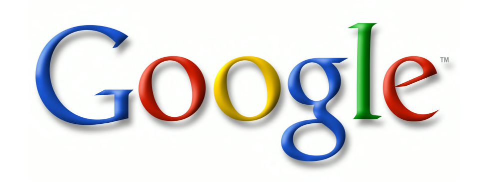
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.



https://books.google.com





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

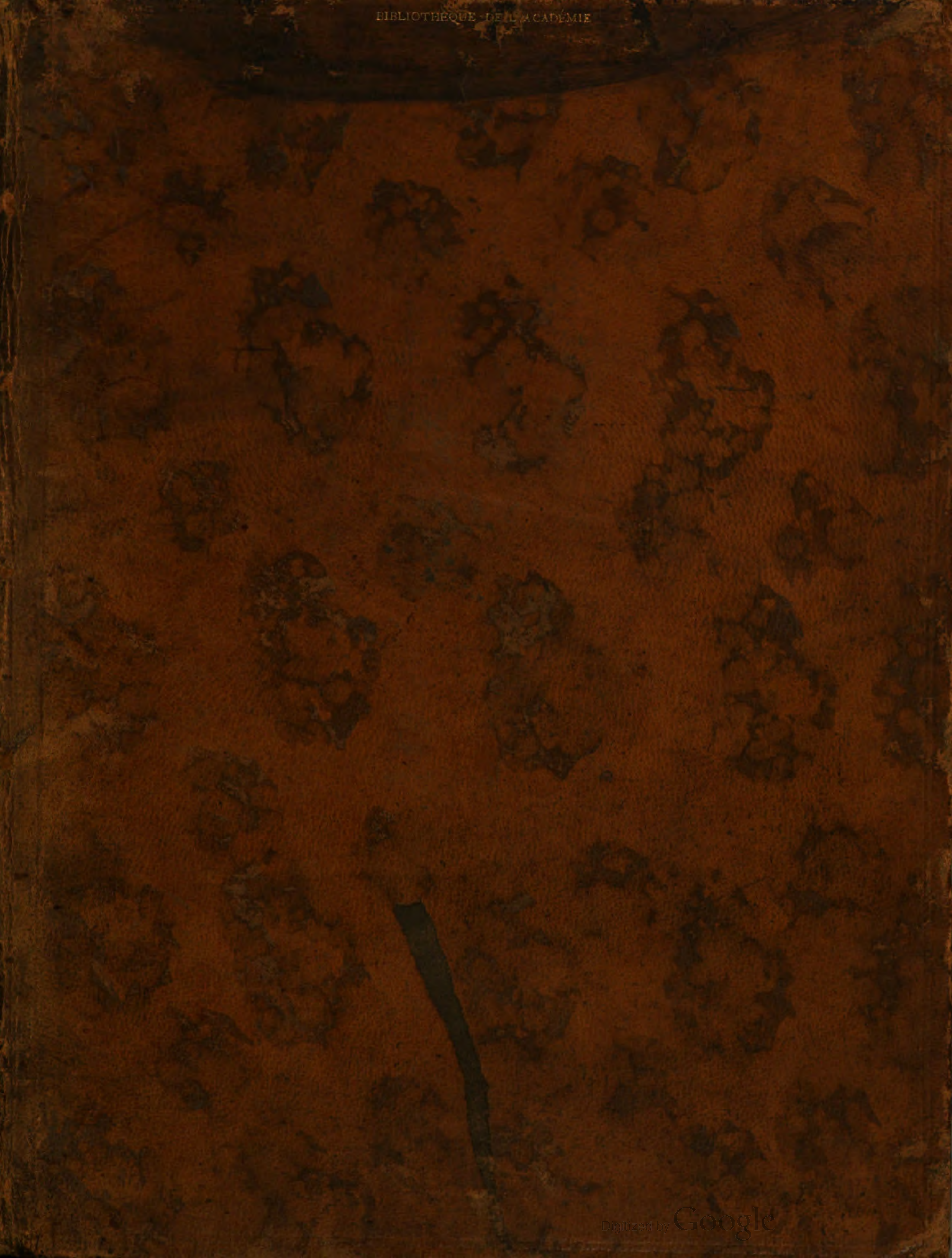
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

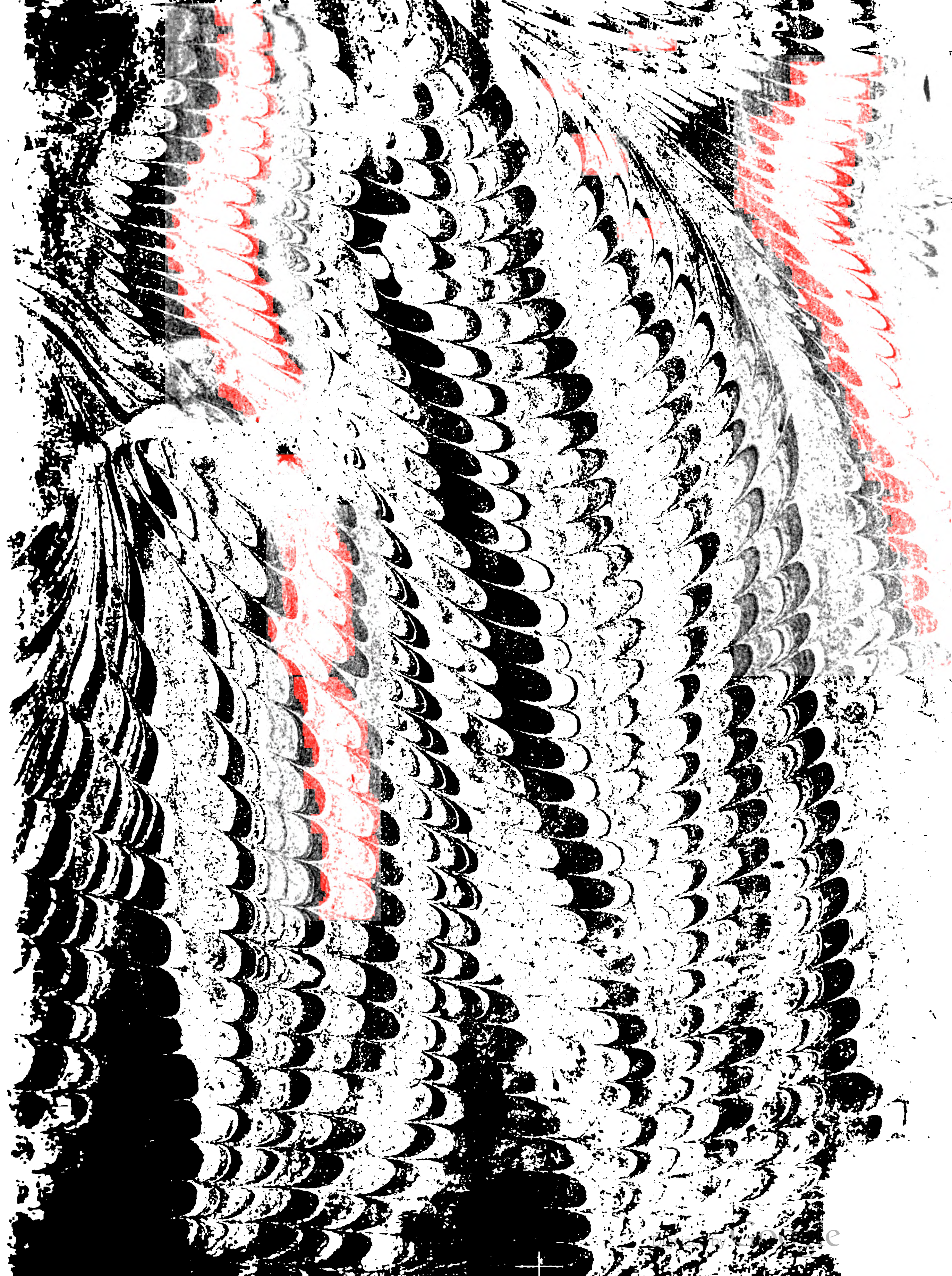
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE
Digitized by Google



Digitized by Google



35-2048

Digitized by Google

HISTOIRE DE BLOIS

157773

ACAD. SCIENT. LITT ET. ART. LUGD.

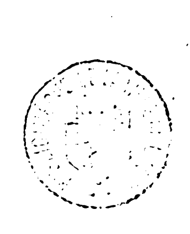
CONTENANT LES ANTIQUITEZ & Singularitez du Comté de Blois.

LES ELOGES DE SES COMTES.

ET LES VIES DES HOMMES ILLUSTRES qui ſont nez au Païs Bleſois.

Avec les Noms & les Armoiries des Familles Nobles du meſme Païs.

Par J. BERNIER, Conſeiller & Medecin ordinaire de feuë MADAME, doüairiere d'Orleans.





A PARIS,
Chez François Muguet, Imprimeur ordinaire du Roy, ruë de la Harpe, aux trois Rois.

MDCLXXXII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

ACAD. SCIENT. LITT ET. ART. LUGD.

Digitized by Google

Digitized by Google



A
MADAME
COLBERT.

*MADAME*,

L'inclination naturelle que toutes les personnes raisonnables ont pour leur Patrie, & les témoignages de

AC
SCIENT
ET
LUGD

bonté que vous avez toujours donnez à la vôtre, me font esperer que l'Ouvrage que je vous presente ne vous sera pas tout-à-fait desagreable. Ie sçay que les ames genereuses perdent aisément le souvenir du bien qu'elles font ; mais elles ne laissent pas de voir avec plaisir les sujets sur lesquels elles répandent leurs faveurs. Le Païs dont j'entreprends d'écrire l'Histoire, ne paroist ordinairement devant vous que pour vous demander des graces ; mais il ne se montre aujourd'huy que pour vous témoigner sa reconnoissance. On sçait, MADAME, que vous estes la protectrice de vôtre Patrie, & qu'une infinité de gens du païs Blésois vous doivent leur établissement, & leur

Digitized by Google

fortune; mais on sçait aussi que les rares qualitez qui éclatent en vôtre personne vous rendent digne du haut rang où le Ciel vous a élevée. En effet, MADAME, ne peut-on pas dire que vous estes un parfait modelle, non-seulement des fidelles épouses, & des meres tendres; mais encore des veritables chretiennes que le monde ne gaste point, & qui vivent à la cour selon les maximes de l'Evangile. La sagesse, la modestie, & la charité, que vous joignez à l'honnesteté, à la politesse, & à une grandeur d'ame extraordinaire, vous distinguent encore plus, que ne fait l'élevation de vôtre fortune. C'est, MADAME, ce que toute la France admire en vous, & ce que

Digitized by Google

j'ose publier à la teste de l'Histoire du Comté de Blois, pour vous marquer le profond respect, & le Zele ardent avec lequel je suis,

MADAME,

Vostre tres-humble & tres-obeïssant serviteur BERNIER.

Digitized by Google

PREFACE.

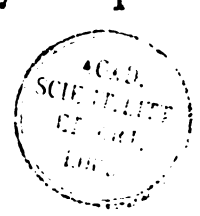
CE n'est ny la demangeaison d'écrire qui m'oblige à donner au public l'Histoire de mon Païs natal, ny les biens que j'en ay reçûs, ny ceux que j'en puis esperer; mais l'inclination que chacun à pour sa Patrie, & le désir de satisfaire à ce devoir de la vie civille que la nature nous inspire.

Quoy que cette inclination ait esté la cause de beaucoup d'exagerations, & mesme de plusieurs Romans, je n'aprehende pas qu'elle m'emporte trop loin, parce que le sujet que je traitte n'a pas besoin de ces fictions ingenieuses, ny de ces ornemens étrangers, dont tant d'Historiens & de Poëtes ont affecté d'enrichir leurs Ouvrages.

En effet, le Païs que je décris n'est pas moins agreable par la beauté, & la diversité de ses aspects, & par la fertilité de ses campagnes, qu'il est considerable par les personnes illustres qu'il a produites, & par les grands Princes qui l'ont possedé, & qui ne s'étant pas contentez de l'avoir eu pour leur berceau, l'ont encore choisi pour leur sepulture. *Paullus Merula in Geograph.*

J'en fais donc premierement une exacte description, & je donne ensuite les éloges de ses Princes, & enfin les Vies des grands personnages qui l'ont rendu celebre.

Il est vray que comme ce Païs a les mesmes avantages sur le reste de la France, qu'a sur toute la Grece, celuy que Sannazar nous décrit si éloquenment; & qu'il ne luy manque rien au senti-


Digitized by Google

ment du Cardinal Bentivoglio, qu'un Sannazar François qui le décrive ; * il ſeroit à ſouhaitter que les termes que j'employe dans cet Ouvrage répondiſſent à la beauté des matieres que j'y traitte, & des ſujets que j'y repreſente ; mais parce que ma profeſſion eſt plus de bien faire que de bien dire, j'eſpere que l'on me fera grace par tout où j'en auray beſoin, que l'on conſiderera moins les paroles que les choſes, & que l'on aura plus d'égard à la verité qu'aux ornemens.

* Queſta veramente ſi potrebbe chiamare l'Arcadia di Francia, ſe non ché vi manca un Sannazaro Franceſe ché la deſcriva. *Raccolta delle lettere del Cardinal. Bentivogl.*

Ce travail, quoy qu'on en puiſſe dire, n'a rien de contraire à ma profeſſion, puiſqu'il s'eſt trouvé pluſieurs ſçavans Medecins qui ont composé divers Ouvrages hiſtoriques en diverſes langues, imitant en ce loüable exercice le celebre Medecin Cteſias, * lequel aprés avoit gueri l'Empereur Artaxerxe d'une dangereuſe maladie, & rendu de grands ſervices à ſa Patrie; voulut encore obliger notablement toute la Perſe, donnant au public l'Hiſtoire de ce grand Empire.

* *Cteſias Gnidius. Callimorphus. Eunapius. Artemon. Bolus. Nicander. Olimpus. Alex. Trallian. Æmilius Macer. Oribaſius. Jacobus Pſichriſtus Cilex. Sanct. Lucas Antiochen. Euphorbus frater Muſæ. Ruſtic. Elpidius. Decius Anſonius. Ptolomeus presbyter Ægyptius. Procopius Cæſar. Magiſt. Rigordus. Joann. Phreas Londinenſis. Joan. Mathias Tiberinus. Anton. Galateus. Joan. Cuſpinianus Sueinfurt. Hyeronim. Vallis Patavinus. Joan. Marchanova Patavinus. Guillelm. Botonerus Briſtollienſ. Gregorius Tiphernas. Nicolaus Nicolius Florentin. Daniel Ceretus Brixienſis. Jacob. Malvetius Brixienſ.*

Comme je n'avance rien de conſequence ſans de bonnes preuves, je marque à la marge le lieu d'où je les tire, & donne meſme quelques fois les paſſages entiers, ces pieces d'Hiſtoire conſervant toujours toutes ſeparées qu'elles ſont de leur lieu, quelque choſe de precieux; & ne pouvant eſtre qu'utiles & agreables quand elles n'interrompent point le fil de la narration.

Quant aux Chartes qui ſont une autre maniere de preuves, ce n'eſt qu'à la fin de mon Ouvrage que je donne celles qui n'ont pas eſté imprimées, renvoyant pour celles qui le ſont, aux Auteurs que je marque à la marge.

Digitized by Google

Si l'on trouve quelques endroits dans mes descriptions qui ne representent pas les choses comme elles sont aujourd'huy, mais comme elles estoient autrefois ; ou qui semblent leur donner un prix qu'elles ne meritent plus à present : on n'en doit accuser que le temps qui les a changées, & qui a donné quelques degrez de perfection aux Ouvrages qui ont parû depuis.

Si je parois trop court en quelques endroits, & trop étendu dans quelques autres, on doit considerer que j'ay esté obligé de m'accomoder à ma matiere, & de me régler sur les Memoires qu'on m'a fournis.

Pour la Carte geographique du Comté de Blois, comme on n'a pû la faire plus grande qu'elle est, je me suis contenté d'y marquer particulierement les lieux que je décris, sans y ajouter tant de Paroisses qui n'ont rien de singulier.

Il me reste, à remarquer en ce lieu, que j'ay tiré un grand secours de toutes les plus fameuses Bibliotheques de Paris, & particulierement de celle de Messieurs de Thou, que Monsieur le Marquis de Menars a si heureusement sauvée de la dissipation dont elle estoit menassée, meritant par-là l'éloge * que Paul Joue a donné au Cardinal Truchses, qui fut l'honneur de son Païs, & dont la maison servit d'azile aux Muses qui inspirerent les habilles hommes de son temps.

Ambros. Leo Nolanus.
Math. de Michovia Polonus.
Joan. de Nigellis.
Petrus Castellanus.
Simphor. Campegius.
Alexand. Benedictus.
Paulus Jovius.
Philipp. Appianus.
Hubert. Goltzius.
Petrus Servius Romanus.
Joachim. Camerarius.
Henric. Cornelius Agrippa ab Nethezim.
Ludovic. Nonius.
Joan. Sambucus.
Joan. Imperialis.
Vuolph. Lazius.
Adolphus Occo.
Anton. Possevin.
Adrian. Junius.
Abrah. Gorleus.
Joan. Fabri Rom.
Vuolph. Justus.
J. Jacob. Chifflet.
Herm. Corringius
Petrus Borel.
Nicol. Vignier.
Gabriel Naudeus
Turquet-Maiern.
Guillelm. du Val.
Carolus Paris.
Anton. le Pois.
Ludovic. Savot.
Francisc. Bernier.
Andegavensis.
Jod. Spon. Lugd.
Anton. Vaillant.
Bellovacens.

* Generosus ille Musarum hospes Otho Truchses Germaniæ decus, &c. P. Jovius in Elog. Doctor. virorum.

Lucian. de Laude Patriæ.

ΚΑΙ Ο ΤΗΣ ΠΑΤΡΙΔΟΣ ΑΥΤΩ ΚΑΠΝΟΣ ΛΑΜΠΡΟΤΕΡΟΣ ΟΦΘΗΣΕΤΑΙ ΤΟΥ ΠΑΡ' ΑΛΛΟΙΣ ΠΥΡΟΣ.

HISTOIRE

Digitized by Google



Moyses J. B. Fouard fecit

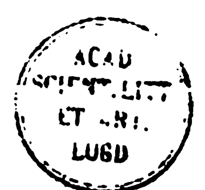
HISTOIRE DE BLOIS.

PREMIERE PARTIE.

Contenant les Antiquitez & Singularitez du Comté de Blois.


'IL est vray qu'il n'y a point de païs plus beau, plus temperé, ny plus sain dans l'Europe que la France, & que Paris & ses environs sont comme le cœur de ce Royaume ; il n'est pas moins vray que le païs, qui se rencontre entre l'Orleanois & la Touraine, en est comme l'œil & cette partie qui s'attire les regards, & l'admiration de toutes les Nations qui ont de bons yeux & du bon sens ; & enfin ce qu'il y a de plus riant, de plus gay & de plus digne d'estre observé dans cette Monarchie.

è contrada
che per copia
di' frutti piac-


ACAD
LUGD

Digitized by Google

ccvolezza di' siti, temperie dell'aere, abõdanza dell'acque, vien chiamata giardino della Francia. Relationi universali di Giovanni Botero.

Ce païs est appellé par les Historiens & par les Geographes le Comté de BLOIS, sous lequel estoient compris, au temps de Denis du Pont, celebre Avocat, qui a écrit sur la Coutume de Blois, le Comté de Dunois, les Baronies de Saint Aignan, & de Selles, les Seigneuries de la Ferté-Imbault, de la ruë d'Indre lez Chasteauroux, de Vallançay, & de Chasteauregnaud, avec les Chastellenies de Romorantin & de Millançay, où l'on remarque dix ou douze Villes, plus de cent Chastellenies, six cens Paroisses, quinze lieuës de largeur, & plus de quarante de longueur.

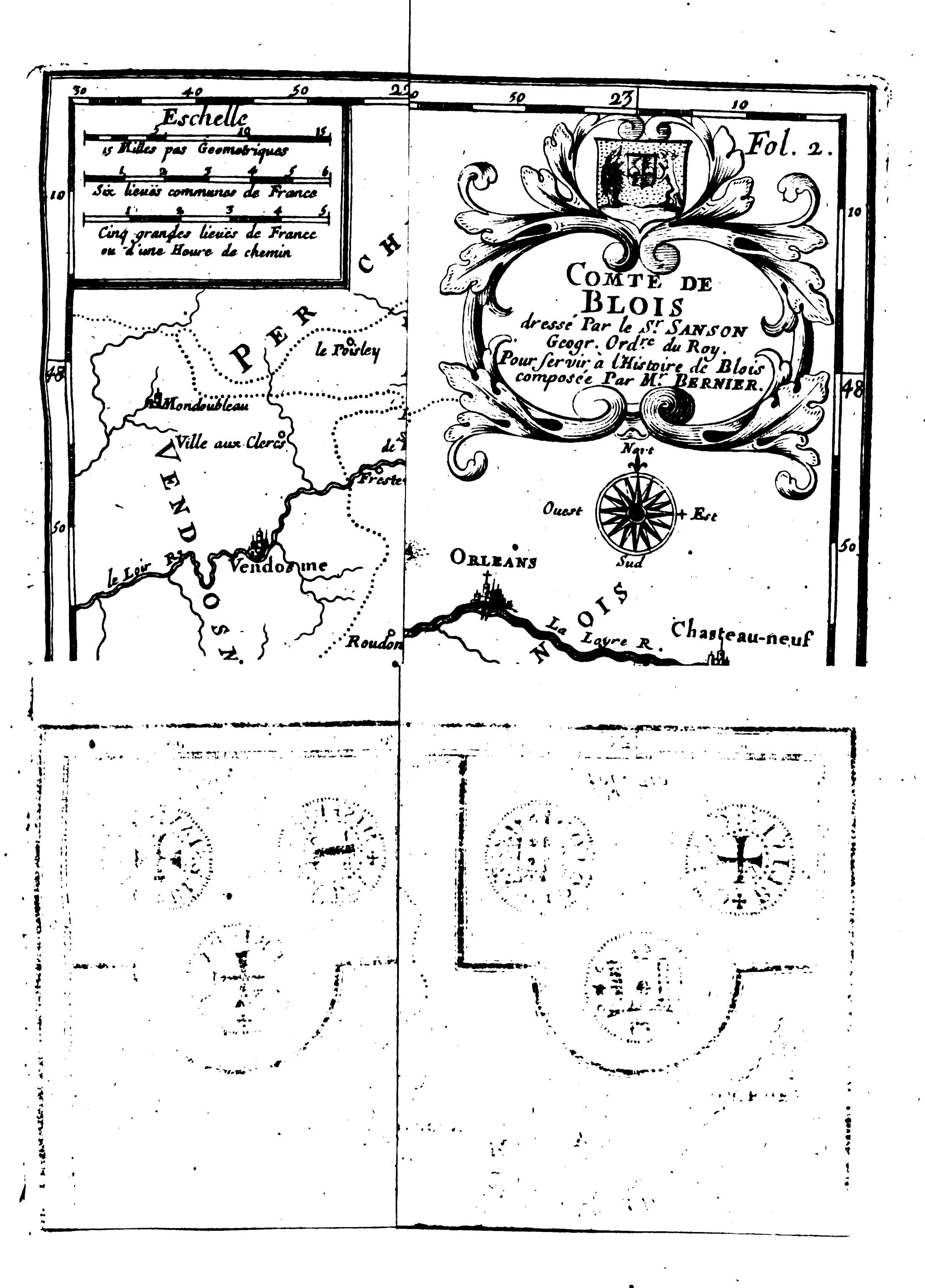
François Ranchin en son Europe.

Laiette Blois de la Chambre des Comptes de Blois, Cotte K.

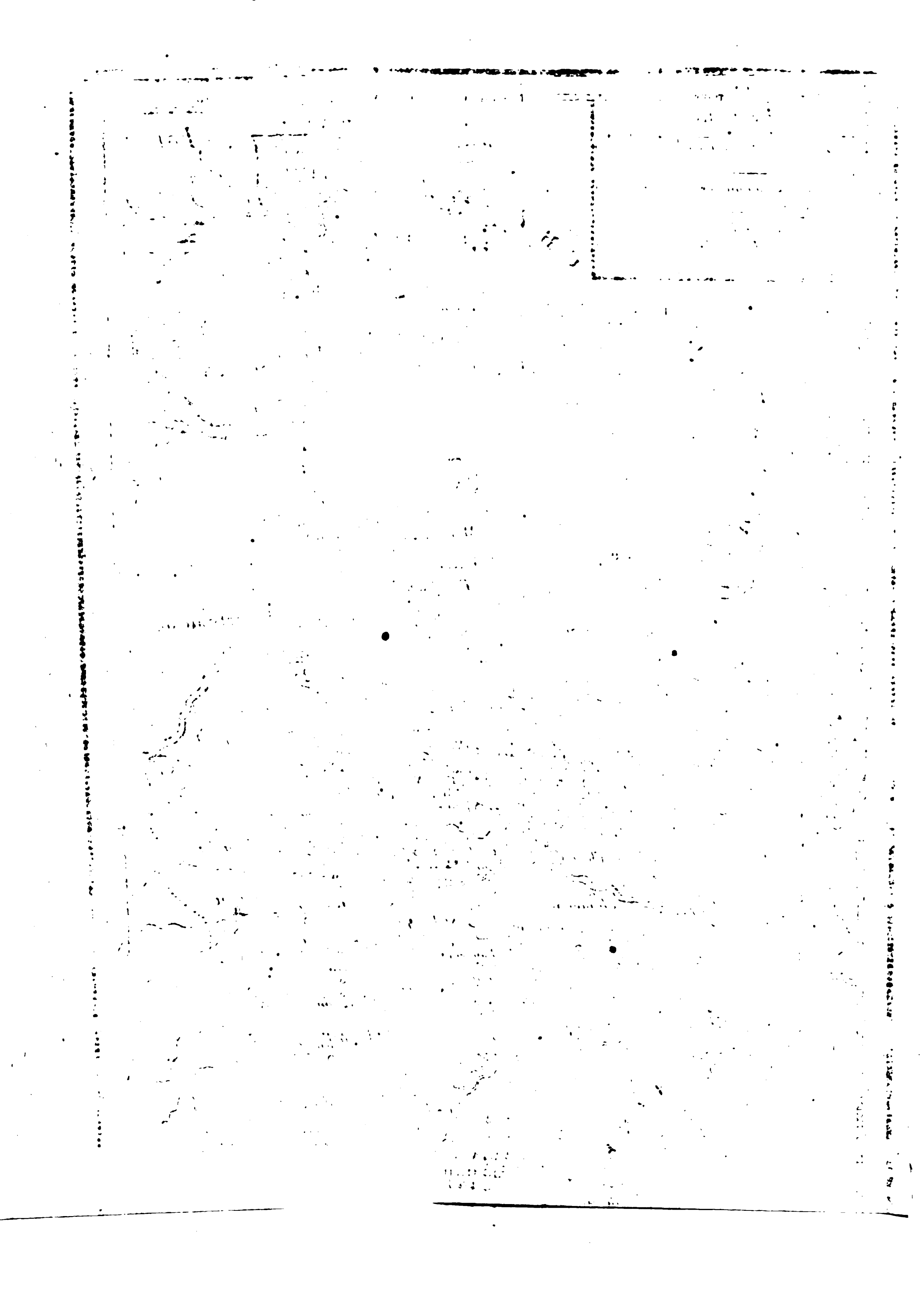
Quoy que les Chastellenies de Villebrosse, Billy, Menetou sur Cher, les Seigneuries de Bouges, Buxefil, Sallebris; Villeneuve, Puy saint Laurian, Tremblevy, Chabris, Moulins en Berry, la Ferté-Auray, Autroche, Ville-franche sur Cher, &c. soient toutes du ressort de la Justice de Blois, elles n'entreront point dans la description du Comté: ou parce qu'elles sont comprises dans quelques-unes de celles que nous venons de nommer, ou parce qu'elles n'ont rien qui les fasse considerer que leurs Coûtumes locales. Je passeray encore sous silence les petites Seigneuries du Dunois, celles des environs de Chasteauregnaud, & mesme celles des environs de Blois, parce que nous pourrons parler de toutes ces Seigneuries dans les preuves de cette Histoire, par rapport au gouvernement general du Comté, au gouvernement Ecclesiastique, aux Elections, Bailliages, Feodalité & Cour des Monnoyes, si l'on me donne tout le secours & tous les memoires necessaires pour l'execution de ce dessein.

L'Orleanois.

Digitized by Google



Digitized by Google



Digitized by Google

Ainſi je m'arrêteray plus particulierement dans cette premiere partie, à décrire la Ville qui donne le nom au Comté, les Maiſons de plaiſance qui en dépendent, les grandes mouvences ; & en paſſant, les lieux qui ont échappé à la diligence de ceux qui ont fait la Carte & la deſcription du païs Bleſois avant moy, ſans oublier les Maiſons conſacrées à Dieu, & les grandes Seigneuries qui ont autrefois relevé de Blois.

Mais avant que d'entrer en matiere, il faut remarquer en general que les reſſorts du Comté de Blois ſont bien differens. Ce Comté eſt de l'Orleanois quant au gouvernement general & quant aux finances ; quant aux Monnoyes il eſt de la Touraine, &, à la reſerve de quelques Paroiſſes qui ſont des Dioceſes de Tours & d'Orleans, il eſt du Dioceſe de Chartres.

Il faut encore remarquer avant que de paſſer outre : Premierement, que le Comté de Blois a eſté reüny à la Couronne par la mort de Gaſton de France Duc d'Orleans Comte de Blois. 1660.
Secondement, que Blois eſt, ſelon l'opinion commune, ſur le vingt-uniéme degré de longitude, & ſur le quarante-ſept, trente-trois minutes de latitude. Troiſiémement, que le Bleſois eſt borné, du coſté d'Orient, de l'Orleanois & du Berry ; du coſté du Couchant, de la Touraine ; au midy, de la Solloigne & du Berry, & au Septentrion, du Vandomois. Et en quatriéme lieu, que quelques fiefs du Vandomois ayant autrefois eſté enclavez avec ceux des Comtes de Blois, & quelques-uns des Fiefs de nos Comtes, avec ceux des Comtes de Vandoſme, ils furent ſeparez les uns

Digitized by Google

des autres, & échangez par accord fait entre Gui de Chastillon Comte de Blois & Bouchard Comte de Vandosme, *& limitez par bornes mises du consentement des parties*, l'an 1329, comme porte l'original de la transaction, dont la copie est parmy les Preuves de cette histoire.

V. les preuves 1329.

Il ne faut pas oublier qu'il y a dans le Blesois & dans les Seigneuries qui en dépendent, plusieurs Forêts & plusieurs Rivieres, les Bocages, les Lacs, les Fontaines, les Plaines & les Côteaux, s'y rencontrant en si grand nombre qu'il suffira d'en parler en passant, & par occasion.

Ce païs a donc trois belles & grandes Forêts: la plus proche de la ville est du côté de la Beausse, & s'appelle vulgairement la Forêt de Blois; l'une des deux autres qui sont au delà de la Loire, s'appelle la Forêt de Russi, tirant vers les Montils, & l'autre, la Forêt de Boulogne, du nom de ces trois differens lieux. La premiere contient cinq mille trois cens seize arpens, & en contenoit huit mille du temps de Charles Duc d'Orleans & Comte de Blois, pere du Roy Loüis XII. qui en fit abbatre une grande partie pour bâtir des maisons dans la Ville à ses Officiers, & aux Bourgeois, aimant mieux, par un motif d'humanité assez rare chez les Grands, loger des hommes que des bêtes. La seconde en contient six mille trois cens, & la troisiéme sept mille sept cens cinquante-neuf. Quelques parties de ces Forêts ont esté acquises par les Comtes de Blois de quelques particuliers qui en estoient Seigneurs, comme il paroist par plusieurs titres de la Chambre des Comptes

Digitized by Google

de Blois. Elles ſont remplies de Cerfs, de Biches, de Chevreüils, de Sangliers, & d'autres eſpeces de fauve, & ſont conſervées comme eſtant des plaiſirs du Roy ſous la direction de Monſieur le Marquis de Menars.

La Loire, qu'un ſçavant homme appelle l'Euphrate de la France, *Gallicus Euphrates Ligeris*, & un autre, le pere des Fleuves de ce Royaume, *Pater Fluviorum Galliæ*. La Sandre, le Cher, le Beuvron, le Coſſon, & la Ciſſe, arroſent le païs Bleſois, pour ne point parler ici des Rivieres du Dunois, ni de quelques autres, toutes tres-claires & tres-poiſſonneuſes.

Iſaac Pont. in itin. Gall. *Mathias Quadus in itinerar.*

La ville de BLOIS eſt ſituée au milieu de ce beau païs ſur le bord de la Loire, partie en plaine & partie ſur une éminence; mais il faut mettre bien de la difference entre *Bleſa fluvius*, vulgairement Blietz, ou la Blaiſe: *Bleſenſis pagus*, ou *Bleſa Caſtellum*, *Blies-Caſſel in Treviris*: *Bleſa in Matronam decurrens*, la Bloiſe, & *Bleſenſe Caſtrum* ou *pagus Bleſius in Celtica*, vulgairement BLOIS. Car quant à l'origine de ces noms Blois, *Bleſæ*, *Bleſia*, & *Bleſum*, j'aime-mieux paſſer ſous ſilence ce qu'en ont écrit quelques Auteurs, que de charger cette Hiſtoire de conjectures & d'étymologies forcées.

Andrian. Valeſ. in notit. Gall. Papir. Maſſ. in deſcript. Franc. per Flumina.

Il y a long-temps que cette ville eſt ſurnommée *la ville aux Rois*. C'eſt pour cette raiſon qu'un ſçavant Geographe l'appelle *Ville Royale*, & que le celebre Ronſard en parle au livre de ſes Amours, en ces termes:

Regalis Civitas *Paull. Merula in Geograph.*

Ville de Blois, naiſſance de ma Dame,
SEJOUR DES ROIS, *& de ma volonté.*

Digitized by Google

Mais il ne faut pas croire pour cela qu'elle ait esté bâtie par les soldats de Jules Cesar pendant les quartiers d'hyver qu'ils passerent aux environs, comme l'a escrit le sçavant du Pont : car son opinion n'est soûtenuë d'aucune preuve, non plus que celle de Papire Masson, qui a pris Blois pour le *Corbillo* de Strabon : Car outre que Strabon appelle ce Corbillo, *Oppidum, ponte munitum*; il l'appelle encore *Emporium totius Galliæ*, avantages, qui n'ont pû convenir de son temps à la ville de Blois ; & encore moins celuy qu'il luy donne la faisant aller du pair avec Narbonne & Marseille. Et je ne puis mesme passer que pour une de ces fables qui se debitent sur l'origine des Villes, ce que rapporte un Auteur anonyme touchant le nom & la fondation de Blois.

I 1 Consuet. Bl. titul. 3. art. 5. V. Ren. Chopin. de Dom. Franc. l. 3. titul. 3.

Tomo X. spicilegii veterum Scriptorum Historiæ Franciæ, qui in Bibliothecis latitabant, autore Dom. Luca d'Acheri, Monach. Bened. pag. 451. & 520.

CRONICA DE BLESI.

Ivomadus quidam juvenis Britannicus, secum habens mille viros, à prælio cum Bossone Consule Carnotensi rediens, locum in Comitatu suo ubi remaneret, petiit : qui blandis blæsisque sermonibus eum decipiendo, locum super ripas Ligeris ad libitum impetravit, ubi non villam sed oppidum firmissimum, ne à Bossone vel alio eriperetur erexit, quod cum diu post Bosso aspiceret, iratus ait : Hoc tibi non concessissem, si verbum sapientis patris filio dictum memoriter retinuissem.

Sermones blandos, blæsosque vitare memento
Simplicitas viri fama est, fraus ficta loquendi.

Ivomadus iram ejus mitigans, supplicando obtestandoque ca-

Digitized by Google

strum obtulit, sed Bosso, ut erat benignus, homagium cum jurejurando suscipiens, Castellum illud concessit, & à deceptione Blesim *vocavit.*

Je n'ay pas meilleure opinion de cet endroit de la Chronique de Lerins, où l'Auteur avance, soit pour rendre plus celebre la patrie de Saint Aigulphe Religieux de son Ordre, soit pour plaire au Roy Loüis XII. sous le Regne duquel il écrivoit que le Roy Dagobert I. avoit tenu sa Cour à Blois, environ l'an de grace 631. Et l'on ne doit pas, ce me semble, ajoûter plus de foy à ce qu'écrit le Sieur de Rosieres en son Histoire de Lorraine, ni à ce qu'un Avocat plaida en faveur d'un Duc de Berry contre le Comte de Blois : à sçavoir, que *du temps du Roy Claude un Comte de Chartres donna Blois à un Chevalier qui en fut le premier Comte, à condition qu'il releveroit du Comté de Chartres*; parce que tout cela n'est soûtenu d'aucune autorité, & qu'il a beaucoup de rapport avec la fable d'Ivomadus, & de Bosso.

Vincent Baralis in Chronico Lirinensi.

Stemmata Lothar.

Extrait des Requestes du Palais, du Mardy 5. Iuin 1383.

Il suffit donc de dire en faveur de Blois, que si Cesar, Ptolomée, ni Pline n'en parlent point, que Gregoire de Tours, Nithard, & Merula traittent cette Ville de Capitale. En effet, elle estoit déja fort considerable dés le temps de Charles le Chauve, puis qu'il en est parlé dans ses Capitulaires, [a] & qu'un Historien [b] parlant du feu que les Danois y mirent l'an 835. luy donne le nom de Chasteau. De plus,

[a] Burcardus Episcopus & Hrodulphus & Heinricus Abba missi in Blesiso Aurelianensi Vindusniso, &c. *Capitul. Caroli Calvi. pag.* 113. *edition. Sirmond.*

[b] Dani in Ligere consistentes usque ad Blisium Castrum veniunt ipsumque incendunt. *T.* 3. *script. Hist. Franc. Andr. Duchesne. Annal. Berthinian.*

Digitized by Google

un autre Auteur [c] remarque que ce fut proche de ce Chasteau que se fit la fameuse rencontre de l'Empereur Louis le Debonnaire avec ses enfans Lothaire, Louis, & Pepin. [d] Aimoin, de mesme que Gregoire [e] de Tours, Nithard & Merula, la reconnoist encore pour Capitale, & tous les Auteurs qui ont écrit les Vies de Saint Bohaire [f] & de Saint Aigulphe, [g] qui vivoient au six & au septiéme siecles, parlent de Blois, qui est la patrie de ce dernier, comme d'une Ville assez considerable: à quoy on peut ajoûter les Auteurs des Vies de Saint Eusice [h], & de Saint Dié, [i] & celuy [k] de la construction du Chasteau d'Amboise, qui la reconnoist pour une Ville, dés le cinquiéme siecle. Avec tout cela, il ne faut pas s'imaginer qu'elle ait esté assez considerable pour y avoir attiré dés le septiéme siecle la Cour du Roy Dagobert, comme l'écrit Vincent Baralis, sans se mettre fort en peine de le prouver.

Neanmoins c'est une chose assurée qu'on y battoit une espece de monnoye d'argent dés le Regne

[c] Usquequo ventum est ad fluvium Ligerim prope Castrum Blesense, quo Ciza flumine: (*C'est la Cisse à Chousi*,) Ligeri confluit. *ibid. vita & actus Ludovici Pii, & apud Aimoin. Monach.*

Lotharius à Vienna reversus noluit, apud Castrum Blesense cum patre suo confligere, sed impar viribus supplex venit ad eum & indulgentiam meruit. *ibid.*

[d] *Aimoin. lib. 3. cap. 57.*

[e] *Gregor. Turon. libr. 3. Hist. Franc.*

[f] Acta Sancti Botharii, qui condidit cellulam in agro Blesensi super fluviolum Sipæ ann. 576. *T. 2. Hist. Eccles. Gall. P. le Cointre.*

[g] *Vincent. Baralis in Hist. Lirin. Surius 3. Septemb. Papir. Mass. in Descript. Franc. per flumin. Acta SS. Ordinis Sancti Benedicti D. I. Mabillon.*

[h] [i] *Chronic. Ademar. T. 2. Biblioth. nova Lal eau.*

[k] *T. x Spicilegii pag. 526.* Clodoveus, Rex magnus Catholicusque, qui anno decimo Regni sui Brittones ab oppido suo Blesis, qui ripas Ligeris inter Turonem & Aurelianum impugnabant; nemoribusque se occultantes viatores interimebant, cum sibi à Saxonia revertenti ostensum esset, festinus descendit Brittonibus fugatis, & peremptis Blesim delevit; paulo tamen altius in competentiori loco Castrum illud restauravit, suosque ibidem posuit, eodemque nomine vocavit, illud nempe diligens ut pote quod multum pulchrum fuerat nimis exaltavit.

des

Digitized by Google

des Roís de France de la seconde race, bien differente de celle qu'on y bâtit depuis du temps de Guy de Chastillon Comte de Blois I. du nom : car au lieu que celle-cy a pour Legende d'un côté *Castro Blesis*, & de l'autre *Guido Comes*; celle-là a d'un côté *Blesianis Castro*, & de l'autre *Misericordia Dei*, avec une figure tres-differente de celle de ce Guy, comme on le peut voir dans le Recueil des Monnoyes, donné au public avec plusieurs autres curiositez, l'an 1610. par Monsieur Petau Conseiller au Parlement de Paris.

Gnorismat. veterum nummorum.

Quant à la Seigneurie, il est certain qu'il y avoit dés le huitiéme siecle des Princes François, qui prenoient la qualité de Comte de Blois, ce que nous expliquerons en son lieu. Il est encore assûré que la Ville fut gratifiée de plusieurs privileges par ses Comtes, de la race de Thibaud le Vieux : que ceux de la Maison de Chastillon luy donnerent ensuite plusieurs marques de leur bonté ; & qu'enfin les Ducs d'Orleans Comtes de Blois, & particulierement Louis, qui fut depuis Roy de France XII. du nom, la comblerent de faveurs, y bâtissant des maisons publiques & particulieres, & faisant de pieuses fondations dans ses Eglises. A quoy nous devons ajoûter que la generosité de ces Princes fut imitée par leurs favoris, qui à l'exemple de leurs Seigneurs témoignerent une tendresse particuliere pour cette Ville.

II. Partie.

Les eaux de Blois, dont nous parlerons cy-aprés, l'air qu'on y respire, si pur & si sain, la pureté mesme de la langue, & la douceur d'accent que le

Iodoc. Sincerus in itiner. Gallia.
Paull. Merula in Cosmograph.

Digitized by Google

berceau & la Cour des Princes y ont apporté ; & les avenuës qui charment la veuë de tous côtez, sont des choses qui lui sont si particulieres, qu'il ne se voit rien de semblable par tout ailleurs.

La civilité mesme de ses habitans passe encore celle qui est si naturelle à tous les François. Ils sont honêtes, galans & polis dans la conversation, mais d'un temperament delicat, & qui, pour parler avec le Tasse, tient beaucoup de la nature & du sol du païs.

Blois hà il contado d'incredibile delicatura. *Giouan. Botero.*

Mà cinque mila Stefano d'Ambuosa,
E di Blesse, e di Turs in guerra adduce.
Non è gente robusta, ò faticosa,
Se ben tutta di ferro ella riluce.
La terra molle, e lieta, e dilettosa,
Simili à sè gli habitator produce.

Cant. 1. della Gierusalemme liberata.

De plus ils ont une vivacité d'esprit qui les rend capables de tout quand ils ont esté bien élevez.

Le gouvernement & le Bailliage de Blois sont à present separez. Car Monsieur le Marquis de Thoy de la Maison de Gouffier est Gouverneur de la Ville, & Monsieur le Marquis de Saumeri le Bailly d'épée Chef de la Noblesse, qui a un Lieutenant General, un Lieutenant Criminel, & un Particulier. Il y a aussi dans la Ville un Presidial, composé de deux Presidens, de quatorze Conseillers, d'un Procureur du Roy, de deux Avocats du Roy, & d'un Greffier. Il y a encore une Chambre des Comptes, une Election, une Maréchaussée, & un Grenier à Sel avec leurs Officiers, & une Maison de Ville, laquelle a son Maire & ses Eschevins, dont celuy-là est perpetuel, & ceux-cy electifs.

Digitized by Google

Entre tous les ornemens de la Ville le Chasteau est le plus considerable. Il en paroist d'abord separé, mais il y est joint en effet par une maniere de chemin ou de montée pratiquée dans le roc. Quelques-uns croyent que le lieu où sont à present les Prisons donnoit autresfois le nom à la Ville, que l'on a long-temps confonduë avec le Chasteau sous le nom de *Castrum*, mais il est certain que ce *Castrum* ou Forteresse a toûjours esté où est à present le Chasteau, comme le marquent tous les Titres, & particulierement celuy de la fondation de saint Laumer. Divers Princes & Seigneurs ont fait travailler, tant à ce qui nous reste de ce Chasteau, qu'à ce que nous en avons vû démolir par l'ordre de feu Monsieur le Duc d'Orleans.

LE CHASTEAU.

V. les preuves ann. 924.

Premierement ceux de la Maison de Champagne, & ceux de la Maison de Chastillon en ont bâti une partie vers l'Occident en des temps & en des manieres qui ne sont pas venuës à nostre connoissance; parce qu'il n'en reste plus qu'une grosse Tour, & sans doute celle dont il est parlé dans un Titre de Thibaud III. Comte de Blois, imprimé dans la page 761. de l'Histoire Benedictine de Dom J. Mabillon. Quelques-uns de ceux de la Maison de Chastillon, & mesme de la Maison d'Orleans, changerent ensuite l'ordre de cette masse, soit en la renversant entierement, soit en l'augmentant à leur maniere.

Factum est hoc sicut diximus apud Castrum Blesium intra Curiam retro Palatium prope Turrim, patulo inter caminatas ejusdem Palatii sito. anno 1075.

Secondement Loüis Roy de France XII. du nom, a bâti la face qui regarde vers l'Orient avec celle qui regarde vers le Midy; Et celle-cy commu-

niquoit non ſeulement à celle-là, mais encore au bâtiment qui eſt du côté d'Occident, auquel apparemment il ajoûta quelque choſe.

Troiſiémement, François I. a bâti la face qui regarde le Septentrion.

Et en quatriéme lieu, feu Monſieur le Duc d'Orleans commença du côté d'Occident, en la place de ce qu'il y avoit fait démolir, le ſuperbe edifice que la conjoncture des temps & des affaires l'a empeſché d'achever.

V. pag. 252. Rei diplomatic. D. I. Mabillon.

I. La maſſe du côté d'Occident bâtie par les Seigneurs de la Maiſon de Chaſtillon, & par les Princes de la Maiſon d'Orleans, ſur les fondemens de ce que ceux de la Maiſon de Champagne avoient bâti, eſtoit un bâtiment de briques & de pierres de taille preſque tout Gothique, mais double & ſi logeable qu'il n'y en avoit pas un plus commode en France, puiſque Froiſſard remarque qu'au temps meſme de Guy de Chaſtillon Comte de Blois II. du nom, il eſtoit déja *bel, grand, fort & plantureux & des beaux du Royaume de France*. En effet, les ſalles, chambres, antichambres, cabinets & offices eſtoient admirables, non ſeulement à cauſe de leur juſte grandeur, mais encore à cauſe des ornemens qu'on y avoit ſculpez, entre leſquels la Cordeliere faiſoit la plus belle figure. Une eſpece de baluſtrade ou de balcon de fer doré regnoit du côté d'Occident à l'entour de cette maſſe, & parce que la garde Bretonne veilloit jour & nuit du temps de la Reine Anne de Bretagne, ſur une terraſſe qui eſtoit du côté du donjon, ce lieu eſtoit appellé *la perche aux Bre-*

Du Cerceau des bâtimens.

1388.

T. 3. chap. 114.

Brantome Vol. des Dames.

Du Cerceau des bâtimens.

Relation de la mort des Guiſes. d'Avila T. 2.

tons, & la gallerie qui estoit au dessous ressembloit à peu prés à ce qui nous reste de celle du bâtiment de François I. où l'on void encore des feüillages & d'autres ouvrages de sculpture, qui forment un tres-bel ordre Dorique.

Un bâtiment de mesmes materiaux un peu bas, & en maniere de Gallerie joignoit du côté du Midy cette masse, & communiquoit à un autre bâtiment, qui estoit en la place de celuy qui a esté conservé jusques à present du côté d'Orient. * Ce bâtiment bas conduisoit en passant à la Chapelle de saint Calais, laquelle, de mesme que ce bâtiment, est presque encore toute entiere. Il y avoit autresfois dans cette Chapelle des Ornemens d'Eglise de toutes sortes, tres-riches & tres-precieux, que les Comtes de Blois, & la Reine Anne y avoient donné, avec quelques ouvrages des plus habiles Peintres de ce temps-là, comme il paroist par un Tableau de la Vierge, de Pietre Perrugin qui s'y voit encore, & qui conserve bien du bon malgré la negligence & le temps, pour ne point parler de ceux qui en ont esté enlevez. Cette Chapelle est un Prieuré fort ancien, puisque dés l'an 1121. il y avoit des Chanoines, ausquels Thibaud V. Comte de Blois & Louis son fils, firent de grandes charitez; mais ce qui prouve davantage son ancienneté, est que les Reliques de saint Laumer y furent mises en seureté, & receuës par des Religieux de l'Ordre de saint Benoist dés l'an 873. Elle est appellée dans quelques Titres saint Calais du Chastelet, *de Castelleto*, pour la distinguer d'une autre qui s'appelloit la

*C'est celuy où le Roy Loüis XII est representé à cheval sur le portail.

Layette Beurgmoyen de la Chambre des Comptes de Blois.

V. les preuves ann. 1150. & 1190.

Digitized by Google

Chapelle de la Tour, *de Turre*, fondée dans une Tour par les anciens Comtes de Blois. On conserve encore aujourd'huy dans cette premiere les Reliques des Saints Calais, Fort, Genefort & Bizoard, dans une mesme Chasse. C'est un Chanoine Regulier de l'Ordre de saint Augustin qui en est à present Titulaire, & les Religieux de Nostre-Dame de Bourgmoyen, du mesme Ordre, la desservent aux jours ordonnez par la fondation.

II. Le bâtiment du Roy Louis XII. situé du côté d'Orient, & qui a veuë dans la grand' cour de saint Sauveur de mesme que dans le donjon du Chasteau, fut fait l'an 1498. en la place de celuy où ce Prince estoit né; & c'est de ce bâtiment dont parle Jean d'Auton, quand il rapporte que *l'an 1502. le Roy faisoit faire son Château de Blois tout de neuf, tant somptueux que bien sembloit œuvre de Roy*; parce qu'il n'est pas impossible qu'on y ait travaillé depuis l'an 1498. jusques à l'an 1502. Car si l'on fait reflexion sur le passage de Froissard cy-devant allegué, on conjecture facilement que ce Prince n'avoit fait que quelques augmentations à la masse du côté d'Occident, s'estant attaché à rebâtir l'Appartement où il estoit né. Tout y est fort beau pour ce qu'il contient. Deux Escaliers en forme de Pavillon qui conduisent à ses Appartemens, sous lesquels il y a une belle Gallerie, l'embellissent beaucoup par leur propreté, & par les ornemens qu'on y voit de tous côtez, representans les armoiries du Roy & celles de la Reine Anne son Epouse, leurs Chiffres & Devises, des Dauphins, Porc-

Digitized by Google

épics, Ermines, Fleurs-de-lys, & cent autres figures d'une grande delicatesse. Mais ce qui paroist davantage est la Statuë Equestre du Roy, que l'on voit sur le Portail de ce bâtiment dans un enfoncement fort orné, au dessous duquel ces quatre Vers d'un Poëte du temps marquent que ce Château eut l'avantage de donner la naissance à ce grand Prince.

Hic ubi natus erat dextro Lodoicus Olimpo
Sumpsit honoratâ Regia Sceptra manu.
Felix quæ tanti fulsit lux nuntia Regis
Gallia non alio Principe digna fuit.

FAUSTUS. 1498.

III. La masse bâtie par le Roy François I. du côté du Septentrion, forme de ce côté-là une façade enrichie de quelques bas reliefs & de quelques pilastres & chapiteaux en arcade, de pilastre en pilastre; & quoy que le bâtiment soit, à proprement parler, Gothique, il ne laisse pas d'estre tres-magnifique. Toutes les Devises de François I. s'y voyent en plusieurs endroits du dedans & du dehors, & sur tout celle de la Sallemandre avec ces mots, *Nutrisco extingo*, L'F couronnée, qui estoit son Chiffre, & quantité d'autres ouvrages de demi & de bas relief. La façade de la mesme masse, qui a veuë dans la cour du Château, quoy qu'irreguliere, a ses agréemens, & conserve encore quelques restes d'une Gallerie d'ordre Dorique dont nous avons cy-devant parlé en passant. Tous les Appartemens de ce bâtiment sont tres-commodes. Il y a entr'autres singularitez un Cabinet de menuiserie, qui n'est guere moins delicat en ses côtez qu'en son

Digitized by Google

plat fond, mais on ne sçait pas qui en est l'Auteur. On y voit en plusieurs endroits les Testes de quelques grands Personnages de la Cour, & plusieurs autres Chefs-d'œuvres de l'Art, & sur tout les Armoiries du Roy François I. ses Devises & celles de la Reine Claude son Espouse, dont la Couronne & les Escussons sont entrelassez de la Cordeliere de la Reine Anne sa mere, d'une invention fort jolie & fort particuliere, & dont il y a quelques desseins dans l'origine des ornemens des Armoiries du Pere Menestrier Jesuite. Il y a encore dans ce bâtiment plusieurs Chambres & plusieurs Cabinets, où les Roys Henry II. Charles IX. Henry III. & la Reine Catherine de Medicis, ont laissé des marques de leur estime. Mais ce qu'il y a de plus considerable est son grand Escalier fait à jour, & enrichi des Devises & des Chiffres du Roy François I. & de la Reine son Espouse, avec quelques panneaux de grotesques d'un fort beau dessein. Ce fut en une des Chambres de ce bâtiment que fut tué Henry Duc de Guise I. du nom, où l'on a crû voir long-temps des caracteres de sang, que chacun a interpretez selon ses lumieres, ou selon sa passion. C'est encore joignant ce bâtiment, tirant vers l'Occident, qu'est une Tour appellée la Tour de Château-Regnaud, fameuse par la prison du Cardinal de Guise & de l'Archevesque de Lion, & à la porte de laquelle le premier de ces deux Prelats fut massacré à coups de pertuisane. Quelques-uns ont crû que cette Tour estoit ainsi nommée parce qu'elle avoit servi de prison à deux Seigneurs de Château-Regnaud,

Pag. 162.

V. Le Lettere del Cardinale Bentivoglio.

V. Le Lettere del Cardinale Bentivoglio.

Digitized by Google

Regnaud, mais il y a plus d'apparence que ce nom luy avoit esté donné parce qu'on voit cette Seigneurie du haut de cette Tour, quoy qu'elle en soit éloignée de sept lieuës. A l'extremité de ce bâtiment du côté de l'Orient & joignant celuy du Roy Loüis XII. que nous venons de décrire, il y a un autre petit bâtiment dont la structure est en partie ancienne & en partie moderne. Le moderne est du Roy Henry III. qui y fit commencer un Appartement sur la fin de son Regne. L'ancien s'appelle la Salle des Etats depuis l'an 1577. qui rendit cette Salle fameuse par cette grande Assemblée qui s'y fit alors, & par celle qui s'y fit encore l'an 1588. mais qui fut rompuë par la mort des Guises, & par les troubles qui la suivirent. Brantome rapporte dans ses Hommes Illustres, qu'on y a repesenté plusieurs beaux spectacles, & entr'autres *la Sophonisbe de saint Gelais*, dont la Reine Catherine de Medicis donna le divertissement au Roy son Espoux & à toute la Cour, avec une dépense excessive.

IV. Le bâtiment que feu Monsieur le Duc d'Orleans fit faire en la place de celuy qu'il fit démolir du côté d'Occident l'an 1635. est un ouvrage digne du fils d'Henry le Grand; & Mansard Architecte, qui n'avoit point de petits desseins, eut la gloire entiere de celuy-ci, & de tout ce qui en a esté executé. Il y fit travailler pendant trois années & employer trois cens trente mille livres. Les memoires de ce dessein, qui m'ont esté communiquez par Monsieur Gabriel un des heritiers de cet Architecte, marquent expressément, qu'avec les materiaux qui

Digitized by Google

restoient, il ne faloit plus que cent mille livres pour rendre ce bâtiment logeable. La face du côté de la cour est composée de trois ordres les uns au dessus des autres. Le premier est Dorique, & environné d'un Balcon circulaire qui contient toute la largeur de cette façade, & se termine aux côtez de la porte de l'Escalier. Il est porté par plusieurs Colonnes Doriques tres-bien cannelées, & à chaque coin de ce Balcon sont deux figures assises, & aux deux autres coins du côté de la porte sont deux groupes de figures deux à deux. Le second ordre est Ionique, & decoré sur la face de devant de quatre Colonnes d'un fort bel aspect. Il a son fronton & deux grandes figures couchées dessus, & le reste est orné de pilastres & de croisées de belle Architecture. Le troisiéme ordre est Corinthien, decoré comme le second de pilastres. Sa corniche forme un fronton rond au milieu, sur lequel est porté le Buste de feu Monsieur le Duc d'Orleans, de marbre blanc, taillé de la main de Sarrazin, & dans le fronton sont les Armoiries de ce Prince. Toutes les autres figures & ornemens sont de la main du Sculpteur Guillain; & quant à la couverture elle est de la nouvelle invention de Mansard. Mais ce qu'il y a de plus admirable dans ce bâtiment, au sentiment des Maîtres de l'Art, est le grand Escalier en l'air, de figure carrée, enrichi de plusieurs ornemens, dont ce qui paroist achevé est tres-agreable. Cet Escalier ne devoit conduire qu'au premier étage, mais il y en devoit avoir un autre tout proche, pour conduire aux autres étages. A chaque côté de l'Escalier

Memoires de Mansard.

Digitized by Google

il y a une Salle qui se communique à deux Appartemens complets ; c'est à dire qu'il y a quatre Appartemens à chaque étage du bâtiment, qui se trouvent au bout des Salles dans deux doubles Pavillons. Le dessein general estoit de continuer le corps de logis sur la cour du côté du Midy & du côté du Septentrion. Au Midy, on eût vû en dehors un fort grand Appartement joignant la Salle du grand bâtiment, avec une gallerie sur la cour, qui auroit esté adossée à cet Appartement, lequel se fût terminé de cette Salle à une autre sur le devant ; en sorte que de tous les Appartemens on eût entré dans la Gallerie. Au Septentrion où François I. a bâti on eût veu deux autres Appartemens ayans veuë sur cette cour, contre lesquels eût esté adossée une grande Salle pour les Assemblées, d'une figure tres-particuliere & tres-agreable. Le devant, entre la cour & l'avant-cour, où est l'Appartement de Louis XII. eût consisté en un autre corps de logis avec un Dome sur l'entrée. L'avant-cour eût esté entourée d'une Terrasse à hauteur du premier étage, à laquelle l'extremité de ce corps de logis eût conduit. Au bout de l'avant-cour on devoit faire une avenuë à la Ville, qui se fust rencontrée à sa grand'ruë ; & au dehors du bâtiment d'où l'on va aux Jardins & à la Forêt, on eût fait des Terrasses jusqu'au Couvent des Capucins ; mais les affaires qui survinrent à nostre Prince laisserent l'ouvrage imparfait, & en l'état où nous le voyons.

Au reste, il ne se pouvoit voir de plus beaux Meubles, ni de plus rares Livres qu'il y en avoit dans le

Digitized by Google

Château de Blois, pendant les Regnes de Louis XII. & de François I. & mesme du temps de Catherine de Medicis. La Biblioteque, où l'on comptoit jusques à seize mille quatre cens trente-cinq Volumes, fut transportée à Fontainebleau avec les Spheres & autres instrumens d'Astrologie, par ordre du Roy François I. qui donna cette commission au sieur de saint Gelais son Aumosnier le 21. May 1544 On voyoit alors dans ce Château des Tableaux de Raphael, du Titien, de Pietre Perrugin, de Leonard d'Avinci, & d'autres sçavans Peintres de ce temps-là; quantité de draps d'or frizez, de Tapisseries, de Cabinets, de Vases, & d'autres ouvrages d'Orfévrie dignes de la magnificence de ces Princes; mais les changemens de Regnes & d'affaires les ont fait changer de lieux & de mains; la mesme chose estant arrivée de nostre temps aux Livres, Medailles, Miniatures, & autres raretez du curieux Cabinet de feu Monsieur le Duc d'Orleans.

M. du Puy, des droits du Roy.

L'avant-cour par où l'on entre dans ce Château, où l'Eglise Collegiale de saint Sauveur est bâtie, passe pour une des plus grandes qui se voyent en France. C'est où logeoient une partie des Officiers des Roys & des Princes qui se plaisoient à Blois, & où se fit le beau Tournoy pour l'arrivée du Prince de Castille promis à Claude de France, & celuy qui honora le mariage du Marquis de Montferrat avec la Princesse sœur du Duc d'Alençon.

Memoires MS du Mareschal de la Mark.

Ce fut en ce Château, dont Monsieur le Marquis de Menars est à present Gouverneur, qu'Isabeau

Monstrelet ch. 668.

Digitized by Google

de Baviere; Epouse du Roy Charles VI. fut releguée, aprés l'execution du Chevalier Louis Bourdon. Ce fut aussi là que se fit le fameux traité de paix & de confederation entre les Florentins, le Roy Louis XII. & la Republique de Venise; celuy des Florentins & des Pisans; celuy de Trente; la negociation pour l'affaire de Mets, Toul & Verdun, & plusieurs autres Traitez qui sont dans les Memoires de Messieurs du Puy, où je renvoye ceux qui seront plus heureux que moy, qui n'en ay pû voir que l'inventaire. Ce fut encore dans le Château de Blois que se celebrerent les nôces de Charles Duc d'Alençon premier Prince du Sang, & de Marguerite d'Angoulesme, fille de Charles d'Orleans Comte d'Angoulesme & sœur du Roy François I. remarquables par les joûtes & autres magnificences qui s'y firent, celles de Jean Duc d'Alençon II. du nom, ayeul de Charles, y ayans esté celebrées dés l'an 1421. avec Jeanne d'Orleans, fille de Charles Duc d'Orleans & d'Isabeau de France. Là où Philippes d'Austriche & son Epouse Jeanne de Castille traitterent avec le Louis XII. & la Reine son Espouse, le mariage de leurs enfans, quoy que sans effet. Là où Jacques Roy d'Ecosse demanda en mariage Magdelaine de France, qui luy fut accordée par le Roy François I. son pere. Là où fut fait le Traité solennel entre le Roy de France & la Reine d'Angleterre. Là mesme où se fit le mariage d'Anne d'Alençon avec Guillaume Paleologue Marquis de Montferrat que la Reine honora d'un superbe festin, auquel tous les Ambassadeurs furent conviez. Ce fut encore là où le Roy Henry II. fit une Entrée, dont les réjoüissances degenererent en des débauches si

1428.

Volum. 97. 99. 173. 326.

1509.

T. 2. de l'Hist. d'Espagne par Mayerne Turquet.

1577. Memoires de Visfort.

1508.

extraordinaires qu'on y vit des Courtisans piquans
Prepar. à des bœufs dans les ruës de la Ville, sur lesquels
l'Hist. d'Herod. par H. E. il y avoit des femmes exposées toutes nuës à la
veuë du peuple. Là enfin où Henri Roy de Navarre, & depuis Roy de France IV. du nom fut marié avec Marguerite de Valois fille du Roy Henry II.

Mais si l'amour a tant donné de marques de son pouvoir dans ce Château, la mort n'y en a pas moins laissé
1408. du sien. Car elle y enleva Valentine de Milan, Epouse
1408. de Louis Duc d'Orleans Comte de Blois. Philippes d'Orleans Comte de Vertus leur troisiéme fils. Eliza-
1409. beth de France fille du Roy Charles VI. veuve de Richard Roy d'Angleterre, & premiere femme de Char-
1503. les Duc d'Orleans & Comte de Blois. Pierre d'Am-
1504. boise Evesque de Poitiers frere du Cardinal de ce nom. Laurent Bureau Evesque de Cisteron Confesseur du Roy Louis XII. homme sçavant & vertueux.
1512. Jean de Gasnai Chancelier de France sous Louis XII.
V. il Bembo sopra la morte del Navagiero. L'illustre André Naugier Ambassadeur de la serenissime Republique de Venise, dont le Medecin Fra-
Brantome T. des Hommes illustres. castor a fait l'éloge & décrit la mort au second Livre
P. Iovii Elog. doctor. virorum. des maladies contagieuses. Jean d'Orleans Duc de Longueville, petit-fils de l'illustre bâtard Jean d'Orleans, du poison qui luy fut donné au retour du siege
T. 3. Gall. Christ. de la Rochelle. Antoine Bohier premierement Abbé
1519. de saint Ouin, puis President au Parlement de Roüen, Archevesque de Bourges, & enfin Card nal Prestre
1491. du Titre de sainte Sabine. Anne d'Orleans Abbesse
1524. de Frontevaut, Charlotte fille du Roy François I.
1513. 1578. Les Reines Anne de Bretagne & Catherine de Medicis, les Princes de la Maison de Guise, dont nous

Digitized by Google

avons parlé cy-devant. Marie Anne d'Orleans Duchesse de Chartres, fille de Gaston de France Duc d'Orleans & de Marguerite de Lorraine son Espouse. Et c'est enfin en ce lieu où Blois vit avec une extréme douleur mourir ce Prince, qui estoit les delices de la France, & qui luy avoit tant témoigné de tendresse ; & où la mort fit par cet accident, d'un lieu de plaisir & de douceur, un lieu de douleur & de desolation : ce que ce bon Prince ne manqua pas de predire quelque-temps avant que d'expirer, par ces paroles que sa bonté luy tira du cœur : *Domus mea, domus desolationis in aeternum*. Paroles que je n'ay pû lire, dans les divers endroits de ce Château où on les a écrites depuis, ny considerer ce superbe bâtiment que sa mort a laissé imparfait, sans faire, avec le Cardinal Bentivoglio, cette reflexion sur tant de funestes évenemens arrivez en ce lieu. *E considererai con grand' attentione quelle animate muraglie, che spirano al vivo le miserie delle Corone in mezzo alle apparenti loro adorate felicità.*

1656.

1660.

Raccolta de lettere pag. 153.

LES JARDINS.

On alloit autresfois de ce Château dans le Jardin, par une Gallerie appellée la Gallerie des Cerfs, parce qu'il y en avoit plusieurs grandes figures à mi-corps, laquelle, avant qu'on eut commencé de l'abbatre pour faire place à un des Pavillons du nouveau bâtiment, conduisoit à une Terrasse ou Bastion qui joignoit & joint encore à present ce Jardin, dont la partie superieure a toûjours esté separée de l'inferieure par un Escalier de pierre, par une Gallerie, & par des Citernes fort bien disposées, & qui le distinguent en haut & en bas.

Jo loc. Sincerus in itiner. Gall.

Voyages de Monconis.

Digitized by Google

JARDIN HAUT. Il y avoit autresfois de beaux compartimens dans le Jardin haut, & des Allées fort larges plantées de Coudriers & de Meuriers bien dressez. Et je croy qu'on y peut considerer un Puits d'une largeur & d'une profondeur extraordinaire, puisque Monsieur de Monconis ne l'a pas oublié dans son Journal, (1. Partie.) & que nous apprenons de la tradition, que le Roy Louis XII. ayant tâché en vain de conduire la Fontaine de saint Bohaire dans le Jardin bas, pour l'embellir par quelques jets, il fit faire ce Puits dans le haut, dont l'eau se communiquoit à des Cîternes, & de là aux Bassins du Dome de ce Jardin bas, que nous décrirons cy-aprés.

L'ALLE'E. On entre du Jardin haut dans une grande & longue Allée, dressée par ordre de la Reine Catherine de Medicis. Elle conduit à la Forêt prochaine par un chemin de douze cens toises de longueur & de six de largeur, planté de six mille Ormes à quatre rangs, à six pieds l'un de l'autre en ligne droite, & bordé de fortes hayes d'Aubespins, ce qui rend cette Allée une des plus belles, & des plus agreables promenades du Royaume.

JARDIN BAS. Le Jardin bas, de mesme que le haut, a quelques Bâtimens & Galleries pour la commodité de ses Officiers, mais il n'y a pas long-temps qu'il n'y avoit rien de plus beau dans ce Jardin qu'un Dome de cinquante-deux pieds de diametre, & d'environ neuf toises de hauteur. Le Roy Louis XII. avoit employé les plus habiles hommes de son temps aux Ouvrages de Menuiserie, dont il estoit fait & orné. Les Armoiries de ce Prince & celles de la Reine son

ſon Epouſe, leurs Chiffres, & ſur tout la Cordeliere, laquelle entouroit tout ce vaſte Dome, y faiſoient une fort agreable figure. Des Treillis fort bien diſpoſez & de belles vitres y éclairoient une Fontaine de marbre blanc à trois baſſins l'un ſur l'autre, ornée des plus beaux bas reliefs qu'on eût pû voir; mais, que nous avons veu écraſer par la peſante maſſe du Dome que l'injure du temps a renverſé. On vit perir preſque en meſme année ſous une Gallerie qui commençoit à la porte de ce Jardin, la figure d'une Biche ramée comme un Cerf, faite comme le naturel par l'ordre du Roy Louis XII. pour conſerver la memoire de cette Biche qui avoit eſté priſe de ſon temps en une des Forêts du Marquis de Bade, & dont on avoit ajuſté le bois à cette figure. L'hiſtoire de ſa priſe & de ce qu'elle avoit de ſingulier eſtoit écrite en vers ſur un Tableau qui perit avec la figure. Mais comme ces vers ſe ſont heureuſement conſervez dans les notes de Cluſius ſur le voyage de Belon, je les donne dans la page 38. de mes Preuves.

Ces deux Jardins, qui n'avoient eſté ſeparez que par une Gallerie de Charpente, le furent enfin l'an 1600. par cette belle Gallerie de pierre de taille, que le Roy Henry IV. y fit faire, & qui ſubſiſte encore toute entiere. Elle a quatre-vingt-dix-ſept toiſes de longueur & plus de trois de largeur, avec de belles croiſées des deux coſtez. La Charpente, les Ouvrages de Sculpture qui ſont au dehors, & toute la diſpoſition en ſont admirables; mais

Digitized by Google

mais comme tout perit avec le temps elle eut besoin des reparations que Monsieur le Duc d'Orleans y fit faire quelque temps avant sa mort, qui fut suivie de la destruction du plus bel amas de Simples qui fût dans l'Europe: car on ne voit plus à present dans ce Jardin d'autres marques de cette loüable curiosité, que l'Ecriture sainte a bien daigné mettre au rang des grandes qualitez de Salomon, que quelques arbres étrangers, qui n'ont pas eu besoin de culture comme les arbrisseaux & les plantes.

Regum 3.

Il ne faut pas oublier que le Roy Louis XII. & la Reine son Epouse, se promenoient souvent dans le Jardin bas, & que c'est en ce lieu-là où ce bon Prince révant un jour tout seul, au desordre des affaires d'Italie fut abbordé par Hedouville Sandricourt, & en quelque maniere consolé par un discours si fort & si hardi de ce brave, qu'il couta la vie à quelques Tresoriers convaincus d'être la cause de ce desordre. Ce fut apparamment en cette ocasion que Florimond Robertet prit cette devise * que l'on voit encore dans le Château de Buri, & dans l'Hostel d'Alluye qu'il a fait bâtir à Blois. Car le Roy s'estant à quelque temps de là écrié que toutes les plumes le voloient, ce Secretaire des Finances qui portoit un vol pour Armoiries sur la bande de son écusson, répondit en mesme-temps avec une presence d'esprit admirable, *fors une*.

Arnoldus Ferron. in Ludov. XII.

* FORS-UNGNE.

Avant que de passer du Château & des Jardins

dans la Ville, il eſt non ſeulement à propos de conſiderer des inſcriptions qui ſont ſur quelques-unes de ſes portes, & que nous donnerons dans l'Eloge d'Eſtienne Comte de Blois : mais encore l'image de la Vierge poſée ſur ces meſmes portes, pour s'acquiter du vœu que les habitans de Blois firent l'an 1631. lorſque la Ville eſtant deſolée de la peſte, ils ne trouverent point d'autre moyen de la faire ceſſer qu'en faiſant ce vœu, car on remarqua evidemment qu'ils n'eurent pas ſi-tôt promis à Dieu de placer l'image de cette Colombe des Cantiques ſur ces portes qu'elle leur apporta le rameau d'olive, & que la maladie contagieuſe ceſſa.

Entre les bâtimens publics de la Ville les Priſons ſemblent d'abord le plus ancien. A la verité, une Tour qui en fait une partie, & leur ſituation pourroit faire croire qu'elles ſont un reſte de la Forteresse * qui a donné le nom à la Ville, s'il n'y avoit de grandes apparences, comme nous l'avons remarqué cy-devant, que cette forteresse a toûjours eſté où eſt encore à preſent le Château. Cette Tour, ſi on en croit les Memoires manuſcrits du ſieur Albert Greffier de la Chambre des Comptes de Blois, qui vivoit l'an 1550. s'appelloit la Tour de Beauvoir, ſoit à cauſe de ſa ſituation, ſoit parce qu'elle appartenoit aux Seigneurs de ce nom. Quoy qu'il en ſoit, ces meſmes Memoires marquent que Louis de Chaſtillon Comte de Blois II. du nom, l'avoit achetée dés l'an 1256. de Jean de Saint Briſſon ſieur de la Ferté Hubert pour la ſomme de trois cens florins.

LES PRISONS.

* *Caſtrum Bleſenſe.*

L'Hoſtel de Ville eſt un aſſez grand corps de

L'HOSTEL DE VILLE.

Digitized by Google

logis, accompagné d'une belle cour. Il fut aquis l'an 1457. en faveur du public avec quelques maisons voisines, *par noble homme Iean de Saveuse Escuyer Conseiller, & premier Chambellan de Monsieur le Duc d'Orleans, Bailly & Gouverneur de son Comté de Blois, pour la somme de trois cens écus, de Ieanne & Catherine de Beauvilliers*, & de leurs coheritiers de la Maison de Villebresme; comme il paroist par l'acte de donation, & par celuy d'amortissement, qui sont joints au contract d'aquisition. Et cette donation fut faite, à condition de faire dire tous les Lundys de chaque semaine une Messe basse dans la Chapelle de saint Fiacre sur le Pont, de laquelle le Seigneur de Saveuse a esté restaurateur; ce qui se verifie, tant par ce qui reste d'ancien de cette Chapelle, que par ses Armoiries, qui semblent en plusieurs endroits des choses modernes, en comparaison de tout le reste. Il ne se contenta pas d'avoir donné des marques de sa generosité à la Ville, & de sa pieté à la Chapelle de saint Fiacre, il voulut encore en donner à l'Eglise Collegiale de saint Sauveur du Château. Car il y fonda l'an 1457. une Messe, & la Chapelle de sainte Barbe, & fit mesme reparer l'aisle gauche de cette Eglise avec la porte *des Saints*, que la guerre de la Religion a depuis fort defigurée, partie par le renversement, & partie par la mutilation des Ouvrages de Sculpture dont elle estoit ornée. C'est pourquoy, bien que ce genereux Seigneur ne fut pas Blesois de naissance, mais simplement d'inclination, jusques à élire sa sepulture dans l'Eglise de S. Sauveur où ses cendres reposent, il ne merite

Memoires de l'Hostel de Ville de Blois.

1419.

pas moins pour cela que nous consacrions à la memoire de la posterité tant de marques d'affection qu'il a données à la ville de Blois. Puisque nous en sommes sur l'Hostel de Ville, il ne faut pas oublier que la Fleur-de-lys d'or en champ de sable que cette Ville porte pour Armoiries, est une concession de Louis Duc d'Orleans Comte de Blois, dattée de l'an 1392. par laquelle il luy permet d'ajoûter une Fleur-de-lys à l'écu soûtenu du Loup & du Porc-épic, ses anciennes Armoiries.

LE PALAIS.

Le lieu où l'on rend la justice est un grand corps de logis bâti par les Comtes de Blois Ducs d'Orleans, & par les Rois Louis XII. Henri II. & Henri III. Au bas sont les Halles, & au haut la grand' Salle, & les Chambres du Presidial, de l'Election, des Eaux & Forêts & des Comptes, en la derniere desquelles on garde une grande quantité de Titres Originaux qui sont de grande consequence pour les particuliers, & pour éclaircir divers points d'Histoire.

LA CHAMBRE DES COMPTES.

L'erection de cette Chambre est fort ancienne, car les premiers Comtes de Blois, depuis Estienne fils de Thibaud III. du nom, *l'autoriserent de la connoissance & redition des Comptes de tous leurs Domaines*, comme firent ensuite les Comtes des Maisons de Chastillon & d'Orleans. Le Roy Louis XII. la confirma pour connoître des Domaines de Blois, Ast & Coussi, & autres terres *de ses acquests & conquests qui n'estoient pas de la Couronne, établissant sur le fait & administration du Domaine & des Finances desdites Seigneuries*, Jacques Hurault son Conseiller & Tresorier

Digitized by Google

de France, par Lettres données à Blois le 11. Mars 1498. & comme il avoit maintenu par cette confirmation les Officiers * de cette Chambre dans tous leurs privileges, de mesme les Rois ses successeurs ont confirmé cette Chambre & ses Officiers par des Declarations *authentiques, les autorisant à l'instar des autres Cours du Royaume.*

* Jean Chevalier, Jacques Vigneron, Mathurin Gaillard, Louis de Villebresme, Robert Bâffard, Estienne Morvillier, François Doucet Maîtres & Auditeurs, & Guillaume Bernier Clerc Greffier.

LE PONT.

Le Pont de la Loire sur lequel on passe de la Ville au Faux-bourg de Vienne, & de là dans la Solloigne & dans le Berri est fort beau. Il ne se trouve aucun Titre qui parle de son Fondateur, mais on peut voir dans le Titre de la fondation de S. Jean lez Blois, qu'il estoit bâti avant l'année 1078. L'an 1593. le sommet de la Piramide qui est sur ce Pont, ayant esté renversé par un orage qui survint la nuit, & les Armoiries de relief, la Couronne & les devises du Roy, qui estoient au milieu de ce sommet estant demeurées entieres, le sieur Chauvel Prevost de la Ville fit ces vers sur ce sujet.

V. les preuves.

——Piramis excelsâ stabat quæ margine Pontis
Clara coronatâ lilia fronte gerens.
Dum levis audaci pertentat culmine cœlum
Nocturno venti turbine quassa ruit.
Non tamen illa sacram pestis violare coronam
Aut Francos flores polluere ausa fuit.
Quippe & tela Iovis regalia signa verentur.
Hæcque sub Henrici nomine tuta manent.

LES FONTAINES.

Quant aux fontaines de Blois, elles doivent sans doute estre mises au nombre des choses les plus rares, les plus utiles, & les plus singulieres du païs, tant pour la bonté de leurs eaux, que pour la ma-

Digitized by Google

niere dont elles ſont conduites dans la Ville. C'eſt à un petit quart de lieuë de là, qu'elles partent d'un lieu ſoûterrain, où par des fentes de roches elles coulent dans un large Aqueduc, que l'on croit de la façon des Romains. Il eſt fait en maniere de Grote voutée priſe & taillée ſi artiſtement dans le roc même, que pluſieurs perſonnes y pourroient aller de front en quelques endroits. Toutes ces eaux tombent proches des murs de la Ville par cet Aqueduc, en un reſervoir nommé *la Fontaine des Arſis.* On y deſcend par quinze ou ſeize degrez, & on y voit couler cette eau par une grenade dans un grand canal de plomb, diviſé en pluſieurs autres moindres qui la diſtribuent en divers quartiers de la Ville. La plus belle de toutes les Fontaines que cette diſtribution forme, eſt celle qu'on appelle vulgairement *la Grand' Fontaine*, à cauſe de la quantité des tuyaux qui jettent continuellement l'eau, & parce que le Roy Louis XII. l'a embellie de quelques ornemens. Mais aſſurement cette inſcription que l'on y mit au deſſous de l'Image de la Vierge l'an 1672. ne luy fit pas beaucoup d'honneur, ce qui donna ſujet à un jeune homme de la Ville de ſe divertir aſſez ſpirituellement par ce jugement qu'il en fit.

Iodoc. Sincerus in itiner. Galliæ.

Paull. Merula François Ranckin. Giouan. Botero.

Celuy qui ſur ces Eaux fit ces rimes ſans grace
N'avoit pas encore bû de celles du Parnaſſe.

Et par cet autre :

Celuy qui ſur ces Eaux a rimé de travers
Ne s'eſt pas acquis grande gloire,
Et s'il en vient une fois boire
Il ſera plus payé que ne valent ſes Vers.

Digitized by Google

Iodoc. Sincerus in itinerar.

V. la vie de Denis du Pont, Partie III. de cette Histoire.

Je ne diray rien à l'avantage des ruës ni des maisons de Blois, parce qu'avant l'Arrest qu'obtint le celebre du Pont contre l'article 109. de la Coûtume, qui autorisoit *le cens à cher prix*, les proprietaires des maisons ne se pouvoient resoudre à faire des augmentations & des commoditez à leurs logis, de crainte que le Seigneur dominant n'en profitast à chaque mutation. C'est pourquoy il n'y a de belles maisons en cette Ville que celles que les Officiers des Rois Louis XII. & François I. achepterent & qu'ils rebâtirent, sans penser à rendre les ruës plus commodes.

Aprés avoir fait ce plan du Château & de la Ville, je viens aux Edifices sacrez, des Chapitres, des Abbayes, Paroisses, Monasteres & Communautez Religieuses tant de filles que d'hommes, où je ne garderay point d'autre ordre que celuy qui paroist plus commode pour l'intelligence de nostre Histoire.

S. SAUVEUR.

Je commence donc par l'Eglise Collegiale de saint Sauveur, vulgairement appellée *le Château*, parce qu'elle est située dans son avant-cour. Cette Eglise & les Prebendes qui en dépendent sont de fondation assez ancienne; & le Chapitre est son propre Fondateur. Car l'on tient pour assuré que douze Prestres seculiers ayant assemblé tous leurs biens pour vivre regulierement, firent bâtir l'Eglise environ l'an 1000. de N. S. & que par leur ménage & conduite, ils firent enfin un fond suffisant pour l'entretien de vingt-huit Chanoines: car pour les Titres d'où l'on pourroit tirer des preuves plus certaines de leur établissement, ils furent perdus & dissipez

pendant

Digitized by Google

pendant les guerres civiles, avec tous les meubles sacrez de l'Eglise, comme il paroist par le procez verbal qu'en dressa l'an 1568. Monsieur Riollé Lieutenant General Criminel à Blois. Ce qu'on lit en une Epistre de Pierre de Blois qu'il addresse au Chapitre & Doyen de saint Sauveur environ l'an 1160. est un témoignage assez considerable de l'ancienneté de ce Chapitre, car il les felicite de ce que Dieu leur a suscité un nouvel Othoviel en la personne de Jean Evesque de Chartres pour reparer les anciennes ruines de leur Eglise qu'il appelle l'Eglise de Blois *Ecclesiam Blesensem*, & ses Chanoines le Clergé de Blois, *Clerum Blesensem*. Il marque dans la mesme Epistre qu'il y avoit autresfois à Blois plusieurs Eglises Collegiales, & il parle des Chanoinies de saint Sauveur comme de Benefices anciens, mais nouvellement rétablis, & il donne de grandes loüanges à un Cavalier nommé Geoffroy, qui dans une fortune mediocre avoit fait paroître un cœur de Prince, signalant sa charité envers cette Eglise. Il ajoûte qu'il en a esté lui-mesme un des premiers restaurateurs, & qu'il n'a pas de plus grande passion que de la voir dans sa perfection, & son College s'accroître jusques au nombre de quatre-vingt. Thibaud V. Comte de Blois, qui vivoit en mesme temps que ce grand personnage, est un de ceux qui ont donné de plus beaux privileges au Chapitre de S. Sauveur: car il se demit en sa faveur de tous les droits qu'il avoit dans la ville de Blois pendant les trois jours qui suivent celuy de l'Ascension de N. S. qui est ce que l'on appelle à Blois LA COMTE'. L'an 1362. le Parlement

Epist. 78.

V. l'Eloge de ce Comte P. 111.

de Paris donna Arrest en faveur des Chanoines de saint Sauveur, sur le different meu entre eux & Jean de Chastillon Comte de Blois II. du nom, pour le droit de Justice que ce Comte pretendoit au jour de l'Ascension. Le mesme Thibaud fonda la Chapelle de saint Antoine dans saint Sauveur, & les Comtes ses successeurs & leurs Officiers fonderent la pluspart des autres Prebendes. L'an 1241. Alberic Evesque de Chartres y erigea une Paroisse pour la commodité des habitans du quartier. Le Chapitre crea l'an 1318. par un Acte Capitulaire vingt-huit Chanoinies, & y en ajoûta encore une l'an 1362. d'où l'on infere non seulement que le nombre des Chanoines estoit alors fort considerable, mais encore que le Chapitre estoit son propre Patron. Les guerres ayant depuis fort diminué les revenus de ce Chapitre, il fut obligé de se reduire à un petit nombre, par un Acte de l'an 1382. qui fut approuvé par Jean Evesque de Chartres, & par le Pape Clement VII. qui par sa Bulle luy conserve le droit de Collation. L'an 1350. Berthelemi de Bruges Maître és Arts & en Medecine fonda le Sous-doyenné & s'en reserva la presentation pendant sa vie, laissant ce mesme droit au Comte de Blois, pour en joüir aprés sa mort. Louis & Guy de Chastillon Comtes de Blois, Jean Duc d'Albanie, & plusieurs autres personnes de grande qualité sont inhumez dans l'Eglise de saint Sauveur. Monsieur Godeffroy en son Histoire du Roy Charles VII. a remarqué que Gerard Mâchet natif de Blois Evesque de Chartres, & Confesseur du Roy Charles VII. y benit l'Eten-

Memoires MS. des Comtes de Blois par Albert.

Ad ques ab antiquo & à fundatione pertinet, & pertinuit creatio, electio & installatio Canonicorum.

V. la vie de Gerard Mâchet, Partie III.

Digitized by Google

dard que fit faire en cette Ville-là, Jeanne d'Arc, surnommée la Pucelle d'Orleans, en y attendant la jonction de ses troupes; Et c'est où les corps de Valentine de Milan, de Marie de Cleves, & ceux des Reines Anne de Bretagne & Catherine de Medicis demeurerent long-temps en depost. Les Memoires du Chapitre marquent qu'il eut l'honneur de voir au nombre de ses Chanoines deux enfans de Comtes de Blois, & que Jacques Hurault fut de ce nombre, & ensuite Doyen, avant que d'estre Evesque d'Autun. La confiance que Jean de Bourbon Comte de la Marche & de Vandosme avoit en ce Chapitre l'obligea à luy confier l'an 1381. son tresor consistant en douze mille florins d'or. Au reste la sonnerie de saint Sauveur est une des plus harmonieuses du Royaume; c'est pourquoy le Roy Henry III. se plaisoit fort à l'entendre, outre qu'elle contribuoit extrémement à le tirer de cette profonde melancolie à laquelle il estoit sujet.

L'Eglise Collegiale de saint Jacques fut fondée l'an 1366. par Louis de Chastillon Comte de Blois, & par quelques particuliers du Comté, qui touchez de compassion envers les Pelerins de saint Jacques en Galice, qui n'avoient aucun lieu pour se retirer en passant, firent le fonds de huit Prebendes, dont six furent destinées aux Prestres & Chanoines qui font le service, & deux au logement & à la nourriture de ces Pelerins. Ce Comte consentit l'amortissement des heritages acquis & à acquerir en faveur de cet Hôpital, par un acte de l'an 1366. dont il en fait mention dans une transaction passée entre

S. JACQUES.

Extrait de la fondation de S. Jacques.

les Confreres & les Chanoines de ſaint Jacques l'an 1443. au ſujet du different meu entr'eux ſur les Prebendes affectées à la ſubſiſtence des pauvres. Il eſt à propos de remarquer icy, que le malheur qui arriva à cette Egliſe l'an 1512. par un debordement d'eaux, fut ſi extraordinaire & ſi ſurprenant que les Chanoines en prirent acte l'an 1517. lequel porte que *la nuit d'aprés la ſaint Martin d'Hyver ſurvinrent ſi grande quantité d'eaux, qui entrerent par la Porte-coſté, qu'elles degraverent le pavé juſques à cinq pieds de profondeur, & emporterent les plus groſſes pierres qui ſoûtenoient les côtez des maiſons .... & prenant leur cours par le Carroy Gandebert, entroient par certains goulets qui eſtoient ſous le Chapitre & le Treſor de ſaint Iacques, en ſorte que ledit Chapitre, Voutes & Treſor fondirent, & que la Caſſette où eſtoient les Titres & enſeignemens fut ſubmergée, l'eau ayant monté juſqu'au grand Autel.* Le meſme Acte marque que quelques-uns des Chanoines furent en peril de ſe noyer pour avoir voulu ſauver leurs Titres, dont quelques-uns furent en effet ou perdus ou ſi effacez qu'on n'y a pû rien connoître depuis. Il marque encore que quelques maiſons & quelques caves du voiſinage fondirent, que pluſieurs animaux de ſervice, & meſme quelques hommes furent noyez, & pluſieurs marchandiſes de ſoye, de laine, & d'épiceries gaſtées, & l'Egliſe fort defigurée.

2. *Septembre* 1672. » Surquoy l'on peut remarquer en paſſant, que de » noſtre temps une ravine auſſi ſurprenante que celle- » là, quoyque moindre en ſa ſuite, mit en peril quel- » ques maiſons, & quelques habitans du quartier de

Digitized by Google

« la Bretonnerie, par l'innondation que causa le Torrent appellé Larrou, aprés une pluye extraordinaire, l'Arche qui est sur ce Torrent derriere le Jardin des Jesuites, ayant esté bouchée par la terre, le bois & les pierres que l'eau avoit entrainez. «

Mais quoy que l'accident qui arriva à l'Eglise de saint Jacques l'an 1512. fût grand, c'estoit peu de chose en comparaison de ce qu'elle souffrit le 12. Février 1568. car les soldats Gascons & Provençaux, qui entrerent alors à Blois par composition, aprés avoir fait souffrir mille indignitez aux Bourgeois & à la Garnison, contre la foy donnée par le Capitaine Boucard*, mirent cette Eglise en l'état pitoyable où elle est demeurée depuis. Ils n'épargnerent ni les voûtes qu'ils creverent, ni les tombeaux qu'ils renverserent, ni les cloches qu'ils fondirent, ni les meubles sacrez qu'ils profanerent. Le Tombeau de Jacques Hurault Seigneur de Vibraye & de Cheverni, ayeul du Chancelier de ce nom, fut renversé, avec quelques autres, & à peine épargnerent-ils celuy de Berthelot Barre, un des Bienfaiteurs de cette Eglise, dont les figures demeurerent toutes mutilées.

* C'est ce Boucard, qui selon Brâtome estoit favori d'Henri II & son Escuier lorsqu'il n'estoit que Dauphin, & dont la foy a passé au païs Blesois en proverbe comme une foy punique. LA FOY DE BOUCARD.

Comme l'Eglise de saint Jacques est bâtie sur la Paroisse de saint Honoré, membre de l'Abbaye de Bourgmoyen de l'Ordre de saint Augustin, le Prieur de cette Paroisse, qui est toûjours un Chanoine de cet Ordre, est Chanoine né de cette Collegiale. L'Hôpital n'avoit simplement qu'un Hospitalier & un Aumosnier, lorsqu'il fut uni à l'Ordre de saint Lazare, la pauvreté où il estoit alors ré-

duit ne luy permettant pas d'entretenir un plus grand nombre d'Officiers. Louis de Chastillon Comte de Blois, le Seigneur de Donltienne Gouverneur de Blois, le Seigneur de Cheverni, les sieurs le Jay Bailly de Blois, de Villebresme, du Cheminville frisson, de Morvillier, Barre & Pivart furent ses Fondateurs ; & les charitez des sieurs Fay, Turmeau, le Fuselier, &c. augmenterent ensuite ses revenus. L'Hôpital avoit en ce temps-là un Cimetiere particulier, qui a esté converti en une place appellée le *Puits du Quartier*, où est le marché pour la commodité publique. La Confrairie de saint Jacques, qui depuis plusieurs années avoit esté negligée, fut restituée de nostre temps en son premier lustre, par Messire Jacques Charron Bailly de Blois, un de ses Confreres.

Il y a deux Eglises Abbatiales à Blois, l'une de Religieux Benedictins de la Congregation de saint Maur, appellée saint Laumer, & l'autre de Chanoines Reguliers de saint Augustin, appellée Nôtre-Dame de Blois ou de Bourgmoyen.

S. LAUMER. Quant à saint Laumer, il faut d'abord remarquer, comme nous avons déja fait cy-devant, qu'il y avoit dés l'an 860. des Religieux de l'Ordre de saint Benoist dans l'Eglise de saint Calais du Château, & qu'ils y receurent les Reliques de saint Laumer, que ceux de Corbion, appellé à present *Moûtier saint Laumer* au Perche, y apporterent pour les sauver du pillage des Normans Danois. Je ne sçay pas mesme si ce ne seroit point en ce même lieu que saint Laumer fonda un Monastere au

Digitized by Google

ſortir de ſa ſolitude du Perche, en laquelle il avoit bâti dés l'an 527. celuy de Corbion; puiſque le Breviaire de Chartres marque expreſſement qu'il en fonda un ſur les rives de la Loire. Quoy qu'il en ſoit, l'Abbé qui gouvernoit les Religieux établis à ſaint Calais s'appelloit Simon, & les Reliques de ſaint Laumer furent tranſportées l'an 912. de ce lieu-là à Moiſſac en Auvergne. L'an 924. Thibaud Comte de Blois & de Chartres, ſurnommé le Vieux & le Tricheur, voyant que les Religieux eſtoient trop étroitement logez en ſon Château, ſupplia Raoul Roy de France de leur accorder l'Egliſe de ſaint Lubin, ſituée au deſſous de ce Château, avec le Fauxbourg du Foix, ſes appartenances, & quelque droits que ce Comte leur ceda en effet cette meſme année. Le Titre de cet octroy marque que c'eſt à la priere de ce Comte que Raoul les traita avec tant de bonté, & l'on croit meſme qu'il contribua d'une maniere toute Royale aux frais du bâtiment de leur Egliſe, qui eſt fort agreable, quoy que l'Edifice ſoit Gothique, excepté la grand' porte, qui paroiſſoit enrichie de pluſieurs figures avant les guerres civiles. Les deux groſſes Piramides Octogones imparfaites, qui ont ſervi de Clochers ſont de meſme matiere & de meſme ſtructure que l'Egliſe. Le logis des Religieux a eſté fait en des temps differens & ſans Ordre, excepté ce qui a eſté fait l'an 1670. qui dans ſa maniere eſt fort beau. L'an 1186. les Reliques de ſaint Laumer, dont une partie avoit eſté rapportée de Moiſſac, furent honorablement placées dans cette Egliſe. Ce fut un peu avant cette tranſlation

Ms. de S. Laumer de Blois.

Cronic Malleac. ens.

Digitized by Google

Ego Carbonita, &c.

qu'un Cavalier nommé *Carbon* ou *Carbonit*, donna la Seigneurie de Madon à ce Monaſtere, laquelle a depuis ce temps-là eſté augmentée & bâtie par des Abbez des Maiſons de Pot & de Hurault, le Prieuré de Moutou ayant eſté donné à ce meſme Monaſtere dés le temps de Robert LE FORT, un des premiers Gouverneurs ou Comtes de Blois, & les biens dépendans du Monaſtere de Corbion y ayans eſté joints depuis, environ l'an M. de N. S. Les Comtes de Blois ſucceſſeurs de Thibaud le Vieux, & pluſieurs particuliers ont depuis augmenté cette Abbaye de rentes & de Privileges conſiderables.

Cronic. Malleac. T. 2. Bibl. Labeau.

Les Habitans du Faux-bourg du Foix, qui eſtoient *Serfs de condition*, ayant enfin racheté leur liberté par une ſomme de deux mille livres, donnerent ſans doute lieu à la reparation de ce Monaſtere, qui fut brûlé l'an 1204. Et à ce propos je croy que pluſieurs perſonnes ne ſeront pas fâchées d'apprendre qu'il y avoit en ce temps-là des hommes en pluſieurs lieux du Royaume aſſez malheureux pour naiſtre ſi aſſujetis à leurs Seigneurs, qu'ils n'en devoient rien attendre pour prix de leurs travaux que la nourriture; s'ils acquerroient un heritage le Seigneur prenoit la moitié du revenu, & retiroit l'heritage quand il vouloit. Outre la Taille & le droit de *Formariage* qu'ils luy payoient, ils payoient encore ces droits au Roy, & ne pouvoient ſe retirer ailleurs ſans la permiſſion de l'un & de l'autre. Les Eccleſiaſtiques de meſme que les Seculiers avoient de ces Serfs, & parce qu'ils avoient ſouvent des differens touchant ces Serfs, ils eſtoient obligez de s'entre-

V. les preuves

Digitized by Google

s'entredonner des preuves de leurs droits. Cette condition estoit alors une espece de tache, ou pour mieux dire un malheur, mais tout a bien changé depuis. Car quant à tant de bonnes familles qui portent, ou qui semblent encore à present porter les noms de celles de ce temps-là, la moitié presque de la France estant alors serve; il faut observer que la pluspart des noms qui estoient propres sont depuis devenus surnoms, & qu'ainsi les familles de ces derniers siecles ne sont pas sorties de celles de ces siecles-là; & qu'aprés tout, ce qui se trouve sur cette matiere dans les anciennes Chartes, ne peut pas estre plus injurieux à quelques familles qu'il l'est à tous les Chrétiens, d'estre descendus de Juifs ou de Payens, la grace de Dieu & celle du Prince, ayant chacune à sa maniere rendu les uns & les autres enfans d'adoption. Les Religieux de saint Laumer firent un échange l'an 1249. de plusieurs de leurs droits avec Jean de Chastillon Comte de Blois, ce qui accommoda fort ce Comte & ces Religieux. L'an 1302. la Paroisse de saint Pierre, située au Faux-bourg du Foix, & celle de saint Nicolas du mesme Faux-bourg furent annexées à l'Abbaye. Pour les droits dont elle joüit, & mesme pour celuy de Justice qu'elle a dans le Faux-bourg de Vienne, je ne m'y étendray pas ici, & je ne marqueray qu'en passant cet heureux affranchissement de quelques-uns de ses Fermiers, qui estoient obligez d'executer les Sentences de la Justice sur les criminels, lorsque le Comte leur remit cette obligation pour quatre septiers de bled de rente payables au Domaine. Mais comme tou-

super familia Berneriorum Carnuti. *ann.* 1129.

Charta I. de Castillion. pro jure Monachorum in Fisco.

Layette S. Laumer, de la Chambre des Comptes de Blois.

Digitized by Google

tes choses sont sujettes aux revolutions, je remarqueray que la splendeur de ce Monastere fut bien obscurcie par les guerres de l'an 1568. Car non seulement les Soldats Calvinistes le pillerent, comme ils avoient pillé l'Eglise de saint Jacques, mais mesme ses Religieux, dont la vie estoit tres-dereglée, se mirent de la partie, en sorte que les Reliques furent profanées & jettées par les Soldats dans des lieux sales & puants; l'or & l'argent où elles estoient enchassées enlevez, avec tous les autres ornemens, & de riches Tapisseries, que quelques Catholiques Anglois ont assuré avoir vû dans saint Paul de Londres. Quoy qu'il en soit cette desolation dura jusques au Regne du Roy Henry IV. au commencement duquel il fut rétabli, premierement par Guillaume Fouquet Evesque d'Angers, & ensuite par le Chardinal de Sourdis ses Abbez. Ce dernier y fit venir l'an 1624. des Religieux Reformez de la Congregation de saint Maur, qui ont depuis ce temps-là beaucoup travaillé à la restauration & à la decoration de tout le Monastere. Si l'on en croit l'Histoire MS. de cette Abbaye, il y avoit autrefois beaucoup de Reliques, qui y avoient esté apportées de Corbion avec le corps de saint Laumer, du temps de l'Empereur Louis le Debonnaire. Les principales estoient le corps de saint Demetre, les Chefs de sainte Marie Egyptienne, des saints Lubin & Bohaire Evesques de Chartres; ceux de saint Calais, & de saint Viventien Martyr; un morceau de la vraye Croix, & un d'une sainte Epine; quelques os de saint Antoine, de sainte Thecle, & de

Digitized by Google

saint Fiacre, avec un morceau de la Ceinture de sainte Marguerite, lesquelles ayant esté traitées l'an 1568. comme nous le venons de remarquer, furent presques toutes heureusement retrouvées l'an 1624. dans les mesmes lieux où elles avoient esté jettées, & réconnuës par la verification qui en fut faite alors. Cette Abbaye porte d'azur à la Crosse d'or mise en pal, accostée de deux Fleurs-de-lys de mesme, mises en face. Il y a six Prieurez Conventuels qui en dépendent, vingt-cinq Prieurez simples, quatre-vingt-trois à charge d'ames, & six Chapelles Monachales. Outre les Tombeaux que les guerres civiles ont renversé dans l'Eglise, il y en reste encore des de Pot, [a] des Dampierre [b] & des Morvilliers, passant sous silence ceux de plusieurs Abbez Reguliers. Il y en a mesme un d'un Prince de la Maison de Bourbon [c] dans la Chapelle de Nôtre-Dame de Bonnes-nouvelles, sur lequel on voit une inscription demi-effacée, mais assez conforme aux Memoires de l'Abbaye de Chesaubenoise. * On trouva l'an 1624. dans la mesme Chapelle le cercüeil d'Isabeau de France, fille du Roy Charles VI. & Comtesse de Blois, par son Epoux Charles Duc d'Orleans & Comte de Blois, où le corps de cette Princesse estoit envelopé de plusieurs linges en forme de bandes avec du vif-argent. Et l'an 1626. on trouva, en faisant les fondemens du Chapitre, le corps d'Ernandus neveu de Pierre de Blois, & Abbé de saint Laumer, mort l'an 1220. auquel ce grand Personnage addresse son Epistre 131. Quant au Saint dont le Monastere porte le nom, chacun sçait que

[a] Guy Pot Gouverneur de Blois, Orleans & Paris sous le Roy Charles VIII. & son premier Chambellan. *

[b] Guido de Dāpierre nominis hujus secundus sepultus in Basilica S Launomari Blesis anno 1215. &c.

[c] Archanbaldus de Bourbon nominis hujus secūdus anno D. 1217. cessit Monasterio S. Launomari Blesis, in quo ipsius pater jacebat, centum libras, &c.

Digitized by Google

c'estoit un bon Solitaire natif de Chartres, qui fonda quelques Monasteres dont il fut Abbé; qu'il demeura quelque temps dans celuy de Micy prés d'Orleans, d'où il se retira dans la Forêt du Perche; & qu'il fut enterré à Chartres, dans l'Eglise de saint Martin de cette Ville-là. L'Abbaye de saint Laumer a eu quelques Abbez & quelques sçavans Religieux originaires de Blois. Je ne donne pas la suite de ces premiers, parce qu'elle se voit dans le 4. Tom. *du Gallia Christiana*. C'est à un de ces Abbez nommé Geoffroy, qu'Yves Evesque de Chartres addresse une de ses Lettres, pour luy remontrer que non seulement il ne devoit pas quitter son Abbaye pour se retirer, comme il fit en un Hermitage, mais encore qu'il ne pouvoit sans scandale y souffrir à des heures induës une devote qui estoit sous sa direction. Le dernier des Religieux de saint Laumer, qui nous ont laissé quelques marques de leur esprit & de leur erudition, s'appelloit Frere Jacques Boivin natif de Blois, homme sçavant dans les Langues, & dans les Lettres divines & humaines. Il composa un Commentaire sur saint Mathieu, que l'on a long-temps gardé chez les Jacobins de Blois, & il apostilla une petite Bible, qui est encore à present dans la Biblioteque de saint Laumer. Il fut successivement *Refecturier*, *Soûprieur & Prieur* de ce Monastere, mais comme l'esprit a souvent ses maladies de mesme que le corps, il voulut contenter sa curiosité, allant à Geneve pour sçavoir en quoy consistoit precisement la nouvelle doctrine de son temps, d'où il rapporta d'assez mauvaises impres-

V. Memorial. historiar. MS. S. Vict. Paris. pag. 121.

Digitized by Google

ſions. Neanmoins l'Hiſtoire MS. de ſaint Laumer nous aſſure qu'il mourut Catholique Romain, & qu'il fut enterré dans la Chapelle de N. D. de ce Monaſtere. C'eſt Meſſire Jacques François Mignot de Merille qui eſt à preſent Abbé Commendataire de cette Abbaye.

Noſtre-Dame de Blois eſt une Abbaye de l'Ordre de ſaint Auguſtin, appellée vulgairement *Bourgmoyen*, parce que lorſqu'elle fut fondée la ville de Blois ne conſiſtoit qu'en trois petits Quartiers appellez *Bourgs*, dont celuy où eſt ſituée cette Abbaye eſtoit appellé *le Bourgmoyen*, parce qu'il eſtoit placé entre le Bourg ſaint Jean & le Bourg du Foix. Dom Jean Mabillon Religieux à ſaint Germain des Prez à Paris, dans ſon ſçavant & curieux Livre *de Re Diplomatica* pag. 478. nous donne un Titre d'Agirard Eveſque de Chartres, datté de l'an 696. qui ſemble marquer que l'Abbaye dont il y eſt parlé n'eſt autre que celle de Noſtre-Dame de Bourgmoyen de Blois. Ainſi elle eſt bien plus ancienne que n'eſt la donation qu'Eudes Comte de Blois II. du nom & Berthe ſon Epouſe luy firent l'an 994. de laquelle on n'a connoiſſance que par un Titre de l'an 1105. qu'on peut voir dans les preuves de cette Hiſtoire: car on ne trouve aucun Titre primordial de ſa fondation, une grand' partie de ceux que l'on y gardoit ayant eſté diſſipée par les guerres. Les Chanoines Reguliers de l'Ordre de ſaint Auguſtin y furent établis en la place des Seculiers dés le temps du Pape Calixte II. & reformez l'an 1210. par Manaſſes Eveſque d'Orleans III. du nom, delegué Commiſſaire

BOURGMOYEN.

V. les preuves ann. 1132.

V. les preuves ann. 1210.

Digitized by Google

Apoſtolique à cet effet. Il paroiſt par un Mandement de l'Official de Chartres, que l'Egliſe eſtoit tombée en ruine par *vetuſté* dés l'an 1243. Jacques de Vitri en ſon Hiſtoire d'Occident chap. 21. rend un témoignage fort avantageux à ces Chanoines. Mais cette reforme & cette regularité de vie, qu'il louë tant, ne dura gueres : car ce qui arriva l'an 1330. & dont on verra l'Hiſtoire dans la III. Partie de cet Ouvrage, marque trop que la diſcipline y eſtoit alors bien relaſchée, ces Chanoines ne s'eſtant pas contentez d'avoir fait paroiſtre leur cruauté en maſſacrant leur Abbé, mais ayant encore fait voir leur avarice, déterrant le corps d'une Dame inhumée dans leur Egliſe pour avoir le plomb de ſon cercüeil. Cette Abbaye avoit des Serfs comme celle de ſaint Laumer, dés le temps de Thibaud V. Comte de Blois, & un droit *de Strage*, *d'Etallage*, *& de Cens*. J'apprens d'un Chartulaire que Monſieur Ducheſne avoit eu de la Biblioteque de Monſieur Petau, qu'elle reconnoiſt pour ſes bienfaiteurs, outre les Comtes Eudes II. Thibaud IV. Thibaud V. & Louis fils de ce dernier; Hugues de Marchénoir, Jean de Montigni 1209. Jean de Vievi *Veteris vici* 1202. Robert de Chamurci *de Chamurciaco* 1132. Hugues de Cormerai 1200. Robert Vicomte de Blois. Sulpice & Jean d'Amboiſe 1221. Marguerite Comteſſe de Blois 1212. Geoffroy de Cormerai 1226. Simon de Baugency. Geoffroy de Bury 1241. Pierre de Rilly. Foulques Belon. Renault de Braſſeux & Guillaume du Pleſſis. Les Titres de Bourgmoyen furent preſque tous perdus pendant

V. les preuves.

Prepar. à l'Hiſt. d'Herod. par H. E.

Layette Bourgmoyen de la Chambre des Comtes de Blois.

Digitized by Google

les guerres du ſiecle paſſé, & l'on n'a ſauvé qu'un Chartulaire, où l'on en avoit tranſcrit quelques-uns, & un papier Cenſitaire fort ancien intitulé, *Cenſus B. Mariæ Bleſenſis*, qui m'a eſté d'un grand ſecours pour connoître les anciennes familles du Païs Bleſois. Comme les Religieux de noſtre temps n'ont pas eſté plus reformez que quelques-uns de leurs predeceſſeurs, & qu'ils ont beaucoup contribué à la décadence de cette Abbaye, il a eſté neceſſaire d'y introduire une derniere reforme l'an 1647. ce qui a eſté fait ſi à propos, que non ſeulement les bâtimens de la Campagne dépendans de l'Abbaye, ceux de l'Abbaye meſme, les Voutes, Autels, & ornemens de l'Egliſe, ſont ou reparez ou faits tout de neuf; mais encore l'Office Divin s'y celebre d'une maniere fort exacte & fort edifiante. Il y a dans cette Egliſe des Tombeaux des Huraults, des Boudets, des Refuges, & des Bamaiſon, qui y ont fait quelques charitez. Lorſque l'on jettoit les fondemens du nouveau Dortoir l'an 1650. on trouva le Tombeau de pierre, d'un Abbé de Bourgmoyen avec ſes os, une partie de ſes habits, une Croſſe Abbatiale à l'antique, & une maniere de ſeau ou de medaille, qui marquoit que c'eſtoit le Tombeau de l'Abbé Philippes premier du nom, qui vivoit encore l'an 1192. Il y a dans cette Abbaye une autre maniere de ſeau repreſentant la Vierge & ſaint Auguſtin avec les Armoiries d'un Abbé, & autour ces paroles écrites en lettres Gothiques *Signum Guidonis de Montmirel.* Le reſte qui eſt demi effacé ſemble marquer que ce ſeau n'eſt pas moins à la Com-

V. Gall. Chriſt. T. 4.

Digitized by Google

munauté qu'à l'Abbé, d'où je conclus qu'on a obmis ce Guy de Mommirel au Catalogue des Abbez de Bourgmoyen T. 4 *Galliæ Christian.* Estienne Evêque de Tournay rend un témoignage fort avantageux à un de ces Abbez nommé Nicolas, dans la Lettre qu'il écrit au Pape Innocent III. & marque en passant fort nettement l'ancienneté de cette Abbaye, & le besoin qu'elle avoit eu de la reforme. Il y a dans la Chapelle de saint Jean un Tableau de la Decollation de ce Saint, qui n'est pas à mépriser; & parmy les Titres de l'Abbaye deux Lettres originales fort considerables. L'une est de saint Louis. Elle est écrite à Paris l'an 1269. & fait voir que ce bon Prince donne aux Chanoines de Bourgmoyen une Epine de la Couronne de N. S. en reconnoissance de ce qu'ils luy avoient envoyé quelques-uns de leurs Religieux pour établir l'Hôpital de Vernon. Elle est accompagnée d'une autre de Gilon Archevesque de Sens, qui accorde quarante jours d'Indulgences à ceux qui visiteront cette Relique, *au jour & feste de la Couronne de N. S.* Quoy que ce precieux dépost ait esté perdu pendant les guerres civiles, les Religieux de Bourgmoyen n'en font pas moins la memoire ce jour-là. L'autre Lettre est de saint Bonaventure, & écrite à Paris l'an 1273. au sujet de quelque different entre ces Religieux & les Cordeliers de Blois. On voit encore dans les Titres de cette Abbaye, qu'Estienne Comte de Bretagne en tira les Religieux qu'il établit en celle de Guingamp, & qu'il accorda pour cela quelques honneurs & prerogatives en cette derniere, à ceux de Bourgmoyen.

Epist. 118.

V. ces Lettres dans les preuves ann. 1269. & 1273.

Digitized by Google

moyen. L'Abbé confere plusieurs Benefices simples & Presbyteraux qui en dépendent, outre le Prieuré de saint Calais du Château, qui fut rendu à Bourgmoyen, aprés que les Peres Benedictins eurent quitté ce lieu pour s'établir où ils sont à present ; ce qui me fait croire que si cette Abbaye n'est aussi ancienne que le pense D. Jean Mabillon au lieu cy-devant allegué, du moins elle l'est encore plus que la donation faite par Eudes II. Comte de Blois, & par Berthe son Epouse. Les familles, de Gaillard, de Morvillier, & de Phelippeaux ont donné quelques Abbez à Bourgmoyen, & c'est encore à present Messire Balthazar Phelippeaux qui en est Abbé Commendataire. Au reste, comme les trois Paroisses de la Ville dépendent de Bourgmoyen, & que l'Hôpital qui en a esté separé, & le Couvent des Jacobins, sont bâtis sur ses terres, je croy qu'il est à propos d'en donner l'Histoire immediatement aprés celle de cette Abbaye.

924.

S. SOLENNE.

L'Eglise de saint Solenne, qui est la plus grand' Paroisse de Blois, n'estoit autrefois qu'une Chapelle dediée à Dieu sous le nom de saint Pierre, laquelle se voit encore à present sous l'Eglise. Elle fut bâtie en l'honneur de ce Saint Evesque de Chartres quelque temps aprés la translation de son Corps du Bourg de Maillé en Touraine, dans la ville de Chartres. Car ayant demeuré quelque temps en depost dans cette Chapelle en passant par Blois, il fut impossible, dit l'Histoire, de l'en tirer pour continuer le voyage, qu'on n'eût promis à Dieu d'y bâtir une Eglise du nom de ce Saint. L'Edgarde de Verman-

Sanctus Solennius *in Martyr. V. Gregorium Turonens. de gloria Confess. & Sigibert. in Cronic. ad ann.* 450.

Digitized by Google

dois Epouse de Thibaud le Vieux, Comte de Blois, Hugues Archevesque de Bourges, & Eudes leurs enfans, y fonderent des Prebendes en faveur des Clers & des Chanoines qu'ils y établirent, comme il se voit dans un *Recrit* d'Yves de Chartres, donné à la priere d'Adele Epouse d'Estienne Comte de Blois. Mais elle fut ensuite unie à l'Abbaye de Bourgmoyen sous le titre de Prieuré-Cure, par Geoffroy des Lieuës Evesque de Chartres Legat Apostolique, & en a toûjours dépendu depuis. C'est peut-estre une de ces Eglises de Blois qui ont changé d'état, & dont parle Pierre de Blois dans sa Lettre 78. On voit dans la Chambre des Comptes de Blois Layette Bourgmoyen, des lettres de Thibaud V. dit le Bon, par lesquelles il accorde à l'Eglise de saint Solenne certain droit de chauffage. Cette Eglise commençoit déja à tomber en ruine dés le temps du Roy Charles VI. auquel elle fut rétablie, comme on le verifie par un de ses pignons qui paroist fait de neuf, en comparaison de tout le reste, & sur lequel on voit les Armoiries de ce Prince, celles de Louis Duc d'Orleans Comte de Blois, & celles de Valentine de Milan son Epouse. Ce fut de leur temps qu'on posa les fondemens des deux Tours de cette Eglise, quoy qu'on n'en ait élevé qu'une. Ce qui en paroist jusques au premier ordre est assez grossier, mais le reste, quoy que bâti à plusieurs fois, est fort regulier. Il paroist par la datte qu'on y a sculpée que le premier ordre fut commencé l'an mil cinq cens quarante-quatre, mais au lieu d'y ajoûter un second ordre, comme on se l'estoit proposé, on se

V. les preuves ann. 1105.

V. les preuves ann. 1121.

Digitized by Google

contenta d'y mettre l'an 1609. le Dome qui ne s'accommode pas mal avec le reste. Cette Eglise est une des plus belles Paroisses qui soient sur la riviere de Loire. Il y a quelques Tableaux qui ne sont pas à mépriser, & on y montre une piece d'Ivoire qu'on croit estre le bout de la Crosse de saint Solenne. Cette Paroisse a toûjours esté fort heureuse en Pasteurs. Il est bien vray que Jacques Gaillard Abbé de Bourgmoyen tint l'Abbaye & la Cure tout ensemble l'an 1497. mais cela ne se fit que par une dispense du Pape Alexandre VI. dattée de cette année-là. L'an 1560. on vit une chose presque aussi extraordinaire, car Frere Jean Bourguignon Cordelier natif de Cognac fut tiré de son Couvent de Blois pour faire les fonctions Curiales en cette Paroisse, le malheur du siecle & le merite du sujet ayant fait passer sur les considerations, & sur les difficultez qu'on eût faites en un autre temps. Les Boudets, les Morvilliers, les Bamaisons, & les Badoux ont fait quelques charitez à cette Paroisse.

V. la vie de Jean Mosnier Peintre. Part. III.

« Au reste il a esté d'autant plus necessaire de consigner à la memoire eternelle de la posterité, tout ce que je viens d'écrire de l'Eglise de saint Solenne, que l'accident qui y est arrivé depuis est grand, & qu'il change entierement l'état des choses. Car la nuit du cinquiéme au sixiéme du mois de Juin 1678. un orage qui gâta plusieurs Paroisses aux environs de Blois, qui renversa quelques toits & quelques clochers, avec quantité de cheminées, & qui cassa la plusspart des vitres dans la Ville & dans la Campagne; ayant d'abord enlevé toutes les vitres de cette Egli-

» se, la renversa de fond en comble, à la reserve de la
» Tour, de deux Pilliers qui soûtinrent la Voûte qui
» estoit au dessus du grand Autel, & de quelques
» Chapelles de l'aisle droite; de maniere que les meu-
» bles sacrez & les Tapisseries furent ensevelis sous
» les ruines, & le saint Ciboire mesme renversé, avec
» quelques-unes des saintes Hosties, qui furent trou-
» vées parmy le debris des murs, des voûtes & de la
» charpente, par les soins du Prieur & des Prestres
» de la Paroisse, & portées solennellement la nuit mes-
» me en l'Eglise de saint Honoré. Mais on la rebâtit
» à present plus solide & plus belle qu'elle n'estoit,
» Monsieur & Madame Colbert ayant interessé la
» charité de nostre tres-Chrestien & tres Magnifique
» Monarque Louis XIV. par un mouvement de leur
» pieté envers Dieu & cette Eglise, en laquelle cette
» Dame a esté baptisée.

S. HONORÉ. La Paroisse de saint Honoré, ne peut pas si facilement prouver son ancienneté que fait celle de saint Solenne, car on n'y reconnoist rien de plus ancien que ce que Florimond Robertet y a fait rétablir. Ce charitable Secretaire d'Etat, aprés avoir éleu sa sepulture dans le caveau de la Chapelle d'Alluye où son corps repose, avec celuy de Michelle Gaillard son Epouse, & ceux de quelques-uns de leurs enfans; repara une partie de ce qu'il y avoit de ruiné dans saint Honoré sa Paroisse, y donna quelques Ornemens, & y fit quelques fondations. Les dernieres charitez qui ont esté faites à cette Eglise sont de feu Messire Antoine Fourdrin son dernier Pasteur, pour ne point parler de ceux qui l'ont precedé, parce qu'il

Digitized by Google

les a tous ſurpaſſez en liberalité. Les Gaillards, les Brachets, les Sublets & les Dupré y ont auſſi ſignalé leur pieté, & il n'y a pas long-temps que Michel Sublet Cardinal-Abbé de Vandoſme éleut ſa ſepulture dans le Chœur de cette Egliſe où il repoſe, & qu'aucontraire Barthelemy du Pré Secretaire du Roy natif de Blois choiſit la ſienne par une profonde humilité ſous le Portail de cette Egliſe, où ſes enfans ont fait eriger un Monument de leur amour & de leur pieté, car on y voit, outre une fort belle inſcription, de beaux bas-reliefs, où ſont repreſentées la Religion & la Charité, les principales vertus que ce Secretaire du Roy pratiqua. 1650.

La Paroiſſe de ſaint Martin n'a gueres plus de marques de ſon ancienneté que celle de ſaint Honoré. La tradition & le Chartulaire de Bourgmoyen nous apprennent ſimplement, que l'Egliſe s'appelloit *Saint Martin des Choux*, avant qu'elle eût eſté érigée en Paroiſſe. Jean de Chaſtillon Comte de Blois II. du nom, ayant donné permiſſion aux Religieux & à l'Abbé de Bourgmoyen d'accroître cette Egliſe qui eſtoit bâtie ſur ſes terres, ils luy en donnerent une reconnoiſſance, qui ſe voit dans la Chambre des Comptes de Blois. C'eſt le Prieur-Curé de cette Paroiſſe qui diſtribuë les ſaintes Huiles à tous les Curez de l'Archidiaconé de Blois. Les Paroiſſiens de S. Martin n'ont pas manqué de volonté pour accroître cette Egliſe & pour l'orner, mais il a eſté impoſſible faute de terrain. S. MARTIN. 1375.

L'Hôpital, vulgairement appellé l'Hoſtel-Dieu, dont le Prieuré dépendoit de Bourgmoyen avant qu'il eût eſté reüni au bien des Pauvres, a eſté fon- L'HÔPITAL.

Digitized by Google

dé en divers temps par divers Princes & Seigneurs, & je croy qu'à propos de cette reünion je ne dois pas passer sous silence la charité & la generosité de Messire Philippes Charpentier Prestre, Conseiller & Aumosnier du Roy & Chanoine de S. Jacques de l'Hôpital à Paris, qui ayant esté pourveu il y a quelques années de ce Prieuré consentit la reünion qui en fut faite à la manse de l'Hôpital. On apprend d'un Titre de l'Abbaye de Bourgmoyen datté de l'an 1121. qu'il y avoit en ce temps-là des Moines en cet Hôpital. La plus ancienne de ses fondations est celle de Thibaud V. Comte de Blois. Louis son fils & successeur ratifia l'an 1191. cette fondation. Ce mesme Thibaud témoigne dans un autre Titre de mesme datte, que certain Cavalier nommé *Megret* donne aux Pauvres de cet Hôpital tous ses biens, pour en joüir aprés sa mort, & qu'en cette consideration il l'exemte de toute sorte d'imposts. Thibaud VI. fils de Louis confirma l'an 1228. tous les privileges de cette Maison. Gautier d'Avénes, Marguerite Comtesse de Blois son Epouse, & Pierre de France fils de saint Louis avec Jeanne de Chastillon Comtesse de Blois son Epouse, y firent de grandes charitez, & ce fut de leur temps que le droit des poids & mesures de la Ville qui appartenoit aux Religieux de Bourgmoyen, fut échangé avec les Metairies de Jussay & de saint Cir du Gaud, dont quelques particuliers joüissent à present. Les affaires de cet Hôpital ont bien changé de face depuis ces temps heureux, tant par la negligence de quelques Administrateurs, qui ne se sont pas appliquez au bien des Pauvres de la maniere

Digitized by Google

qu'on a fait de nostre temps ; que par le retranchement qui a esté fait de ses revenus & de ses privileges. Les Rois François I. & Henri II. & mesme la Reine Catherine de Medicis, y ont bâti des logis sur les fondemens de ceux que nos premiers Comtes y avoient commencez ; & ce qu'il y a de neuf a esté fait depuis vingt-cinq ans des liberalitez de quelques personnes charitables sous les auspices de feu M. le Duc d'Orleans. Cette Maison a long-temps esté gouvernée par son Prieur, ses Religieux, & un Administrateur Laïque, mais depuis quelques années les Eschevins prennent ce soin avec un Receveur que l'on change tous les trois ans ; & pour les pauvres malades on a jugé à propos depuis quarante ans, de les commettre à la conduite & aux assiduitez des Religieuses Hospitalieres, qui y furent établies en ce temps-là. Elles y vivent en Communauté sous l'obeïssance d'une Superieure, dans l'observance de la Regle de saint Augustin, & sous la direction du Grand-Vicaire de M. l'Evesque de Chartres, servant les Pauvres jour & nuit, & executant les Ordonnances des Medecins & des Chirurgiens. Il n'y a rien de si propre ni de mieux ordonné que l'Apotiquairerie, que ces bonnes filles y entretiennent par leur œconomie ; & si le Medecin Herophile a eu raison de dire que les remedes sont les mains de Dieu, on a des raisons particulieres de le penser de ceux qui se dispensent en ce lieu-là.

Les Freres Prescheurs vulgairement appellez Jacobins, furent établis à Blois par Jean de Chastillon Comte de Blois l'an 1273. Ainsi je ne m'étonne pas

LES JACOBINS.
Le Titre de leur fondation est dans les preuves

de l'Histoire de Chastillon. si saint Antonin Archevesque de Florence met leur Couvent de Blois au rang des premiers de son Ordre. L'Eglise Paroissiale de saint Gervais située *au Bourgmoyen*, son Cimetiere, & quelques maisons de particuliers avec leurs appartenances, furent destinez pour faire l'établissement de ces Religieux. Ce Comte leur accorda non seulement l'amortissement de tout ce qu'il acheta en leur faveur, mais encore celuy de tout ce qu'ils ont acheté depuis, & de ce que plusieurs personnes leur leguerent ensuite, & entr'autres Marguerite de Valois femme de Guy de Chastillon C. de Blois I. du nom. L'on voit chez ces Religieux une tres-belle copie du CHRIST en Croix de Michel-Ange Bonarota, & un Crucifix qu'on tient miraculeux, dont nous parlerons en la vie de *III. Part.* Noel Deslandes Evesque de Treguier. Ils ont dans leur Chapelle de N. D. de la Santé, les entrailles de Marie Anne d'Orleans Duchesse de Chartres, morte au Château de Blois l'an 1656. & admirée dés son bas âge de tout le monde, pour les rares qualitez de corps & d'esprit qui se remarquoient en elle. Le Refectoir des Jacobins de Blois est un des plus beaux de leur Ordre. C'est pourquoy le Clergé s'y assembla l'an 1588. pendant la tenuë des Etats de Blois. Mais le plus bel ornement de cette Maison, est à mon sentiment un nombre considerable de sçavans & de devots Religieux nez à Blois, entre lesquels le P. Jacques le Blond doit estre mis au premier rang, ayant esté égorgé pour la foy à la Rohcelle pendant les premieres guerres de la Religion. Je mets ensuite le P. Leonard le Maire Docteur en Theologie

Theologie Inquisiteur General de la Foy, Vicaire de la Congregation Gallicane, & Confesseur de Louise de Vaudemont Epouse du Roy Henri III. Le Pere Nicolas Morin, pareillement Inquisiteur de la Foy & connu par quelques Ecrits. Les PP. Noel Deslandes, & Pierre Pelican dont nous parlerons en la troisiéme Partie de cette Histoire. Le P. Gentien Billaud un des sçavans Theologiens de son siecle, Prieur de Paris, & deux fois Vicaire General de la Congregation Gallicane, & premier Regent en Theologie au Couvent de Paris pendant douze années, mort le six Decembre 1626. Le P. Noel Blondel homme de grande pieté & erudition, & le P. Nicolas Durand, qui mourut de nostre temps, aussi saintement qu'il avoit vécu.

Nicolai Morini Blesensis Tractatus Catholic. eruditionis ad testimonium & legem recurrens. &c.

Les Cordeliers furent établis à Blois environ l'an 1256. au lieu où est à present leur Jardin, par Jean de Chastillon Comte de Blois, comme on le conjecture de la Lettre de saint Bonaventure cy-devant alleguée. Ce Comte ne leur accorda au commencement que *deux Tourelles & leurs fossez proche de la Ville*. Mais les murs de cette Ville ayant esté reculez depuis, leur Eglise & leur Dortoir s'y trouverent enfermez. Enfin nos derniers Comtes de la Maison d'Orleans firent achever ce qui manquoit à la commodité de leur logis. Valentine de Milan & Marie de Cleves leurs Epouses ne furent pas moins liberales, & mesme elles éleurent leur sepulture dans l'Eglise de ces Peres, où leurs corps ont reposé quelque temps : Celuy de Marie en la Chapelle des SS. Hippolite & Adrien, dans un Tombeau d'Al-

LES CORDELIERS.

Digitized by Google

Thevet. Eloges des Hommes Illustres.

bâtre, dont on montre encore à present les restes; & celuy de Valentine au milieu de l'Eglise, en un Tombeau de bronze soûtenu de quatre Lions de mesme métail. Ces corps ont esté transportez depuis aux Celestins de Paris dans la Chapelle d'Orleans. Jean de Morvillier Evesque d'Orleans & Garde des Sceaux de France ayant beaucoup aimé ce Couvent, voulut estre enterré au milieu du Chœur de l'Eglise, où il repose. Mais tous ces avantages n'empescherent pas qu'il ne fust presque ruiné par les guerres civiles comme tant d'autres; de sorte que ses Religieux furent obligez d'en sortir à cause des persecutions qui leur furent faites par les Calvinistes, aprés une resistence & une patience qui coûta la vie à plusieurs, qui furent jettez en un puits qui se trouve à present dans leur Cloistre couvert d'une pierre, vis-à-vis de laquelle est une inscription qui fait foy de leur constance. Sur quoy je me sens obligé de remarquer ici, que plusieurs Religieux de ce mesme Couvent s'exposerent l'an 1631. au martyre de la peste, de sorte qu'elle en enleva du monde quelques-uns, comme il paroist par les Epitaphes qui sont dans le Cimetiere de Nostre-Dame de Chambourdin lez Blois. Il a falu un long-temps pour remettre cette Maison en l'état où elle est à present, tant elle estoit ruinée. La Reine Mere Marie de Medicis y contribua beaucoup, quand pour bâtir leur Autel & faire les sieges de leur Chœur, elle leur donna douze cens écus, en reconnoissance du present qu'ils luy avoient fait d'une Vierge d'André Salario, que cette Princesse estimoit, mais qui

V. la III. Part.

Ce Tableau est à present chez M. le Duc de Mazarin.

Digitized by Google

estoit bien alors au dessous de cette somme. Messieurs de Cheverni, Dore, Ardier, Charron & quelques autres ont contribué de nostre temps au rétablissement & à l'ornement de ce Couvent & de son Eglise. Il y a quelques bas reliefs dans cette Eglise dont les plus beaux sont aux côtez de l'Epitaphe de Mathias le Noir originaire de Blois, Tresorier des Parties Casuelles sous le Roy Henry III. Ce fut du Couvent des Cordeliers de Blois que fut tiré le pieux & sçavant Jacques d'Autruy natif de Blois, pour estre Gardien du Couvent de Paris, reformé l'an 1502. à la sollicitation du Roy Louis XII. du Cardinal d'Amboise & du Parlement, par le General Gilles Delphin, qui de Conventuel qu'il estoit le fit de l'Observance, comme on le verifie par une inscription qui est dans le Chapitre des Cordeliers de Paris, en laquelle ce Gardien est appellé *Duitry de Blesis*. Voila toutes les Eglises & Communautez qui sont dans la ville de Blois. Il faut maintenant parler des Faux-bourgs de cette Ville, & des Paroisses, & Communautez qui s'y trouvent.

Il y a dans le plus petit de tous ces Faux-bourgs, que l'on nomme le *Bourg saint Iean*, situé sur le bord de la Loire, un Prieuré appellé pour sa situation saint Jean en Greve. Il y avoit autrefois des Religieux de l'Ordre de saint Benoist. Estienne Comte de Blois le fonda l'an 1089. & luy assigna plusieurs droits & privileges, qui furent confirmez par son fils Thibaud IV. Il dépend de l'Abbaye de Pontlevoy, & c'est Monsieur l'Abbé de Fourcy qui en est à present Titulaire.

V. les preuves. ann. 1089.

Digitized by Google

» Il y a à demie lieuë de ce Prieuré, allant à Bau-
» gency, sur les bords de la Loire, une Eglise dediée à
» Dieu sous le nom de saint Victor, que l'on croit bâ-
» tie du temps de l'Empereur Charlemagne, parce
» qu'on y voit à côté de la grand' porte la figure de
» ce Prince à cheval.

Le Bourgneuf ou Faux-bourg Chartrain, est ainsi appellé parce qu'il est bâti le dernier de tous les Faux-bourgs, & qu'il conduit au Païs Chartrain. Il est situé derriere l'endroit de la Ville le plus élevé.

LES MINIMES. Les Minimes furent établis à l'extrémité de ce Faux-bourg l'an 1614. en un lieu appellé le Coulombier, & quelques années aprés, ils s'établirent au lieu où ils sont à present dans le mesme Faux-bourg. Achilles de Herbelin Escuier sieur de Champigni & de la Moriniere, & Marie de la Saussaye son Epouse, furent leurs Fondateurs. Marguerite Chambellan veuve de Messire Pierre de Refuge Sieur du Quartier avoit fait quelques aumônes à ces Peres dés le vivant de saint François de Paule, pour les établir à Blois; ce qui ne pût s'accomplir en ce temps-là. Lorsqu'ils bâtirent leur Couvent & leur Eglise Marie de Medicis Reine de France mit la premiere pierre de leur bâtiment. L'Eglise de ces Peres est decorée d'un bel Autel, sur le haut duquel sont en deux differentes Chasses les Os de saint Vital & de saint Candide Martyrs. L'on voit une Image de la Vierge dans la Chapelle de ce nom, qui parut miracleuse par le procez verbal qui en fut fait l'an 1635. Ces Peres, comme quelques autres Religieux, assisterent les pestiferez de Blois & de ses environs

Digitized by Google

l'an 1631. pouſſez d'une charité dont le mot eſt avec raiſon celuy de leur deviſe.

Les Chanoineſſes Regulieres de l'Ordre de ſaint Auguſtin, appellées vulgairement les Veroniques, les Urſulines, & les Filles de la Viſitation de N. D. ont de meſme que les Minimes, leurs Couvents dans ce Faux-bourg.

Ces premieres ſont les plus anciennes à Blois, quoy qu'on ne ſçache pas bien le temps de leur établiſſement, leurs Titres ayant eſté brûlez par une incendie, qui ruina une partie de leur Couvent, de ſorte qu'il ne leur en eſt reſté qu'un de Jean de Chaſtillon Comte de Blois, lequel leur accorde un droit de chauffage ſur ſes Forêts. L'an 1521. Claude Reine de France leur fit tant de bien, qu'on peut la nommer la Reparatrice de leur Maiſon. Quelquelques-unes des Superieures ont imité cette Reine ſelon leur pouvoir, & particulierement Sœur Anne Robertet, qui a eſté pendant plus de quarante ans Superieure, & Sœur Marguerite Badoux. Ces Religieuſes, ne ſe rendent pas moins utiles au public qu'à leur propre Communauté, par la bonne éducation qu'elles donnent à leurs Penſionaires. LES VERONIQUES.

Les Urſulines ont eſté établies à Blois par les charitez & par les ſoins des Sieurs Courtin & le Roux, dont le premier offrit l'an 1622. à la Mere Marie Goffreteau, Profeſſe du Convent de Bordeaux, une maiſon qui luy appartenoit au Bourneuf; ce qui obligea l'an 1624. la Mere Catherine de Boyard de Saint Paul, Prieure du Couvent d'Orleans de venir à Blois avec ſes Compagnes, où elle LES URSULINES.

Digitized by Google

achepta une maiſon joignant celle que M. Courtin leur avoit donnée, & pendant que l'on travailloit à rendre ces deux maiſons commodes pour des Religieuſes, elles demeurerent quatorze mois en la ville dans une maiſon d'hoſpice, & elles y entrerent le 20. Octobre 1625. éliſant pour leur Superieure la Mere Françoiſe du Liet du ſaint Eſprit, laquelle arriva d'Orleans à Blois le 25. Decembre ſuivant. Elle amena avec elle la fille de M. le Roux Novice d'Orleans, & Mademoiſelle Odeau Poſtulante, pour eſtre avec la Sœur Catherine Baudri de Blois, les premieres Religieuſes de ce Couvent, où le Cardinal de Sourdis, Fondateur de la Congregation leur donna l'Habit. La Mere Françoiſe du Liet a eſté douze ans Superieure, & a fini ſes jours dans ce Couvent, aprés plus de quarante-cinq ans de Religion, & aprés avoir mis par ſa conduite la Maiſon en l'état où elle eſt à preſent. Feuë Madame la Ducheſſe d'Orleans luy fit l'honneur de poſer la premiere pierre de l'Egliſe, & de prendre la qualité de Fondatrice. Cette Egliſe, & tous les autres bâtimens du Couvent ſont parfaitement bien diſpoſez, & tout y eſt ſi orné de ſculpture, de plattes peintures, & d'autres varietées, que cette Maiſon eſt un vray lieu d'agrémens. C'eſt encore une maniere d'école où l'on forme avec beaucoup de charité les jeunes filles aux diſciplines & aux arts dont elles ſont capables.

LES FILLES DE LA VISITATION.

Les Filles de la Viſitation de Noſtre Dame furent établies à Blois l'an 1625. à la ſollicitation du P. Loüis le Comte Jeſuite, qui avoit quelques ha-

Digitized by Google

bitudes avec la Mere Paule Jeronime, Superieure du Couvent de Nevers, & qui ménagea toute l'affaire de cet établissement avec elle, & avec Madame la Comtesse de Limours, qui avoit soûhaitté d'estre leur Fondatrice. Mais M. le Duc de Nevers ne pouvant au commencement se resoudre à laisser partir de sa Ville la Mere Paulle Jeronime; ce Pere Jesuite conduisit si bien son dessein, que non seulement son A. S. donna son consentement; mais encore M. l'Evesque de Geneve, frere de saint François de Sales donna le sien. Ainsi cette Religieuse fut reçûë à Blois avec trois autres Religieuses le 2. Novembre 1625. par le Sieur Riollé Chanoine de saint Sauveur, commis par l'Evesque de Chartres à la ceremonie de leur établissement. La mort de leur Fondatrice estant survenuë quelque temps aprés, & la somme qu'elles en esperoient ne leur ayant pas esté delivrée, elles tomberent en une si grande necessité, que sans une conduite toute particuliere, & des incidens extraordinaires, elles eussent esté obligées de quitter ce lieu, car la Providence Divine les assista tellement dans ce besoin, que non seulement elles se sont fort facilement soutenuës depuis; mais encore elles se sont trouvées en état de secourir les pauvres Couvens de leur Regle, ce qu'elles font fort charitablement dans le besoin. Messieurs & Mesdames de Puisieux, d'Humieres & Ardier, de mesme que Madame de Talcy, ayant fait beaucoup de bien à ces Religieuses, elles en furent si reconnoissantes, qu'elles reçûrent en cette consideration cinq ou six filles gratuitement,

Digitized by Google

charité qu'on ne peut trop louër, & qu'on n'imite pas assez dans les Communautées Religieuses, quand les sujets le meritent. Il y a quantité de filles de bonne Maison dans ce Couvent, qui y ont fait profession, pour ne point parler des Pensionaires; Mais aprés le Corps de saint Procille, dont Madame Colbert leur a fait present, les cendres de leur premiere Superieure la Mere Paulle Jeronime de Monthou, petite niece de saint François de Sales, leur sont en grande veneration. En effet la vertu, l'esprit & la conduite de cette Religieuse, qui fut jugée capable d'estre Superieure à l'âge de vingt-cinq ans la rendent digne des plus beaux éloges.

S. LAZARE. On voit un peu au delà de ce Fauxbourg le Prieuré ou Maladerie de saint Lazare, fondé en l'honneur du saint Esprit. Les Chanoines Reguliers de saint Augustin le possedent il y a long-temps. Quoyqu'il soit de fort ancienne fondation, on n'en a rien de plus assuré que ce qui suit.

Memoires de S. Lazare de Blois.

» L'an 1190. l'Eglise de saint Ladre fut bruslée &
» arse la nuit de devant la Chandeleur; & furent tous
» les biens, toutes les Lettres & Chartres brûlées &
» embrasées, dont furent faits les Vers qui s'ensuivent.

M. semel & C. bis, bis quinque minus retinebis
Quod doleo fari, vidi tunc igne cremari
Ecclesiam sancti Lazari nox Preypapenti
Nox Preypapenti prima tanti damna reparavit,
Quæ Lazari sancti res Ecclesiamque cremavit.

» Et puis elle fut reedifiée & refaite dedans XLII.
» ans aprés, comme il peut apparoir par l'Epitaphe
» qui s'ensuit.

Anno

Anno milleno bis C. quatuor quinque duodeno
Cessit P. Lazari Prior, hoc templum falricari
Fecit, & plura bona mente per omnia pura.
Vt secum Christus maneat poscit Chorus iste.
Ejus à peccatis indulge Rex pietatis.

J'ay lû dans un Chartulaire où ces Vers estoient écrits, que Luce Vicomtesse de Blois, & Robert de l'Isle son époux y donnerent l'an 1196. chacun un setier de sel de rente annuelle. J'y lis encore que Thibaud V. avoit affranchi ce Prieuré l'an 1190. de toute sorte d'imposts, confirmant tous les dons de ses Predecesseurs : & que Loüis son fils y donna un droit de Foire au Vendredi qui precede le Dimanche des Rameaux, avec tous les revenus du Comté de Blois au jour de cette Foire, & aux deux jours qui la precedent & qui la suivent : confirmant de plus un ancien droit de Foire qu'elle avoit pendant l'Octave de Toussaint. Ce même Chartulaire marque que Hugues & Jean de Chastillon Comtes de Blois, & Beatrix Dame de Buri y firent plusieurs charitez : que Hervé de Beauvoir & son épouse Hildegarde, y donnerent l'an 1211. leur Terre de Ville-Roumard, pour en joüir pendant dix années; Que l'an 1215. Eudes de saint Amand y donna le tiers des revenus de cette mesme Terre; & que Guillaume de Prunelay remit l'an 1269. tous les droits qu'il avoit sur quelques heritages appartenans à saint Lazare, pour l'anniversaire de sa mere. Geoffroy de Cormeray, Geoffroy Bissoli, & quelques autres nommez en ce Chartulaire y firent aussi des charitez considerables. Les Comtes de Blois nommoient

Chartul. de M. du Chesne, Avocat en Parlement & au Conseil.

autrefois un Bourgeois de Blois pour y servir les Lepreux, & le recompensoient d'un affranchissement de tous droits & de toutes corvées. Les Religieux qui gouvernerent ensuite ces pauvres Lepreux élisoient tous les ans un Prieur de leur Communauté. Ils avoient deux Seaux desquels ils scelloient tous leurs Actes. Sur l'un on lisoit ces mots, *Prior Leprosorum & fratres ejusdem Domus.* Et sur l'autre ceux-cy. *S. Capituli Leprosorum Blesis.*

V. les preuves ann. 1221.

LES JESUITES.

Les Jesuites sont établis au dessous du Bourgneuf, entre les Minimes & le Chasteau, joignant la porte de costé, au lieu appellé la Bretonnerie. Ils succederent l'an 1623. à des Regens seculiers qui tenoient les classes en ce quartier-là, au nombre desquels estoit l'Illustre Nicolas Caussin, qui se fit de leur Compagnie un peu avant leur établissement. Le Roy Henri III. avoit fondé ce College l'an 1581. & l'an 1622. on resolut en une assemblée de Ville du 1. Aoust de les demander au Roy, qui fit aussi-tost aprés expedier leurs Lettres, de sorte qu'ils prirent possession de cette maison le 20. Janvier 1624. avec l'agrément de M. l'Evesque de Chartres. Quelques temps aprés les fondemens de leur Eglise furent jettez dans un Jardin que M. le Comte de Chiverny fils du Chancelier de ce nom leur acheta; mais la continuation en fut differée jusqu'à ce que M. le Duc d'Orleans leur eust fait assigner un
1655. fonds pour l'achever. Elle estoit à la veille de sa perfection quand ce Prince mourut; ainsi l'achevement en fut differé jusqu'à l'année 1671. Son frontispice est decoré de trois ordres d'Architecture,

Digitized by Google

Dorique, Jonique, & Corinthien. Le dedans eſt un ordre Dorique où la Corniche regne tout autour, & l'on y a enfin élevé un magnifique Autel, à coſté duquel ſont deux manieres de Monumens, l'un pour le Cœur de feu ſon Alteſſe Royale Gaſton de France Duc d'Orleans, & l'autre en reconnoiſſance de la pieté & de la liberalité de Mademoiſelle de Bourbon Monpenſier ſa fille, qui en a fait la dépenſe.

Les Capucins furent appellez à Blois par le Roy Henri III. & par la Reine Catherine de Medicis ſa Mere. Leur Couvent eſt le troiſiéme de la Province de Touraine : Ils furent premierement logez dans le jardin bas du Chaſteau. Leur dortoir eſtoit dans la Gallerie, & ils celebroient le ſaint Office dans la Chapelle du Pavillon. Ils en ſortirent aprés l'execution des Guiſes, & ne retournerent à Blois que l'an 1623. Cette année Meſſire Pierre d'Eſpinac Archeveſque de Lion leur donna une Maiſon qu'il avoit hors la Ville, entre les Allées & le Chaſteau, avec trois petits corps de logis, un jardin & un petit verger pour les établir. Ils furent depuis logez fort au large en ce lieu par Marie de Medicis Reine de France. Il y a dans le Chœur de leur Egliſe un fort beau Tableau de Jacob Bunel, & un autre de Jean Moſnier en une des Chapelles de cette Egliſe, deſquels il ſera parlé plus au long dans la vie de ces Peintres. Et quoy que le S. François & le ſaint Charles Borromée, peints ſur les feneſtres de leur Chœur par le Pouſſin, ne ſoient pas de ſa grande maniere, je croy qu'il n'eſt pas hors de propos de

Les Capucins.

III. Partie.

les faire remarquer, tant ce nom leur fait d'honneur. Le lieu où le Couvent des Capucins est placé découvre un des plus beaux Païsages qui se puissent offrir à la veuë. Je ne puis oublier ici de parler des obligations que leur a la ville de Blois, pour l'avoir assistée aussi charitablement qu'ils firent pendant la peste de l'année 1631. par un nombre considerable de leurs Religieux qui moururent en ce charitable exercice, car il n'y eut presque que le Pere Vincent de Nevers qui échapa du danger. Si la ville de Blois n'a pas l'avantage de comter ce zelé Religieux parmi ses enfans, elle est obligée de le considerer comme un de ses Peres, puisqu'il sauva un grand nombre de ses habitans, faisant en mesme-temps l'office de Magistrat, de Medecin & de Pasteur, dans le besoin qu'on en avoit. Aussi Dieu semble-t-il l'avoir recompensé par une longue vie, pour avoir exposé si charitablement ses premieres & ses plus belles années en faveur d'une infinité de brebis que leurs propres Pasteurs abandonnoient. Ce fut de son avis que l'on fit le Vœu dont on voit des marques sur les Portes de la Ville, & dans la Chapelle de Nostre-Dame de Vienne lez Blois, où l'on voit des Capucins peints dans le Tableau de l'Autel, qui semblent presenter la Ville à la Vierge & la mettre sous sa protection. Les Annales des Capucins parlent d'un Frere Hugues de Blois mort parmi eux en odeur de sainteté. Le Pere Ange de Blois Definiteur de la Province de Touraine y est mort en pareille reputation, comme les Peres Lazare & Victor de Blois, qui ont fini leur vie parmi

Zacharias Boverius ad annũ 1605.

les Infideles par le martyre de la charité.

Le Faux-bourg du Foix situé sur le bord de la Loire est le plus ancien Quartier de Blois. Il fut donné, comme nous l'avons cy-devant remarqué à l'Abbaye de saint Laumer avec les Paroisses de saint Pierre & de saint Nicolas, qui furent reünies en cette derniere, qui est suivant la tradition, une des plus anciennes Eglises de Blois. Robert Juston Me. d'Hostel de la Reine Anne de Bretagne, fut un de ses Bienfaiteurs, & y fonda un Service & une charité qui se doit faire aux pauvres deux fois la semaine.

Suburbium Fixiense.

Il y a dans ce Faux-bourg des Religieuses Carmelites, dont le nom seul peut faire l'Eloge. Elles furent établies proche de saint Nicolas en une maison fort étroite l'an 1625. Mais elles se sont logées depuis fort commodement, proche de la Riviere de Loire dans le mesme Faux-bourg. Une Religieuse du grand Couvent de Paris fut Fondatrice de leur Maison, & alla à Blois pour y faire leur établissement, avec l'agrément de M. l'Evesque de Chartres. Leur Eglise fut dediée sous le nom de l'Assomption. Cette Religieuse, appellée Sœur Anne de Jesus, estoit veuve de Messire N. le Gresle Seigneur de N. Et elle ceda par humilité sa qualité de Fondatrice à Madame Dore sa sœur, de la famille de Badoux, qui la remplit bien.

Les Carmelites.

Voila tout ce qu'il y a de remarquable dans la ville de Blois, & dans ses Fauxbourgs deçà la Loire. Car il y a encore un Faux-bourg au delà de ce Fleuve qui semble une autre Ville. On l'appelle Vienne,

Digitized by Google

Opuscul. miracul. S. Eusicii. T. 2. Bibl. Labeau.

Vienna ou *Evenna*. Il a long-temps eu ses Seigneurs particuliers jusques à ce qu'il ait esté échangé au Roy Henri IV. par Messire Philippes de Bethune Comte de Selles, pour les Seigneuries de Sovin, Gii & Billy annexées au Comté de Selles. Les habitans de ce Fauxbourg & ceux de la Ville ont les inclinations & les manieres si differentes qu'on leur peut fort justement appliquer ces paroles de Tacite, parlant des habitans de la ville de Vienne en Dauphiné, & de ceux de la Ville de Lion: *Vno amne discretis connexum odium.*

Annal. I.

L'HÔPITAL GENERAL.

C'est dans ce Faux-bourg qu'est situé l'Hôpital General de la Ville & des environs, où l'on a veu subsister sans fond & sans rentes un grand nombre de Pauvres enfermez, depuis que M. le Duc d'Orleans eut la bonté de convertir une ancienne maison de rigueur & de justice, nommée *la Geolle*, en une maison de misericorde & de charité; & où l'on instruit cette pauvre jeunesse à la pieté & aux Arts. Il n'y a qu'une seule Eglise dans ce grand Faux-bourg, laquelle n'estoit autrefois qu'une Chapelle appellée saint Antoine des Bois, & qui ne fut dediée sous le nom de saint Saturnin que l'an 1582. quoy qu'elle fût la Paroisse du Faux-bourg & des environs dés l'an 1400. Anne de Bretagne Reine de France fit faire le grand Portail de cette Eglise avec une partie de la Tour. La Reine Catherine de Medicis y donna depuis des marques de sa charité, & aprés elle Marie de Medicis Epouse du Roy Henri IV. Cette Catherine ordonna mesme que ses entrailles fussent inhumées dans la Chapelle dediée à

Digitized by Google

la Vierge, & y fonda l'entretien d'une lampe qui est toûjours allumée en ce lieu. C'est pour cette raison qu'on voit dans cette Chapelle ses Armoiries & sa Devise, laquelle n'est pas comme on le croit communement, une rosée qui tombe sur des cendres demi-éteintes avec ces paroles pour Ame.

Ardorem extinctâ testantur vivere flammâ.

Mais une montagne de chaux vive, sur laquelle tombe une pluye, comme Brantome & quelques autres l'ont observé. *Vol. des Dames.* Ce qui se confirme par une Genealogie MS. de la Maison de Boulogne que M. Justel Secretaire du Roy, si connu par son merite, m'a communiqué, pour ne point parler des autres obligations que je luy ay : car cette Devise est peinte en miniature dans cette Genealogie de la maniere dont Brantome veut qu'elle le soit. Le Fauxbourg de Vienne est le seul Fauxbourg de Blois où il n'y a point de Religieux, mais ses habitans ne témoignent pas moins pour cela d'attachement à la Religion de leurs ancestres ; n'ayant jamais voulu souffrir qu'aucun de la Religion pretenduë Reformée s'y établît. Je finis l'histoire de ce Faux-bourg par une observation de Buzée sur l'Epistre soixante-seiziéme de Pierre de Blois, où j'apprens que Guillaume frere de ce Pierre est appellé en plusieurs exemplaires *MS. Vvilhelmus Viennensis*, comme si Blois & Vienne eussent esté en ce temps-là deux Villes differentes, & comme si ce Guillaume eût esté originaire de Vienne. *V. la vie de Pierre de Blois. III. Part.*

Au reste la ville Blois a donné la naissance à de fort habiles hommes en toutes sortes de Profes-

Digitized by Google

ſions & d'Arts Liberaux, & particulierement en la Medecine, car pour ne pas remonter ici plus haut, me reſervant à le faire dans la vie de nos Illuſtres, Jean du Four ſe rendit au ſiecle paſſé fort recommandable en cet Art. Il eſtoit Doyen de la Faculté de Paris l'an 1548. pendant que le celebre Fernel eſtoit en Licence. Jean Blanchet, qui eſtoit un des Medecins de la Reine Catherine de Medicis, fut jugé digne d'eſtre premier Medecin du Roy, mais il refuſa cet employ par moderation & prudence, s'excuſant ſur ſon âge, qui ne s'accommodoit pas avec les fatigues de la Cour, & imitant en cela le fameux Medecin de Laon Guillaume de Harceley, qui s'étoit contenté de meriter cet honneur ſous le Regne du Roy Charles VI. pour ne pas ſe voir obligé à ſuivre la Cour en un âge où les ſages ont coûtume de faire retraite. Pierre le Beau, Sieur du Bouchet, fut Medecin du Roy Charles IX. & de Madame Renée de France Ducheſſe de Ferrare, & annobli par ſon merite. N. du Four enterré dans l'Egliſe des Jacobins de Blois, eſtoit un des Medecins du Roy Henri IV. & apparemment fils de ce Jean du Four Doyen de la Faculté de Paris, dont nous venons de parler, & d'une famille differente de celle de Henri du Four pere & fils, que nous avons veu Medecins à Blois, où le pere fut tranſplanté de Baſle dont il eſtoit originaire, & où le fils a long-temps fait la Medecine avant que de ſuivre le Duc de Vandoſme en qualité de Medecin ordinaire. Paul Renaulme pere & fils ont eſté contemporains de ces derniers à Blois, & ce premier a fait un petit Traité intitulé:

Regiſtres de la Faculté. 1548.

Specimen

Specimen Histor. Plantarum; & un autre intitulé : *Observationes morborum, &c.* Paul de Boisgautier l'aisné, Pierre de la Boissiere, Richer de Belleval Chancelier de la Faculté de Monpellier, Charles & Isaac Testard freres, tous Medecins de Monpellier & natifs de Blois, y ont paru presque en mesme-temps, car pour Pierre Bechebien, Jean & Louis Burgensis, Gilles Deschamps, & Paul de Boisgautier le jeune, nous donnerons leurs vies cy-aprés. La reputation que ces Medecins & quelques autres du Païs Blesois s'estoient acquise dans le monde, obligea l'an 1648. le Doyen de la Faculté de Monpellier, à faire une allusion fort juste sur la *Terre de Blois*, communement appellée *Sigelée*, disant que Blois estoit une terre medecinale & de Medecins. *Terram Medicam atque Medicorum. Medicam, quam occulto Vulcanus afflatu Lemniacæ viribus æmulam excitavit; Medicorum autem quippe quæ viros excellentes magnatibus, literatorum synodriis, aulæque subministrat.*

V. Vanderlind. de Script. Med.

III. Part.

Simeon Curtaudus oratione habita Monspelii pro I. B. Blesensi Doctorando.

Quoy que la Peinture & l'Orlogerie ne soient pas si necessaires à la Republique que la Medecine, ni que les Sciences, dont nous parlerons cy-aprês; je croy qu'on sera bien aise d'apprendre qu'elles doivent à la ville de Blois ce qu'elles ont eu de plus rare au commencement & au milieu de ce siecle. Car quant à la Peinture en Email, si Christofle Morliere n'estoit pas originaire de Blois, mais simplement un de ses habitans, Robert Vauquer son disciple y estoit né, & je ne croiray pas faire grand tort au Maître, quand je diray que son Disciple l'a surpassé de

Digitized by Google

beaucoup, & que ses Ouvrages sont des miracles de l'Art, de mesme que ceux d'Isaac Grisblin son Compatriote, qui avoit un genie si particulier pour les Portraits, qu'il a esté un des premiers hommes de son temps en cet exercice, reüssissant également bien en Pastel, Crayon & Email. Jacob Bunel, dont je donneray la vie en son lieu, & Tibergeau Peintres ont pareillement fait honneur en leur temps à Blois leur Patrie, quoy que ce dernier n'ait peint qu'en détrempe. Et quoy que les Ouvrages de Marqueterie ne se fassent qu'avec du bois, comme il faut neanmoins avoir une connoissance de la Peinture pour y reüssir; que les Ouvriers de Marqueterie appellent leurs Ouvrages de la Peinture en bois; & qu'ils se qualifient Peintres & Sculpteurs en Mosaïque, pour se distinguer des Ebenistes, c'est pour ces raisons que je remarque ici, que Jean Macé, qui a fait des Ouvrages des plus achevez de Marqueterie, estoit pareillement natif de Blois.

Pour l'Orlogerie chacun sçait que celle de Blois est estimée de toute l'Europe, car pour ne pas faire un trop long dénombrement des Blesois qui ont excellé en cet Art, je me contenteray d'observer ici que Nicolas le Moindre, N. Cuper, Salomon Chaisnon, Pierre Scandre, N. Massi, & tant d'autres l'ont porté à sa perfection, & donné une tres-grande reputation aux Montres & aux Pendules qui se sont faites en cette Ville, & dont on peut dire, pour
Epist. 45. se servir de la pensée de Cassiodore, que si les Astres avoient du sentiment ils seroient jaloux & étonnez,

Digitized by Google

de voir que l'industrie humaine soit allée jusques à imiter la justesse de leurs cours avec les plus pesans metaux.

Il est encore sorti de Blois d'habiles hommes dans la Poësie, dans l'éloquence de la Chaire, dans celle du Barreau, & dans quelques autres sciences. Car Guillaume de Blois, comme le témoigne son illustre frere Pierre de Blois, a fait, outre ses Sermons & quelques autres Ouvrages de Theologie, plusieurs Tragedies, & d'autres Poësies. Robert de Blois, qui vivoit l'an 1250. & qui se declare natif de Blois en sa deuxiéme Chanson, a donné au public des Chansons qui estoient des Ouvrages fort en estime en ce temps-là. *Vitalis Gallus*, a mis en Vers Elegiaques une Tragedie composée en Prose Latine, intitulée *Querolus*, dont l'Auteur a caché son nom sous celuy de Plaute, & dont le stile fait connoître qu'il vivoit du temps de l'Empereur Theodose, comme l'a remarqué le sçavant Pierre Daniel natif d'Orleans, pere de ce René Daniel, qui de nostre temps a fait si long-temps & avec tant de reputation la profession d'Avocat à Blois, où il est mort, & inhumé dans saint Honoré. Guillaume Beliard Secretaire de la Reine de Navarre a donné plusieurs Poësies Françoises au public, où sont representées, *les delicieuses amours de Marc-Antoine & de Cleopatre; les Triomphes de l'Amour & de la Mort; & autres imitations d'Ovide & de l'Arioste.* Michel Rotté Clerc-d'Office de Madame Renée de France Duchesse de Ferrare a fait plusieurs Traductions & entr'autres celle *de l'Apologie de Marius*

III. Partie.

Epist. 77 & 93. T. 2. Hist. Academ. Paris. pag. 745.

Fauchet. Bibliotheque de la Croix du Maine.

Plauti Querolus sive Aulularia à Vitale Gallo Blesensi, Elegiac. Carmin. reddita, cum notis P. Danielis, &c. *ex Bibliotec. clariss. Ludovic. Nublei in Parl. Paris. Advocati.*

Biblioteq. de la Croix du Maine.

La Croix du Maine.

Digitized by Google

Equicola, contre les ennemis de la Nation Françoise. Pierre Hamon Secretaire de la Chambre du Roy, le plus renommé Maistre à écrire de son temps, a donné des Cartes de Geographie tres-exactes, & merité, tant il avoit la main bonne, d'avoir son Maistre le Roy Charles IX. pour disciple. Clovis Hesteau Sieur de Nuisement Secretaire de la Chambre du Roy Henri III. nous a donné diverses Poësies Françoises. N. Dampierre gentilhomme suivant le Duc de Roüannez, a pareillement composé quelques ouvrages d'esprit & de bon sens. N. Rossignol Sieur du Vivier, un des plus agreables hommes de son temps, a parfaitement bien fait des vers françois, ce qui se verifie par une Comedie MS. & par plusieurs autres pieces de sa façon, que les curieux gardent. Simon Baril le Roux Sieur de Mauvoy, a traduit de latin en françois l'Histoire de la guerre de Suede de Pierre Burgos. C'est à luy que s'addresse une Lettre de Voiture, où il le remercie de la Terre Sigelée qu'il luy avoit envoyée de Blois. Guy de Souvigni Prestre de l'Oratoire, homme de grande erudition, a mis au jour une version de *Cyrus Theodorus Prodromus*, Poëte Grec, & quelques autres ouvrages, * & a mesme beaucoup contribué à la perfection de ceux du Pere Morin son amy & compatriote, par ses collections & par ses veilles. David Veronneau Prieur de Lenquesse, homme sçavant, & d'un esprit delicat, a composé divers Ouvrages de Poësie Françoise, que l'on voit partie imprimez, & partie MS. dans les Cabinets des Curieux. Jacques Ribier

Literas pingere didicit à Petro Ammone Blesensi Notariorum totius Europæ excellentissimo &c. *Papir. Masson. in Elogio Caroli IX.*

V. la Croix du Maine.

* Licetus carmine græco iambico expressus ac latine editus &c. In Natales Delphini Gallici Leonis Allatii Hellas, interprete Guid. de Souvigni Blesf. Trattato del Computo Ecclesiast. del P. Guid. de Souvigni.

Conseiller au Parlement de Paris, & ensuite Conseiller d'Estat, fut un des sçavans hommes de son temps, & nous a laissé quelque chose sur des matieres d'Estat, imprimé chez Cramoisi l'an 1630. pour ne point parler ici de Guillaume Ribier son frere, dont nous donnerons la vie en son lieu. Et parce que Iodocus Sincerus parle dans son Itineraire d'un N. Maupas, qui enseignoit de son temps la Langue Françoise à Blois sa Patrie, & qui nous a laissé une Grammaire Françoise, j'ay cru qu'il ne le faloit pas oublier ici.

III. Partie.

On peut ajoûter à tous ces Sçavans quelques personnes dont l'esprit & la vertu doivent tenir lieu d'écrits. Premierement Thibaud de Moulins Doyen de saint Sauveur de Blois, dont Thevet a tiré le Portrait du Cabinet de François I. & dont il parle dans ses Hommes Illustres, comme d'un Homme de merite. N. Moreau Aumosnier & Predicateur du Roy, Curé de saint Michel d'Angers, qui mourut l'an 1610. & fut enterré dans le Cimetiere de son Eglise, où l'on voit par son Epitaphe, qu'il estoit un grand Personnage. Jean Sublet Escuyer Sieur de la Guichonniere Maistre des Comptes à Paris, & pere de Messire François Sublet Seigneur de Noyers & Secretaire d'Estat, lequel aprés avoir vêcu fort exemplairement dans le monde, & beaucoup contribué par un saint artifice au retour du P. Ange de Joyeuse chez les Capucins, mourut fort saintement aux Chartreux de Paris, âgé de soixante-quatorze ans, aprés y avoir pris l'Habit à l'âge de soixante-quatre. Messire Claude Mallier du Houssay President

Digitized by Google

V. Gall. Christ. T. 3. aux Requestes du Palais Ambassadeur à Venise pour le Roy Louis XIII. où le Rabin Leo Modena luy dedia son Livre *Degli Riti Hebraici*, & enfin nommé à l'Evesché de Tarbes l'an 1648. Messire Paul Ardier President en la Chambre des Comptes de Paris, que sa sagesse, sa dexterité à traitter les affaires, & plusieurs autres grandes qualitez ont rendu recommandable, & capable des plus beaux emplois. Messire Jacques & Messire Guillaume Charron, freres, qui ont fait paroistre beaucoup de conduite & d'affection au service du Roy, dans tous les Emplois qu'ils ont eu en France, & hors de ce Royaume. Messire Claude de Meulles Sieur du Tartre, qui a signalé sa pieté dans les Hôpitaux & dans les Eglises de Blois, & plus particulierement à Hambourg, où il a esté vingt-deux ans Resident pour le Roy, aprés quoy il fut envoyé en qualité d'Ambassadeur, pour negocier la paix entre les Rois de Dannemarch & de Suede, & mourut dans cette fonction à Coppenhaguen l'an 1661.

Gall. Christ. T. 4. Ioann. Monach. Majoris monast. Histor. Comme la pluspart des Abbez Reguliers de Marmoutier ont place dans l'Histoire, il ne sera pas hors de propos de remarquer encore ici que Robert de Blois estoit natif de cette Ville; qu'il fut le douziéme Abbé de ce Monastere, & qu'il semble bien plus recommandable par le soin qu'il a eu de l'enrichir, que par la Mitre dont le Pape luy octroya l'usage, ni que par ces avantages fortuits de la taille, & de la beauté dont son Historien fait le plus bel endroit de son Eloge. Geoffroy de Conan, qui fut le dix-septiéme Abbé de Marmoutier sortoit

1166. *Ioann. Monach. Majorismonast.* 1235.

Digitized by Google

d'une famille du Païs Blesois, dont la Terre est si-tuée à quatre lieuës de Blois. Cet Abbé augmenta le Monastere par son économie & par sa conduite, & resista mesme tres-constamment aux entreprises de Jean de Chastillon Comte de Blois, dont il receut, si on en croit son Historien, de tres-mauvais traitemens. Mathieu Gaûtier Docteur de Sorbonne, qui fut éleu Abbé l'an 1551. estoit comme ceux-ci d'une ancienne famille de Blois, de mesme que Philippes Hurault, premierement Abbé de saint Nicolas d'Angers, puis successeur de Mathieu à cette Abbaye l'an 1539.

Conan en Beausse.

V. l'Eloge de Iean de Chastillon. III. Part.

V. Gall. Christ. T. 4.

APRES avoir décrit ce qu'il y a de remarquable dans la Ville & dans les Fauxbourgs de Blois, il faut passer à ce qu'il y a de singulier dans la Campagne, & faire une petite description des Maisons Royales, & des plus belles de celles des particuliers.

Si j'ay avancé au commencement de cet Ouvrage, qu'il n'y a pas de plus agreables lieux en France, que les environs de Blois; je croy n'avoir rien donné de trop à l'amour de la Patrie, mais avoir simplement suivi l'opinion de tant de Geographes & de Voyageurs, qui ont laissé au public des memoires de ce qu'ils ont veu, & dont le sentiment ne peut estre suspect, parce qu'ils parlent sans interest. En effet, de quelque costé qu'on jette la veuë en sortant de Blois, elle est si agreablement bornée, que tout y paroist enchanté. La Beausse mesme, voisine de Blois du côté du Septentrion, toute décou-

Et speciosa nimis Regio, Guillelm. Britto. Philippid. 2.

verte qu'elle eſt, joint l'utile à l'agreable, par les bleds qu'elle fournit à tout le Païs Bleſois, comme fait la Solloigne du côté du Midy, luy donnant outre les bleds, du vin, du lin, du chanvre, des legumes, des fruits, du poiſſon, & meſme de la chair, les Forêts de Blois, de Ruſſi & de Boulogne fourniſſant de leur côté une partie du bois qui luy eſt neceſſaire. Il ſemble meſme que cet agreable Païs, qui ſe rencontre derriere la Forêt de Blois, & qui eſt arroſé de la Ciſſe, * n'eſt fait que pour diverſifier le plaiſir & la douceur que l'on goûte ſur les rives de la Loire.

* Buri. Chambon. Molineuf. S. Lubin, &c.

Et comme les choſes qui contribuent au rétabliſſement de la ſanté, ne ſont pas de petite conſideration, je croy qu'il eſt à propos de remarquer ici, que la nature n'a pas manqué de fournir au Païs Bleſois des eaux minerales dans la Paroiſſe de ſaint Denis ſur Loire, ſituée à une lieuë de Blois, leſquelles n'ont gueres moins de vertus que celles de Forges, & qui ſeroient encore d'un plus grand ſecours, ſans le mélange du limon & des eaux du Ciel, qui les gâtent tres-ſouvent; car quoy que cette Fontaine ait eſté ornée d'un baſſin par la Reine Marie de Medicis, & qu'elle ait fait quantité de fort belles cures, dont j'ay eſté témoin oculaire, il y manque bien de la dépenſe pour ſa perfection.

EAUX DE S. DENIS.

Il faut de plus remarquer avant que de paſſer outre, que ſi la nature a eu ſoin de faire naiſtre au Païs Bleſois des eaux minerales capables d'attaquer les maladies dans leurs cauſes, elle n'a pas eu moins de

de providence pour fournir des remedes propres à cette reparation des forces & de l'embonpoint, que les Medecins appellent *Neoterisme*, le lait des environs de Blois ayant toutes les qualitez necessaires à cet effet ; de sorte que si quelques Medecins n'ont pas dédaigné de rendre celebres ces Pâturages du champ de Chrise dans la Phocide, qui ont donné le nom de *Melaines* aux animaux qui y paissoient, parce qu'ils sont situez proche d'une ville de ce nom, nous n'aurions pas raison de passer sous silence ces grasses & fertiles Prairies que les habitans de Blois & des environs appellent *les Parcs*, donnez au public de certains villages par nos Comtes, avec quelques autres Prairies situées entre les rivieres du Cosson & du Beuvron, & dont les herbes font un si excellent lait, que non seulement il contribuë beaucoup à la reparation des forces des languissans ; mais encore il fournit la meilleure créme du Royaume, quand il est aidé de la fraischeur & des autres dispositions qui sont particulieres aux caves du Bourg de saint Gervais, qui a donné le nom à cet excellent rafraischissement, dont les Etrangers & ceux du Païs font leurs delices en toutes les saisons de l'année, & particulierement en Esté.

V. Dioscoride, Gallien, ἐν ταῖς λώσσαις, & l'économie de Foesius sur le mot μελαίνης αἴξ ϗ βοῦς, dont l'équivoque a pû donner au lait des Vaches & des Chevres noires, & mesme à celuy des femmes brunes, le prix qu'il a obtenu chez quelques Medecins, & parmy le peuple.

LA CREME DE BLOIS OU DE S. GERVAIS.

Mais comme les plus beaux & les plus fertiles Païs ne sont que des solitudes quand ils sont sans maisons, & qu'au sentiment de Caton, qui n'estoit pas moins bon ménager que bon Senateur & grand Capitaine, il n'y a rien de si ridicule qu'une grand' Terre sans Maison, & une grand' Maison sans Terres ; l'art n'a pas manqué de perfectionner la na-

ture dans tout le Blesois, ajoûtant à la beauté du Païs un nombre considerable de bâtimens tres-propres & tres-commodes, entre lesquels il s'en trouve de consacrez à Dieu par la pieté de nos Comtes. Me voyant donc obligé d'en donner une description je commence par le Château de Chambord, parce que c'est une Maison Royale, que le dessein en est singulier, & qu'il est le plus considerable de tous ces bâtimens.

Camborium. *Papir. Mass. in descript. Franc. per Flumina.*

CHAMBORD est situé à quatre lieuës de Blois & à une demie lieuë de la Riviere de Loire du côté de la Sollogne dans un fonds où coule la petite Riviere du Cosson. *Charles-quint*, dit d'Aviti, *l'admira comme un abbregé de ce que peut effectuer l'industrie humaine*. François I. le bâtit à son retour d'Espagne, & y employa pendant douze années dix-huit cens ouvriers. Il surprend autant par l'étenduë de sa masse, quoy qu'elle ne soit pas achevée, que par ses Tours, ses Terrasses, & ses Ornemens. Nous apprenons par les Registres de la Chambre des Comptes de Blois, & par la tradition, que si le Château estoit peu de chose avant que François I. l'eût fait démolir pour le rebâtir à sa maniere, la Seigneurie avoit en ce temps-là des avantages qu'elle n'a plus, car outre qu'il estoit environné d'un fort gros Bourg, il y avoit une Eglise Collegiale & une Châtellenie. Ces mesmes Registres nous apprennent que ce lieu estoit dés l'an 1190. la Maison de plaisance & de chasse des Comtes de Blois, & l'on voit mesme des actes passez à Chambord quelque temps auparavant. Quelques-uns ont crû que *Iacobo Bozozzi*, surnommé

Tom. 2.

Iodoc. Sincerus.

Layette Chambord.

Vignolles, donna le dessein de ce bâtiment, à quoy il n'y a point du tout d'apparence; mais il est assuré que celuy qui le donna & qui le conduisit, avoit une maison à Blois, qui subsiste encore à present au quartier de la Foullerie. On y voit mesme des restes du modele de Chambord fait de menuiserie, qui s'estoit conservé jusques à nostre temps, mais qui s'est enfin gâté, par le peu de soin que l'on en a pris. Il avoit environ quatre pieds en quarré, & un pied & demi de hauteur. Il y a encore à Blois chez quelques particuliers des plans de tout l'edifice, mais ils ne sont conformes ni au modele dont nous venons de parler, ni aux desseins qu'on voit dans Ducerceau. *Le 1. des Bâtimens.*

Entre les bâtimens gothiques la France n'a rien de plus beau que celuy-là. Il est orné de diverses Tours & Tourelles, qui s'élevent au milieu de huit grandes Sales, dont les seconds étages sont voûtez avec des Compartimens dans tout le corps de la voûte, où les devises de François I. sont sculpées. Il y a quatre grandes terrasses sur ces voûtes, au milieu desquelles est un Escalier à deux entrées & percé à jour, où plusieurs personnes peuvent monter par deux differentes montées sans s'entrevoir. *Iodoc. Sincerus. Palladio L. I. Chap. 28. de l'Architecture.* Chaque montée a deux cens soixante-quatorze degrez, du haut desquels on voit jusques au bas de l'Escalier par le trou du noyau, de sorte qu'un côté de chaque montée est dérobé à l'autre par un artifice singulier. Ce qui reste à bâtir de ce Château n'est en quelques endroits qu'à vingt pieds de terre ou environ. Les étais qui paroissent en plusieurs Sales,

& qui font une fort desagreable figure, y furent mis par l'ordre de la Reine Catherine de Medicis, à laquelle ses Astrologues avoient predit qu'elle estoit en peril d'estre accablée sous les ruines d'une maison. On arrive à Chambord de tous les côtez par un parc de sept lieuës de tour, & le bois dont il est environné est rempli de cerfs, de biches, de chevreüils, de sangliers, de lapins, de faisans, de perdrix, & de plusieurs autres oyseaux. M. de Varillas

Comparaison de François I. & de Charles V.

» a écrit, & sans doute avec quelque autorité, que
» Chambord l'eût emporté sur Fontainebleau, si Fran-
» çois I. eût assez vécu pour l'achever, son dessein
» estant d'y faire passer la Riviere de Loire, parce
» qu'on y voit encore les gros anneaux de fer enchas-
» sez dans les tours & dans les murailles pour arrêter
» les bateaux à mesme-temps qu'ils seroient arrivez.
Mais la remarque de cet Auteur auroit esté plus vray-semblable, si au lieu de la Loire il eût dit simplement le Loiret, qui passe à saint Memin, comme on le croit communément. Ce fut à Chambord que se fit le Traité entre le Roy Henri II. & les Princes Allemans l'an 1551. car il faut remarquer que ce Prince y faisoit travailler cette année-là. Il n'y a pas lieu de s'étonner de ce que feu M. le Duc d'Orleans en faisoit sa Maison de plaisance, puisque les Rois François I. Henri II. Charles IX. & Henri III. s'y plaisoient fort, & que le Roy Louis XIV. qui a le goût si bon, a plusieurs fois honoré ce Château de sa presence, & y a érigé une Prevôté Royale, qui est appellée la premiere aux Assises du Bailliage de Blois. Il y a une infinité de noms, tant des Etrangers que

Digitized by Google

des François, écrits sur les murs de ce Château, par un abus que l'usage a autorisé, & qui semble mesme l'avoir esté par le Roy François I. Car l'on y voit dans un cabinet joignant la Chapelle, cette rime que je prens pour le fruit de quelque dépit amoureux, écrite sur un carreau de vitre avec un diamant de la propre main de ce Prince,

V. Iodocum Sincerum. pag. 102.

Souvent femme varie,
Mal habil qui s'y fie.

Il y a long-temps que le Gouvernement de ce Château est dans la Maison de Saumeri, & le Roy Louis XIV. en reconnoissance des services qu'a rendu à l'Etat Messire Jacques de Joüanne Chevalier Seigneur de Saumeri, Conseiller en ses Conseils, Maréchal de ses Camps & Armées, & Grand Maistre & Reformateur des Eaux & Forêts de France, luy a continué la joüissance de ce Gouvernement. C'est où il fait sa residence ordinaire (quoy qu'il puisse tres-commodement demeurer dans sa Terre) y vivant en homme de sa qualité, & faisant toutes choses d'une maniere si noble, si franche & si obligeante, qu'elle luy attire l'estime & la consideration de tous les honnestes gens.

Il y a un autre Château à une lieuë ou environ de Chambord, appellé MONFRAULT, dont je ne fais ici mention, que parce qu'on le croit une Maison Royale, & une des plus anciennes du païs. Quoy qu'il en soit, il est situé dans la Forêt de Boulogne, à une lieuë du Prieuré Conventuel de ce nom. Il y a apparence que quelqu'un des Comtes de Blois l'avoit donné à l'Hôpital de cette

Digitized by Google

Ville, puisque Gautier d'Avénes & Marguerite de Blois son Epouse, l'acquirent par un échange qu'ils firent l'an 1233. avec les Freres de cet Hôpital. C'est un bâtiment tout simple, environné d'une solitude étonnante, & où les Comtes de Blois alloient se delasser au retour de la chasse, & si l'on en croit la tradition, c'estoit la demeure de la Maistresse de quelqu'un de ces Comtes.

Titres de l'Hôpital de Blois.

Il y a une autre Maison que l'on croit pareillement Royale à deux lieuës de Monfrault, ou environ, appellée LES MONTILS. Elle est située à l'extremité de la Forêt de Russi. Le Bourg qui l'environne n'a point de Justice sur le lieu, & dépend de la Châtellenie de Blois. Il n'y a pas long-temps que l'on a démoli ce Château, parce qu'il se ruinoit de luy-mesme insensiblement. C'estoit un bâtiment tout simple & fort ancien; mais le Païsage d'alentour est si agreable que nos Comtes y ont long-temps demeuré, comme il paroist par quantité de Lettres données aux Montils. Il n'est pas vray que le Château & ses environs ait esté le partage de Gello pretendu premier Comte de Blois & cousin de Rollo, premier Duc de Normandie, car, comme nous le ferons voir cy-aprés, tous ceux qui l'ont écrit aprés l'Auteur du *Memoriale Historiarum*,* ne l'ont non plus prouvé que luy : mais il est assuré que Thibaud V. Comte de Blois s'y plaisoit fort. C'est pourquoy il fit de grandes liberalitez aux Habitans du Bourg des Montils; & comme ils estoient *Serfs de Condition*, de mesme que plusieurs familles de Blois & des environs, il eut la bonté de les affranchir. Il

Monticii. *T. 10. Spicileg.*

V. pag. 253. Rei Diplomatic. L. Mabillon.

II. Partie.

* *Ioann. Paris. MS. S. Victor. Parisiensis.*

Digitized by Google

est fort souvent fait mention des Montils dans l'Histoire des Seigneurs d'Amboise & de Chaumont. Alix * de Bretagne épouse de Jean de Chastillon Comte de Blois, fonda un Hôpital dans le Bourg, & ordonna que son cœur fût inhumé dans la Chapelle du Château, où l'on voyoit il n'y a pas encore long-temps les armoiries de Valentine de Milan Comtesse de Blois.

Tom. 10. Spicil.

* Literæ Simonis Carnot. Episcopi, quibus ait quod claræ memoriæ Dña Ælipdis olim Cometissa Blesens. Mater Comitis Blesens. Et Carnot. quãdam domum Dei Eleemosynarium, vel hospitale in castro de Monticiis Diecesis Carnot. construxit ad pauperes Christi sublevandos, & cor suum in dictæ domus Oratorio sepeliri jusserat. Anno 1290. mense August. *Extrait d'un Chartulaire de Chartres.*

Outre ces Maisons Royales, il y en a quelques-unes aux environs, appartenantes à des particuliers, qui meritent bien d'estre considerées, à sçavoir Herbault, Villesavin, Chiverny & Beauregard.

HERBAULT est un petit Château situé à quatre lieuës de Blois proche de la Forêt de Boulogne, bâti de pierres de taille & de briques, & environné de fossez pleins d'eau, admirablement beaux. On y arrive par une avant-cour tres-grande & tres-belle; mais les avenuës, les bois & les jardins l'emportent encore par leurs propreté & par leur disposition sur les bâtimens, quoy que le dessein en soit joly & les appartemens bien étendus. Raimond Phelippeaux Secretaire d'Etat, dont nous donnerons la vie en son lieu, acheta cette Maison des heritiers de François de Foyal Maistre d'Hostel de François I. & y ajoûta la basse-cour & cette belle Chapelle d'ordre dorique, de laquelle les connoisseurs font tant d'estime. La Châtellenie d'Herbault va par appel à Blois, & Bracieux, Bosi Neuvi, & plusieurs autres Terres en dépendent, pour ne point parler de celles qui en relevent.

III. Partie.

VILLESAVIN est une Seigneurie qui a haute,

moyenne & basse Justice. Elle fut donnée à N. le Breton Sieur de Villandri Secretaire des Finances sous François I. en récompense du soin qu'il avoit pris de conduire le bâtiment de Chambord. Il y fit bâtir l'an 1537. le Château que nous voyons sur le bord de la Riviere de Beuvron, que l'on passe en ce lieu sur un beau pont de pierre. Ce Château est situé à l'extremité de la Forêt de Boulogne à quatre lieuës de Blois. On y arrive par deux belles avenuës. Le Beuvron environne le jardin, le verger & la garenne. Le grand corps de logis est flanqué de deux beaux pavillons, & au bas de la cour de ce grand corps de logis, il y a deux autres pavillons de fort belle apparence, en l'un desquels est une grande Chapelle. Mais il y en a une autre bien plus belle, bâtie en saillie dans le grand corps de logis. Toutes les vitres du Château sont de cristal, aux bords desquelles sont dépeintes les Metamorphoses d'Ovide & les armoiries des Seigneurs de la Cour de François I. Tout y est beau jusques à la couverture, plombée & dorée en rayons de Soleil, pour ne point parler en particulier du jardin, du verger, du parc, ni de toutes les Terres qui relevent de la Seigneurie, outre la Paroisse de Tour, la Châtellenie de la Haye, & le Haut-Beignoux, qui en dépendent.

CHIVERNY estoit dés le siecle passé un fort grand corps de logis, & des plus beaux pour ce temps-là. Le General Raoul Hurault le fit bâtir à quatre lieuës de Blois dans la Sollogne joignant le Bourg qui porte ce nom-là, & le Chancelier de Chi-

verny

Digitized by Google

verny son fils y joignit plusieurs Seigneuries qu'il acquit, faisant ériger la Châtellenie en Vicomté, dépendante uniquement du Comté de Blois. Le Comte de Chiverny fils de ce Chancelier fit démolir une partie de cet ancien bâtiment, & fit élever en sa place ce beau corps de logis que nous voyons à present. Il est accompagné de deux doubles Pavillons couverts en Dome, & toutes les pierres de croisées sont à bossage. On a commencé au côté droit de ce corps de logis une Gallerie qui donne une idée de tout le dessein. L'on voit dans le dedans qui est fort orné & fort achevé, plusieurs tableaux de Jean Mosnier Peintre Blesois, & quelques autres morceaux assez curieux. Le jardin, les eaux, & les bois vont du pair avec le bâtiment, & il y a dans un cabinet proche du fossé, une Bacchanelle de la bonne maniere de Poussin, qu'on ne conserve pas assez. Chitenay, Cormerai, Clenor, le Vivier, Pesé, le Tartre, Launay, Murblin, & plusieurs autres Terres en dépendent ou en relevent.

BEAUREGARD est une Maison bâtie à l'extremité de la Forêt de Russi à deux lieuës de Blois, dont la grande Avenuë est merveilleusement belle. Dés l'entrée de cette Avenuë on découvre les jardins, les vergers, le parc & la face du logis, ce qui forme un tres-bel aspect. Le Bâtiment n'estoit pas fort grand du temps de Jean du Thier Seigneur de Menars & de ce lieu, Secretaire d'Estat sous Henri II. mais Messieurs Ardier pere & fils, qui en ont depuis esté Seigneurs, l'ont fait augmenter. Il y a je ne sçay quoy de singulier & de grand dans cette

Digitized by Google

Maiſon, qui a obligé les gens du Païs Bleſois, à la ſurnommer *Beauregard le Royal.* Le principal & plus ancien corps de logis forme deux Galleries l'une ſur l'autre, dont la baſſe eſt ouverte & a arcades. Ce corps eſt accompagné de deux Pavillons fort logeables, auſquels ſont attachez deux retours de corps de logis plus bas que les Pavillons. Les ſales, les chambres & les cabinets de tout le bâtiment ſont fort commodes. Je ne parle ni de la baſſe cour, ni de l'orangerie, ni de quelques autres logis détachez du grand, pour paſſer à la Gallerie d'en haut. Elle eſt conſiderable dans ſon étenduë, & admirable dans la diſpoſition des Portraits de tous les Illuſtres qui ont paru dans l'Egliſe, dans les Cours, dans les Armées & dans les Univerſitez en la plus part du monde, depuis le temps du Roy Philippes de Valois juſques au noſtre. Le carreau de cette Gallerie eſt façon de Hollande, & repreſente une armée rangée en bataille, avec ſon General & ſes Officiers. Il y a dans la Chapelle, qui eſt à une des extremitez de cette gallerie, quelques ouvrages à fraiſque du *Seignor Nicolo.* Je ne diray rien des jardins, du bois, ni des autres accompagnemens de cette Maiſon, où tout eſt tres-regulier, non plus que des Terres qui en dépendent ou qui en relevent, outre Vaugelée, Connon & la Bretâche.

On voit ſur les rives de la Loire quelques autres Maiſons de plaiſance qui ont leurs beautez, & entre autres Menards, Nozieux, Chaumont & Unzain.

MENARDS eſt ſitué à deux lieux de Blois ſur le rivage de la Loire du côté de la Beauſſe. Meſſire

Guillaume Charron Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, fit bâtir en la place de l'ancien Château celuy qui fait face ſur la Loire & ſur le plus agreable païſage qu'on puiſſe voir; & le Roy Loüis XIII. erigea cette Terre en Vicomté en faveur de ſes ſervices. Meſſire Jean Jacques Charron ſon neveu, Marquis de ce lieu, Baron de Conflans, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Maiſtre des Requeſtes ordinaire de ſon Hôtel, Sur-Intendant de la Maiſon de la Reine, & Intendant de la Generalité de Paris en eſt à preſent Seigneur. C'eſt en ſa faveur que le Roy Louis le Grand érigea l'an mil ſix cens ſoixante & quinze cette Terre en Marquiſat, avec clauſe expreſſe que les appellations de la Juſtice reſſortiroient nuëment & ſans moyen en la Cour de Parlement de Paris, & qu'elle releveroit immediatement de la Tour du Louvre, la déchargeant de la mouvence du Château de Blois d'où elle relevoit auparavant; de ſorte que Menars eſt une Terre des plus qualifiées du Païs Bleſois, ayant tous les droits qui accompagnent une grande Terre. Il y a quantité de Terres conſiderables qui en relevent. Le Château eſt environné d'un beau bois, d'un grand jardin, d'une belle terraſſe, & de pluſieurs autres accompagnemens fort propres. Les deux avenuës ſont formées par deux allées plantées d'ormes à quatre rangs, l'une de ſix cens toiſes, & l'autre de quatre cens. Je ne ſçaurois paſſer icy ſous ſilence un eſpallier de ſept cens toiſes de

Digitized by Google

longueur en droite ligne, où il y a les plus beaux arbres qu'on puisse trouver & qui rapportent les plus beaux fruits. Tous les dedans du Château répondent aux dehors, & sont peints par Jean Mosnier Peintre Blesois.

NOZIEUX est un beau Château bâti vis à vis de Menars de l'autre côté de la Loire, par Messire Jean Charron Conseiller du Roy en ses Conseils. Cette Seigneurie aprés avoir esté long-temps possedée par ses peres, a esté annexée au Marquisat de Menars dont elle releve & dont elle fait partie avec quelques autres Paroisses, lesquelles sont échuës à Messire Jean Jacques Charron, Marquis de ce lieu, de la succession de feu Messire Jacques Charron son pere, vivant Conseiller du Roy en ses Conseils, Bailli d'épée, & Gouverneur de Blois.

MER est une Ville située à quatre lieuës de Blois, & à une lieuë de la Loire dans la Beausse. Elle fait partie du Marquisat de Menars. Cette Ville est assez considerable, & parce qu'une partie des habitans sont de la R. P. R. ils y ont un Temple de Bailliage. Jeanne de Hainault Comtesse de Blois y a fait une fondation pour les pauvres.

SAINT-DIE', *Sanctus Deodatus*, est une des quatre Prevostez de l'ancien Bailliage de Blois, & c'est pour cette raison qu'il s'y faut un peu arrester en passant. C'est un gros Bourg, ceint de murailles, situé sur le chemin de Blois à Orleans, à une demie lieuë de Chambord sur le rivage de la Loire, & bâti comme tant d'au-

Digitized by Google

tres par le peuple qui s'y est assemblé au bruit des miracles du Saint dont il porte le nom. Il y avoit autrefois un Monastere que le Roy Clovis I. fonda lorsqu'il visita ce saint Hermite au retour de la bataille qu'il gagna sur Alaric Roy des Visigots l'an 530.

Acta S. Fridolini. T. 2. Bibl. Labeau.

Il y avoit pareillement une Maladerie, à laquelle Thibaud IV. Hugues de Chastillon & Pierre de France Comtes de Blois, & quelques particuliers ont fait des charitez. Comme le Bois de Chambord s'étendoit en ce temps-là jusques sur le bord de la Loire, saint Dié le choisit pour son Hermitage, & pour y faire penitence, sur quoy je ne m'étendray pas ici, parce que le P. Patrice Capucin natif de saint Dié, en a donné l'Histoire au public tirée des Memoires qu'il a trouvez dans l'Eglise Paroissiale de ce lieu.

Chartulaire MS. de Chartres.

V. pag. 365. Bibliot. Labeau.

CHAUMONT sur Loire, est une Seigneurie fort considerable, accompagnée d'un Château tres-fort & tres-bien bâti. Il est situé du côté de la Sollogne au bord de la Loire sur une éminence, entre Blois & Amboise. Eudes II. Comte de Blois en jetta les fondemens environ l'an 1000. Son fils Eudes III. en donna le gouvernement à certain brave nommé Nevolle, & quelque temps aprés il en recompensa Gelduin Gouverneur de Saumur & Seigneur de Pontlevoy; car ce Gelduin se voyant chassé de cette Ville-là, par Foulques Comte d'Anjou, qui l'avoit prise malgré sa resistence aprés un long siege; il fut obligé de se retirer à Blois, où le Comte luy ayant donné à choisir quelque autre Seigneurie dans la Brie ou dans la Champagne, pour le recompenser de cette

T. 10. du Spicileg. pag. 541. ligne 3. lisez Odo pater Odonis, *au lieu de* Hugo pater Odonis.

Digitized by Google

perte, il aima mieux se contenter de la Seigneurie de Chaumont qu'il demanda, & dont il fit fortifier le Château, que de prendre recompense en un Païs éloigné de ses ennemis, où il n'eût pû leur marquer son ressentiment, par les courses qu'il estoit resolu de faire sur leurs Terres pour se venger de sa perte. C'est ce Gelduin que Foulques Comte d'Angers, surnomme *Nerra*, appelloit *le diable de Saumur*, tant il estoit brave & terrible à ses ennemis. Il fonda l'Abbaye de Pontlevoy, où il est enterré avec son Epouse Anordis, & donna l'origine à la Maison de Chaumont d'Amboise, par l'alliance qui se fit des Maisons de Chaumont & d'Amboise. Car Geoffroy son fils luy ayant succedé à la Seigneurie de Chaumont, il maria Denise fille de sa sœur Chaana & de Frangal Seigneur de Fougeres à Sulpice fils du vaillant Lysois de Basougieres Seigneur d'Amboise en partie, surnommé *l'honneur de la Noblesse du Maine*. Ainsi Sulpice ayant fait hommage au Comte d'Anjou de ce que son pere luy donnoit à Amboise, & pareillement au Comte de Blois, de ce que son épouse avoit à Chaumont par la donation de Geoffroy, il en demeura seul Seigneur. Avant que de passer à la posterité de Sulpice il est à propos de remarquer que ce Geoffroy fils de Gelduin fut un homme tout extraordinaire; car s'estant accoûtumé dés son bas âge à marcher tête nuë, ni la pluye, ni le froid le plus aspre ne le purent jamais obliger à la couvrir; & ce qui est assez surprenant, cette maniere de vie ne luy fit rien perdre de la beauté de son visage, qui le faisoit communement appeller

Tom. 10. Spicil. Hist. Castri Ambas.

Lisoius, Gallis Lisois, Cyrus Persis. *Besly Hist. des Comtes de Poitou.*

Digitized by Google

la belle fille. De plus, il avoit cent ans qu'il n'avoit perdu ni la memoire, ni le jugement, quoy qu'il eût perdu la veuë. Il fut enterré avec son pere en l'Eglise de Pontlevoy. Je retourne à Sulpice mari de sa niece, de laquelle il eut deux filles, Anordis, qui épousa le Seigneur de Limerai, & Gersende, qui épousa Archambaud Gentilhomme Blesois, & un fils nommé Hugues, qui fut Seigneur de Chaumont & d'Amboise aprés luy, sous la garde du vieux Lisois. La minorité de cet Hugues causa bien du desordre dans sa maison, par la malice d'un certain Maurice Escarpel, homme turbulent, car Geoffroy ayeul ou grand oncle de Hugues, ayant esté obligé d'accompagner Guillaume Duc de Normandie à la conqueste du Royaume d'Angleterre, il demeura longtemps en ce païs-là; de sorte qu'il n'y avoit plus que le vieux Lisois à Chaumont, qui seul ne pouvoit y mettre la paix, que Geoffroy rétablit à son retour. Aprés donc que Geoffroy, qui survescut Sulpice, fut mort, & que Lisois se fut rendu Moine à Pontlevoy où il est enterré, Hugues s'estant trouvé seul Seigneur de Chaumont & d'Amboise, il se croisa, comme tant d'autres, pour la conqueste de Jerusalem, & fut un de ceux qui parurent le plus dans les occasions, & sur tout au siege d'Antioche. Il bâtit le pont d'Amboise, & fit plusieurs legs pieux à diverses Eglises de cette ville-là, étendant mesme sa charité jusques sur les Religieux de Marmoutier. Il épousa Elisabeth de Jaligni, dont il eut trois fils, Sulpice, Hugues, & Oudin. Hugues fut tué allant en pelerinage en Jerusalem l'an 1110. & Oudin fut

T. 10. Spicileg.

T. 10. Spicileg.

Guibert Abbas in Chronic. pag. 558.

Digitized by Google

empoiſonné par ſes ennemis. Ainſi Sulpice demeura ſeul heritier des biens de Hugues ſon pere, qui avoit teſté en ſa faveur avant que de partir avec Foûques Comte d'Anjou, pour le ſecond voyage de la Terre ſainte, où il mourut & fut enterré au Mont des Olives. Ce Sulpice épouſa Agnes fille de Hervé de Douzi, Seigneur de ſaint Aignan, de laquelle il eut deux fils Hugues & Hervé, & deux filles, Deniſe & Eliſabeth. Il eut de grandes affaires avec les Seigneurs de ſaint Amand, de Vandoſme & de Château-Regnaud. Il avoit meſme eu de grands differens avec Hugues ſon frere avant qu'il partiſt pour le voyage où il fut tué, & cette querelle avoit eſté entretenuë par Eliſabeth leur mere, qui tenoit le parti de Hugues, ſoûtenuë de pluſieurs gentilshommes du païs, & auroit duré plus long-temps ſi Hugues Archeveſque de Tours II. du nom n'euſt obligé les deux partis par cenſures Eccleſiaſtiques, de s'accorder, ce qu'ils firent un jour de Noel, enſuite de quoy Eliſabeth ſe retira dans une de ſes Terres en Auvergne. Mais Sulpice ne pouvant demeurer en repos, & ayant eſté ſi temeraire que de refuſer l'hommage qu'il devoit à Thibaud IV. Comte de Blois, il s'attira une affaire qui le fit tomber entre les mains de ce Prince juſtement irrité, avec ſes enfans Hugues & Hervé, qui le ſuivirent à Châteaudun dans la priſon, où il mourut par ſon opiniâtreté, comme nous le dirons plus amplement autre part. Pour ſes enfans ils ſortirent de priſon aprés ſa mort, à condition qu'ils livreroient le Château de Chaumont à Thibaud, qui le fit auſſitoſt

V. l'Eloge de Thibaud IV. II. Partie.

Digitized by Google

tost démolir. Toutefois aprés que les Maisons d'Amboise & de Berrie qui estoient tres-puissantes, furent unies par le mariage de Marguerite d'Amboise avec Regnaud Seigneur de Berrie, qui prit les armes & le nom d'Amboise; il fut fort facile à leurs descendens de le rebâtir, les choses ayant changé avec le temps, de sorte que les Seigneurs de la Maison d'Amboise y firent leur demeure jusques au regne de Charles VII. Roy de France. Mais Louis d'Amboise premier du nom, ayant en ce temps-là pris parti avec l'Anglois, le Roy le confisqua au profit de la Duchesse d'Orleans. Je ne parle point ici en particulier des Seigneurs de Chaumont qui ont succéde à ce Renaud, parce que l'histoire genealogique en a esté donnée au public par M. d'Hosier en son Nobiliaire de Champagne, par M. l'Abbé de Villeloin en sa *Traduction de l'Histoire des Comtes d'Anjou & de la construction du Château d'Amboise*, & mesme par Messieurs Dupuy en leur Traité des Droits du Roy. Je passe donc au regne de Henri II. pour remarquer ce que devint le Château & la Seigneurie de Chaumont en ce temps-là. Diane de Poitiers si connuë dans l'Histoire, avoit acheté Chaumont des Seigneurs de la Maison d'Amboise, & Catherine de Medicis Epouse de Henri, laquelle avoit ménagé la retraite de cette Diane, souhaita passionnement de l'acquerir, luy donnant comme elle fit en échange le Château de Chenonceaux, que le general Boyer avoit fait bâtir. L'échange est passé *au Château de Blois, le Roy y estant, pardevant Huguet & Aubert Notaires l'an 1559. M. le Cardinal de Lorraine stipulant*

V. les Titres de la Chambre des Comptes de Blois Layette K.

N

comme Procureur special de la Reine , & Messire Iean Marcel Seigneur d'Averton , Conseiller du Roy en son Conseil privé , stipulant pour Diane. Cette Diane l'avoit augmenté avant cet échange de quelques appartemens, comme on le voit par sa devise qui est un cor de chasse, une trousse & un croissant sculpez en divers lieux des murs. Quoy que la structure de cette masse tienne du gothique , & qu'elle ait esté faite à diverses fois , elle ne laisse pas d'avoir fort bon air. Elle est flanquée de quatre grosses tours, & ornée en plusieurs endroits de devises , & particulierement de celle de la Maison d'Amboise,qui est un Montgibel avec des doubles ɔc, qui signifient Chaumont , inventions qui paroissoient en ce temps-là tres-spirituelles, quoy qu'à parler proprement elles ne fussent que de vrais rébus. L'an 1600. Scipion de Sardini Gentilhomme Luquois , qui avoit suivi Catherine de Medicis en France , retira cette Seigneurie comme lignager à cause de son Epouse de la Maison de la Tour, de la branche de Limeüil, sur le sieur Largentier qui en estoit alors Seigneur. Tous les Seigneurs & Princes de la Maison de Medicis sont peints au naturel dans la sale basse du Château , & l'on voit dans celle d'enhaut trois grands tableaux qui representent le batailles fameux *Castruccio Castracani* Capitaine Luquois. Il y a encore à present quelques meubles de bois de la Reine Catherine de Medicis qui ont quelque chose de singulier, & il y avoit du vivant de M. le Vicomte de Sardini dernier Seigneur de cette Maison quelques beaux morceaux de Peinture , & en-

Digitized by Google

tr'autres une détrempe d'André Mantegne, dont le triomphe de Castrucce estoit le sujet, & dans laquelle il y avoit une infinité de figures & de personnages differens, rangez d'une maniere admirable. Au reste Chaumont contient plus de dix lieuës d'étenduë, de châtellenies & de vassaux; car Rilly, Veuve, le petit Valliere, Pontlevoy, la Herpiniere, Nanteüil, & plusieurs autres Terres y vont par appel, sans parler de quelques autres qui en relevent. C'est dans ce Château que nâquit ce grand Personnage George d'Amboise, son digne neveu Charles d'Amboise, Grand-Maistre, Maréchal & Admiral de France, & tant d'autres Seigneurs de cette Maison, que je passe sous silence. Feu M. le Vicomte de Sardini a si bien fait de nostre temps les honneurs du Château de Chaumont, & a tant témoigné d'amitié à tous les honnestes gens du Païs Blesois, qu'encore qu'il n'y soit pas né, il ne merite pas moins pour cela qu'on s'en souvienne, ses bontez s'estant mesme étenduës plusieurs fois sur les pauvres dans les necessitez publiques.

Cette piece est à present à M. le Comte de Roussi.

v. la III. Part.

UNZAIN est une Seigneurie située à une demie lieuë de la riviere de Loire, vis-à vis du Château de Chaumont. Le bâtiment est environné de fossez pleins d'eau, qui le rendent plus fort qu'il n'est regulier, parce qu'il a esté fait à diverses fois. Il fut commencé l'an 1383. par les Seigneurs de Naillac, dont on voit les armoiries à la porte de la chambre de la grosse tour, avec cette inscription en lettres gothiques. *L'an 1383. firent faire Monsieur Guitte de Neilhac, & Monsieur Helion de Neilhac freres l'edifi-*

Guy & Helion de Naillac.

ce de ceans, & estoit en âgé ledit Monsieur Guitte de 27. ans, & Monsieur Velion de 26. Il paroist quelque chose de noble & d'un bon goût dans l'Architecture de ce Château, & particulierement dans la Chapelle. La Reine Catherine de Medicis le choisit pour le lieu de seureté où elle vouloit mettre le Prince de Condé, pris à la bataille de Dreux. Les Seigneurs de Rostaing, qui acquirent de nos jours cette Seigneurie de ceux de Vibraye, qui l'avoient acquise de ceux de la Rochefoucault, la firent ériger en Comté sous le nom de Rostaing en Blesois, y joignant Buri, & ses dépendences. C'est entre le village d'Unzain & la riviere de Loire, que croist un champignon de figure si singuliere qu'il a fourni la matiere d'un Poëme entier au sçavant Adrianus Junius. Les Herboristes l'appellent *Phallus Batavicus*, tant à cause de sa figure, que parce qu'il croist particulierement en Hollande. Feu M. le Duc d'Orleans le fit peindre dans ces beaux Livres de Plantes en miniature, qu'il fit commencer à Blois, & que le Roy fait continuer à Paris. Il y a plusieurs Terres qui dépendent d'Unzain, & entr'autres Buri, & Asnieres, ne m'arrêtant pas à celles qui en relevent.

Lobel. in Hist. Teutonic. Ioann. Bauhin. fungus penis effigiem referens.

BURI *Bureium*, est éloigné de Blois de deux lieuës, & de la riviere de Loire d'une. Il est situé à l'extremité de la Forêt de Blois, entre les villages d'Orchese de Chambon & de Molineuf. La Seigneurie est fort ancienne, car Sulpice de Chaumont brûla le village de Buri dés l'an 1150. pendant les affaires qu'il eut avec Thibaud IV. Comte de Blois. Les

T. 10. Spicileg.

Digitized by Google

bois de cette Seigneurie estoient en ce temps-là mêlez avec ceux des Comtes de Blois ; c'est pourquoy ils furent obligez d'acheter la part des Seigneurs de Buri. Geoffroy de Borel estoit Seigneur de Buri l'an 1190. mais je ne sçay pas qui a possedé cette Seigneurie jusques au temps de Florimond Robertet, qui l'acquit à son retour d'Italie, où il avoit conclû la paix pour le Roy, avec les Venitiens. Il y bâtit le Château qui subsiste encore à present, sur les fondemens de l'ancien, & dont on peut voir le dessein dans la seconde partie des Bâtimens de du Cerceau. Il y a deux grandes cours, dont celle du Seigneur a vingt-cinq toises en quarré, & quatre corps de logis, & aux coins quatre tours d'assez belle apparence. De la cour l'on descend au jardin, au milieu duquel il y avoit autrefois une tres-belle fontaine. Le principal corps de logis est complet & fort regulier, & ceux des côtez consistent, l'un en une gallerie à croisées, & l'autre en un lieu destiné aux offices. Le corps de logis qui formoit l'entrée est ruiné depuis peu, & n'avoit qu'un étage à arcs & à voûtes, avec une terrasse au dessus, qui avoit veuë sur la cour & sur la plaine. Il y a dans la basse cour des granges, des écuries & d'autres commoditez. L'on voyoit tant de raretez dans ce Château du temps de son Fondateur, que l'admiration ayant premierement fait ajoûter quelque chose à la verité ; enfin les païsans des environs & leur posterité ensuite, en parlerent d'une maniere toute fabuleuse. Il n'y a pas long-temps qu'il y avoit encore de fort beaux bustes, & particulierement celuy du *Iodocus Sincerus.*

Prevost Tristan, & un autre de marbre blanc, qui (si l'on en croit l'inscription) est la figure de *Jean Tillery Alleman inventeur de la poudre à canon.* Mais il y avoit de plus un David de bronze au milieu du donjon, que les connoisseurs estimoient infiniment, & qui avoit esté apporté de Rome.

François Ranchin.
Iodoc. Sincer. it.

ORCHESE, *Orchestræ & Horreum Cæsaris*, est si proche de Buri qu'il ne faut pas passer outre sans en dire deux mots. Les gens du païs veulent absolument, parce qu'on y voit quelques restes d'anciens bâtimens, que ce lieu ait esté le Grenier de Cesar, mais il faudroit de plus fortes preuves pour le faire croire. L'on voit au bas du village d'Orchese, une ouverture de roche fort longue, & assez large à l'entrée, au travers de laquelle coule un tres-gros ruisseau d'eau vive. On a inventé mille fables sur cette ouverture, & comme elle est remplie de chauve-souris, qu'elle est fort obscure, & que ce ruisseau y fait un grand bruit, choses capables de troubler une imagination prevenuë par des contes; les gens des environs croyent toûjours y avoir fait quelque découverte. *Visa, an ex metu credita?* C'est au milieu d'un côteau planté de vignes, situé vis-à-vis du village d'Orchese, qu'on voit une veine de terre appellée par les Medecins *la Terre de Blois*, & par le vulgaire *la Terre Sigelée*, parce qu'elle a la vertu de la Terre scellée du sceau du Grand Seigneur. Messieurs Guerin Maistre des Comptes à Blois, & Richer Doyen de la Faculté de Medecine de Monpellier, en firent les premieres épreuves il y a environ quatre-vingt ans, & ne la trouverent

Tacit. ann. 1.

Vlisses Aldroãd. de terris Medic. l. 2. cap. 12. Musei metallic.

gueres inferieure en vertus à celle de Lemnos ; de ſorte qu'on la peut appeller une *Terre nouvellement découverte, & inconnuë aux anciens* ; Et ſi l'on en croit un autre Doyen de Monpellier, que nous avons allegué cy-devant, d'une vertu égale à celle de Lemnos.

Simeon Curtaud.

Il y a encore aux environs de Blois, tant au delà qu'au deçà de la Loire, des maiſons fort anciennes & aſſez bien bâties, & entr'autres Saumeri, la Borde de Candé, Rilly, Fougeres, la Raviniere ; ſaint Denis, Ville-gomblain, la Urillere, Talci, Vievi, Fontenailles, Boiſſeleau, & Lorges, dont les dernieres meritent bien qu'on s'y arreſte un peu.

Guido de Candeio. *Tom.* 10. *Spicileg.* Radulphus de Saumeri *cenſus B. Mariæ Bleſenſ.* 1200. Guido de Riliaco N. Veteris vici de Vievi. *Diplom. Comit. Bleſenſ.* Fulgeriæ *Fougeres. T.* 10. *Spicileg.*

BOISSELEAU eſt une maiſon ſituée à 5. lieuës de Blois dans la Beauſſe, dont le Seigneur eſt haut Juſticier. Il y a environ cinquante ans que Barthelemy Savorni Eſcuyer Sieur de la Claville la fit bâtir. Charles Michel Architecte donna le deſſein, & conduiſit l'ouvrage. Elle conſiſte en un corps de logis accompagné de quatre pavillons, avec deux baſſes cours aux deux côtez, qui font une fort agreable ſimetrie. Le jardin qui l'accompagne eſt côtoyé de deux beaux boſquets de haute fûtaye bornez par un grand étang, qui a un beau cabinet dans le milieu. Le tout d'une propreté achevée.

LORGES eſt une Seigneurie fort conſiderable, ſituée dans la Beauſſe éloignée de ſix lieuës de Blois, & de deux de Baugency. Le Château fut bâti au ſiecle paſſé par les Seigneurs de Mongommery. Il eſt des plus logeables & des mieux ordonnez pour un bâtiment de ce temps-là, & la baſſe cour des plus grandes & des plus belles. Cette Terre, aprés avoir eſté poſ-

Digitized by Google

ſedée par les Seigneurs de Mongommery, de Durfort, & de Duras, eſt enfin tombée dans la Maiſon de Rohan. Il y a haute Juſtice, dont les appellations vont à Blois. La principale des Terres qui en dépendent s'appelle Meſſilly.

Outre ces maiſons de particuliers il y en a quelques-unes de Communautez Religieuſes aux environs de Blois, qu'il ne faut pas oublier, puiſque nous en avons promis l'Hiſtoire, qui ſont les Abbayes de la Guiche & de Pontlevoy, & le Prieuré de Boulogne dans la Forêt de ce nom.

LA GUICHE eſt une Abbaye de Filles de l'Ordre de ſainte Claire, fondée l'an 1272. par Jean de Chaſtillon Comte de Blois, & Alix de Bretagne ſon Epouſe. Elle fut premierement appellée ſaint Damian, comme toutes les autres du meſme Ordre, parce que ſainte Claire ayant receu ſa Regle de la main de ſaint François, elle ſe retira dans ſaint Damian d'Aſſiſe avec toutes les Filles qui s'eſtoient rangées ſous ſa conduite, & qui furent long-temps appellées Damianes à ce ſujet. Elle eſt ſituée à deux lieuës de Blois à l'extremité de la Forêt de ce nom, entre les villages de Coullenges & de Chouſi, à une lieuë de la riviere de Loire. L'occaſion de cette fondation n'eſt pas un de ces évenemens qu'on raconte beaucoup plus facilement qu'on ne les croit, puiſque les Titres de cette Abbaye en font foy, & qu'il a paru en divers lieux, & dans tous les ſiecles des ſignes & des évenemens de cette nature. Laiſſant toutefois à chacun la liberté de croire ce qu'il luy plaira ſur cette matiere, je diray ſimplement, ſans m'arrêter

Le Titre de cette fondation eſt dans les preuves de l'Hiſtoire de Chaſtillon.

Digitized by Google

m'arrêter à toutes les particulariez, que ce fut la découverte d'une Image de la Vierge precedée de quelques apparitions, qui détermina Jean de Chastillon à bâtir une Abbaye de Filles, dont il y avoit long-temps qu'il projettoit la fondation, au lieu où cette Image fut trouvée, lequel s'appelloit de temps immemorial la Guiche, mais qui fut dés lors nommé Nostre-Dame de la Garde, comme il paroist par une donation de Jeanne de Chastillon Comtesse de Blois, que je donne dans les preuves de cette Histoire. Ce Comte ne veut pas dans la Lettre de cette fondation que les Religieuses soient plus de quatre-vingt, & les oblige à faire un Service perpetuel pour luy, pour la Comtesse son épouse & pour ses predecesseurs. Il se reserve encore le pouvoir d'entrer dans cette Abbaye accompagné de son épouse & de dix autres personnes, à son choix, & d'y faire recevoir Religieuses les filles qui en seront jugées capables, en vertu d'une Bulle du Pape Martin IV. où l'on voit que cette Abbaye n'est sujette qu'à la Cour de Rome. Ce qui se verifie encore par la donation de Jeanne, cy-devant alleguée, laquelle nous apprend qu'il ne *fut assigné à l'Evesque de Chartres, pour la satisfaction de l'interêt temporel, que la somme de dix livres de rente.* Pierre de France Comte de Blois & Jeanne de Chastillon son épouse heritiere de Jean de Chastillon Comte de Blois premier du nom, ratifierent cette fondation, & y ajoûterent quelques graces, & long-temps aprés Charles Duc d'Orleans Comte de Blois, donna quelques biens à cette Abbaye. On voit au milieu

Layette la Guiche de la Chambre des Comtes de Blois.

Digitized by Google

de l'Eglise de la Guiche le tombeau de son Fondateur avec sa representation faite de marbre noir au naturel. Cette Eglise est fort bien entretenuë, & le Service divin s'y fait avec une grande regularité, par les Religieuses & par leurs Confesseurs. On y garde comme une precieuse Relique une coste de saint Charles de Blois Duc de Bretagne, dont nous donnerons la vie en son lieu. Je ne puis oublier ici que l'an 1578. le Pere Jean Voisin Cordelier, natif de Tours, un des Confesseurs des Religieuses de la Guiche, y fut égorgé pour la Foy, & jetté dans la petite riviere de Cisse, & que si l'on en croit l'Histoire, son corps fut porté par le courant de l'eau jusques à Tours, où il s'arrêta, vis-à-vis de sa Paroisse, & fut reconnu de ses proches, qui luy donnerent la sepulture en ce lieu-là. Il n'y a pas tant de Religieuses à beaucoup prés en cette Abbaye qu'il y en avoit au commencement, parce que ses revenus sont bien diminuez par le malheur des temps, & par le peu de conduite de ceux qui en ont autrefois pris soin, & qui n'ont pas eu l'économie des Religieuses qui y vivent à present.

V. l'Eloge de ce Comte. II. P.

III. Partie.

Gonzag. Parte I. Orig. Ordinis Seraphic.

PONTLEVOY est une Abbaye de l'Ordre de saint Benoist, située entre Amboise, Chaumont & saint Aignan, à six lieuës de Blois dans un fort bon fons. Elle fut fondée l'an 1035. sous le nom de sainte Marie par Gelduin Seigneur de Chaumont, de Montrichard & de Pontlevoy, pour des Religieux de saint Benoist, qu'il y fit venir de saint Florent de Saumur, où il avoit esté Gouverneur, comme nous l'avons remarqué cy-devant. Les Lettres de la

fondation sont souscrites par Eudes Comte de Blois III. du nom, par son Epouse Ermengarde, par Thibaud & Estienne leurs enfans, & par plusieurs autres personnes de qualité. Elles furent confirmées l'an 1075. par le Roy Philippes I. & par quatre Papes. Geoffroy fils de Gelduin, imitant la pieté de son pere, y fit de nouvelles charitez, & plusieurs Seigneurs & Dames de la Maison d'Amboise qui y sont enterrés suivirent son exemple. La pieté de l'Abbé Ausberg ayant presque en mesme-temps excité diverses personnes à y faire des aumônes, obligea encore quelques Ecclesiastiques à quitter leurs Benefices pour les unir à la masse de l'Abbaye. Mais le Monastere ne laissa pas de ressentir l'an 1562. comme tant d'autres, les effets de la guerre civile, par le renversement de ses bâtimens, par l'enlevement de ses plus precieux meubles, & par la prophanation de ses Reliques. Et l'an 1631. la reforme y fut introduite par les Benedictins de la Congregation de saint Maur, qui y ont un Seminaire, où ils instruisent la jeunesse à la pieté & aux Lettres. C'est Messire Pierre de Berulle, digne neveu du Cardinal de ce nom, qui en est à present Abbé Commendataire; car quant à ceux qui l'ont precedé la suite en est dans le *Gallia Christiana*.

BOULOGNE est un Prieuré de l'Ordre de saint Estienne de Grammont situé dans la Forêt de ce nom à trois lieuës de Blois. Thibaud Comte de Blois V. du nom, le fonda l'an 1163. dans un fond appartenaut aux Chanoines de saint Aignan d'Orleans, lesquels le donnerent en échange d'une ren- *Hist. de S. Aignan d'Orleans par M. l'Abbé Hubert.*

te de dix sols qu'il leur assigna dans son domaine de Monlivault. Louis son fils ratifia l'échange assignant pareille rente à ces Chanoines sur son domaine de Chambord pour certaine quantité de bois qu'il demanda au Chapitre, afin d'achever les bâtimens de ce Prieuré. Ce bon Comte fonda en mesme-temps le Prieuré de Marigni en Beausse dans la Paroisse de Lorges, lequel est à present annexé à celuy de Boulogne. Ce mesme Louis & Marguerite Comtesse de Blois, confirmerent toutes les fondations de leurs peres, celuy-là l'an 1198. & celle-cy l'an 1227. Jossélin de Borel fit quelques dons à ce Prieuré l'an 1190. Geoffroy de Mesneu, Denis le Mesureux & Robert de Bellelance gentilhommes Blesois, ne furent pas moins charitables, & se firent enfin Religieux en ce Prieuré. Les Religieux qui y vivent à present, quoy que solitaires & fort reguliers, n'en sont pas moins civils & honnestes. Les quatre derniers de leurs Prieurs ont esté des personnes de merite, car Messire Victor le Bouteiller Archevesque de Tours, ayant resigné ce Benefice à Armand Jean le Bouteiller Abbé de la Trappe, qu'il suffit de nommer pour former une idée d'un Pachome & d'un Hilarion, il le resigna en se retirant du monde, à Messire Henri de Barillon Evesque de Luçon, lequel croyant ne pouvoir en conscience posseder deux Benefices, crut pareillement ne pouvoir le mettre en de meilleures mains qu'en celles de Messire Simon de Picques qui en est à present Titulaire.

Du Mesneuil.

Titres du Prieuré de Boulogne.

Au reste la charité de nos Comtes s'est étenduë

Digitized by Google

bien plus loin que le Blesois, car il seroit facile de faire voir ce qu'ils ont donné non seulement aux Abbayes de l'Aumosne *de Cisteaux*, de Fontaines, de Gastine, de Marmoutier, mais encore à celles de Tiron, de Fontevraud, de saint Benoist sur Loire, de Glatigni; & mesme aux Prieurez du Boulai, de Beaulieu, & à une infinité d'autres Maisons que je passe sous silence en ce lieu-ci, me reservant à parler de quelques-unes, dans l'Histoire des Mouvences du Comté de Blois que je vais commencer.

Nous avons dit au commencement de cette Histoire, que Denis du Pont comprenoit sous le Comté de Blois, Châteaudun, saint Aignan, Selles, la Ferté-Imbault, Vallançay, Château-Regnaud, Romorantin, & Millançay. Mais comme les choses ont changé depuis & qu'il y a des Seigneuries situées dans ce Comté qui n'en dépendent plus, parce qu'elles sont ou demembrées, ou sequestrées, ou en mainmorte; il est bien difficile de faire voir precisement en quoy consiste le Comté de Blois. Ainsi me voyant obligé de faire une description de ses Mouvences, je parleray non seulement des grandes Seigneuries qui relevent encore à present de Blois, quant au Fief, ou quant à la Justice, afin qu'il ne manque rien à mon Histoire; mais encore de celles qui en ont autrefois relevé, sans toutefois y comprendre celles qui n'ont rien de considerable, ni celles qui sont si éloignées de Blois, que quoy qu'elles y ayent autrefois compté, [a] ou qu'elles y comptent encore à present, [b] ne peuvent estre censées

[a] Orleans, Ast, Milan, &c.
[b] Soissons, Coussi.

Digitized by Google

du Blesois. Et parce que le Comté de Dunois, est la premiere de ces Mouvences, c'est par celle-là que je commence.

LE DUNOIS est un assez grand païs, il est situé sur les confins de la Beausse.. Il contient dix lieuës de longueur, sept à huit de largeur & environ huit-vingt Paroisses. Il est borné au Levant de l'Orleanois, au Couchant du Vandomois, & au Septentrion du Perche Goüet. Sa ville Capitale est appellée par quelques Auteurs *Castellum Dunum*, par d'autres *Castrum Dunense*, & par d'autres *Castrum Duni*: Et parce que l'air y est tres-pur, & que la Ville se découvre de loin, quelques-uns l'ont appellée *Rupe-clara*, *Rupes-clara*, ou *Vrbs clara*. Un Auteur anonime a une opinion tres-particuliere touchant sa fondation & son nom. Car il écrit qu'un certain Dunicius Capitaine Alleman fut son Fondateur, quoy que tant d'autres assurent qu'elle doit son nom au lieu où elle est située, puisqu'en effet le mot *Dun* en langage Gaulois, signifie, *Eminence*, & que non seulement elle est environnée de Collines, mais encore qu'elle est bâtie sur une hauteur. Quoy qu'il en soit la ville de Chasteaudun est ancienne, car Aimoin en parle dans l'Histoire du Roy Sigebert, & Gregoire de Tours dans celle de Chilperic. Ce premier raconte qu'un certain Promotus, ayant esté fait Evesque de cette Ville par Gilles Archevesque de Reims l'an 573. & que Papole Evesque de Chartres en ayant fait des plaintes au quatriéme Concile de Paris, Promotus fut obligé de se retirer & de vivre en personne privée. Cette Ville est

Cæsar. August. Cottain Nimph. Vivaria.

Tom. 10. Spicil. pag. 514.

Hirundinei ni di ad modum in sublimi fixa. *Math. Quadus in itiner. Gall.*

Gall. Christ. T. 2. pag. 81.

Digitized by Google

ſituée ſur le bord du Loir, qui ſe perd dans la Sarte à Briolé au deſſus d'Angers. Il y a un ancien Château accompagné d'une Tour tres-forte. C'eſt ce que l'Hiſtoire & les Titres appellent *Palatium Theobaldi Comitis*, & *la Forteresſe de ceux de Dunois*, bâtie par Thibaud le Vieux Comte de Blois, comme nous le ferons voir dans ſon Eloge, car le reſte de ce Château a eſté bâti par les Comtes de Dunois Ducs de Longueville.

Hanc juxta tacitis quâ Lydulus alluit undis, Auguſtin. Cotta in Nimph. Vivaria.
Quaque humili partes errat deductus in ambas,
Castellum immani ſurgens è rupe ſuperbum
Erigitur, celſoque polos & ſydera lambit
Vertice, Tectum ingens, exciſis undique ſaxis.
Tutus & aſpectu vaſto, ſtat Turris ad auras
Longoviliadum Domus, & tua maxime bello
Iane Comes, magnum Aurelii Ducis incrementum
Iane ultor patriæ, &c.

Il y a meſme dans la cour de ce Château bâti par 1491.
François Comte de Dunois II. du nom & par ſes 1512.
enfans, une Sainte-Chapelle, dont le Chapitre eſt 1532.
conſiderable, & c'eſt dans cette Sainte-Chapelle qu'eſt la ſepulture des Princes de la Maiſon de Longueville. Les principales Egliſes de Châteaudun ſont la Magdelaine Abbaye Royale, & ſaint André Egliſe Collegiale, dont les Comtes de Blois ſont bienfaiteurs, ſaint Nicolas Hôpital, qu'Yves de Chartres appelle *Ptocotrophium Castridun.* ſaint Pierre & ſaint Lubin Paroiſſes, & ſaint Roch Chapelle. Il y avoit autrefois une Maladerie, à laquelle Thibaud V. Comte de Blois, Louis ſon fils, & Jean

V. les preuves.
Epiſt. 214.

de Chaſtillon ſes ſucceſſeurs firent des dons conſiderables. René Chopin, Paul Merula, & Belleforeſt aſſurent que l'Empereur Charlemagne fonda la premiere* de ces Egliſes, & que le Pape Innocent II. luy donna de beaux privileges l'an 1132. Quoy qu'il en ſoit, on voit encore en pluſieurs endroits de cette Abbaye, des Aigles Imperiales taillées dans la pierre, & douze figures ſur le portail de l'Egliſe, dont la principale ſemble celle d'un Empereur. Thibaud IV. Comte de Blois y donna la cloche qu'on appelloit le gros Thibaud, à cauſe de ſa groſſeur, & ſur laquelle on liſoit cette rime:

Ici eſt le gros Thibaud
Qui à peine fut monté en haut.

L. 2. de Dom. Franc.

* LA MAGDELAINE.

Les Chanoines Reguliers de l'Ordre de ſaint Auguſtin qui y ſont à preſent établis, gardent un Reliquaire de cuivre doré en forme d'une main, dans lequel il y avoit un os du poignet de ſaint Jean Baptiſte, qu'ils en ont tiré. Ce Reliquaire eſt ſorti du cabinet de la ſçavante Anne Comnene fille de l'Empereur Alexis Comnene, comme on le peut voir dans l'Hiſtoire Biſantine de M. du Cange, dont tout le monde connoiſt la capacité, & aux avis duquel je me reconnois fort redevable. L'Abbaye de la Magdelaine, porte pour armoiries une Aigle Imperiale, & l'on y voit ſous terre une Chapelle dediée à ſaint Jacques, où l'on croit que les premiers Chreſtiens celebroient les ſaints Myſteres. Comme on ne nous a pas donné dans le *Galliana Chriſtiana* la ſuite de ſes Abbez, je croy qu'on ſera bien aiſe de la trouver ici. Celuy qui paroiſt le premier dans mes memoires,

pag. 104.

Digitized by Google

memoires, eſt Archambaud, qui vivoit l'an 1131. Les auttes ſont,

Fulcherius, 1155.
Herbert, 1177.
Seguin, 1198.
Maurice, 1212.
Odo, 1226.
Gervaiſe, 1240.
Robert, 1259.
Girard, 1293.
Gilles, 1329.
Jean Cordier, 1360.
Nicolas du Val, 1380.
Jean Godard, 1396.
Nicolas Bulon, 1401.
Macé Baille-hache, 1440.
Nicolas . . . . . 1456.
Sainxe Godereau, 1466.
Jean des Pierres, 1480.
Jean le Févre, 1495.
Jean le Févre, 1528.

Olivier de Hohberk oncle de Jeanne de Hohberk Comteſſe de Dunois, par ſon Epoux Louis Duc d'Orleans, fut le premier Abbé Commendataire, & eut pour ſucceſſeur l'an 1560. Jacques de Roſtaing ſon couſin germain.

Jean de Lourdereaux Precepteur de M. de Villeroy ſucceda l'an 1573.

Henri Bault Religieux de ſaint Victor de Paris, l'an 1592.

René de la Ferté, 1607.

Jacques de la Ferté, 1624.

Valentin du Renier de Droüet, 1653.

Il y a quelques Titres au Treſor de ſaint Nicolas de l'Hôpital, dattez de l'an 1100. qui prouvent qu'on batoit autrefois monnoye à Châteaudun : car il y eſt fait mention de *Solidi Dunenſes*, & l'on voit encore à preſent de ces Monnoyes dans les cabinets des curieux, dont la legende a ces deux mots *Dunis Caſtili*.

V. Gnoriſm. veterum nummorum. Hautain des Monnoyes. pag. 49. Gloſſ. magnum. D. du Cange. T 2. pag. 653.

Les habitans de Chaſteaudun ont l'eſprit ſi vif, qu'il a paſſé en proverbe, ce que le Poëte Auguſtin

P

Costé n'a pas oublié en sa description du Dunois.

Quid referam ingenuos vultus præsagaque veri
Ingenia, & mentem, quæ pollet acumine tanto
Vt dum pendet adhuc, vox prima dicentis ab ore
Verba recollecto perceperit ultima sensu.

Il est de Châteaudun il entend à demy mot.

* Le court.

Fauchet Livre I. des Poëtes François.

Versification de M. Richelet.

Origine de la Langue Françoise par M. l'Abbé Menage. pag. 25.

Lambert * Licors estoit originaire de Chasteaudun. C'est luy qui le premier avec Alexandre de Paris, mit l'Histoire d'Alexandre le Grand en vers de douze à treize syllabes, appellés pour cette raison Alexandrins. Ces vers composez du temps du Roy Louis VII. declarent nettement le lieu de sa naissance, mais ils ne marquent pas assez l'exactitude qu'il s'estoit promise dans leur composition.

La verté de l'Histoir si com l'i Reix la fit
Vn Clers de Chasteaudun, Lamber Licors l'écrit,
Qui de Latin la trest, & en Roman la mit.

Cæsar. August. Cottæ Castrid. Nympha Vivaria seu patriæ Dunensis descriptio, &c.

Si Lambert Licors merite d'estre mis au nombre des Illustres nez à Chasteaudun ; Augustin Costé ne merite pas moins cet honneur, pour avoir esté en son temps également bon Poëte Latin & François, témoins la description de son païs natal, addressée au premier President de Harlay, sous le Titre *de Nympha Vivaria*, & imprimée à Paris avec quelques autres pieces Latines & Françoises l'an 1604. Il n'excella pas simplement dans la Poësie qu'il se glorifie d'avoir apprise sous le fameux d'Aurat, mais encore dans toutes les belles disciplines, & dans tous les nobles exercices de son temps. Et comme ceux de la paûme, de la chasse, & de la course de la bague, tenoient alors le premier rang, il se vante d'en avoir toûjours remporté le prix sur ses compagnons, & mesme

Digitized by Google

ſur le Roy Henri III. en quoy il ne paroiſt pas trop bon Courtiſan.

Valeſio Regi certans mea dextera vicit
Invictum, ſtudiiſque pilæ, duriſque Dianæ
Artibus, & Martis præſtantem inſignibus Armis.
Nec quiſquam auſus eſt mecum ſe credere campo
Nec mecum tentare armis diſcrimina pugnæ.
Tum pulſare Lyram decuit florente inventa
Atque Lyram quam me docuit pater aureus olim
Auratus, latiæ fidicen graiæque camænæ.

Ce qu'il y a de remarquable dans ce Poëme eſt qu'il n'oublie rien de ce qu'il y a de conſiderable dans le Dunois, & que ne ſe contentant pas d'en avoir décrit les collines, les bois, les vignobles, les rivieres, les lacs, les fontaines, & meſmes quelques arbres ſinguliers, il n'oublie pas une ſeule des maiſons, ni des Terres de remarque du païs', s'arrêtant, comme la pluſpart des Poëtes font, à décrire plus particulierement celles dont il eſtoit proprietaire. Un certain Charles de Sigogne natif de Dunois, eſt un de ceux qu'il louë le plus dans ſes Opuſcules, parce qu'il retourna vainqueur d'un combat ſingulier, où il tua un nommé Terſan qui tiraniſoit le païs pendant la Ligue, & ce Charles eſt celuy-là meſme qui nous a donné quelques pieces qui ſe voyent ſous le nom du Sieur de Sigogne dans le Cabinet Satirique, & dont il décrit ainſi la Seigneurie dans ſon Poëme. Ad Carolum Sigonium patriæ Dunenſis Rectorem à Terſani nece redeuntem.

Non ego te Rupes ſummoque minantia cælo
Culmina preteream, quibus alma Ciconia quondam Nympha Viuaria.
Victurum cum ſtirpe dedit per ſæcula nomen.

Clara domus Phœbo, Musis Martique mèoque
Siconio, cui res patriæ inclinata recumbit
Et dubia infesti curæ sunt tempora belli.
Qui premit imperio instantes ad bella tumultus
Et premere, & laxas pacis dare callet habenas.

J'ay presque oublié de mettre au nombre des Illustres de Chasteaudun Florent de Villiers Conseiller de Jean de Dunois Bâtard d'Orleans, Medecin & fameux Astrologue, qui predit à Louis Duc d'Orleans pere de ce Jean, *qu'il n'estoit pas necessaire de bâtir une maison à son fils, parce qu'il seroit toute sa vie occupé au service d'autruy, & en divers lieux.* Il voyagea & étudia en plusieurs Provinces de l'Europe & de l'Asie, & s'établit enfin à Lion, où il se maria, dressa une Bibliotheque fort curieuse, enseigna publiquement l'Astrologie, & fut honoré des visites du Roy Charles VIII. C'est en cette mesme Ville que que nâquirent N. Guedon, excellent Musicien de nostre temps. Nicolas Chaperon disciple de Voüet, qui a gravé à Rome les loges de Raphael, & a fait d'aprés la Transfiguration de ce grand Peintre, gardée à Rome à saint Pierre *in montorio*, celle des Jesuites de la ruë saint Antoine à Paris. N. Toutain, lequel n'ayant eu au commencement que la connoissance des emaux ordinaires & transparens, se mit à rechercher ceux qui pouvoient faire des *couleurs mattes, se parfondre au feu, & conserver une mesme égalité, & un mesme lustre*; & qui en trouva enfin le secret l'an 1630. Mais Isaac Grisblin, Christofle Morliere & Robert Vauquer, dont nous avons parlé cy-devant le surpasserent enfin de beau-

Abbregé Royal de l'AlliãceCronologique du P. Labbe, p. 718.

Digitized by Google

coup. Quelques Auteurs croyent que la ville de Chasteaudun a pris pour sa devise une Lune en croissant avec ces paroles pour ame *Extincta Revivisco*, parce qu'elle a plusieurs fois éprouvé l'inconstance de la fortune. Ces mesmes Auteurs remarquent que ses Faux-bourgs sont tres-grands, & que quelques-uns de ses édifices conservent encore des marques d'ancienneté. Il y a quatre Eglises Paroissiales dans ces Faux-bourgs, saint Valerian, saint Aignan, saint Medard où est le corps de saint Aventin, & saint Jean, outre trois Prieurez simples de l'Ordre de saint Benoist. Il y a de plus un Couvent de Cordeliers où on voit un lieu soûterrain appellé communément *le Gouffre*, que la nature semble avoir creusé pour preserver la Ville des inondations dont elle est menacée tous les Hyvers. Antoine Costé fils d'Augustin Costé dont nous venons de donner l'éloge, en a fait une description en vers latins, que l'on garde MS. chez ces Religieux. Il y a encore dans un des Faux-bourgs un Couvent de Filles de la Congregation de Nostre-Dame. Plus loin est le Prieuré de saint Gilles & le Couvent des Recollets, & un peu plus loin l'Abbaye Royale de saint Avi, Monastere de Filles de l'Ordre de saint Benoist, ausquelles Yves de Chartres a addressé sa premiere Lettre, & où deux de nos Comtes ont fait quelques charitez. Les ressorts du Comté de Dunois sont bien differens : car pour le spirituel il reconnoist Chartres. Le gouvernement dépend de celuy d'Orleans, le Fief & le Bailliage dépendent de Blois, l'Election & le Grenier à sel de la Cour des Aydes de

Paull. Merula. Iodoc. Sincerus in itiner. Galliæ.

V. les preuves.

Digitized by Google

Paris, & quand aux Monnoyes il eſt du Bureau de Tours. Il y a quatre Eſchevins dans la Ville, qui font la police, & qui ont droit de punition corporelle ſur les boulangers & autres gens de mêtier. Il y a un Maiſtre particulier des Eaux & Forêts Juge d'Epée, qui a un Lieutenant de Robe longue. Il y a une Election fort grande, & un Grenier à ſel, dont les Chambres de Bonneval & de Brou dépendent. Le Prevoſt des Maréchaux de Châteaudun ſe qualifie Prevoſt Provincial. Bonneval & les cinq Baronies du Perche Goüet ſont de ſon reſſort, & il fait juger les criminels aux Preſidiaux de Chartres, d'Orleans ou de Blois. La Juſtice ordinaire eſt tres-conſiderable. Elle s'étend ſur tout le Comté de Dunois en premiere inſtance & par appel. Elle ſe rend par le Bailly de Robe longue, ſon Lieutenant, un Avocat & un Procureur Fiſcal ; & ce Bailly a ſes Lieutenans en pluſieurs Villes & Seigneuries du reſſort. Il y a un College dans la Ville, exercé par un Principal & par un Regent, gagez du public. Mais ce qu'il y a d'aſſez ſurprenant entre autres choſes dans le Territoire de Chaſteaudun, c'eſt que depuis la Ville vers le Septentrion il ne croît plus de vin, & que les vignes qu'on y plante ne produiſent que du verjus. Le païs eſt arroſé de quatre rivieres. 1. Le Loir *Ledus*, qui prend ſa ſource dans la Forêt de Champrond, & qui forme une Iſle prés de la ville de Chaſteaudun appellée communément *Chemars* ou *Champ de Mars*, où la jeuneſſe ſe forme à divers exercices. 2. La Conie *Laconius*, qui prend ſon origine dans la Forêt d'Orleans, qui reſſem-

Digitized by Google

ble à un marais, & qui se perd dans le Loir prés de Marboë. Elle ne croist jamais ni par les neiges, ni par les pluïes, & son eau ne se trouble pas mesme pendant ce temps-là. Elle est souvent basse pendant l'Hyver, & elle croist au contraire des autres rivieres dans les grandes chaleurs de l'Esté. Si elle surpasse son lit, ce qui arrive rarement, on a une fatale experience que c'est un presage de famine, de peste, ou de guerre. 3. Laigre *Arula*, dont la source est prés le Mée en Beausse, se perd dans le Loir prés de Cloës. 4. L'Hyere *Hyerus*, qu'on appelle la riviere seiche, parce qu'elle se perd dans la terre, & qu'elle se releve plusieurs fois, se confond avec le Loir prés de Montigni le Ganelon. Il y a une fontaine prés de Châteaudun appellée la fontaine *des Ialans*, qui a cela de singulier, qu'elle presage les bonnes & les mauvaises années à proportion que son eau se hausse ou s'abaisse; & cela est si assuré, que ces vilains hommes, * qui font leur felicité de la misere publique, reglent l'employ de leurs deniers en l'achat des bleds, sur le pied de l'état où se trouve cette fontaine.

* Dardanarii Annonæ flagellatores.

Il y a encore dans le Dunois un Lac nommé l'Etang de Verdes, qui a deux lieuës de longueur, & deux cens cinquante pas de largeur. Il abonde en poisson, & ses bords en gibier. Aimoin écrit qu'il s'échauffa tellement, & que ses eaux devinrent si boüillantes du temps du Roy Gontran & de son épouse Berthe, qui avoient esté empoisonnez, qu'il jetta quantité de poisson cuit sur ses bords. Mais il y a sujet de douter de la verité de cette Histoire, tant

Cap. 83. libri 3. de Gestis Franc.

elle ſent la fable. Quoy qu'il en ſoit Auguſtin Coſté a parfaitement bien décrit ce Lac en ſon Poëme, de même que ces fontaines & ces rivieres, dont nous venons de parler. Mais le P. Labbe n'a pas eſté ſi heureux que ce Poëte, parlant de ce Lac, car il a confondu les noms d'Yverdun & de Neuchaſtel avec ceux de Verdes & de Chaſteaudun, & mis ce Lac dans les Suiſſes. Nous pouvons ajoûter à cette petite critique, que ſi cette Hiſtoire d'Aimoin eſt fabuleuſe, la fable n'eſt pas ſans quelque fondement, puiſqu'il eſt vray que le poiſſon eſt quelquefois pouſſé mort ſur le bord des lacs, ſoit par quelque exhalaiſon maligne, ſoit par quelque poiſon ou drogue aſſoupiſſante qu'on y a jettée. De plus il eſt ſouvent arrivé que les eaux ayant boüilli pendant quelque tremblement de terre, à cauſe des feux ſoûterrains qui s'allument d'une matiere chaude & onctueuſe; elles ont pouſſé des poiſſons morts ſur leurs bords, & il n'y a rien meſme ſi frequent dans le temps du fray, des grandes chaleurs, du tonnerre, & des éclairs, que de voir ſur le rivage des lacs & des étangs divers poiſſons que l'on peut prendre facilement. L'on vit une preuve de cette verité l'an 1662. au lac de Soüin ſitué entre Blois & Selles, car pendant une ſaiſon fort chaude, & accompagnée d'éclairs tres-frequens, il s'élança une ſi grande quantité de carpes hors de l'eau, qu'on eut peine à les y rejetter vives. Puiſque » nous ſommes tombez inſenſiblement ſur le lac & ſur » le vilage de Soüin, il eſt bon de remarquer ici qu'il » y a eu en ce lieu-là une Ville, ou un Camp de ſoldats » Romains, puiſqu'on voit encore dans ſes environs deux

Alliance Cronologique. III. Partie. p. 410

Digitized by Google

deux buttes ou éminences appellées en Latin *Aggeres*, & qu'on y trouve diverses Medailles d'argent & de cuivre, plusieurs grands tombeaux de pierre, & quelques autres monumens d'antiquité. Mais parce que nous nous écartons insensiblement du Dunois, il est à propos d'y retourner promptement pour y considerer une petite Ville, qui loin de donner son nom à un lac, comme fait le village de Soüin, le prend de celuy qui en est proche.

MARCHE'-NOIR, ou Marchaisnoir *Lacus niger*, & *Marchenivm*: C'est une des principales Villes du ressort de Chasteaudun. Elle est située dans la Beausse entre le Loir & la Loire. Il y a une Eglise proche de la Ville dediée à saint Leonard, où on croit que son corps repose. Il y avoit autrefois une Maladerie à laquelle Thibaud V. Comte de Blois donna l'an 1190. un pressoir banal & tous les autres pressoirs qui s'y pourroient faire, avec quelques autres droits.

Adrian. Vales. in Notit. Gall.

Pendant que nous sommes proche d'une Abbaye qu'on appelle le petit Cisteaux, il ne faut pas passer sans s'y arrêter. Elle est appellée dans les Titres L'AUMOSNE DE CISTEAUX, parce qu'elle est de l'Ordre de saint Bernard Abbé de Cisteaux en Bourgogne. Elle fut fondée sous le nom & en l'honneur de Nostre-Dame par Thibaud IV. Comte de Blois, qui demanda des Religieux de cet Ordre à ce saint Abbé, qui les luy accorda. Le principal corps de logis est tres-regulier, quoy qu'il ne soit pas achevé non plus que l'Eglise, mais la disposition de ces bâtimens ne laisse pas de faire voir

Guill. de Nargis en sa Cronique sur l'an 1121.

Digitized by Google

la grandeur & la beauté du dessein. Plusieurs Comtes de Blois y ont fait des charitez tres-considerables, & ont confirmé ses privileges, & particulierement Thibaud VI. dit le jeune, comme on le peut voir dans les preuves de cette Histoire. Le Pape Calixte III. permit à l'Abbé de cette Maison d'officier pontificalement, par une Bulle qu'il luy envoya l'an 1455. par son Legat Alanus.

FRETEVAL, *Fractavallis*, est pareillement du ressort de Chasteaudun. C'est une petite Ville située entre Marchénoir & Vandosme sur les rives du Loir. On voit en plusieurs Titres le nom d'un *Nivello de Fractavalle*. C'est proche de cette Ville-là, dont les Historiens d'Angleterre parlent si souvent, que le Roy Philippes Auguste fut surpris par le Roy d'Angleterre, qui luy avoit dressé des embusches en un lieu nommé *Beaufou*, où il perdit son Sceau Royal, & la pluspart de ses Titres qu'on portoit alors par tout où alloient les Rois. C'est pourquoy ce Prince ayant resolu de reparer cette perte, ou d'en éviter une pareille à l'avenir, donna ordre à Guerin Evesque de Senlis, Garde des Sceaux de France, de mettre à Paris en un lieu de seureté tout ce qu'il pourroit recüeillir de Titres concernans la Maison Royale, créant dés lors un Officier que l'on appella le Tresorier des Chartes de France. Guillaume le Breton décrit ce combat & cette perte au second Livre de sa Philippide.

Rerum Anglic. Scriptores.

Belfogia & Bellofagus.

Des droits du Roy par M. du Puy.

Pag. 1005.

Est inter Fractam-vallem Blesenseque Castrum
Non multum celebri Belfogia nomine, vicus
Perplexus lucis, & vallibus horridus altis, &c.

PATAY, *Pataium* ou *Patavium*, est une petite Ville située à l'extrémité du Dunois du côté d'Orleans. C'est où l'illustre Bâtard d'Orleans, secondé de la Pucelle de ce nom, défit les Anglois, prit prisonnier le fameux Talbot, & commença à rétablir les affaires de la France.

Outre toutes ces Seigneuries qui sont du Dunois, on y comprend Cloës, Morée, Courtalin, la Ferté-villeneüil, Montigni-le-Ganelon, Droüé, Molitard, Rabetan, le Mée, Froimanteau, Romilly, Ozoy, Sigogne, le Plessis d'Echelles, Chantaume, & une infinité d'autres tres-considerables. Il y a dans ce mesme païs, des collines, des valées, des prairies, & des forêts tres-fertiles; des rivieres, des lacs & des fontaines tres-singulieres, comme nous l'avons cy-devant observé, de sorte qu'il ne manque d'aucune chose necessaire à la vie.

V. Augustin. Cottä in Nympha Vivaria.

Quant aux Seigneurs de Chasteaudun, l'Histoire des Comtes de Champagne nous apprend, que Henri le Large, fils aisné de Thibaud IV. Comte de Blois & de Champagne, se qualifioit Seigneur ou Vicomte de Chasteaudun, quoy que cette Seigneurie fût écheuë en partage à son frere Thibaud V. Comte de Blois. Mais nous verrons dans une dissertation que je donne sur ce sujet dans les éloges de nos Comtes, qu'encore que ce mesme Henri prist pareillement la qualité de Comte de Blois il n'en estoit que chef Seigneur ou Seigneur dominant. Et quant au terme de VICOMTE, je croy qu'il est à propos de remarquer ici, qu'à la verité avant le regne de Hugues Capet les Vicomtes n'estoient que

II. Partie.

Digitized by Google

de simples Lieutenans des Comtes, qui rendoient la Justice en leur place, mais qu'aprés que ce Roy eut esté reconnu par les Etats, ils furent faits *Vicomtes Fieffez*, en sorte qu'ils eurent leur jurisdiction particuliere en la Terre du Comté, & c'est de cette maniere que ce Gilduin ou Gelduin, dont nous avons parlé dans l'Histoire de Chaumont sur Loire, estoit Vicomte de Blois l'an 990. & que tous les Vicomtes dont nous allons donner la suite estoient Vicomtes de Chasteaudun, car leur jurisdiction ne s'étendoit pas plus loin que la ville & que quelques villages, & il y avoit mesme appel de leurs Sentences pardevant le Lieutenant de Chasteaudun Officier du Comte de Blois. Les Historiens parlent diversement des Vicomtes de Chasteaudun, mais ce qu'il y a de plus assuré est que l'an 1004. un Seigneur de Nogent nommé Geoffroy prenoit la qualité de Vicomte de Chasteaudun, & apparemment du consentement d'Eudes II. Comte de Blois. Il estoit fils de Guarin de Damfront, & de Melissende Vicomtesse de Chasteaudun, fille de Hugues & de Hildegarde sœur de Hugues I. Archevesque de Tours, qui mourut l'an 1023. selon Gilles Bri en son Histoire du Perche, laquelle me semble sur cette matiere plus exacte que ce qu'en ont écrit Messieurs Dupuy.

Quibus Castri Dominus vices suas committebat, seu executionem jurisdictionis in Castro. *Specul. at Titul. de Vicomitibus.*

Des droits du Roy.

GEOFFROY fils de ce Guarin fut donc premier Vicomte de Chasteaudun par Melissende sa mere. Il épousa l'an 1028. Heluis ou Heluise, avec laquelle il fonda le Prieuré de Nogent du consentement de cette Melissende. Il eut de grande affaires avec Fulbert

Hist. du Perche.

Digitized by Google

Evesque de Chartres, qui l'excommunia. Il fonda encore l'Eglise du Sepulcre à Chasteaudun, & celle de saint Denis à Nogent au temps d'Eudes III. Comte de Blois & de Champagne. Il fut tué par ses ennemis en sortant de l'Eglise de Chartres, & laissa de son épouse Eluis, Hugues & Rotrou. Le premier estant mort sans enfans.

ROTROU, qui estoit Comte de Mortagne, luy succeda à la Vicomté de Chasteaudun. Ce Rotrou donna, avec la permission de Thibaud IV. Comte de Blois, quelques biens à l'Abbaye de saint Denis de Nogent, qu'il fit achever, mais cela n'empescha pas l'Evesque de Chartres de l'excommunier pendant les differens qu'ils eurent ensemble. Il épousa Adeline, dont il eut Geoffroy Comte de Mortagne, qui épousa l'an 1080. Beatrix de Roussi, & deux autres fils, Rotrou & *Hist. du Perche.*

HUGUES, qui luy succeda à la Vicomté de Châteaudun, & qui fit le voyage de la Terre sainte, prenant la Croix au Monastere de Thiron avec Sulpice d'Amboise l'an 1159.* Il épousa une sœur de Neuclon Seigneur de Freteval, dont il eut Mahaud de Chasteaudun, laquelle épousa Geoffroy Vicomte de Blois, & ensuite Geoffroy Grisegonelle Comte de Vandosme, à laquelle Yves de Chartres addresse son Epistre 157. luy faisant une grande correction de ce qu'elle avoit épousé ce Comte son parent, les alliances jusques au septiéme degré estant encore alors défenduës. Il eut, outre cette Mahaud, un fils nommé *Memoires MS. de M. du Bouchet.*

GEOFFROY II. du nom, qui luy succeda à la

Digitized by Google

Vicomté de Chasteaudun. Il eut guerre contre Ursion Seigneur de Freteval, qui le prit prisonnier l'an 11... Il mourut à Chartres en habit Religieux, laissant ces cinq enfans, Geoffroy, Hugues, Hubert de Haupes, Payen & Eluise.

GEOFFROY III. du nom l'aisné des cinq, luy succeda à la Vicomté de Chasteaudun. Il eut une affaire avec Yves Prieur de saint Denis de Nogent, qui fut accommodée l'an 1166. comme on le peut voir en la page 1430. de la Bibliotheque de Cluni. Il avoit fait l'an 1159. le voyage de la Terre sainte. Il laissa en mourant trois enfans de Marguerite de Mondoubleau son épouse, Geoffroy, Hugues & Payen.

GEOFFROY IV. du nom qui luy succeda à la Vicomté de Chasteaudun estant mort sans enfans.

HUGUES IV. son frere succeda à cette Seigneurie l'an 1183. & eut pour successeur,

GEOFFROY V. du nom son fils, qui épousa Adelicie, de laquelle il eut une fille nommée, comme elle, Adelicie, qui épousa Hervé Seigneur de Gallardon, & une autre nommée Isabeau, qui épousa Robert d'Etouteville l'an 1260. & un fils appellé,

GEOFFROY Seigneur de Mondoubleau, & par la mort de son pere Vicomte de Chasteaudun VI. du nom. Il épousa Clemence des Roches fille puisnée de Guillaume des Roches Senéchal d'Anjou & de Marguerite de Sablé, veuve de Thibaud VI. dit le jeune, Comte de Blois. Il n'eut de cette Clemence qu'une fille nommée comme sa mere.

CLEMENCE, laquelle fut aprés luy Vicomtesse

Digitized by Google

de Chasteaudun. Elle épousa Robert de Dreux fils de Robert de Dreux III. du nom, & d'Adenor de saint Valeri, dont nous avons une Monnoye parmy celles de Chasteaudun. Il ne sortit de leur mariage qu'une fille nommée

V. Gnorism. veterum nummor. Robertus Comes.

ALIX DE DREUX, qui épousa Raoul de Clairmont Seigneur de Nesle, auquel elle porta la Vicomté de Chasteaudun. Elle eut deux filles de ce Seigneur, Alix & Isabeau.

ALIX, qui succeda à la Vicomté de Chasteaudun, épousa Guillaume de Flandres, dont elle eut trois fils & trois filles. Jean, Guillaume & Guy ses fils estans morts sans posterité.

MARIE, l'aisnée des trois filles, épousa l'an 1312. Robert Comte d'Auvergne & de Boulogne, auquel elle apporta la Vicomté de Chasteaudun, mais l'an 1320. ce Robert la transporta à

AMAURY Seigneur de Craon, qui eut de Marguerite de Flandres quatre fils, Amaury, Guillaume, Pierre & Jean Evesque du Mans, & depuis Archevesque de Reims.

GUILLAUME ayant succedé à son pere par la mort de son frere Amaury, & estant ensuite mort sans enfans, Pierre son cadet luy succeda à la Vicomté de Chasteaudun; mais parce que tous ses biens furent à quelque temps de là confisquez, à cause de l'attentat qu'il commit sur le Connestable de Clisson, le Roy Charles VI. donna cette Vicomté à Louis Duc d'Orleans son frere, qui venoit d'acquerir le Comté de Blois & ses dépendences, de Guy de Chastillon II. du nom, & qui reünit la Vicomté

Digitized by Google

au Comté l'an 1391. Charles fils de Louis la donna ensuite l'an 1439. à son frere Jean, Bâtard d'Orleans, le Camille des François; reprenant les Seigneuries de Romorantin & de Millançay, dont Jean joüissoit. Au reste, quoy que quelques-uns des descendens de ce Jean ayent pretendu ne relever que de la Tour du Louvre pour la Seigneurie de Chasteaudun, on trouve neanmoins que quelques-uns de leurs predecesseurs ont fait la foy & l'hommage à la Chambre des Comptes de Blois.

V. l'Histoire de Charles VI. par Godefroy. fol. 805. M. Dupuy pag. 821. des droits du Roy.

Castrum Rainaldi Castrum Reginaldi. Caramentum Villamorani. *T. 10. Spicileg.*

Pendant que nous sommes au deçà de la Loire, il faut donner l'Histoire du Marquisat de CHASTEAU-REGNAUD, mouvant du Comté de Blois, & situé au deçà de ce fleuve, sur les confins de la Touraine & du Blesois. Quoy qu'il soit de l'Archevesché de Tours quant au spirituel, & que les appellations de ses Juges aillent à Tours, il n'est pas moins un des principaux membres du Comté de Blois, puisqu'il y rend la foy & l'hommage, & que René Chopin est de cette opinion, l. 1. titre 3. du Domaine de France. Il est bien vray qu'il y a une Ordonnance du Roy Charles V. par laquelle est *assigné Ressort au Comte de Blois pour sa Chastellenie de Chasteau-Regnaud devant le Bailly de Touraine, pour y justicier ledit Comte & ses Sujets*, qui estoient avant ce temps-là du Ressort de Chartres. Mais nonobstant cette Ordonnance on voit dans le procés verbal de la Coûtume de Blois, *que le Seigneur & les Officiers de Chasteau-Regnaud estans de l'ancien Ressort du Bailliage de Blois, ayant esté appellez au temps de la reformation de la Coûtume, & n'ayant pas comparu, fut démandé*

V. l'Histoire de Charles VII. par M. Godefroy. pag. 843.

1523.

demandé deffaut contr'eux par le Procureur du Roy de Blois, portant le profit que de raison.

Comme cette Seigneurie, qui s'appelloit avant l'an 1043. Carament, ou Villemoran, *Caramentum* & *Villamorani*, ne fut nommée Chasteau-Renaud qu'environ ce temps-là, je croy qu'on sera bien aise d'apprendre ce que nous en raconte le Moine de Marmoutier, qui a écrit l'Histoire des Comtes d'Anjou, & dont je donne ici une traduction. *T. 10. Spicileg. pag. 477.*

« Geoffroy Martel Comte d'Anjou, dit cet Auteur, prit en amitié deux jeunes Gentishommes, enfans d'un Seigneur de Chasteau-Gontier, nommé Renaud, dont l'aisné s'appelloit Renaud du nom de son pere, & le cadet Geoffroy, du nom du Comte, qui estoit son Parrain. Ce Seigneur de Chasteau-Gontier ayant resolu, quoy que fort âgé, de faire le voyage de la Terre sainte, le Comte eut soin de ses enfans, & les ayant faits Chevaliers, leur donna quelques Terres aux environs de Blémars & de saint Cir du Gaud, dont ils luy firent hommage. Mais ce bon vieillard estant mort quelque temps aprés en la Terre sainte, & en mesme-temps Renaud son aisné à Chasteau-Gontier, Geoffroy demeura Seigneur de ces Terres, & fut si heureux que le Comte luy donna en mariage la niece de sa femme nommée Beatrix. Quelque temps aprés ce mariage, Geoffroy faisant bâtir un Château sur ces Terres, situées entre la Touraine & le Blesois, que le Comte luy avoit données; la grossesse de Beatrix se declara, dont il eut grand' joye, mais cette joye parut bien plus grande quand Beatrix eut mis au monde un fils,

» de ſorte que pour en donner des marques publi-
» ques il voulut que le Chaſteau qu'il faiſoit bâtir, &
» l'enfant qui venoit de naiſtre portaſſent le nom de
» Renault ſon frere. Ce jeune Renault épouſa une Dame nommée Eliſabeth, dont il eut Willcher de Château-Renaud, qui épouſa Perronelle, dont il eut Geoffroy qui mourut en bas âge, & Renaud, qui fonda l'an 1127. l'Abbaye de Fontaines les Blanches, de laquelle nous parlerons cy-aprés. Thibaud Comte de Blois V. du nom, Grand Senéchal de France, acquit la Seigneurie de Château-Renaud des enfans de ce dernier Renaud environ l'an 1160. ce qui paroiſt par la confirmation que fit ce Thibaud des dons faits en 1131. & 1140. par ce Regnaud, lors encore Seigneur de Château-Renaud, à l'Abbaye de Fontaines. Ainſi cette Seigneurie paſſa dans la Maiſon de Chaſtillon par le mariage de Marie fille de Gautier d'Aveſnes, & de Marguerite fille de Thibaud V. avec Hugues de Chaſtillon; & elle y demeura juſques à l'année 1391. qu'elle fut venduë avec le Comté de Blois à Louis Duc d'Orleans. L'an 1442. elle fut venduë *à Jean Daillon Eſcuyer, à grace de remeré*, & deux ans aprés elle fut retirée par Charles Duc d'Orleans, à ſon retour d'Angleterre, & par ſes freres, & venduë à Jean Bâtard d'Orleans leur frere, vingt mille écus d'or, pour payer une partie de la rançon de Charles. Les deſcendens de Jean la poſſederent juſques à ce qu'Antoinette d'Orleans, fille de Leonor d'Orleans & de Marie de Bourbon, épouſe de Charles de Gondy Marquis de Beliſle,
1592. fils aiſné d'Albert de Gondy Duc de Retz Maréchal

Titres de la Seigneurie de Château-Renaud.

Digitized by Google

de France, l'eût transmise à Albert de Gondy Duc de Retz son fils. Cet Henri la ceda ensuite par une transaction à Albert de Rousselet; fils de François de Rousselet & de Meraude de Gondy sœur du Maréchal de Retz, en échange de plusieurs Terres qui sont à present partie du Duché de Retz, pour retour de partage de ladite Meraude de Gondy sa mere; & cet Albert de Rousselet obtint l'an 1620. des Lettres d'erection de cette Terre en Marquisat. François son fils la posseda sous ce Titre, & François fils de ce dernier l'a possedée & la possede encore à present sous mesme Titre.

La ville de Chasteau-Renaud est située sur la riviere de Bransle *Braenna*, à deux lieuës de Blois & à six de Tours. Il y a un fort bon marché & quatre Foires par an. L'Eglise de saint André Paroisse de la Ville est la plus considerable de toutes. Il y a dans cette Ville des Recollets. Dix-sept Paroisses entieres, & cinq en partie sont de la Justice de Château-Regnaud. Outre la Justice ordinaire, qui tient deux fois la semaine, il y a une Justice des Eaux & Forêts qui tient tous les Jeudis. Les Châtellenies d'Herbault en Beausse, de Seillac, de Monnoye, de Morand, de Prunay, de Fontaines & de saint Laurent relevent de Château-Renaud, pour ne point parler de plus de quatre-vingt Terres considerables qui en relevent pareillement à foy & hommage. Il y a un gros Château, avec une Tour tres-haute & tres-grosse, & qui est une maniere de donjon, entouré de machicoulis & de terrasses qui font une figure extraordinaire. Il y a un Prieuré aux environs

Digitized by Google

de Château-Renaud nommé le Boulai *Bucolium*, dépendant de l'Abbaye d'Estival au Maine. Thibaud VI. Comte de Blois le fonda comme Seigneur de Château-Regnaud au mois d'Avril 1218. & Louis de Châtillon Comte de Blois ratifia cette fondation l'an 1341. y faisant en mesme-temps quelques charitez. Quant à l'Abbaye de GASTINE, on peut encore dire qu'elle est du Comté de Blois, puisqu'elle dépend de Château-Renaud pour la mouvence, & que tous les Fiefs qui la composent ont esté donnez par les Seigneurs de ce lieu. Cette Abbaye ayant esté brûlée l'an 1206. Louis Comte de Blois Seigneur de Château-Renaud ne contribua pas moins à sa reparation que Geoffroy du Lude Archevesque de Tours.

On peut dire de l'Abbaye de FONTAINES LES BLANCHES qu'elle est, comme Gastine, du Comté de Blois, à cause de Château-Renaud. Elle est ainsi appellée, parce qu'il y a plusieurs Fontaines dans la valée où elle est située, & parce que les Religieux de saint Bernard qui y sont établis portent l'habit blanc. Elle fut fondée l'an 1127. par Renaud Seigneur de Château-Renaud II. du nom. Thibaud IV. Comte de Blois son suzerain ratifia cette fondation l'an 1131. & l'an 1140. le mesme Thibaud ratifia la donation de la Terre de Landes que ce Seigneur venoit de faire à cette Abbaye. Thibaud V. Jean & Guy de Chastillon, & quelques autres Seigneurs y firent encore plusieurs charitez. Cette Valée estoit autrefois un passage fort dangereux à cause des voleurs qui s'y cachoient à la faveur du

V. les preuves. 1240.

Digitized by Google

bois. Avant la fondation faite par Renaud Seigneur de Château-Renaud II. du nom, ce n'estoit qu'un simple Hermitage où un saint solitaire nommé Geoffroy bâtit une Cellule, & une Chapelle de bois qu'il consacra à Dieu sous le nom de sainte Marie Magdelaine. Ce bon homme eut au commencement de sa retraite un nommé Guillaume pour compagnon, & ensuite Lambert, Gerard, Hervé, David, & Asselin se joignirent à eux. Guillaume ayant entrepris le voyage de la Terre sainte, avec la permission de Geoffroy Archevesque de Tours, il fut éleu Patriarche de Jerusalem le Siege vacant, car assistant le Samedy Saint au miracle qui se faisoit ce jour-là tous les ans, lorsque le feu du Ciel descendoit dans l'Eglise du saint Sepulcre, ce feu prit au cierge qu'il avoit en main, ce qui obligea les assistans à le proclamer sur le champ Patriarche, en la place du défunt. Lambert, un des Moines qui estoient demeurez à Fontaines, estant allé quelque temps aprés visiter le saint Sepulcre, il receut de grands témoignages d'amitié de ce saint homme, & quelques Reliques qu'il apporta à Fontaines. Cependant nos Solitaires ayans receu plusieurs charitez de Renaud Seigneur de Château-Renaud, de Lancelin Seigneur de Baugency, & de Thibaud IV. Comte de Blois, ils crurent qu'ils estoient obligez d'embrasser quelque Regle, & comme celle de saint Bernard leur paroissoit la plus parfaite, ils demanderent des Religieux de Savigni à l'Abbé de ce lieu, qui leur en envoya sous la conduite d'un nommé Eudes. Ainsi cet Eudes fut leur premier Abbé, qui fut beni par

T. 10. Spicileg.

Tom. 10. Spicil.

Digitized by Google

l'Archevesque de Tours l'an 1134. Eudes estant mort il eut pour successeur Gilbert; Gilbert eut Osmond, & Osmond Robert. Ce dernier vécut en une si grande reputation de sainteté, qu'Alix épouse de Thibaud IV. Comte de Blois, estant tres-malade en couches à Châteaudun, le manda pour sa consolation. Aprés qu'il fut mort un nommé Hervé luy succeda. A Hervé Alexandre; à Alexandre Robert II. A Robert II. Pelerin Auteur de l'Histoire de cette Abbaye, qui vivoit l'an 1200. comme on le peut voir dans le dixiéme Tome du Spicilege de Dom Luc d'Acheri, d'où j'ay tiré & traduit tout ce que je viens d'écrire sur ce sujet. Car pour la suite des successeurs de Pelerin on la peut voir dans le quatriéme Volume du *Gallia Christiana*, quoy qu'elle ne soit pas fort exacte.

V. Robertum Cenalem de Re Gallica. pag. 146.

ROMORANTIN est le second siege Royal qui ressortit à Blois. Cette Ville est située dans la Sollogne, appellée en Latin *Sicalonia*, *Segalonia* & *Sabularia*, à cause de la quantité de Seigle qu'elle produit, & parce que son terroir est sabloneux. Elle est appellée par les Latins modernes *Romorantinum*, & *Rivus Morantini*; & si l'on en croit ses habitans, elle s'appelloit anciennement *Roma minor*, parce, disent-ils, qu'une tradition confirmée par divers Titres (que nous ne voyons point) assure que Jule Cesar s'estant trouvé pendant le sejour qu'il fit dans les Gaules, à l'extremité de la Forêt de Bruadam joignant la riviere de Saudre, où cette Ville est située; il y fit construire quelques Forts & quelques maisons pour rafraichir son armée, &

Digitized by Google

pour y camper, leur donnant le nom de *Roma minor*; soit parce que le lieu & les Forts avoient quelques rapports aux éminences & aux Forts de Rome, soit parce que ce lieu est coupé de la riviere de Saudre, comme Rome l'est de celle du Tibre. On croit encore à Romorantin que le gouvernement de la place ayant esté donné par Cesar à Titus Labienus, le nom de ce Capitaine demeura à une de ses portes appellée encore aujourd'huy la porte Lambin. On ajoûte que l'endroit de la Ville, qu'on appelle l'Isle-marin a pris le nom d'un Capitaine qui en faisoit son quartier; qu'il y fit bâtir deux Forts de bonne deffense; & que ces Forts communiquoient à la Tour que Cesar avoit bâtie au de-là, par des murs & par des arcades qui traversoient la riviere, & dont ce qui reste paroist d'une épaisseur extraordinaire. Mais ce qui est de plus difficile à croire, on se persuade à Romorantin que Cesar partant de la Sologne, & ayant fait la reveuë des soldats qu'il avoit tirez de ce païs-là, en choisit douze pour commander à douze de ses Legions, & que ces douze braves luy ayant déja rendu des services tres-considerables sous le commandement de Titus Labienus dans les batailles d'Autun & de Treves, ils luy en rendirent enfin un si grand à son retour en Italie, où il trouva quelque resistence à ses desseins, qu'il fit bâtir au lieu où il avoit éprouvé leur fidelité, fort proche de Rome, une petite Ville, qu'il nomma *la Ville des douze*, ou *des Francs Gaulois*. Je sçay que Cesar n'a pas écrit en ses Commentaires tout ce qu'il a fait, & qu'on peut mesme avoir perdu

une partie de ce qu'il nous a laissé, mais ces traditions ne meritent pas toute nostre creance quand l'autorité de l'Histoire leur manque. Quoy qu'il en soit, la Seigneurie de Romorantin, qui avoit toûjours dépendu des Comtes de Blois, a passé en bien des mains depuis l'an 1226. Car premierement Thibaud Comte de Troye & de Brie, qui en estoit chef Seigneur, transporta les droits qu'il avoit aux Fiefs de Breteüil, Millancey & Romorantin, au Roy Louis IX. Guy de Chastillon Comte de Blois II. du nom, qui en avoit joüy comme son predecesseur Hugues de Chastillon, qui avoit acheté l'an 1235. tous les droits de Jean de Soissons Comte de Chartres & Seigneur d'Amboise, par son épouse Isabeau de Blois : ce Guy, dis-je, vendit cette Seigneurie l'an 1391. en vendant le Comté de Blois à Louis Duc d'Orleans. Jean d'Angoulesme, petit-fils de ce Louis, l'eut en partage l'an 1445. & Charles fils de ce Jean la transmit à François d'Angoulesme, depuis Roy de France I. du nom, lequel en laissa la joüissance à Loüise de Savoye sa mere. Car, quoy que l'illustre Bâtard d'Orleans en ait joüy quelque temps par donation de Charles Duc d'Orleans & Comte de Blois son frere; ce Charles la retira en luy donnant le Comté de Dunois. Depuis ce temps-là quelques particuliers en ont joüy par engagement, & entre autres Madame des Essarts épouse de M. du Hallier, & elle fait à present partie de l'appanage de Philippes de France Duc d'Orleans, frere unique du Roy. Villebrosse, Courmêmin, Billi, la Borde-Vernou, le Portail, Corbrande, la Moriniere, Ville-franche, Batarde,

V. la II. Partie de cette Histoire.

Hist. de Charles VII. par M. Godeoffroy. pag. 805.

Batarde, toutes Terres considerables, & plusieurs autres en relevent, comme fait Chanpt-le-Roy qui fut donné avec Bastarde par Charles d'Orleans à Jean Bâtard d'Orleans son frere, par acte passé en Angleterre le 29. Mars 1477. Il y a dans la ville de Romorantin un Hôpital & une Maladerie, à laquelle Thibaud V. Comte de Blois, Louis son fils & Jean de Chastillon ses successeurs donnerent *partie de la dixme des bleds & du vin, des vignes des Forêts, un muid de Seigle à prendre sur les moulins du Mouceau lez Romorantin, cinq cens harangs, une somme d'huile, & quelques rentes.* Il n'y a qu'une Paroisse pour toute la Ville, dediée à Dieu sous le nom de Nostre-Dame, mais le Curé n'est que Vicaire perpetuel des Chanoines qui possedent cette Eglise & qui sont Collateurs de leurs Prebendes. Quoy que Romorantin & ses dépendences relevent de Blois pour la Justice & pour le Fief, il ne laisse pas de relever d'Orleans pour le spirituel. Le Château bâti de briques & de pierres de taille par les Princes de la Maison d'Angoulesme, est presque encore tout entier, mais il n'a rien de singulier. Les Officiers de la Justice consistent en un Chastelain, un Lieutenant, un Procureur du Roy, & un Avocat du Roy. Il y a pareillement une Election fort considerable, un Siege des Eaux & Forêts, & un Grenier à Sel, & il n'y a pas longtemps qu'il y avoit une Maréchaussée. La ville de Romorantin & ses environs ne trafiquent que de draps & de laines, car il s'y fabrique des draps dont la beauté & la bonté sont connuës de tout le monde. Ce n'est pas seulement, comme on

Digitized by Google

pourroit penser, une terre Toute particuliere & fort propre au *degrais*, qu'on trouve aux environs de cette Ville-là, qui contribuë à leur perfection, mais encore une petite riviere nommée la Rerre, qui se perd dans la Saudre une lieuë au dessus de la ville, dont l'eau est tres-singuliere, parce qu'elle reçoit continuellement les larmes qui tombent de la plante appellée Pyment*, dont elle est bordée: de maniere que les étoffes, au moyen de cette eau, ne sont pas plus de huit heures dans les vaisseaux des moulins où on les foule, pour y acquerir leur perfection, ce qui ne se peut faire ailleurs en moins de seize heures, & encore sans déchet tres-considerable des laines. Comme le Roy François I. avoit esté nourri jeune en cette Ville dont il estoit alors Seigneur, & que la Reine Claude son épouse y estoit née, il la voulut gratifier de quelques privileges, qui furent confirmez par les Rois Henri II. François II. Charles IX. Henri III. & Henri IV. mais ce dernier ayant cassé par une Declaration de l'an 1606. les privileges qui n'estoient pas accordez en bonne forme par ses predecesseurs Rois, à quelques Villes du Royaume; & les Eschevins de Romorantin n'ayant pas comparu à l'assemblée des Etats tenus à Aubigni pour y faire preuve de la validité de leurs exemptions, parce qu'ils avoient esté assurez, par ceux même qui pour en profiter les vouloient faire tomber dans le piege, que le Roy n'avoit pas eu dessein de comprendre la ville de Romorantin dans sa Declaration: on y prit deffaut contre eux, de sorte que les privileges de Romorantin furent annulez & transferez à une autre Seigneurie.

* Botris Ambrosioides. Gallis Pyment. *Bauhin. in Pinace.*

V. les preuves.

Il y a une Abbaye à une lieuë de Romorantin ſur le chemin d'Orleans, appellée communément le lieu Noſtre-Dame, où il y a des Religieuſes de l'Ordre de ſaint Bernard. Eliſabeth de Blois fille de Thibaud V. Comte de Blois, la fonda l'an 1250. & quelque temps aprés l'Abbeſſe & ſes Religieuſes reconnurent pour Fondateurs les ſucceſſeurs de cette Eliſabeth, & en particulier de Jean de Chaſtillon Comte de Blois I. du nom, par acte paſſé l'an 1256.

Layette Romorantin de la Chambre des Comtes de Blois.

Comme MILLANCEY * eſt un Siege Royal de meſme que Romorantin, dont il n'eſt éloigné que de deux lieuës, il eſt à propos de remarquer ici qu'il prend ſon nom de la milice du premier Empereur de Rome, ſi l'on en croit la tradition, laquelle nous aſſure qu'il en fit camper une partie en ce lieu-là, & qu'il y fit bâtir une Forteresse d'une hauteur ſurprenante, dont on voit encore à preſent les reſtes, qui eſtoient environnez d'un foſſé large de quatre à cinq cens pas remply d'eau vive, laquelle ſe perdoit dans la Saudre proche des murs de Romorantin. Il y a encore à preſent de fort beaux Etangs en ce meſme lieu, pour ne point parler de tant d'autres qui ſe trouvent dans tout ce païs. Au reſte, quoy que toute la Sollogne, ſur les confins de laquelle la ville de Romorantin eſt ſituée, ſoit aſſez fertile en bleds, le ſeigle qu'elle produit n'eſt pas toûjours également bon, car il cauſe ſouvent de fâcheuſes maladies aux gens du païs. Et à ce propos je croy eſtre obligé de remarquer ici que les Medecins qui ont fourni les memoires ſur leſquels on a

* Militia Cæſaris.

Digitized by Google

donné au public le Journal des Sçavans, du Lundy 16. Mars 1676. n'ont pas precisément marqué en quoy consiste la cause des maladies que l'usage de ce Seigle produit. Car ils se sont contentez de dire que *cette sorte de grains noirs qui paroissent dans l'épy s'appellent Ergots en Sollogne, à cause de leur figure, & en Gâtinois bled cornu: qu'il en vient beaucoup dans les années humides, & particulierement lorsqu'aprés un Printemps pluvieux il survient des chaleurs excessives; que la constitution de l'air & des pluyes, qui impriment cette malignité, n'a paru à Montargis que trois fois en trente-huit ans, & qu'elle n'y a fait que peu de maladies, lesquelles pour l'ordinaire sont accompagnées de fiévres continuës, assoupissemens & gangrenes aux jambes seulement, & qu'il n'y a point de remede specifique.* A quoy ces Messieurs devoient ce me semble ajoûter, comme l'experience
» le verifie, Que les maladies que cause l'usage de ce
» Seigle sont differentes selon les temps & les lieux,
» & specifier que certaines bruines ou eaux chaudes,
» qui à la verité ne tombent pas tous les ans, mais de
» temps en temps, & toûjours vers le mois de May
» sont la vraye cause de la generation de ces Ergots,
» parce que ces bruines s'attachant par leur viscosité
» aux grains les moins formez & les moins capables
» de se deffendre, elles les corrompent par une mali-
» gnité qui leur est particuliere. Ils me permettront
» d'ajoûter à cette remarque, que comme il s'est trou-
» vé des Ergots en des années fort froides, il n'est pas
» vray, comme ils l'ont pensé que les chaleurs & les
» humiditez de l'air en soient la cause ordinaire, mais
» plus apparemment cette qualité maligne & occulte

de la bruine dont je viens de parler, qui fait impression par sa viscosité, & par son sejour. Au reste comme je tombe d'accord que l'Orvietan peut-estre un remede à ce mal, j'aurois peine à consentir à l'experience qu'on a proposée à l'Academie des Sciences, touchant le transport de la terre de ce païs-là à Paris, pour reconnoître, en y semant du Seigle, si le mal vient du sol; puisqu'il est assuré qu'il ne vient que de la maligne impression dont je viens de parler.

SELLES, qu'on devroit ce me semble écrire Celle, parce qu'on écrit *Cellula sancti Eusicii* en Latin, & pour distinguer cette Seigneurie de Selles en Poitou, que Gregoire de Tours & le P. Labbe appellent *Sella* & *Sellense Castrum*: est une des principales mouvences du Comté de Blois. Elle doit son commencement à l'Hermitage de saint Eusice Moine de Micy prés d'Orleans, qui s'estant separé de ceux de cet Hermitage, se retira sur les rives du Cher en un lieu appellé Perigny, où il mena une vie fort austere. Gregoire de Tours rapporte que le Roy de France Childebert estant pressé de partir pour aller faire la guerre en Espagne, le visita dans cet Hermitage; que luy ayant offert cinq cens escus d'or, somme tres-considerable en ce temps-là, il les refusa tres-constamment, & que ce Prince se croyant ensuite redevable du succés de cette guerre à ses prieres, il fit aprés sa mort bâtir une Eglise au lieu où son corps reposoit. Ce bon Hermite ayant fait quelques miracles pendant sa vie à Blois, où il y a un Autel dans l'Eglise Collegiale de saint Jacques,

Hist. lib. 4. Phari Gall. pag. 170.

Adrian. Vales. in Notit. Gall.

De Gloria Confessor. Baron. ad ann. 542. V. T. 2. Bibliot. Labean. pag. 572. & 463.

consacré à Dieu sous son nom, & d'autres miracles en bien plus grand nombre aux environs de son Hermitage aprés sa mort; plusieurs personnes y furent attirées par la continuation de ces merveilles, & bâtirent insensiblement la Ville à mesure qu'ils venoient rendre leurs vœux dans l'Eglise que le Roy Childebert avoit bâtie en ce lieu-là. Cette Eglise ayant premierement esté possedée par des Moines noirs, des Chanoines Reguliers leur succederent ensuite; & enfin les PP. Feüillens y furent établis l'an 1613. Leur Abbé & ses Religieux sont Curez primitifs de l'Eglise, qui est Abbatiale & Paroissiale, & dediée à Dieu sous le nom de Nostre-Dame. Ils conferent les Pieurez de Couffi, Varenne & Paumi du Diocese de Bourges, & ceux de Chemeri, Billy & Chastillon sur Cher du Diocese d'Orleans. Les corps de saint Eusice, de saint Wlphin, & de saint Severin, sont en dépost dans leur Eglise. Il y a dans la ville de Selles un Hôpital servi par les freres de la Charité du Bien-heureux Jean de Dieu, & un Couvent d'Ursulines. La Seigneurie de Selles & ses dépendences tomberent dans la Maison de Chastillon-Blois, aprés avoir esté possedées par divers Favoris des Comtes de Blois de la Maison de Champagne. La Maison de Tonnerre en a joüy ensuite de celle de Châlons; & enfin celle de Bethune, où elle est demeurée jusques à present. Il y a à une des extremitez de la Ville de Selles un fort beau Chasteau bâti sur la rive du Cher par feu Messire Philippes de Bethune Ambassadeur à Rome, partie de brique & partie de pierres de taille, d'une delicatesse & d'une

V. l'Histoire de Bethune par Duchesne. L. 6.

Hist. de Beth.

Hist. de Bourgogne par Duchesne.

Digitized by Google

propreté singuliere. Il est accompagné de tout ce qui rend une maison commode & agreable ; car outre les avenuës qui sont fort belles, l'eau, le bois & les jardins l'environnent de tous côtez. Il y a dans une des galleries de ce Château, des bustes & d'autres ouvrages de Sculpture & de Peinture fort rares, que ce Seigneur fit apporter d'Italie au retour de sa longue & glorieuse Ambassade. Il est vray que quelques-uns des Originaux de ces ouvrage de Peinture sont à present dans la gallerie du Louvre à Paris; mais il en est demeuré des copies dans le Château de Selles. Cette Ville est située sur les rives du Cher à neuf lieuës de Blois, & la Châtellenie fut érigée en Comté l'an 16... en faveur de Messire Philippes de Bethune. Il y a appel du Bailly de Selles à celuy de Blois, & la Seigneurie rend la foy & l'hommage à la Chambre des Comptes de cette Ville. Il y a plusieurs Terres aux environs qui en dépendent, ou qui en relevent, dont les principales sont Chabris où est le corps de saint Fallier, Soüin, la Vernelle en partie, Billi, Jaugi, la Morinierie. L'Abbaye de Glatigni, qui n'est éloignée de Selles que de trois lieuës, est un Couvent de Filles de l'Ordre de Fontevrault, dont je ne diray rien ici, parce que les Comtes de Blois n'ont rien contribué à sa fondation.

VALLANÇAY, que les Seigneurs de cette Maison écrivent *Valencé*, parce, disent-ils, que le Château de ce nom est situé sur une éminence, dont la valée ressemble à un C. Valançay, dis-je, est une tres-ancienne Baronnie, laquelle aprés avoir esté long-temps possedée par les Comtes de Blois, est enfin

Histoire de Bourgogne, par du Chesne.

tombée dans les Maisons de Châlons & de Tonnerre, & ensuite dans celle d'Estampes. Elle est du ressort de Blois quant à la Justice & Feodalité. Le Château est environné de trois gros Bourgs, qui semblent former une Ville. On y arrive par trois avenuës qui conduisent à quatre differentes Cours faites en ovalle, au côtez desquelles sont les Pressoirs & les Menageries. De ces Cours qui font une fort agreable simetrie, on entre dans le Château entouré de grands fossez à fond de cuve. L'entrée est decorée d'un fort grand pavillon, aux deux côtez duquel sont deux grosses tours, l'une desquelles communique à un grand corps de logis double. Les tours & le pavillon sont bordez de machicoulis sculpez de beaux ornemens, de mesme que le corps de logis. La cour est carrée & vis-à-vis du pavillon d'entrée il y a une muraille à jour, qui a veuë sur un grand valon fait en forme de C. Le côté qui ferme la cour vers le Nord est un bâtiment qui a ses usages particuliers. La face du grand pavillon, & celle du grand corps de logis, ont du côté de la cour trois galleries les unes sur les autres, qui communiquent à tous les appartemens, & dont les arcades sont ornées de fort beaux trophées d'armes de bas-relief. Sous ces galleries il y en a une soûterraine qui conduit aux offices qui sont sous le grand corps de logis. Le dedans du Château a un beau vestibule, & un bel escalier qui se communique à une grand' salle, où il y a des ouvrages de Peinture & de Sculpture. Quelques-uns de ceux-là sont de pietre de Cortone & les autres de Jean Mosnier ; mais l'on y fait sur tout

Digitized by Google

tout estime d'une Vierge ornée d'un fort beau cadre, donnée par le Pape Innocent X. à Messire Henri d'Estampes Commandeur de l'Ordre de saint Jean de Jerusalem, Bailly du mesme Ordre & Grand Prieur de France, né en ce Château, & si connu par son merite, pour ne point parler ici d'Achilles Cardinal de Vallançay son oncle, aussi né dans ce Château, parce que nous donnerons sa vie en son lieu. Les appartemens de cette Maison sont bien étendus, & fort proprement meublez, & tout ce qui l'environne est tres-regulier, & tres-agreable. On va du corps de logis par un pont de pierre qui traverse le fossé, sur une grande terrasse ornée de beaux ouvrages de Sculpture, laquelle presente à la veuë du côté gauche une perspective de prairies, côteaux & forêts, qui la bornent agreablement, & à la droite est un grand verger & un clos de vignes separez de la terrasse par une longue allée d'ormes femelles, au bout de laquelle est une sortie qui mene dans une agreable campagne; en un mot, cette maison a tout l'air d'une maison de Prince. Puigarault, Courcelles, Adelle, Laureux, Lucay, Ville-Gongis, Menetou sur Yevre & plusieurs autres Terres en dépendent, ou en relevent.

Je ne diray rien ici du Monastère de Bazelles Ordre de Citeaux, situé à une lieuë de Vallançay, parce que nos Comtes n'en sont pas Fondateurs. Mais comme il y a quelques Seigneuries aux environs qui relevent de Blois, entre lesquelles Levroux, la Ferté-Imbaud & Vasten sont les plus considerables, il en faut dire ici quelque chose.

Digitized by Google

V. T. 2. Bibliot. Labean. pag. 444.

LEVROUX, qu'on appelloit anciennement *Gabbatum*, & depuis *Castrum Leprosum*, & *Leprosium*, est une ville murée dont le territoire s'étend jusques à la ruë d'Indre lez Châteauroux. On l'appelle *Leprosium*, parce que saint Silvain, qui est le Zachée du nouveau Testament, y prêchant l'Evangile guerissoit les Lepreux, les faisant baigner en une fontaine qui est à un quart de lieuë de la Ville, & qui retient encore à present le nom de ce Disciple de J.C. de mesme que l'Eglise Collegiale où on revere une Relique que l'on croit son Chef. Mais quelques-uns croient que la Ville ne changea son nom de *Gabbatum* en celuy de *Leprosum* que depuis que saint Martin y eut gueri un Lepreux. Quoy qu'il en soit, le Fief, & la Justice à l'égard des cas royaux vont à Blois, où l'on voit à la Chambre des Comptes, les aveus des Seigneurs de la Tour d'Auvergne faits en 1560. & 1561. pour cette Terre. Il y a hors de la Ville un vieux Château qui paroist avoir esté de défense, & où l'on a trouvé diverses medailles de ces Tirans qui s'établirent dans la France du temps de l'Empereur Galienus & de ses successeurs. Cette Seigneurie est, il y a long-temps, dans la Maison de Fiesque.

Feritas Imbaldi, Et Firmitas Imbaudi. *V. vitam Petri de Castro, 64. Archiepisc. Turon.*

LA FERTÉ-IMBAUD, est pareillement du Comté de Blois, quant à la Justice & au Fief. Elle tomba, comme Valençay, des Maisons de Châlons & de Tonnerre, dans celle d'Estampes. Il y a un un fort beau Château, que feu M. le Maréchal d'Estampes a achevé. Il est situé sur le bord de la riviere de Saudre à cinq lieuës de Romorantin. On voit

Digitized by Google

presque toutes les Seigneuries qui en dépendent, des terrasses qui l'environnent, quoy que ces Seigneuries contiennent plus de dix lieuës d'étenduë. Les principales sont saint Genou, Marcilli, Laureux, Salbris, & Soëme. Il y a une Eglise Collegiale dans la ville de la Ferté, fondée en l'honneur de saint Taurin, dont elle porte le nom, par Hervé Seigneur de Vierzon, l'an 1164. Cette Seigneurie appartenoit l'an 1281. à Godefroy de Brabant, Seigneur d'Arschot & de Vierzon. C'est dans le Château de la Ferté que nâquit l'an 159.. feu M. le Maréchal d'Estampes. Il fut dés ses jeunes années Enseigne de la Compagnie de 200. hommes d'Ordonnance du Roy Louis XIII. commandée par S. A. R. Gaston de France, puis en 1620. Lieutenant & Capitaine de la mesme Compagnie. L'an 1622. il servit en Champagne de Mareschal de Camp sous M. le Duc de Nevers, & fut fait l'an 1626. Gouverneur de la Ville & Duché d'Orleans par Monsieur Frere unique du Roy, qui ajoûta à cet honneur la Charge de Chambellan, & de premier Conseiller de sa Maison. L'an 1630. il commanda les Troupes du Roy à Casal, & l'an 1638. il fut fait Mestre de Camp de Cavallerie. L'an 1645. il fut envoyé Ambassadeur extraordinaire en Angleterre, & fait Colonel General de l'Infanterie Ecossoise. L'année suivante, il obtint la Lieutenance Generale de l'Orleanois, du Dunois & du Vandomois. Il commanda pendant les années 1645. 46. & 47. en Flandres en qualité de Lieutenant General, & en Normandie pendant les années 1649. & 1650. C'est pourquoy le Roy Louis XIV. l'honora enfin l'an

Digitized by Google

1651. du Bâton de Mareſchal de France & de la qualité de Conſeiller d'honneur dans tous les Parlemens du Royaume, à quoy il ajoûta quelque temps aprés celle de Chevalier de ſes Ordres. Il mourut dans ſon Château de la Ferté l'an 167..

VASTEN, *Vaſtinum*, ou *Vaſtinnum*, eſt une petite Ville éloignée de dix lieuës de celle de Bourges & de dix-huit de celle de Blois, où ſa Châtellenie, qui eſt fort grande, reſſortit. Elle a une Coûtume locale, un ancien Château, & une Egliſe Collegiale fondée ſous le nom de ſaint Laurian par Guy de Chaſtillon Comte de Blois I. du nom. Les habitans de cette Ville font un grand trafic de laines & de draps. Buxeüil, le Puy-ſaint Laurian, & Poulaines ſont de ſon reſſort. L'an 1506. Gilles du Puy fit la foy & hommage pour Vaſten, & pour Buxeüil à la Chambre des Comptes de Blois, & Meſſieurs Aubri de Paris en ſont à preſent Seigneurs.

Chaumeau Hiſt. de Berri. l. 6. chap. 45.

Au reſte, comme je me ſuis engagé à ajoûter à l'Hiſtoire de Blois celle des Seigneuries qui ont autrefois relevé du Comté, je commence par celle de ſaint Aignan, pour paſſer enſuite à celles de Vierzon, de Baugency & de Suevre, qui finiront la premiere partie de cet ouvrage.

S. AIGNAN, à preſent Duché Pairie, n'eſtoit au commencement qu'une Baronie, mais tres-conſiderable, & ſituée en un fort bon païs. Quelques Auteurs ont crû que la ville de ſaint Aignan s'appelloit anciennement Château Hagard, & qu'elle changea ce nom en celuy de ſaint Aignan Eveſque

Digitized by Google

d'Orleans. Quoy qu'il en soit, l'Histoire des Seigneurs d'Amboise & de Chaumont, ne s'éloigne pas de cette opinion : car elle nous apprend qu'au temps d'Eudes Comte de Blois II. du nom, l'on bâtit une Ville où estoit l'Eglise de saint Aignan; qu'il y avoit demeuré des Hermites; & qu'Eudes la donna à son amy Geoffroy, pour la tenir de luy à foy & hommage. C'est de ce Geoffroy que la Maison de Donzi tire son origine, & dont il est parlé en d'assez mauvais termes au Livre des Miracles du venerable Pierre Abbé de Cluni. Il servit Eudes Comte de Blois en la guerre qu'il eut avec Fouques Comte d'Anjou, mais il y fut pris prisonnier & conduit au Château de Loches, où il fut étranglé par l'ordre de Fouques, l'an 1037. Il eut pour successeur à la Seigneurie de saint Aignan Hervé I. du nom, Seigneur de Donzi & de saint Aignan son fils, auquel Geoffroy II. du nom succeda. A celuy-ci Hervé II. & à Hervé II. Geoffroy III. Ce dernier livra son Château de saint Aignan avec celuy de Mommirail à l'Anglois, & c'est pourquoy Thibaud IV. Comte de Blois confisqua sa Seigneurie de saint Aignan. Il eut un fils nommé Hervé qui fut Seigneur de saint Aignan troisiéme du nom, auquel Hervé IV. son fils succeda à la mesme Seigneurie, estant rentré en grace auprés de Thibaud; mais il mourut de poison l'an 1222. au retour d'un voyage de la Terre sainte, où il avoit payé de sa personne au Siege de Damiete. Il ne laissa qu'une fille nommée Agnes, qui épousa Guy de Chastillon, & de ce mariage sortit Joland, qui fut femme d'Archambaud de Bourbon C'est de

Tome 10. du Spicilege ligne 3. pag. 541. lisez Odo *ou* Eudo pater Odonis.

Hist. de Courtenay par M. du Bouchet.

1077.

V. l'Histoire de Courtenay par M. du Bouchet & l'Histoire de Bourgogne par du Chesne.

Digitized by Google

Histoire de Bourgogne, par du Chesne.

ce dernier mariage que sortit Mathilde heritiere de Bourbon, laquelle épousa Eudes de Bourgogne, duquel elle eut plusieurs filles, & entr'autres Beatrix, qui épousa Robert fils de saint Louis, Chef de la Royale Maison de Bourbon, & Alix, Comtesse d'Auxerre, Dame de Montjay & de saint Aignan, qui
1374. épousa Jean de Châlons, duquel descendit par divers degrez de generation Marguerite de Châlons Comtesse de Tonnerre, mariée à Olivier de Husson, Seigneur de la Salle & autres lieux, Chambellan du Roy. Jean fils d'Olivier épousa Jeanne Sanglier. Charles leurs fils épousa Antoinette de la Trimoüille, dont nâquit Louise de Husson Comtesse de saint Aignan & Dame de la Salle, laquelle épousa Emery de Beauvillier, Baron de la Ferté, Gouverneur & Bailly de Blois, & premier Comte de saint Aignan. Ils eurent de leur mariage René de Beauvillier, qui épousa Anne de Clermont, dont sortit Claude de Beauvillier, qui épousa Marie de Babou. De ce Claude & de cette Marie sortit Honorat de Beauvillier, qui eut de Jaqueline de la Grange François de Beauvillier Duc & Pair de France, Seigneur de saint Aignan, premier Gentil-homme de la Chambre du Roy, Gouverneur du Havre de grace, lequel d'Antoinette Servien son épouse a eu François de Beauvillier Comte de Seri, qui mourut l'an 1666. Pierre de Beauvillier Chevalier, tué en Hongrie à la journée de saint Godard, & Paul de Beauvillier Duc de saint Aignan, receu en survivance à la Charge de premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, qui a épousé Henriette Louise

Digitized by Google

Colbert fille du Ministre d'Estat de ce nom. Au reste la Baronie de saint Aignan ayant esté érigée en Comté l'an 1541. par le Roy François I. en faveur d'Emery de Beauvillier Gouverneur & Bailly de Blois, elle fut enfin érigée en Pairie l'an 1665. par le Roy Louis XIV. en faveur de Messire François de Beauvillier Seigneur de ce lieu. Et parce que cette Seigneurie n'a pas changé de situation, quoy qu'elle ait changé de qualité, & qu'elle a relevé de Blois quant au Fief & à la Justice jusques au jour de son erection en Duché Pairie; je remarqueray ici, que la Ville qui luy donne le nom est située entre la Touraine & le Berry, à neuf lieuës de Blois sur les rives du Cher, que l'on y passe sur un pont de pierre. Il faut encore remarquer qu'il y a une Eglise Collegiale dediée à Dieu sous le nom de saint Aignan, dont les Chanoines reconnoissent les Seigneurs de saint Aignan pour Fondateurs, conformément à la Sentence contradictoire renduë par Messieurs du Clergé de France l'an 16.. Il y a pareillement un Couvent de Capucins & un d'Ursulines, & l'on y fait grand commerce de Betail & de laines. Le Château est situé sur une éminence & paroist fort ancien, car non seulement Sigebert en fait mention dans le supplément de sa Cronique sur l'an 1170. mais on croit encore que Robert le Fort, Comte ou Gouverneur de Blois, si fameux dans l'Histoire, en est le Fondateur, & qu'il changea le nom de Château-Hagard en celuy de saint Aignan Evesque d'Orleans, auquel il estoit si devot, qu'on en voit quelques marques dans l'Eglise de

R. Chopin du Domaine de France. Titre 1. n. 8.

Chaumeau Hist. de Berry. l. 6. chap. 43.

ſaint Aignan de cette Ville. Les principales Terres qui dépendent ou qui relevent du Duché de ſaint Aignan ſont, Couſſi, Contres, Teſée, Oüeli, Moutou, Poüilli, Mareüil, Coude, Noyer, ſaint Romain, Lies, Vic, Villantrois, Sigi, Chemeri, & Saſſai.

Adrian. Valeſ. in Notit. Gall.

VIERZON ou Viaron, *Virzio*, ou *Everſio* parce que cette ville a eſté ruinée pluſieurs fois; eſt une Seigneurie ſituée ſur les rivieres de Cher & d'Eure. Elle relevoit autrefois de Blois, car outre que Thibaud Comte de Blois I. du nom, dit le Vieux, ſe qualifioit Seigneur de Vierzon; cela paroiſt par les aveus de Seigneurs de Vierzon & de Luri. Geoffroy de Brabant Seigneur d'Arſchot poſſedoit cette Seigneurie l'an 1281. Il eut une fille nommée Marie, qui épouſa Gerard Comte de Juliers, & c'eſt d'elle qu'on voit une monnoye qui a d'un côté une croix & de l'autre un lion rempant traverſé d'un lambel, avec ces deux mots *Domina Virzionis*. Ce Gerard rendit la foy & l'hommage à Guy de Chaſtillon Comte de Blois I. du nom l'an 1336. Il eut un fils de cette Marie nommé Guillaume, ſur lequel les Châtellenies de Vierzon & de Luri furent confiſquées, pour avoir ſuivi le party Anglois; mais elles furent renduës quelque-temps aprés à ſon fils. Robert d'Artois Seigneur de Mehun ſur Yevre Prince du Sang, fit auſſi la foy & l'hommage pour cette Seigneurie au meſme Guy de Chaſtillon Comte de Blois I. du nom. Le Roy de Boheme, tué à la bataille de Crecy, auquel le Roy de France Philippes VI. avoit donné cette Seigneurie, en fit pareillement

François Ranchin en ſon Europe.

reillement la foy à Louis II. du nom Comte de Blois. On remarque mesme que le Roy Charles V. ayant donné Vierzon au Duc de Berry son frere, *le Comte de Blois requit homme en recompensation, & sur ce sourdit procez, pendant lequel furent sommez à la Cour par le Procureur du Comte de Blois.* *Titres de la Chambre des Comptes de Blois.*

L'Histoire de Courtenay, composée par M. du Bouchet & les Memoires de Messieurs du Puy nous apprennent que la Seigneurie de Vierzon estant tombée de la Maison de Berry en celle de Bourbon; le Roy François I. la reünit à la Couronne. La Ville est située aux bords de l'Evre & du Cher. Elle n'est pas fort grande, mais elle a dans ses environs tout ce qui est necessaire à la vie, comme le marquent ces anciens Vers:

Virzio villa virens, abundè pauca requirens
Silvis ornata, pratis vineis decorata.

Sa principale Eglise est dediée à Dieu sous le nom de saint Pierre. Elle fut fondée l'an 1193. Le Château dont il ne reste plus que quelques mazures avoit esté ruiné par le Roy d'Angleterre l'an 1192. Le P. Labbe a donné dans le second Tome de sa Bibliotheque un petit Traité intitulé *Breve Cronicum Virzionense*, où l'ancienneté de Vierzon est marquée. Mais j'ay cru que je la marquerois bien plus nettement en donnant le nom de tous les Seigneurs de Vierzon depuis l'an 991. jusques à ce Geoffroy de Brabant Seigneur d'Arschot, dont nous venons de parler.

Le premier s'appelloit HUMBAUD LE TORTU, fils de *Belesma Castro*, l'an 991. Humbaud II. son fils *Memoires MS. de M. du Bouchet,*

ſurnommé le riche, luy ſucceda à cette Seigneurie l'an 1031. A Humbaud II. Geoffroy I. ſon frere l'an 1095. A Geoffroy I. Arnoul I. ſon neveu. A cet Arnoul I. Arnoul II. appellé en une Charte *Virzionenſium Princeps*, mort en 1142. A celuy-ci Geoffroy II. ſon fils mort en 1144. Il eut pour ſucceſſeur Hervé I. qui fit le voyage de la Terre ſainte l'an 1164. & mourut l'an 1189. Guillaume I. ſon fils luy ſucceda, mais Richard Roy d'Angleterre ruina ſon Château de Vierzon l'an 1197. aprés quoy Hervé II. ſon frere luy ſucceda. Il fit le voyage de ſaint Jacques, & enſuite celuy de la Terre ſainte, où il mourut au ſiege de Damiete. Il eut de Marie de Bourbon ſon épouſe Guillaume II. qui mourut l'an 1248. au retour du voyage d'outre mer. Hervé IV. ſon frere luy ſucceda par la mort de ſes neveux, l'an 1269. il fit le voyage de la Terre ſainte avec ſaint Louis l'an 1270. Il eut de Jeanne de Mezieres ſon épouſe, Jeanne qui épouſa l'an 1280. ce Geoffroy de Brabant, dont il eſt parlé cy-deſſus.

BAUGENCY ou Boiſgenci, *Balgentiacum*, n'eſt pas une Seigneurie qui ait eſté ſi inconteſtablement du Comté de Blois que les deux precedentes, car il y a quelques apparences que les Seigneurs de Baugency n'ont jamais rendu la foy & l'hommage aux Comtes de Blois, & qu'ils n'ont jamais marché ſous leurs Banieres. Toutefois comme M. Godefroy [a] a écrit le contraire; [b] que Thibaud V. Comte de Blois prenoit la qualité de Seigneur de Baugency, & que le Roy [c] Philippes le Bel ayant acquis cette Seigneurie l'an 1291. le Comte de Blois de-

[a] *Hiſtoire de Charles VII. pag. 843.*
[b] *Titre d'un droit de chauffage pour S. Lazare de Baugency. 1283.*
[c] *Memoires MS. du ſieur Albert Greffier de la Chambre des Comptes de Blois.*

manda recompenſe du Vaſſelage, & qu'il obtint Arreſt du Parlement à ſes fins l'an 1322. je croy avoir raiſon d'en donner ici l'Hiſtoire, d'autant plus qu'elle joint le Comté de Blois, & qu'on ne peut rien voir de plus ſeur ſur cette matiere, que ce qu'en a écrit le Pere du Molinet Religieux à ſainte Geneviéve de Paris, qui m'a fort obligeamment communiqué ſon MS. d'où je tire la plus grand' partie de ce que j'en donne.

La Seigneurie de Baugency eſt fort ancienne, puiſqu'il y avoit un Seigneur de Baugency dés l'an 580. dont il eſt parlé dans l'Hiſtoire de ſaint Firmin Eveſque d'Amiens. La ville de Baugency eſtoit ſi petite en ce temps-là, que le lieu où eſt à preſent le Martroy eſtoit hors des murs. L'Abbaye fut fondée dans l'enceinte du Château ſous le nom de Noſtre-Dame & ſous celuy de ſaint Firmin, mais on ne ſçait pas en quel temps, quoy que quelques-uns croyent que Simon premier Seigneur de Baugency, la fonda l'an 580. L'an 1104. les Chanoines Reguliers qui s'eſtoient inſenſiblement ſeculariſez, y furent reformez par Yves de Chartres, & l'an 1624. les Chanoines Reguliers de l'Ordre de ſaint Auguſtin de la Congregation de France y furent établis par Nicolas de Here Abbé de ce lieu. Souchet en ſes Notes ſur Yves de Chartres, écrit que le Pont de Baugency fut bâti par un de nos Rois, mais il ne le nomme pas. Ce qu'il y a d'aſſuré, est qu'il eſtoit bâti l'an 1160. car un titre de Lancelin III. Seigneur de Baugency en fait mention. Il y a deux Paroiſſes dans la Ville, ſaint Firmin & ſaint Nicolas, & ſaint Eſtienne In Epiſt. 144

Digitized by Google

Prieuré dépendant de Vandosme, un Hôpital, & un Couvent d'Ursulines ; & hors de la Ville un Couvent de Capucins. La Ville est coupée d'un gros ruisseau qui est d'une grande utilité au public. Les Seigneuries de saint Laurent des Eaux, de Chaumont en Sollogne, d'Ouques, de Joüi & quelques autres dépendent de la Châtellenie de Baugency. On ne sçait rien des successeurs de Simon premier Seigneur de Baugency jusques à

V. Yvon. Carnot. Epist. 119.

LANDRI SORE, qui vivoit environ l'an 1000. & qui eut l'honneur d'estre allié à la Maison Royale par les Comtes du Maine, de Vandosme & de Melun. Son fils

LANCELIN premier du nom fut le premier Seigneur hereditaire de Baugency. Il vendit l'Eglise de saint Bien-heuré de Vandosme, dont il estoit Seigneur, à Agnes Comtesse de Vandosme l'an 1040. ces sortes de ventes n'estant que trop ordinaires en ce temps-là, car comme on ne consideroit ce qu'on vendoit que comme des droits de Patronage, on s'imaginoit qu'il pouvoit entrer dans le commerce des hommes. Quoy qu'il en soit, Lancelin épousa Haberge fille d'Engilbert, dit Eveille-chien Comte du Mans, dont il eut Lancelin, & Jean Seigneur de la Fleche, duquel sont sortis les Rois d'Angleterre par son mariage avec Paulle fille du Comte du Maine. Ainsi

LANCELIN ou Landry II. du nom son aisné, fut le troisiéme Seigneur hereditaire de Baugency l'an 1060. Il acheva l'Eglise de saint Estienne, qu'on appelloit alors le saint Sepulcre, à laquelle son pere

Digitized by Google

avoit donné dés l'an 1051. un droit de peage, & quelques Serfs. Quoy qu'il ne fût pas moins vaillant que sage, il ne laissa pas d'estre pris prisonnier en la guerre que le Roy d'Angleterre fit à Ebrard du Puiset. Il eut d'Alberge, ou Adelberge son épouse, deux fils Raoul & Eudes, & quatre filles, 1081.
Petronelle, qui épousa Fouques Comte de Vandosme, Hildegarde qui épousa Fouques le Rechin Comte d'Anjou, Agnes qui fut femme de Gilduin Vicomte de Blois, selon quelques-uns, & Ide mariée à Milon Seigneur de Bray; & selon l'Histoire de Nevers, à Renaud Comte de Nevers. Quoy qu'il en soit, *T. 2. Bibliotec. Labean.*

RAOUL premier du nom son aisné, luy succeda à la Seigneurie de Baugency. Il épousa l'an 1090. Mathilde fille de Hugues Comte de Vermandois niece de Philippes I. Roy de France. Il fut un des braves qui suivirent Godefroy de Boüillon à la conqueste de la Terre sainte où il se signala, & particulierement au siege d'Antioche. Le Roy de France Louis le Gros eut tant de confiance en sa probité, qu'il luy donna la conduite de plusieurs affaires d'importance. Il fut également riche & liberal, & si équitable qu'il fit restituer aux Religieux de saint Laumer de Blois une Chapelle située dans la Paroisse d'Ouques, que son pere avoit trop facilement accordée à l'Abbaye de Vandosme. De plus, se sentant touché d'un saint scrupule à l'égard de l'Eglise de saint Firmin, il la voulut rendre libre aux Religieux de l'Abbaye, & le fit en presence du Concile assemblé à Baugency pour la cause du Roy 1104.

Philippes premier, & de Bertrade, comme on le peut voir au quatriéme Tome du *Gallia Christiana*. Yves de Chartres áyant contracté une grande amitié avec luy, il prit occasion en une de ses Lettres, de luy conseiller non seulement de se desister du déffi qu'il avoit fait à Thibaud IV. Comte de Blois, avec lequel il avoit eu un demêlé qu'il vouloit terminer par le duel; mais encore de faire des soûmissions à ce Comte comme à son Seigneur. * Il écrivit mesme d'une maniere tres-forte sur ce sujet, à Jean Evesque d'Orleans, qui sembloit approuver son procedé; mais Raoul s'oublia bien d'une autre maniere quand il prit parti pour Hugues du Puiset Vicomte de Chartres son amy, contre le Roy Louis le Gros, la guerre qu'un Sujet fait à son Seigneur ne pouvant jamais estre juste. Ses armoiries estoient échiqueté d'or & d'azur, à une face de Gueulles, l'écu accosté d'une Fleur de lys & de deux Châteaux à droite, une Fleur de lys entre deux Châteaux: & à gauche d'un Château entre deux Fleurs de lys avec ces quatre mots pour legende: *Signum Radulphi Balgentiaci Domini.* Il eut de son épouse Matilde de Vermandois cinq fils, Simon, Hugues, Lancelin, Raoul & Hervé, & deux filles, Matilde, qui épousa Archambaud de Suilly, & Agnes qui épousa Enguerrand Seigneur de Coussi. Hervé fut ce fameux Religieux de Clairvaux que saint Bernard gagna à Dieu. Ainsi

Epist. 248.

* Nota *Dominum.*
Epist. 247.

Suger Abbas in Ludovico Crasso.

SIMON I. du nom fils aisné de Raoul luy succeda l'an 1130. Il confirma toutes les donations de son pere. Ce fut de son temps qu'on assembla le

Digitized by Google

Concile de Baugency où l'on traita du divorce du Roy Louis VII. avec la Reine Eleonor son épouse. Les Religieux de la Trinité de Vandosme ayant fait beaucoup d'honêtetez à Hugues de Rilli son amy, qui fut aprés sa mort enterré dans leur Cloître, il leur donna le droit de pesche qu'il avoit dans la riviere de Vandosme. Il n'eut point d'enfans de son épouse Agenor, ou Eleonor, c'est pourquoy 1151.

LANCELIN III. du nom, son frere, fut Seigneur de Baugency aprés luy. Quelque temps aprés les Rois de France & d'Angleterre receurent en la ville de Baugency le Pape Alexandre III. avec des respects & des ceremonies qui étonnerent tous leurs Courtisans. Ce Seigneur avoit un droit appellé *Butage*, qui se levoit sur ceux qui plantoient des vignes, qu'il donna à l'Abbaye de Baugency. Sa premiere femme s'appelloit Gersende, & la deuxiéme Alix, de laquelle il eut Jean, Lancelin & Mathilde. 1156.

JEAN qui luy succeda l'an 1186. à la Seigneurie de Baugency fit quelques charitez à l'Abbaye de saint Mêmin. On verra dans les preuves de cette Histoire, qu'il fut touché d'un saint reproche que l'Abbé de saint Maximin luy fit, parce qu'il avoit assigné jour & lieu à un combat singulier, pour verifier un pretendu droit sur quelques particuliers; & qu'il aima mieux y renoncer que d'en venir à cette extrémité. Il mourut l'an 1250. & fut enterré dans l'Abbaye de Baugency en la Chapelle de la Magdelaine. Il laissa d'Elisabeth son épouse trois fils & quatre filles. Jean, Simon, Raoul; Mathilde, Lucie, Agnes & Adelaide. Jean, l'aisné de ces trois fils, ne 1196.

Digitized by Google

luy ſucceda pas, comme quelques-uns l'ont écrit; parce que ſelon les memoires de M. du Bouchet, il mourut dés l'an 1205. mais

SIMON II. du nom ſon petit-fils que ce dernier Jean avoit eu de Mahaud ſon épouſe Dame de Mehun ſur Yevre, laquelle ſe remaria l'an 1206. à Robert de Courtenay, qui ſe chargea de la tutelle de ce jeune Simon, ſon grand pere ayant veſcu juſques à l'année 1250. comme nous le venons d'obſerver, aprés quoy il fut Seigneur de Baugency. Il ſuivit ſaint Louis au voyage de la Terre ſainte. Ce fut de ſon temps que les Reliques des ſaints Fuſcien, Gentien, & Victoric furent apportées à Baugency. Il
1259. épouſa Anicie veuve de Philippes de Vezaines & fille de Pierre de la Broſſe, Chambellan du Roy Philippes le Hardy, dont il n'eut qu'un fils nommé Raoul, & une fille nommée Sibille, qui fut Abbeſſe de.... Ce

RAOUL II. du nom qui luy ſucceda, épouſa une Damoiſelle nommée Perſoy, dont il eut deux fils Jean & Simon. Il fut le dernier Seigneur de Baugency de la Maiſon de Landri Sore, parce qu'il vendit cette Seigneurie au Roy Philippes le Bel l'an 1291. pour la ſomme de cinq mille livres, & quatre cens livres de penſion pendant ſa vie, ſe reſervant quelques-unes des Terres qui en dépendoient, dont ſes deſcendens ont joüi aprés luy. Clemence de Hongrie veuve du Roy Louis Hutain ayant eu Baugency pour Doüaire, le Roy Philippes de Valois
1328. reünit cette Seigneurie à la Couronne aprés ſa mort. Le Roy Charles VI. ayant enſuite donné le Duché d'Orleans

Digitized by Google

d'Orleans à son frere Louis, il luy donna pareillement la Seigneurie de Baugency. Charles fils de ce Louis la vendit à son retour d'Angleterre à Jean de Harcour Archevesque de Narbonne, pour la somme de quarante-huit mille livres, qui la donna au Comte de Dunois époux de Marie de Harcour sa niece, à la charge de la tenir du Comté de Blois à foy & hommage. François d'Orleans son fils luy succeda à cette Seigneurie. A ce François un autre François son fils; & à ce dernier Jean son fils, qui fut depuis Cardinal & Archevesque de Toulouse, & qui fit bâtir une partie du Château & de la Tour. Et parce que François neveu de Jean, qui luy succeda, mourut sans enfans, la Seigneurie fut reünie à la Couronne par Arrest rendu l'an 1544. au profit du Roi François I. L'an 1560. elle fut engagée à Jacques de Suilly Comte de Rochefort, à cause de Magdelaine d'Anebaud son épouse. Ensuite Charles Maximilien fils puisné du Roy Henri II. en joüit comme Duc d'Orleans, & aprés luy Henri Duc d'Angoulesme son frere. L'an 1562. elle fut donnée avec le Comté de Blois à Catherine de Medicis Reine de France pour son doüaire, & aprés sa mort le Roy Henri III. son fils la reünit à la Couronne. Le Maréchal de la Chastre en a joüi depuis par engagement, & ensuite Henriette de Balsac Marquise de Verneüil, en faveur de laquelle la Seigneurie fut érigée en Comté, & aux droits de laquelle succeda Henri de Bourbon son fils, qu'elle avoit eu du Roy Henri IV. Ce Prince la vendit de nostre temps à M. le Maréchal de la Ferté Senecterre, qui l'a

V. l'Histoire de Charles VII. par M. Godefroy. pag. 843.

Chartres du Tresor de la Couronne.

NOTA. 1560. 1600. 1660.

Digitized by Google

possedée jusques à ce qu'elle ait esté reünie au Duché d'Orleans.

Au reste, comme la suite des Abbez de Baugency n'a pas esté donnée dans le *Gallia Christiana*, je la donne ici telle que je l'ay tirée du MS. du P. du Molinet, cy-devant allegué.

Regnaud, qui fut le premier de ces Abbez estant mort l'an 1138. ceux-cy luy succederent à cette Abbaye.

Roger mort en 1140.
Gausselin 1149.
Harduin 1166.
Aubert 1194.
Godefroy 1203.
Gerard de Vezaines 1240.
Estienne 1249.
Guichard 1310.
Geoffroy, qui contracta amitié & fraternité avec les Religieux de Bourgmoyen de Blois en 1336.
Guillaume 1350.
Jacques 1367.
Geoffroy Clement 1425.
Jacques Doulce 1446.
Florentin Cornierceau...
Jean Chabot 1484.
Anne de Berry 1500.
Guillaume de Berry 1520.
Guillaume de Morainville, dernier Abbé Regulier mort en 1553.
Antoine Coutel Aumosnier de la Reine Catherine de Medicis, premier Abbé Commendataire 1554.
Jean Patoüillet.
Antoine Coutel.
Estienne Petit.
Hilaire Bobe.
Jacques Coutel.
Antoine Coutel.
Jacques Coutel.
Pierre Potin.
Nicolas de Here, qui établit les Chanoines Reguliers de l'Ordre de S. Augustin l'an 1642.
Roger d'Etampes fils du Maréchal de France de ce nom, 1654.

Digitized by Google

Pierre l'Allemant de l'Etrée, qui en joüit à present.

SUEURE, dont les appellations vont, il y a fort long-temps, à Baugency & à Orleans, n'en a pas moins esté pour cela du Comté de Blois, comme on le voit dans un Titre de Thibaud V. Comte de Blois, datté de l'an 1189. & mesme dans la donation faite par Garnegaud Vicomte de Blois, & Helene son épouse, à saint Martin de Tours, du consentement de Robert Comte de Blois & Abbé de saint Martin. La Ville & Prevôté de Sueure est appellée *Sodobria Sodobrium* & *Sobrium*. Elle est située à trois lieuës de Blois vis-à-vis de saint Dié, & à un jet de pierre de la Loire, laquelle passoit autrefois au pied de ses murs, comme il paroist par les aneaux de fer qui y sont enchassez pour attacher les bateaux. On a trouvé dans le Château de Dizier proche de Sueure, dont nous parlerons cy-aprés, une medaille qui avoit d'un côté la figure d'un Empereur Romain, dont les lettres estoient effacées; & de l'autre celle d'une sauterelle, qui estoit, dit-on, la devise de cette Ville, parce que ses environs estoient remplis de sauterelles; avec ces deux mots que je ne conçois pas bien, *à Sodobrio*. Il y a trois Paroisses dans Sueure saint Lubin, saint Christofle & saint Martin. La premiere fut donnée avec celle de saint Denis * & quelques Terres à l'Eglise de saint Martin de Tours par Garnegaud & Helene son épouse, comme nous le venons de marquer, & la confirmation en fut faite par les Rois Charles le Simple, Philippes le Bel, Philippes le Long, & Charles VI. Saint Christofle est

V. les preuves. ann. 1189.

V. les preuves. ann. 895.

Adrian. Vales. in Notit. Gall. Yvo. Carnotens. Epist. 84. & 199.

** S. Denis sur Loire.*

V. les preuves.

Digitized by Google

de mesme que saint Lubin, de la Châtellenie ou Prevôté de Sueure, quoy qu'elle ne soit pas comprise dans la donation de Garnegaud, & qu'il n'en soit fait aucune mention, que je sçache, que dans la Bulle du Pape Luce III. dattée de l'an 1184. où elle est specifiée avec tout ce qui dépend de saint Martin de Tours. Le Prevost de Sueure a son Bailly & son Seau, sur lequel il y a une representation de saint Martin à cheval donnant une partie de son manteau à un pauvre, avec ces mots, *Præpositura de Sodobrio*. C'est le P. Dubois de l'Oratoire, homme de singuliere erudition, qui est à present Titulaire de la Prevôté de Sueure. Les appellations vont, il y a long-temps, à la Prevôté d'Orleans & de là au Presidial. Pour la Paroisse de saint Martin il en est tout autrement que de celles de saint Lubin & de saint Christofle, car elle ne dépend en aucune maniere de S. Martin de Tours. On l'appelle communément la Neutrance, ce mot ayant esté fait, comme on le croit, de celuy de *nuit* ou de *nuittence*, les cas qui surviennent pendant la nuit, estant en effet de la Jurisdiction du Seigneur de cette Paroisse-là, laquelle a toûjours esté du Domaine des Ducs d'Orleans, depuis Philippes Duc d'Orleans, fils du Roy Jean, comme il paroist par une transaction faite entre Charles Duc d'Orleans Comte de Blois, & les Chanoines de saint Martin de Tours l'an 1424. Mais il est difficile de sçavoir comment & pourquoy elle estoit dés l'an 1248. du ressort du Prevost d'Orleans, puisque Thibaud V. Comte de Blois en estoit encore Seigneur Feodal l'an 1189. car le Prevost d'Orleans rend compte

V. les preuves ann. 1189.

du giſte du Roy à Sueure, à la Chambre des Comptes de Paris en ces termes. *De termino aſcenſionis anno 1248. Joannes Monetarius Baillivus Aurelianenſis, de venta Chaumontes..... pro Giſto Sodobrii* IIII^{xx} XL. *libr.* &c. Quant aux Fondateurs de cette Paroiſſe les Seigneurs de Dizier ont toûjours eſté reconnus pour tels, & l'Eveſque de Chartres pour preſentateur, & c'eſt pour cela que M. de Villeroumard Treſorier de l'extraordinaire des guerres & Seigneur de Dizier en a à preſent les honneurs par une conceſſion de S. A. R. Philippes de France Duc d'Orleans, frere unique du Roy, qui luy permet d'y avoir un Lieutenant pendant ſa vie. Le Prevoſt de Sueure eſt Collateur de ſix Cures, ſaint Chriſtofle & ſaint Lubin de Sueure, la Chapelle ſaint Martin en Beauſſe, ſaint Denis ſur Loire, ſaint Claude de Diray, & Croüy, & diſpoſe encore de deux Prebendes dans ſaint Martin de Tours. Les plus conſiderables Terres qui relevent de Sueure ſont Fleuri, la Mairie de Croüi, & les Forges. Il y a un Titre dans la Pancarte noire de ſaint Martin de Tours, de Hagano, & Aiutor freres, qui donnent à ſaint Martin de Tours, *Manſum dominicatum in Pago Bleſenſi in condita Ponte lapidenſe, in villa Blidrico, cum terris domibus, &c. anno 5. Domini Ludovic. ſereniſ. Imperat.* Il y a dans cette meſme Pancarte un autre Titre, dans lequel un *Amalarius Levita* donne à ſaint Martin *Tertium in Pago Bleſenſi in condita Camabricenſi, in loco nuncupato Alnarias, cum domibus, &c.* dont je ne fais ici mention que pour exercer les curieux du païs ſur les noms dont la memoire eſt perduë.

Digitized by Google

Au reste, comme DIZIER est une Terre fort proche de Sueure, & qu'elle est tres-considerable, je croy qu'on sera bien aise d'apprendre ici que c'est une Châtellenie fort ancienne, dont les appellations vont à Baugency & de là à Orleans. De plus, que le Château de Dizier fut bâti par les Seigneurs de Saintré, si connus en leur temps par leur valeur & par leur esprit, & dont le nom me remet en la memoire l'*Histoire du petit Jean de Saintré*, Roman du temps Roy Jean, dont le narré est si naïf, & la conclusion si jolie, de mesme que cet ancien Vaudeville.

Assez plus vault en un assault
Saintré que ne vault Boucicault;
Mais trop mieux vault en un traité
Boucicault que ne vault Saintré.

Ce Château est composé d'un beau pavillon, orné de tourelles à la maniere de ce temps-là, auquel M. de Villeroumard a ajoûté deux retours de corps de logis, une avant-cour, & une avenuë parfaitement belles, le tout entouré de grands canaux d'eau de source, laquelle tombe en plusieurs endroits en forme de nappe.

Comme le Marquisat de Menars ne releve plus de Blois, non plus que les Seigneuries dont nous venons de parler; ayant neanmoins jugé à propos d'en donner la description avec celle des belles maisons du Comté: ceux qui la pourroient demander ici, la trouveront en la page 90 de cette Histoire.

Fin de la premiere Partie.

Digitized by Google

COMTES OU GOUVERNEURS de Blois, non hereditaires.

Guillaume frere d'Eudes Comte d'Orleans, ann. 837.
Eudes son fils ou neveu, ann. 847.
Robert le Fort pere des Rois Eudes & Robert, ann. 860.
Robert, qui fut Roy aprés son frere Eudes, ann. 923.

Comtes de Blois hereditaires de la Maison de Champagne.

Thibaud, dit le Vieux.
Eudes I. son fils.
Thibaud II.
Eudes III.
Thibaud III.
Henri, dit Estienne.
Thibaud IV. dit le Saint.
Thibaud V. dit le Bon.
Louis I.
Thibaud VI. dit le Jeune.
Gautier d'Avesnes par Marguerite de Blois fille de Thibaud V.

Comtes de Blois hereditaires de la Maison de Chastillon.

Hugues de Chastillon I. du nom, par Marie d'Avesnes son épouse fille de Gautier d'Avesnes & de Marguerite de Blois.
Jean de Chastillon.
Pierre de France par Jeanne de Chastillon son épouse, fille de Jean Comte de Bl.
Hugues de Chastillon II. du nom, heritier de Jeanne.
Guy de Chastillon I. du nom.
Louis de Chastillon I. du nom.
Louis de Chastillon II. du nom.
Jean de Chastillon II. du nom.
Guy de Chastillon II. du nom.

Comtes de Blois hereditaires de la Maison d'Orleans.

Louis frere du Roy Charles VI. qui acheta le Comté de Blois de Guy de Châtillon II. du nom.
Charles fils de Louis.
Louis fils de Charles, depuis Roy de Fr. XII. du nom.
Gaston de France frere du Roy Louis XIII.

HISTOIRE

Digitized by Google



HISTOIRE DE BLOIS.

SECONDE PARTIE.

Contenant les Eloges des Comtes de Blois.

APRE'S avoir fait la description du païs Blesois, il faut puisque je l'ay promis donner en cette seconde Partie l'Histoire de ces genereux Comtes de Blois dont quelques-uns ont esté COMTES PALATINS de France, qui meritent bien une Histoire particuliere puisqu'ils ont rempli l'Europe & l'Asie du bruit de leurs belles actions, & qu'ils aimerent tant leurs Sujets qu'ils leur rendoient eux-mesmes la justice. Je ne crains point d'avancer ici qu'il n'y a eu personne avant moy qui ait traitté cette matiere avec ordre & à fond. Il est vray que N. Albert Greffier de la Chambre des Comptes de Blois composa environ l'an 1550. un abregé de l'Histoire des Comtes de Blois que nous avons manus-

R. Chopin l. 2. du Domaine de France.

Digitized by Google

crit, mais il y mêla tant de fables, & se mit si peu en peine de prouver ce qu'il écrivoit, que si l'on en excepte quelques petites particularitez & quelques dattes qu'il a tirées des Titres de la Chambre des Comptes de Blois depuis l'an 1080. cet abregé est peu de chose. L'Histoire des Comtes de Blois inserée dans l'Histoire MS. de l'Abbaye de S. Laumer de Blois, n'est pour ainsi dire qu'un abregé de cet abregé. Thevet, Belleforest, d'Aviti, Messieurs du Puy & quelques autres n'ont esté ni plus heureux ni plus exacts que les Auteurs de ces manuscrits quand ils sont tombez sur cette matiere, & particulierement ces trois premiers, qui bien loin d'y donner du jour l'ont extrémement obscurcie. André du Chesne n'a donné que peu de chose des Comtes de Blois de la Maison de Champagne dans son Histoire de Chastillon, & n'a rien dit de ceux de celle d'Orleans, sans doute parce que cela n'estoit pas de son sujet.

Ces Auteurs ont presque tous commencé par Gello ou Gerlon, qu'ils font premier Comte de Blois. Je refute leur opinion par de bonnes raisons & par l'autorité des Historiens anciens & modernes, que j'ay tirée des écrits de Monsieur du Bouchet, & des conferences que j'ay eues avec ce sçavant Historiographe. Ensuite je distingue l'Histoire de nos Comtes en trois parties, suivant les Maisons d'où ils sont sortis, aprés avoir fait voir que quatre Grands Princes ont ajoûté à leurs qualitez celle de Comte de Blois, avant que ceux de la Maison de Champagne en ayent esté Comtes heredi-

Digitized by Google

taires. Je mets ceux-cy dans la premiere Partie; les Seigneurs de la Maison de Chastillon dans la seconde, & les Princes de la Maison d'Orleans dans la troisiéme. Et parce que le Comté de Blois fut reüni à la Couronne au commencement du Regne de Louis XII. Roy de France, & qu'il n'en a esté separé depuis qu'en faveur de Gaston de France frere unique du Roy Louis XIII. je finis l'Histoire de ces Comtes par l'Eloge de ce Grand Prince.

Plusieurs Historiens * ont écrit, & apparemment sur la foy de *Ioann.* † *Parisiensis in memoriali Historiarum*, que Gello ou Gerlon cousin de Rollo premier Duc de Normandie a esté le premier Comte de Blois & pere de Thibaud, dit le Vieux & le Tricheur; mais leur opinion n'a rien de solide, & sent pour ainsi dire la fable. Car les [a] Autheurs de l'Histoire de Normandie qui ont écrit avant tous ceux-là, ne font aucune mention de ce Gello, & mesme un moderne [b] qui a écrit avec beaucoup d'exactitude l'Histoire de Rollo, & recherché tout ce qu'il y a de curieux sur ce sujet dans les bons Auteurs, n'en dit pas un mot. Il remarque simplement que Franco Archevesque de Rouën ayant commencé le traité, & negotié la conference que Rollo eut enfin avec Charles le Simple, ils conclurent que la Neustrie & la Bretagne demeureroient à Rollo, à condition qu'il se feroit Chrétien; mais il ne dit rien de Gello, encore moins *du Mont de Blois*, & de celuy *des Montils*, lesquels, selon ces partisans de Gello, luy furent donnez pour son partage, circonstances que cet Auteur n'auroit pas oubliées 900.

* *Cronique de Hainault. T. 2. pag. 69. Fauchet Parad. in. du Tillet, &c.*

† *T. 1. Histor. Francorum Andrea du Chesne.*

[a] *Dudo S. Quintini. Guill. Pictaviens. Oderic. Vitalis Cronicor. Norman. Andr. du Chesne. Maistre Vacce Chanoine de Bayeux.*

[b] *Robertus Denialdus in Rollone, Northmanno-Britannico.*

Digitized by Google

si quelqu'un des anciens Auteurs eut esté de ce sentiment. De plus ces nouveaux Historiens s'embarrassent & prouvent une supposition par une autre, quand ils ajoûtent qu'aprés que le Mont de Blois eut esté érigé en Comté en faveur de Gello, le Château fut bâti, & la Ville fermée de murailles, puisque cela estoit fait long-temps avant que Rollo vint en France avec ce cousin, comme on l'a pû voir au commencement de cette Histoire. D'autre part Gello ne peut avoir esté pere de Thibaud, car ce pretendu pere n'ayant esté marié, comme quelques-uns mesme de ses partisans l'écrivent, que l'an 920. je ne voy pas comment Thibaud auroit esté si considerable à la Cour dés l'an 924. (car il estoit dés ce temps-là Comte du Palais de France, selon les meilleurs Auteurs), puisqu'il n'auroit eu que trois ou quatre ans. Ajoûtons que si Thibaud avoit esté fils de ce Gello il n'auroit pas esté ennemi passionné des Normans, comme il le fut, & qu'on ne l'auroit pas appellé Prince du Sang de France * & tres-religieux, comme il l'est dans plusieurs Titres.

Pag. 7. & 8.

* Theobaldus Blesis Comes Regia stirpe oriundus. Speculum nobilitatis & Religionis. *Histor. Monast. S. Florent. Salmur.*

Il est donc bien plus croyable, comme la raison & plusieurs bons Auteurs [a] le veulent, que

I. GUILLAUME [b] qui fut tué avec son frere Eudes Comte d'Orleans, pour la querelle de Louis le Debonnaire, fut le premier Comte de Blois, car on ne voit personne dans l'Histoire qui ait pris cette qualité avant luy. Et quoy qu'à parler dans la rigueur des lois de l'Histoire, le mot de Comte n'ait

a *André du Chesne Hist. de Châtillon. Souchet Hist. de Chartres MS. Hist. de la Maison de France par M. de Sainte Marthe. Hist. de l'orig. de la Maison de France par M. du Bouchet. Tableaux Genealog. du P. Labbe. Cronic. Andegav. T. I. Bibliot Labean. ad ann. 834.*

b *Aldrevald. lib. de miracul. sancti Benedicti.*

ſignifié que Gouverneur juſques à la troiſiéme race de nos Rois ; & que le Comté de Blois ne fut pas plus hereditaire que les autres Comtez ou Gouvernemens avant ce temps-là : Je ne laiſſe pas de mettre Eudes fils de ce Guillaume, Robert le Fort, & Robert ſon frere, au nombre de nos Comtes, parce qu'il eſt certain que quand les enfans des Comtes ou leurs neveux eſtoient heritiers de leurs bonnes qualitez ils l'eſtoient pareillement de leurs honneurs, comme le furent ceux-ci. Je retourne donc à noſtre Guillaume, pour remarquer que Gozbert Moine de Fleuri, l'appelle *le premier des François* dans un Poëme qu'il luy dedie, tant en conſideration de ſon merite que de ſa haute naiſſance. Cet ouvrage commence ainſi :*

Ductores belli Odonem fratremque ejus Guillelmum Comitem Blesensem, &c. *Aldrevaldus supracitat.*

ANTIQVITATIS MONVMENTVM
ad Guillelmum Bleſenſium Comitem.

* Ansberti rediv. Marci Anton Dominici. *pag. ultima.*

Gozbertus Comiti Guillelmo carmine luſit

Il y a dans tout l'ouvrage une certaine diſpoſition de vers en forme de croix, dont ce premier

Te virtute Crucis Soter Guillelme coronet

coupe tous les autres par le milieu, ſans gâter l'ordre ni le ſens ; & ſur la fin il conclud ainſi :

Francigenum primo, proavis, abaviſque peralto
Guillelmo Dinami, Sophia, Scemate compto ;
Gozbertus tapinos, micros, apodemus, & exul.

Un Titre datté de l'an douziéme de l'Empereur Charlemagne, nous marque encore l'eſtime que cet Empereur faiſoit de ce Prince, & l'Hiſtoire du Moine Aldreval, que nous venons de citer, ne marque

Hist. de l'origine de la Maison de France par M. du Bouchet. T. 2. Bibl. Labean.

le lieu, & le temps de sa mort, qu'aprés nous avoir
834. donné une haute idée de son courage & de sa naissance.

Odo Comes Blesensis & uxor mea Gundemoldis donavimus, &c. Preuves de l'origine de la Maison de France par M. du Bouchet.

II. EUDES, qui selon quelques Auteurs, estoit neveu de Guillaume, & selon d'autres, son fils, luy succeda au Comté de Blois. Il épousa Gundelmode, avec laquelle il fit quelques charitez à saint Martin de Tours l'an 847. il mourut sans posterité l'an 861. & eut pour successeur au Comté de Blois en ligne collaterale,

V. Messieurs de sainte Marthe, Du Bouchet, Blondel, D'Espernon, Le P. Labbe, & le P. Iourdan Iesuites & M. l'Abbé Menage en son Histoire de Sablé.

III. ROBERT, dit le Fort. Je ne pretens pas ici me constituer Juge de plusieurs Historiens modernes qui ne sont pas d'accord sur le pere de ce Robert, parce que les lumieres que nous attendons sur cette matiere luy pourront donner le jour qui luy manque. Il me suffit que ce Prince soit reconnu par les Historiens pour Comte de Blois, & pour successeur des deux precedens. Il fut nourri jeune auprés de Pepin Roy d'Aquitaine son oncle, & épousa l'an 862. Adelais veuve de Conrard Comte d'Auxerre, avec laquelle il confirma les donations faites par Eudes & Guillaume ses oncles. Il suivit le parti de Pepin Roy d'Aquitaine son cousin germain; mais le Roy Charles le Chauve ayant rangé ce Pepin à la raison, Robert fut obligé de se soûmettre au victorieux, qui l'envoya dans les Provinces d'Anjou, Maine & Touraine pour y rendre la Justice & recevoir les plaintes du peuple. Pepin estant sorti quelque temps aprés de prison, & Robert s'estant encore une fois interessé dans sa querelle, le Roy Charles le Chauve fit tout son possible pour le gagner, de sorte que

Pag. 142. de l'origine de la Maison de France par M. du Bouchet.

Digitized by Google

dans une entreveuë arrestée à Mehun sur Loire, il le mit enfin de son côté. Le coup estoit important pour le Roy, car les affaires du Royaume estoient si mauvaises, qu'il faloit absolument opposer un homme du merite & de la force de Robert aux Normans. En effet, les Estats generaux tenus à Compiegne le declarerent *Duc & General des François*, avec ordre de deffendre contre les pirates du Nord toutes les Provinces enfermées entre la Loire & la Seine. Sa conduite & le bonheur de ses armes, luy acquirent d'abord une grande reputation; mais la victoire qu'il remporta ensuite sur Louis le Begue, qui s'estoit revolté contre le Roy son pere, releva infiniment sa gloire, & obligea le Roy à luy faire rendre de nouveaux honneurs, ajoûtant à ses Seigneuries, les Comtez d'Auxerre & de Nantes, & luy donnant encore l'Abbaye de saint Martin de Tours. Un échange de certains heritages situez dans le Blesois fait avec Actar Evesque de Nantes, dans lequel il est appellé *Comes illustris*, prouve qu'il estoit Comte de Blois avant l'année 865. Lorsqu'il fut devenu Comte d'Orleans par la mort de Guillaume son cousin, il confirma toutes les donations que ce Prince & Eudes son pere avoient faites à saint Martin de Tours, & en ajoûta mesme de nouvelles. Mais comme il estoit souvent obligé de s'opposer avec Ranulphe Duc d'Aquitaine & les Comtes Geoffroy & Hervé aux entreprises des Normans Danois; Il perdit enfin la vie l'an 867. en une rencontre aussi malheureuse qu'impreveuë. Car aprés les avoir presque tous défaits en un lieu nommé Brissarte en An-

861.

Hist. genealogique de la Maison de France par M. du Bouchet. pag. 261.

Digitized by Google

jou, & aprés avoir investi ce qui en restoit en une Eglise où ils s'estoient retirez avec leur General; comme il accouroit sans habillement de teste & sans cotte d'armes, pour s'opposer à une sortie que le desespoir leur faisoit entreprendre, & qu'il combattoit avec chaleur, il fut tué à la porte de cette Eglise avec le brave Ranulphe, & son corps fut en mesme temps retiré au dedans par ses ennemis. Le nombre des victoires qu'il remporta sur les Bretons & sur les Danois, obligea les Historiens de son temps à le nommer non seulement le Fort, le Vaillant, & le Grand, mais encore à le mettre en parallele avec le fameux Judas Machabé, parce qu'il estoit mort comme luy pour la défense de sa patrie & de sa Religion. Il laissa de la Princesse Adelais son épouse, fille de l'Empereur Louis le Debonnaire, si estimée de tous les Historiens, Eudes, Robert & Richilde. Cette Richilde épousa Alberic fils d'un Robert Comte de Troyes, dont nous parlerons dans l'éloge de Thibaud le Vieux Comte de Blois. Eudes fut Roy de France, &

Nithard l. 2. pag. 524.

Hist. des Comtes de Poitou par Besli.

IV. Robert luy succeda aux Comtez de Blois & à quelques autres Seigneuries. Il fut encore Abbé de saint Martin de Tours comme son pere; car Eudes son frere se voyant Roy, il le pourveut de cette Abbaye & le fit Comte de Poitou au premier voyage qu'il fit dans l'Aquitaine. Il fut mesme, selon quelques Auteurs, Abbé de saint Denis & de saint Aignan d'Orleans. Il confirma les dons faits par ses predecesseurs à saint Martin de Tours, & mesme ceux que Garnegaud Vicomte de Blois & Helene son

Hist. de la M. de Fr. par M. du Bouchet.

Antiquitez de saint Denis par Doublet.

Hist. de saint Aignan.

Digitized by Google

ſon épouſe y avoient faits, & afin d'obliger les Religieux de cette Abbaye à prier Dieu pour les ames de ſon pere, de ſa mere, & de ſon frere Eudes, il leur remit la Seigneurie de Doyac en Poitou. Charles le Simple ayant eſté reconnu pour Roy par les Eſtats aprés la mort d'Eudes frere de Robert, il le reconnut de ſon côté, & ne voulut pas meſme luy manquer de fidelité, aprés qu'il ſe fut attiré par ſa mauvaiſe conduite le mépris de tous les Grands du Royaume. C'eſt pourquoy Charles voulant reconnoître ſa fidelité, il le fit *Duc des François & Comte de Paris.* Comme il eſtoit brave, il ſe ſignala en pluſieurs occaſions; & ſur tout au ſiege de Chartres, où il battit les Normans & en coucha ſix mille ſur la place; & les ayant enſuite pourſuivis & preſque tous défaits ſur les rives de la Loire, il obligea le reſte à ſe faire baptiſer. Cette action luy acquit tant d'autorité au dedans & au dehors du Royaume, que Beranger Roy d'Italie
I. du nom luy donna la qualité *de plus grand, & de plus* 915.
glorieux Prince de France, de Neuſtrie, d'Aquitaine, & de Bretagne aprés le Roy. Mais Charles ayant ôté l'Abbaye
de Chelles à un Favori de noſtre Comte, pour la don- *Flodoard. in Cronic.*
ner à un des ſiens nommé Aganon, homme de baſſe naiſſance & ſans merite, cela les broüilla tellement, que Robert s'étant joint à quelques mécontens & ſe voyant d'autre part ſoûtenu des Bourguignons, il declara la guerre à Charles, luy prit d'abord la ville de
Laon, & ſe fit enſuite couronner Roy à Rheims par 922.
l'Archeveſque Hervé. Les François avoient alors ſi peu de conſideration pour Charles, & tant d'averſion pour Aganon, & d'autres part une ſi grande venera-

Digitized by Google

tion pour la memoire d'Eudes frere de Robert, que plusieurs ne balancerent pas à se declarer pour luy. Mais Charles ne perdit pas courage pour cela, au contraire cherchant Robert, qui estoit campé au deçà de la riviere d'Aisne, il le surprit à l'heure du disné proche de Soissons, avant qu'il eût pû joindre toutes ses forces ensemble. Le combat fut si furieux que Robert, tout brave qu'il estoit, fut tué à la tête de son armée d'un coup de lance, dont quelques auteurs ont donné la gloire à Charles. Il avoit épousé Beatrix sœur de Herbert Comte de Vermandois II. du nom, de laquelle il eut un fils nommé Hugues, qui soûtint le parti & les pretentions de son pere contre Charles, & qui favorisa si heureusement les entreprises de Raoul son beaufrere, qu'il fut Roy de France aprés la mort de Charles. Et son petit-fils Hugues, surnommé Capet, succeda, comme chacun sçait à Raoul.

Flodoard. ad annum 923.

T. 3. Hist Fr. pag. 639.

V. THIBAUD, surnommé le Vieux, parce qu'il vécut long-temps, & le Tricheur, parce qu'il estoit adroit aux armes, & tres-fin dans les traitez; succeda à Robert, fils de Robert le Fort, au Comté de Blois. On ne sçait pas encore à present trop bien le nom de son pere, ni ses qualitez. Mais ce qu'en ont écrit Messieurs de sainte Marthe, du Chesne, du Bouchet, Blondel, & le P. Labbe Jesuite, me semble le plus veritable. Ce qu'il y a de particulier sur ce sujet est que M. du Bouchet le fait depuis quelque temps fils d'un Alberic Comte de Troye, l'ayant auparavant crû, comme tous ces Auteurs, fils de Richard Comte de Troye. Quant à sa mere, il croit

Digitized by Google

qu'elle s'appelloit Richilde, qu'elle estoit fille de Robert le Fort, & qu'elle fut Abbesse de Soissons aprés la mort d'Alberic, singularitez qu'il appuye de l'autorité d'un manuscrit du diligent André du Chesne, qui n'avoit gueres de mauvais memoires. Quelques Auteurs ont écrit que Thibaud fut Comte de Blois par donation de Charles le Simple, & non par succession; mais Pithou croit qu'il acquit ce Comté de Hasting, qui l'avoit usurpé aprés la mort de Robert le Fort, & si l'on en croit Guillaume de Gemieges, il eut du même Hasting le Comté de Chartres par adresse & par ruse. Mais il est probable qu'il ne fut au commencement que simple Gouverneur de Chartres, & qu'il s'en empara enfin malgré Gauzzelin Evesque de cette ville, qui s'en disoit Seigneur temporel, pretendant que nos Rois avoient soûmis la ville de Chartres à son Eglise. Quoy qu'il en soit (car ce Hasting même est un grand probleme dans l'Histoire,) il est certain que Thibaud fut le cinquiéme Comte de Blois, soit par donation, soit par succession, & le premier qui transmit ce Comté à ses enfans pour un temps considerable, sa branche masculine ayant duré jusques à l'an 1218. Il fut encore Seigneur des villes de Sancerre, de Vierzon & de Saumur, & donna des marques particulieres de sa charité à cette derniere, y faisant transferer dans le Monastere de saint Florent les Reliques de ce Saint avec une dépense & des ceremonies extraordinaires; ce qui donna sujet au peuple superstitieux, de parler aprés sa mort d'une maniere aussi fabuleuse de ses vertus qu'il avoit fait de ses vices: car, à dire vray, ses intentions

Ex Chartulario Salmur anno 4. Lothar. Regis.

Cronic. Malleac. T. 2. Bibliot. Labean. pag. 330.

937.

Digitized by Google

eſtoient ſi cachées en tout ce qu'il faiſoit, qu'il eſtoit difficile de les penetrer, mêlant toûjours le bien avec le mal, témoins ces vers ſi naifs, tirez d'un Chartulaire de ſaint Florent de Saumur.

Qui vivens Turres, alias conſtruxit & Ædes.
Vnam Carnotum, ſed apud Dunenſe reatum
Non minuit proprium, Turritum dans ibi Caſtrum.
Multa conſtruxit, quæ non ſine crimine fecit.
Verum Conventus conſtruxit, in hoc benedictus.

D'où l'on conclud encore que c'eſt luy qui a fait bâtir la Tour de Châteaudun, dont nous avons parlé dans l'Hiſtoire de cette Ville. Il eſt ſurnommé par Flodoard *Thibaud de Montagu*, parce qu'en effet Hugues le Grand luy avoit donné cette Seigneurie, ſituée au païs de Laonnois. Quelques entêtez, aprés Glaber * dont le témoignage eſt fort ſuſpect en cette matiere, & en quelques autres, n'ayant pas meſme épargné Robert le Fort : ſe ſont imaginez que Thibaud eſtoit un homme de peu, mais outre que de bons Hiſtoriens le font ſortir de la Maiſon de Champagne, branche de celle de Charlemagne ; Cette viſion de Glaber & de ſes partiſans, n'a rien de vray-ſemblable, & n'eſt ſoûtenuë d'aucune preuve. Maiſtre Vacce meſme, Auteur du Roman des Normans, ne fait pas ce reproche à noſtre Comte parmy tant d'autres, qui d'autre part peuvent eſtre outrez, parce que ce bon Chanoine de Bayeux eſtoit Normand, Poëte, & de plus ennemy de ce Prince, qui toute ſa vie avoit fait la guerre aux Normans. Quoy qu'il en ſoit, voici comme il le traite dans ce Roman, où on ne voit rien qui attaque ſa naiſſance.

* Quod notandum adverſus Glabrum in nobiliſſimam omnium familiarum ſubornatum.

David Blondel. T. 1. Genealog. Francicam.

V. Vincent Bellovac. ad annũ 1140. Cronic. Adhem Cronic. Malleac. Hiſt. Monaſter. S. Flor. Salmur. Meſſ. de ſainte Marthe & du Bouchet. Le P. Labbe en ſes Tableaux Genealogiques.

Thiebaut li cuens de Chartre fut fel, & enguignoux
Mout ot Châtiaux, & Ville, & moû fu aheroux
Chevalier fu moû proux, & moû, Chevalerous,
Mes mou par fu cruel, & mou fu envioux.
Thibaut fu plein d'engein, & plein fu de feintié
A homme ne à femme né porta amitié,
De franc ne de chetif n'ot merci ne pitié,
Ne ne douta à faire malœuvre ne peché.
Franchôis crie montjoye & Normans diexaye,
Flamans crie Arras, & Angevin Rallie,
Et le cuens Thiebaut, Chartre & Passavant crie.

Il épousa Levdgarde de Vermandois sa cousine germaine, veuve de Guillaume premier du nom, Duc de Normandie, fille de Herbert Comte de Vermandois & de Troyes II. du nom, d'où on peut conclure que ses descendens avoient quelque droit à la Champagne. Il eut de cette Levdgarde quatre enfans, 1. Eudes, qui luy succeda aux Comtez de Blois & de Chartres, l'an 973. 2. Hugues Archevesque de Bourges aprés son oncle Richard I. 3. Thibaud l'aisné de tous, tué par les Normans l'an 920. & 4. Eme ou Emeline de Blois femme de Guillaume Duc de Guienne IV. du nom & Comte de Poitou, laquelle fonda l'Abbaye de Bourguevil en Vallée l'an 990. du consentement de son frere Eudes Comte de Blois, & mourut fort saintement âgée de quarante-deux ans. Cette Levdgarde a fait de grandes charitez à saint Martin de Tours, & a survescu Thibaud son époux, car elle vivoit encore l'an 998. Il n'est pas vray que Thibaud ait tué en trahison Guillaume longue épée, premier mary de cet-

Hemma Religionis amica ac scientia suffulta.

Cronic. Adhem.
Cronic. Malleac.
Hist. de Poitou par Besli.

te Levdgarde, comme Glabler & d'autres aprés luy l'ont écrit, ni qu'il ait esté pour cette raison appellé le Tricheur, car ce fut Arnoul le Vieux Comte de Flandres qui tua ce Guillaume l'an 943. Il n'est pas plus vray qu'il fut le premier qui porta Sentence de mort contre le Duc de Vermandois, qui avoit tenu prisonnier à Château-Thierri Charles le Simple, car Flodoard, auteur de ce temps, remarque que ce Duc mourut de mort naturelle, & que ses enfans le firent enterrer dans l'Eglise de saint Quentin; mais le mesme Flodoard assure qu'il fut excommunié, pour avoir usurpé certaines places dépendentes de l'Archevesché de Rheims. Il eut grande guerre avec Richard Duc de Normandie, mais le succés de cette guerre ne luy fut pas avantageux, car il y perdit sa ville de Chartres, & son fils Thibaud, qui fut tué en une rencontre prés d'Hermonville; & il ne fut gueres plus heureux au siege de Roüen, Richard ayant esté secouru par une armée de Normans que le Roy de Dannemarch luy envoya. Quoy que depuis la funeste journée de Fontenay *, les Rois de France ne fussent plus guere en pouvoir de resister aux volontez des Gouverneurs des places qui s'en rendirent maistres, & qui les possederent depuis comme Souverains; je trouve neanmoins que nostre Thibaud ne manqua pas de respect pour le Roy Raoul, n'ayant pas voulu, sans sa permission, établir dans saint Lubin de Blois les Religieux de l'Ordre de saint Benoist, qui estoient logez dans son Château, ni fonder leur Abbaye sans son consentement, comme il paroist par le titre de cette fondation, dont la

Tableaux Genealogiques du P. Labbe, pag. 353.

Hist. Remensis. lib. 4.

Fragment. Hist. Franc. apud Andr. du Chesne.

959.

* En Bourgogne.

Digitized by Google

copie est dans les preuves de cette Histoire. Il ne fut pas moins fidelle aux Rois Charles le Simple, Louis IV. & Lothaire, qu'à Raoul, quelques foibles qu'ils fussent, & particulierement à ce premier, qui fut long-temps commis à sa garde, & dont il rendit bon compte. Au reste, Paradin a fort mal à propos attribué les armoiries de la Maison de Chastillon à ce Comte, car outre qu'on n'avoit pas encore de son temps l'usage des armoiries, il ne se distinguoit que par le cri de *Passavant*, dont il se servit en la bataille d'Arques contre Richard. Thevet est tombé dans la mesme faute à l'égard de Thibaud V. Comte de Blois, car selon du Chesne en son Histoire de Chastillon, il porta, & son fils Louis aprés luy, d'argent semé de croix recroisetées, pour se distingüer des Comtes de Champagne ses aisnez; ce qui se peut confirmer par quelques seaux de l'Hôpital de Blois & du Prieuré de Boulogne, & mesme par quelques armoiries des vitres de Nostre-Dame de Chartres. On croit que nostre Comte mourut l'an 973. âgé de plus de quatre-vingt ans, & qu'il fut pour cette raison surnommé le Vieux. Ainsi l'aisné de ses fils nommé

Cronic. Andeg. T. 1. Bibliotec. Labean.

Pag. 60. des preuves de l'Hist. de Châtillon.

VI. EUDES ou Odon I. du nom, luy succeda au Comté de Blois, dont il fut le premier Comte hereditaire, & le sixiéme en ordre de succession: Il fut encore Seigneur de Chartres, de Tours & de Beauvais, & mesme de Coussi, qui luy fut donné par Odolric Archevesque de Rheims. Il épousa Berthe fille de Conrard Roy de Bourgogne II. du nom, & de Mahaud de France, laquelle fut aprés sa mort

Digitized by Google

985. femme de Robert Roy de France, qui la prit pour sa beauté, & qui luy conserva le nom de Reine, aprés avoir esté obligé de s'en separer pour cause de parenté. Il donna un affranchissement aux Chanoines de Bourgmoyen de Blois, où cette Princesse a signé. Les Normans ayant chassé les Religieux de l'Ordre de saint Benoist établis à Saumur, il les y établit de nouveau aprés que ces Pirates en eurent esté chassez à leur tour. Il s'embarassa dans la ligue

995. des malcontens du Roy Robert, & eut mesme quelques affaires avec les Comtes d'Anjou. Neanmoins l'Histoire de saint Martin de Tours remarque qu'il gouverna la Touraine avec beaucoup de douceur, & qu'il remit aux habitans de Tours le peage du Pont de cette Ville qu'il avoit fait bâtir, d'où je conclus que Glaber ne luy fait gueres de justice dans la peinture qu'il en a faite. Il mourut à Tours l'an 996. & fut enterré à Marmoutier, aprés avoir posé les fondemens du Château de Chaumont sur Loire. Il eut six enfans de Berthe son épouse; 1. Thibaud, 2. Eudes, 3. Roger, qui fut Evesque de Beauvais, 4. Eluise, qui fut mere d'Isambar de Piviers, 5. Odolric, qui fut Evesque d'Orleans, 6. Berthe, qui épousa Alain Comte de Bretagne, & ensuite Hugues Comte du Maine, & selon M. du Bouchet Agnes mentionnée en quelques Chartes.

V. Fulbert. Epist. 21.

Mélāges curieux du P. Labbe, pag. 537.

V. les preuves ann. 1105.

Supplementum Aimon. lib. 5. cap. 45.

Lisez comme cy-devant au 10. T. du Spicilege pag. 541. ligne 3. Odo pater Odonis. *au lieu de* Hugo pater Odonis.

VII. THIBAUD II. du nom son aisné luy succeda au Comté de Blois, & à quelques autres Seigneuries, mais comme il ne vescut pas long-temps, & qu'il ne laissa point d'enfans, il y en a qui ne le mettent pas au nombre des Comtes de Blois, & c'est

Digitized by Google

c'est ce qui fait quelque confusion, les uns nommans Thibaud III. Thibaud II. & ainsi des autres Comtes de Blois de ce nom.

VIII. EUDES II. du nom, son frere, fut donc le huitiéme Comte de Blois, & Seigneur de Tours, de Chartres, de Sancerre, de Troyes & de Meaux. Il épousa l'an 1005. Mahaud fille de Richard I. du nom Duc de Normandie, de laquelle il n'eut point d'enfans. C'est pourquoy il eut guerre avec ce Richard l'an 1017. pour la restitution de la dot de cette Princesse. Comme il estoit filleul du Roy Robert & fils de la Reine Berthe son épouse; ce Prince eut soin de sa fortune, & le mit d'abord en la place de Bouchard Comte de Vandosme, qui avoit esté Ministre d'Estat sous Hugues Capet. Mais aprés que le Roy eut esté obligé de repudier Berthe, & que Constance d'Arles eut occupé sa place, Fouques Comte d'Anjou, parent de Constance luy disputa l'autorité dans les affaires, de sorte qu'il fallut plus d'une fois en venir aux mains, pour voir qui seroit le plus fort. Il faut mesme avoüer de bonne foy qu'Eudes eut du desavantage en quelques rencontres, & particulierement en celle de Pontlevoy, où Geoffroy Seigneur de saint Aignan tenoit le party d'Eudes, & Lisois Seigneur d'Amboise celuy de Fouques: car quoy que celuy-ci eût esté d'abord renversé de son cheval, blessé, & presque pris prisonnier par les gens d'Eudes, neanmoins Heribert Comte du Mans l'ayant enfin tiré de leurs mains, Eudes se trouva le plus foible, & perdit six cens hommes en cette journée; de sorte que Fouques enflé de cette prosperité

Scriptores Hist. Normann. pag. 253.

Radulph. de Diceto Script Hist. Angl. pag. 464.

1016.

Cronic. Malleac. Cronic. Andeg. T. 10. Spicileg. pag. 465. 452.

T. 10. Spicileg. ayant ensuite assiegé Saumur, l'emporta malgré la resistence du brave Gelduin, comme nous l'avons remarqué cy-devant. Avec tout cela, si le sort des armes fut pour Fouques, toute la faveur ne fut pas pour luy, car Eudes ne laissa pas de se conserver l'estime du Roy, & la meilleure part dans le Ministere. Se voyant donc affermy dans ce poste, qui luy avoit tant esté disputé, il pensa plus serieusement à ses interests qu'il n'avoit fait; de sorte qu'Estienne fils de Heribert Comte de Meaux & de Troyes, estant mort sans enfans, il se saisit de la succession en qualité de cousin germain, & prit la qualité de *Comte de Champagne* & celle de *Comte du Palais*, dont les Comtes de Champagne avoient toûjours joüi depuis la journée de Fontenay. Il est vray que cette action le broüilla un peu avec le Roy, & qu'il fut mesme obligé de se rerirer à Tours, pour ne le pas irriter par sa presence; mais cependant n'ayant pas laissé de negotier avantageusement avec les Ambassadeurs étrangers, & de servir l'Estat en plusieurs occasions, le Roy le rappella à sa Cour, l'honorant mesme ensuite, par une prerogative particuliere, de la qualité de *premier Comte de son Palais.* Aprés la mort du Roy il crut estre obligé de tenir le party de la Reine Constance contre le Roy Henri son fils; mais tout habile qu'il estoit il ne fut ni si heureux ni si adroit que cette Princesse, qui fit son accommodement sans l'y comprendre. Ainsi le Roy, qui ne pensoit qu'à se venger, ne manqua pas à luy faire une querelle sur la nomination qu'il avoit faite d'un Archevesque de Sens au prejudice de l'autorité

Cronic. Virdun. T. 1. Bibliot. Labean.

993.

Palatii sui primum Comitem fecit Odonem. *ex veteri codice Atrebatensi.*

Royale. Voila pourquoy Eudes se voyant poursuivi comme rebelle par les troupes du Roy, & poussé à bout, se mit aussi-tost en campagne à la tête des siennes; mais il fut si malheureux qu'il fut battu en trois rencontres, & obligé en la derniere de se retirer en desordre, & de prendre, quelque temps aprés, le party qu'il plût au Roy de luy accorder. Il se retira donc par l'ordre de ce Prince en Champagne, heureux avec tout cela s'il eût pû goûter la douceur du repos, aprés tant de fatigues que la fortune luy avoit causées; car son ambition l'ayant ensuite porté à disputer une Couronne, il perdit la vie dans cette entreprise, & voici comment. Raoul Roy de Bourgogne, dont il estoit neveu par sa mere, avoit disposé de son Royaume en faveur de Henri son petit-neveu; Eudes prenant cette disposition pour un mépris & pour une injustice, traite Raoul d'usurpateur & entre en mesme-temps dans la Bourgogne en armes. Mais Raoul ne manqua pas de luy opposer ce Conrard Roy d'Italie & d'Allemagne, qui fut depuis Empereur, & qui estoit pere du jeune Henri. Ainsi Eudes voyant qu'il avoit mal pris ses mesures, resolut de faire un dernier effort. Ayant donc assemblé de nouvelles troupes, il entre dans la Lorraine, la fourage, y jette par tout l'épouvente, & se rend enfin maistre du païs, au point que les Italiens consternez d'un progrés si surprenant estoient resolus de se soûmettre, & de prendre la loy du vainqueur; quand Gottelin ou Gosselin Duc de Lorraine vint au devant de luy avec des troupes toutes fraisches, & luy livra combat proche de Bar-le-Duc. Tout ce

Cronic. Virdun.
Sigebert. in Cronic.
Glaber Rodulph.

que put faire Eudes en cette occasion, qui vit bien par le nombre des ennemis, & par leur contenance, que la fortune l'abandonnoit ; ce fut de se resoudre plûtost à mourir en homme de cœur, que de survivre à sa deffaite, & que de vivre en homme privé, aprés avoir disputé une Couronne. En effet, il s'a-

1037. vança tellement dans la mêlée qu'il y fut tué. Aprés la bataille Gausselin envoya sa tête à Conrard, & son corps ayant esté reconnu entre les morts par sa femme mesme à la faveur d'une marque dont elle avoit seule la connoissance ; ce Duc le luy rendit & elle le fit enterrer dans l'Eglise de Marmoutier, où il avoit fait venir quelque temps avant des Religieux de Cluny, en la place des Chanoines Seculiers qu'il en avoit chassez. L'un de ces Auteurs [a] qui ont écrit l'Histoire des Comtes d'Anjou, ne parle pas plus avantageusement de nostre Comte, qu'ont fait Glaber & Fulbert Evesque de Chartres ; mais l'autre, [b] aprés avoir comparé Fouques Comte d'Anjou à Cesar, & nostre Eudes à Caton, continuë la peinture de ce dernier d'une maniere toute contraire à celle que cet Evesque & ces Moines en ont faite, tant il est difficile d'accorder des Historiens que l'interest a animez. Et à ce propos je croy estre obligé de remarquer ici que le premier de ces Auteurs de l'Histoire des Comtes d'Anjou que nous venons d'alleguer, estant celuy-là mesme qui nous a donné celle de la reparation de l'Eglise de Marmoutier par la charité de nostre Eudes ; il ne faut pas s'étonner s'il ne parle pas mieux de luy dans cet ouvrage, qu'il en a parlé dans son Histoire des Comtes d'Anjou,

Cronic. Virdun. T. 10. Spicileg. pag. 470.

V. Sigeberti Cronic. pag. 592.

[a] *Tom. 10. Spicileg. pag. 466.*

[b] *Pag. 539.*

Ioann. Monast. majoris Monach.

& s'il ne le fait entrer au Ciel que par l'intercession de saint Martin, qui pour reconnoître le bien qu'il avoit fait à son Monastere, arracha, dit-il, son ame des mains des demons, qui s'en estoient saisis au moment qu'il fut tué. Ce fut du temps de ce Prince que Gelduin qui avoit esté Gouverneur de Saumur, & qui fut ensuite Seigneur de Chaumont, fonda l'Abbaye de Pontlevoy, comme nous l'avons remarqué en la page 206. Au reste, Eudes avoit épousé l'an 1020. Ermengarde d'Auvergne sa seconde femme, de laquelle le Moine Glaber mesme dit beaucoup de bien. Elle estoit niece de Constance d'Arles seconde femme du Roy Robert & fille de Robert Comte d'Auvergne premier du nom, & d'Ermengarde d'Arles, & c'est ce qui avoit beaucoup contribué à le maintenir à la Cour du Roy Robert. Il en eut trois fils, Thibaud, Henri surnommé Estienne Comte de Troyes, & Hugues, car quant aux filles il n'y a rien de certain, quelques Historiens ayant confondu leurs noms avec ceux des filles d'Eudes I. Quoy qu'il en soit, il est assuré que

IX. THIBAUD III. du nom fut son successeur au Comté de Blois. Il avoit son Vicomte à Blois, nommé Hervé, qui a signé dans plusieurs Titres en cette qualité. Soit qu'il eût quelque ressentiment de la rigueur que le Roy Henri I. avoit exercée sur son pere, soit qu'il ne sçeût pas faire sa cour & s'accommoder au temps, sa conduite donna occasion à ce Prince de le broüiller avec Geoffroy Martel Comte d'Anjou, son ennemy passionné. Ainsi Geoffroy

trouva bien-toſt un pretexte pour confiſquer la ville de Tours, qui accommodoit fort ſon Comté; mais comme il faloit s'en ſaiſir.par la force, parce que Thibaud y avoit mis une bonne garniſon, le ſiege dura un an ſans que Geoffroy pût s'en rendre maiſtre. Le brave Liſois de Bazougieres, dont nous avons parlé pluſieurs fois, & qui eſtoit Maréchal de l'armée de Geoffroy voyant qu'il s'ennuyoit de la longueur de ce ſiege, & que d'autre part Thibaud venoit en perſonne au ſecours de ſa ville; luy conſeilla de lever le ſiege, d'aller au devant de l'ennemy, & de l'attaquer en chemin, ce qu'il fit proche le bois de Braye avec un ſuccez ſi heureux, que malgré les preuves que Thibaud donna de ſa valeur il fut fait priſonnier le 21. d'Aouſt 1044. Aprés ce combat le Roy, qui n'en vouloit pas davantage pour humilier Thibaud, voulut faire ſon accommodement avec Geoffroy, qui fut conclû à condition qu'il cederoit Tours pour ſa rançon. Quelques Auteurs ont écrit, que Thibaud s'eſtant imprudemment attiré cette affaire, il tâcha de profiter de ſa perte, & d'en éviter les ſuites; Que pour cet effet il alla trouver l'Empereur Henri à Mayence; qu'il y prit ſon Ordre de Chevalerie, & qu'il ſe mit ſous ſa protection. Bien plus; qu'il ſe fit vaſſal de cet Empereur, luy faiſant hommage de la Champagne : ce qui n'eſt pas vray, cette Province ayant toûjours eſté de la mouvence de France, comme il paroiſt par une ſçavante diſſertation que M. du Cange a donnée ſur ce ſujet dans ſon Commentaire ſur le ſaint Louis du ſieur de Joinville; & par une lettre

Radulphus de Diceto, pag. 473. T. 10 Spicileg. pag. 472. Cronic. Malleac. Glaber Rodulph.

T. 4. Histor. Francorum Andrea du Chesne. Bibliotheque de Vignier. Ioann. Chiflet Vindici. Hisp.

Digitized by Google

écrite sur le mesme sujet par M. du Bouchet au P. Chiflet Jesuite, dont la copie est dans mes preuves. A quoy on peut ajoûter la judicieuse remarque du Journal des Sçavans, du 23. Janvier 1668. Nostre Comte se voyant donc en liberté ne pensa plus qu'à vivre doucement, & à faire des charitez, & particulierement aux Abbayes de Vandosme & de Pontlevoy, & mesme au Prieuré de saint Jean en Gréve lez Blois, dépendant de cette derniere. Il mourut l'an 1088. & fut enterré à Epernay. Il avoit épousé en premieres noces Gersende fille de Herbert Comte du Mans, qu'il repudia pour cause de parenté, & dont il n'eut point d'enfans; & ensuite Alix de Crespy ou de Valois, fille de Raoul Comte de Valois II. 1075.
du nom, de laquelle il eut quatre fils; 1. Henri-Estienne, 2. Eudes, 3. Philippes, qui fut Evesque de Châlons, 4. & Hugues, qui fut Comte de Troyes & de Bar-sur-Aube, aprés son frere Eudes qui mourut sans enfans. Ainsi

X. ESTIENNE, dit HENRI-ESTIENNE, succeda au Comté de Blois, & à plusieurs autres grandes Seigneuries aprés la mort de son pere, & devint *Guibert. Abbas in Cronico.* si riche qu'on le croyoit Seigneur d'autant de Châteaux qu'il y a de jours en l'année. Quoy qu'il eût cedé le Comté de Troyes à son frere Hugues, il ne laissa pas de retenir la qualité de Comte Palatin qui sembloit estre hereditaire à l'aisné de sa Maison, & c'est pourquoy la Princesse Anne Comnene l'appelle dans l'onziéme Tome de son Alexiade Κόμης Φραγγίας, *Comte de France*. Il se rendit fameux par les exploits *Guillelm. Tirius lib 5 cap. 20.* qu'il fit dans la Terre sainte, où il commanda pres-

Digitized by Google

que toûjours en Chef, sa prudence l'ayant fait surnommer *le Sage*, *le Pere du Conseil*, & *le Pacifique*, tout guerrier qu'il estoit.

Torquat. Tasso Canto I. della Gierusal. liberata.

Il Conte de' Carnuti indi succede
Potente di Consiglio, e prò di mano.

On lit dans le second Tome du Spicilege, qu'aprés estre arrivé dans la Terre sainte, où le Roy Baudoin luy fit de grands honneurs, & le mit à mesme de ses tresors, il refusa tous ses presens, se contentant des Reliques, dont il eut le choix, qu'il emporta avec une grande devotion. Il confirma les charitez faites par Thibaud III. son pere au Prieuré de saint Jean en Gréve lez Blois; mais il n'en fut pas Fondateur, comme je l'ay crû & écrit cy-devant page 59. de cet ouvrage, car ce fut apparemment Gelduin qui le fonda en mesme-temps que l'Abbaye de Pontlevoy dont il dépend. Il épousa par l'entremise de Geoffroy Seigneur de Chaumont sur Loire, qui estoit aimé de Henri Duc de Normandie & Roy d'Angleterre I. du nom, Adele sœur de ce Prince, à laquelle il fit prendre la qualité de Princesse Palatine, comme il paroist en quelques Titres où ils sont appellez *Comes Odo de Francia, & Adela Comitissa Palatina.* On voit deux fort belles lettres de ce Comte écrites à cette Princesse son épouse. L'une est imprimée dans le Tome quatriéme du Spicilege, & c'est pourquoy elle ne se trouvera pas dans mes preuves. L'autre a esté tirée d'un Chartulaire de Nostre-Dame de Chartres par feu M. du Chesne, & m'a esté communiquée par M. du Chesne son fils Avocat en Parlement & au Conseil. Quoy qu'au sentiment

Pag. 771.

V. les preuves ann. 1078.

1081.

T. 10. Spicileg. pag. 552. & 553.

Digitized by Google

timent des Sçavans cette derniere ſoit fauſſe quant au ſtile, je ne laiſſe pas d'en donner la copie dans mes preuves, parce qu'elle eſt veritable quant aux faits, & qu'elle contient des ſingularitez qui ne ſe voient point autre part. Il ne faut pas oublier que noſtre Comte aſſiſta avec la Comteſſe ſon épouſe, à la tranſlation des Reliques de ſaint Aigulphe natif de Blois, qui avoient eſté apportées l'an 660. de Lerins à Fleuri ſur Loire, & qui furent transferées de ſon temps en ſa ville de Provins. On voit encore à preſent à Blois ſur les Portes *de Coſté*, *Guichard*, & *du Pont*, une inſcription qui prouve la bonté que ce Prince & ſon épouſe avoient pour leurs Sujets de Blois. Comme elle eſtoit déja preſque toute effacée par le temps ſur ces deux dernieres Portes, du temps du Roy Henri III. parce qu'il y avoit cinq cens ans qu'elle y eſtoit ſculpée; elle fut renouvellée & peinte en ce temps-là ſur la premiere. Elle contient la remiſe qu'Eudes & Adelle font aux habitans de Blois de certaines corvées appellées *Butage* * parce qu'elles ſe faiſoient avec des hottes, qu'on appelle encore à preſent *Butets* au païs Bleſois. En voici la copie & le déchiffrement.

29. Aouſt 1580.

* *Cedroit, au ſentiment de quelques-uns, eſtoit celuy qu'on appelle aujourd'huy le Forage; d'autres croyent que c'eſtoit celuy de planter des Vignes, appellé encore à preſent en quelques lieux* Boutage.

V. Gloſſar. magnum mediæ Latin. D. du Cange.

Cette Adelle, épouse d'Estienne, estoit une vertueuse Princesse, car non seulement un Auteur nommé par du Tillet Hugues de sainte Marie, qui luy dedie son Histoire; mais encore Yves de Chartres luy écrivent avec de grands témoignages d'estime, quoy que ce dernier en quelques-unes de ses lettres il luy fasse, de même qu'au Comte son époux, des corrections un peu fortes. Elle fit de grandes aumosnes à saint Laumer à Bourgmoyen & à saint Solenne, & fonda en faveur des Moines de saint Sauveur de Thiron le Prieuré de Mourion situé dans la Forêt de Russi. Mais elle fit tant de bien à Marmoutier qu'elle est appellée en quelques Titres *Majoris Monasterii amatrix ferventissima*. Guillaume Moine de Gemieges écrit que ses enfans estans encore fort jeunes aprés la mort du Comte son époux, elle gouverna quelque temps le Comté de Blois avec une grande conduite, & qu'en suite elle se fit Religieuse à Marcigni, où elle mourut & où elle fut inhumée l'an 1137. Comme elle avoit eu la satisfaction de recevoir le Pape Paschal II. en sa ville de Châtres l'an 1105. elle eut encore la mesme satisfaction, recevant le Pape Innocent II. en celle de Blois, car nous trouvons une Bulle de ce Pontife donnée à Blois l'an deuxiéme de son Pontificat, & de grace 1131. à la priere de Geoffroy Evesque de Chartres, en faveur de Hugues Abbé de saint Jean en Vallée. Quant au Prince Estienne il mourut dés l'an 1102. dans la Terre sainte. Sur quoy il est à propos de remarquer qu'on ne peut dire avec certitude pourquoy il quitta le Siege d'Antioche au premier voyage qu'il fit dans ce païs-là;

L. ultimo de Ducibus Normania. cap. 37.

T. 10. Specileg. pag. 563.

Guibert. Abbas in Cronic.

Oderic. vitalis Scriptores Hist. Normanor.

Digitized by Google

car quoy qu'en pense Guillaume de Tir, il est à croire qu'un Prince tel qu'il estoit, & que cet Auteur mesme le dépeint, n'estoit pas capable d'une lascheté. En effet, s'il y eut quelque precipitation dans sa retraite il la repara bien ensuite, retournant quelque temps aprés avec Hugues le Grand, frere du Roy Philippes I. dans la Palestine, où aprés avoir donné des preuves incontestables de sa valeur il fut tué à la bataille de Rames le 18. Juillet 1102. Il eut huit ou dix enfans de la Princesse Adelle, & comme il est bien difficile, qu'il ne s'en trouve quelqu'un malfait de corps ou d'esprit dans les familles où il y en a beaucoup; Guillaume l'aisné de tous fut si extravagant qu'il ajoûtoit à ses qualitez celle de Seigneur du Soleil. Ce fut pour cette raison, & pour quelques violences dont Yves de Chartres se plaint dans son Epistre 161. qu'il fut privé de son droit d'aisnesse, & que la Princesse sa mere ne luy assigna pour son partage que la ville de Chartres; mais cela ne l'empescha pas de se marier avec Agnes de Suilli, & c'est de ce mariage que sortit la branche de Suilli Champagne. Le second des enfans d'Estienne & d'Adelle fut Thibaud, qui herita des Comtes de Blois, de Champagne & de Brie. Le troisiéme fut Henri Evesque de Wincestre en Angleterre, dont nous parlerons en son lieu. Le quatriéme Estienne Comte de Mortagne, qui avoit épousé Mahaud de Boulogne, & qui fut Roy d'Angleterre. Le cinquiéme Hugues. Le sixiéme Eudes. Le septiéme Philippes Evesques de Châlons. Le huitiéme N. mariée à Miles Seigneur de Bray & de Montleheri. Le neu-

V. Oderici Vitalis elegantem locum. pag. 789. Epist. 15. Pet. Abbas Cluniac. Appendic. Sigib. Guillel. Tirium. lib. 10. cap. 20.

viéme N. femme de Hervé Seigneur Breton. On y ajoûte encore une autre fille mariée à Valeran Seigneur de Meulan, & mesme une Eleonor premiere femme de Raoul I. du nom, Comte de Vermandois, Grand Senéchal de France, d'avec lequel elle fut separée pour cause de parenté l'an 1141. car les Auteurs ne sont pas d'accord sur le nombre ni sur les noms de ces filles. Ainsi Guillaume n'ayant pas succedé à son pere comme aisné,

XI. THIBAUD IV. du nom second fils d'Estienne, fut l'onziéme Comte de Blois, car quant aux Comtez de Champagne & de Brie il les acquit de son oncle Hugues, & prit pour cette raison la qualité *de Cuens Palais.* Il fut surnommé *le Saint*, parce qu'il fut en effet un saint personnage *, & *le Grand*, non pas parce qu'il fut *grand Terrien*, comme le veut du Tillet; mais parce qu'il avoit de grandes qualitez, entre lesquelles sa charité se fit particulierement paroistre, car pour ne point parler de tant de pieuses fondations qu'il fit, Thomas de Cantimpré rapporte qu'il donna un jour jusques à son habit & à son manteau, avec des circonstances si merveilleuses que le Lecteur en sera edifié s'il a recours au chapitre 25. n. 14. du second Livre *Apum Misticar.* de cet Auteur. Saint Bernard raconte qu'il engagea pendant la famine jusques à un vase tres-precieux pour secourir quelques pauvres familles, ne luy restant plus rien autre chose à donner. Il n'oublia pas les Eglises de S. Calais, de Bourgmoyen & de S. Solenne, & confirma toutes les donations que ses predecesseurs leur avoient faites. Il fonda à Provins le Prieuré de S. Aigulphe natif

** V. Vitã S. Bernard. per Gaufridum. Sigiberti Continuatorem. Vincentium Bellovacens. Ioann. Picard. Guillelm. Cottinum. Ioann. Fransquerium. Bernardũ Brittonen. Continuatorem Bollandi. Vvithelm. Gemmetic. Menelogium Cisterciense. Cronicum Antissiodorense. Cronicum Guillelm. De Nangis. Odoric. Vital.*

de Blois vulgairement appellé S. Aiou, & y mit des Religieux de l'Ordre de S. Benoist avec la permission de Henri I. Roy de France. Aprés la mort de son oncle Henri il gouverna quelque temps le Duché de Normandie, & comme il n'estoit pas moins *habile homme que vertueux; il negotia l'affaire d'Estienne son frere Roy d'Angleterre, prisonnier de Mahaud, avec Geoffroy Comte d'Anjou époux de cette Princesse, heritiere de Henri I. Roy d'Angleterre. Mais parce que les Saints mesmes tombent quelquesfois, & que le torrent de la passion peut emporter les plus forts, il s'attira de fascheuses affaires avec deux de nos Rois, car Louis le Gros voyant qu'il avoit quitté son parti & fait ligue avec le Roy d'Angleterre son oncle maternel, avec Hugues du Puiset & avec Raoul de Baugency, il assiegea sa ville de Chartres, & ruina pendant ce siege le Puiset, place qui avoit arrêté des Armées Royales. Le bon Prince ne sortit pas mieux des affaires qu'il eut avec le Roy Louis VII. car n'ayant pas sceu se ménager entre le Roy & le Pape, il vit la desolation de son païs de Champagne, & ce terrible incendie de Vitri qui fait tant de bruit dans l'Histoire. Mais enfin estant las de la guerre, & le Roy de son côté se repentant de sa precipitation, ils s'accorderent à la sollicitation de saint Bernard, & prirent la Croix à Vezelay pour secourir les Chrestiens du Levant l'an 1145. Il paroist par les Epistres 247. & 248. d'Yves de Chartres, qu'il eut un different avec Raoul de Baugency, qui fut accommodé par l'entremise de ce Prelat, comme nous l'avons remarqué cy-devant. Il est vray que l'Histoire

Camusat. in Promptuar. Tricassino.

* Illustris Blesensium Comes Theobaldus Princeps Justitiæ & juris cismontani peritissimus *Ioann. Sarisber. Epist. 89. ad Alexand. Papam.*

Guillelm. Malmersburgens. lib. 5.

Henric. Huntindonens. Histor. lib. 7.

V. Paul. Emile.

Digitized by Google

T. 10. Spicileg. pag. 535.

des Seigneurs de Chaumont invective d'une maniere outrageante contre nostre Comte, mais outre le témoignage de tant d'auteurs que nous avons citez, sa memoire est demeurée en si grande veneration dans les Provinces de Champagne, de Bourgogne, & de Lorraine, qu'on l'y traite par tout de Saint; d'où l'on conclud que l'Auteur de cette Histoire, qui estoit partisan du Comte d'Anjou ennemy du Comte de Blois, a beaucoup donné à sa passion, quand il a dépeint nostre Comte comme un Prince cruel, au point mesme de s'estre vengé sur le corps de Sulpice d'Amboise Seigneur de Chaumont, & infidele jusques à luy avoir manqué de parole au Colloque des Montils, car cet auteur ayant luy-mesme dépeint Sulpice comme un homme entêté & qui ne voulut jamais se rendre aux raisons & aux larmes de sa mere, qui blasma toûjours sa conduite, & qui en augura les malheureuses suites: il est évident que ce Seigneur s'attira toutes les disgraces & la fin funeste dont nous avons dit cy-devant quelque chose, & voici comment. Thibaud n'ayant pû le ranger à la raison par les voyes ordinaires & de douceur, s'avisa de gagner quelques-uns de ses confidens par des presens qu'il leur fit, ce qui facilita la surprise de la Motte de Mindrai*, place en ce temps-là de consequence, & ensuite une maniere d'entreveuë, où il fut livré avec ses deux fils, les Seigneurs de Limerai, de Rilli, des Aunays, & quelques autres, ses parens ou amis, au moment qu'ils pensoient se sauver dans Chaumont, de maniere que Thibaud l'envoya prisonnier à Chasteaudun sous bonne garde, continuant

V. Spicileg. T. 10 à pagina 579. ad paginam 581.

* Meindré, *Mindraium*, que l'Abbé de Villeloin appelle Mindrat, n'est plus qu'une Metairie située entre Chaumōt & Valiere, & non pas le Château des Moutils comme cet Abbé l'a écrit.

Digitized by Google

cependant le siege de ce Château, que la resistence d'Oudin frere de Sulpice sauva pour un temps, & qu'il ne rendit que par la composition que ses neveux enfans de Sulpice prisonniers à Châteaudun firent aprés la mort de leur pere avec Thibaud. Mais ce bon Comte ne fut pas si heureux au siege de Vandosme, où ses troupes furent fort mal-traittées par celles du Comté d'Anjou. Au reste, il estoit si puissant en biens & en amis, qu'on le consideroit en France comme la seconde personne du Royaume. Mais le bon usage qu'il faisoit de ses tresors estoit si connu, que quoy qu'il n'ait pas esté declaré Saint par l'Eglise, & que le Martyrologe ne l'appelle que *Prince tres-pieux*; toutefois la vie qu'il a menée, la maniere dont il est mort, & le témoignage de tant de bons Auteurs, sans parler de la voix publique, l'ayant pour ainsi dire canonisé; il ne faut pas s'étonner si quelques-uns l'ont confondu avec saint Thibaud Comte de Champagne surnommé l'Hermite, qui mourut l'an 1167. dans l'Etat de Venise, allant visiter les lieux saints, & dont les Reliques sont venerées à Auxerre, où on fait sa feste le troisiéme Juillet, ayant d'autre part esté contemporains. Il remporta avant sa mort une victoire fort considerable sur Henri Duc de Normandie, d'Aquitaine & d'Anjou, qui luy disputoit la Seigneurie de Freteval. C'estoit assez la coûtume en ce temps-là de mourir dans quelque habit Religieux. C'est pourquoy le bon Comte se sentant fort proche de sa fin prit celuy de Clairvaux dans lequel il mourut le 18. Juillet 1151. Il fut inhumé à Lagni sur Marne, selon

Princeps pientissimus, potentissimus, & secundus à Rege. *Gaufrid. in vita S. Bernard.*

V. Vitam S. Bernard. per Bern. Abbat. Bonavallis.

Ex Breviario Ecclesiæ sancti Ioann. Divinionens.

1149.

le Martyrologe de France, mais quelques Auteurs, dont l'opinion eſt plus vrayſemblable, ont écrit que ce fut à Clairvaux. Il avoit épouſé l'an 1126. par l'entremiſe de ſaint Nortbert, Mahaud fille d'Engilbert III. Duc de Carinthie, de laquelle il eut cinq fils, 1. Henri Comte de Champagne, qui épouſa Marie de France fille du Roy Louis VII. 2. Thibaud Comte de Blois & de Chartres, qui épouſa Alix cadette de cette Marie, 3. Eſtienne Comte de Sancerre, 4. Guillaume Cardinal Archeveſque de Sens, dont nous parlerons cy-aprés, 5. & Hugues Abbé de Citeaux. Quant aux filles l'aiſnée s'appelloit Agnes, qui épouſa Renaud Seigneur de Bar & de Mouçon, dont elle eut Renaud de Mouçon Eveſque de Chartres, auquel Pierre de Blois addreſſe ſon Epiſtre 15. La ſeconde s'appelloit Marie, qui épouſa Hugues II. Duc de Bourgogne. La troiſiéme N. femme de Geoffroy Comte du Perche. La quatriéme N. femme de Roger Duc de la Poüille. La cinquiéme Marguerite Religieuſe à Fontaine lez Paris. La ſixiéme Alix, qui eut l'honneur d'eſtre la troiſiéme femme de Louis VII. Roy de France. Et c'eſt pourquoy il fut nommé *Thibaud à la belle lignée.* Thevet a tellement confondu ce Prince avec Thibaud Grand Senéchal de France ſon fils, qu'il ne faut pas s'étonner s'il nous a encore donné une ſi méchante copie de l'inſcription qui eſt ſur le mur de ſaint Fiacre du Pont de Blois, outre que l'original meſme n'eſt pas fort correct à noſtre égard. Henri l'aiſné des enfans de Thibaud IV. ayant donc ſuccedé au Comté de Champagne.

Nota ad S. Bernard. vitam.

Vincentius Bellovacensis ad annum 1140.

XII.

FRANCIE: SE [illegible] ESCALP
CONS TEOBALDVS ECIA · RE
DEI [illegible] · PRO [illegible] IMAP [illegible] AN [illegible] ON [illegible]
HONI NIE [illegible] T · PATRIE · C [illegible] ARVI
IN · IVI [illegible] MA [illegible] OVCA [illegible] NTITA
EC VIRIDAR [illegible] ET [illegible] LIBE
ITA [illegible] CON [illegible] RIB · BE [illegible] EN [illegible]
ABITEAV [illegible] TIA [illegible] NIE [illegible] OT
ETRI [illegible] O [illegible] LEIT [illegible] ILI [illegible] TOR
[illegible] ETBE [illegible] INVI
ETI [illegible] TA NIEN
NE [illegible] NT [illegible] COLI [illegible] AO
DVIN [illegible] ICIT [illegible] OTE [illegible] CIC [illegible] OVE
SACRA [illegible] PRI [illegible] N [illegible] ETO [illegible] SAN [illegible] ILATI [illegible] IS
INFERA [illegible] SEI [illegible] T [illegible] BAN [illegible]

Digitized by Google

Il fit encore de grandes charitez aux Religieux de saint Laumer, & ne fut pas moins liberal envers le Chapitre de saint Sauveur, en faveur duquel il se démit de tous ses droits au Comté de Blois pendant les trois jours qui suivent celuy de l'Ascension, qui est ce qu'on appelle à Blois *La Comté*, les Chanoines de saint Sauveur exerçans pendant ces trois jours les droits du Comte par eux-mesmes ou par leurs Officiers. L'Eglise de saint Calais du Château, celles de Châteaudun & de Chambord, les Abbayes de Pontlevoy, de Bonneval, de Marmoutier & plusieurs autres eurent part à ses charitez, ausquelles il ajoûta une ratification de toutes celles que son pere avoit faites, & mesme une remise du droit de giste qu'il avoit en quelques Abbayes. Mais on voit par un Titre de l'Hôtel-Dieu de Blois de l'an 1190. qu'il fit plus de bien à cette Maison qu'à aucune autre, quoy qu'elle ne joüisse à present que d'une partie de ces graces. Sigibert rapporte dans sa Cronique qu'il fit brûler les Juifs qui s'estoient établis à Blois, & Genebrard ajoûte dans la sienne que ces miserables y avoient crucifié un enfant. Il aimoit ses Sujets jusques à converser quelquesfois avec eux d'une maniere tout-à-fait gaye ; ce qui donna lieu à quelques fables qui ont long-temps eu cours au païs Blesois, aprés y avoir esté inventez par les païsans, & autres gens de trop de loisir. Il eut guerre avec le Comte d'Anjou, auquel il enleva la ville d'Amboise l'an 1158. & celle de Vandosme l'an 1161. Il eut bonne part à l'autorité que son frere Guillaume Cardinal & Archevesque de Rheims avoit en

V. les preuves.

Cronic. Andeg. T. 1. Bibliot Labean.

France ; & comme il estoit homme de bon sens & d'une experience consommée, il termina beaucoup 1182. de differens, & ne contribua pas peu à l'accommodement du Comte de Flandres avec le Roy Philippes Auguste son neveu pour le Comté de Vermandois, auquel le Roy & le Comte pretendoient. *Cronicum Altissiodor. pag. 86.* La Cronique d'Anjou marque qu'il avoit eu le déplaisir de voir brûler son Château de Chaumont pendant la guerre que le Roy Henri d'Angleterre fit au Roy de France. Aprés avoir rendu de grands 1167. services au Roy Louis VII. son beau-pere & beau-frere, il voulut entreprendre le voyage de la Terre sainte, mais il y mourut aprés avoir donné de grandes marques de sa valeur au siege de Ptolemaide, regretté de tous les gens de bien, & particulierement de ses Sujets qui le regardoient comme leur pere. Son corps fut apporté en France & enterré à Pontigni l'an 1191. Il eut d'Alix de France seconde fille du Roy Louis VII. Henri & Philippes, qui moururent sans estre mariez, Thibaud mort sans posterité, Louis, Marguerite, Elizabeth, & Alix Religieuse à Fontevraud. Ainsi

XIII. LOUIS premier du nom luy succeda aux Comtez de Blois & de Chartres. Il affranchit d'abord quelques habitans de Blois *Serfs de condition*, & comme les meubles de ces gens-là luy estoient acquis aprés leur mort, il changea ce droit en celuy de *cinq sols de fêtage* sur chaque maison. Il donna encore aux habitans de Blois *l'usage & le pasturage d'entre les rivieres de Beuvron & de Cosson.* Non seulement il ratifia tous les dons faits par son pere à l'Hôpital de *V. les preuves, ann. 1190.*

Digitized by Google

Blois, mais encore il ordonna qu'au Samedy qui suit la feste de saint Denis tous les revenus du dedans de la Banlieuë appartiendroient à cette maison, que toutes les amendes iroient à son profit & qu'elle connoîtroit des duels, meurtres, & autres delits. Il donna aux Religieux de saint Laumer un privilege au jour de saint Nicolas, pareil à celuy que les Chanoines de saint Sauveur ont au jour de l'Ascension. Il fit encore plusieurs charitez aux Eglises de Bourgmoyen de saint Calais & de saint Solenne, & à quelques-unes des Eglises de Châteaudun, pour ne point parler d'une infinité d'autres. Il y a un Titre dans nos preuves où Marie de France Comtesse de
Année 1196. Troyes, tante de ce Prince, veuve de Henri le Large Comte de Troyes; certifie en qualité de Doüairiere de cet Henri Chef Seigneur de Blois: que nôtre Louis accorde certaines graces specifiées dans ce Titre en si grand nombre, qu'un pere ne pourroit donner de plus grandes marques de sa tendresse à ses enfans. On voit mesme au Livre des Fiefs de Champagne, qu'il donna à un de ses amis les Seigneuries de saint Aignan, de Romorantin & de Selles pour les tenir à foy & hommage de son Comté de Blois. Il fut si touché des Predications de ce miraculeux homme Fouques Curé de Neüilli sur Marne, qu'il se croisa avec Baudoüin Comte de Flandres pour la Guerre Sainte, & avec Thibaud Comte de Champagne son cousin frere de Henri II. du nom, qui mourut Roy de Jerusalem à Plolemaide. La ceremonie de cette Croisade se fit au Château d'Escriz sur les
1202. rives de la riviere d'Aisne en un beau Tournoy, où

Digitized by Google

Simon de Montfort & Bernard de Mommirail deux grands Capitaines furent de la partie. Mais Louis voulut avant son départ signaler sa charité envers l'Hôpital de Châteaudun, & envers le Chapitre de Chartres, comme on le peut voir au second Tome *Veterum Annalectorum Joann. Mabillon Monachi Benedict.* Il n'oublia pas les Religieux du Val-Dieu de cette Ville-là, ausquels il donna quelques Privileges. Estant entré dans Constantinople il y acquit le precieux Chef de sainte Anne mere de la Vierge, qu'il orna d'un riche drap de soye en broderie, & dont il fit present au Chapitre de Nostre-Dame de Chartres, qui le receut des mains de la Comtesse son épouse avec beaucoup de respect & de reconnoissance, honorant dés lors l'anniversaire de ce Comte de nouvelles ceremonies, & de charitez envers les pauvres & les Prebendes de cette Eglise. Pendant le siege de Constantinople, il se trouva dans toutes les plus perilleuses occasions, mais il ne se trouva pas au dernier assault, parce qu'estant malade de la fiévre quarte il estoit dans la violence d'un de ses accez, pendant que les autres Comtes estoient dans la chaleur de cet assault. Le Maréchal de Villehardoüin témoin de cette grande action remarque qu'il y estoit fort desiré, estant en reputation d'un des plus braves, & des plus prudens de son temps. A quoy il ajoûte que l'Empereur Baudoin ne laissa pas de le gratifier, *du Duché de Nicée en Natolie, l'une des meilleures pieces & des plus honorables de tout l'Orient*, & que ce Comte assista à son couronnement, demeurant en suite avec luy à la garde de Constantinople

Histoire du Maréchal de Villehardoüin.

V. les preuves ann. 1202.

dans le Palais des Blaquernes. Quelque temps aprés il se trouva au siege d'Andrinople, qui luy fut fatal comme à tant d'autres vaillans hommes, & voici comment. Ayant esté attiré par les Bulgares en une ambuscade, il se vit malheureusement engagé en un combat, où malgré les efforts de l'Empereur & de quelques-uns des plus braves croisez qui accoururent à son secours il fut d'abord blessé en deux endroits de son corps, & porté par terre. Un de ses Escuyers nommé Jean de Fraise l'ayant relevé, & luy voulant persuader de se retirer, il luy répondit : A Dieu ne plaise qu'il me soit reproché que j'aye fuy du combat, ni que j'aye abandonné l'Empereur. C'est pourquoy n'ayant pû se resoudre, non plus que l'Empereur, à prendre la fuite, il fut tué sur la place, & l'Empereur pris prisonnier, heureux d'estre mort au lit d'honneur, & de n'avoir pas veu la défaite de l'armée, ni suivi la mauvaise fortune de ce Prince, qui fut conduit à Ternouë, où quelque temps aprés Jean Roy de Bulgarie luy fit couper les pieds & les mains, & le fit jetter sur des roches où il expira au bout de trois jours, & servit de pasture aux corbeaux. Le registre mortuaire de Chartres & Hugues Moine d'Auxerre marquent cette funeste journée au 12. Avril 1205. Il avoit épousé Catherine, seule heritiere de Raoul Comte de Clermont en Beauvoisis, une des meilleures & des plus liberales Dames de son temps. Ce fut elle qui donna les Reliques de saint Pierre & de saint André à l'Eglise de Beauvais, & qui fonda la Chantrerie de saint Sauveur de Blois. Ils eurent trois enfans de leur mariage, Thi-

Ne plaise dam le Dieu que j'amez soit reprove, que je fuie de Camp & laisse l'Empereor *imperat.*

Nicetas Choniat. in Balduin.

Layette S. Sauveur de la Chambre des Cōptes de Blois.

baud dit le jeune, Raoul & Jeanne. Ces deux-cy estans morts en bas âge.

XIV. THIBAUD sixiéme du nom succeda aux Comtez de Blois, & de Chartres sous la garde de Catherine sa mere. Il donna à l'Abbaye de saint Laumer quelques Terres qui joignoient la metairie de la Quiniere à l'entrée de la Forêt de Blois. Il augmenta les revenus de l'Abbaye de l'Aumosne de Citeaux en Dunois; fonda quelques Chapelles à saint Sauveur, & confirma l'an 1218. les privileges des Chanoines de Chambord, ceux de l'Hôpital & ceux de la ville de Blois. Sa premiere femme s'appelloit Mahaud d'Alençon, fille de Robert premier Comte d'Alençon, & de Jeanne de la Guierche. La seconde Clemence, fille de Guillaume des Roches Senéchal d'Anjou, & de Marguerite de Sablé, mais il n'eut point d'enfans de ces deux femmes. Il fit plusieurs charitez à l'Aumosne de Baugency & à celle de Bonneval. Il remit au Chapitre de saint Sauveur de Blois la collation de la Chantrerie, que Catherine sa mere s'estoit reservée, & donna vingt livres de rente à la Chapelle de saint Antoine fondée à saint Sauveur par son pere. Il renonça mesme par un acte autentique avec Clemence son épouse, au droit de Giste & de mettre des chiens dans les granges des Abbayes & des Prieurez de son domaine, aprés quoy il mourut de fiévre l'an 1218. & non pas de lepre, comme quelques Historiens trop credules l'ont écrit. Comme il ne laissa point d'enfans, le Comté de Blois retourna à Marguerite, & celuy de Chartres à Elisabeth ses tantes filles de Thibaud V. les-

V. les preuves

Digitized by Google

quelles pour le rachapt dû au Roy, luy cederent Nogent l'Eremberg, appellé depuis pour cette raison Nogent le Roy. Marguerite ayant donc épousé

XV. GAUTIER D'AVESNES, (car elle n'eut point d'enfans de ses deux premiers maris, Hugues Seigneur d'Oisi, & Othes Palatin de Bourgogne), il fut Comte de Blois par son épouse, & fit avec elle de grandes charitez aux Abbayes de saint Laumer & de Pontlevoy. C'est pourquoy les Religieux de cette derniere luy cederent le droit de Foire qu'ils avoient aux jours de l'Ascension & de saint Jean. Il
V. Epist. 133. Innoc. III. fit un vœu dont le Pape Innocent III. le dispensa pour un temps. Il amortit quelques heritages dé-
1217. pendans du Prieuré des Montils, & eut par échan-
Titres de l'Hôtel-Dieu de Blois. ge le Château de Montfrault des Freres de l'Hôpital de Blois. L'an 1224. il acheta le droit que Geoffroy Le Maréchal *Chevalier Seigneur de Meneu* avoit dans quelques endroits des trois Forêts de Blois; ce qui se verifie par une genealogie de ce Geoffroy, donnée au puplic par feu M. d'Hosier, où il paroist que ce Gentilhomme avoit partagé avec les Comtes de Blois. La Cronique MS. de Philippes Mousk remarque qu'il se trouva au sacre de saint Louis avec le jeune Duc de Bourgogne, le Comte de Champagne & le Comte de Bar, & qu'il eut la generosité d'assister le Comte Ferrand de Flandres pour le payement de sa rançon. Il mourut selon la Cronique de saint Louis, à Damiete. Comme il n'eut de son épouse qu'une fille nommée Marie, qui épousa
1225. Hugues de Chastillon Comte de saint Paul, cet

XVI. HUGUES DE CHASTILLON fut le premier

premier Comte de Blois de sa Maison, en laquelle ce Comté passa par ce mariage. Il estoit fils du fameux Gaucher de Châtillon, & d'Elizabeth Comtesse de saint Paul, mais il ne fit rien paroître au commencement de cette prudence, qui avoit rendu son pere si considerable, car il s'embarassa mal à propos dans la ligue que les malcontens avoient faite contre Blanche mere du Roy Louis IX. Toutefois il ne laissa pas de rentrer en grace à la Cour aprés qu'il eut reconnu sa faute. L'an 1235. il confirma les charitez que ses predecesseurs Comtes de Blois avoient faites à l'Abbaye de Pontlevoy & au Prieuré de saint Jean en Greve lez Blois. Il eut quatre fils de Marie d'Avesnes son épouse, dont il demeura veuf l'an 1241. Jean, Guy, Gaucher & Hugues. Il parut toûjours avec grand éclat à la Cour de saint Louis, mais comme il se croisoit pour le suivre au premier voyage d'outre-mer, qu'il dressoit pour cela un équipage magnifique, & qu'il regloit les parts & les pretentions de ses enfans par son testament, afin d'entretenir la paix dans sa famille aprés sa mort; il mourut de fiévre le 9. Avril 1248. & fut enterré dans l'Abbaye du Pont aux Dames qu'il avoit fondée avec son épose. Il fut aprés sa mort surnommé *le bon & le vaillant Chevalier*, tant il avoit donné de marques pendant sa vie de son honnêteté & de sa valeur.

V. les Preuves, ann. 1235.

Matheus. Paris. pag. 516. Hist. de Chastillon. pag. 55.

Ce seroit ici qu'il faudroit placer Thibaud second fils de Henri le Large Comte de Champagne, mary de Blanche de Castille, fille de Sanche le Sage Roy de Navarre, s'il avoit esté Comte de Blois de mesme

Digitized by Google

maniere que les precedens. Car quoy qu'il soit appellé Comte de Blois dans l'Histoire, & que son
Hist. de S. Louis. fils posthume Thibaud VI. ait vendu au Roy saint
1238. Louis ses fiefs de Blois, de Chartres, de Sancerre, & de Châteaudun; cela s'entend simplement du droit de fief, qu'il tenoit de son ayeul Henri le Large Comte Palatin de Troyes & Seigneur feodal de Blois par droit de frerage ou parage, que cet Henri s'estoit reservé faisant la part à ses freres, pour maintenir cette grande Seigneurie de Champagne; & c'est ainsi qu'il faut entendre ces termes de la vente, *Feoda meæ Comitatus Blesensis, cum potentiis suis, & omnia jura quæ in prædictis habebam tam in feudis quam in domaniis ratione prædictorum feodorum*: De maniere que ny les descendens de Henri le Large, ni ceux de saint Louis, ne peuvent estre appellez Comtes de Blois à cause de cette vente, mais seulement ceux de Thibaud V. frere de Henri le Large, qui continua la branche de Blois-Champagne, à laquelle celle de Blois-Chastillon a succedé par Marie d'Avesnes, comme nous le venons de faire voir. Je retourne donc aux enfans & à la posterité de Hugues de Chastillon & de Marie son épouse, dont l'aisné,

XVII. JEAN DE CHASTILLON succeda aux Comtes de Blois, & aux Seigneuries d'Avesnes & de Guise, & ensuite au Comté de Chartres par la mort de Mahaud Comtesse de Chartres & Dame d'Amboise, fille d'Elisabeth de Blois cousine de Marie d'Avesnes sa mere. Il épousa l'an 1254. Alix fille de Jean Duc de Bretagne I. du nom, & fonda quelque temps aprés

Preuves de l'Histoire de Châtillon.

l'Abbaye de la Guiche, les Jacobins & les Cordeliers de Blois, quoy qu'il ne soit mention dans l'Histoire de Chastillon que de ces deux premieres fondations. Il fit encore quelques legs pieux en faveur des Abbayes de Fontaines les Blanches, & de saint Laumer de Blois, contribuant en mesme-temps aux frais de la guerre sainte jusques à la somme de six mille livres. L'an 1256. l'Abbesse & les Religieuses du lieu Nostre-Dame lez Romorantin, qu'il prit en sa garde, l'associerent aux droits d'Elisabeth de Blois leur Fondatrice, comme nous l'avons remarqué en la page 239. Jean de Lisle son Vicomte à Blois, voulant imiter ses charitez donna l'an 1171. vingt livres de rente à l'Abbaye de Bourgmoyen. Le Roy Philippes le Hardy avoit tant d'estime pour luy qu'il le nomma *Tuteur, défenseur & garde du Royaume & de ses enfans, en cas que le Comte d'Alençon son frere mourût aprés luy*, & avant nostre Comte. Son testament marque une charité toute particuliere & des richesses fort grandes pour ce temps-là, comme on le peut voir dans les preuves de l'Histoire de sa Maison. Il mourut à Chambord l'an 1280. d'où son corps fut porté à saint Sauveur de Blois, de là aux Cordeliers, & des Cordeliers à la Guiche, où il repose dans un tombeau de marbre noir, autour duquel sont écrits ces mots en lettres gothiques, *Iean de Chastillon Comte de Blois & Seigneur d'Avesnes, lequel édifia, & bâtit & donna cette Eglise, priez Dieu pour son ame, & trepassa l'an de l'Incarnation 1280. au mois d'Avril.* Les memoires de cette Abbaye marquent que ses funerailles coûterent trente-cinq mille livres, que les Abbez

Digitized by Google

de Cisteaux, de Fontaines, de l'Etoile, & de la Magdelaine de Chasteaudun firent les ceremonies de son enterrement, & que plusieurs Princes & grands Seigneurs y assisterent. Mais il ne faut pas oublier que si l'Abbé Guibert, & Jean Moine de Marmoutier, n'ont point trop donné au zele qu'ils avoient pour l'Eglise, nostre Comte oublia bien sa douceur naturelle à l'égard de Geoffroy de Conan Abbé de Marmoutier. Quoy qu'il en soit on voit par un acte de l'an 1258. que le Roy saint Louis les accommoda sur le droit de Giste, & sur quelques autres interests qui avoient tant fait de bruit entre eux. Il confirma toutes les fondations de ses predecesseurs, mais plus particulierement celles que fit la Comtesse son épouse, à laquelle les Historiens & les devots de son temps donnent de grandes loüanges, car sa charité la porta jusques à entreprendre le voyage de la Terre sainte par devotion, & à y entretenir fort long temps des Chevaliers à ses dépens. Elle mourut au retour de ce pelerinage, & fut enterrée auprés du Comte son époux, ainsi qu'elle l'avoit ordonné. Son cœur fut mis dans la Chapelle du Château des Montils, où elle avoit fondé un Hôpital, comme nous l'avons dit dans la premiere Partie. Ils n'eurent de leur mariage qu'une fille nommée Jeanne, qui épousa

In Cronico.

Joan. Monach. in Hist. Majoris Monaster.

Tresor des Chartres du Roy.

1273. XVIII. PIERRE DE FRANCE fils de saint Louis, Comte d'Alençon, & par ce mariage Comte de Blois & de Chartres, aprés la mort de Jean de Chastillon son beau-pere. Il assigna pour doüaire à son épouse sa maison de Manyes, & seize cens li-

Hist. de Châtil.

Digitized by Google

vres de rente sur le Temple à Paris. Le Roy son pere l'avoit appanagé l'an 1268. des Comtez du Perche & d'Alençon, & deux ans aprés il le suivit au voyage d'outre-mer, où il se comporta en Prince sage & vaillant. C'est pourquoy il eut l'avantage à son retour d'estre declaré par le Roy Philippes III. son frere, *Garde, tuteur & defenseur du Royaume & des enfans du Roy, en cas qu'il mourût avant que l'aisné de ses enfans eût quatorze ans accomplis.* Il échangea les Metairies de saint Cir du Gaud & de Jussai, avec les poids & mesures de la ville de Blois, dont le droit appartenoit aux Freres de l'Hôpital de Blois, comme il paroist par un Titre de cet Hôpital. Quoy que ce Prince ait esté un grand personnage, l'Histoire remarque simplement qu'il fit son testament l'an 1282. & qu'il fit cette mesme année le voyage de Sicile avec Charles Prince de Sallerne, qui menoit du secours à Charles Roy de Sicile, pour venger l'injure des Vespres Siciliennes; mais qu'il mourut quelque temps aprés dans la Poüille; que ses entrailles furent enterrées à Montreal, & ses os apportez en France, où ils eurent sepulture dans les Cordeliers de Paris, & que son cœur fut donné aux Jacobins de cette ville-là. 1283.

Histoire de Chastillon.

La Comtesse son épouse se voyant veuve & sans enfans, quoy que jeune, ne pensa plus à vivre que pour le Ciel, faisant une infinité de charitez. Elle commença par les Chartreux de Paris, où elle fit bâtir quatorze Cellules. On voit encore à present dans le Cloître de ces Religieux une Fraisque Gothique demie effacée, où elle est representée à ge-

Digitized by Google

noux devant une image de la Vierge avec quatorze Chartreux. La fondation qu'elle y fit est passée à la Grange au Queux, appellée depuis ce temps-là Wincestre* parce qu'elle appartenoit à un Evesque de Wincestre en Angleterre, sur lequel le Roy Philippes le Bel la saisit. Elle accorda de grands privileges aux habitans de Blois, n'oubliant pas mesme ceux des environs des rivieres de Beuvron, & de Cosson, comme on le peut voir dans nos preuves. De plus, elle assigna à l'Hôpital des Montils fondé par Alix sa mere, cent livres pour estre employées en achapt d'heritages, donnant encore à l'Hôtel-Dieu de Blois pareille somme, pour achepter des serges, linges & autres choses necessaires à cette Maison. Elle affranchit saint Laumer du droit de festage, & comprit dans ses charitez Bourgmoyen, saint Sauveur, saint Calais & les Cordeliers de Blois, ordonnant encore par son testament qu'on mît entre les mains de Raoul de Clermont son executeur testamentaire, la somme de quinze mille livres pour le secours de la Terre sainte. Enfin elle fit tant de legs que s'ils n'avoient esté la pluspart pieux, on les pourroit appeller des profusions. Aussi fut-elle obligée pour fournir à toutes ces dépenses de vendre son Comté de Chartres au Roy Philippes le Bel l'an 1291. ayant échangé trois ans auparavant la Seigneurie d'Avesnes avec Hugues de Chastillon son cousin, pour la somme de neuf mille livres de rente, à condition de maintenir Jacques Bernier en la Charge de Bailly d'Avesnes, dont il joüissoit alors. L'Auteur de l'Histoire d'Orleans fait monter les legs de cet-

* Bissestre.

Hist. de Charles VI. par M. Godefroy. pag. 637.

1291.

Digitized by Google

te Princesse au double de celuy de l'Histoire de Chastillon, remarquant qu'elle donna jusques à six-vingt mille livres, (somme grande pour ce temps-là); & que Pierre de Mornay Evesque d'Orleans fut avec Raoul de Clermont, & quelques autres, executeur de son testament. Elle mourut belle-fille, belle-sœur, niéce & tante de Roy, & fut enterrée à la Guiche proche de son pere & de sa mere. Tous les biens de cette Princesse retournans par sa mort à Hugues, Gui & Gaucher de Chastillon ses cousins; ces deux derniers, suivant l'accord qu'ils firent avec leur aisné, luy delaisserent le Comté de Blois. Ainsi 1292.

XIX. HUGUES DE CHASTILLON Comte de saint Paul, fut par ce delai Comte de Blois II. du nom. Mais il eut un grand different avec Jean de Bretagne Comte de Richemont pour la succession de cette Jeanne leur cousine, qui neanmoins fut accommodé comme il me paroist par la confirmation que le Roy fit de cet accommodement l'an 1295. Il avoit un *droit d'usage & d'herbage* sur les prez appartenans aux pauvres de l'Hôtel-Dieu de Blois, & ceux-cy en avoient un autre sur luy, qui estoit *de prendre en sa cuisine toutes les fois qu'il couchoit à Blois, vingt pains, demi jalaie de vin, six pieces de chandelle, & autant de foin & d'avoine qu'il en faloit pour deux chevaux.* C'est pourquoy il échangea ce droit pour celuy que l'Hôpital avoit sur luy. Il fit l'an 1299. son testament, dont on peut voir les particularitez dans les preuves de l'Histoire de Chastillon, mais il ne mourut que l'an 1307. Il affectionna, comme avoient fait ses predecesseurs, les Sciences & les

Titre communiqué par M. d'Herouval.

Digitized by Google

Sçavans, jusques à faire écrire les avantures guerrieres & amoureuses de divers Princes en forme d'Histoires, qui est ce que nous appellons Romans. Il eut deux enfans de Beatrix de Flandres son épouse, avec laquelle il est enterré à la Guiche, Guy & Jean. Ce Jean fut Seigneur de Chasteau-Renaud, de Romorantin & de Millancey, & Doyen de saint Martin de Tours, & son aisné

XX. GUY fut Comte de Blois premier du nom, par accord fait avec Jean aprés la mort de leur pere. Il confirma d'abord tous les privileges des habitans de Blois, & augmenta beaucoup le Comté de Blois par diverses acquisitions. Il donna le gouvernement de la ville à Jean de l'Espault Chevalier, & la Charge de Maistre d'Hostel de sa Maison à Jean du Plessis aussi Chevalier de la Paroisse de Neuvi en Touraine. Il avoit esté accordé dés l'âge de dix ans, du vivant du Comte son pere, à Marguerite de Valois fille de Charles de France Comte de Valois frere du Roy Philippes le Bel, & estoit demeuré sous la garde de la Comtesse Beatrix sa mere, qui avoit survescu son pere, & qui fit consommer son mariage l'an 1310. Le Roy Philippes le Bel le fit Chevalier l'an 1313. le jour de la Pentecoste avec son fils Philippes, le Roy de Navarre, Robert d'Artois, le Duc de Bourgogne, le Vicomte de Thoüars, le Comte de Foix, & plusieurs autres Seigneurs. Il paroist qu'il faisoit battre monnoye à Blois, tant par le bail qu'il fit de cette monnoye, que par ce qui nous en reste. Elle avoit d'un côté l'empreinte d'une Croix avec ces mots *Castro Blesis*, & de l'autre une certaine figure avec ceux-cy, *Guido*

Recepta de Tesauro Regis Camer. Compot ann. 1312.

Guido Comes, mais le Roy luy ayant fait une affaire, 1320.
sur le poids, il reconnut qu'il faloit renoncer à ce droit, & suivre l'exemple de quelques autres Seigneurs, qui s'estoient soûmis à la volonté du Souverain. La marque de cette monnoye n'estoit ni caractere Hebraïque ni Arabesque, ni Gothique, ni mesme la marque du Monetaire, comme on le pourroit penser; mais une figure faite à plaisir pour la distinguer des autres, qui toutes en ce temps-là en avoient de tres-bizarres. Elle devoit estre de trois deniers dix grains de loy argent de Roy, & de dix-neuf sols six deniers de poids au marc de Paris. Les mailles estoient de deux deniers d'argent de Roy, & de dix-sept sols quatre deniers de mailles doubles au marc de Paris, comme le remarque M. du Cange, dans le second Tome de son grand Glossaire, page 651. Il fit un échange, comme nous l'avons remarqué dés le commencement de cet ouvrage, avec Bouchard Comte de Vandosme, de quelques fiefs & arrierefiefs de leurs Seigneuries enclavez les uns dans les autres. Ayant fait quelque temps avant des charitez fort considerables à saint Sauveur, aux Jacobins de Blois, aux Eglises de Freteval, de Château-Renaud, & de Beauchamps en Tirâche; il voulut encore affranchir quelques gens de mêtier de Blois, obligez à des servitudes honteuses. Quelques Auteurs ont douté si le dessein qu'il forma pour le secours de la Terre sainte eut son effet; mais il est assuré qu'il y a une lettre dans la Chambre des Comptes de Blois, de l'an 1333. dans laquelle il demande acte de la croix qu'il prend pour le voyage d'outre

V. Thevet, du Chesne, Hautain, & Petau. in Gnorism. veter. nummor.

1329.

1316.

Layette Blois lettre G.

Digitized by Google

mer, & des conditions que luy accorde l'Archevesque de Roüen. Il suivit l'an 1336. le Roy Philippes VI. à la guerre qu'il eut contre Edoüard III. Roy d'Angleterre, & fut un de ceux qui moyennerent la treve, & ensuite les traitez qui furent conclus entre les deux Rois. L'année suivante il obtint une declaration du Roy en faveur de ses Sujets de Blois, qui les exemtoit de tous emprunts & autres subsides sur le fait de la guerre. Il mourut l'an 1342. & fut enterré à la Guiche, proche de Marguerite de Valois son épouse; de laquelle il avoit eu trois enfans, Louis, Charles & Marie. Cette Marie épousa Raoul Duc de Lorraine. Charles fut Duc de Bretagne par son épouse, comme nous le verrons en sa vie; &

Layette Blois lettre G.

III. Partie.

XXI. LOUIS fut Comte de Blois I. du nom quant à ceux de sa Maison. Il fut encore Seigneur d'Avesnes, & de Soissons, ayant épousé, long-temps avant la mort de son pere, Jeanne de Hainault, fille de Jean de Hainault & de Marguerite Comtesse de Soissons, qui luy porta ces Seigneuries. Il servit le Comte de Flandres en la guerre qu'il eut avec le Duc de Brabant, & suivit son frere Charles en celle qu'il eut avec Jean de Montfort en Bretagne; ce qui l'obligea à faire son entrée à Blois sans ceremonies, contre l'ordinaire de ses predecesseurs Comtes de Blois. C'est pourquoy les habitans de cette Ville en estans surpris ils crurent qu'il ne vouloit pas leur conserver les privileges & franchises accordées & confirmées à toutes les entrées des Comtes; mais il les tira de cette apprehension par une declaration qu'il donna en leur faveur l'an 1342. Comme il avoit un esprit

Digitized by Google

fort insinuant il fit tant qu'il obligea Jean de Hainault son beau-pere à quitter le parti du Roy d'Angleterre, & à entrer dans celuy du Roy de France. Mais comme il avoit suivi ce dernier dans toutes les occasions, il fut tué combattant genereusement avec tant de Princes & de Seigneurs à la funeste journée de Creci, & fut enterré à la Guiche. Il y a plusieurs titres dans la Chambre des Comptes de Blois, dattez aux Montils, qui concernent les affaires de ce Comte. N. Albert Greffier de cette Chambre remarque qu'il avoit son Vicomte à Blois nommé Renaud de Crassai, & que ce Renaud vendit à Louis son fils Comte de Blois II. du nom l'an 1372. *La Vicomté, ses appartenances & dépendences pour deux cens florins d'or*; ce qui s'entend à mon avis de la Vicomté Terre située à une lieuë de Blois sur le rivage de la Loire. Nostre Comte laissa de Jeanne de Hainault son épouse, qui se maria l'an 1348. à Guillaume de Flandres Comte de Namur, trois enfans, Louis, Jean & Guy, & l'on ajoûte qu'il eut un bâtard nommé Jean, qui fut tué à la bataille de la Roche d'Erien en Bretagne. Ces trois enfans furent successivement Comtes de Blois. Et premierement

1346.

XXII. LOUIS II. du nom, qui succeda, comme aisné à ce Comté, & à quelques autres Seigneuries, comme on le peut voir dans l'Histoire de Châtillon. Il donna d'abord son frere Guy ostage pour le Roy Jean, prisonnier en Angleterre, & poursuivit ensuite certains voleurs, qui ravageoient la Touraine, le Blesois & le Vandomois. Et c'est apparemment pour cette raison qu'il ordonna en ce temps

ACAD. SCIENT. LITT. ET ART.

Titres de la Chambre des Cõptes de Blois.

là aux habitans de Blois de fortifier le Château de cette Ville. Il fonda l'Hôpital de ſaint Jacques comme nous l'avons écrit en la page 35. de cette Hiſtoire, & fit quelques charitez au grand Hôpital de cette Ville, & meſme à l'Egliſe de ſaint Sauveur, où il fut enterré l'an 1327. Et parce qu'il ne fut pas marié,

XXII. JEAN ſon frere Seigneur de Château-Renaud & enſuite Duc de Gueldres par Marguerite de Gueldres ſon épouſe, fut Comte de Blois II. du nom. Mais quant au Duché de Gueldres il faut avoüer qu'il en achepta la qualité bien cherement, car cette Marguerite l'engagea en une guerre, qui luy coûta plus de cent mille livres; quelques-unes des villes de Gueldres tenant le parti de Marguerite, & les autres celuy de Guillaume declaré Duc de Gueldres par l'Empereur Charles IV. Quoy qu'il fût obligé de demeurer preſques toûjours ſur les Terres de ſon épouſe, afin de mettre ordre à ſes affaires, il ne laiſſa pas de faire un voyage à la Cour du Roy Charles V. qu'il accompagna l'an 1362. à la reception de l'Empereur Charles IV. à Paris. Mais comme il eſtoit plus porté à la paix que ſon épouſe, & qu'il reconnoiſſoit qu'enfin, nonobſtant la ligue qu'il fit avec l'Eveſque d'Utrech, avec la Nobleſſe & avec quelques habitans du païs de Gueldres, ſes affaires n'en alloient pas mieux; & qu'il avoit perdu Arhnen malgré toute leur reſiſtence: il abandonna le ſoin des affaires à Theodoric de Brederode Seigneur de Geneppe, & à la Ducheſſe ſon épouſe, & ſe retira à Schonhove, où ayant bâti un Monaſtere aux Carmes

Joann. Iſaac. Pontan. Hiſtor. Gelria. lib. 7. & 8.

Digitized by Google

il mourut fort détaché du monde l'an 1380. Il fut enterré à Vallenciennes en l'Eglise des Cordeliers proche de son ayeul Jean de Hainault, en un Tombeau sur lequel on lit cette inscription. *Cy gist Iean Comte de Blois, Sire d'Avesnes & de Beaumont, qui trépassa l'an 1380. la veille de la Trinité, priez Dieu pour son ame.* Il n'eut point d'enfans de Marguerite son épouse. C'est pourquoy n'ayant laissé que deux bâtards, Guy & Jean,

XXIV. Guy son frere fut aprés luy Comte de Blois II. du nom. Il vendit à son retour d'Angleterre, où il avoit demeuré ostage pour le Roy Jean, son Comté de Soissons, qui paya sa rançon. Il avoit fait merveilles en Prusse dés l'an 1367. en une occasion où il receut l'Ordre de Chevallerie. Il signala encore depuis son courage en la guerre de Guienne entre Charles V. Roy de France & Edoüard III. Roy d'Angleterre. 1369.
Il se trouva dans l'armée du Roy avec cent hommes d'armes luy Banneret avec un autre Banneret, seize Chevaliers & quatre-vingt Escuyers, suivant le compte rendu par Jean le Mercier Tresorier des Guerres du Roy, commençant au premier Janvier 1373. L'an 1381. se voyant l'aisné de sa Maison par la mort de son frere Jean, il quitta le nom de Blois pour reprendre celuy de Chastillon, & se maria avec Marie de Namur fille de Guillaume Comte de Namur & de Catherine de Savoye; mais quoy qu'il eût quitté le nom de Blois il n'en affectionna pas moins les habitans de cette ville. Car il paroist par une transaction passée avec eux l'an 1381. qu'il confirma tous leurs privileges, & qu'il les traita en cette occasion

Digitized by Google

comme un bon pere traitte ses enfans. Il acquit une grande reputation en la journée de Rosebeque, lorsque le Roy Charles VI. qu'il y suivit alla châtier les rebelles de Flandres. Il reprima par sa valeur l'insolence des Bretons, Bourguignons & Savoyars, qui avoient resolu de piller le païs de Hainault, & sauva la ville de Valenciennes de l'entreprise de Thierri de Disquenhme, qui se preparoit à l'assieger, pretendant en avoir receu quelque injure. Il courut mesme, tout indisposé qu'il estoit, au secours de la ville d'Ypres assiegée par les Anglois, avec sa Noblesse du Blesois & leur fit lever le siege. Il avoit tant acquis d'autorité que quoy qu'il ne fist plus battre monnoye à Blois, il y donna neanmoins remission d'un meurtre, comme il paroist par un titre de la Chambre des Comptes de cette Ville. Froissard nous apprend que le Roy Charles VI. voulant passer en Angleterre, il le nomma pour estre un des Gouverneurs de son Royaume. Il n'eut de Marie de Namur son épouse qu'un fils appellé Louis, qui épousa l'an 1381. Marie fille de Jean Duc de Berry son parent avec dispense; mais ce mariage ne fut pas heureux, car ce jeune Seigneur s'estant échauffé à cheval il mourut de fiévre à la fleur de son âge l'an 1390. Guy s'étoit obligé à six mille livres de rente pour le doüaire de sa belle-fille, & demeuroit par la mort de Louis sans enfans, & presques sans esperance d'en avoir d'autres, & de plus chargé d'un doüaire qu'il eût bien voulu amortir, lorsqu'il s'en presenta une occasion qu'il ne laissa pas échaper. Louis Duc de Touraine, qui fut depuis Duc d'Orleans, venoit d'é-

Froissart. T. 3. 1382.

V. l'Histoire de Châtillon.

Layette Blois, Cotte A.

V. l'Histoire de Châtillon.

pouser Valentine de Milan, & avoit receu deux cens mille florins des deniers de cette Princesse, qu'il estoit obligé par le contract de mariage de mettre en fond de terre. Comme il n'y avoit alors en France que luy qui pût acheter le Comté de Blois argent comptant, & qu'il accommodoit fort son Duché d'Orleans, le Roy fit luy-mesme ouverture de cette affaire au Comte Guy. Ainsi malgré les oppositions *de Renaud de Sens Chevalier ès Loix & Bailly de Blois*, qui n'estoit pas d'avis que Guy vendist son Comté, il se laissa persuader par la Comtesse son épouse, qui le vouloit acquiter d'une partie de ses debtes, & par un nommé Sohier son domestique qui le gouvernoit. Et à bien considerer les choses, outre que Guy se délivroit de plusieurs grandes charges, il ne fit pas une si mauvaise affaire que Froissard se l'est figuré; car, comme le marque l'original & mesme le contract de vente, il obligea le Duc *à luy payer deux cens mille francs d'or pour l'achapt des Seigneuries de Blois, de Dunois, de Romorantinois, de Château-Renaud, & leurs dépendances, aux charges & conditions qu'il joüiroit de ces Seigneuries pendant sa vie, & que le Duc l'acquiteroit du doüaire qu'il devoit à la Princesse Marie de Berry, & envers le Roy, de tous profits de quint & requint, avec faculté de rentrer en son heritage, rendant le prix qu'il avoit touché, en cas qu'il eût enfans vivans jusques à l'âge de douze ans.* Ce qui fut executé si ponctuellement, qu'avec les assignations qui furent fournies à Marie de Berry par le Duc pour le rachapt de son doüaire, elle en eut encore un rubis, qui selon Thevet en ses Hommes illustres *fut estimé*

vingt mille écus vieux, & appellé, depuis ce temps-là, le rubis de la quenoüille. Ainsi le Comte se voyant déchargé de ce doüaire, & de quelques autres dettes, ne pensa plus qu'à se divertir, quoy qu'il fût *fort chargé de graisse*, mais il ne vécut pas fort long-temps aprés : car il mourut l'an 1397. & fut enterré dans l'Eglise des Cordeliers de Valenciennes en la Chapelle de Blois, où ces mots sont gravez sur son tombeau : *Cy gist Guy Comte de Blois, Seigneur d'Avesnes & de Beaumont, qui fonda cette Chapelle, & trépassa l'an* 1397. *le* 22. *Decembre.* Il r'emporta en mourant la reputation d'un des plus vaillans, des plus sages, des plus sçavans, & des plus liberaux Seigneurs de son temps, comme le témoigne Froissard, qui nous apprend qu'il n'entreprit de donner son Histoire au public, que par l'ordre & par le secours qu'il receut, de ce Comte l'appellant *le Comte Guy Monseigneur & mon bon Maistre, qui ces Histoires me commande faire.* Quant à Marie de Namur épouse de Guy, comme elle connoissoit que ses affaires n'estoient pas trop bonnes, elle renonça bien-tôt à la communauté, exemple que les Dames de toutes qualitez n'ont pas manqué de suivre depuis. Deplus elle se remaria à Messire Pierre de Breban, dit Clignet Amiral de France ; Mais le Comte de Namur son frere eut tant de chagrin de ce mariage, qu'ayant appris qu'un bâtard de son pere s'estoit mêlé de cette affaire, *il le fit decapiter, ne pouvant souffrir qu'une si puissante Dame eût daigné prendre en mariage un Chevalier de si petite qualité.* Brantosme a écrit que cette Dame ruina le Comte son époux, par les presens excessifs qu'elle fit

T. 3. chap. 97.

Monstrelet. l. 1. chap. 6.

Hist. de Châtill.

Volume des Dames.

fit à Louis Duc d'Orleans son amant, de sorte que Guy fut obligé de vendre son Comté de Blois à ce Louis, qui le paya, dit cet Auteur, de sa propre monnoye, ce qui n'a guere d'apparence : car outre que Brantome ne le prouve pas, chacun sçait que Louis, qui d'autre part estoit fort puissant, paya le Comté de Blois des deniers dotaux de Valentine de Milan son épouse. L'Auteur du *Cronicum magnum Belgicum*, n'est pas mieux informé de la verité, quand il écrit que Guy vendit son Comté de Blois pour en priver son frere Jean ; *ut non moreretur Comes*, Jean ayant esté Comte de Blois avant luy, & estant mort quand il le vendit. Au reste, Marie de Namur ne vescut pas long-temps avec Clignet, & fut inhumée, comme elle l'avoit ordonné avec le Comte Guy son premier mary, dans l'Eglise des Cordeliers de Valenciennes. *Ad ann. 1392.*

XXV. LOUIS Duc d'Orleans & de Luxembourg, Comte de Beaumont, de Valois, d'Angoulesme, de Dreux, d'Ast, &c. ayant donc acheté le Comté de Blois de Guy, il en fut le IV. Comte de ce nom. Il nâquit à Paris le 13. Mars 1371. de Charles V. Roy de France, & de Jeanne de Bourbon. Il fut appanagé du Duché de Touraine par le Roy son pere, & de celuy d'Orleans en la place de celuy de Touraine par le Roy Charles VI. son frere l'an 1391. & depuis des Comtez d'Angoulesme, de Soissons, & de plusieurs autres Seigneuries, comme on le peut voir dans l'acte de son accroissement imprimé dans l'Histoire de Charles VI. avec les Notes de M. Godefroy. Mais la jalousie que le Duc de Bourgo-

Digitized by Google

gne eut de le voir si puissant, fut la premiere cause de leurs querelles. L'an 1404. ou environ, il fit son entrée à Orleans, & y fut receu en l'Abbaye de saint Aignan par le Chapitre, en habit & en qualité de Chanoine. Il accompagna le Roy Charles VI. son frere à la journée de Rosebeque, & y signala sa valeur, tout jeune qu'il estoit, & le Roy luy donna ensuite la Vicomté de Perigord qu'il venoit de confisquer. La part qu'il eut au gouvernement de l'Etat le rendit si riche qu'il avoit six cens Gentis-hommes pour pensionaires; ce qui obligea le Duc de Bourgogne de faire alliance avec le Duc de Gueldres son ancien ennemy, pour n'avoir point d'autres affaires que de s'opposer à sa puissance, Louis de son côté ne gardant plus aucunes mesures avec luy: mais la Reine Elisabeth, qui gouvernoit à cause de l'infirmité du Roy, & qui craignoit les suites de leurs querelles, fit tant qu'elle les assoupit, ne les pouvant éteindre entierement. Cependant Catherine fille de Louis II. Roy de Hongrie, à laquelle Louis avoit esté promis en mariage dés l'âge de sept ans, estant morte; il épousa Valentine de Milan fille de Galeas Duc de Milan & d'Isabelle de France fille du Roy Jean, des deniers dotaux de laquelle il acheta le Comté de Blois, aprés quoy il obtint de l'Empereur Sigismond la permission d'établir une Université dans sa ville d'Ast. Mais il n'oublia pas sa ville de Blois, ni ses habitans, ausquels il donna de grands témoignages d'affection, tant en particulier qu'en general. Il fonda quelque temps aprés la Chapelle d'Orleans dans les Celestins de

Hist. de Charles VI. par le Moine de S. Denis.

V. les preuves ann. 1387.

Digitized by Google

Paris, pour le repos de ceux qui perirent dans le feu de la fameuse Mascarade, dont il avoit esté la cause, quoy qu'innocemment. Il fit paroître en des occasions d'importance qu'il étoit vaillant. Car sans parler du secours que le Roy envoya à Manuel Empereur de Constantinople, qu'il vouloit conduire en personne, il est certain qu'il envoya defier au combat singulier Henri de l'Enclastre usurpateur de la Couronne d'Angleterre sur ce Richard époux d'Ysabelle de France sa niéce, qui mourut prisonnier en la Tour de Londres; aprés avoir eu la satisfaction de voir deffaire en un combat sept Chevaliers du Roy d'Angleterre par sept des siens. Il avoit institué l'Ordre du Porc Epic l'an 1390. pour témoigner la joye qu'il avoit de la naissance de Charles son fils aisné. L'an 1405. il fut en hasard de perdre la vie, car les chevaux du carosse de la Reine, dans lequel il estoit, ayant pris l'épouvente, ils se precipitoient avec tout ce qu'il y avoit de monde dans ce carosse au milieu de la Seine au dessous du Pont du Pecq, si l'on n'eût coupé les reines fort à propos. Il fit son testament dés l'an 1404 (car on n'attendoit pas si tard en ce temps-là qu'on fait à present) dans lequel on remarque une fort grande quantité de legs pieux, & l'élection de sa sepulture aux Celestins de Paris. Philippes Duc de Bourgogne son ennemy estant mort en ce temps-là, Jean son fils succeda à sa haine & ne pouvant surmonter la jalousie * qu'il avoit conceuë contre Louis, malgré les accommodemens que la Cour & leurs amis avoient proposez, il le fit massacrer à Paris, comme chacun sçait, l'an

* *V. Brantome au traité* qu'il ne faut jamais parler des Dames, *&c.*

Digitized by Google

1407. Ainsi Valentine son épouse demeura veuve avec quatre enfans, Charles qui fut pere du Roy Louis XII. Philippes, qui fut Comte de Vertus, Jean, qui fit la branche d'Angoulesme, & qui mourut en odeur de sainteté, & Marguerite, qui fut mariée au Comte d'Estampes. L'année suivante la genereuse Valentine, qui avoit les passions vives & qui avoit demandé avec tant d'instance justice de cet assassinat, voyant les foiblesses de la Cour, mourut de déplaisir au Château de Blois le 4. Decembre. Son corps fut transporté aux Celestins de Paris, (où l'on avoit porté son cœur) aprés avoir esté quelque temps en depost aux Cordeliers de Blois. Mais on ne voit plus à present cette devise, qui selon Brantome, y estoit alors, & qui marquoit la desolation de cette Princesse, qu'elle avoit cru ne pouvoir mieux exprimer que par deux S. S. qui signifioient *Souci*, & *Soupir*, & par un arrosoir, avec ces mots allentour, *Rien ne m'est plus, plus ne m'est rien.* Nous apprenons par la tradition & par ses armoiries, qui paroissoient en quelques endroits du Château des Montils, qu'elle se plaisoit fort en ce Château, & qu'elle y avoit fait quelques augmentations. Elle aimoit les personnes d'esprit, leur faisant souvent du bien, & elle recompensa mesme fort largement le celebre Jean de Meun, dit le Clopinel, pour luy avoir dedié un de ses Livres. Je reviens à nostre Comte son époux, pour remarquer que s'il avoit quelques defauts, il avoit tant de bonnes qualitez, que tous les habiles hommes de son temps le loüerent, & le regreterent, & particulierement l'Au-

Papir. Masson. Virorum Illustr. Part. II.

Fauchet l. 2. des Poëtes François.

Digitized by Google

teur de l'Histoire de Charles VI. donnée au public par M. le Laboureur.

XXVI. CHARLES, l'aisné de ses enfans, succeda au Comté de Blois & à plusieurs autres Seigneuries, de son côté & de celuy de Valentine. Il nâquit à Paris l'an 1404. & épousa tout jeune, Isabeau de France fille du Roy Charles VI. *Hist. de Charles VI. par M. Godefroy.* sa cousine germaine, veuve de Richard Roy d'Angleterre. Comme il estoit encore trop jeune quand son pere fut tué pour tirer vengeance de sa mort à la tête d'une armée, il fut obligé de faire une maniere de reconciliation avec Jean Duc de Bourgogne, aprés toutesfois luy avoir fait un défi d'homme à homme. Quelque temps aprés ayant reconnu que sa puissance estoit trop grande & que l'occasion se presentoit de la diminuer, il prit party avec les 1411. Princes liguez contre luy, sans avoir égard à la *Layette Blois. Cotte K.* deffense que le Roy luy en avoit faite. Mais le remede qu'il voulut apporter à son mal fut pire que le mal mesme; car outre qu'il attira l'Anglois en France, il fut pris prisonnier avec la pluspart de ses amis 1415. en la malheureuse journée d'Azincourt, & mené en Angleterre où il demeura vingt-cinq ans. A son retour il donna le Comté de Châteaudun à son frere Jean bâtard d'Orleans, & vendit quelque temps aprés Château-Renaud & plusieurs autres biens de ses propres pour acquiter ses debtes, & pour retirer le Duc d'Angoulesme son frere, demeuré en ôtage en Angleterre. Voici la substance du traité qui fut fait entre luy & l'Anglois à Tours le 12. May 1444. qui m'a esté communiqué par M. d'Erouval, au-

Digitized by Google

quel je suis obligé de cette honnêteté & de beaucoup d'autres.

Pour la délivrance du Duc d'Angoulesme ôtage en Angleterre, ses deux freres promettent payer au Duc de Sommerset douze mille Salutz d'or ou six mille nobles d'or & de poids ; & pour seureté du residu que pourra devoir ledit Duc, sont tenus de bailler les scellez qui ensuivent.

Le scellé du Duc d'Orleans pour la somme de vingt mille Salutz d'or.

Le scellé du Duc d'Alençon pour dix mille Salutz d'or.

Le scellé du Comte de la Marche pour dix mille Salutz d'or.

Le scellé du Duc de Bourbon pour dix mille Salutz d'or.

Le scellé du Comte de Dunois pour dix mille Salutz d'or.

Le scellé du sieur Logeac pour cinq mille Salutz d'or.

Le scellé du Duc d'Angoulesme seul pour tous.

Ensuite il se maria en troisiéme noces avec Marie de Cleves niéce de Philippes le Bon Duc de Bourgogne. Car n'ayant point eu d'enfans d'Isabelle de France ni de Bonne d'Armagnac ses deux premieres femmes, & estant aussi las de la guerre, que Philippes, qui souhaittoit faire la paix avec la Maison d'Orleans ; ce mariage fut bien-tost conclu. Ainsi ces deux Princes s'entredonnerent leurs Ordres avec des témoignages reciproques d'amitié. Ensuite nô-Comte pensa tout de bon à chasser Sforce usurpateur du Duché de Milan, qui luy appartenoit à cause de Valentine sa mere. Ayant donc receu de l'Empereur l'investiture du Duché d'Ast, il se mit en campagne avec une armée, aprés avoir fait quelques charitez à saint Laumer & à quelques autres Eglises de Blois, &

Digitized by Google

aprés avoir confirmé les Privileges de cette Ville. Mais le succés de son entreprise ne fut pas heureux, car les Milanois ne seconderent pas son dessein, comme il se l'estoit imaginé. Ainsi ses troupes ayant esté partie deffaites & partie dissipées, il ne remporta autre succés de son voyage que la conqueste du Duché d'Ast. Monstrelet remarque qu'il vescut si saintement pendant les vingt dernieres années de sa vie, qu'il ne les passa qu'en jeûnes, en oraisons & en aumosnes, & qu'il ne se mit jamais à table les Vendredis, qu'il n'eût layé les pieds à treize pauvres, & qu'il ne leur eût donné à disner de ses propres mains. L'an 1464. ayant assisté aux Etats de Tours, & n'y ayant pas esté écouté favorablement par le Roy Louis XI. il se voulut retirer à Blois, pour ne plus penser qu'à son salut; mais estant tombé malade à Amboise il y mourut à l'âge de soixante-quatorze ans. Voici l'Epitaphe qui fut faite quelque temps aprés sa mort, trouvée dans les papiers de Philippes de Morvillier Chancelier de France sous Louis XI. & tirée d'un Volume MS. du celebre André du Chesne, qui m'a esté communiqué par M. du Chesne son fils Avocat en Parlement.

Cy devant gist puissant Prince en renom,
Tres-excellent en tous ses faits & dits,
Duc d'Orleans Charles avoit-il nom,
Duc de Milan, Duc de Valois jadis,
D'autres Titres lesquels je n'ay pas dits,
Comte de Blois, de Beaumont, de Pavie,
Et Seigneur d'Ast, de Couci en sa vie,
Qui s'endormit en Dieu & prit son somme

Digitized by Google

Mil quatre cens ſoixante-quatre en ſomme ;
A Amboiſe de Janvier le quart jour ,
Où il fina ſes jours en bref ſejour :
Et la mort le contraignit de menage ,
Duquel ce fut grand perte & grand domage.
Car il eſtoit Prince & Patron d'honneur ,
Sage , vaillant , feal , large donneur.
Cy giſt le corps enclos ſous cette lame ,
Priez à Dieu qu'il en veille avoir l'ame.

Quant à Marie de Cleves ſon épouſe elle veſcut juſques à l'année 1487. & mourut à Chauny , d'où ſon corps fut apporté aux Cordeliers de Blois où elle avoit éleu ſa ſepulture , & fondé un Service , auquel les Eſchevins de cette Ville aſſiſtent tous les ans au jour de la fondation. L'on voit encore à preſent les armoiries de cette Princeſſe en divers lieux de l'Egliſe de ces Religieux, & principalement ſur la vitre qui eſt vis-à-vis de la Chapelle des ſaints Hipolite & Adrien , où elle fut inhumée. Aprés quelque temps ſon corps fut tiré de cette Egliſe pour eſtre transferé aux Celeſtins de Paris avec celuy du Prince ſon époux. Ils n'eurent de leur mariage que deux enfans , Louis , & Marie laquelle épouſa Jean de Foix Vicomte de Narbonne d'où ſortit le renommé Capitaine Gaſton de Foix. Ainſi

XXVII. Louis V. du nom ſucceda à ſon pere au Comté de Blois, & à toutes ſes autres Seigneuries. Comme nous donnerons en ſon lieu un abregé de ſa vie en forme d'éloge, où toutes ſes Royales Vertus & ſes autres grandes qualitez ſeront repreſentées , je ne diray rien autre choſe ici de ce Prince, ſinon

Digitized by Google

ſinon qu'il fut le dernier Comte de Blois de la Maiſon d'Orleans branche de celle de Valois; qu'il donna aprés ſon avenement à la Couronne tant de Privileges à la ville de Blois; qu'il y fit tant de pieuſes fondations & de bâtimens publics & particuliers; qu'il éleva tant d'honnêtes gens du païs en des rangs dignes de leur merite; & qu'il tint ſa Cour en cette meſme Ville, avec tant de bonté pour ſes habitans: qu'il ſemble aprés toutes ces faveurs que le Bleſois ne pouvoit eſperer un Comte qui le ſurpaſſaſt en tendreſſe pour ſes ſujets; & qu'il eſtoit à deſirer pour l'honneur & pour le bien du Comté, qu'il fût reüni, comme il le fut, à la Couronne. Mais cette reünion ne fut que pour un temps, quoy que fort conſiderable. Car comme s'il eût falu tout ce temps à la nature pour former un Comte de Blois qui renouvelât en ſa perſonne les bontez que Louis avoit euës pour toute la France, & particulierement pour Blois. Ce ne fut qu'en l'année 1635. que le Roy Louis XIII. de triomphante memoire appanagea de ce Comté

V. les preuves

XXVIII. GASTON Duc d'Orleans frere unique de ſa Majeſté, lequel reünit en ſa perſonne toutes les grandes qualitez des Comtes de Blois qui l'avoient precedé, & qui pour ainſi parler fut un autre Louis XII. à tout le Comté, & particulierement à la ville de Blois, dont il édifia merveilleuſement les habitans, par le bon exemple qu'il y donna pendant les huit dernieres années de ſa vie; diſpoſant enfin quelque temps avant ſa mort du precieux depoſt de ſon cœur en faveur de la

Digitized by Google

ville de Blois & en celle des PP. Jesuites, en la Maison desquels l'Auteur de cette Histoire eut l'honneur de le faire embaumer l'an 1660. pour estre mis dans leur Eglise, où il repose en un petit Mausolée à côté du grand Autel.

Fin de la seconde Partie.



Digitized by Google



HISTOIRE DE BLOIS.

TROISIE'ME PARTIE.

Contenant les Vies des Hommes Illustres nez au Païs Blesois.



S'Il n'y a rien de plus utile au public que de laisser à la posterité les Vies des Hommes que leurs grandes qualitez ont distingué des autres, il n'y a rien de plus juste, ni de plus raisonnable que de donner celles des personnes qui nous touchans de plus prés & estans nez en même païs que nous, semblent davantage nous engager à les imiter.

Quas Athenas quæ alienigena studia, domesticæ huic disciplinæ prætulerim. *Valer. Maxim.*

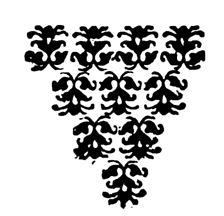
C'est ce qui m'oblige d'ajoûter à l'Histoire du Comté de Blois, & aux Eloges de ses Comtes, les Vies des personnes qui ont le plus contribué à la gloire de ce Comté, par les talens de leur esprit, & par leur vertu. Je les place selon l'ordre des temps où elles ont vescu, sans avoir

Digitized by Google

égard à leurs qualitez, commençant par le septiéme siecle.

Comme ce Comté & sa ville Capitale ne sont pas d'une fort grande étenduë, quoy que d'autre part assez considerables, j'avouë que le nombre n'en est pas fort grand; mais si la preoccupation, & l'amour de la Patrie ne me trompent, je puis assurer qu'il est en quelque maniere compensé par l'éclat de leur vertu, & que leurs compatriotes ne pourront lire l'Histoire de leurs Vies sans sentir quelque noble émulation, & cette vertueuse jalousie qui nous facilite les grandes entreprises, nous rend utiles à nostre Patrie, & nous éleve au dessus du commun.

Quoy que je sçache bien qu'il y a encore à present plusieurs personnes originaires du Païs Blesois, qui ne sont pas d'un moindre merite que celles qui les ont precedées; je n'en parleray toutefois, comme j'ay déja fait ci-devant, qu'autant qu'il sera necessaire à la suite & à l'éclaircissement des choses que je raconteray, ne voulant pas faire leurs Eloges, de crainte qu'il n'y paroisse de l'affectation, & de peur de donner quelque prise à l'envie, qui en veut particulierement aux vivans.



Digitized by Google

SAINT AIGULPHE

ABBE' DE LERINS.

JE commence les Vies de mes Illuſtres par celle d'un Saint, & je croy ne pouvoir mieux commencer, puiſque la ſainteté eſt au deſſus de toute l'eſtime imaginable, & que ſa gloire ſurpaſſe toutes celles que le monde peut donner. Aigulphe fut non ſeulement un ſaint Religieux, mais encore un ſaint Martyr, & d'un martyre que la patience étendit, & qu'elle ſignala bien plus que l'épée, qui le conſomma. En effet, à bien conſiderer cette vertu, ne fait-elle pas le caractere des Chreſtiens, & n'eſt-elle pas ſi particuliere à leur moralle, * que de tous les Grands Hommes du Paganiſme qui ſe ſont piquez des autres vertus, il ne s'en eſt trouvé qu'un ſeul qui ait pris la Patience pour ſa deviſe, plus meſme par un eſprit d'ambition que pour la pratiquer, les actions de ſa vie n'ayans eu aucun rapport avec elle.

La ſantità è una perla di sì gran preggio, e di sì alto valore, che quando ben ella non ſia legata in oro, non iſcema perciò punto di merito, ne ſe ſtima meno da quel gran mercante, che dà tutto il ſuo per aver una d'eſſe. *Huomo di lettere &c. del P. Bartoli.*

* Perferre injurias ſervile eſt. *Ariſtotel. in politic.*

PATIENTIA AUGUSTI. C. III. *Andrian. Imperat. in Numiſm. argent.*

Le lieu de ſa naiſſance n'eſt point conteſté, car les Hiſtoriens tombent d'accord qu'il nâquit à Blois environ l'an 630. de N. S. Sa jeuneſſe ſe paſſa dans l'étude des bonnes Lettres, dans les exercices de pieté, & dans la mortification; & comme il avoit de bonne heure goûté l'eſprit de la devotion, il fut bien-tôt dégoûté du monde & de tout ce qui flate les ſens. L'habit ſeculier luy déplaiſoit meſme ſi fort qu'il l'eût quitté bien plûtoſt qu'il ne le quitta

Vincent Baralis, Surius 3. Octob. Acta SS. Ord. Benedict. ſaculi II. Anonim. apud Voſſiü. pag 628. Papir. Maſſon. in deſcript. Franciæ per flumin. Cronic. Malleac. T. 2. Bibliotec. Labean.

Digitized by Google

ſans les larmes de ſon pere & de ſa mere, qui l'avoient obtenu de Dieu par leurs prieres.

J'avouë que ceux qui ſe retirent dans la ſolitude ne rompent pas pour cela le pont qui les y conduit, & que les tentations les y peuvent ſuivre. Mais il faut auſſi avoüer qu'elles ſe gliſſent avec bien plus de difficulté dans la retraite que dans le grand monde, où l'on eſt exposé aux perils. Ce fut dans cette penſée qu'Aigulphe reſolut de ſe retirer aprés la mort de ſon pere & de ſa mere, parmy les Solitaires de l'Ordre de ſaint Benoiſt. Saint Leodebaude Abbé de ſaint Aignan d'Orleans avoit fait un excellent Maiſtre de ſon Diſciple ſaint Mummole Abbé de Fleuri ſur Loire. Ce fut donc entre les bras de ce dernier qu'Aigulphe ſe jetta, & de la conduite duquel il profita de telle ſorte, qu'il fut bien-tôt luy-meſme un grand Maiſtre; & le Coadjuteur de ce bon Abbé, qui le choiſit pour transferer en France les Reliques de ſaint Benoiſt, que les ruines du Montcaſſin déroboient à la veneration des fidelles.

Baronius ad ann. 660.

Puiſque le Cardinal Annaliſte ne s'engage qu'à peine dans la diſcuſſion de cette tranſlation, & que les Hiſtoriens ne ſont pas d'accord ſur cette matiere, il n'eſt pas à propos que j'entre fort avant dans ces difficultez, quoy que l'Hiſtoire en ſoit à la gloire de noſtre ſaint compatriote. Je remarqueray donc ſimplement, aprés ceux qui ont écrit avec plus de ſincerité & de vraiſemblance ſur cette matiere, que quelques Religieux du Monaſtere du Mans, inſpirez du meſme deſſein pour les Reliques de ſainte Scholaſtique, que ceux de Fleuri pour celles de ſaint

Benoiſt ; ſe rencontrerent à Fleuri au moment du depart de ſaint Aigulphe & de ſes compagnons, qu'on venoit de deputer pour le voyage du Mont-Caſſin, & qu'ils prirent tous enſemble le chemin de Rome ſous la conduite de ce ſaint Religieux : qu'aprés y avoir viſité les lieux ſaints, ils en partirent pour le Mont-Caſſin : & qu'y eſtans enfin arrivez, l'apparition d'un vieillard venerable & celle d'une lumiere extraordinaire, qui parut ſur le lieu où les corps du Saint & de la Sainte repoſoient ; leur découvrirent aprés une longue recherche ce treſor qu'on avoit caché, & qu'ils apporterent en France parmy les chants d'allegreſſe & les miracles qui les ſuivirent. Je ſçay que l'enlevement des Reliques n'a pas eſté approuvé de tous les Docteurs, & qu'il a meſme paſſé chez quelques-uns pour un vol. Mais outre que Dieu n'a fait voir par aucun ſigne, comme il arrive d'ordinaire, que celuy-ci luy ait déplu ; il eſt encore tres-aſſuré que cet enlevement n'eſt deffendu que quand les Reliques appartiennent à un vray & legitime poſſeſſeur, qui les honore & qui les conſerve religieuſement. Ainſi les guerres & les courſes des Lombards ayant chaſſé les Religieux du Mont Caſſin, & ce lieu n'eſtant plus qu'un deſert, quand Aigulphe tira celles-cy de l'obſcurité pour les mettre au jour, ſon entrepriſe ne pût eſtre blâmable.

Theophil. Rennaud. in Heteroclitis ſpiritualibus.

Stephan. Abbas Leodienſ. in vita ſancti Modoaldi.

Quelque-temps aprés ce voyage l'odeur de la ſainteté d'Aigulphe s'eſtant rependuë à la Cour de Clovis II. Roy de France, qui l'eſtimoit fort, elle paſſa enfin la mer, & penetra juſques dans Lerins ;

Digitized by Google

ce qui obligea les Religieux de cette Isle à luy envoyer des deputez, le conjurans d'accepter la conduite de leur Monastere, & de quitter celuy de Fleuri. L'Isle de Lerins long-temps avant ce temps-là, avoit esté pour ainsi parler une pepiniere de Saints & de sçavans Religieux, qui comme des arbres plantez au long des eaux apportoient des fruits en leur saison, & répondoient à l'esperance de ceux qui les cultivoient. Mais comme toutes choses sont sujetes à l'inconstance, cette Communauté avoit alors beaucoup perdu de son premier lustre, & la pluspart de ceux qui la composoient tenoient plus des mœurs des Insulaires que de celles des Cenobites. Aigulphe, à qui ce desordre estoit connu, & qui apprehendoit de ne pouvoir reformer ces Religieux, refusa d'abord avec beaucoup de modestie l'honneur que ces deputez luy faisoient; mais voyant enfin que le Roy mesme s'en mêloit, il se crut obligé de donner les mains, & de se charger de la conduite de leur Maison.

V. Papir. Masson. annal. libr. 1. & Euchirium.

Il n'y a rien de meilleur que les Religieux qui demeurent dans leur Monastere sans chagrin, ni de pire que ceux qui en sortent (sans y estre obligez) de corps ou d'esprit. C'est pourquoy Arcade & Coloinb, deux Moines qui n'avoient plus qu'un pied dans le Cloître, & dont le cœur en estoit bien éloigné; loin d'embrasser la discipline que leur nouvel Abbé vouloit rétablir, conceurent tant d'horreur contre l'observance reguliere, que tout leur en estoit insupportable. Ils commencerent donc le desordre par le mépris qu'ils firent de la conduite de ce bon Abbé,

Augustin. Epist. 137.

Digitized by Google

Abbé, & ayant ſemé la diviſion parmy leurs freres, ils formerent enfin avec quelques mécontens une conjuration horrible contre luy, & contre ceux qui luy eſtoient le plus attachez. Car un jour qu'ils ne penſoient à rien moins, ces deux impies ſuivis d'une bande de deſeſperez alloient leur faire les dernieres violences, quand Dieu permit qu'ils manquaſſent leur coup par une prompte retraite que cette ſainte troupe fit en une Chapelle, dés qu'elle eut reconnu qu'ils eſtoient armez ; de ſorte que le ſaint Abbé leur ayant remontré de ce lieu de ſeureté l'énormité de leur entrepriſe, ils feignirent d'eſtre touchez de ſes diſcours, & ſe retirerent en attendant une occaſion plus favorable à leur deſſein.

Arcade cependant, outré de honte & de déplaiſir de n'avoir pû executer ce qu'il avoit entrepris, jugea à propos de s'abſenter du Monaſtere, & d'y laiſſer Colomb pour luy donner avis de ce qui s'y paſſeroit pendant ſon abſence. Quelque temps aprés eſtant retourné avec l'apparence d'un repentir, & trouvanr la porte fermée par l'ordre de ſon Superieur qui liſoit au fond de ſon ame, il eut recours au Comte Mummol pour rentrer de force, & pour ſe venger par ſon aſſiſtence. Mummol eſtoit un Tiran qui commandoit à Nice de Provence, & qui avoit quelquefois entretenu noſtre ſaint Abbé de quelques affaires. Ce Seigneur fort avare ajoûta foy aux paroles d'Arcade, qui luy faiſoit croire qu'Aigulphe vouloit diſpoſer des treſors de la maiſon, & que pour s'eſtre oppoſé à ce deſſein il en avoit eſté chaſſé. Mummol ſe ſervant donc de cette occaſion

Digitized by Google

pour s'en saisir, alla expressément à Lerins où il fut à l'ordinaire fort bien receu de l'Abbé, qui pour conjurer la tempête qu'il prévoyoit alla luy-mesme au devant d'Arcade. Mais la douceur de ce bon Pere, loin de produire du changement dans le cœur de ce malheureux enfant, vit éclater toute la rage qu'il avoit conceuë contre luy. Car les injures & les coups qu'il receut d'une troupe d'enragez, conduite par ces deux furieux Moines, appuiez de la faveur de Mummol, ne finirent que par l'horreur d'une prison où ses plus chers & ses plus fideles enfans luy firent bien-tôt compagnie, aprés avoit esté traitez comme luy. Ce fut alors que la prediction de saint Oüin Archevesque de Roüen fut verifiée, car ce Saint passant à Lerins à son retour de Rome en France, avoit predit au bon Abbé qu'il n'estoit pas en seureté de sa vie en ce lieu-là, & l'effet, comme nous le verrons bien-tôt, ne manqua pas de suivre la prediction. L'Histoire rapporte que l'apparition de saint Michel à nos Saints persecutez les consola fort en leur prison, mais que la fourberie d'un de ces deux méchans Moines, qui les vint voir couvert de la peau de brebis tout loup qu'il estoit, ne laissa pas d'en déconcerter tellement un nommé Truchaire; que faisant reproche à ce perfide de sa trahison, il le compara par un saint emportement à Judas. Cela n'empescha pas toutefois que le faux charitable ne retournast dés le matin pour porter de la nourriture à ses prisonniers, afin de leur faire violer la Regle qu'il méprisoit; mais Aigulphe refusa d'en prendre avant None, pour ne pas contrevenir aux ordres de son saint Patriarche.

Acta SS. Ordin. Benedictini.

Digitized by Google

Cependant Mummol ayant feint de ſe retirer pour témoigner qu'il n'avoit aucune part à ce qui ſe paſſoit en ce lieu ; ſon avarice l'obligea bien-toſt d'y retourner pour promettre la liberté au ſaint Abbé, s'il vouloit le mettre en poſſeſſion du treſor dont il le croyoit depoſitaire. Mais voyant enfin qu'il n'avançoit rien & que l'Abbé l'aſſuroit toûjours qu'il ne connoiſſoit point d'autres treſors que les pauvres, il pilla tout le Monaſtere, & le renferma encore plus étroitement avec ſes compagnons, qu'il n'avoit eſté.

Arcade & Colomb ne ſçachant plus enſuite ſur quoy exercer leur rage, & craignant ſur tout que leurs crimes ne vinſſent à la connoiſſance du Roy, & qu'ils n'attiraſſent ſa juſtice ſur eux, reſolurent d'enlever leurs innocens priſonniers & de s'en deffaire ſi ſecretement & ſi loin que perſonne n'en eût de nouvelles. Comme ils executoient avec quelques miniſtres de leur paſſion cet horrible projet, & qu'ils embarquoient ces ſaints Religieux ; quelques-uns de ceux qui s'eſtoient cachez pendant la perſecution, & qui eſtoient retournez au Monaſtere la croyant ceſſée ; cherchoient leurs freres juſques dans les lieux les plus ſecrets de l'Iſle : mais en vain, puiſqu'ils eſtoient déja ſur la mer. Il eſt vray que l'orage qui ſurvint auſſi-tôt qu'ils furent dans le vaiſſeau retarda la conſommation de leur martyre, mais il n'en empeſcha pas le commencement. Car pour prelude de cette ſanglante tragedie, ces enragez arracherent d'abord les yeux à nos Saints, & leur couperent enſuite la langue. Mais

Evulſa de faucibus lingua martyriũ ante martyrem paſſa expeditè ni-

hilominus loquebatur. *Chrisostom. homil. de S. Romano.*

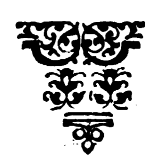
bien loin d'estre touchez d'un repentir, voyant qu'ils ne laissoient pas de parler & de benir Dieu, ils les dépoüillerent tous nuds pour les couvrir de confusion, sans que nostre saint Abbé fist paroître aucune marque d'impatience pendant ce temps-là : ne répondant à ce traitement que par un signe de croix qu'il fit sur les flots, & qui rendit enfin la tranquillité à la mer, aprés un orage qui avoit empêché le vaisseau de prendre port pendant quinze jours.

T. 3. Hist. Eccl. Gallicanæ. P. le Comtre.

Un vent favorable les ayant donc enfin poussez en l'Isle de Capri, nos Religieux ne dirent pas un seul mot des cruautez qu'ils avoient endurées à ceux du Monastere de cette Isle, Aigulphe s'occupant simplement à y précher la Communauté pendant la semaine sainte. Ce temps expiré, & Arcade estant de retour d'un petit voyage qu'il avoit fait en terre ferme, il falut partir de cette Isle pour finir la Tragedie que ces malheureux avoient commencée. Ce fut en une Isle deserte nommée Amatune, située entre celles de Corse & de Sardaigne, au rivage de laquelle Arcade & Colomb ayant trouvé un vaisseau qui venoit d'Affrique, ils les abandonnerent moyennant une somme d'argent, à la cruauté des Pirates qui estoient dedans. Ainsi, ces Barbares n'eurent pas si-tost descendu ces saintes victimes dans l'Isle, que sans donner le loisir à Aigulphe d'achever sa priere, & l'exhortation qu'il faisoit à ses compagnons pour les animer au martyre ; ils leur couperent à tous le cou, aprés avoir commencé par les bras de l'Abbé, dont ils abbattirent la tête à son tour. Ce qu'il y eut de remarquable pendant ce temps-là, est qu'un de

ces Religieux nommé Briconnius s'estant jetté par je ne sçay quel mouvement dans un esquif, pour se dérober à la cruauté de ces bourreaux, & ayant ensuite voulu retourner vers ses compagnons, afin d'avoir part à la gloire de leur martyre, il ne put jamais prendre terre, de maniere qu'il fut porté dans cet esquif jusques à Lerins, sans aucun secours que celuy du Ciel, où il apprit à l'Abbé Rigomir qu'on venoit d'élire, & à sa Communauté, le martyre d'Aigulphe & de ses trente-trois compagnons.

Je ne m'arrête pas ici à écrire la fin d'Arcade ni celle de Colomb, quelques Historiens assurans que le Roy de France ayant condamné ce dernier au supplice, il fit penitence ; & d'autres, que ce fut Arcade qui se repentit, & que Colomb mourut dans son peché, & mesme qu'Ebroin Maire du Palais punit severement ceux qui avoient massacré nos Saints. Car quoy qu'il en soit, ces circonstances regardent bien moins la gloire de nostre saint Compatriote que la profondeur des jugemens de Dieu, qui fait justice & misericorde quand il luy plaist, & qui ne couronna mesme que ses propres dons, quand il recompensa de la couronne du martyre, la patience & les autres vertus de ce Saint.



Digitized by Google

SAINTE ANGARISME
ABBESSE D'ARLUC.

L'Histoire de cette ſainte Fille ne nous fera pas ſimplement voir ce qui la regarde ; mais elle nous apprendra encore les ſuites de la mort de ſaint Aigulphe ſon Directeur.

Sanctimonialem Virginem Bleſenſem nomine Angariſmam. *Vincent. Baralis in actis Aigulph.*

Elle nâquit à Blois au meſme ſiecle & à peu prés au meſme-temps que ce ſaint Abbé. Il importe peu de ſçavoir ſi ce fut dans une famille riche, il ſuffit de remarquer que dés ſon bas âge Dieu fut ſon unique treſor, & qu'elle voulut bien tout quitter pour le poſſeder ſans diſtraction. Ce fut dans cette veuë qu'elle ſe laiſſa conduire par ſon ſaint Eſprit en un Monaſtere. Nous ne ſommes pas bien aſſurez de ſa ſituation, mais apparemment il eſtoit peu éloigné de Blois, & de l'Ordre de ſaint Benoiſt.

Surius in Aigulpho.

Comme ſaint Aigulphe avoit eſté ſon Directeur & qu'il l'avoit inſtruite dans les ſaintes Lettres, il eſt certain qu'il avoit beaucoup contribué à cette retraite. Mais leur ſaint commerce n'eſtant plus ſi facile depuis que ce Saint eut quitté Fleuri, & qu'il eut eſté éleu Abbé de Lerins ; il ſe preſenta enfin un moyen tres-favorable de le recommencer : car s'il affectionnoit cette ſainte Fille* il n'en eſtoit pas moins affectionné. Il y avoit un Monaſtere proche de Lerins, en un lieu nommé Arluc, que le malheur du temps avoit ruiné ; Aigulphe le rétablit le mieux

* Paula & Euſtochium velit, nolit mundus in Chriſto meæ *Hieronim. ad Paulam.*

Arlucus conditum Monaſterium à Nazario Abbate ſub

qu'il put, & croyant que des Religieuses Françoises de Nation, seroient le plus bel ornement qu'il y pourroit mettre, il y en fit venir certain nombre sous la conduite d'Angarisme qu'il y benit, & qu'il y établit Abbesse.

Clotario II. derelictum ante adventum Saracenorum, qui regionem istam vastarũt. *Annal. Eccles. Gallic. P. le Cointe.*

Elle y passoit sa vie sous la direction du saint Abbé dans les exercices de sa Regle, lorsque l'ennemy sema la zizanie dans le Monastere de Lerins, par l'entremise d'Arcade & de Colomb, & que cette mauvaise semence y étouffa une partie du bon grain par le meurtre de ce saint Abbé & de ses trente-trois compagnons. Ainsi je laisse à penser quelle douleur cette bonne Abbesse ressentit quand Briconius, qui s'estoit sauvé du carnage, luy en vint annoncer la nouvelle de la part de l'Abbé Rigomir, successeur d'Aigulphe. Rigomir estant donc allé dés le commencement du Printemps suivant, en l'Isle d'Amatune avec quelques-uns de ses Religieux, lever les corps des saints Martyrs, qui avoient esté miraculeusement preservez de la pourriture & des bêtes; la sainte Fille ne manqua pas de les attendre sur le rivage avec une suite aussi attendrie de douleur, & aussi touchée de devotion qu'on le peut imaginer. Ces sages Vierges, à l'abbord de ces pitoyables & precieux restes, les regardoient déja pour leur consolation, comme des tresors dont elles s'alloient mettre en possession; & la bonne Abbesse, dont l'ame avoit esté unie à celle du saint Abbé, n'avoit pas manqué de preparer la plus belle Chapelle de son Eglise, comme un lit d'honneur & de parade pour l'y recevoir. Mais elle fut bien étonnée quand

Cœnobium in loco qui dicitur Arlucus cõstruxit seu reparavit, præposuitque eis sanctimonialem Virginem nomine Angarismam Blesensẽ, quam cum aliis Virginibus è Gallia venire jusserat. *Vincent. Baralus supra citatus.*

Digitized by Google

elle vit qu'on luy refusoit ce qu'elle avoit tant attendu. Car il arriva en ce moment un pieux different entre les Freres & les Sœurs, & tel qu'il pouvoit arriver entre de saints Enfans, qui disputent plus par honneur & par pieté que par interest, ce qui leur reste de leur défunt Pere. Il n'estoit pas juste que les Filles fussent heritieres universelles, puisque les Loix ne leur accordent en beaucoup de lieux que ce qu'il plaist à leurs Freres de leur donner. Cependant ceux-cy parurent assez liberaux, car pour satisfaire en quelque maniere le zele de ces bonnes filles, ils leur donnerent la tête & le bras droit du saint Abbé, dont le reste fut porté dans le Monastere de Lerins avec le corps des autres Martyrs, pour y estre mis dans des Chasses.

Angarisme estant donc obligée de se contenter de ce partage elle colla saintement ses levres sur les playes du Martyr, comme sur autant de bouches qui avoient confessé JESUS-CHRIST, & aprés avoir lavé & embaûmé ces saints Membres, elle les plaça en la Chapelle qu'elle avoit preparée dans son Eglise. Ce fut proche de ces Reliques qu'elle passa le reste de sa vie, dans la douleur & dans l'oraison, & les miracles qui s'y firent de son temps furent les seules consolations qu'elle y receut.

Le temps de la mort de cette bonne Abbesse est incertain, mais il est assuré qu'elle mourut comme elle avoit vescu, & je ne croy pas mesme qu'on luy puisse raisonnablement disputer le nom de Sainte que je luy ay donné à la tête de sa vie, puisque l'Histoire l'appelle *la sainte Abbesse*.

V. Annonimum apud Surium 3. Octobris.

PIERRE

PIERRE DE BLOIS

ARCHIDIACRE DE BATHE en Angleterre.

JE viens de finir la vie d'un saint Martyr, je vais commencer celle d'un Docteur, que quelques-uns ont honoré du nom de saint Confesseur; mais qui peut passer pour Martyr, si la volonté en peut faire un. C'est l'honneur de nostre Patrie; c'est luy qui par ses doctes & pieux écrits porte son nom par tout où la science & la pieté sont en estime, & qui luy rend une gloire immortelle pour une vie mortelle qu'il en a receuë. C'est un deffenseur de souverains Pontifes, un Conseiller de Prelats & de Chefs d'Ordre, un Precepteur de Princes & de Rois, un Docteur également humble & sçavant, & au sentiment de plusieurs un des derniers Peres de l'Eglise. Un homme sans fard & sans interest, quoy que nourri à la Cour; qui fut toûjours libre où on voit tant d'esclaves de l'ambition & de la fortune, & qui comme le Saint dont il portoit le nom, ne porta jamais d'autres chaisnes ni d'autres liens que ceux dont l'envie & la tribulation le chargerent. Les grands Peintres, dit-on, ne peuvent estre mieux dépeints que par eux-mesmes. Aussi Pierre de Blois semble-t-il avoir pris le soin de se dépeindre dans ses Ouvrages, où l'on voit tant de traits de son bel esprit, & une si belle image de sa vie, que tout ce

Martyrium sine cæde placet passura voluntas sufficit. *Paulin.*

que jen representeray ici ne sera qu'une foible copie en comparaison d'un original si fini.

Munster. Belleforest. Du Chesne. Grenaille. Des Ruës.

Quoy que quelques Auteurs * ayent confondu ce Grand Homme avec Pierre l'Hermite, & que Busée mesme trompé comme eux par la conformité des noms, luy ait attribué quelques Sermons de Pierre le Mangeur, dit *Comestor* : je ne m'étonne pas tant de cette erreur que de l'entêtement de ceux qui se sont imaginez qu'il estoit Breton de nation. * Il ne faut que lire quelques-unes de ses Epistres [a], & quelques Auteurs de reputation [b] pour estre assuré du lieu de sa naissance, & particulierement ce que remarque Busée [c], & que nous avons touché autre part au sujet du Fauxbourg de Vienne, où Guillaume son frere est appellé, suivant quelques exemplaires *Vuilhelmus Viennensis*. Car cela ne se peut entendre que de Vienne Fauxbourg de Blois, particularité que cet Auteur a remarquée dans des MS. sans la comprendre, mais qui fait fort à mon sujet.

* *Dictionnaire de Moreri. pag. 907.*
[a] *Epist. 92. & 63.*
[b] *Papir. Masson. in descript. Frãc. per flumin. Jacob. Merlinus Epist. dedicat. Operum P. Blesensis.*
[c] *Nota in Epist. 66. P. Blesensis.*

Il est donc assuré par tant de témoignages qu'il nâquit à Blois environ le commencement du douziéme siecle, car on n'est pas assuré de l'année. Son pere & sa mere estoient de Bretage, personnes riches, de qualité & tres-charitables. Il y a apparence qu'ils eurent encore d'autres enfans que ce Guillaume, dont nous venons de parler, qui fut Abbé en Sicile *, & que Christiane qui fut Religieuse ; puisque quelques-unes des Epistres de Pierre s'addressent à ses néveux, dont l'un fut Abbé de saint Laumer, & l'autre Prieur de Moutou. L'étude des belles Lettres fut sa premiere occupation. La Poësie premie-

* Monachus Benedictinus & Maniacensis Abbas.

rement, & l'éloquence ensuite l'arrêterent quelque temps par leùrs charmes; mais enfin il ferma l'oreille aux doux accens de la premiere, comme à ceux d'une Sirene trompeuse, & il joignit la connoissance du Droit Canon & du Droit Romain à la seconde. Quoy qu'il ait aussi étudié en Medecine, il ne s'en piqua pourtant pas jusques à en faire profession publique. Aussi semble-t-il y avoir quelque chose à desirer à ce qu'il écrit en l'Epistre quarante-troisiéme à un Medecin d'Amboise au sujet d'une *Hemitritée* qu'il avoit veuë passant en cette Ville-là.

Ayant fini toutes ces études dans l'Université de Boulogne, il alla à Paris où il s'addonna serieusement à celle de la Theologie renonçant à toutes les autres; ce qui luy succeda si heureusement qu'il passa en peu de temps parmy les plus doctes pour un Theologien tres-profond. Et à ce propos, comme la doctrine de la presence réelle a beaucoup fait de bruit depuis peu, je croy que ceux qui ne le sçavent pas, seront bien aise d'apprendre qu'il s'est servi du terme de *transsubstantiation* & de *transmutation de substance.* *De Sacramento Altaris.* Et qu'ainsi Luther, Calvin, Pierre Martyr & Chemnitius n'ont pas agi de bonne foy quand ils ont soûtenu que ce terme estoit de l'invention du Concile de Latran, puisque ce Concile ne s'est tenu * que long-temps aprés; pour ne point parler * 1215.
d'Estienne d'Autun, qui s'estoit servi du mesme terme, quelque-temps avant ce mesme Concile. Il avoit un genie si fort & si heureux qu'il dictoit à trois Secretaires differens pendant qu'il écrivoit luy-mesme. Le sçavant & devot Jean de Sarisbery, qui avoit esté

Clerc de ſaint Thomas de Cantorberi, & qui fut depuis par ſon merite Eveſque de Chartres, avoit eſté un de ſes Maiſtres, & parce qu'il avoit puiſé dans cette ſource, il ne faut pas s'étonner s'il fut à ſon tour un grand perſonnage, & s'il a ſi ſouvent repeté dans ſes Oeuvres, ce vers d'un * des Ouvrages de ce Grand Prelat,

Exeat ex aula qui volet eſſe Pius.

Ses Lettres, qui ſont des avis à des Moines, à des Abbez, Eveſques, Cardinaux, & autres perſonnes conſiderables, ne reſpirent que charité & ſont pleines d'érudition, gagnant ainſi le cœur de ceux qui les liſent. Il demeura fermement attaché au ſaint Siege en la perſonne d'Alexandre III. pendant le ſchiſme que cauſa Octavien, ſans que la priſon dans laquelle il fut mis par les partiſans de ce dernier, le pût ébranler; & il eut encore l'honneur de prêter ſa plume à ce Pape pour l'inſtruction du fameux Soudan de Cogny. Cet eſprit ferme & inflexible, & cette grandeur d'ame qui parut en toutes ſes actions, & qui eſt ſouvent un obſtacle à la fortune de tant d'honnêtes gens, ne l'empeſcha pas de recevoir un honneur des plus grands: car à la recommandation de Rotrode Archeveſque de Roüen, il fut éleu Precepteur du jeune Roy de Sicile Guillaume ſurnommé le Mauvais. Mais quoy qu'il eût un grand credit en ce Royaume, & une aſſez bonne part au gouvernement, il en partit quelque temps aprés pour revenir en France, ne croyant pas pouvoir demeurer en conſcience prés d'un Prince débauché, qui ne ſe rendoit ni à ſes inſtructions ni à ſes exem-

* *De Nugis Curialium & veſtigiis Philoſophorum.*

V. P. Bleſenſ. ad Soldan. Iconii. Vincent Bellovacenſ. lib. 3. & Hiſtor. Biſantin. D. du Cange. pag. 366.

ples, son humilité luy persuadant d'autre part qu'il estoit trop foible pour porter le pesant fardeau d'un Etat.

Aussi-tost aprés qu'il fut de retour en France Henri Roy d'Angleterre II. du nom l'appella en son Royaume, d'où il fut renvoyé en France pour y negocier quelques affaires avec le Roy. Henri estant mort quelque temps aprés il fut obligé de quitter le service de Richard Archevesque de Cantorbery pour retourner encore une fois à la Cour d'Angleterre au service de la Reine Eleonor, qui le choisit pour son Secretaire, comme il paroist par les Epîtres qu'il a écrites au nom de cette Reine pour des affaires tres-importantes. L'an 1171. il fut choisi par Richard Archevesque de Cantorbery, pour aller soûtenir son droit à Rome contre Roger, nommé à l'Abbaye de saint Augustin: & dix ans aprés il y fut encore une fois envoyé au sujet du different survenu entre Baudoüin Archevesque de Cantorbery, & ses Moines. Au reste, son zele & sa charité parurent en toutes ses actions & en toutes ses entreprises jusques à souhaiter le martyre avec une ardeur Epist. 130. sans pareille, & à quitter la Cour, sans autre dessein que de se donner tout à Dieu, & ne plus penser qu'au salut de son ame.

Ce fut en ce temps-là qu'il resolut de prendre enfin l'Ordre de Prestrise, mais l'humilité qu'il fit paroître dans cet état fut si grande, qu'il refusa l'Ar- Epist. 131. chevesché de Naples aussi constamment qu'il avoit refusé, quelque temps auparavant, un autre Evesché d'un moindre revenu. Car quoy qu'on puisse inferer

Digitized by Google

de quelques endroits de ses Epistres, qu'il a quelquesfois cedé au torrent de l'ambition & des douceurs de la vie, qui entraisnent souvent les plus forts; il est certain que ces passions de jeunesse passerent toutes avec l'âge: témoin ce grand amour qu'il fit paroître depuis une maladie qu'il eut, pour la pauvreté & pour les autres vertus chrestiennes. En effet, quel plus grand changement en un homme de Cour, & qui avoit eu & merité des emplois fort honorables, que de quitter sans chagrin un gros Benefice, & se contenter d'une simple Chanoinie à Chartres, & d'une place entre les domestiques d'un Archevesque de Sens *? Ne se vit-il pas dépoüillé sans murmure de son Archidiaconé de Bathe par les artifices de ses ennemis, & quoy qu'il demeurât Archidiatre de Londres, dignité plus honorable que profitable, ne se vit-il pas réduit à demander au Pape Urbain III. quelque moyen d'y subsister, & de s'y soûtenir avec honneur?

* Guillaume de Blois, Cardinal & Ministre d'Estat.

Il n'y a rien qui afflige tant un bon cœur que la calomnie, il ne pût toutefois l'éviter: & enfin, quoy qu'il aimât tendrement sa patrie, qu'il n'y eût demeuré que tres-peu de temps, & qu'il eût toûjours parlé de celuy qui l'en avoit separé, comme d'un temps d'exil & de chagrin; la mort, quelque apprehension qu'il en eût, ne laissa pas de le surprendre en Angleterre environ l'an 1200. Mais il eut l'avantage d'estre regreté de tous les sçavans, & de tous les vertueux de son temps, & il n'y a gueres eu depuis d'Ecrivains qui n'en ayent parlé avec éloge, ni de Maistres de la vie spirituelle qui ne l'ayent loüé & suivi.

V. Baron. ad ann. 1200. T. 12. Matth. Paris. Trithem. Abb. Bellarmin. Merlinum, Busaum, Gussäuill. Theophil. Rainaud. Le Journal des Sçavans du 16. May 1667.

Que si l'on remarque dans ses Ecrits quelques endroits un peu forts ; on doit considerer que ce n'est pas par interest qu'il parle lors mesme qu'il semble parler pour luy : mais qu'il y est poussé par des sentimens de conscience & de generosité. Jamais il n'y eut homme plus soûmis aux Puissances quand il n'y alla pas de l'honneur de Dieu & de son Eglise. Il le fit bien voir en l'affaire du martyre de saint Thomas de Cantorbery, car il s'y comporta en bon serviteur de Dieu & du Roy, y démêlant les choses avec toute la pieté & toute la prudence requise. Je finis par l'amour qu'il portoit à Blois, & qu'il fait si bien remarquer dans la Lettre qu'il écrit au Doyen & Chapitre de saint Sauveur de cette Ville. A quoy l'on me permettra d'ajoûter, qu'il ne se lit rien de plus Chrestien ni de plus touchant que celle qu'il écrit à l'Abbé de saint Laumer son neveu ; que ses Ouvrages instruisent & attendrissent le cœur en mesme temps ; & que l'on y remarque presque par tout cet air de bel esprit & d'honnête-homme qui plaist tant aux honnêtes-gens.

Comme il n'y a rien de plus avantageux à sa memoire que ce que Jacques Merlin, qui a le premier fait imprimer ses Oeuvres, écrit dans son Epître Liminaire ; je croy ne pouvoir mieux couronner l'Histoire de sa vie que par les mesmes termes dont ce Theologien de Paris s'est servi. Car outre qu'ils confirmeront tout ce que je viens d'écrire, ils leveront encore les doutes qu'on pourroit avoir sur le lieu de sa naissance, comme nous l'avons remarqué au commencement de sa vie ;

Ad Michaelem Episcopum Lingonensem. 1519.

Inter quos adeſt ex mille unus multiſcius omnium doctiſsimorum facile Princeps diù quæſitus Bleſenſis noſter, Patriâ ſapientiâ nomineque digniſsimus, qui etſi Bleſenſe ſolum tecum commune habeat, non tamen Bleſo & humili, ſed ornato facundo, terſoque ſermone oleum fundit, Petrus de Petrâ, & mel ex ſaxo duriſsimo, cujus venerandam canitiem, (ut verum dolens fatear) cum ſolum à limine nuper conſpicatam ſalutaſſem, tuam importunitatem demirari non ſufficiebam neſcio quâ deluſus hominum ſententia, qui nihil niſi carum, niſi rarum, aut remotum inſigne augurari ſolent. Quid (tacitus inquiebam) pater exigis, quid glorioſum præclarum inauditumve ex Petro expectas, non pertranſivit Barbaros, non penetravit Egyptum, non luſtravit Græciam, & Chaldæos minimè exploravit? O me infelicem, qui incognitum ſenem ſic damnare præſumpſi! O me miſerum, qui Reipublicæ tam inſigne munus (nullis optimi de me ſemper benemeriti patris votis fractus) reddere protelavi! Pulſis igitur tandem à me acriori ſtudio illis ignorantiæ tenebris, pœnitudine utinam non ſera ductus, non à limine, ſed ab integro lumine, Bleſenſis non mutili, non manci, ſed integri, experimentum ſumens, maximorum virorum præclarorumque Coronæ de republica optime meritorum eum aſcribendum non immerito dignum duxi. Quippe qui & ſermonis venuſtate cæteris præſtet, & fructuoſæ ſapientiæ ſuavi, & admodum doctâ amplitudine nullos ſequatur. Nam & Regum cæterorumque principum ſtolidos impetus, Pontificum antiſtitumve deliramenta exceſſuſque, petulantium Eccleſiaſticorum mores, ſuperba popularium colla, Hæreticorum (Judæorum maxime) pertinaciam maxima ſedulitate moderari contendit, inflammare ſatagit, componere, dirigere, poſſumdare & elidere, ſuis

aut

Digitized by Google

aut succulentissimis epistolis à vivo scripturarum fonte affatim scaturientibus, aut suavissimis sermonibus ambrosiam nardumque bonam imo optimam plurimùm redolentibus, cæteris denique præclaris tractatibus ad pœnitentiam, patientiam, amicitiam, rectamque morum institutionem fidei quoque Catholicæ pietatem, quosque hortatur & mortales sollicitat, velut omnibus & apud omnes omnia factus sit. Inter eloquentissimos terso splendidoque sermone exuberat. Inter Medicos Philosophiæ apices rimatur, pervestigat. Juris item ænigmatum explorator est dissertissimus. Amplissimam tandem sacrarum literarum suppellectilem, ad componendos hominum mores accommodatissimam inter primipilos sibi adeo usque conciliat, ut scripturas affatim sanctissimas scaturire singula sua opera præ cæteris dignoscantur, ut jam non immerito Blesensem ex pene innumeris rebus innumera scientem dixerim. Cujus quidem odorem Præsulum dignissime, cum jam pridem olfaceres, ut nominis atque gloriæ Petri palmam partim sibi vindicaret Blesensis Patria, partim amici è tenebris in quibus hactenus delituerat, in lucem proferre propensius efflagitare non destitisti. Accipe igitur Præsulum meritissime, accipe jam optatum hominem omnium hominum generi (tum maxime Pontificali dignitate insignitis) gratissimum. Accipe, inquam, Blesensem tuo nomini dicatum, ut qui tecum idem natale solum, eandemque assecutus est patriam, communem doctrinæ atque gloriæ palmam assequatur. Dignum revera est, ut te rerum honestarum perinde ac utilium cupidissimo Authore, Blesensis nominis habeat immortalitatem, qui tibi cæterisque Blesensibus maximum optimumque famæ, odorem, virtutum omnium Seminarium concessit.



DES ENFANS DE HENRI-ESTIENNE COMTE DE BLOIS, ESTIENNE ROY D'ANGLETERRE, ET HENRI EVESQUE DE WINCESTRE, & Legat du Pape en ce Royaume.

QUoy que nous n'ayons rien d'asſuré touchant le lieu de la naiſſance de ces deux Princes, leur Hiſtoire eſtant au moins par reflexion de noſtre ſujet; j'ay cru qu'il ne la faloit pas oublier ici, ayans fait une figure fort conſiderable en leur temps.

Henri I. Roy d'Angleterre eſtant mort, & les Grands de ce Royaume n'eſtans pas d'accord entr'eux touchant ſon ſucceſſeur, la preſence d'Eſtienne, qui paſſa promptement en Angleterre, avança beaucoup ſes affaires. Mais il faut avoüer qu'avec toute ſa vigilance, s'il ne ſe fût accommodé avec Thibaud ſon aiſné, auquel il promit une groſſe penſion pour la ceſſion de ſon droit à ce Royaume, & que s'il n'euſt eſté ſecouru de la faveur de ſon frere Henri, qui eſtoit tres-puiſſant en Angleterre; il eſtoit en grand haſard de ſe voir obligé de repaſſer en France ſans rien faire. Ces moyens l'ayant donc enfin élevé à la Royauté, il promit à ſon ſacre qu'il conſerveroit les Privileges de l'Egliſe : mais ne ſe reſſouvenant plus de ſa parole quelque temps aprés, Henri en fut ſi indigné, qu'il le cita au Concile qu'il avoit indiqué à Winceſtre, & le menaça meſme de

Vvilhelmus Malmesburiens. Lib. 5. edit. 1601.

1135.

Idem Hiſt. nov. lib. 2.

Digitized by Google

s'excommunier, donnant cependant avis au Pape de cette affaire. Cette fermeté de Henri luy succeda si heureusement, qu'Estienne se disposoit tout de bon à luy donner satisfaction quand l'Imperatrice Mathilde arriva. Cette Princesse, dont le fils se portoit pour heritier du Royaume, trouvant à son arrivée un parti prest à soûtenir ses interêts, & ses troupes ayant ensuite rencontré celles d'Estienne, qui se trouverent les plus foibles, il perdit la bataille & la liberté. Mais comme son parti ne fut pas pour cela tout-à-fait dissipé, la guerre continua entre les deux pretendans au Royaume, pendant quinze années; de maniere qu'Estienne ne sortit de prison que par l'entremise de son frere Henri, qui fit son accommodement avec Mathilde & avec son fils, à condition qu'il laisseroit le sceptre en mourant à ce jeune Prince, à quoy il n'eut pas de peine à consentir; parce qu'ayant perdu Eustache son fils unique, il ne se voyoit point de successeur. Il mourut l'an 1154.

Riccard. Prior Hagestald. pag. 312. script. Hist. Angl.

1141.

Matth. Paris. pag. 51. & 52.

Cronic. Gauffr. Prior. Vossiens. T. 1. Bibl. Labean.

Henri son frere avoit esté premierement Moine à Cluny. Il fut ensuite Abbé de Glastomburri, puis Evesque de Wincestre, & enfin Legat du Pape en Angleterre; mais il ne fut pas Cardinal, comme Goduvin & Auberi l'ont écrit. La guerre ayant presque reduit en cendres sa Ville Episcopale, il la fit pour ainsi dire refaire tout de neuf, & particulierement les Eglises, fondant en mesme-temps divers Hôpitaux. Il eut quelques affaires avec l'Archevesque de Cantorberi pour la presseance, mais ce fut apparemment en qualité de Legat. Le Pape Luce

Quem mater ne soli sæculo genuisse liberos videretur apud Cluniacũ tonsavit. *Henric. Neubrig. rerum Anglic.*

III. luy envoya le Pallium, voulant ériger l'Evesché de Wincestre en Archevesché, mais la mort ne luy permit pas de le faire. Il fit connoître par quelques Ouvrages, qu'il n'estoit pas moins sçavant qu'il estoit pieux & prudent. Vossius a écrit qu'il fit un Traité de l'invention du tombeau du Roy Artus, & que ce tombeau se découvrit enfin aux marques qu'il en avoit données; quoy que les Anglois, loin de le croire mort, attendent dit-on toûjours son retour. Henri II. Roy d'Angleterre l'estant allé voir pendant la maladie dont il mourut, il luy predit qu'il auroit bien de la peine à se tirer des affaires que la mort de saint Thomas de Cantorberi luy avoit faites. Sa mort arriva, selon quelques Auteurs, le premier Juillet 1171.

Lib. 1. de Hist. Latin.

V. Erasm. in Chiliadib.

Bernard. Epist. 93.
Joan Sarisber Epist. 247.
Cronic. Cluniac.
Necrolog. sancti Martin. de Campis.
Joan. Paris. MS.

Au reste, il ne faut pas s'étonner si Vossius s'est trompé l'appellant Henri de Suilly, le prenant ainsi pour son frere Guillaume, qui épousa l'heritiere de Suilly, & qui donna, comme je l'ay écrit en son lieu, l'origine à la maison de Suilly-Blois, ou Suilly-Champagne. *Henricus Soliacus qui & Henricus Blesensis, claruit apud Anglos, circa annum 1170. Lib. 3. de Historic. Latinis.*

DE GUILLAUME DE BLOIS
Cardinal & Regent du Royaume, sous Louis VII. & sous Philippes II.

THibaud IV. Comte de Blois, eut comme nous l'avons écrit cy-devant, de Mahaut de

Carinthie son épouse, 1. Henri le Large, duquel sont sortis les Rois de Navarre, par son mariage avec Blanche de Castille. 2. Thibaud Comte de Blois V. du nom, 3. Guillaume qui fut Cardinal, & plusieurs autres enfans. Ce Guillaume ayant donc esté un grand personnage, & me croyant pour cette raison obligé d'en parler ici; je le range sous mesme titre qu'Estienne Roy d'Angleterre & Henri Evesque de Wincestre, n'estant pas plus assuré qu'il soit né à Blois que ces deux Princes ses cousins.

V. la II. Partie.

Il vint au monde environ l'an 1135. & étudia à Paris sous Pierre Lombard. Son pere l'ayant cependant destiné à l'Eglise avec quelque sorte de precipitation saint Bernard luy en fit de fortes corrections; ce qui l'obligea de luy laisser d'oresnavant la liberté de prendre le party qui luy plairoit le plus. Mais comme il eut ensuite remarqué, que loin d'abandonner l'Autel il s'en approchoit de jour en jour avec plus de ferveur, il en eut une grand joye, & luy permit d'accepter une Prebende en l'Eglise de S. Quiriace de Provins. Comme il n'avoit pas moins de capacité que de naissance, il fut bien-tôt nommé à l'Evesché de Chartres, & enfin à l'Archevesché de Sens. Ce fut en ce temps-là que le martyre de saint Thomas de Cantorbery fit tout le bruit que chacun sçait. C'est pourquoy le Pape le connoissant tres-intelligent le nomma Legat en Angleterre pour informer sur cette affaire, & à son retour il fut pourveu de l'Archevêché de Reims. Il retourna encore aprés quelque temps en Angleterre par devotion, pour visiter le tombeau de ce Saint, où le Roy le receut avec toutes

V. T. 2. Histor. Academ. Paris. Epist. ad Comit. Theobald.

Cronic. Ioann. Brompton.

1175. les marques possibles d'estime, allant au devant de luy & luy faisant de grands presens à son depart.

Rigord. in vita Philipp. II.

Il assista l'an 1179. au Concile de Latran, & l'an 1181. le Pape le fit Cardinal du Titre de sainte Sabine & son Legat en France, aprés quoy il eut l'honneur de sacrer en son Eglise de Reims le Roy Philippes Auguste son neveu. Le Roy Louis VII. se croyant mortellement malade l'avoit nommé par son testament Regent du Royaume avec la Reine son épouse. Pendant sa regence il fit la guerre aux Vaudois, & aux Cottereaux, deux sortes d'heretiques, qui firent de grands desordres en ce temps là : & contraignit en mesme-temps Philippes Comte de Flandres, tout fier & tout mutin qu'il estoit, de reconnoître le Roy Philippes pour son Souverain, luy rendant l'hommage à genoux. Tant d'occupations l'ayant arrêté en France, il ne put rendre ses respects au nouveau Pape que l'an 1185. Il fut obligé l'an 1187. de retourner encore à Rome pour assister à l'élection du Pape Gregoire VIII. ayant assisté au precedent voyage à celle d'Urbain III. L'an 1190. le Roy Philippes Auguste ayant resolu le voyage d'Outre-mer, il fut encore une fois nommé Regent du Royaume, & eut l'honneur de donner le bourdon & la panneriere de pelerin à ce Prince en l'Eglise de saint Denis. Ce fut en ce temps-là qu'il prit en sa protection certains Chanoines de l'Ordre de saint Augustin, appellez dans l'Histoire *Clerici Cæsonienses*, parce qu'ils avoient premierement esté établis dans l'Abbaye de Cizoin * Diocese de Tournay. Renaud Archevesque de Reims avoit confirmé cet

Rigordus ibid.

** V. T. 12. Spicileg. pag. 516.*

Ordre l'an 1129. & parce que cette Abbaye estoit sur le territoire de nostre Archevesque ; il en voulut estre protecteur, le confirmant encore l'an 1190.

Des emplois si grands & des dignitez si éminentes luy ayant donné le pouvoir de faire du bien, il ne manqua pas de fonder des Colleges & des Hôpitaux, ni de proteger les hommes de Lettres, qui tous luy dedioient leurs Ouvrages, comme au Sujet le plus digne de cet honneur. Pierre de Blois, qui fut pendant quelque-temps au nombre de ses domestiques, comme nous l'avons remarqué en sa vie, luy addresse quelques-unes de ses Epîtres toutes pleines de marques d'estime & de respect. Estienne Abbé de sainte Geneviéve de Paris, & depuis Evesque de Tournay, si connu par ses beaux Ecrits, Pierre le Mangeur, dit *Petrus Comestor*, Gautier Poëte de son temps, & quelques autres grands personnages * ont tous fait son Eloge dés son vivant, en luy dediant leurs Ouvrages. Le Roy Philippes l'appelle dans une Lettre qu'il écrit au Pape Luce III. *L'œil de ses conseils & le bras droit de ses desseins.* Le Medecin Rigord le nomme en son Histoire *le Moïse de tout le peuple*, & le nomme mesme avant la Reine Mere Regente avec luy. Aprés le témoignage de tant de Grands Hommes, je m'imagine facilement que ce que Robert Moine de saint Martin d'Auxerre a écrit de fâcheux contre luy, est bien outré ; pour ne pas dire tout-à-fait faux. Ainsi, quoy que les Poëtes donnent un peu librement l'immortalité à leurs bienfaicteurs, ce ne fut pas sans sujet qu'un Poëte de son temps la luy donna ; mais je ne sçay

* *Petrus Pictav. Andreas Aulæ Regiæ Capellan. Petrus Cellensis. Guill. Britto. Rigordus. Ioann. Sarisb. S. Bernardus.*

Philipp. Galther. Alexandreid. pag. ultima.

Digitized by Google

s'il eût autant de raiſon d'en prendre en meſme-temps ſa part : car voici comme il finit l'Ouvrage qu'il luy dedie.

Nam licet indignum tanto ſit præſule carmen
Cum tamen exuerit mortalis ſpiritus artus
Vivemus pariter, vivet cum vate ſuperſtes
Gloria Guillermi, nullum moritura per ævum.

Il mourut en la ville de Laon âgé de ſoixante-huit ans, & fut inhumé en ſon Egliſe Archiepiſcopale l'an 1202.

DV VENERABLE HENRI
ABBE' DE NOSTRE-DAME
DE BOURG-MOYEN.

JE ne ſçay pas bien ſi ce bon Abbé eſtoit originaire de Blois; mais je ſuis aſſuré que tout ce que Thomas de Cantimpré nous en a laiſſé par écrit eſt
1330. tellement de noſtre Hiſtoire, qu'il eſt à propos d'en donner ici une traduction. Voici donc comme il en parle dans un de ſes Ouvrages les plus curieux.

Thomas Cantipratan. l. 1. cap 6. Apum miſtic.

Il y a fort peu de temps que le venerable Henri Chanoine Regulier dans le Monaſtere de Noſtre-Dame de Bourgmoyen de Blois, aprés avoir étudié quelques années à Paris, fut éleu Abbé de cette Maiſon, du conſentement de toute la Communauté. A la verité quelques-uns des Religieux de cette Maiſon, comme je l'ay appris, ſembloient fort ſages & fort honnêtes gens au dehors & ſelon le monde; mais ils

ils n'estoient en effet ni assez retirez ni assez devots. Le bon Abbé leur parla d'abord assez doucement de cette negligence, tâchant de les ramener à leur devoir & de leur faire embrasser sans bruit & sans contrainte la discipline qu'ils avoient insensiblement abandonnée. Mais voyant que ce moyen estoit inutile, & apprehendant de consumer le bien du Monastere en procez, il s'en alla secrettement à Rome, où il avoit de bonnes habitudes. Estant de retour & se voyant appuyé de l'autorité du Pape, il se disposa à faire par les voyes de rigueur, ce qu'il n'avoit pû par celles de la douceur. Ces Religieux (si toutesfois on les peut appeller de ce nom) voyans qu'ils estoient obligez de subir la Loy qu'on leur imposoit, & qu'ils ne pouvoient regimber contre l'aiguillon, feignirent de s'humilier, & de se ranger à la raison. Le bon Henri de son côté tâchoit à les gagner par toute sorte de moyens, leur faisant mesme donner ce dont ils avoient besoin plus liberalement qu'auparavant, mais ne relâchant rien pour cela des obligations de la Regle. Quant aux Charges de la Maison il ne les donnoit qu'à ceux qui luy paroissoient les plus fervens; de sorte que quelques-uns en ayant conceu de la jalousie, ils resolurent de s'en venger. Ainsi ces hypocrites, pour mieux couvrir leur dessein, témoignerent qu'ils vouloient s'attacher à luy & suivre ses ordres tres-ponctuellement. Le bon homme ne voyant donc que l'exterieur de ces fourbes, ne crût pas qu'il les fallust observer de plus prés que les autres Religieux, de sorte que ces perfides abusans de sa simplicité formerent un par-

Digitized by Google

ty de 28. qu'ils estoient, & corrompirent trois assassins pour s'en deffaire, & voici comment. Henri allant un jour à la campagne, & ces trois scelerats qui l'attendoient sur le chemin l'ayant abordé, ils se jetterent sur luy au moment mesme qu'il leur souhaitoit un bon voyage, comme on fait d'ordinaire entre voyageurs; & le massacrerent à coups d'épées. Son compagnon cependant s'estant sauvé, & ayant appris cet accident à la Communauté, elle fut en mesme-temps lever le corps, qu'on apporta en l'Eglise de Nostre-Dame de Bourgmoyen.

Pendant qu'on le conduisoit à la sepulture, ceux qui avoient commis ce sacrilege arriverent, & au mesme instant les playes, qui avoient auparavant paru seiches, s'ouvrirent comme autant de bouches & de témoins qui deposoient contre ces méchans, & qui demandoient vengeance du sang d'Abel. Aprés l'enterrement de ce Martyr (que je croy pouvoir appeller de ce nom) comme il falut proceder à l'élection d'un autre Abbé, les traîtres Religieux donnerent leur voix de mesme que les innocens à un certain Robert, qui n'estoit ni si simple ni si facile que Henri. En effet, ce nouvel Abbé part le mesme jour en diligence & va droit à Rome trouver le Pape, auquel il expose le fait de la barbarie commise en la personne de son predecesseur, & en rapporte des Lettres pour Philippes * Roy de France, & pour Louis Comte de Blois, afin de faire instruire sur le lieu le procez de ceux qui estoient soupçonnez d'avoir trempé dans ce sacrilege; ce qui fut aussi-tost fait. Ainsi les uns ayant tout confessé

* Philippes de Valois.
Louis II.

avec une humble & ſincere repentence, furent condamnez à faire penitence en une priſon perpetuelle, & les plus coupables condamnez à mort, aprés avoir eſté degradez, entre leſquels quelques-uns previnrent par un juſte jugement de Dieu la Sentence des hommes, ſe pendant eux-meſmes dans les priſons. Quant à l'Abbé Robert il ſe retira aprés cette action de juſtice prés de Maurice Archeveſque de Roüen, & ſe fit enfin aprés la mort de ce Prelat Religieux de l'Ordre des Freres Preſcheurs, avec leſquels il finit ſaintement ſa vie.

Fin de l'Hiſtoire rapportée par Frere Thomas Cantimpré.



Digitized by Google

Digitized by Google

SAINT CHARLES DE BLOIS

Duc de Bretagne.

NOus allons voir un Prince Saint ; bien plus, un Heros Saint, qui vescut dans sa condition d'une maniere aussi détachée du monde que les plus austeres Religieux. Un vray brave, qui conserva la paix de sa conscience au milieu des allarmes domestiques & étrangeres, & qui eut plus de soin de se surmonter luy-mesme, que de vaincre ses ennemis. Aussi trouva-t-il son salut en sa propre deffaite, & en une mort qui valoit bien une victoire, puisqu'il ne quitta la Souveraineté qu'on luy disputoit, que pour aller triompher dans le Ciel.

Charles surnommé de Blois nâquit l'an 1319. de Guy de Chastillon Comte de Blois premier du nom, & de Marguerite de Valois niece du Roy Philippes le Bel ; & si l'on doute que ce fut à Blois, on n'a qu'à faire un peu de reflexion sur ce que j'ay écrit dans la page 316. de cet Ouvrage, & sur la deposition que fait Jean du Plessis au procez verbal de sa canonization. *Hist. de Chastillon. pag. 231.*

Jacques de Heuchain & Jean l'Argentier ses Precepteurs l'avoient si bien instruit du devoir de Chrestien, que tout ce que put faire le Comte Guy, qui ne vouloit pas que son fils s'occupast en un âge si tendre & avec tant d'ardeur à des lectures spirituelles, & à d'autres actions de pieté ; ne pût l'em-

Digitized by Google

pescher d'obeïr à la voix de Dieu, qui l'inspiroit de mener une vie tout-à-fait exemplaire au milieu de la Cour de son pere; n'y demeurant que pour la sanctifier, & fort éloigné de s'y plaire.

Cependant, quoy que ni l'inclination ni l'âge de Charles ne le portassent pas au mariage, la politique, qui fut la raison de son pere, & le respect qu'il avoit
1337. pour luy, l'y engagerent avant le temps ordinaire avec Jeanne de Bretagne Comtesse de Penthiévre,
Hist. de Châtillon pag. 205. surnommée la Boiteuse. Quelque temps aprés Jean Duc de Bretagne III. du nom, qui avoit marié cette Princesse sa niece mourut, laissant ainsi nostre jeune Charles Duc de Bretagne par son épouse. Mais Jean de Bretagne Comte de Montfort puisné de
Argentré l. 4 de l'Hist. de Bretagne. Guy pere de Jeanne, qui avoit signé le contract de mariage, & consenti que cette Jeanne fût Duchesse aprés la mort de Jean III. s'en repentit quand il le vit mort: & croyant que ce Duché valoit bien la peine de le disputer, il en prit possession par la voye
Froissard. appēd. à la Cronique de Nangis. des armes. Comme il estoit soûtenu dans ses pretentions par le Roy d'Angleterre, Charles l'estoit par celuy de France, qui fait ajourner Montfort à comparoître devant les Pairs pour le jugement de leur different. Montfort s'y presente bien accompagné, mais sur quelques paroles qui échappent au Roy & qui luy donnent à penser, il se dérobe de la
1340. Cour pendant la nuit travesti en Marchand, & se
Preuves de l'Histoire de Chastil. pag. 120. rend en poste en Bretagne. Cependant Arrest intervient donné à Conflans le Roy present, au profit de Charles de Blois. Montfort qui croit qu'on ne luy a pas fait justice à Conflans a recours au droit de

Digitized by Google

l'épée, & Charles qui est aussi bien armé que luy, tasche d'executer son Arrest avec la force, s'ouvrant d'abord un passage dans la Bretagne par l'attaque de Chantoceaux, secouru qu'il est des Grands du Royaume, & protegé par le Roy son oncle. Cette Place s'estant en peu de temps renduë à composition, il prend Nantes, & avec cette Ville le Comte Jean qui s'y estoit retiré, & l'envoye prisonnier à Paris.

Froissard. T. 1. 1341.

Il ne pouvoit pas mieux commencer: mais quoy qu'il n'y ait plus qu'une femme qui luy fasse tête, & qu'il avance tous les jours dans la Bretagne, il n'en aura pas moins d'affaires. Jeanne de Flandres épouse du Comte estoit une femme extraordinaire, elle alloit à la guerre aussi gayement que celles de son sexe vont au bal, & ses entreprises estoient aussi bien concertées que celles des plus experimentez Capitaines. Aussi n'eut-elle pas receu la nouvelle du malheur arrivé à son époux qu'elle monte à cheval, & qu'elle s'oppose par tout aux desseins de son ennemy. Cependant Charles, qui avoit beaucoup de penchant à la paix, se voyant pressé de toutes parts d'accorder une treuve pour y parvenir, consent qu'elle se fasse pour quelque mois. Jeanne dans cet intervalle presse tellement le Roy d'Angleterre de la secourir, qu'il passe luy-mesme en Bretagne avec de bonnes troupes. Charles d'autre part ayant receu un renfort mené par le Comte d'Alençon, par Jean Duc de Normandie & par plusieurs autres Princes, & le temps de la treve estant expiré; les armées estoient prêtes d'en venir aux mains; quand

Argentré l. 5.

1343. un Legat du Pape arrivé fort à propos, les oblige à faire une treve pour trois ans, qui fut suivie de l'élargissement du Comte, *moyennant le serment qu'il prêta de ne reclamer jamais rien en la Duché de Bretagne.*

Hist. de Chastil.

Mais comme Edoüard III. Roy d'Angleterre estoit un Prince fort inquiet & qui aimoit la guerre; Jean fut obligé de suivre les mouvemens de son esprit, au prejudice des traitez, dont ils furent tous deux infracteurs. Il est vray que Jean en fut bien puni, car Edoüard ne l'ayant pas secouru à propos, il en mourut de déplaisir à Hennebon.

Argentré l. 5.

Cependant la Comtesse sa veuve ne se laisse pas vaincre à la douleur, & n'abandonne pas pour cela la cause de son fils. Au contraire, comme une autre Pentasilée, elle se met à la tête des braves & des troupes que le Roy d'Angleterre luy venoit enfin d'envoyer: elle assiege la Roche-de-rien & la prend. Charles en ayant eu la nouvelle l'assiege à son tour & la presse; mais la Place estant sur le point de se
1347. rendre, la Princesse arrive au secours; elle attaque le Camp de Charles, on luy resiste assez long-temps & mesme avec quelque avantage: & enfin les François s'estant un jour endormis, elle les surprend, en égorge plus de la moitié, & prend Charles prisonnier avec ses deux fils & quelques hauts Officiers, abandonné qu'il est de ses troupes que l'épouvente avoit saisies, & fatigué de deux heures de combat & de dix-sept playes.

Froissard. T. 1.

C'est ici où la vertu de Charles va bien éclater d'une autre maniere qu'elle n'a fait dans le Camp, & ce sera dans l'obscurité d'une prison qu'elle brillera

Digitized by Google

lera bien autrement qu'au grand jour. Le bon Duc pendant les plus importantes occupations de la guerre, & pendant les plus épineuses affaires de sa Maison, n'avoit jamais perdu la Messe une seule fois. Il avoit toûjours jeûné au delà des obligations d'un Chrestien, & souvent mêlé les larmes de la penitence avec les sueurs de la Campagne. Mais il n'en demeure pas là pendant sa prison, car tout affoibli qu'il est de ses playes, dont quelques-unes passent pour mortelles, & tout penetré de la douleur qu'il en ressent; il couche la premiere nuit de sa prison sur un simple matelas sans se plaindre, traité comme le moindre soldat, & outré de railleries & de mille autres indignitez. Il est ensuite mené de Ville en Ville, 1348.
& de prison en prison, jusques à ce qu'on l'ait conduit en Angleterre, sans s'impatienter. Bien plus, quand il est arrivé dans ce Royaume, il ne se contente pas des souffrances que ses ennemis luy font endurer, il y redouble ses austeritez, couche sur la paille, prend la haire, jeûne & prie mesme pour ceux qui luy font la guerre.

Histoire de Châtillon.

Mais tandis qu'il exerce sa patience d'un côté, sa femme de l'autre ne manque pas d'exercer son courage & ne demeure pas inutile. Au contraire, comme si les actions de celle de Jean l'eussent accusée de foiblesse, elle pousse sa pointe si vivement qu'elle reprend d'abord la Roche-de-rien. Le sage ne cherchoit qu'une femme forte, en voici deux en concurrence de force & de bravoure. Neanmoins, pendant qu'elles se signalent par divers succés, & qu'elles se font bonne guerre; on ne laisse pas de

Digitized by Google

faire un accommodement entre Charles & l'Anglois, qui sur la foy de cet infortuné Duc le ramene en France aprés une longue & rigoureuse prison. Mais quelque temps aprés son retour, la disposition de ses affaires ne luy permettant pas d'executer ponctuellement le Traité qu'il avoit fait avec Edoüard, il est obligé, pour satisfaire à sa parole, de retourner en Angleterre; d'où, aprés un Traité plus heureux que le precedent, il retourne enfin libre en France,
1356. aprés neuf années de captivité, laissant ses enfans ôtages en sa place.

Tant de disgraces ne devoient pas apparemment avoir d'autres suites, & voici que lorsqu'il y pense le moins Edoüard, par un trait d'inconstance & d'infidelité sans pareille, viole luy-mesme le Traité, & ne laisse pas de retenir les ôtages de Charles. Quelques jours avant qu'on luy annonçast cette nouvelle, il luy estoit arrivé un accident assez grand, car immediatement aprés qu'il fut de retour en France cent mille florins qu'il faisoit conduire en Angleterre pour sa rançon avoient esté perdus dans la mer avec ceux qui les conduisoient. Mais il se consola de tous ces malheurs avec Dieu, le remerciant à genoux, comme il avoit coûtume de faire en de pareilles occasions.

En ce temps-là Jean fils du défunt Comte de Montfort commençoit de paroître en personne à la tête de ses troupes, & secouru qu'il estoit d'Edoüard, qui venoit de rompre le Traité; donnoit tant d'exercice à Charles, que lassé de la longueur de la guerre, il se resolut à luy donner bataille pour en voir la fin.

Digitized by Google

Les Landes d'Evran ayant donc esté choisies pour cet effet, les deux armées estoient déja en presence, lorsque les Evesques qui accompagnoient nostre Prince, luy remontrerent que la guerre estant la plus douteuse de toutes les affaires, un accommodement seroit bien plus seur que le sort d'une bataille, auquel tant de Grands Seigneurs alloient estre exposez de part & d'autre. Comme il estoit d'un naturel doux & flexible il goûta les raisons de ces sages Prelats, & permit que l'on fist quelque proposition au Comte, qui de son côté, pressé qu'il estoit de son Conseil, consent à la conclusion d'un Traité, aprés quelques petites difficultez. Il contenoit, dit-on, au principal la division du Duché entre Charles 1363.
& Jean, & les autres points de leur different estoient laissez à l'arbitrage des Rois de France & d'Angleterre.

Mais sur ces entrefaites il arrive un grand changement. Jeanne épouse de Charles n'en a pas si-tôt la nouvelle qu'elle entre en une furieuse colere, & qu'elle luy fait un sanglant reproche *d'avoir fait si bon marché de chose qui ne luy appartenoit pas*. Les paroles piquantes dont la Lettre qu'elle luy écrit est Argentré l. 5. chap. 25.
remplie, & les larmes que le Messager qui la luy donne assure avoir vû couler de ses yeux, font une telle impression sur l'esprit de ce bon mari, qu'il ne sçait à quoy se resoudre. Car quoy qu'il ait donné sa parole, il ne peut disposer du bien de son épouse sans son consentement; le Duché est à elle, la Cour des Pairs l'a jugé ainsi; il voudroit bien avoir la paix avec ses ennemis, mais il ne la croit pas moins

Digitized by Google

necessaire dans son domestique. Celle qui s'oppose à l'execution du Traité est sa femme, il l'aime, & la craint peut-estre. Il s'est à la verité un peu trop avancé quand il a signé le Traité sans luy parler, mais il n'est pas en son pouvoir de l'y faire consentir comme il le croyoit alors. Quelle peine pour un bon cœur! car cependant le Comte fait du bruit, se prevault de ce manquement de parole, & somme le Duc d'y satisfaire. Au refus qu'il en fait voilà le feu plus allumé que jamais. Le Comte est aussi-tost en armes devant Auray qu'il assiege, & Charles de son côté se prepare à secourir cette Place, avec les troupes que le brave du Gueclin luy amene à Nantes, où il est allé trouver la Duchesse son épouse. A son depart elle ne luy dit pas comme celles qui ont plus d'amour que d'ambition, *Conservez-vous mon cher*, mais *conservez ma Duché, & quelque chose qui arrive, faites que la souveraineté m'en demeure.* Ces paroles entrent si avant dans le cœur de Charles qu'il se croit bien plus obligé de tenter le sort d'un combat qu'il n'avoit fait auparavant. Mais ces paroles si peu concertées, & proferées d'un air si hautain, feront bien-tost changer de langage & d'accent à Jeanne, & nous feront voir, que *quoy que les Dames portent souvent la tête jusques aux nuës, elles ne laissent pas de toucher la terre des pieds.*

Hist. du Gueclin chap. 12. & 15.

Argentré l. 5. Hist. de France par M. de Mezeray. T. 1.

Cantacuzen. in Andronico Imperat.

Quelques Historiens partisans de Montfort assurent, qu'il auroit encore écouté d'autres propositions d'accommodement; mais que Charles ne voulut plus de paix, depuis qu'il eut reconnu que son épouse n'en vouloit point, & mesme que les

Digitized by Google

Principaux de ſon armée n'eſtoient pas mieux intentionnez qu'elle : & l'on ajoûte avec vray-ſemblançe que Jean Chandos Capitaine Anglois ayant fait de ſon côté tout ſon poſſible par ordre exprés du Roy ſon Maiſtre, pour obliger les François & les Bretons à ſe battre, les deux partis ſe reſolurent enfin au combat.

Les troupes ayant donc eſté diviſées en trois bataillons, Charles entend deux Meſſes, ſe confeſſe & communie. Les deux Chefs s'avancent enſuite avec leurs troupes & commencent le choq avec une ardeur incroyable. On continuë long-temps avec un effort & une opiniâtreté ſurprenante. Chaque parti eſt tantoſt fort & tantoſt foible. Mais enfin Montfort connoiſſant que noſtre Prince a un avantage conſiderable ſur luy, fait fort à propos avancer un gros de reſerve. Comme la guerre eſt entre les affaires humaines une des plus incertaines, c'eſt alors que la valeur de Charles ſe voit contrainte de ceder au nombre & à la fortune, & que ſe ſentant accablé d'un gros de Cavalerie, que du Gueclin ne peut percer, il eſt obligé de ſe rendre priſonnier. A ce ſpectacle la douleur & le deſeſpoir s'emparent de l'ame de ce brave, & luy arrachent des paroles * entrecoupées de pitoyables ſanglots dans le preſſentiment qu'il a de la ſuite. En effet, on luy vient dire à quelques momens de là, que le Prince eſt mort, & que tous les Grands de ſon parti ſont tuez ou pris, & qu'il ſe faut rendre luy-meſme. * Il cede donc à la neceſſité de ſon côté, & tout cede au vainqueur avec luy.

1364.

* Ah grand Dieu protecteur de la Juſtice! Ah Charles de Blois infortuné Seigneur! tu perdras aujourd'huy l'hõneur, l'Etat & la vie. *Hiſt. de du Gueclin.*

* Rendez-vous Meſſire Bertrand la journée n'eſt pas voſtre. *Argentré Hiſt. de Bretagne.*

Digitized by Google

Je ne m'arrête pas aux predictions qui avoient esté faites à Charles, ni aux augures qu'on tira du passage de sa Levrette dans le Camp de Montfort, un peu devant la bataille; car ces vanitez ne trouvent point de place dans mon esprit. J'admire seulement ici en passant, les jugemens de Dieu, qui semble quelquefois abandonner le droit & la personne des Saints, mais qui ne pousse en effet leur vaisseau avec impetuosité, que pour le sauver; & ne leur fait faire naufrage que pour les jetter dans le port.

On parle diversement de la mort de nostre Prince. Mais ce qu'il y a de plus assuré est que s'estant rendu prisonnier de bonne foy, ses ennemis le tuerent sur le champ: qu'en mourant il fit des actes de charité, qui s'étendirent jusques sur ses meurtriers; & qu'il protesta de n'avoir entrepris la guerre que parce qu'elle luy sembloit juste. On ajoûte que par une politique de demon les Capitaines des deux armées avoient resolu de tuer celuy des deux Chefs qui tomberoit entre leurs mains, pour finir une guerre qui avoit causé la mort de tant de personnes de toutes qualitez pendant vingt-trois ans.

Argentré Hist. de Bretagne.

Hist. de du Guesclin.

Il paroist encore par les enquêtes de sa canonisation, que les Anglois l'ayant dépoüillé aprés sa mort, ils furent étonnez de trouver sous les armes d'un guerrier toutes les livrées de la penitence, sa chair estant ceinte de trois cordes & chargée d'une haire trespicquante. Mais on est surpris d'apprendre de ces mesmes enquestes, que sans les soins charitables d'un Cordelier de Guingamp, qui le fit conduire & enterrer sans ceremonie dans l'Eglise de son Couvent, il demeuroit sans sepulture.

Digitized by Google

Quoy qu'il en soit, on peut dire que ces marques qu'on trouva des saintes rigueurs qu'il avoit exercées contre son propre corps, estoient infiniment au dessus de toutes les pompes funebres qu'on eust sceu faire en son honneur, & qu'elles surpassoient de beaucoup tout ce que l'éloquence humaine eût pû dire dans l'Eloge le plus étendu.

Au reste, je ne parle point ici de l'affliction de Jeanne sa veuve, dont l'emportement & l'opiniâtreté furent suivis de la perte de son Duché, de son mary & de ses amis, & qui ne sera plus Duchesse de Bretagne que de nom; l'état des affaires & le Roy de France l'obligeant à passer avec le vainqueur une transaction qui la jette dans une humiliation aussi profonde que son orgueil avoit paru grand.

Traité de Guerande. 1364.

Je m'attache donc simplement à ce qui fut glorieux à Charles aprés sa mort, rien ne luy ayant reüssi pendant sa vie. Car les miracles qui se firent à son tombeau, & les autres témoignages de sa sainte vie, obligerent les Papes Urbain V. & Gregoire XI. à luy faire rendre sur la terre les honneurs qu'on ne rend qu'aux Saints. Honneurs certes qu'il avoit bien meritez : car pour ne point parler des qualitez qui sont necessaires pour former un Grand Prince,* puisque je rens ici témoignage des vertus d'un saint personnage : il est certain qu'il possedoit toutes celles qui peuvent perfectionner un Chrétien.

Cronic. Brieteens. de quorundam vera pietate, &c.

** V. Argẽtré l. 5. Hist. de Châtillon. pag. 21. & 220.*

En effet, on remarque que dés sa plus tendre jeunesse il recitoit tous les jours le Psautier, les Heures de Nostre-Dame, & celles de la Croix; qu'il servoit

toutes les Messes qui se disoient en l'Hôtel de son pere ; jeûnoit certains jours de la semaine, outre ceux qui estoient ordonnez de l'Eglise ; secouroit les pauvres & recevoit leurs Requestes. Depuis qu'il fut marié, il ne fit pas moins d'exercices de pieté, car il s'addonna à l'humilité, à la patience, à l'austerité, à la charité & mesme à la continence. Il se levoit la nuit pour faire l'Oraison, & ne se couchoit jamais sans se confesser. Il portoit tant d'honneur aux Prestres, qu'il descendoit de cheval au milieu des boües par respect, quand il en rencontroit quelqu'un à la Campagne. Il se mortifioit souvent de disciplines, portoit la haire, s'abstenoit de viandes delicieuses, couchoit sur la dure, & eût encore poussé plus loin ces austeritez, si Georges l'Esnen, & Geoffroy de Plodidi ses Medecins ne l'en eussent empesché. Il commettoit toûjours des hommes sçavans & de bonnes mœurs à l'administration de la Justice. Il empeschoit les duels, & ne donnoit jamais de graces aux criminels sans reserver le droit des parties. Pour sa patience elle alla jusques où cette vertu peut aller ; car il vit la perte de ses biens & de ses amis, de mesme œil que le saint homme Job avoit veu celle des siens. La premiere nuit de sa prison Thomas Dagorne Capitaine Anglois luy fit arracher son lit de dessous luy, de maniere qu'il demeura nud sur la paille sans se plaindre, navré qu'il estoit de dix-sept playes, comme nous l'avons remarqué cy-devant. Peu de temps aprés, la soldatesque le fut éveiller, ou pour mieux dire railler avec un concert de vielles, parce qu'il aimoit la musique, le forçant d'y tenir

d'y tenir sa partie, indignité de laquelle il ne fit pas paroître le moindre ressentiment. Son unique divertissement estoit la Musique & les belles Lettres, mais l'étude des saintes Lettres fut celle qui l'emportoit sur toutes les autres. Enfin il avoit l'esprit si détaché du monde au milieu du monde & de la Cour, qu'il auroit renoncé au siecle s'il eût pû; & si la Providence ne l'y eût retenu pour l'exercer.

Au reste, je ne doute point que tout ce que je viens d'écrire de saint Charles de Blois ne semble grand à ceux qui le liront, & cependant je puis assurer qu'il ne paroistra qu'un abregé de ses vertus, s'ils se donnent la peine de voir les Originaux & les actes de sa canonisation.

DE MARIE DE BLOIS FILLE de saint Charles & Reine de Naples & de Sicile.

QUoy que cette grande Princesse ne soit pas née à Blois, je croy neanmoins qu'un abregé de son Histoire ne viendra pas mal à celle de son pere, & qu'il donnera mesme du jour à ce qui regarde sa Maison.

Je remarque donc, que saint Charles de Blois eut de son épouse trois fils & deux filles, 1. Jean, qui continua la branche des Comtes de Penthiévre & de Goello. 2. Guy, qui fut conduit en Angleterre ôtage avec ce Jean. 3. Henri, qui suivit Louis de France son beaufrere à la conqueste du Royaume de Naples, & qui ratifia le Traité de Guerrande. 4. Marguerite,

Digitized by Google

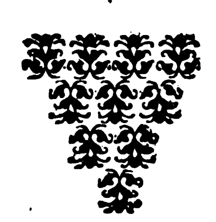
qui fut donnée en mariage à Charles de la Cerde ou d'Espagne, 5. & Marie, la meilleure femme & la meilleure mere de son temps, de laquelle nous avons ici à parler.

Elle épousa Louis de France fils du Roy Jean, Duc d'Anjou & de Lorraine, Comte du Mans, & Roy de Naples, parce que le Pape luy avoit donné l'investiture de ce Royaume l'an 1382. aprés en avoir privé Charles de Duras. Mais ce Prince estant mort l'an 1384. pendant la guerre qu'il fit pour se mettre en possession de cet Etat, nostre Princesse demeura veuve avec deux enfans, Louis, qui succeda à son pere au Royaume de Naples, & Charles Prince de Tarente. Loin de se remarier, comme elle pouvoit avantageusement, elle les éleva avec toute la tendresse possible; & non contente d'avoir administré avec beaucoup de conduite les revenus du Royaume, elle acquit encore au Roy son fils la Principauté de Tarente, la Seigneurie de Lunel en Languedoc, & plusieurs autres Seigneuries, demeurant pendant vingt-deux ans un exemple sans pareil de chasteté & de prudence. Pendant ce temps-là elle entretint par son ménage le jeune Roy en un Etat magnifique, & fournit encore aux frais de la guerre qu'il continua aprés la mort de son pere, malgré les oppositions de la veuve de Charles de Duras, qui ne la put empescher de faire couronner ce cher fils Roy de Naples & de Sicile l'an 1389. par le Pape Clement cinquiéme lors seant en Avignon. Comme le Roy son époux n'avoit manqué de se mettre en possession du Royaume de Naples que

Hist. de Charles VI. par le Moine de S. Denis.

faute de secours, & qu'elle sçavoit que Pierre de Craon, qu'elle avoit envoyé vers ce Prince pour luy porter une somme considerable, n'avoit pas fait son devoir pour arriver à propos, & qu'il avoit mesme diverti ses deniers à son profit; elle fit tout son possible pour tirer raison de cette perfidie, le faisant enfin condamner à cent mille livres d'amende. Se sentant proche de sa mort, elle revela au Roy son fils qu'avec toutes ses grandes affaires elle n'avoit pas laissé de ménager une somme de deux cens mille écus qu'elle luy remettoit entre les mains. Et comme ce Prince ne put s'empescher de luy témoigner de l'étonnement de ce qu'elle ne luy avoit pas découvert ce tresor dans le besoin, elle luy répondit, *Qu'elle avoit toûjours apprehendé, qu'il ne fût pris prisonnier, & qu'elle avoit pour cette raison destiné cet argent pour sa liberté, qui luy estoit plus chere qu'une Couronne, & pour s'épargner la peine d'aller mendier de quoy le racheter.* Elle mourut à Angers le 12. Octobre 1404. & fut inhumée en l'Eglise de saint Maurice.

Histoire de Chastillon par du Chesne.
Hist. de Charles VI. & de Charles VII. avec les Notes de l'Abbé le Laboureur, & celles de Godefroy.



Digitized by Google

PIERRE BESCHEBIEN EVESQUE DE CHARTRES.

LE Cloistre & la Cour deux lieux aussi differens l'un de l'autre, que le sont le Ciel & la Terre ; nous ont cy-devant fait voir des exemples d'une sainteté achevée en quatre Sujets d'une mesme Ville. Le Trosne Episcopal, qui n'est pas incompatible avec les vertus du Cloistre, quoy qu'il emprunte les dehors de la Cour, nous va maintenant faire voir trois Evesques de cette mesme Ville, qui vécurent au milieu de leur Clergé, & dans la Cour mesme, quand leur presence y fut necessaire, comme dans une solitude, & sous la Mitre comme dans l'Habit Religieux : & dont on peut dire comme on a dit du sçavant Gerson, qu'ils furent Saints, quoy qu'ils n'ayent pas receu les honneurs que l'on rend d'ordinaire aux Saints.

Pierre Beschebien, Gerard Machet, Michel Bouder.

Je commence par Pierre Beschebien, Prelat auquel l'Histoire n'a pas fait toute la justice qu'il meritoit ; & dont la vertu nous a dérobé de grands exemples, parce que son humilité les cacha.

Gall. Christian. Parthenie d'Estienne Roüillard.

Census B. Mariæ de Burgomedio.

C'est une verité qui ne peut estre revoquée en doute, qu'il nâquit à Blois environ l'an 1380. d'une famille qui estoit établie en cette Ville dés l'an douze cens, & qui portoit pour armoiries d'azur à deux visages de Lune adossez, comme on le voit sur son tombeau en l'Eglise de saint Jean en Vallée

de Chartres. Il y a mesme grande apparence, que ce Jacques Beschebien, & Olive son épouse, mentionnez dans le Registre mortuaire de saint Jacques estoient son pere & sa mere, parce que le temps s'y accorde. Il cultiva pendant sa jeunesse diverses sciences, & particulierement la Medecine. Mais Dieu qui le destinoit à estre Medecin des corps & des ames successivement, l'inspira enfin de joindre à toutes ces études celle de la Theologie, qui neanmoins ne l'empescha pas de faire toûjours la Medecine en son païs. Pendant ce temps-là Marie, fille de Louis II. Roy de Sicile & de Jerusalem, épouse du Roy Charles VII. lequel estoit obligé de demeurer souvent à Blois à cause de la guerre des Anglois; cette Marie, dis-je, qui n'estoit pas un esprit du commun, & dont l'Histoire marque en gros caracteres la pieté, la prudence, le courage, & le discernement; ayant entendu parler de ce Medecin luy fit l'honneur de le consulter, & elle n'eut pas si-tost goûté son esprit, qu'elle le choisit pour son Medecin. Quelque temps aprés le connoissant capable des Dignitez Ecclesiastiques, elle luy procura la Prevosté de Normandie dans l'Eglise de Nostre-Dame de Chartres. Et à ce propos je croy qu'on trouvera bon que j'observe ici, que c'est de cette maniere que quelques Papes, Empereurs, Rois & autres Souverains ont reconnu le merite de leurs Medecins, qui presques tous aux siecles passez, estoient Clercs, & particulierement les Professeurs, qui n'avoient pas la liberté de se marier, non plus que ceux de Loix avant l'an 1452. auquel le

Hist. de Mezeray. Tom. 2.

V. Cassiodor. Goldast. de honore Medic. Matthaü Martinium in Lexico. Ethimol. Philosoph. & sacro.

Cardinal d'Etouteville Legat en France leur en apporta la permiſſion, parce qu'il ne ſe trouvoit preſques plus perſonne alors capable d'enſeigner ces Sciences qui ne fût marié. Ajoûtons que les Chanoines meſmes de Noſtre-Dame de Paris firent long-temps la Medecine aux Pauvres de l'Hôtel-Dieu de cette Ville, où ils ſe trouverent enfin en ſi grand nombre; que le Chapitre ſe vit obligé de fonder l'Ecole proche de cet Hôpital, où elle eſt encore à preſent, pour ſe décharger de ce ſoin ſur des Profeſſeurs non mariez. D'où je conclus, pour ne point parler des Papes, Cardinaux, Archeveſques, Eveſques, ni d'une infinité d'autres Eccleſiaſtiques qui ont profeſſé la Medecine devant & aprés s'eſtre conſacrez à l'Egliſe; d'où je conclus, diſ-je, que de toutes les erreurs populaires, celle qui regarde l'impieté pretenduë de ceux qui profeſſent cet Art, me ſemble la plus mal fondée. De plus, comment une eſpece de pieté, telle qu'eſt en effet la Medecine, pourroit-elle conduire à l'impieté? [a]Hippocrate même & Galien [b], tout Payens & Naturaliſtes qu'ils eſtoient, n'ayant pû comprendre l'ordre & l'œconomie des choſes, ſans y comprendre formellement Dieu. *

[a] *Lib. de Decenti ornatu*
[b] *Libris de uſu partium.*
* *V. Hipol. Obici. Gaſpar. Triſtan. de Medic. Clerico. Joan. Baronicium. J. Bapt. Codronchum. Barthol. Mozer. Eraſm. Roterod. Maximil. Sandaum. Vuolphang. Saclerũ. Guill. du Vallium.*

Mais pour mettre fin à cette petite digreſſion où mon ſujet m'a conduit inſenſiblement, & qui ne me ſemble pas inutile; j'ajoûte à l'Hiſtoire de noſtre Pierre, qu'ayant rendu des ſervices conſiderables à la Cour, & ayant veſcu d'une maniere fort exemplaire dans le Chapitre dont il eſtoit Prevoſt, il receut enfin le meſme honneur qu'avoit receu quelque temps avant un autre Pierre, Medecin comme luy,

que le Pape Clement V. fit Archevesque de Mayence, parce qu'estant fort expert à la cure des maladies corporelles, il meritoit, au sentiment de ce Pontife, d'estre employé à celle des maladies spirituelles : car en cette consideration le Chapitre de Chartres le nomma Evesque de sa Cathedrale aprés la mort de Thibaud le Moine, l'an 1422.

Spondan. ad annum 1308. Serrarius Hist. Moguntin. lib. 5.

Ce fut luy qui fit la visite de la Chasse de saint Marcou, en l'Eglise de sainte Marie de Mantes, l'an 1451. avec Jean de Colombes, Robert de Neauphle, & Guillaume de Grand-Champ, Abbez. Il fit encore bâtir à Chartres le grand Perron des trois Rois, où est à present la Maison de Ville, & fit de grandes charitez aux Religieux de saint Cheron. Il mourut l'an 1459. trois ans avant la Reine Marie sa Maîtresse & Bienfaictrice, & fut enterré, comme nous l'avons remarqué cy-devant, en l'Eglise de saint Jean en Vallée.

Gall. Christ. T. 1.



Digitized by Google

GERARD MACHET
EVESQUE DE CASTRES.

C'Est une chose assez rare de voir deux hommes natifs d'une mesme Ville, s'élever sous un mesme Regne aux premieres Dignitez de l'Eglise, & partager le soin de la santé corporelle de leur Reine, & du salut de l'ame de leur Roy. C'est neanmoins ce dont j'auray fait voir un grand exemple, quand j'auray ajoûté à la vie de Pierre Beschebien premier Medecin de Marie de Sicile, & ensuite Evesque de Chartres; la vie de Gerard Mâchet Evesque de Castres & Confesseur du Roy Charles VII. époux de cette Marie: autre exemple de ces Prelats qui se sont sanctifiez à la Cour, & dont nous avons parlé cy-dessus.

Il nâquit à Blois environ l'an 1380. d'une honnête famille de cette Ville, où il y avoit dés l'an 1249. un *Robertus de Macheto*; & où l'on voyoit encore l'an 1572. des Officiers de ce nom dans la Maison du Roy de Navarre. A quoy on peut ajoûter qu'il est recommandé dans le Registre Mortuaire de saint Jacques.

Censuss B. M. de Burgomedio.

Aussi-tost aprés qu'il eut appris la Grammaire, il étudia aux Lettres Humaines dans le College de Navarre à Paris, & ensuite en Philosophie & en Theologie. L'an 1411. il y prit le bonnet de Docteur, & y fut enfin nommé Principal. Il avoit eu pour Maître en Theologie le fameux Jean Gerson, dont il fait

Epist. MS. 105. Bibliotech. Colbertina.

fait l'éloge dans son Epître vingt-troisiéme, & eut ensuite l'avantage d'avoir pour disciple le sçavant Nicolas de Clemengis, aprés quoy il fut successivement Chanoine de Chartres & de Paris. Il parla fort doctement & fort hardiment dans le Concile tenu en cette derniere Ville contre les erreurs de Jean Petit; & lorsque Gerson partit pour le Concile de Constance, il le fit nommer Vicechancelier de l'Université de Paris. C'est en cette qualité qu'il harangua l'Empereur Sigismond à la tête de cette celebre Compagnie, lorsqu'il fit son entrée en cette Ville-là, où il eut l'honneur de recevoir la grave & éloquente réponse que cet Empereur fit sur le champ. L'an 1424. le Chapitre de Lyon luy ceda sa vie durant un logis dans lequel saint Thomas de Cantorberi, refugié à Paris, avoit demeuré. Pendant la Regence du Dauphin Charles, qui fut depuis Roy de France VII. de ce nom, il fut favorisé d'un Brevet de Conseiller d'Etat, qui ne se donnoit en ce temps-là qu'aux hommes d'un rare merite. Comme il estoit dés lors Confesseur de ce Prince, cette dignité luy fut continuée à son avenement à la Couronne, & c'est pour cette raison que Gerson l'appelle Confesseur du Roy en une Poësie qu'il luy addresse. Aussi paroît-il employé en cette qualité sur l'état de la Maison du Roy pour la somme de mille livres.

Hist. de Charles VI. par le Moine de S. Denis.

Gall. Christ. T. I.

Notes de M. Godefroy sur l'Histoire de Charles VI.

Comme il meritoit les plus éminentes Dignitez de l'Eglise, le Roy joignit sa faveur à celle du Pape Pie II. pour le faire nommer à l'Evesché de Castres lorsqu'il vacqua par la mort de Hugues de Pomison, & ce Pontife sans doute l'en croyoit bien digne,

Digitized by Google

Lib. 4. Comment.

puisqu'il l'appelle luy-mesme *rare & sçavant Theologien*. Il fit un si bon usage des biens de cet Evesché & de la faveur qu'il avoit en Cour, qu'il fonda plusieurs Hôpitaux & plusieurs Couvents, & qu'il obtint encore de grands Privileges pour les Chartreux de sa ville Episcopale. On lit dans l'Histoire du Roy Charles VI. que je viens de citer à la marge, qu'il fut present avec le Duc d'Alençon, & les Seigneurs de Treves & de Harcour, à la premiere entreveuë du Roy & de la Pucelle d'Orleans à Chinon, où il s'obligea par serment avec ces Seigneurs, de tenir secret ce que cette merveilleuse fille leur avoit revelé. Cette mesme Histoire rapporte qu'il assista ensuite à la celebre consultation qui se fit à Poitiers au sujet de sa mission, & qu'il l'accompagna jusques à Blois, où elle sejourna quelque temps, & où elle fit faire, en attendant ses troupes, un Etendard blanc, qui fut beni dans l'Eglise de saint Sauveur de cette Ville. Comme Nicolas de Clemengis avoit esté son disciple, il ne faut pas s'étonner s'il luy écrit dans l'Epistre 108. que depuis le moment de leur premiere amitié il n'a pas manqué un seul jour de le recommander à Dieu en son Sacrifice. L'Histoire remarque positivement qu'il estoit grave en son maintien, modeste en ses mœurs, & sçavant dans toutes les belles disciplines; mais il ne faut pas oublier qu'il excelloit encore dans le stile Epistolaire, un des plus difficiles de tous: car il nous reste plus de quatre cens de ses Lettres manuscrites, gardées dans la Bibliotheque de Monsieur Colbert à Paris, où le sçavant M. Baluze, qui en prend soin, me les a fort

Pag. 506. & 508.

Et elle venant à Blois à peu de gens, sejournoit illec par aucuns jours, attendant plus grande compagnie. Pendant son sejour elle fit faire un étendard blanc, auquel elle fit portraire la presentation de S. Sauveur, & de deux Anges, & le fit benitre en l'Eglise de S Sauveur de Blois.

Historia Regii Navar. Gymnasii. T. 2.

obligemment fait voir. Il eut un neveu nommé Henri Mâchet, auquel il addresse sa Lettre 209. & l'on observe par la quinziéme qu'il estoit amy tres-particulier de Guillaume Nicolai Echevin de Paris, qu'il appelle *son compere & amy*. Je croy qu'il est fort à propos de remarquer en cet endroit que la suscription de ses Lettres est au dessous de chacune, & non pas au dessus, comme c'est la coûtume; & que c'est ce qui a trompé le sçavant J. de Launoy dans une Critique qu'il a faite sur un passage de celle que nostre Prelat addresse *ad Ægidium Laqueatorem*, qu'il prend pour celle qui est écrite à un Pape immediatement aprés. On infere de plusieurs endroits de ces Lettres qu'il n'eut jamais d'autre ambition que celle d'avancer la gloire de Dieu: car il paroît par la Lettre 112. qu'il ne tint qu'à luy d'estre Archevesque de Tours. Il estoit si honnête qu'il gagnoit l'amitié & l'estime de tous ceux qui avoient affaire à luy, & si attaché à son devoir, que quoy qu'il fût Doyen de la Faculté, Evesque, & Confesseur du Roy, il ne laissoit pas d'enseigner la Theologie publiquement & avec application, quand il se trouvoit à Paris. On apprend encore par la Lettre que je viens de citer, que les Professeurs Reguliers ayant eu quelque different avec les Seculiers, il employa toute son addresse & tout son credit pour les mettre d'accord, & qu'il en vint heureusement à bout. Il paroist par la Lettre trente-septiéme, que non seulement il eut un grand soin de chercher des Bacheliers capables d'enseigner publiquement la doctrine du Maistre des Sentences, mais encore que

Digitized by Google

ſa charité alla juſques à les entretenir à ſes dépens. Ajoûtons à tout cela qu'il avoit tant de conſideration & de reſpect pour les Conciles Generaux, avec leſquels il comprend le Pontife Romain comme le Chef; qu'il ſe declare dans ſes Epiſtres 157. & 162. contre ceux qui ne ſont pas de cette opinion, & pareillement contre ceux qui tâchent d'enerver la force & l'autorité des Conciles en les ſoûmettant à ce Pontiſe.

Au reſte, comme le temps pendant lequel il gouverna la conſcience du Roy Charles VII. fut le plus reglé & le plus Chreſtien de la vie de ce Prince; on peut aſſurer à ſon avantage que Dieu benit ſa direction. Car ſi nous conſiderons le dernier acte de cette vie, & le temps de la proſperité dont Charles ne fit pas un trop bon uſage, nous reconnoîtrons que Gerard Mâchet n'eſtoit plus vivant, eſtant mort dés l'an 1448. en la ville de Tours, où la Cour eſtoit alors.

Il fut inhumé dans l'Egliſe de ſaint Martin de cette Ville au milieu du Chœur, comme je l'apprens du MS. de ſes Epiſtres, où cette circonſtance eſt marquée par quelque curieux contemporain, outre que le Regiſtre mortuaire de cette Egliſe en fait foy. Les Chartreux de Caſtres ſe ſentans fort redevables à ſes bontez, rendirent à ſa memoire tous les devoirs poſſibles, n'oubliant pas le *plenum cum Pſalteriis Monachatum per totum Ordinem*; grace qui ne s'accordoit en ce temps-là que tres-rarement aux Seculiers.

Digitized by Google

[illegible]anoinie dans la Cathedrale, il passa quelque temps

Digitized by Google

ER: hMINB': ISTI': PA
MVR: LADRN: QD: SI: QIS:
ED CCONEM: hABEAT: +

bus istius patriæ Butagium in
iolaverit anathemâ sit datan
Fol. 293

Digitized by Google

MICHEL BOUDET,

EVESQUE, DUC ET PAIR DE LANGRES.

VOici le troisiéme des Prelats originaires de Blois, qui se sont sanctifiez parmy les Grands, car il fut, pour ainsi dire, l'Ambroise d'une Cour, dont le Prince * estoit en quelque maniere le Theodose, & les Princesses les Flacciles; s'estant preparé comme saint Ambroise à la connoissance du Droit divin par celle du Droit humain, & ayant suivi comme luy la voix de Dieu qui l'appelloit, & qui le fit passer du Tribunal des affaires temporelles à celuy des choses de l'Eternité.

* Louis XII. Anne de Bretagne. Claude de France leur fille.

Il nâquit à Blois l'an 1479. dans une famille noble, qui possedoit en ce temps-là les Terres de la Boüillie, de Rocons, de Rodon, & de Villeluisant; qui a fait de bonnes alliances; & qui a donné des marques de sa charité à plusieurs Eglises de Blois, & particulierement à celle * de Bourgmoyen. Quelque temps aprés avoir fait ses études, le Roy Louis XII. dont son pere estoit Secretaire, le fit Conseiller au Parlement de Paris, par Brevet, & enfin President en une des Chambres de ce Parlement. Mais comme il ne peut pas s'accommoder au bruit du Barreau, il accepta la Charge d'Aumosnier de Claude de France que le Roy luy avoit offert. Cependant le Chapitre de Langres luy ayant donné une Chanoinie dans sa Cathedrale, il passa quelque temps

Gall. Christiana. T. I.

* *V. la Chapelle de S. Jean en cette Eglise.*

Digitized by Google

Gall. Christ. aprés à la Dignité de Doyen, & fut enfin nommé Evesque en la place de Jean d'Amboise mort l'an 1512.

Quoy qu'il fût obligé d'estre souvent à la Cour en qualité d'Aumosnier de Claude de France, fille du Roy, il menoit une vie si mortifiée qu'il ne portoit point de linge, ne s'habilloit que de drap de laîne, & jeûnoit tres-souvent, jusques à s'abstenir des viandes permises; portant mesme la haire sous une camisole de serge. Il estoit d'un naturel si doux qu'il gagnoit le cœur de tout le monde, mais nonobstant cette douceur naturelle, quand il estoit obligé d'armer son zele contre les méchans, il le faisoit avec fermeté.

La modestie, la temperance, l'hospitalité, & les autres Vertus Episcopales sembloient s'estre toutes retirées chez luy. Mais la misericorde envers les pauvres étoit celle qui s'y faisoit particulierement remarquer. Car la ville de Langres s'estant trouvée affligée de son temps d'une disette impreveuë, il fit non seulement ouvrir les Hôpitaux aux malades & aux mendians; mais encore il ouvrit liberalement ses greniers, & obligea les riches par son exemple à soulager la misere publique. Ce fut de son temps que la ville de Dijon fut assiegée par une armée de quarante-cinq mille Suisses, & qu'elle en fut délivrée, comme on croit, par le vœu fait à la Vierge
1513. d'une Procession solennelle; laquelle toutefois n'est pas si remarquable que celle que ce bon Evesque
1516. ordonna aux Festes de saint Georges & de saint Philippes pour l'exorcisme des animaux qui mangent

Digitized by Google

en verd les fruits de la terre. *L'an* 1516. dit la Cronique de Langres, *ce mesme Evesque decerna commission contre les rattes, souris & urebeques*, ***qui mangeoient les bleds emplantez, le 27. Avril Monitoire, & increpation le 13. Juin ensuivant.* Personne ne doute que Dieu ne lâche, pour ainsi dire, la bride aux demons quand il luy plaist, & qu'ils ne se servent alors des causes naturelles pour la generation des animaux qui gâtent les arbres & les bleds. Mais comme il a donné tout pouvoir aux Ministres de son Eglise, ils ne manquent pas de les chasser quand ils le jugent à propos. C'est ainsi que le Pape Estienne VI. conjura & chassa les sauterelles, & saint Bernard les mouches, qui faisoient tant de desordre en leur temps; & que Michel Boudet exorcisa ces petits animaux dont nous venons de parler. Et c'est ce que fait encore tous les ans le Clergé de Langres en Procession accompagné des Magistrats, quand le païs en est infecté. Il obligea la mesme année par ses exhortations les Chanoines de sa Cathedrale de vouër un jeûne la veille de saint Mammes; promesse qu'ils ont renouvellée depuis, & qu'ils accomplissent tous les ans religieusement. Il fit plusieurs autres Ordonnances que j'obmets, pour remarquer qu'il avoit fait l'an 1514. la translation du corps de saint Urbain dans une Chasse d'argent donnée par Guillaume de Charmes Abbé de saint Benigne. Comme Jean du Mont connoissoit parfaitement son merite, il luy dedia les Oeuvres de saint Gregoire le Grand, où il le compare dans l'Epître liminaire d'une maniere tres-juste avec ce Grand Pape. L'an 1526. Jean Bordier Abbé

* Quasi urentia becco.

Immissiones per Angelos malos.

Genebrard. Guillelm. Bibliotecar.

V. Gall. Christ. T. 2.

de saint Victor lez Paris, luy dedia les Oeuvres de Hugues de saint Victor, l'appellant dans la Preface de ce Livre, *l'honneur des Lettres & des Sçavans & le bienfaicteur de ce Monastere*, & luy addressant des vers remplis de marques d'estime & de respect. Ce mesme Abbé luy défera encore l'honneur de mettre la premiere pierre de l'Eglise de saint Victor, qu'il rebâtit l'an 1517. & c'est pour reconnoître le present qu'il y fit de cinq cens écus d'or, qu'il est representé en Habits Pontificaux dans la vitre de la Chapelle du Saint dont il avoit le nom & le zele. Mais entre tous les Ouvrages qui luy ont esté dediez, aucun ne luy a tant fait d'honneur ni tant illustré la ville de Blois que la premiere impression des Oeuvres de Pierre de Blois, de laquelle nous sommes si obligez à ces nobles empressemens qu'il eut d'en voir la fin; que Jacques Merlin qui en prit soin, ne les peut assez admirer, comme on l'a pû voir cy-devant page 356. Guillaume Budé, qui n'estoit pas flateur, luy donne en un de ses plus curieux Ouvrages des loüanges sublimes, luy qui estoit si digne de loüange; non seulement parlant en termes tres-forts de sa capacité, mais proposant encore sa vie & ses mœurs, comme un modele tres-parfait des Vertus Episcopales. Il mourut à l'âge de cinquante ans l'an 1529. en sa maison de Mussi, ces paroles du Prophete en la bouche, *quam dilecta tabernacula tua, &c.* Les Poëtes de son temps composerent aprés sa mort des Eloges funebres à son honneur, dont on peut voir une partie dans le second Tome du *Gallia Christiana*.

V. Gall. Christ. T. 2. pag. 670.

Chapelle de saint Michel.

V. le Journal des Sçavans du 12 Mars 1645.

Lib. 4. de Asse.

LOUIS

LOUIS DOUZIÉME
ROY DE FRANCE.

SI le Monarque qui considere bien moins ses interêts que ceux de ses Sujets, est comme le croit Aristote, un Monarque accompli; voici sans doute le plus grand & le plus parfait de tous ceux qui le precederent dans la Monarchie Françoise, puisqu'il prefera le bien de son peuple au sien mesme, & qu'il fut pour cette raison appellé LE PERE DU PEUPLE, du consentement des Etats; qui crurent ne pouvoir mieux reconnoître ses bontez qu'en l'honorant de ce beau nom. En effet, pour ne point parler du rapport qu'il y a entre ce nom-là, & celuy * que le Poëte Grec donne à ses Heros, il est si considerable parmy les Chrestiens, qu'ils ne nomment pas Dieu, leur Seigneur, ni leur Roy en leur priere la plus ordinaire & la plus sainte; mais leur Pere. Un nom si grand & tout ensemble si doux, estoit donc bien dû à un Prince qui considera ses Sujets comme ses enfans; qui ramena le siecle d'or en France; qui aima tout ce qui estoit aimable; & qui fut aimé de tout le monde.

1. Politicor.

* *ποιμένα λαῶν* Et *κοσμήτορει λαῶν.*

Erasmus in precationibus.

Il nâquit au Château de Blois l'an 1462. de Charles Duc d'Orleans, Comte de Blois, & de Marie de Cleves son épouse. Il eut pour ayeul le Roy Charles V. & pour parrain le Roy Louis XI. Saint Gelais un de ses Historiens, parlant de ce Charles & de

Histoire de Louis XII. par saint Gelais.

Digitized by Google

cette Marie, dit: *Qu'ils avoient toûjours des fils de Princes en leur Maison, qui y estoient nourris, & que c'estoit un sejour d'honnêteté.* Tels arbres ne pouvoient donc produire qu'un bon fruit, & la compagnie en laquelle Louis avoit esté élevé ne luy pouvoit avoir rien inspiré que de grand. Le cœur de ceux que Dieu destine pour commander aux peuples est entre ses mains; & il ne manque jamais de le faire pencher vers le bien quand il ne les donne pas dans sa colere. Ainsi, quoy que le Roy Louis XI. auquel nôtre jeune Prince donnoit déja de la jalousie, eust ordonné aprés la mort de Charles son pere, qu'on l'élevât à sa maniere; la Princesse sa mere que Dieu inspiroit autrement pour le bien de la France, ordonna le contraire en secret; le faisant instruire dés qu'il fut en âge, non seulement aux exercices d'un Cavalier, mais encore à la pieté & aux Lettres; en sorte qu'il n'y avoit personne à la Cour qui fist ni qui dist mieux que luy toutes choses. Il est difficile de sçavoir si ce fut par estime ou par jalousie que ce Roy luy fit épouser dés l'âge de quatorze ans Jeanne sa fille, qui estoit assez disgracié de la nature; ses intentions estans fort cachées. Quoy qu'il en soit, comme il n'avoit épousé cette Princesse que par crainte & par complaisance; ce mariage fut declaré nul aprés qu'il eut succedé à la Couronne. On sçait le personnage que chacun fit à la Cour de Charles VIII. comment & pourquoy nostre jeune Prince prit le parti des mécontens, ce que luy coûta la journée de saint Aubin, & à quoy elle se termina nonobstant toute cette valeur, qui pour par-

Papir. Masson. in Elog. Ludov. XII.

Digitized by Google

ler avec Brantome *l'avoit poussé jusques à combattre à la tête des avanturiers.*

J'aurois pû tirer le rideau sur cette malheureuse affaire, si les Historiens n'avoient remarqué que le témoignage du Roy mesme justifia les entreprises de Louis, & qu'il reconnut enfin sa fidelité & la sincerité de ses intentions, lorsqu'il l'alla tirer luymesme de la Tour de Bourges; & si ces Historiens n'avoient écrit que Madame de Beaujeu l'avoit poussé à bout sous le nom du Roy dont elle estoit sœur, & de l'autorité duquel elle abusoit. Car enfin tout ce qu'il fit pour le Roy, depuis qu'il fut en liberté, & les services qu'il luy rendit en France, en Italie; & mesme en Bretagne, y negotiant si adroitement son mariage; marquent assez le respect & la veneration qu'il avoit pour luy.

Hist. de Louis XII. par saint Gelais.

Quant aux engagemens de sa jeunesse, si ce que quelques Historiens en ont écrit est veritable; il ne fut pas moins digne de compassion que de blasme, jeunesse, santé & puissance se trouvant rarement sans l'amour en un Prince aussi bien fait qu'il l'estoit, & en un mariage aussi mal assorti que le sien.

Quoy qu'il en soit, il est assuré que l'âge, son mariage avec la Reine Anne belle & spirituelle Princesse, & la majesté du Trône, firent de grands changemens en ses passions. Mais avant que ce temps arrivât, & que la fortune le plaçât où son merite & toute la France le demandoient; elle voulut encore une fois exercer sa vertu: car les services qu'il venoit de rendre au Roy Charles VIII. à Fornoüe, à Rapaille, à Novarre, & en tant d'autres rencon-

Digitized by Google

tres ; ne purent empescher la jalousie que ce Prince, facile à persuader, conceut enfin contre luy ; soit parce que les Grands ne regardent presque jamais de bon œil leur successeur ; soit parce que les grandes qualitez qu'il avoit, attiroient les yeux de tout le monde sur luy. Il falut donc enfin qu'il quittât la Cour, & qu'il se mît à couvert de l'orage à Blois, comme avoit fait son pere en pareille occasion.

Volume des Dames.

Brantome écrit que la cause de cette retraite fut une Mascarade, où ce Prince pour réjoüir le Roy & toute la Cour, desolée de la mort du Dauphin, *dança si gayement, & fit tant du fol, que la Reine cuidant qu'il demenoit telle allegresse pour se voir plus prés d'estre Roy, luy en voulut un mal extrême, & luy en fit une telle mine, qu'il falut qu'il sortist d'Amboise, où estoit la Cour, & s'en allât en son Château de Blois.* Ce fut là, où lors qu'il n'y pensoit en aucune maniere, on luy apporta la nouvelle de la mort du Roy, arrivée à Amboise comme chacune sçait. Il la receut, quoy qu'accompagnée de la plus belle succession de l'Europe, avec toutes les marques possibles de douleur, & rendit les devoirs funebres à ce Prince avec tant de generosité, que toute la France en fut charmée. Comme Blois estoit le lieu de sa naissance & son patrimoine, il le choisit dés lors pour son sejour le plus ordinaire ; & ce fut de ce milieu, & pour ainsi dire de ce cœur de son Estat, que non seulement il le r'anima comme Trajan avoit fait l'Empire ; mais encore qu'il le réünit, & qu'il le maintint en une merveilleuse vigueur tant qu'il vécut.

Adhuc sub Trajano Principe lacertos movet, & præter spem omniũ senectus imperii quasi reddita juventute revirescit. *Florus Hist. lib. 1.*

Quelques Historiens ne commencent l'Histoire de ce Prince que je viens insensiblement de conduire depuis le berceau jusques sur le Trosne, que par celle de son Regne ; qu'ils ont à la verité si exactement écrite, que si je les voulois suivre, rapportant par ordre ce qu'il a fait, & tous les incidens de ce Regne, je ne ferois qu'ennuyer le Lecteur par une grande & inutile copie. C'est pourquoy je me contente ici de faire un simple Eloge de ce grand Roy, composé *des Vertus Royales & Heroïques*, & *des autres grandes qualitez* qui l'ont rendu le modele des Souverains.

Quæcumque igitur ad rectã gubernãdi formam quæcumque ad justitiã ad mansuetudinem ad gloriam scripta nos instruunt & hortantur, ego Regi linquenda & imbibenda puto. *Leon. Aretin. Epist. ad Reg. Hisp. pag.* 127.

QUOYQUE la Vertu d'elle-mesme & parlant en general soit toute Royale, il est neanmoins assuré, qu'en particulier & à proprement parler toutes les Vertus ne sont pas Royales, mais seulement celles qui conviennent plus particulierement aux Souverains, & aux Heros qu'au reste des hommes, comme la CLEMENCE & la JUSTICE. Toutefois quelques Grandes & Heroïques que soient ces Vertus, elles seroient peu de choses sans la PIETÉ, qui est si propre des Souverains, que les Payens mesmes s'en sont piquez & s'en sont fait honneur dans leurs Medailles. Mais si la VALEUR sans laquelle un Prince n'est que l'ombre de ce qu'il doit estre, se trouve jointe à ces trois Vertus dans un mesme sujet, avec la CONSTANCE, la PRUDENCE, la LIBERALITÉ, & quelques autres Grandes Qualitez, comme L'ADDRESSE, L'ESPRIT, LA SCIENCE, & LA BONTÉ; cela ce me semble est tout ce qu'il faut pour former un Prince ac-

Altum quoddam est Virtus excelsum & Regale. *Senec. de vita beata.*

Imperator, Pius, Fœlix, &c.

Digitized by Google

compli. La nature ayant donc fait ce rare assemblage en la personne de Louis XII. c'est avec ces traits que je vais faire un naïf & veritable portrait de ce Prince.

I. PARTIE. Je commence par la CLEMENCE, une des plus propres & des plus particulieres Vertus des Rois ; comme je viens de le remarquer, & j'entre sous cet heureux auspice dans les premieres années de son Regne, la Clemence n'estant pas moins l'appuy & l'affermissement des Etats, qu'elle en est le plus bel ornement. Louis ne se contenta pas d'avoir répondu à ceux qui luy voulurent inspirer la vengeance dés qu'il fut sur le Trosne, *que ce n'estoit pas chose honnête à un Roy de France de venger les injures d'un Duc d'Orleans* : & il ne pratiqua pas la Clemence dans les veuës de quelques Princes, qui n'eurent recours à la douceur que par vanité ou pour regner plus seurement : mais pouvant se venger hautement & sans apprehension de guerre civile, il fit la plus grande & la plus illustre de toutes les actions dans les sentimens les plus humbles du Christianisme, marquant d'une croix rouge, les noms de ceux qui l'avoient le plus sensiblement desobligé sous le Regne de son predecesseur, *seulement*, disoit il, *pour effacer leur offense par le souvenir du Sang de* JESUS-CHRIST ; & laissant un monument eternel d'une action si heroïque & si chrestienne sur une Medaille, où le signe de nostre salut estoit imprimé avec ces paroles de vie, *Rubra Crux salutis signum, albaque Francorum.* Quoy que cette action de Clemence en vaille plusieurs, elle ne fut pas la seule qu'il fit, puisque Gen-

Senec. lib. de Clementia.

Arnoldus Ferronius in Ludovic. XII.

Digitized by Google

nes & Milan sentirent plus d'une fois les effets de cette Vertu, dont il voulut que sa valeur fût accompagnée; & c'est ce que signifioit une autre Medaille en laquelle il y avoit une figure de femme assise sur un Trofée d'armes, tenant d'une main une branche d'olive & de l'autre un javelot, signe de force, avec ces mots, *Parcendo & debellando.* C'est encore ce que vouloit dire ce vers, qui tout obscur qu'il nous paroist ne laisse pas d'estre l'Ame de son porc-espic;

Spicula sunt humili pax, hæc: sed bella superbo.

Et c'est enfin ce que signifioit cette autre Medaille que les Genois mesmes firent battre aprés le pardon qu'il leur accorda; dont le corps estoit le Roy des Abeilles accompagné de son Essein, avec ces paroles qui l'expliquoient, *non utitur aculeo Rex cui paremus.* Venons à la Justice.

Je ne me contenteray pas ici du témoignage des étrangers mesmes, qui le nommerent le Juste, quoy que peu affectionnez à la France. Mais comme la Justice est une des principales vertus des Rois, je veux faire voir par des actions d'une Justice consommée que ce titre luy estoit bien dû. Car qu'est-ce que peut faire un Prince de plus juste que de commettre un Officier pour luy rendre compte du tort fait à des particuliers par les gens de sa suite; & que d'en faire reparer le dommage de ses propres deniers, autant de fois qu'il vient à sa connoissance; comme il le fit en quelques occasions, & particulierement à saint Pierre d'Arene, où aprés la reduction de la ville de Gennes il envoya informer par des Religieux & par des Gentilshommes à com-

Compte rendu l'an 1510. par M. Henri Bohier Secret. du Roy.

bien pouvoit monter le tort que les avanturiers de son armée avoient fait chez les Bourgeois & dans les Couvens de ce beau Fauxbourg ; & où il le fit ensuite reparer par argent & par vivres, dont ils furent pourveus pour quatre mois. C'est pourquoy Saint Gelais a écrit, qu'il *n'estoit gueres de Princes faisant la guerre qui y procedât en si grande Iustice, police & equité.* S'il traitoit ainsi les Bourgeois il n'avoit pas moins d'égard pour les païsans, reprimant tellement l'insolence des gens de guerre, que les Villages & les Communautez demandoient souvent l'honneur d'en loger. Mais quelle plus grande Justice que d'avoir l'œil sur les Juges mesmes, comme il l'avoit, tant à l'égard de la capacité que de l'équité, jusques à assister deux ou trois fois toutes les semaines aux jugemens qu'on rendoit en son Parlement & en sa Chambre des Comptes ; donnant des Charges aux Officiers pour recompenser leur vertu, & leur faisant d'aigres reprimendes, non seulement quand ils ne s'acquitoient pas de leur devoir avec exactitude, mais encore quand ils faisoient quelque action qui sembloit deshonorer leur caractere ? jusques-là qu'ayant un jour rencontré deux Conseillers du Parlement joüans à la Paûme, il les menaça de leur ôter leurs Charges, & de les mettre au rang de ses Valets-de-pied, s'ils profanoient à l'avenir la dignité d'un si Auguste Senat. Mais peut-on rien voir de si fort entre ses actions de Justice, que ce qu'il dit à un de ses Courtisans, qui le prioit d'avoir pitié d'un Lieutenant Particulier d'Orleans, condamné pour quelques concussions ? Car comme il representoit à

Ouverture du Palais par Louis d'Orleans Avocat.

ce

ce Prince que ce miserable avoit autrefois eu l'honneur d'estre consideré de sa Majesté, & qu'elle l'avoit tiré de quelques affaires aussi mauvaises que celle-là ; il luy répondit : *Ie n'estois en ce temps-là que Duc d'Orleans, & je pouvois en cette qualité servir mes amis, à present que je suis Roy, & par consequent protecteur des Loix, je suis obligé de les faire observer.* Les Seigneurs de Milan avoient de coûtume de prendre tous les ans à Noël un bœuf gras de la Seigneurie & l'avoient aprecié à cinquante ducats, mais Louis ayant reconquis ce Duché, voulut sçavoir d'où estoit venu ce droit pretendu, & n'en ayant trouvé aucun titre, il défendit à ses Receveurs de l'exiger à l'avenir. Un Auteur rapporte *qu'estant fâché qu'un Grand de sa Noblesse avoit excedé un de ses Sergens, il vint au Parlement le bras gauche en écharpe, & demanda luy-mesme decret de prise de corps contre ce Seigneur, & montra lors que la main droite sçavoit bien revancher la main gauche, & la faire obeïr comme il fit.* Aprés tout cela que luy restoit-il à faire pour marquer combien il aimoit la Justice, que de consacrer son propre Palais à l'exercice de cette Royale Vertu ; faisant orner la grand' Chambre où on rend encore à present la Justice, d'un riche & magnifique Dais, de ses devises, & d'autres Ouvrages singuliers pour le temps ; se contentant du Bailliage & du jardin de ce logis pour sa demeure & sa promenade ? Je ne m'arrête pas à raconter comment il chassa tous les delateurs & tous les flateurs de la Cour, ce qui toutefois n'est pas une mediocre action de Justice ; mais ce qui fait bien plus à mon sujet, ne pouvant mieux finir que

Ouverture du Palais par Louis d'Orleans.

Digitized by Google

par là, je remarque qu'il fut le premier de nos Rois, à qui l'on donna ce beau nom de Juste, ayant exercé la Justice dans la guerre comme dans la paix, en Italie comme en France, & par tout sans acceptation de personnes ni de qualitez.

Guichardin. Arnold. Ferron.

SI je n'employe la PIETE' dans le portrait que je fais de Louis, qu'aprés y avoir employé la Clemence & la Justice; ce n'est pas que je ne croye cette Vertu la principale de toutes celles qui sont necessaires aux Souverains, tant parce qu'elle est la mere des autres, que parce qu'il n'est pas possible qu'un Prince commande heureusement & longtemps sans elle, le Regne des Princes impies ayant presque toûjours esté malheureux, & de peu de durée.

Philo Iudaeus. lib. de Charitate.

L'amour qu'il avoit pour cette Vertu parut dés le commencement de son Regne, car pour me servir des propres termes d'un Auteur: *Ce bon Roy, duquel la memoire sera sainte à jamais au cœur des gens de bien, en recompense que Dieu avoit élevé la Maison d'Orleans au Trosne Royal des François, donna la Maison d'Orleans & son Hostel à Dieu, & la voüa pour edifier & construire les Filles Repenties.* Cette Pieté ne parut pas moins quand il resolut de reformer les Religions d'hommes & de femmes, & tout ensemble les abus de l'Université de Paris: car quoy que le Cardinal d'Amboise, qui s'appliquoit à cette grande affaire par son ordre, eût souffert quelques contradictions qui en troublerent le succés, on ne laissa pas de voir dans ce dessein & dans la conduite du Ministre l'intention de ce Pieux Prince. La maniere

Louis d'Orleans en ses Ouvertures du Palais.

Guaguin. l. 10.

Digitized by Google

d'accomplir ses vœux, les Ordonnances qu'il fit contre les blasphemes & contre les Jeux de hazard ; la devotion qu'il faisoit paroître pendant la Messe ; cette regularité & application avec laquelle il rendoit graces à Dieu aprés les succés des affaires de guerre & de paix ; tout cela ne marque-t-il pas en gros & sacrez caracteres une Pieté singuliere ? Jean d'Auton rapporte à ce sujet, que descendant de cheval, aprés la bataille d'Agnadel, *Il se jetta en mesme-temps à genoux*, & que *si-tost qu'il eut rendu graces à Dieu les larmes aux yeux, il dit au Cardinal d'Amboise, Monsieur le Cardinal, avisez à ce qu'il faudra faire pour remercier Dieu solennellement de la Victoire qu'il m'a donnée.* Mais on auroit peine à trouver un plus bel exemple de sa Pieté que celuy-ci. Un jour qu'il entroit dans l'Eglise pour y entendre Messe, ayant receu une Lettre qui luy annonçoit la reduction du Château de Cremone, il ne voulut pas l'ouvrir que le Sacrifice ne fût achevé. S'il conserva toûjours genereusement les droits de sa Couronne, il ne toucha pourtant jamais à ceux de l'Eglise ; & si pendant les differens qu'il eut avec le Pape Jules II. il parut quelque chaleur dans son procedé, faisant battre une monnoye, sur le revers de laquelle on lisoit ces mots : *Perdam Babilonis nomen* : c'est que les personnes mal affectionnées pour la France ne voulurent pas concevoir qu'en parlant de ruiner Babylone, il ne vouloit que ruiner l'ambition & les autres déreglemens des Ministres de l'Eglise, & la rétablir dans l'état d'une Jerusalem toute sainte. Car bien loin d'avoir eu d'autres intentions, les Historiens remarquent

Seissel. pag. 290.

V. Apolog. Guill. Briçonnet pro Lud. XII.

Hubert. Velleius apud Guaguin.

fort judicieusement que quelques fautes que fit ce Prince contre ses propres interêts, & contre ceux de son Etat, furent des suites du respect qu'il avoit pour le saint Siege, & de l'aversion qu'il avoit pour les Infideles, dont l'alliance luy paroissoit indigne d'un Prince Chrestien.

Pour conclusion de ces exemples de pieté remarquons encore qu'ayant convoqué à Blois tous les Prelats de son Royaume le 15. Septembre 1501. il ordonna que pendant l'affaire qu'on y alloit traiter, l'on chantât tous les jours à l'élevation de l'Hostie ce beau motet,

O salutaris hostia *In te confidit Francia,*
Quæ cæli pandis Ostium, *Da robur, serva Lilium.*

Orat. pro Murena.

QUOYQUE je ne croye pas, comme a fait l'Orateur Romain, que la VALEUR, & cette force militaire qu'il estime tant, soit la principale de toutes les Vertus; elle ne laisse pas d'estre d'autant plus une Vertu Royale qu'elle a fondé les Royaumes & affermy les Rois mesmes; qu'elle maintient les Loix en vigueur, & qu'elle étouffe les factions dés leur naissance. En effet, pour ne point parler de ce que fit Louis avant que d'estre Roy, s'il n'eût esté naturellement vaillant, & s'il eût paru moins brave qu'il le parut à l'attaque de Gennes, il n'eût jamais rangé cette superbe Ville à la raison; & tout ce que la France possedoit alors en Italie eût suivi l'exemple de cette Place insolente, sans cette heureuse temerité qui le porta à faire des choses extraordinaires en des lieux qui paroissoient inaccessibles : tant la martiale contenance d'un Prince à cheval est ne-

Memoires MS. du Maréchal de la Mark.

Tanti esse exercitum quanti Principem. *Flor. lib. 2. cap. 16.*

cessaire dans les grandes entreprises. Ne fut-ce pas encore à cette Royale Vertu qu'il fut redevable du gain de la bataille d'Agnadel, puisqu'il est vray que les ennemis s'estans d'abord emparez d'un poste, où il se vouloit loger, il dit à celuy qui luy en porta la nouvella : *Or bien il faut donc aller loger sur leur ventre* : ce qu'il fit, leur donnant cette celebre bataille qu'il gagna, mais avec des circonstances qui marquent si bien son intrepidité, que je ne les puis passer sous silence. L'Artillerie ennemie avoit arrêté quelque temps l'impetuosité des François. Il ne s'en fut pas si-tôt apperceu qu'il courut de rang en rang, & se mit à la tête des bataillons les plus avancez, sans craindre la mort qui renversoit les plus hardis à ses pieds : jusques-là que quelques-uns des Hauts Officiers, luy ayant representé le danger où il se mettoit, il leur dit ces paroles, capables de réchauffer les plus froids : *Les coups de canon n'oseroient toucher un Roy de France ; qui a peur qu'il se mette derriere-moy.*

Brantome T. II. des Hommes Illustres,

De plus, ayant pris prisonnier Barthelemy d'Alviane General de l'Armée Venitienne, & ayant fait tirer cinq ou six cens volées de canon sur la ville de Venise, il eut encore le courage & la force de se faire rendre le Cardinal Ascagne qu'on y tenoit prisonnier, avec les éperons & l'épée du Roy Charles VIII. qui avoient esté pris à la bataille de Fervouë; de crainte que la Republique ne continuât de faire un trofée de ces dépoüilles. Quelle force & quelle grandeur de courage ne fit-il point encore paroître au siege de Pesquaire, & la veille mesme de la ba-

Brantome T. II. des Hommes Illustres.

Digitized by Google

taille d'Agnadel au passage du Pont de Cassan, où il fut pendant tout un jour à cheval, armé de toutes pieces, sans manger qu'en cette posture; visitant luy-mesme le guet la nuit suivante, & ayant l'œil à tout avec une mine si hardie que chacun en fut animé jusques à la Muse de Jean Marot, qui l'appelle, dans la relation qu'il a faite de cette journée,

Seissel. Hist. de Louis XII.

Voyage de Venise.

Louis douziéme, & dixiéme des Preux.

Concluons, remarquant que toutes les Puissances de l'Europe conjurées contre luy, ne le purent jamais étonner; & que sa Valeur ayant ainsi triomfé de ses ennemis,

LA CONSTANCE qui caracterise les Heros le fit encore triompher de toutes les disgraces de la fortune. En effet, non seulement les pertes qu'il fit en Italie luy donnerent une ample matiere de faire paroître cette Vertu (*car depuis qu'il estoit parvenu à la Couronne il avoit*, dit Seissel, *exercé toutes les Vertus hormis celle-là*) : mais encore la conspiration des Suisses, de l'Anglois & de l'Empereur liguez contre la France; la mort déplorable de Gaston de Foix, pire que la perte d'une bataille; celle du Cardinal d'Amboise; & enfin celle de la Reine mesme, qui le toucha si vivement. Comme il avoit esté heureux sans orgueil il fut malheureux avec dignité, & l'on remarqua toûjours en ses paroles & en ses actions un courage invincible, & une Constance qui n'avoit rien de cet orgueil déguisé, qui en impose si souvent.

SI la PRUDENCE est la regle de nos actions, & qu'elle donne les moyens de se conduire dans les affaires; on ne peut nier que les Rois, qui en ont

Duo sunt quæ ab egregiis Principibus expectantur domi sanctitas in ar-

de bien plus grandes que le reste des hommes, n'ayent particulierement besoin de cette Vertu, & partant qu'elle ne soit une Vertu Royale. Aussi ce fut toûjours par ses maximes que Louis se conduisit, tant en ses actions qu'en ses discours; car non seulement il parloit avec une Prudence & une justesse merveilleuse; mais encore ses entreprises paroissoient toûjours admirablement concertées. Les Traitez & les Ligues qu'il fit; les mesures qu'il rompit à ses ennemis; le choix de ses Ministres & de ses Capitaines; son mariage avec la Reine Anne; & tant d'autres memorables actions de guerre & de paix, en sont des preuves incontestables; & s'il ne reüssist pas en quelques-unes; il est certain que ce fut une pure disgrace de la fortune, qui ne s'accorde pas toûjours avec la sagesse des Conseils: & que Louis qui vient de nous paroître si Clement, si Juste, si Religieux, si Brave, & si Resolu, ne fut pas moins Sage ni moins Prudent.

mis fortitudo ubique prudentia *Sext. Aurel. Victor in Trajan. Imper.*

V. Elog. metricum Lud. XII. J. Olivar. Episc. Andegav.

QUANT à la LIBERALITE', qui passe chez la plusspart des Philosophes & des Historiens pour une Vertu Royale; quoy que quelques-uns de ces derniers ne soient pas fort favorables à nostre Prince sur ce sujet, & qu'ils ayent mesme écrit que des Seigneurs de sa Cour furent si insolens que de le faire representer en des Comedies le visage passe, & vuidant une coupe pleine d'or fondu: il est certain que ce qu'ils appellent avarice estoit moderation & œconomie, & qu'il ne laissa jamais aucune action de Vertu sans recompense; ce qu'il faisoit encore de si bonne grace que tous ses presens passoient toû-

Digitized by Google

jours par les mains de la Reine son épouse, qui les distribuoit de la maniere du monde la plus obligeante. Mais, sans s'arrêter en particulier à ses liberalitez, quelle plus grande Liberalité eût-il pû faire que de ne prendre presque rien de son peuple, luy qui estoit en pouvoir de tout prendre; & que de luy remettre, comme il fit, la plus grand' part des sommes necessaires à l'entretien de ses armées & à celuy de sa Maison.

II. PARTIE.

OUTRE ces Vertus vrayment Royales Louis avoit encore de GRANDES ET ADMIRABLES QUALITEZ, dont il estoit impossible de se deffendre. Il estoit d'une humeur tout-à-fait gaye, honnête & obligeante. Il excelloit dans tous les exercices dignes d'un Cavalier & d'un gallant-homme, y remportant toûjours le prix. Il dançoit de fort bonne grace, & estoit si adroit au manege qu'il domtoit quelquefois des chevaux que ses Escuyers n'osoient monter. De plus, il estoit sçavant, mais en Prince, la connoissance des belles Lettres ne contribuant pas moins à l'heureux gouvernement des Etats que la sage conduite des mœurs, pourveu qu'elle soit moderée & qu'elle n'ait rien du Réteur; & c'est sans doute ce que vouloit dire le Comte Diego Sarmiento d'Acugna, Ambassadeur d'Espagne vers Jacques I. Roy d'Angleterre. Car ce Prince, qui se plaisoit à parler Latin avec cet Ambassadeur, luy ayant dit un jour par raillerie que son Latin *luy écorchoit les oreilles*, il luy répondit *qu'il parloit mieux Latin que luy, que son Latin estoit un Latin de Roy, & que le sien estoit un*

Nicetas Choniat in Paleologo Imperat.

Memoires de Vvikfort touchãt les Ambassadeurs.

un Latin de Pedant ; tant il eſt vray qu'un Prince ne doit eſtre ſçavant que pour faire un bon uſage de ſa ſcience, & non pas une vaine oſtentation. Ainſi quelque connoiſſance que Louis eût de la Langue Latine, il ne laiſſa pas de preferer les traductions Françoiſes aux originaux (quoy qu'elles fuſſent peu fidelles en ce temps-là,) parce qu'elles eſtoient plus commodes pour inſtruire & pour converſer; & c'eſt ce qui le rendit tres-verſé dans l'Hiſtoire & dans les autres parties de la Politique. La belle Bibliotheque qu'il avoit à Blois, à la conſervation & augmentation de laquelle il commit Robert Guaguin; l'eſtime qu'il faiſoit du ſçavant Michel Ritius qu'il fit Conſeiller d'Eſtat; du fameux Cælius Rodiginus, qu'il établit Profeſſeur à Milan, & de tant d'autres ſçavans hommes * marquent aſſez l'amour qu'il avoit pour les belles Lettres.

** V. La Vie du Cardinal d'Amboiſe cy-aprés.*

Mais ſa BONTÉ fut celle de toutes ſes GRANDES QUALITEZ, qui le rendit plus recommandable : car il avoüoit franchement que de tous les grands noms qu'on peut donner aux Rois, celuy de PERE DU PEUPLE luy plaiſoit le plus. En effet, non content de n'avoir jamais voulu charger ſon peuple d'impoſts, quelque beſoin qu'il eût d'argent, il vouloit encore ſupprimer les Tailles, & l'auroit fait ſi ſon Conſeil ne luy eût remontré les conſequences dangereuſes de ce deſſein.

Hic ames dici Pater atque Princeps. *Horat. Ode 2. l. 1.* *V. Servium ad hunc locum Virg.* Dominorum fallere dextras.

Quand il eſtoit obligé de conſentir à l'impoſition de quelques ſubſides c'eſtoit toûjours les larmes aux yeux; & voila pourquoy les Etats aſſemblez à Tours le ſaluerent de ce ce beau nom de PERE DU PEU-

Digitized by Google

PLE, par leur Orateur Jean Bricot Docteur Regent en Theologie & Chanoine de Nostre-Dame de Paris, dont la Harangue, toute éloquente qu'elle estoit, n'avoit rien de plus beau que ce nom, *le plus doux, le plus soef, saint & devot nom*, dit saint Gelais, *qu'on puisse bailler ni attribuer à Seigneur ni à Prince.* Il avoit commencé son Regne par la remise de 300000. l. que le Royaume luy devoit pour les frais de son couronnement, & comme si ce n'eût pas esté assez d'avoir signalé sa BONTE' par cette action, il ôta la troisiéme partie des Impôts & la dixiéme des Tailles, qu'il diminua d'année en année jusques à la moitié. Aussi fut-il si aimé de ses Sujets, que *quand il alloit par les champs on accouroit de plusieurs journées pour le voir, luy jonchant les chemins de fleurs & de feüillages, & essayant de faire toucher des mouchoers à sa monture pour les garder comme de precieuses Reliques.* On ne parloit, quand il estoit malade que de prieres, de jeûnes & de Processions. On voyoit les hommes pieds nuds, les femmes cheveux épars, & les enfans des cierges à la main, visiter les Lieux Saints, & y faire des vœux pour sa santé. Et sa memoire a esté depuis ce temps-là si sainte & si venerable, qu'on a toûjours proposé son gouvernement, comme un parfait modele de BONTE'. C'est ce que fit aussi hardiment que spirituellement le Docteur Bricot à François premier: car un jour qu'il le haranguoit à la tête de l'Université, & qu'il luy remontroit *qu'il avoit les mains percées comme le Saint dont il portoit le nom, en sorte que rien n'y demeuroit*; il ajoûta, *qu'il ne pouvoit exercer avec de telles ouvertures cette liberalité & cette magnificence à laquelle*

Seissel. Hist. de Louis XII.

Papir. Masson. in Lud. XII. Thuan. Hist. lib. I.

Michael Theol. Paris. in anatome corporis politici.

il se plaisoit tant, sans faire autant de pauvres forcez que saint François en avoit fait de volontaires; que son predecesseur avoit mieux aimé donner peu que de prendre beaucoup; qu'il devoit suivre son exemple; & que le nom de Magnifique estoit bien au dessous de celuy de PERE DU PEUPLE. A quoy nous pouvons ajoûter que le Jurisconsulte Charondas ayant proposé au Roy Henri le Grand en une Harangue qu'il luy fit l'an 1593. tous les Titres & tous les noms dont ses Predecesseurs Rois s'estoient fait honneur, il choisit celuy de PERE DU PEUPLE; ce qu'il declara publiquement dans son Edit sur le fait des Tailles, donné à Paris l'an 1600. le preferant à tous les autres noms, & se proposant de l'acquerir par les mesmes voyes que Louis XII. l'avoit acquis. *L'an 1592.* dit ce Jurisconsulte, *estant sa Majesté à Clermont lors que je tenois encore l'Etat de Lieutenant General, en la Harangue que je luy fis, luy ayant representé plusieurs Titres de ses Predecesseurs, il reprit celuy de Pere du Peuple, que le Roy Louis XII. avoit merité, & dit qu'il esperoit aussi bien l'acquerir, & si-tost que Dieu luy auroit fait la grace de pacifier les troubles & guerres dont le Royaume estoit agité, & y établir un bon repos, il déchargeroit son peuple de tant qu'il pourroit des Tailles & autres levées & impositions, & chercheroit tous les moyens pour le soulager, & remettre l'état de son Royaume au plus prés qu'il luy seroit possible du Regne de ce bon Roy Louis; & qu'il feroit connoître qu'il estoit autant au Royaume que le Royaume à luy. O belle & royale sentence digne d'un tres-bon & tres-Grand Prince! laquelle doit estre gravée d'or au temple de memoire.*

Digitized by Google

Sa BONTÉ estoit encore accompagnée d'une facilité de l'aborder, d'une douceur d'entretien & d'une certaine gayeté que les Philosophes appellent Eutrapelie, & dont ils font une vertu, parce qu'en effet elle demande de la moderation. Comme un Prince doit empescher autant qu'il le peut, qu'on ne sorte triste de sa presence; personne ne quittoit Louis sans estre content: mais quand il vouloit faire quelque honnêteté aux personnes d'une éminente qualité, quoy qu'il la fist de la meilleure grace du monde, c'estoit toûjours sans faire tort à sa grandeur. C'est de cette maniere qu'il donna le pas au Roy Ferdinand pendant leur entreveuë, quoy qu'il y eût à dire de l'un à l'autre: *Marchez devant*, luy disoit-il, *si j'estois sur vos Terres, je ferois ce dont vous me prieriez, & parce que vous estes dans les miennes vous en userez ainsi, car je le veux & vous en prie.* C'est encore ainsi qu'il rendit au Grand Capitaine Gonsalve des honneurs peu moindres qu'aux Souverains. S'il écoutoit les hommes avec douceur, il avoit une complaisance d'autant plus admirable pour les femmes qu'il ne fut plus suspect d'aucune passion pour elles depuis son mariage avec la Reine Anne. Cette complaisance parut particulierement à Gennes à l'endroit d'une Dame nommée Thomasine Spinola. Cette belle l'ayant un jour long-temps regardé d'un œil fin, & où il ne paroissoit pas moins de tendresse que de respect, elle s'approcha insensiblement de luy pour l'entretenir. Le Roy, qui estoit le plus honnête & le plus galand Prince de son temps, l'écouta avec patience, & luy répondit tres-obligemment,

de ſorte qu'aprés quelques autres entretiens, elle fut aſſez hardie pour le ſupplier de trouver bon, *qu'elle fuſt en ſon Intendio & luy le ſien* : (c'eſt à peu prés en Italie ce qu'on appelle en France un commerce d'honnête amitié); ce qu'il luy accorda avec tant de franchiſe & de ſincerité, qu'elle conſidera cette faveur beaucoup plus qu'elle ne devoit. *Entre autres là fut*, dit Jean d'Auton, *une Dame Genoiſe nommée Thomaſine Spinole, l'une des plus belle de toute l'Italie, laquelle jetta ſouvent ſes yeux ſur le Roy, qui eſtoit un beau Prince à merveilles, tres-ſçavant & moult bien emparlé. Tant l'aviſa cette Dame que aprés pluſieurs regards, amour qui rien ne doute l'enhardia de parler à luy, & luy dire pluſieurs douces paroles, ce que le Roy, comme Prince tres-humain, print à gré volontiers, & ſouvent deviſerent enſemble de pluſieurs choſes par honneur, & tant que cette Dame ſe voyant familiere de luy, une fois entre autres le pria humblement que par une maniere d'accointe il luy plût qu'elle fuſt ſon Intendio, & luy le ſien, qui eſt à dire accointance honorable & aimable intelligence. Et tout ce luy octroya le Roy, dont la noble Dame ſe tint plus honorée que d'avoir gagné tout l'or du monde, & eut ce don ſi riche, que pour ſe ſentir ſeulement bien vouluë du Roy, tout autre mit en oubli, voire juſqu'à ne vouloir plus coucher avec ſon mary; ce qui pourroit donner à penſer ce qu'on voudroit, mais autre choſe ſelon le vray dire de ceux qui le pouvoient mieux ſçavoir, n'y eut que toute probité.*

Toutes les jolies penſées, les honnêtes railleries, & les paroles graves qu'il profera ne peuvent avoir place en cet Eloge. Ainſi je me contenteray d'en rapporter quelques-unes, pour en donner le goût

Inerat Regi cum gravitate juncta facetiarum non ſcurrilis lepos ut ejus multa lepide dicta circum-

Digitized by Google

Feruntur, in quorum possessionem vulgus jam invasit. *Arnold. Ferron. in Ludov. XII.*

au Lecteur. Il disoit que *l'Amour est le Roy des jeunes gens, & le Tiran des vieillards. Que le menu peuple est la proye des gens-d'armes & des Tirans, & que ceux-ci sont la proye du diable. Que les chevaux courent les Benefices, mais que les asnes les attrapent. Que les Procureurs & Avocats allongent le cuir en expliquant les Loix à leur avantage. Que beaucoup de Gentilshommes ressemblent à Diomede & à Acteon, estant mangez de leurs chevaux & de leurs chiens.* Un jour entendant dire que les Gascons se qualifioient tous Escuyers, il répondit, *que c'estoit assez d'une épée pour dix Gentilshommes de cette sorte.* Ayant appris que le Pape Jules II. le menaçoit d'excommunication; il répondit: *Quoy donc, est-ce sa Charge que de maudire?* La mort de Gaston de Foix luy ayant esté annoncée en mesme-temps que le gain de la bataille de Ravenne, il s'écria: *Plût à Dieu que les ennemis en eussent gagné une pareille, ils seroient perdus.* On ne luy parloit jamais de l'état heureux où estoit le peuple, qu'il ne répondit, *un bon Pasteur ne peut trop engraisser son troupeau.* Quelques soldats fanfarons s'estans un jour presentez devant luy avec des blessures dont ils faisoient une vaine ostentation, il leur demanda qui les avoit traitez de la sorte; & voyant que ces faux braves luy répondoient avec un ton fier & composé, que c'estoit ses ennemis; il leur repliqua, *ils estoient donc plus braves que vous.* Un Evesque auquel il avoit donné plusieurs Benefices, luy en ayant encore demandé quelques autres qui vacquoient, il luy répondit: *Je vous en donneray tant que tout se perdra.* Un Gentilhomme de ses Officiers Commençaux ayant battu

Tot tibi dabo quot diabolus portabit omnia. *Sermons de Menot.*

Digitized by Google

un Laboureur de ſon Village, & cette violence eſtant venuë à ſa connoiſſance, il ordonna un jour à l'Office qu'on ne luy ſervit point de pain à table; ce qui ayant eſté ponctuellement executé, tout ſon repas ne fut que de viande & de vin. Le lendemain le Roy luy demandant ſerieuſement comment ſa table eſtoit ſervie, & ſi l'on n'y faiſoit pas bonne chere; il luy répondit qu'on y en pourroit faire une fort grande ſi on y avoit du pain. Du pain, dit le Roy: & ne peut-on s'en paſſer? Non aſſurément, Sire, dit ce Gentil-homme. Vous vous mocquez, repliqua le Roy, le pain n'eſt pas abſolument neceſſaire à la vie. Voſtre Majeſté me pardonnera, repartit-il, ſi je ſoûtiens que les François ne s'en peuvent paſſer. *Pourquoy donc*, conclud ce bon Prince, *avez-vous battu ce pauvre Laboureur qui nous met le pain à la main?*

Il diſoit ſouvent à propos de la fierté de la Reine ſon épouſe pour laquelle il avoit toute la tendreſſe de l'amour, & toute la force de l'amitié, *qu'il faloit ſouffrir quelque choſe d'une femme quand elle aime ſon mari & ſon honneur.* Un jour que cette Princeſſe avoit parlé un peu hault ſur des propoſitions du mariage de Madame Renée ſa fille; il luy ferma la bouche par ce conte. *Sçachez, Madame, qu'à la creation du monde Dieu avoit donné des cornes aux Biches comme aux Cerfs, mais que ſe voyant un ſi beau bois ſur la tête elles entreprirent de faire la loy aux Cerfs, dont Dieu fut ſi irrité qu'il leur ôta cet ornement pour les punir de cette arrogance.* Une autre fois eſtant fatigué de voir declamer cette Princeſſe contre le Concile de Piſe, il ne put s'empeſcher de luy dire; *Hé quoy,*

Digitized by Google

Madame, pensez-vous estre plus sçavante que tant de celebres Universitez qui l'ont approuvé, vos Confesseurs ne vous ont-il point dit que les femmes n'ont point de voix dans l'Eglise? Ayant resolu de faire la guerre aux Venitiens, ils luy envoyerent des Ambassadeurs à Lyon, pour tascher de le faire changer de dessein; & comme celuy qui portoit la parole exageroit à tous momens dans sa Harangue la sagesse de la Republique, contre laquelle, disoit-il, rien ne pouvoir tenir; il leur répondit: *J'opposeray si grand nombre de foux à vos Sages que toute leur sagesse ne servira de rien; car nos foux sont des gens qui frappent par tout sans regarder où, & sans entendre aucune raison.* Il y eut, comme nous l'avons remarqué cy-devant des Seigneurs de sa Cour, assez insolens pour le faire joüer en une farce où on le taxoit sous main d'avarice; Il n'en fit que rire: & comme on le vouloit irriter sur ce sujet, luy conseillant de deffendre les farces; Il répondit doucement, que *ceux qui ne faisoient que de bonnes actions, n'avoient pas peur qu'on les joüât, & qu'il permettoit aux Comediens de se divertir, pourveu qu'ils épargnassent les Dames.* Finissons par ce qui est en quelque maniere nostre affaire, & qui touche l'Histoire de Blois, mais qui ne regarde pas moins la BONTÉ de Louis que tout ce que nous venons de remarquer.

Comme la France & l'Italie furent le Theâtre de ses heroïques actions & de ses Royales Vertus, Blois fut toûjours le lieu du monde qu'il aima le plus; & quoy qu'il ne dist pas de cette Ville-là quand il y alloit, *je m'en vais chez-moy*, comme son successeur disoit de Fontainebleau, il n'en fit pas moins son

ſon ſejour le plus ordinaire. Car ayant fait raſer l'Appartement du Château dans lequel il eſtoit né, il fit bâtir en ſa place celuy qui nous reſte tout entier ; ſur la grand' porte duquel on voit ſa Statuë Equeſtre & les quatre vers que nous avons rapportez en leur lieu. C'eſtoit du Balcon de cet Appartement qui regarde ſur la grand' Cour de ſaint Sauveur, qu'il obſervoit juſques aux moindres choſes qui s'y paſſoient ; & d'où le Cardinal d'Amboiſe, appuyé ſur le Balcon de l'Hôtel d'Epernon, où il logeoit, & qui n'eſtoit pas éloigné de celuy du Roy; luy faiſoit remarquer diverſes perſonnes dont il luy repreſentoit les affaires & les beſoins. Ainſi c'eſtoit de ce lieu-là, comme d'une eſpece de Troſne qu'il regnoit effectivement, rendant juſtice à ſes Sujets par les ordres qu'il y donnoit.

Au reſte, cette BONTÉ, par laquelle j'ay commencé cet Eloge, & par laquelle je le finis, parut juſques dans la cauſe de ſa mort ; car il s'immola pour ſon peuple, dans le deſſein qu'il eut de luy donner un ſucceſſeur qui luy reſſemblaſt, ne croyant pas laiſſer ſon Etat en trop bonne main, l'abandonnant à François Duc d'Angouleſme ; en quoy il ſemble que ſa prevoyance alla juſques à la Prophetie : car quoy que ce Prince eût apparemment toutes les qualitez neceſſaires pour faire un Grand Roy, ſon Regne neanmoins ne fut pas heureux.

Verum ab his nuptiis Rex jã ſenex, & diù pertinaci & ſævo morbo vexatus ex nuptiali face ſibi rogum ſuccendit. *P. Iovius Elog. lib.* 4.

Memoires MS. du Mareſchal de la Mark. Brantome. T. des Hommes Illuſt.

Mais la mort qui ravit Loüis aux yeux de ſes Sujets, ne l'arracha pas pour cela de leur cœur, n'y aiant point eu de bon François juſques à preſent, qui n'en ait agreablement conſervé la memoire. Il y a

Deceſſit ergo non periit. *P. Iovius ibid.*

cette difference des bons Princes aux mauvais, que ceux-ci, comme de terribles Cometes, ne laissent qu'une puante vapeur en s'évanoüissant aux yeux des hommes; & qu'au contraire ceux-là, comme de claires étoiles, brillent encore aux yeux, dont ils sont infiniment éloignez. Ces Peres des Peuples ne sont point obligez aux marbres precieux ni aux ornemens de l'Architecture dont on couvre leurs cendres; & ce n'est pas ce superbe Mausolée de l'Eglise de saint Denis taillé de la main du fameux Sculpteur Pierre Ponce, qui fait vivre Louis XII. dans nos esprits, quoy que toutes les figures qui l'environnent semblent respirer, & ouvrir la bouche pour le ressusciter dans nostre memoire. Tous ces ornemens periront sans que le nom de ce Grand Prince puisse jamais souffrir aucune atteinte. Prince veritablement Grand, dont on n'a jamais dit plus de bien qu'il n'en avoit fait; qui pouvoit s'entendre loüer hautement sans entendre les secrets reproches de sa conscience; qui comme un autre Germanicus, eut souvent la satisfaction d'écouter ses propres loüanges * en des lieux dont on le croyoit bien éloigné; & qui eut l'avantage d'estre le plus aimé, & le plus regretté de tous les Rois ses predecesseurs.

* Fruiturque fama sui. *Tacit. annal.* 1.



GEORGES CARDINAL D'AMBOISE.

VOici le Miniſtre, & pour ainſi dire, le bon genie de ce bon Prince, dont je viens de donner l'Eloge. Grand-Homme d'Etat & d'Egliſe! dont la mort fut non ſeulement pleurée de ſon Maiſtre, mais encore de tout ſon Royaume, qui en prit le deüil; & qui a toûjours eu depuis une veneration tres-particuliere pour ſon nom & pour ſes vertus, qui ſervent d'exemple à tous les Prelats; & qui font le comble de ſa grandeur. En effet, que peut-on ſe figurer de plus grand qu'un homme de Cour, que la Cour ne corrompit * point, & qui, comme ce fleuve du Peloponeſe qu'on appelle Alphée, conſerva ſa douceur naturelle au milieu du ſel de la mer. Un Preſtre qui ſe contenta d'un ſeul Benefice, & un Cardinal ſans faction & ſans interêts; qui ne manqua d'eſtre le Chef des Chreſtiens que parce qu'il eſtoit vray Chreſtien; qu'il croyoit tout le monde ſincere comme il l'eſtoit; & qu'il aima mieux voir tomber ſur la tête d'un autre la Thiare qui panchoit ſur la ſienne, que de cauſer le moindre ſoupçon de l'avoir enlevée, ou par force, ou par ſimonie; quoy qu'au ſentiment des Hiſtoriens il n'y eût perſonne en l'Egliſe de Dieu plus digne de cet honneur qu'il l'eſtoit.

Seiſſel. Hiſt. de Louis XII.

* Mihi herclè non fit veriſimile in Curiis Regum ac Principum ubi vitia regnant, ubi per irritamenta ab exercitio virtutis animos ſubducunt virum aliquem bonũ, poſſe perſeverare. *Æneas Silvius in Epiſt.*

Alex. Minutian. Præfat. in Comment. Jacobi Piccolomin. Card. Papienſ.

Il nâquit au Château de Chaumont en Bleſois

l'an 1460. Outre que personne n'a dit le contraire, ce fait passe pour constant en ce lieu-là, où je l'ay appris de feu M. le Vicomte de Sardigni, qui l'avoit appris de Messire Scipion de Sardigni son pere, qui le tenoit de la tradition & des Concierges de ce Château lesquels continuent de montrer la chambre où ce Grand Personnage vint au monde. Son pere s'appelloit Pierre d'Amboise Chambellan du Roy Louis XI. qui tenoit sa Cour au Plessis lez Tours; & sa mere Anne de Beüil de la Maison des Comtes de Sancerre. Un de ses freres fut Grand Maistre de Rhodes, cinq furent Evesques, deux Gouverneurs de Provinces, un de ses neveux Grand-Maistre, Amiral, & Maréchal de France, Gouverneur & Lieutenant General dans l'Etat de Milan, & deux autres Cardinaux. Il n'eut pas si-tost fait ses études que sa vertu commençant de briller aux yeux de l'Eglise
V. Gall. Christ. & de la Cour, il fut nommé à l'Evesché de Montauban par quarante-deux Chanoines, dont il eut les voix; & bien-tôt aprés à l'Archevesché de Narbonne. La consideration qu'il avoit pour Louis Duc d'Orleans, depuis Roy de France XII. du nom, l'ayant d'abord jetté dans son parti, le precipita ensuite dans la disgrace de la Cour & dans la prison, qui luy fut commune avec Jean de Bussi son frere, Georges de Pampadour Evesque de Perigueux, Philippes de Comines Seigneur d'Argenton, & avec le Duc d'Orleans mesme. Mais la Cour de Rome & sa propre addresse l'ayant enfin mis en liberté, il ne pensa plus qu'à procurer celle de son cher Maître, & en vint à bout par ses intrigues avec l'Amiral

de Graville & le Seigneur de Miolans favori du Roy Charles VIII. C'est pourquoy les choses ayant enfin changé de face, & Louis ayant succedé à Charles; ce bon Roy, non content de luy avoir fait donner l'Archevesché de Roüen & la Lieutenance du Gouvernement de Normandie; l'honora encore d'une confiance si grande, & l'éleva à un si haut degré d'honneur, le faisant son premier Ministre; que s'il en faut croire Guichardin, *sa langue & son autorité furent doresnavant la langue & l'autorité du Roy.* En effet, ce fut par son conseil que Louis XII. fit presque tout ce qu'on lit de grand & d'admirable dans sa vie; & que le peuple lassé des Regnes precedens, commença à se reposer & à prendre ses aises. Ainsi le Pape charmé d'un merite si grand ne balança pas à le mettre dans le sacré College, & à luy envoyer de son propre mouvement le Chapeau de Cardinal par son neveu, qui apportoit au Roy les Bulles de dispense pour son mariage avec la Reine Anne. Je ne m'arrête pas ici à rapporter en particulier tout ce que fit ce Grand Cardinal au dedans & au dehors de la France, l'Histoire en estant assez connuë: mais je me contente de jetter la veuë sur les plus belles actions de sa vie, qui peuvent servir d'exemple à diverses personnes élevées aux Dignitez de l'Etat Ecclesiastique, & à celles de l'Etat Seculier.

Si je considere donc ce Grand-Homme comme Cardinal, & comme Legat tout ensemble; je vois la pieté fleurir par tout où il porte ses soins, & une partie des abus d'une Université & de deux Ordes entiers reformée, avec une gloire d'autant plus gran-

Hist. de France par Guaguin. Liv. 10.

de pour luy que les difficultez en parurent insurmontables; & qu'une partie des honneurs qui luy furent rendus à son entrée à Paris en qualité de Legat n'avoient jamais esté rendus à aucun Legat du saint Siege. Car non seulement les Corps-de-Ville allerent au devant de luy, & le Parlement avec les autres Compagnies Souveraines, luy firent une deputation plus ample que de coûtume; mais encore le Chancelier de France s'y trouva, & on luy donna à la porte de la Ville le Dais, qui fut porté par les quatre Eschevins. De plus, il alla s'asseoir dans le Parlement, où on luy abandonna les hauts Sieges du côté droit, & où le premier President le harangua fort obligemment; honneurs proportionnez au merite!

Registres du Parlement du 20. Février 1502.

Si je ne le considere que comme Archevesque, je ne laisse pas de voir sa ville Archiepiscopale augmentée par ses soins & par ses remontrances d'un Parlement sedentaire, de Fontaines, de Places & de quantité d'autres Edifices publics. Je le vois encore en cette qualité partager les revenus d'un seul Benefice selon les intentions des saints Canons dans la doctrine desquels il estoit consommé. Je le vois orner les Temples, fonder des Couvents & des Hôpitaux, & ne rien oublier de ce qui peut avancer la gloire de Dieu, & le bien de son troupeau.

Hist. de Guag. Liv. 10.

Enfin, si je le regarde simplement comme Ministre, je n'en vois point de plus fidele à son Prince, puisque non seulement il ne prend que ce qu'il luy donne liberalement, mais qu'il luy veut mesme rendre compte en mourant de quelques presens que les Villes d'Italie luy ont fait pendant son gouverne-

ment, offrant de les remettre dans ses coffres. Je le vois encore d'une humeur si douce, & si encline à la misericorde qu'il fait toûjours pencher le Roy de ce côté-là. Car ne fut-ce pas par son conseil que ce Prince remit aux Suisses lasches & rebelles la peine qu'ils avoient meritée à Felissan, & qu'il se laissa fléchir aux larmes des Milanois ? le spectacle de quatre mille de leurs enfans, qui furent au devant de ce Ministre en Procession, vêtus de robes blanches le Crucifix à la main; ayant fait tomber les armes de ses mains, & sauvé leur Ville de la peine qu'elle meritoit. Je passe sur tant d'autres preuves de sa douceur, & mesmes sur celles qu'il en donna au Genois, quand par ses prieres & ses remontrances le Roy les traita bien plus doucement qu'ils ne l'esperoient.

Seissel. Hist. de Louis XII.

Hubertus Velleius append. ad Guag. Historiã.

Alexand. Minutian. ad Steph. Poncher in Commentar. Jacob. Cardin. Papiens.

Je passe mesme sur le bon ménage qu'il fit des Finances & de la gloire de son Maistre. Car qui ne sçait qu'il employa une grande partie de ses deniers à la recompense de ses plus fideles serviteurs, à luy faire des alliez, & à entretenir les plus sçavans* hommes de son siecle, qui tous immortaliserent le Ministre & le Maistre par leurs écrits. Si je le suis mesme à la guerre & aux journées les plus perilleuses où il se trouvoit; je vois que ses conseils & sa presence y sont infiniment necessaires; & qu'encore qu'il ne combatte que de la tête seule en celle d'Agnadel, qui fut la derniere & la principale de toutes celles où il se trouva, la fiévre, la goutte & son caractere luy lians les mains comme à l'envi : il ne s'expose pas moins pour cela au peril, & n'y avance pas moins la victoire que les plus vaillans Capi-

* Jason. Decc, Curce, Lascaris, Paul Emille, Guaguin. Jean d'Auton, Seissel, Michel du Ris dit Ritius, Cælius Rhodigin. &c.

Digitized by Google

taines. Je ne m'arrête pas sur sa moderation, sur son sçavoir, sur sa prudence, ni mesme sur cette action de generosité chrestienne qu'il fit en faveur d'un pauvre Gentilhomme voisin de son Château de Gaillon, lequel pressé de la necessité de marier sa fille luy vouloit abandonner sa Terre à vil prix; ayant mieux aimé marier à ses dépens cette Demoiselle que de se servir de l'occasion. Je ne m'arrête pas, dis-je, sur toutes ces grandes qualitez, quoy que je n'aye pû m'empescher de remarquer en passant cette genereuse action, de laquelle le Seigneur du Bellay a dit en ses Memoires *qu'il aima mieux acquerir l'amitié du maistre du fond que le fond mesme.*

Quant à ce que quelques Italiens ont avancé contre luy & contre le brave Maréchal de Chaumont son neveu; ce sont des calomnies qui se détruisent par le témoignage mesme de quelques autres Auteurs Italiens, & qui ne meritent pas d'estre relevées de peur de leur donner quelque poids. Je ne m'arrête pas mesme au reproche qu'on luy fait d'avoir voulu estre Pape: car puisqu'il eut tant de voix au Conclave, outre la voix de tout le peuple; sans doute l'Eglise & la France eussent tiré un grand avantage de son exaltation, si leurs vœux eussent esté exaucez. Toute la plus fine politique n'a pû luy reprocher qu'une chose, qui fut une negligence assez pardonnable à un Ministre accablé d'affaires comme il l'estoit. C'est le refus qu'il fit de donner sa protection au Marquis de Licite Seigneur Napolitain, chassé de sa maison par les Espagnols, parce que ce Seigneur s'estant jetté entre les bras de Gonsalve, qui

qui l'employa dans la guerre, lui fit connoître que le Ministre qui méprise les hommes de merite, qui s'offrent au service de son Maistre affoiblit quelquefois son parti. Pour ce qui est du Concile de Pise, dont quelques-uns ont cru qu'il avoit appuyé la convocation, on en parle diversement; Et pour ce qui regarde l'exil du Maréchal de Gré, qui donna sujet à une raillerie que toute le monde sçait, & dont les équivoques passoient en ce temps-là pour tres-spirituelles; il est certain que nostre Cardinal n'y eut pas tant de part que quelques Auteurs se le sont imaginé, & qu'il ne fit que ceder au torrent de la passion de la Reine, qui l'entraisna d'autant plus facilement que le Roy mesme n'y put resister, abandonnant ce favori au ressentiment de cette Princesse, de crainte de causer un desordre considerable dans son domestique.

Hist. MS. de François I. par M. de Varillas.

Une vie aussi noble & aussi chrestienne que celle de Georges ne pouvoit donc se terminer que par une mort tres-chrestienne. En effet, quoy qu'il n'eût que cinquante ans quand la mort le ravit à la France, il n'eut aucune peine à quitter les honneurs dont le Roy l'avoit comblé; & il eut mesme assez de courage pour s'y preparer, par une retraite qu'il fit chez les Celestins de Lyon. Car ce fut là où aprés avoir receu les Sacremens de l'Eglise, & aprés avoir rendu compte au Roy de toutes les affaires, & de toutes ses actions, il dit le dernier adieu à ce Prince éploré; ensuite de quoy il ne s'occupa plus qu'à l'exercice des Vertus Theologales, dont les frequens actes furent les dernieres actions de sa vie, & ces pa-

roles, *credo in Deum*; les dernieres qu'il profera. Le Cardinal Bembo a écrit que le Pape Jules II. qui n'aimoit ni la France ni le Ministre du Roy de France, ne pût s'empescher de témoigner la joye qu'il receut à la nouvelle de cette mort; s'écriant *Lodato sia Dio, perche adesso io solo son Papa.*

L'appareil de sa pompe funebre, la plus belle que la France eût veuë, n'aura point de place en cette peinture de sa vie, parce qu'il ne fait rien à son merite; me contentant de remarquer qu'il fut inhumé dans son Eglise Metropolitaine, en un magnifique Tombeau, pour passer à des particularitez qui regardent bien autrement sa gloire.

On observe donc qu'aprés avoir fait son testament, dont les legs firent voir sa charité envers les pauvres, & sa moderation à l'égard de ses parens; il conseilla à ceux-ci *de ne s'entremettre jamais des affaires d'Etat; parce qu'il craignoit qu'ils n'y engageassent leur honneur ou leur conscience.* On observe encore que faisant reflexion pendant les dernieres heures de vie, sur la difference qui se trouvoit entre ses actions & celles d'un bon Celestin nommé frere Jean, qui luy servoit d'infirmier, il luy dit plusieurs fois ces paroles *Ah! Frere Jean mon amy, je voudrois avoir esté Frere Jean*: ce qui ne se rapporte pas mal à ce qu'écrit Estienne Pasquier; *Il témoigna*, dit-il, *tous les déplaisirs imaginables d'avoir employé tout le temps qu'il devoit à l'instruction de ses brebis, au maniment des affaires d'un Prince.*

Quoy qu'il en soit, de mesme que Louis fut consideré comme le Tite & les delices de la France,

Digitized by Google

il est certain que Georges le fut comme le Ministre le plus fidele, le plus moderé, le plus Religieux & le plus sage qui eût paru dans ce Royaume, témoin le Proverbe, *laißez faire à Georges*, qui marquoit alors, & qui marque encore aujourd'huy sa conduite & sa probité. Car pour me servir des termes de l'Auteur de la vie de Baïard, *il est constant que c'estoit tout le gouvernement de Louis & du Royaume, tres-sage Prelat & homme-de-bien, qui ne vouloit avoir qu'un seul Benefice; homme tres-excellent & accompli de sens, d'experience, de loyauté & de bonne vie, & que tant qu'il vescut le Royaume fut bien gouverné.* Au reste entre tant d'Historiens qui luy ont donné des loüanges sublimes, le sçavant Jacques Picolomini Cardinal de Pavie me paroist le moins suspect. C'est pourquoy je finiray cet Eloge par la traduction de celuy que ce sçavant Italien a fait de nostre Cardinal, & y ajoûteray les témoignages rendus à sa vertu, par un François, qui pour avoir esté à la Cour n'a pas esté Courtisan, & qui manie les Sujets qu'il traitte avec beaucoup de sincerité. Voici donc comme le premier en parle: *Dieu*, dit-il, *semble avoir attaché la victoire aux François, par l'avantage qu'ils ont sur les autres Nations, des richesses, du courage, des soldats, & de la parfaite intelligence qui les unit; la soûmißion des vaincus estant seule capable de les desarmer. Ils sont dans un continuel exercice de liberalité, d'honnêteté, & d'hospitalité. Mais il faut avouër, que parmy cette genereuse nation il n'y a rien de plus grand, ni de plus illustre que son Excellence, puisqu'un aussi grand Roy que le sien, se repose de toutes les affaires de son Etat sur sa fidelité, l'ayant connu dés sa jeunesse pour le meilleur amy*

Jacob Piccolom.
Hier. Garimbert.
Guichardin.
Alex. Minutiā.
Baudier.
Des Montagnes.
Du Tillet.
Auberi.
L. Dattichi
Frizon.
Du Verdier.
Les sainte Marthe, &c.

Digitized by Google

qu'il eût pû choisir dans l'une & dans l'autre fortune, & pour le plus infatigable, le plus fidele & le plus moderé Ministre qui fut jamais. C'est pour cela que tout le monde dit qu'il n'y a pas en France, aprés le Roy, un plus homme-de-bien que le Cardinal de Roüen; rien de plus rare, de plus necessaire, de plus sage, ni de plus prudent que son Excellence. C'est luy seul qui rend le Roy tres-heureux, & chez lequel il conserve & entretient, comme une Vestalle, ce feu sacré que Dieu y a allumé, se donnant tout entier au bien de la Religion; de sorte que ceux qui ont à cœur le bien public ne demandent rien tant à Dieu que la santé du Roy, & la continuation de la faveur & de la puissance de son Ministre.

Nicolas Caussin Jesuite.

Quant aux témoignages que le second donne en sa Cour Sainte à sa vertu, les voicy. *Un Cardinal Georges d'Amboise, qui fut merveilleusement puissant, mais qui employa toute sa puissance à la conservation de l'Eglise & de l'Etat. On ne le vit jamais estre Grand que pour obliger les petits, ni s'approcher de la Cour que pour servir glorieusement son Prince.* Mais il en parle dans un autre Ouvrage d'une maniere si forte & en des termes si precis, que je n'ay pas voulu les traduire, de crainte d'en affoiblir le sens. Ce sera donc par ces mesmes termes & par ces traits que je finiray le Portrait de Georges. *Occurrit Cardinalis Ambosius qui Ludovico ab intimis consiliis fuit. Non obtusus quidē illi ad gloriam sensus, sed cupiditas Christiana pietate temperata inter modestos continebatur fines. Erant sine auaritia mores, victus facilis, comitatus sine illa prægrandi pompâ, sincera mens, nec multiforme ingenium. Consiliarium agebat non Principem, erga Ecclesiam bene affectus, & toto conatu sublevandis populorum miseriis semper affixus, ut ejus consiliis verißimus Pater Patriæ Rex audiret, ac eßet,*

Capite 1. differt. 42. de Regno Dei.

LOUIS BURGENSIS PREMIER MEDECIN DES ROIS FRANÇOIS I. ET HENRI II.

CE n'est pas sans raison qu'on a dit des enfans des Maistres, qu'ils ont de grands avantages, & particulierement en la Medecine, où les Peres tiennent lieu de Precepteurs & de Patrons à leurs enfans ; comme il arriva à Louis Burgensis * qui joignit à cette faveur de la nature beaucoup de conduite & d'assiduité à l'étude. On a écrit du celebre Adromaque Medecin de l'Empereur Neron, qu'il s'estoit rendu habile-homme, parce qu'il estoit né en Crete, dont l'air, tres-pur & la terre fertile en Plantes Medecinales, avoient beaucoup contribué à le faire Grand Medecin. Louis eut encore cet avantage, car il trouva non seulement un air pur & une terre medecinale au Païs Blesois ; mais encore une belle Cour, où il eut occasion de se produire, comme avoit fait ce Grand Medecin en celle de cet Empereur ; & où il se fit aussi galand-homme que sçavant en sa Profession.

Filii Magistrorum. ἰατρῶν παῖδες.

* Felicissimo humani generis fato patre avo, atavoque Medicis progenitus. *I. Imperat. in vita Andr. Vesalii.*

Galen. de Therian. ad Pisonem.

Il est assuré, par tout ce que nous remarquerons cy-aprés de la famille de Burgensis, & par ce que la tradition nous en apprend, que Louis Burgensis nâquit à Blois environ l'an 1494. de Jean Burgensis Medecin de Louis Duc d'Orleans, depuis Roy de

Digitized by Google

France XII. du nom. Je ne trouve point le nom de l'épouse de ce Jean ; mais il paroist par l'extrait du partage de leurs enfans, fait en 1538. en presence de Jean Pichon Notaire à Blois, que Louis estoit l'aisné des cinq dont sa mere accoucha à Blois, car elle eut encore, outre celui-cy, Antoine, qui fut Chanoine à saint Martin de Tours, Estiennete, qui ne fut pas mariée, Renée, qui épousa Cosme Clausse Seigneur de Marchaumont, Secretaire d'Estat, & Catherine, qui fut Religieuse à la Guiche. Le Roy Louis XII. qui connoissoit le merite de Jean Burgensis, & qui l'aimoit, luy en voulut donner des marques, donnant son nom sur les Fons de Baptesme à son aîné. Dés qu'il fut sorti de l'enfance il étudia aux Lettres Humaines, puis à la Philosophie, & ne balança pas ensuite à prendre parti dans la Medecine. Car la bienveillance dont François Duc d'Angoulesme, heritier presomptif du Royaume, honoroit son pere fut un puissant motif pour luy faire choisir cette Profession. En effet, ayant esté receu Docteur dans l'Ecole de Paris dés l'âge de dix-huit ans, ce François devenu Roy de France I. du nom, l'admit dés l'âge de vingt-deux ans au nombre de ses Medecins ordinaires.

Comme il n'y avoit en ce temps-là que le merite qui donnât entrée aux Medecins à la Cour, ils y estoient fort aggreablement, attendans tout de leurs services. Ainsi Louis, qui avoit une noble ambition, s'estant rendu necessaire par les siens, se vit enfin,

Astitit enim Rex Ludovicus cum filiũ Burgensi natum audivisset ad sacrum fontem renascenti puero, apud Deum astipulator; eidemque nomen suum auspicatè imposuit. *Ioan. Portasius in Eucom. Medic.*

Qui postmodum ingressus adolescentiam cum primo loco sedisset inter eos qui Philosophiæ palmam capiũt, annum agens ætatis 18. hujus Scholæ Medicorum laurea triumphali donatus est. *idem. ibid.*

Anno ætatis 22. in ordinem Medicorum apud Regem statim accitus. *idem. ibid.*

Ita verò ineunte Francisci Valesii Regno suam industriam in administranda Medicina & in periculis fidem Principi sagacissimo probavit, ut illum primarium sibi Medicum destinarit & ejus opes & dignitatem vehementer auxerit. *idem. ibid.*

tout jeune qu'il estoit, premier Medecin de François I. le celebre Guillelmus Copus ayant laissé la place vacante par sa mort. La suite verifia que le Roy n'eût pû mieux choisir, car ayant esté fait prisonnier à la journée de Pavie, comme chacun sçait, Louis l'accompagna premierement dans sa prison de Pisqueton, & l'ayant ensuite suivi dans celle de Madrid, il luy rendit cet important service que peu d'Auteurs ont remarqué. Le Roy estoit tombé malade, & Charles-Quint ne parloit de traiter avec luy qu'à des conditions qu'il ne vouloit pas accepter. Cependant Louis estant interrogé par cet Empereur sur la cause & sur le prognostic de la maladie du Roy, ne manqua pas d'asseurer ce Prince interessé que la mort luy enleveroit bien-tôt son prisonnier, s'il ne le renvoioit à son air natal. Ainsi Charles, qui tout grand Politique qu'il estoit, ne voyoit pas le piege, & qui aimoit mieux l'argent que le corps, donna dedans, traitant enfin de la rançon de François. C'est de nostre Louis que parle de Serres dans la vie de François I. quand passant trop legerement sur cette affaire, il dit simplement, *qu'il y avoit avec luy un Medecin de Paris nommé Burgensis;* ce qui s'entend de la Faculté, & non pas de la patrie de nostre Medecin. Une action aussi spirituelle fut bien recompensée au retour du Roy. Car je voy que l'année d'aprés, il avoit ajoûté à ses Seigneuries celle de Mongaugier en Touraine, se qualifiant *noble Seigneur Messire Louis Burgensis, Chevalier, Conseiller & premier Medecin du Roy nostre Sire, Seigneur de Mongaugier Meulan, &c.* C'est luy qui fit bâtir à Mongaugier la

In Hispania quidem hosti, simulatione morbi gravioris eripuit, & dum aurum quàm Regem Cæsar mavult in Regnũ penè ejus humeris reportavit. *idem. ibid.*

Digitized by Google

Tour qui porte encore à present son nom, avec une fort belle Gallerie, & cette Chapelle dont on ne peut assez admirer les dimentions, la delicatesse, les voûtes, les croisées, les ornemens & mesme les materiaux, qui la font paroître comme un Ouvrage fait de nos jours. Mais il n'eut point d'enfans de Claude de Beaune son épouse, fille de Guillaume de Beaune, Seigneur de Samblancay & de Bonne Cottereau, laquelle épousa aprés sa mort Claude Gouffier Duc de Roüanez. Au reste, sa reputation estoit si bien établie à la Cour, que le changement qui arriva aux affaires de plusieurs, aprés la mort de François I. n'en apporta point aux siennes. Car quoy que Jean Fernel, un des Medecins du Roy Henri II. fût bien en Cour, & qu'on y eût parlé de le mettre en la place de Burgensis, non seulement le Roy ne voulut pas faire cette injustice, mais Fernel mesme eut la generosité de s'y opposer, avoüant de bonne foy que cette place devoit estre conservée à nostre Louis en consideration de ses services, & de ceux mesmes de son pere. Voila comment il demeura premier Medecin de Henri II. jusques à l'année 1556. qui fut celle de sa mort; mais apparemment avec moins de credit que Fernel, auquel la nouveauté & quelques succés n'avoient pas moins servi que le merite. Estienne Pasquier remarque au premier Livre de ses Epîtres Heroïques, qu'il mourut à l'âge de soixante-deux ans, & rend en mesme-temps un témoignage fort avantageux de sa capacité, & le docte Plancius nous apprend en la vie de Jean Fernel que ce fameux Medecin lui succeda enfin en la Charge de premier Medecin du Roy.

Memoires des PP. Minimes de Mongaugier.

Henricus autem Valesius cujus Regnum dii fortunent, hunc illum ipsum apud se sic habet confirmatum ut Francisci Patris amicitiæ erga illum & benevolentiæ pariter respondeat. *I. Portasius, ibid.*

Au

Je croy qu'il n'est pas mal-à-propos d'ajoûter ici pour faire connoître la famille de Burgensis, *qu'un bail d'une maison scise au bas quartier de la ville de Blois, fait l'an 1482. par Meßieurs du Chapitre de saint Sauveur à Jean Burgensis Medecin de la Duchesse d'Orleans*, marque que cette famille estoit originaire de Blois, & que c'est de ce Jean Burgensis *dont parle Portæsius que nous venons d'alleguer, loüant un Licentié nommé Simon Burgensis; quand il dit qu'il est de race de Medecins, parce que son ayeul Jean Burgensis avoit esté Medecin des Rois Charles VIII. & Louis XII. successivement. Deplus, si nous en croyons Symphorien Champier en la vie de Louis XII. ce Jean estoit Medecin de ces Rois avec Salomon de Bombelles & André Briau. Quant à ce Simon que Portæsius paranimpha avec Jean Fernel l'an 1548. Jean du Four natif de Blois estant alors Doyen de l'Ecole; il estoit apparemment neveu de Jean Burgensis, & frere de Jerosme Burgensis Abbé de saint Pierre de Châlons, Evesque de cette Ville-là, & Legat du Roy Charles IX. au Concile de Trente, pour ne point parler de plusieurs autres de cette famille, qui ont fait une bonne figure & de belles alliances.

*Joannes Burgensis Caroli primum octavi Medicus deinde Ludovici XII. Archiatros. *I. Portæsius Eucom. Med.* Medicina quidem certè gentilis non ineptè existimari potest. Etenim annos ab hinc plus minus sexaginta Joannes Burgensis Caroli primum Octavi Medicus, deinde Ludovici XII. Archiatros ita se gessit, apud viros Principes ut insignia illius non dico officia sed merita testificatione suâ persæpe judicarint. *idem. ibid.*

V. Gall. Christ. T. 1.

Au reste, comme les hommes affectent d'ordinaire d'attribuer à leur païs natal des choses arrivées en d'autres lieux; je remarqueray ici que le conte que l'on fait sur la maniere de preparer les champignons, & dont chacun fait quelque Medecin de son païs l'Auteur; regarde indubitablement Jean Burgensis pere de Louis. Car j'apprens par des Vers de Jean

Digitized by Google

Dampierre, dont je donneray la vie cy-aprés, que le Roy Louis XII. ayant un jour demandé à ce Medecin la maniere de les preparer, en ſorte qu'ils ne puſſent nuire à la ſanté; il ajoûta, aprés la luy avoir exactement, & pour ainſi dire ſcrupuleuſement enſeignée; que le plus ſeur moyen d'empeſcher qu'ils ne fiſſent mal aux hommes, eſtoit de les jetter aux chiens. En voici les Endecaſillabes tirez d'un MS. de M. de ſainte Marthe Hiſtoriographe de France, qui me l'a fort onnêtement comuniqué.

DAMPETRUS TRUCHIO
de Fungorum præparatione.

Olim Rex Ludovicus ille qui ante hunc
Rem francam tenuit, Truchi rogabat,
Burgenſe à Medico iſtius parente,
Qui nunc eſt Ducis hujus Archiatros,
Quà fungos ratione præparare,
Oporteret uti nil nocerent.
In purà, inquit, aquà diù coquantur,
Cepæ cui graveolentia addi oportet
Dein tollantur, atque ſimul cepæ
In ſartagine poſt modum recenti
Frigantur butiro, novæque cepæ,
Conciſæ tamen antea minutim
Addantur, nec aromata interim abſint.
Frixi cum fuerint ſatis, repente
Effudi in cineres, focumque totos,
Aut certe canibus dari jubeto.
Sic Rex ne noceant tibi, nec ulli
Ni forſan canibus quoque hoc modo obſint.

Digitized by Google

JACQUES HURAULT
EVESQUE D'AUTUN.

LA capacité de ce Prelat ne fut pas la seule qualité qui le rendit considerable : car il fit voir qu'il estoit encore homme de resolution & de prudence, se tirant fort heureusement des affaires que la fortune luy avoit faites. Mais cette prudence parut particulierement en ce qu'il profita de ses disgraces, preferant, comme il fit ensuite, les Muses aux honneurs, & la vie privée aux esperances, & aux vanitez de la Cour.

Jacques Hurault Chambellan de Charles de France* Seigneur de la Grange, Chiverni, Vibraye, Huriel ; & d'une Maison dont nous parlerons en la vie du Chancelier de Chiverni : avoit épousé Marie Garandeau fille de Pierre Garandeau Escuyer sieur de la Haudumiere. Comme il en eut plusieurs enfans, il fut bien aise de voir que Jacques, qui vint au monde environ l'an 1485. prenoit le parti de l'Eglise ; parce que le credit qu'il avoit à la Cour, luy faisoit esperer qu'il l'éleveroit aux premieres Dignitez de l'Eglise. En effet, aprés avoir esté quelque temps Chanoine de saint Sauveur de Blois, & Doyen de saint Aignan d'Orleans, il fut pourveu de l'Abbaye de saint Benigne de Dijon, & ensuite de celle de saint Laumer de Blois, & s'étant enfin rendu digne de l'Episcopat mesme, il fut nommé l'an 1515. Evesque d'Autun, en la place de Philippes de Cle-

* Frere du Roy Louis XI.

Jacobus Huraltus Blesis oriundus, &c Extrait du Chapitre d'Autun.

Hist. de S. Aignan d'Orleans. Gall. Christian. T. 2.

Hist. MS. de S. Laumer.

Digitized by Google

ves, mort cette année-là. Aprés avoir fait son entrée à Autun il ne manqua pas à penser serieusement au bien de son troupeau, faisant observer avec une tres-grande exactitude la discipline Ecclesiastique.

Son pere qui avoit beaucoup d'amis à la Cour du Roy Louis XII. & entre autres le President de Gannai, qui fut depuis Chancelier de Naples, & enfin de France; l'avoit approché de ce premier Officier de la Justice, dont la faveur ne contribua pas peu à le faire nommer Ambassadeur à Florence, où on luy fit de grands honneurs. L'on voit encore aujourd'huy dans l'Eglise d'Autun les meubles & les ornemens sacrez qu'il fit faire à son retour de cette ambassade, des draps d'or qui luy furent donnez quand il en partit. Au lieu de ce Cortege & de cette diversité d'Officiers que les Ambassadeurs ont coûtume de mener avec eux; il ne voulut mener que des hommes sçavans dont il entretenoit bon nombre à ses dépens. Entre tous ceux qui luy dedierent des Livres, ou qui parlerent avantageusement de luy dans leurs écrits, Guillaume Budé me paroît le moins suspect de complaisance, & par consequent celuy dont l'estime luy fait le plus d'honneur; & quoy que Germain Brisse, & Jean Blondel n'ayent rien dit dans les Ouvrages qu'ils luy adressent qui sente la flaterie; les loüanges que luy donne encore le docte Guillaud sont d'autant plus vrayes qu'il les repete aprés sa mort à la teste de son Commentaire sur les Epistres de saint Paul, qu'il dedie aprés l'avoir reveu & augmenté

German. Brixius in lib. Chrysost. de Sacerdo

Guillaudus in Epist. Pauli.

German. Brixius supracitatus.

Joan. Blondel. statuta Ecclesiæ Ædvensis.

Guillaud. Collation. in Epist. Pauli.

au Doyen & Chapitre d'Autun, élevant à tous momens la pieté & la doctrine de ce Prelat, & le nommant souvent un Prelat achevé. * Lan 1523. il fut soupçonné d'estre du conseil de Charles de Bourbon Connestable de France, & arresté sur ce soupçon; & comme aprés avoir esté mis en liberté il ne laissa pas de suivre ce Prince persecuté, & poussé about par la passion de Louise de Savoye, mere du Roy; on ne douta plus qu'il ne fût dans ses interests. En effet, il n'avoit pû resister au torrent du parti de son bien-faicteur; mais il ne croyoit pas que les choses deussent aller si loin, & fut fort surpris quand il se vit au milieu de l'Italie avec des gens armez contre la France. C'est pourquoy ne voyant point de remede à cet engagement, il fut obligé d'attendre avec patience un temps favorable pour implorer la clemence du Roy. Cependant sa capacité ne parut pas moins en Italie qu'elle avoit fait en France, car il eut l'avantage de succeder à Guillaume Morton Chancelier de Milan. Enfin, le temps arriva, auquel le Roy considera qu'il y avoit eu moins de dessein que de malheur & de precipitation dans sa retraite; de sorte qu'aprés la mort du Connestable, il luy permit de retourner en France, & le remit en ses dignitez.

* Qui verè Eucyclopediā absoluisti.

Comme le sage revient aisément à soy, nostre Prelat que ce mal-heur avoit détrompé, ne pensa plus aprés son retour qu'à joüir des douceurs qu'il trouvoit en son païs natal, se divertissant à bâtir dans son Abbaye de saint Laumer & dans la Terre de Madon qui en dépend. Mais comme il y goûtoit

Digitized by Google

ces ſatisfactions, la mort l'enleva à ſes amis & à ſon troupeau l'an 1546. aprés avoir tenu le Siege d'Autun 39. ans. Son corps fut inhumé comme il l'avoit ordonné en ſon Abbaye de ſaint Laumer, & fut quelque temps aprés tranſporté dans la Chapelle du Chaſteau de Chiverni, & de noſtre temps en l'Egliſe de la Paroiſſe, avec pluſieurs autres Corps des Huraults, de la branche de Chiverni, qui y repoſent en de beaux Mauſolées.



Digitized by Google

MICHEL GAILLARD
PERE ET FILS.

COmme le maniment des Finances est une chose assez delicate pour ses suites, c'est asseurément un grand avantage à la famille de Gaillard, de s'estre si bien conduite dans ses premiers emplois aux Finances, que les Rois l'ayent établie sur une partie fort considerable de leurs tresors, la distinguant enfin par des Charges & par des alliances, qui sembloient estre au dessus de ses esperances, comme nous l'allons voir en la vie de deux hommes de cette famille.

Le Roy Charles VII. avoit esté obligé de faire quelque sejour à Blois & à Châteaudun pendant la guerre des Anglois. C'est pourquoy Mathurin Gaillard eut occasion de se faire connoître environ l'an 1450. en sa Cour, où il fut employé aux Finances. Il eut un fils nommé Michel, qu'il poussa si heureusement dans les mesmes Emplois, qu'il fut premierement Commis à la recepte des deniers destinez à la guerre que le Roy Louis XI. vouloit faire au Comte de Charolois, puis Conseiller & Maistre d'Hôtel de ce Prince, Capitaine general, Grand Patron & Gouverneur des Galeaces de France, & enfin General des Finances. Louis Duc d'Orleans, depuis Roy de France XII. du nom, voulant imiter la bonté que le Roy avoit euë pour

Voy la Genealogie de Gaillard. Tom. 2. des Memoires de Castelnau par le Laboureur.

1481.

Hist. de Gâtinois par Morin.

Digitized by Google

Michel, le fit Chevalier de son Ordre du Porc-épic. Pendant son employ aux finances il fit bâtir à Blois la maison qui fait face devant l'Hôtel-Dieu, en laquelle on voit ses Armoiries sur les cheminées; de bonne maßonnerie, & une belle charpente, mais au reste, où il n'y a rien qui ne marque une fort grande moderation, heureux s'il eût assez vescu pour voir son fils Michel porter l'honneur de sa famille aussi haut qu'il fit.

Il l'avoit eû de sa seconde femme Marguerite Bourdin, fille de Jacques Bourdin, Receveur des Finances en Berry, de laquelle il eut encore Michelle Gaillard, qui épousa Florimond Robertet Secretaire d'Estat. Il luy laissa entre autres biens les Seigneuries de Chailly & de Lonjumeau, & de bonnes habitudes en la Cour; de maniere qu'il passa ses premieres années au service du Roy Louis XII. Mais voyant enfin que ce Prince n'avoit point d'enfans, il crut qu'il estoit de son interest de faire la cour à François Duc d'Angoulesme son heritier presomptif. En effet, il ne se trompa pas dans sa pensée, car non seulement il en receut de grandes faveurs avant qu'il fût parvenu à la Couronne, mais encore il en obtint une grace si considerable qu'il n'eut plus rien à desirer depuis. Il n'avoit pas moins d'amour que de respect pour Souveraine d'Angoulesme, sœur naturelle de ce Duc, & il luy en donna tant de témoignages que l'amour qui fait quelques-fois des coups miraculeux, luy persuada qu'il n'estoit pas indigne d'elle: de sorte que la proposition de mariage ayant esté faite

faite au Duc, il y consentit avec joye. Ainsi ce Duc l'ayant reconnuë par sa sœur, & Louise de Savoye pour fille naturelle de Charles d'Angoulesme son Epoux ; ils furent mariez au Chasteau d'Amboise l'an 1512. La Reine Anne de Bretagne qui avoit signé le Contract de mariage avec le Roy son Epoux, donna neuf mille livres à Souveraine, somme qui de mesme que celle de quatre cens livres de rente dont son Epoux la doüa ; semble aujourd'huy fort peu de chose. Le Duc estant quelque temps aprés parvenu à la Couronne, il ne se contenta pas de faire legitimer Souveraine à Dijon l'an 1521. mais encore il honora Michel de la Charge de grand Panetier de France, une des plus belles de sa maison. Ils vescurent jusques à l'année 1551. & furent inhumez en l'Eglise de Chailli, dit Chilli, prés Longjumeau. L'aîné de leurs enfans nommé Michel, qui épousa Louise de Saints de la Maison de saint Luc, continua la posterité, & acheta dit-on de Theodore de Beze le Prieuré de Longjumeau, donnant dans les nouvelles opinions.

Je passe sur les successeurs de ce Michel, & sur les autres branches de cette Maison transplantées en Picardie, & en quelques autres Provinces de France, pour remarquer qu'il n'y a plus personne à Blois de cette même Maison; laquelle portoit d'argent semé de tresfles de sinople, à deux perroquets de même, membrez & bequez de gueulles surmontez en chef d'un T, ou croix potencée de gueulles. Car quant à une famille de mesme nom, qui portoit d'argent à la fasce de gueulles, accompagnée de trois feüilles de chesne

V. l'Histoire de Castelnau par le Laboureur. Et la Genealogie de Gaillard dans l'Histoire de Gastinois par Morin.

Digitized by Google

de sinople, deux en chef & deux en pointe; elle subsiste encore à Blois par les femmes. On a observé que presque tous ceux qui sont sortis de ces deux Maisons ont eu de l'esprit, témoin ce Jacques Gaillard Abbé de Bourgmoien l'an 1520. qui faisoit fort souvent des reparties au Roy François I. dignes de son nom & de son esprit.

V. Les Contes de Douville.



Digitized by Google

CLAUDE REINE DE FRANCE.

CEtte Princeſſe fut mere, femme & fille de Roys & de Reynes; mais elle ne le fut pas long-temps, car cet Aſtre bien-faiſant diſparut trop toſt, & laiſſa la France auſſi déſolée que ſurpriſe de cet accident.

Le Roy Louis XII. eſtoit à Milan où il prenoit poſſeſſion de ce Duché qu'il venoit d'enlever à Sforce ſon uſurpateur; lors qu'un Courier luy annonça la naiſſance de cette Princeſſe. Une nouvelle ſi agreable avoit eſté precedée d'un ſpectacle impreveu, & qui ſembloit en eſtre l'augure; car ce Prince entrant un jour dans la grand' ſalle du Château, le fameux Peintre & Ingenieur Leonard d'Avinci avoit fait paroître un Lyon artificiel, qui par des reſſorts cachez dans ſon corps alla au devant de luy juſques à ce qu'en eſtant aſſez prés, il ouvrit ſon eſtomach, d'où l'on vit ſortir pluſieurs Lys.

Georg. Vaſari. p. 1. delle Vite de' Pittori.

La Reyne Anne de Bretagne l'avoit miſe au monde à Romorantin l'an 1499. car les maladies contagieuſes ayant alors infecté la Ville de Blois, on n'avoit pas jugé à propos de lui laiſſer faire ſes couches en ce lieu-là. Aprés que le Roy eut mis ordre aux affaires les plus preſſées, il partit de Milan, & vint en poſte juſques à Roüane, où il prit l'eau, & reprit la poſte au deſſus de Blois, pour arriver plus promptement

Hiſtoire de Louis XII. par ſaint Gelais.

Digitized by Google

à Romorantin ; mais il y demeura fort peu, & alla avec toute sa Cour à Blois, quand la Reyne fut en état de partir. Elle fut nommée Claude sur les fons de Baptesme, du nom du Saint auquel la Reyne sa mere avoit voüé les premices de son second lit, & l'on remarqua dés son bas âge par ses actions, qu'elle seroit une des plus vertueuses Princesses de son Siécle. Cependant la Reyne qui brûloit d'envie de la marier à Charles d'Autriche depuis Empereur, tourna si adroittement l'esprit du Roy qu'elle luy fut promise par Contract passé à Blois dés le 27. Juin 1501. On continua en suitte à l'élever en fille de Roy, & ce fut avec un succés si heureux qu'elle parut bien plus agreable aux yeux de Dieu qu'à ceux des hommes, faisant des progrés dans la vertu qui sembloient surpasser son âge, tant la grace sembloit se plaire à suppléer les défauts de la nature qui ne luy avoit pas donné tous les avantages de la beauté, & qui l'avoit mesme formée un peu boiteuse. Elle fut en peril de perdre la vie dés l'âge de huit ans, d'une fiévre continuë, dont on crût qu'elle ne guerit que parce que sa mere l'avoit voüée à saint François de Paule dans l'extremité où elle la voyoit. Le Roy son pere la voyant en âge d'estre mariée changea de dessein, ne pouvant se resoudre de la donner à un Prince étranger, & particulierement à Charles d'Autriche de crainte que luy portant la Bretagne elle ne laissât une semence de guerre à la France. Elle fut donc destinée par l'avis de son Conseil à François Duc d'Angoulesme, heritier presomptif du Royaume; neanmoins comme

Histoire de Louis XII. par Jean d'Auton. Robert. Guagin. Annal. Franc.

Vies des femmes Illustres. par Hilarion de Coste.

Brantosme, Volume des Dames.

la Reine ne laissoit pas de s'opiniastrer en faveur de Charles d'Autriche, le mariage ne s'accomplit point pendant qu'elle vescut. Mais aprés la mort de cette Princesse, le Roy se voyant pressé par les Deputez de toutes les Villes de France; ils furent mariez à saint Germain en Laye le 18. May 1514. Surquoy il faut remarquer, que le Continuateur de Guaguin, ou Robert de la Mark dans son Histoire MS. des Roys Louis XII. & François I. se sont trompez; car ce premier a écrit * que les nopces furent celebrées en deüil: & celuy-ci tout le contraire, *là*, dit-il, *furent faites les nopces les plus riches que je vis jamais; car il y avoit dix milles hommes habillez aussi richement que le Roy, & que M. d'Angoulesme qui estoit le marié.*

* *Natalesque sibi Blesas quas unicè prius dilexerat funestas exosasque habuit, voluit enim Ludovicus pullatas esse nuptias.*

La dot que cette Princesse porta à son Epoux fut le Duché de Milan, les Comtez de Blois, d'Ast, de Couci, de Montfort, d'Estampes, & de Vertus. Mais il faut avouër que sa douceur naturelle, & cette tendresse avec laquelle elle l'aimoit estoient bien au dessus de toutes ces Seigneuries; car non seulement les artifices de la Reyne sa mere qui avoit tâché de luy inspirer du mépris pour ce Prince avant leur mariage; mais mesmes les frequentes nouvelles qu'elle receut aprés l'avoir épousé, d'une conduite qui d'ordinaire ne plaît pas aux femmes; ne peurent jamais rien diminuer de l'amour, & du respect qu'elle avoit pour luy. C'est pourquoy je ne suis pas surpris de voir que les Historiens ont parlé de cette Princesse comme d'une Sainte. Aussi le Roy de son côté faisoit-il une si grande consideration

Digitized by Google

de sa prudence qu'il prenoit souvent ses avis sur des matieres d'importance, nonobstant la jalousie de Louise de Savoye sa mere, qui causa beaucoup de mauvaises heures à cette jeune Princesse, jusques dans l'affaire du Connestable de Mommorency, où la passion de la mere l'emporta sur les raisons de l'Epouse. Comme le Roy Louis XII. avoit ordonné par une Declaration de l'an 1505. *qu'en cas qu'il mourût sans autres enfans, sa fille Claude auroit par droit d'hoirie & d'institution, les Duchez de Milan & de Gennes, Comtez de Pavie & d'Ast, Chauni, Coussi, Soissons, Blois, &c:* ainsi le Roy François I. son époux ordonna l'an 1516. *qu'elle auroit l'administration du Comté de Blois.*

Brantome V. des Dames.

Layette Blois de la Chambre des Comptes, cotte 4.

L'an 1515. elle donna la Bretagne au Roy son Epoux, mais cette precaution fut inutile; car Dieu benit leur mariage de sept enfans, 1. François qu'elle fit nommer de ce nom, parce qu'elle croyoit l'avoir obtenu par l'intercession de saint François de Paule, & qui fut empoisonné, comme chacun sçait. 2. Henry qui fut Roy de France II. du nom. 3. Charles Duc d'Orleans, qui mourut à l'âge de 23. ans. 4. Marguerite qui fut Duchesse de Savoye. 5. Magdelaine, Epouse de Jacques Stuard Roy d'Ecosse. 6. Charles, & 7. Louise morts en bas âge.

On voit sur les murs de l'appartement du Château de Blois bâti par François I. la figure d'un Cigne traversé d'un dard, & aux quatre coins du panneau, dont le milieu est occupé par cette figure trois C. entrelassez l'un dans l'autre. Les Curieux jugeront si cette devise ne seroit point celle de la

Digitized by Google

maison de Cleves, dont cette Princesse sortoit par Marie de Cleves sa grand mere, puisque que les Cignes se trouvent dans toutes les devises des Princes de cette Maison. Quoy qu'il en soit, il est assuré qu'elle avoit pour devise ordinaire une Lune en son plein, avec ces mots, *Candida Candidis*.

Le Feron rapporte que nostre Princesse étant malade d'une espece de dartes, un mal habile Medecin arresta par des remedes donnez à contre-temps *l'expulsion* de leur cause; car quant au sieur de Brantome qui dit fort librement son avis sur cette maladie, je laisse à juger aux Medecins & aux Historiens s'il a raison. Ce qu'il y a d'assuré est, qu'elle en mourut l'an 1524. au Château de Blois, aussi chrétiennement qu'elle avoit vescu. Et c'est pour cela que quelques Auteurs ont écrit qu'il se fit des miracles à son Tombeau. Son corps fut porté à saint Denys dans le superbe Mausolée, que le Roy son Epoux y fit faire par Germain Pilon. Quant à la pompe funebre, * dont ce Prince honora sa memoire, quoy qu'elle fût une des plus belles que la France eût veuës, il faut avouër que ce n'étoit rien au prix des loüanges que les Historiens luy ont donné, & particulierement le Feron, qui en fait un éloge, où je renvoye le Lecteur.

V. L'Histoire Genealogique de la Maison de de France, par Mrs. de sainte Marthe. Et le Recueil des Devises du P. Menestrier Jesuite.

** V. Gilbertum Ducherium super pompa in funere Claudiæ Regin. Franc.*

Feron. in Francisco I.

Au reste, quoy que cette Princesse soit née à Romorantin; comme cette Ville est du Comté de Blois, & qu'elle fut conceuë & élevée à Blois où elle est morte; elle n'est pas moins pour cela du nombre des illustres de Blois, que si elle y estoit née en effet, ceux qui ont pris naissance dans le territoire

de Rome, étans au sentiment des Jurisconsultes reputez Romains. C'est ainsi que Caton quoy qu'originaire de Tivoli, & Ciceron d'Arpino sont censez nez à Rome; & c'est encore pourquoy Virgile passe pour Mantoüan, quoy que né à Andes, & Tite-Live pour Padoüan, quoy que né à Albano. En effet, *qui ex vico ortus est eandem intelligitur habet patriam, cui Reipublicæ ille vicus respondet. Vlpian. l. qui ex vico. ff. qui ex municipio.*



Digitized by Google

RENE'E DE FRANCE
DUCHESSE DE FERRARE.

UN Auteur à dit de bon ſens que les defauts des grands Perſonnages ſont leurs ombres, puiſqu'en effet ils font dans le recit de leurs actions ce que les ombres font dans la Peinture, où l'oppoſition des couleurs brunes & saliſſantes rehauſſent l'éclat de l'Ouvrage. C'eſt ainſi que les ombres de l'hereſie qui environnent Renée de France Ducheſſe de Ferrare font paroître ces Royales & Heroïques Vertus, qu'elle pratiqua; & qu'elles donnent de l'éclat aux couleurs d'un portrait que je ne puis me diſpenſer de mettre ici en ſon jour. *Papir. Maſſon. in vita Iacobi Carpentarii.*

C'eſt une choſe aſſurée qu'elle nâquit à Bois le vingt-cinquiéme Octobre mil cinq cens neuf, du Roy Louis XII. & de la Reine Anne de Bretagne ſon épouſe, qui la fit nommer Renée ſur les Fons de Bateſme; comme ſi elle eût vû renaître en elle l'eſperance qu'elle avoit perduë d'avoir des enfans. La Cour de cette Reine eſtant une école, où toutes les filles de la premiere qualité eſtoient envoyées pour eſtre inſtruites dans les belles diſciplines; & cette petite Princeſſe eſtant née avec un eſprit tout de feu, & conduite par une Gouvernante auſſi ſpirituelle, qu'eſtoit Michelle de Saubonne Dame de Soubiſe; il ne faut pas s'étonner ſi elle s'enflamma de l'amour des belles Lettres, contre l'ordinaire *Hiſt. de Louis XII. par Seiſſel. & par ſaint Gelais.*

de celles de son sexe, & si elle parut sage & spirituelle en un âge où les autres filles ont peine à écrire. C'est pourquoy le Roy, qui se divertissoit quelquesfois à ses dépens, parce qu'elle avoit la taille fort desavantageuse; ayant un jour ajoûté à ses railleries ordinaires, qu'on auroit peine à luy trouver un mari qui l'aimât; la Reine luy répondit froidement, & dans son grand serieux : *Que l'amour que l'on conçoit pour la seule beauté du corps, passe aussi promptement que son objet, mais que celuy que la beauté d'esprit fait naître n'est pas sujet à changer, parce que son objet est quelque chose de solide.* En effet, ce deffaut du corps n'empescha pas qu'elle ne fût recherchée en mariage par les plus Grands Princes de l'Europe, ayant esté accordée dés l'an 1515. par Traité fait à Blois à Charles d'Autriche depuis Empereur, & l'an 1519. au fils du Marquis de Brandebourg, aprés avoir esté demandée quelque-temps avant par le Roy d'Angleterre. Mais tous ces projets ayant manqué pour des raisons qu'on peut voir dans l'Histoire; le Roy François I. qui craignoit que quelques declarations * que le feu Roy avoit faites en sa faveur, ne fissent des affaires à la France si on la marioit à un Prince Puissant, la maria à Hercules d'Est, Duc de Ferrare II. du nom, Prince foible & dont il ne pouvoit rien apprehender. On voit par son contract de mariage, dont la copie est dans les preuves de cette Histoire, qu'elle n'eut que cinquante mille écus d'or en mariage, & dix mille de rente, moyennant sa renonciation au Duché de Bretagne. Toutefois c'est chose assurée qu'elle eût esté heureuse avec ce Duc qui la con-

Brantome Volume des Dames.

** Titres de la Chambre des Cõptes de Blois. de l'an 1513.*

Paul. Iovius in vita Alphonsi Attestini.

Digitized by Google

ſideroit fort, ſi ſa curioſité & ſa facilité naturelle, ne l'euſſent trompée : car elle ne ſe contenta pas d'eſtre ſçavante dans l'Hiſtoire, les Langues & les Mathematiques ; & meſme dans l'Aſtrologie en laquelle elle s'eſtoit fait inſtruire par le fameux Luc Gauric ; mais elle voulut encore donner juſques dans les queſtions les plus difficiles de la Theologie, qui l'engagerent inſenſiblement dans les charmes de la nouveauté. Outre que ſe *reſſentant peut-eſtre*, dit Brantome, *des mauvais tours que les Papes Iules & Leon avoient fait au Roy ſon pere, en tant de ſortes elle renia leur puiſſance, & ſe ſepara de leur obeïſſance, ne pouvant faire pis eſtant femme.*

Hiſt. MS. de l'hereſie par M. de Varillas.

Calvin paſſant donc de France en Italie ſous un nom & ſous un habit déguiſé, diſpoſa facilement ſon eſprit à ſuivre ſon opinion, & Marot qui luy ſervit de Secretaire, aprés s'eſtre retiré en ſa Cour, la confirma dans ſa creance par les loüanges qu'il luy donna en un païs qui leur eſtoit étranger, & en une Langue qui leur eſtoit naturelle. Ajoûtons qu'elle donna d'autant plus facilement entrée au poiſon, qu'il venoit d'un homme éloquent & ſpirituel, & qu'elle le conſideroit comme l'Ovide de la France, que la Fortune avoit jetté ſur ſes Terres comme en un Port de ſalut. Mais ce qu'il y a de plus ſurprenant en ce changement de Religion, eſt qu'une ſi grande Princeſſe ſe ſoit abaiſſée juſques à rendre compte à Calvin de ſa creance, & de ſa conduite ; ce qui paroiſt par une Lettre écrite à Montargis le vingt-un Mars 1563. que j'ay veuë en bon lieu, & dont le P. Hilarion de Coſte nous a donné un fragment dans ſes

V. Hiſtor. Societat. Ieſu ad annum 1554. Part. I. lib. 4.

Papir. Maſſon. P. II. Elogior. in vita Calvin.

Digitized by Google

Eloges des Dames Illustres. C'est pour cela que Dieu qui la vouloit châtier de cette facilité criminelle, permit que le malin esprit qui l'avoit seduite semât en mesme-temps la zizanie dans sa Maison, au point que ni elle ni le Duc son époux ne joüirent plus depuis ce temps-là du repos, ni de cette douceur que l'on goûte dans les mariages bien assortis. Car nonobstant toutes les negotiations de la Cour de France, ils témoignerent toute leur vie avoir de grands sujets de se plaindre l'un de l'autre. Toutefois cela n'empescha qu'ils ne laissassent une belle posterité, ayans eu de leur mariage, 1. Alphonse II. du nom Duc de Ferrare, 2. Louis Cardinal d'Est, 3. Anne d'Est, laquelle épousa François de Lorraine Duc de Guise, & aprés la mort de ce Prince, Jacques de Savoye Duc de Nemours, 4. Lucrece d'Est, mariée à François II. Duc d'Urbin, 5. & Leonor d'Est, qui fut une des plus belles filles d'Italie.

Memoires de Ribier.

Brantome Vol. des Dames.

Je reviens aux grandes qualitez de nostre Princesse, pour remarquer qu'outre l'esprit & la science, qui la faisoient admirer, elle avoit un fond de bonté, de magnificence, & de liberalité, qu'elle exerçoit envers tout le monde ; car non seulement elle assistoit les François dans leurs besoins, mais encore les Italiens. Elle sauva de la mort pendant les guerres d'Italie un si grand nombre de François par ses charitez ; que son Maistre-d'Hôtel luy representant qu'elle s'incommodoit pour vouloir tirer tant de gens de l'incommodité, elle luy fit cette genereuse réponse : *Que voulez-vous que je fasse, ce sont pauvres François de ma Nation, lesquels, si Dieu m'avoit*

Brantome Vol. des Dames.

donné barbe au menton, & que je fusse homme seroient à present mes Sujets, voire me seroient-ils tels si cette méchante Loy Salique ne me tenoit trop de rigueur. De plus, elle avoit le courage & la resolution d'un Heros. Outre les marques qu'elle en donna en Italie, elle en donna de nouvelles & de singulieres lorsqu'elle revint en France, aprés la mort du Duc son époux. Car premierement arrivant à Orleans, où toute la Cour fut au devant d'elle; elle blasma hautement le conseil qu'on avoit donné d'emprisonner le Prince de Condé. *Hist. Thuan. ad annū 1560.*

Quelque temps aprés le Duc de Guise son gendre l'ayant fait sommer par Sourches Malicorne dans le Château de Montargis (où elle s'estoit retirée pendant les guerres de la Religion) de luy remettre entre les mains quelques factieux qui s'estoient refugiez dans cette place, & la menaçant de faire venir du canon pour les en tirer, elle luy fit cette réponse d'Amazone. *Avisez bien à ce que vous faites, mais sachez que personne n'a droit de me commander que le Roy mesme, & que si vous en venez-là, je me mettrois la premiere sur la breche, & j'essayeray si vous aurez la hardiesse de tuer la fille d'un Roy, dont le Ciel & la Terre seroient obligez de venger la mort sur vous & sur toute vostre lignée jusques sur les enfans du berceau.* Elle mourut l'an 1575. dans le Château de Montargis, aprés y avoir fait plusieurs charitez & orné la Ville de quelques bâtimens. L'on voit ses armoiries & son chiffre dans l'Eglise du Château de cette Ville, autrefois Paroisse, où elle est inhumée. Les armoiries sont parti de France & de Ferrare, & le chiffre, ou *Hist. de la Popliniere.*

Digitized by Google

devise une R couronnée accostée de fleurs de lys sans nombre à la droite, & d'Hermines à la gauche, dont la legende contient ces mots en abregé : *Renée de France, Doüairiere de France, Ducheße de Chartres, Comteße de Gisors & Dame de Montargis.* Car ces deux premieres Seigneuries luy avoient esté données en mariage pour supplément de la somme de cinquante mille écus dont elle se contentoit pour tous les droits qu'elle pouvoit pretendre sur les biens de son pere & de sa mere, & celle de Montargis luy fut donnée aprés son retour en France, pour luy faire une entiere justice sur les mesmes droits.

Morin Hist. de Gastinois.

V. Epist. Olimp. Fulv. Morat. l. 1.

Entre les sçavantes personnes qu'elle admit à sa Cour pendant qu'elle estoit à Ferrare, l'illustre Olimpia Fulvia Morata fut celle à laquelle elle témoigna le plus de bonté, soit à cause de la conformité de leurs opinions en matiere de Religion, soit à cause des belles qualitez qu'elle possedoit; la donnant pour compagne d'étude & de divertissemens à la Princesse Anne sa fille depuis Duchesse de Guise, à la suite de laquelle elle demeura jusques à ce qu'elle eût épousé André Grunthler Medecin Allemand. J'ay presque oublié que l'an 1540. Antoine Bruccioli luy dedia une Version Italienne de la Bible sur le texte Hebreu, où aprés l'avoir loüée en passant sur la grandeur de sa naissance, sur celle de son courage, & sur celle de sa charité envers Dieu & le prochain; il exagere par des argumens tres-specieux la necessité qu'il y a non seulement de traduire la Bible en toutes sortes de Langues, mais encore l'obligation d'en permettre la lecture à toutes sortes de personnes,

Digitized by Google

croyant ne pouvoir mieux faire ſa cour à cette Princeſſe qu'en avançant ce Paradoxe.

Au reſte, Germain Audebert n'ayant oublié ni Renée de France, ni la ſçavante Olimpia Fulvia Morata, dont nous venons de parler dans ce Poëme intitulé *Parthenopé*, qu'il addreſſe au Chancelier de Chiveni; j'ay cru ne pouvoir mieux finir cette vie que par les Vers qui regardent ces deux illuſtres perſonnes.

Sed magè ſuſpexi rarum decus Heroïnæ,
Quæ ſata Gallorum Lodoico Rege Renata
Nomine utrumque refert clara virtute Parentem.
Inſuper Aonii non ultima gloria cætus.
Nempe nomen Graio trahit ex Helicone ſororum;
Addita queis Morata, è claro retulit quæ nomen Olimpo.
Palladias omni ſtudio colit ac fovet artes,
Et Phœbi ſobolem donis & honoribus auctat.

DE LOUIS DE BLOIS, dit *Ludovicus Bloſius*,

ABBE' DE LIESSES EN HAINAULT Dioceſe de Cambray.

QUoy que ce Louis ne ſoit pas originaire de Blois, mais ſimplement de la Maiſon de Châtillon-Blois, je ne laiſſe pas de donner ici quelque choſe de ſa vie, parce qu'il a eſté un Grand Perſonnage, & parce que je ne veux rien oublier de ce qui a quelque rapport à mon ſujet.

Digitized by Google

Il nâquit à Donstienne dans le païs de Liege l'an 1506. d'Adrien de Blois I. du nom, Chevalier Seigneur de Jumigni, Conseiller & Chambellan du Roy de Castille, & de Catherine de Barbançon heritiere de Donstienne. Dés qu'il fut hors de l'enfance son pere l'envoya à la Cour de l'Empereur Charles-quint, où il fut élevé Page de sa Majesté Imperiale. On croit qu'ayant esté blessé à la tête sans sçavoir d'où venoit le coup, & que le Chirurgien luy ayant dit qu'il y faloit faire une incision; il souhaita qu'elle fût faite en forme de Croix, comme s'il eût voulu dés lors donner à connoître le desir qu'il avoit de changer de vie, portant les marques du joug de JESUS-CHRIST. En effet, n'ayant pû s'accoûtumer à la vie & aux manieres de la Cour, il se retira aprés sa guerison dans l'Abbaye de Liesses en Hainault, fondée par ses predecesseurs, d'où aprés trois années d'observance de la Regle ses Superieurs l'envoyerent étudier en l'Université de Louvain. Il eut pour Maistres ces fameux personnages Nicolas Clenard, Ruart Tapere, & Jean Drie, sous lesquels il apprit les Langues Latine, Greque & Hebraïque, la Philosophie & la Theologie. Lorsqu'il fut de retour à Liesses il parut si fervent aux Religieux de ce Monastere, que quoy qu'il n'eût que vingt-quatre ans, ils l'éleurent Vicaire & Coadjuteur de Gilles Gippe leur Abbé, auquel il succeda deux ans aprés. Il rétablit si heureusement la discipline Monastique par la reforme dont il fut l'auteur dans Liesses, & ensuite dans toute la basse Allemagne; qu'elle y a toûjours fleuri depuis. Jacques Froius

Aubert Miræus in vitis illustr. Belgarum.

Anton. de Vvinche Abbas Monaster. Latiensis in vita Ludovic. Blosii.

Digitized by Google

Froius son successeur remarque precisément qu'il estoit doux, patient, prudent, assidu à l'étude, & liberal, particulierement à l'endroit des hommes pieux & sçavans. C'est pour cela que l'Empereur Charles-quint, qui connoissoit ses grandes qualitez voulut l'élever aux plus hautes Dignitez Ecclesiastiques, mais il les refusa toutes constamment, se contentant de son Abbaye. Il composa plusieurs Ouvrages de devotion à l'imitation de saint Basile, de saint Bernard & de Cassien, que cet Empereur estimoit tant, qu'il les portoit par tout où il alloit, & qu'il en fit sa plus ordinaire lecture dans sa retraite de saint Just, exemple que suivit Philippes son fils, & qu'il laissa en mourant à la Princesse Claire-Isabelle sa fille. Louis ayant passé trente-neuf années dans ces pieux exercices, mourut à l'âge de cinquante-neuf le 24. Janvier 1566. & fut enterré dans un magnifique tombeau, sur lequel il est qualifié *l'ornement & le miracle de son siecle*. On peut voir au commencement de ses Oeuvres, imprimées par les soins de Jacques Froius son disciple & à son successeur une partie des Eloges que luy ont donné les Sçavans de son temps.

In limine Operis Ludovici Blosii.

DE JEAN DE BLOIS,

dit *Joannes de Blesis*, MOINE DE CLUNY.

QUoyque nous n'ayons rien d'assuré touchant la patrie de ce Religieux, & qu'il n'ait peut-

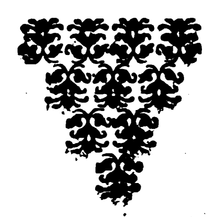
estre qu'un rapport de nom au sujet que je traite, je croy qu'on ne sera pas marri d'apprendre ici quelque chose de sa vie.

Il étudia à Paris sous le fameux Principal du College de Navarre Jean Raulin, où aprés avoir fait paroître autant d'érudition que de pieté, il prit le bonnet de Docteur l'an 1481. Il professa ensuite la Theologie en ce College, & fut enfin Archidiacre de Bourges, comme il paroist par la prestation de serment, qu'il fit entre les mains de Pierre Cadoët Archevesque de Bourges l'an 1488. Mais comme il deferoit beaucoup aux avis de Jean Raulin, qui s'estoit rendu Moine à Cluni, il fut si touché d'une de ses Lettres, dans laquelle il le pressoit de quitter le monde, qu'il y renonça pour suivre son exemple. On voit par cette eloquente & affectueuse Lettre, que ce Jean de Blois estoit un homme d'un tres-grand merite, & qu'il pouvoit rendre de grands services à l'Ordre dans lequel il se retira.

Hist. Regii Navarr. Gymnasii. J. Launoii.

Epist. 26.

Sacræ Theologiæ Professori meritissimo Magistro Joãni de Blesi Bituric Archidiacono, Joann. Raulin Cluniac. Monach. Lugere in hoc sæculo ut ridere valeat in die novissimo, &c.



JEAN DU TEMPS,

dit *Temporarius*,

ET SES DEUX FILS JEAN ET ADAM.

ON voit par experience que ceux qui n'ont pas un esprit du commun, ont peine à se tenir à la connoissance d'une seule science ou d'un seul Art: car ce feu celeste, & cette noble ardeur qui les anime, les agitant sans cesse, il est impossible que cette connoissance les satisfasse, ne laissant pas d'estre bornée, de quelque étenduë qu'elle soit. C'est pourquoy aprés qu'ils en ont tiré tout ce qui leur peut servir d'entretien, ils passent comme cet actif Element, qui domine en eux à une autre matiere. Nous en allons voir un exemple en la personne de Jean du Temps, & en celle de ses deux fils, qui estant nez avec beaucoup d'esprit & de feu, n'excellerent pas simplement en une science, mais qui par le bon employ qu'ils firent de ces dispositions, & d'une longue vie, se rendirent universels.

Jean du Temps nâquit à Blois environ l'an 1500. & si l'on en croit quelques memoires, à Mer en Blesois, dans une famille qui a esté transplantée de nostre temps à Angers; de sorte qu'il n'y en a plus personne à Blois que par les femmes, quoy qu'il semble qu'on trouve l'augure dans le nom; tous ceux qui en sont sortis ayans vescu long-temps;

Digitized by Google

V. Ianum Cæcil. Frey. in admirand. Gall. Cronique de Nangis. Naucler. Belleforest. Vincent. de Beauvais. Henric. Korkman. de miracul. vivor. pag. 235.

ce qui me remet en la memoire ce Jean des Temps Escuyer du Roy Charles le Gros, qui vescut, dit-on, trois cens soixante-un ans.

Quoy qu'il en soit, le pere de Jean du Temps ayant plusieurs autres enfans, & voyant celuy-ci fort infirme & peu propre à la vie active, le donna à un Prestre de la Campagne, afin de l'instruire doucement & à loisir. Mais contre l'opinion de tout le monde, il se forma de telle maniere le corps & l'esprit en la maison de ce Maistre, qu'il fut bien-tost capable des grandes Classes où il entra à Blois, & ensuite à Orleans, d'où il alla achever ses études à Paris.

Soit que son pere luy eût montré le chemin qu'il tint depuis qu'il eut quitté ce bon Prestre, soit qu'il se fût laissé entraisner au torrent du siecle; il ne demeura pas long-temps dans la Religion de ses ancestres. Le dereglement d'une grande partie des Reguliers & des autres Ecclesiastiques de ce temps-là, estoit venu à tel point, & l'ignorance estoit si grande parmy ceux qui estoient obligez d'instruire les autres, que plusieurs se laissoient aller aux charmes de la nouveauté, laquelle a toûjours esté le charme des François. Il ne faut donc pas s'étonner si Jean du Temps se rendit aux douceurs d'un Evangile semé de roses, & s'il tomba comme tant de forts qui furent poussez par la foule, puisqu'il n'y a que Dieu seul qui ne puisse tomber, & qui nous puisse empescher de tomber.

Comme le Barreau met les grands Talens en leur jour, & que du Temps estoit également sçavant &

Digitized by Google

éloquent, il fit son principal exercice de la Plaidoirie, dans laquelle il acquit beaucoup de reputation. Outre qu'il estoit bon Avocat, il estoit encore bon Poëte, bon Musicien, & tres-versé dans l'Histoire & dans la Critique, nous ayant laissé une Cronologie dont les suputations semblent tres-justes & tres-exactes, (quoy qu'il ait suivi les Centuriateurs de Magdebourg en plusieurs endroits,) puisque quelques sçavans Historiens & Annalistes le citent, & particulierement Salian dans ses Annales Ecclesiastiques. Il composa aprés avoir donné sa Cronologie, qui fut imprimée à la Rochelle, un Traité *de Ponderibus & Mensuris veterum*, qui tomba dans les mains du sieur Brunier premier Medecin de feu M. le Duc d'Orleans, & depuis en celles de M. Bochard de Roüen, qui avoit promis de le donner au public. M. Quesnel Ecclesiastique l'a depuis possedé quelque temps, & l'a enfin donné au P. du Molinet, qui le garde dans la Bibliotheque de sainte Geneviéve de Paris, dont il a soin & où je l'ay vû.

Jean fut baptisé à saint Honoré l'an 1555.

Il eut plusieurs enfans, entre autres Jean & Adam, qui nâquirent à Blois, & qui prirent le soin de faire imprimer sa Cronologie aprés sa mort. Ces deux freres se signalerent par la connoissance de l'Astrologie & des Mathematiques; mais comme Jean avoit l'avantage sur Adam d'estre plus sçavant que luy dans les Humanitez & dans la Jurisprudence, en laquelle il excelloit, ayant fait plus de cinquante ans la profession d'Avocat à Blois, ainsi Adam le surpassoit dans les Mathe-

Digitized by Google

matiques, ayant esté consideré comme le premier Ingenieur de son temps. On voit une Lettre du Roy Henri IV. écrite à Saumur le 28. Mars 1582. dans laquelle il luy ordonne de travailler aux fortifications de Fontenay. Il travailla depuis à celles de la Fere & de la Rochelle, & j'ay mesme appris de quelques personnes intelligentes, que pendant le siege de cette derniere place, la Digue n'eût pas eu si promptement son effet si on eût suivi son avis: qui estoit de couper cette langue de terre qui fait la pointe de Coreille, & d'y bâtir une Citadelle; parce qu'on n'eût pû élever la Digue que la Citadelle n'eût esté prise. Il fit paroître un grand exemple de constance lors qu'on luy annonça que son fils avoit esté blessé à mort au siege de Damvilliers, car traçant alors un dessein, il ne laissa pas comme un autre Archimede, de l'achever tranquillement, sans dire autre chose que ces paroles du saint homme Job, *Dominus dedit, &c.* C'est de luy que l'on raconte une chose surprenante, & dont l'Histoire ne peut estre suspecte, parce qu'elle est averée par deux hommes qui ne croyoient pas legerement aux apparitions. L'un est d'Aubigné Historien de reputation; l'autre du Temps mesme, duquel d'Aubigné écrit l'avoir apprise. Je la rapporteray donc en ses propres termes, & d'autant plus volontiers & plus à propos qu'il y est parlé fort honorablement de du Temps. *Ie ne*
Liv. II. chap. 7. 1580. *puis vous dérober deux accidens fort étranges; l'un est du Capitaine Atis, lequel estoit fort bon amy & compagnon de lit de du Temps, avec lequel il profitoit en plusieurs sciences, notamment aux Mathematiques. Ce jeune hom-*

me ayant esté tué au Ravelin, enterré le mesme jour avec les ceremonies des soldats, la nuit du Temps estant en son lit s'éveille au bruit de la fenêtre qu'on avoit poussée, voit Atis qui entre par là, se leve en sursault. Atis l'empesche de se lever, & se jette entre les linceuls. Du Temps ravi d'étonnement s'efforce d'avoir songé la mort & l'enterrement, & toutefois demande à son camarade: Est-il possible que vous ne soyez pas mort, & qu'on ne vous ait pas enterré? L'autre ayant répondu à cela par mépris, convie son compagnon à disner, mais du Temps ayant touché une de ses jambes plus asprement froide qu'un glaçon, saute du lit, & s'écriant: Capitaine Atis que vous estes froid! Aprés avoir esté une heure & demie à disputer Atis repassa la fenestre, disant qu'on luy disputoit son coucher. Voila comment nous l'a raconté du Temps plein de vie & d'honneur. D'autres ajoûtent qu'il y retourna plus d'une fois; j'en laisse dire l'avis aux Theologiens. L'autre est, &c.

On ne sçait pas precisément en quelle année Jean du Temps & ses deux enfans moururent. On raconte seulement qu'ils moururent tous fort âgez, & que le pere se remaria à l'âge de cent ans; & mesme qu'il eut des enfans, ce qui n'est guere vraysemblable. On ajoûte que comme Adam prevoyoit qu'il seroit enterré dans un jardin qu'on avoit accordé à ceux de la Religion P. R. pour leur servir de Cimetiere; il ordonna que l'on écrivît sur son Tombeau ces paroles de la Genese, qui conviennent assez au sujet. ADAM IN HORTO POSITUS EST.

Digitized by Google

Digitized by Google

DENIS DU PONT,

dit *Pontanus*,

CELEBRE AVOCAT.

QUoy que la profeſſion d'Avocat & celle de Medecin, toutes differentes qu'elles ſont d'objet, ſoient ſemblables en beaucoup de choſes; [a] il faut avoüer, à l'avantage de la premiere, que ſi la ſeconde porte des fruits comme elle, ils ne ſont ſouvent que tardifs, & fort ſujets au caprice de la fortune, parce que la Medecine ne donne pas à ceux qui l'exercent les meſmes occaſions de mettre leur merite en évidence, que la Plaidoirie, qui ſe fait d'ordinaire au grand jour, en preſence d'une foule de peuple qui écoute avec attention; qui n'a de mouvemens & de paſſions que ceux que l'Orateur inſpire, & qui ne luy peut refuſer la gloire & la recompenſe qu'il merite. C'eſt en quoy l'employ de Denis du Pont fut digne d'admiration & d'envie: car il ne faut, en beaucoup d'autres Profeſſions, & ſur tout dans la Medecine, que courir, prier & veiller pour arriver au but qu'on ſe propoſe; l'ignorance aidée de l'artifice, de l'impudence & des comperes l'emportant preſques toûjours ſur le vray merite.

[a] Patrocinia linguæ & adjutoria Medicinæ ſunt in hoc ſæculo excellentes actiones. *Auguſt. enarr. in Pſalm.* Quomodo vis morborũ prætium Medentibus, ſic fori tabes pecuniam Advocatis ferat. *Tacit. annal.* 1. *V. Cap. Conſtituerentur* 50. *diſtinct. Medicam. authentic. Hac conſtitutio juvat, & antidot cap. cæterum de jurament. l. Si cum quaſt. cap. de evictionib. præſes medelam juris adhibet.*

On ne peut dire preciſément en quelle année Denis du Pont vint au monde, mais il eſt aſſuré qu'il nâquit à Blois vers la fin du 15[me] ſiecle, dans une famille noble & dont il n'y a plus perſonne en cette Ville-là.

Digitized by Google

Il employa sa jeunesse à l'étude des belles Lettres & particulierement à celle de la Jurisprudence. Comme il estoit bien-fait de corps & d'esprit, on luy conseilla de bonne heure de se marier, & je ne m'étonne pas trop s'il fut facile à persuader, de la maniere dont il parle du Sacrement dans son Commentaire sur la Coûtume de Blois; & si la mort de Marie Barbe son épouse estant arrivée cinq ans aprés qu'il l'eut épousée; il ressentit vivement les atteintes de cet accident, se voyant chargé de cinq enfans fort jeunes. Il supporta neanmoins cette affliction en honnête-homme, tâchant de tromper son chagrin par l'étude, & par l'exercice de sa Profession, qui l'occupoit beaucoup, & qui le faisoit considerer dans tout le Blesois. Car l'estime qu'il y avoit acquise obligea les Principaux de ce païs de le nommer entre les deputez pour la redaction de la Coûtume, en qualité d'Avocat de la ville de Blois. Il est certain que les Loix sont souvent enigmatiques, quelque peine que se donnent les Legislateurs de les proposer clairement; c'est pourquoy il fut prié de travailler à l'Explication ou Commentaire des Articles de la Coûtume de Blois. Mais son âge assez avancé & ses affaires ne luy permettant pas de l'entreprendre sans secours, il ordonna à Pierre du Pont son fils, de disposer l'impression de ce qu'il en avoit composé pendant qu'il acheveroit le reste.

De matrimon. Titul. 3. in Præfat.

1533.

Epist. ad Bern. Rutia, &c.

Ce jeune homme sortoit des Ecoles d'Italie, où il avoit appris le Droit sous le fameux Alciat, dont la Methode estoit infiniment plus claire & plus polie que celle de tous les Docteurs qui l'avoient pre-

Digitized by Google

cedé. C'est pourquoy son pere, qui faisoit cas de cette Methode luy abandonna tous ses écrits, qui n'estoient pas alors en fort bon ordre, pour y retrancher & pour adoucir tout ce qu'il jugeroit à propos. Ainsi la premiere partie fut imprimée à Blois chez Julien l'Angelier l'an 15.. & la seconde fut tirée l'an 1678. de la Bibliotheque de M. le Chancelier Seguier, & donnée au public avec la premiere par M. du Pré Avocat en Parlement, qui y ajoûta les Notes de Charles du Moulin. Cette seconde partie contient les Titres des Successions, des Domaines, des Mariages, des Doüaires, des Prescriptions & des Retraits lignagers; & il auroit sans doute continué ce Commentaire sur les autres Titres, si la mort ne l'en eût empesché. On reconnoist dans tous ces Ouvrages qu'il estoit sçavant, ferme, zelé pour sa Patrie, & incapable de corruption. On y voit encore que son travail fut toûjours bien reconnu par ceux qui l'employoient; & il n'y a qu'une seule chose qui semble luy avoir causé du chagrin, quoy que l'issuë luy en ait esté glorieuse. C'est l'opposition qu'il trouva à son avis, qui estoit de ne point admettre ni publier l'Article cent neuviéme de la Coûtume de Blois touchant le *cens à cher prix* sur les maisons (c'est le douziéme denier du prix de l'heritage que l'on payoit au Seigneur à chaque changement) qu'il vouloit qu'on abolît comme un droit exhorbitant, & que les Ecclesiastiques au contraire vouloient conserver. Il est vray qu'il parle de ce droit dans ses Ouvrages d'une maniere un peu forte, mais il ne fut pas seul en ce temps-là de son

Digitized by Google

opinion, puisqu'ayant appellé au Parlement de cet Article, il obtint Arrest à ses fins. Aprés quoy il ne se mit guere en peine si cette genereuse entreprise luy avoit fait des ennemis, parce, dit-il, qu'ils luy sembloient peu de chose en comparaison du plaisir qu'il sentoit en servant sa Patrie.

V. Comment. in Artic. 109.

Aprés le témoignage que le sçavant Charles du Moulin rend en sa faveur, il semble qu'il n'y a rien à desirer, car cet homme qui ne pardonne à personne, & qui est si avare de loüanges, l'appelle *le tres-bon & tres-docte du Pont, l'honneur du Barreau de Blois*, & je ne m'étonne pas s'il le traite de docte, puisqu'il fut assez hardi pour censurer les sentimens de Boërius, d'Alexandre, de Faber & de Barthole. Il eut entr'autres satisfactions celle de plaider en une matiere d'importance en presence du Cardinal du Prat Legat du saint Siege & Chancelier de France. Il se fait grand honneur de l'amitié de Bernard de la Rutie * Abbé de Pontelevoy, & premier Aumosnier de François I. auquel Pierre du Pont son fils dedia ses Ecrits aprés sa mort. Le genereux Comte de Tonnerre Seigneur de saint Aignan fut son Patron; & comme il l'avoit choisi pour un de ses Executeurs Testamentaires, il luy donna lieu de s'acquiter de cet employ d'une maniere digne de sa fermeté. Mais cette mesme fermeté luy fit une affaire avec Florimond Robertet Secretaire d'Estat. Car ayant bâti un assez joli logis fort proche de l'Hôtel de ce Secretaire, dont il ne voulut jamais l'accommoder pour accroître cet Hôtel; il en receut quelque mécontentement. On voit encore à present

Vir bonus & doctissimus Blesensis Advocationis decus. *Carol. Molinaeus in Consuetudin. Paris.*

* *V. T. 4 Gall. Christiana.*

Digitized by Google

en ce logis des Inſcriptions Latines demi-effacées, & dont quelques-unes ſemblent marquer qu'il eſtoit en ce temps-là aux priſes avec l'Envie. En voici une qui eſt demeurée toute entiere : VIRTUS SINE FORTUNA MĒCA*, Elle eſt placée entre la figure d'un Bouc & celle d'un Paon de relief, qui font face ſur la porte de l'Eſcalier ; auſſi portoit-il pour armoiries, d'or au ſautoir de guelles cantonné de quatre Paons de meſme, & au côté de l'Eſcu l'ancienne deviſe du Roy René de Sicile.*

*An Mendica?

* Chauffetes d'ardent deſir.

Jean du Temps ſon compatriote l'honora aprés ſa mort de cette Epigramme qu'on a miſe au commencement de ſon Commentaire ſur la Coûtume de Blois.



Digitized by Google

JEAN DAMPIERRE dit *Ioannes Dampetrus.*

COmme il n'y a rien de plus fade que la mauvaise Poësie, il n'y a rien de plus relevé ny de plus touchant que la bonne, & j'ose mesme adjoûter de plus admirable, puisque c'est en ce seul genre d'écrire que la raison & la fureur s'accordent. En effet, le Poëte qui d'autre part ne doit pas estre moins sçavant, que l'Orateur a cet avantage sur luy qu'il est poussé de l'esprit d'entousiasme. Car quoy qu'il ne predise pas l'avenir comme les Sibilles, il ne laisse pas de parler mesme langage que les Oracles, disant des choses si relevées & si divines qu'on appelle pour cette raison la Poësie le langage des Dieux. Ce que j'avance en faveur de la Poësie ne veut pas dire que celuy dont je vais donner la vie, n'ait point eu d'autres emplois ny d'autres talens que celuy-là; mais je m'arreste particulierement à ce caractere, parce qu'il ne nous reste point d'autres monumens de son esprit que ces Endecasillabes qui en sont les dernieres productions, & qui ont merité l'estime des Sçavans de son temps & du nostre.

Furere eos nisi illo Entheo cœlestique furore, quo Entheati cœlo carmina seque digna fundunt. *Dampetrus Truchio.*

Sic oracula loquebantur. *Quintil. de Claris oratorib.*

Il est assuré qu'il nâquit à Blois, puisqu'il nous l'apprend luy-mesme, & apparemment à la fin du 15. siécle dans une famille qui possedoit des Charges en cette Ville-là, & dans les Maisons du Roy de France, & de celuy de Navarre; comme il paroît

Natali mi Terra Blesi inquam grati hoc nomine mi Truchi. *Dampetr. Truchio. Blesis.*

Digitized by Google

par les monumens publics. Quoy qu'il ne nous apprenne rien de particulier dans ses Ouvrages touchant son éducation, on y reconnoît neanmoins que quoy qu'il fût né Poëte, il ne laissa pas d'avoir dés son bas âge de fortes inclinations pour le Barreau, & qu'il fût assez heureux pour pouvoir allier les douze Tables avec les neuf Muses. En effet, il n'eût pas si-tôt pris ses licences, & plaidé quelque temps dans la Province, qu'il se poussa dans la grande Ville de Paris, comme dans le centre des occasions & de la fortune, où il ne mit gueres à se faire distinguer entre les Avocats du Grand Conseil. Pendant cet exercice il vivoit d'une maniere si galante qu'il n'y avoit personne de sa profession plus propre en ses habits, ny plus agreable en conversation. Mais quoy qu'il fût ennemi de l'austerité & de la trop grande reserve, il n'en estoit pas moins honneste en ses mœurs. C'est pourquoy dés le moment qu'il sentit ces saintes touches qui changent les pierres en enfans d'Abraham, il marcha dans une voye bien contraire à celle qu'il avoit suivie, se disposant à prendre l'habit de saint François, comme il fit enfin à Orleans.

Ad Captandas majorum rerum occasiones in urbe. *Plutarchus in Ciceron.*

Les talens d'éloquence & d'érudition qu'il avoit acquis dans le monde furent les seules choses qui le suivirent dans sa retraite, où il les employa par un simple changement d'objet dans les Chaires, & dans les Conferences spirituelles au salut de ses Auditeurs, comme il les avoit employez dans le Barreau à la défense de ses Cliens. Aprés avoir passé un temps considerable dans ce saint employ, ses

Superieurs

Digitized by Google

Superieurs jugerent à propos de l'engager à mener une vie plus tranquille, de crainte qu'un exercice aussi penible qu'est celuy de la predication ne ruinast sa poitrine qui commençoit à s'alterer. Il y avoit proche de la Ville d'Orleans des Religieuses de l'Ordre de Font-Evraut qui avoient besoin d'un Directeur sage & sçavant. Soit que l'obeïssance, ou le dessein de faire retraitte l'obligeassent à prendre ce parti, il l'accepta dés qu'on luy eut proposé, & se chargea volontiers de la conduite de ces Religieuses. Comme il avoit aimé dés son bas âge les Muses Françoises & les Latines, ce fut en la compagnie de ces sages Vierges qu'il se redonna, pour ainsi dire, au culte de ces chastes filles de memoire pour lesquelles il sembloit estre né ; & ce fut-là qu'il travailloit en effet, quoy qu'il semblât y vivre dans l'oisiveté, comme le témoignent ces Vers de son amy Truchon tirez de ce Manuscrit de Messire Pierre de sainte Marthe, dont j'ay parlé dans la Vie de Louis Burgensis.

Ignavum quis enim audeat regendi
Illum dicere, quisve cogitare
Qui recte ac bene fœminam gubernet.
Porrho hic fœmineas regit Phalanges
In queis fœmina nulla quæ seorsim
Non plus exhibeat negotiorum,
Quam duæ exhibeant malæ quadrigæ.

C'est de ce Manuscrit où il y a diverses pieces de sa façon, que j'apprens qu'il s'entretenoit souvent de vive voix ou par écrit avec Grolot Bailli d'Orleans, Bourdineau Ecclesiastique en cette Ville-là,

Digitized by Google

Viart Bourgeois de cette mesme Ville, Truchon Docteur Regent en l'Université, & du Pré Bourgeois de Blois ; & qu'il estoit mesme quelques fois de leurs petits regals, ce qui se verifie par cette Lettre.

Viartius. Burdineus. Grolotius Truchius S. P. D.

PRandium tibi Dampetre humanissime indicant quatuor amici tui, qui hic in quodam prædiolo non ita procul à cœnobio tuo recolligendi animi sui gratià rusticantur. Prandium inquam non inurbanum prorsus nec quanquam ruri prorsus rusticum, quibus si potes condicere potes utem si vis, tam gratum id erit quam quod gratissimum. Sed heus tu cave persicos expectes apparatus aut Epulum Sibariticum. Neque enim ad agimus ut tibi lauti, satisque habemus si non sordidi videamur. Mensam dices Socraticam Pithagoricumque convivium hoc est frugale & parabile, & nisi fallimur ab ingenio tuo non multum alienum, cui nullum suavius condimentum præsentià tuà accedere potest.

On apprend encore dans ce Manuscrit, que Scolastique estoit celle de toutes ces Religieuses, pour laquelle il avoit le plus d'estime & d'égards, parce qu'elle estoit la plus spirituelle ; & il y a mesmes quelques petites Lettres qui luy sont adressées avec cette suscription *Scholasticæ Bectoniæ Dampetrus S.* Non seulement il avoit commerce avec ces personnes d'esprit que nous venons de nommer, mais encore avec tout ce qu'il y avoit de gens de merite dans Orleans, & particulierement avec Germain Audebert. C'est pourquoy cet homme qui se connoissoit si bien en Poësie, eut soin de recueillir une

partie des Ouvrages de Dampierre, qu'il communiqua à Messieurs de sainte Marthe, pour ne point parler de ce qui en a esté imprimé dans le *Deliciæ Poëtarum Gallorum* qui est peu de chose. Jean Dolet, & Theodore de Beze faisoient une grande estime de sa Poësie, & s'entretenoient avec luy par des presens mutuels de leur veine, comme on le peut voir dans les Opuscules de ce dernier; C'est pourquoy Denis Foucher Moine de Lerins dans une Lettre écrite à Tarascon le 22. Novembre 1537. nous apprend que tous les Poëtes de son temps le faisoient juge de leurs Ouvrages.

Aprés avoir long-temps cherché le lieu où reposent les cendres de nostre Illustre, parce que ny Messieurs de sainte Marthe, ny mesme Salmon Macrin son amy, qui a fait la description de sa solitude dans ses Hymnes ne nous l'ont fait connoître, ny par sa situation, ny par son nom: j'ay enfin appris que ce lieu est ce qu'on appelle encore à present la Magdelaine-lez-Orleans, où aprés avoir conduit quelque temps les Religieuses de ce Monastere il mourut environ l'an 1550. car si Theodore de Beze ne l'avoit nettement marqué dans ses Poësies imprimées à Genéve l'an 1614. ce lieu nous auroit esté inconnu, Macrin ne l'ayant décrit qu'en termes vagues. Au reste, comme Balzac * parle fort obligemment des Endecasillabes, de Dampierre, Scaliger nous a laissé de si beaux éloges de ce Poëte, que je croy ne pouvoir mieux finir sa Vie que par ces pieces, qui sans doute ne déplairont pas aux gens qui ont le goût bon.

V. Dionisii Foucherii Monach. Lirin. Opera. Aubert. Miræum Bibliot. Ecclesiast. p. 11. Georg. Matth. Konigii Bibliot. p. 244.

Fol. 48.

* *Troisiéme Discours à Menandre.*

Poëtices l. 6.

Dampetri pœmatia vidimus aliqua (in quibus quod imprimis arduum atque perrarum est) nullum claustrum, nullam invenias cucullam. Tanta est dictionis facilitas, vix ut admittere numeros tantum numerorum, vix ut lenitatem ullam posse admittere videantur. Sententiam vero plena omnia, sed earum quæ auditorem ducant non angant, saturent non afficiant fastidio, alliciant non rapiant, denique suum faciant volentem non invitum.

Heroum.p.803.

JULIUS SCALIGER. de Dampetro.

Dampetre Francigeni lux felicißima Regni
Regnum ipse Aonii certaque meta chori
Occidis, & divina alios quæ vivere fecit
Te haud potuit fatis eripuisse lyra.
Quin potuit, quin eripuit, quin vivimus, haud tu
Hac fueras dubia corpus inane mora.
Mente gravis vultu facilis, vis nectaris ori,
Totus inexpleto plenus amore Poli.
Sic moreris, sic hæc poterant periiße? sed hæc sic
Si poterant, poterant & periisse Dii.



Digitized by Google

JEAN DE MORVILLIER

GARDE DES SEAUX DE FRANCE.

JE ne puis penſer à la douceur naturelle de celuy dont je vais écrire la Vie, que je ne penſe en meſme-temps à l'Agneau qui fut jugé digne de lever les Seaux qui tenoient fermé le Livre de vie. Car comme la Chancellerie eſt un Livre de vie, ou de mort, ſelon les affaires qui s'y preſentent, & qu'il s'y en preſente ſouvent de tres-delicates, celuy qui preſide en cet auguſte lieu ſemble eſtre obligé de pencher bien plus du coſté de la facilité, que de celuy de la ſeverité. C'eſt ce que fit Jean de Morvillier, qui ne pouvant refuſer les Seaux dont il eut bien voulu n'eſtre pas chargé, les mania avec une douceur merveilleuſe, en un temps où l'auſterité n'eſtoit pas de ſaiſon; qui donna toûjours de bonnes paroles aux particuliers quand il ne pût raiſonnablement leur accorder ce qu'ils deſiroient, & qui veſcut dans cette premiere dignité de la Robbe, auſſi ſaintement que dans l'Epiſcopat.

Apocalips.

Il nâquit à Blois l'an 1507. d'Eſtienne de Morvillier, Seigneur de ſaint Lubin, & de la Sourdiere, Procureur du Roy en ſon Comté de Blois, & de Marie Gaillard. Il paſſa ſa jeuneſſe dans l'étude des bonnes Lettres, & particulierement dans celle de la Juriſprudence. Mais ſa patrie eſtoit un trop petit

Gall. Chriſtian. Sammartan. in Elogio Morvillieri. Hiſt. d'Orleans Tom. 2.

lieu, pour un esprit aussi grand que le sien. Car quoy que le lieu n'ajoûte ny ne diminuë rien au merite, il a neanmoins besoin du grand jour pour se faire reconnoître. Ce fut pour cette raison
1536. qu'ayant premierement exercé la Charge de Lieutenant General à Bourges, il la quitta pour en prendre une de Conseiller au Grand Conseil, & ce fut en cette qualité qu'il fut un des Juges du Chancelier Pojet. Quelque-temps aprés il obtint une Charge de Maistre des Requestes, & fut ensuite envoyé Ambassadeur à Venise. Il se comporta en tous ces emplois avec tant de modestie, de probité, & de capacité, que le Roy voyant qu'il avoit joint l'étude de la Theologie & du Droit Canon à celle du Droit Civil, le nomma à l'Evesché d'Orleans. Aprés y avoir fait son entrée & delivré dix-neuf prisonniers, il y resida jusques à ce que se voyant necessaire dans les Conseils du Roy, il fut obligé de mettre des Grands Vicaires en sa place. L'an 1558. il fut nommé deputé avec le Cardinal de Lorraine, le Connestable de Mommoranci, les Sieurs de Marillac & de l'Aubespine pour la Conference de Cercamp, & l'an 1559. il fut encore deputé pour assister à celle de Casteau-Cambresis. L'an 1560. la Reyne Catherine de Medicis voyant le Chancelier Olivier mortellement malade, elle luy offrit la garde des Seaux, qu'il refusa, & ne voulut pas mesme accepter la Charge de Chancelier quelques prieres que le Cardinal de Lorraine luy en fit. Quelques
Thuan. Histor. d'Aubigné, Tom. 2. Historiens ont crû que la timidité de son naturel fut la cause de ce refus, mais d'autres ont pensé

Digitized by Google

qu'il ne proceda que de la difficulté qu'il voyoit à se bien acquiter de cet employ, en un temps fort difficile, & qu'il fut mesme assez genereux pour dire au Cardinal *que cette Charge ne se devoit tenir que du Roy*.

On la donna donc à Michel de l'Hôpital, qui 1572.
estoit alors en Savoye, & cependant nostre Prelat l'exerça par commission. Mais comme ce Chancelier devint bien-tôt l'objet de l'envie, & qu'il fut obligé de quitter les Seaux, le Roy commanda à Morvillier de les reprendre, ce qu'il fit, mais il en refusa les Lettres de provision en titre d'Office, tant il estoit resolu de ne les pas garder long-temps. En effet, voyant que beaucoup de choses ne se passoient pas à son gré, il sollicita avec tant d'empressement qu'on luy donnât un Successeur, que deux ans aprés le President de Birague fut pourveu de sa Charge, à l'occasion d'une indisposition qu'il prit pour pretexte de sa retraite en son Abbaye de Mehun sur Loire. L'on voit 1569.
dans l'Histoire de la Grand' Chancellerie deux Lettres qu'il écrivit sur ce sujet, l'une au Chancelier de l'Hôpital, & l'autre à Pinard Secretaire d'Estat. Je croy qu'il est bon de remarquer à propos de cette retraitte, que *l'an 1630. Monsieur de Marillac Garde des Seaux ayant fait resolution de quitter cette Charge, il fit mettre en belle apparence sur son buffet le Portrait de ce grand Personnage, ce qu'il n'avoit point fait auparavant ayant intention de l'imiter en cette demission, & comme une fois Messieurs de Boissi, de Bisseaux & d'Ormesson Conseillers d'Estat le vinrent visiter, il les entretint long-temps à la veuë de ce Portrait sur*

Extrait d'une vie MS de M. de Morvillier, tirée de la Bibliotheque de Monsieur de Caumartin, Conseiller d'Estat ordinaire.

les vertus de celuy qu'il representoit, & particulierement sur cette remise des Seaux, & leur dit, il ne faut point s'estonner si une personne de vertu & de courage quitte volontairement les Seaux, car pour moy, je vous declare que j'en ay déja demandé la décharge, & fais estat de continuer, considerant cette retraitte comme un vray contentement & repos. Le Manuscrit où j'ay pris cette particularité, & où il y en a d'autres sur ce sujet assez delicates ; ajoûte *que M. de Morvillier avoit reconnu qu'en France les conseils violens ne vaillent rien.* Quelque-temps avant qu'il quittât les Seaux il s'étoit démis de son Evesché en faveur de Mathurin de la Saussaye son neveu, & se contenta depuis qu'il les eut quittez de la qualité de Doyen du Conseil, où il preceda toûjours Birague son successeur, comme plus ancien Conseiller d'Estat. Un Eloge Latin dont l'Original est demeuré au President de Beliévre, marque positivement que s'il eût voulu il auroit esté Cardinal, & qu'il pria ses amis de ne faire aucune poursuite de cette dignité pour luy. L'an 1573. il fut nommé Commissaire avec Messieurs de Birague, de Chiverni, de Beliévre, de Pibrac, & quelques autres, pour traiter avec les Polonois, ce qui obligea le Roy de Pologne à luy en faire un remerciement écrit de sa propre main.

Quod etiam cum adamplissimum Romani Senatus ordinem duorum Pontificum Piorum beneficentiâ & principum nostrorum suffragiis aditum sibi patere satis intelligeret, non solum apetitione abstinuit, sed etiam amicos id cum certissima obtinendi spe procurantes, prohibuit, & ab incepto abstinere coëgit.

Il donna toûjours de bons conseils aux Roys Charles IX. & Henry III. qui se trouverent plusieurs fois obligez d'avoir recours à sa prudence, comme on le verra dans nos preuves. Pendant tant d'emplois il ne donna sujet à personne de se plaindre de luy. Il assista au Concile de Trente en qualité d'Ambassadeur,

Digitized by Google

d'Ambassadeur, pour servir de Conseiller au Cardinal de Lorraine, & pour veiller aux interests du Roy. Il aima ses parens tendrement; mais ce qui est souvent un défaut aux personnes de son caractere fut une chose fort à estimer en luy, n'ayant consideré que leur merite. Il eut toute sa vie un grand mépris pour les richesses, témoin ce genereux refus qu'il fit un jour d'une somme de 4000. livres que le Tresorier de l'Epargne luy avoit apportée pour ses appointemens ordinaires, disant *que comme il sçavoit les besoins que le Roy avoit d'argent il ne pouvoit l'accepter en conscience.* Il aimoit les Lettres humaines, jusques à avoir appris tout Horace par cœur. Ainsi, je ne m'étonne pas s'il aimoit les gens de Lettre. Il composa entre autres pieces d'éloquence la harangue que le Roy Henry III. fit aux Estats de Blois. Mais comme on le pressoit un jour de composer l'Histoire des Regnes qu'il avoit veus, il s'en excusa d'une maniere fort spirituelle & fort honneste. *

Il fit tant paroître de conduite en toutes ses actions, que quoy qu'on eût fort mauvaise opinion des petites testes, on n'en parloit jamais de son temps avec mépris; sans excepter la sienne, qui estoit à la verité des plus petites, & proportionée à la stature de son corps, gresle & menu. Il tomba malade au retour du voyage de Poitiers, chez le sieur le Clerc de Courcelles, Lieutenant General à Tours, lequel avoit épousé son arriere niéce; où prevoyant sa mort il fit son testament, dans lequel on observe qu'il ne donna à Marie de Bochetel sa

* *V. Les Memoires de Castellnau, par M. le Laboureur, Tom. 2. p. 522.*

niéce veuve du sieur Bourdin, & depuis remariée au sieur Deslandes, que trois cens livres, parce qu'elle s'estoit faite Huguenotte. Il nomma Pompone de Beliévre, qu'il appelle son singulier amy, executeur de ce testament, & le dicta avec toute la presence d'esprit imaginable, employant ensuitte le temps qui luy restoit à vivre, à mourir aussi chrétiennement, & aussi noblement qu'il avoit vescu, *attendant*, dit l'Original, *par une espece de resolution, la mort dans sa chaise.* Mais ce que je trouve de plus grand & de plus rare en sa vie, est qu'il ne laissa aprés tous ses emplois qu'environ quatre-vingts trois mille livres de bien, avec trois maisons qu'il avoit à saint Germain, à Paris, & à Fontainebleau. Ainsi je ne m'estonne pas si la Reine Catherine de Medicis le regretta tant. Il mourut l'an 1577. âgé de 70. ans, & fut inhumé proche de ses peres aux Cordeliers de Blois, où Maurice Hilaret fit son oraison funebre, & où Pompone de Beliévre fir faire le Tombeau que l'on voit au milieu du chœur de l'Eglise. Le mesme Pompone pour ne rien oublier de ce qui pouvoit honorer la memoire de ce grand homme, auquel il estoit fort obligé, fit élever vis-à-vis de ce Tombeau un Buste de la façon du fameux Sculpteur Germain Pilon, au bas duquel on a gravé cette inscription.

JOANNIS MORVILLIERI EFFIGIEM NE FRUSTRA COMTEMPLATOR, SED SIMUL AD ÆMULANDAS TANTI VIRI VIRTUTES EXCITATOR.

Au reste comme tout le monde sçait qu'il y a

Digitized by Google

eu deux familles de Morvillier en France toutes deux differentes de païs, d'armoiries, de devises, & de faction; il est à propos que l'on sçache encore que l'Auteur des antiquité d'Orleans s'est trompé quand il a écrit qu'il y avoit aux Cordeliers de Blois une Epitaphe dattée de l'an 1427. de Philippes de Morvillier Seigneur de Brussi. Et il n'est pas plus vray que ce Jean de Morvillier, dont je viens d'écrire la Vie, soit descendu de ce Philippes, President au Parlement de Paris, ny de ce Pierre de Morvillier, Chancelier de France, sous Louis XI. comme il l'a crû. Ainsi, les Morvilliers de Blois sont une famille particuliere, soit qu'ellle tire son nom de la Terre de Morvilliers, située dans la Beausse à trois lieuës de Blois, soit qu'elle luy ait donné le sien. Car il paroît par le Livre des cens de Bourgmoyen, qu'il y avoit des Bourgeois à Blois de ce nom dés l'an 1200. Et l'on voit encore à present dans la Chapelle de Nostre-Dame de bonnes nouvelles en l'Eglise de saint Laumer un Tombeau où sont écrits ces mots en lettres gothiques. Cy gist « Pierre de Morvillier, Bourgeois de Blois, Seigneur « de Cormerai, qui trepassa le 2. Juillet 1383. «

Il y a sur ce Tombeau un écusson fort simple, & outre la laye passante que ses descendens ont retenuë pour Armoiries, trois manieres de cyprés. Mais il n'y a plus personne à Blois de cette famille que par les femmes.

Digitized by Google

Digitized by Google



MATHURIN DE LA SAUSSAIE EVESQUE D'ORLEANS.

Ceux qui se voient renaistre en la personne de leurs sages enfans, ou en celle de leurs neveux semblent ne point mourir ; & ils ont une grande consolation lors qu'en les laissant heritiers de leurs biens ils les laissent encore heritiers de leurs vertus qui sont de vrais biens. Ainsi ce fut une grande satisfaction à Jean de Morvillier Evesque d'Orleans d'estre assuré en mourant que Mathurin de la Saussaie son neveu ne succedoit pas moins à sa pieté, & à sa douceur qu'à son Evesché.

Il nâquit à Blois l'an 1513. de Jean de la Saussaie sieur de Brezolles, des Ruaux, & de la Raboie, & de Jeanne de Morvillier, qui le firent instruire dans les Lettres humaines, dans la Philosophie & dans la Theologie, où il reussit de maniere, que par son merite joint au credit de son oncle, il fut pourveu du Prieuré de saint Samson d'Orleans, ayant esté auparavant Chanoine & Archidiacre de Suilly. Cependant son oncle ne pouvant resider en son Evesché, parce qu'il estoit necessaire dans les Conseils du Roy, il luy en confia l'administration, luy donnant ses Grands Vicaires pour aides & pour conseil. Quelque temps aprés, ce Prelat ayant reconnu que son neveu avoit les qualitez necessaires à un Evesque, il se démit en sa faveur de cet Evesché avec l'agré-

Gall. Christ. Hist. d'Orleans.

ment du Roy. Ce nouvel Evesque n'eut pas si-tôt fait
1565. son entrée à Orleans avec les ceremonies ordinaires, qu'il y donna des marques d'une solide pieté. Mais il fut si mal-heureux qu'il vit bien-tôt aprés, la surprise & le sac de la Ville, la prophanation des Autels, le pillage des meubles sacrez de l'Eglise, les indignitez faites aux Prestres & aux Religieux, la captivité & la mort d'un grand nombre de Catholiques, le renversement de l'Eglise de sainte Croix, & celuy de plus de trois cens autres, tant dans la Ville que dans son Diocese; de sorte qu'il fut obligé pour sauver sa vie de s'enfuir à Tours avec ses Chanoines.

Aprés que cet orage fut passé il retourna à Orleans, où il ne s'occupa qu'à la predication, & aux autres fonctions Episcopales, ce qui luy succeda si heureusement qu'il ramena au bon chemin quelques-unes de ses brebis qui l'avoient quitté. Entre toutes les vertus qui le rendirent recommandable, sa charité fut la principale, car il depensa une grande partie de ses revenus à faire bâtir des Hôpitaux, de sorte que se voyant prés de la fin de sa vie, & voulant laisser quelque instruction à Charles de la Saussaie son neveu, il luy conseilla simplement de se souvenir toûjours de ces paroles de Tobie, *mon fils faites l'aumône de vos biens, & ne la refusez jamais à personne.*

Il assista aux Estats de Blois entre les deputez du Clergé, établit les Capucins à Orleans, & y benit leur Eglise l'an 1583. De plus, il repara autant qu'il pût les desordres que les Huguenots avoient fait

dans les Eglises de son Diocese, & fit de grandes charitez à son Eglise Cathedrale. Enfin, ayant esté surpris d'une grande perte de sang un jour qu'il estoit allé visiter le Monastere de saint Loup; il tomba en une si grande défaillance, qu'il mourut quelque temps aprés âgé de soixante & dix ans. 1583.
Hugues Burlat Penitencier de sainte Croix, Docteur en Theologie fit son Oraison funebre, & Charles de la Saussaie, son neveu, ne fit pas moins d'honneur à sa memoire, qu'il en avoit fait à celle de son oncle Jean de Morvillier, imitant ses vertus, & composant les doctes Ouvrages qu'il nous a laissez. *Histoire d'Orleans, Tom. 2.*

Digitized by Google

FLORIMOND ROBERTET
SECRETAIRE D'ESTAT
SOUS LES ROIS
FRANÇOIS II. ET CHARLES IX.

AVant que d'entrer en matiere je croy qu'il est necessaire de remarquer ici, qu'excepté Florimond Robertet, surnommé le Grand, tous les Robertets sont nez à Buri ou à Blois; car ce premier Secretaire d'Etat, Chef de sa famille, & originaire de Monbrisson avoit épousé à Blois Michelle Gaillard, de laquelle il eut une belle posterité: & voulut mesme estre inhumé dans l'Eglise de saint Honoré de cette Ville sa Paroisse, comme il paroist par la plainte que fait Clement Marot sur sa mort, & comme nous l'avons remarqué cydevant page 52.

V. L'Hist. de Castelnau T. 2. Genealog. de Robertet.

Il eut de cette Michelle, Claude, Jacques Evesque d'Albi, & François Robertet. Claude eut d'Anne Briçonet son épouse, Florimond, François & Claude, pour ne point parler ici de leurs filles, ni des enfans de François Robertet frere du grand Florimond, parce qu'il ne font rien à mon sujet. C'est ce Florimond fils de Claude & d'Anne Briçonet, que je choisis entre tous les autres de sa Maison, & dont je donne ici la vie, parce qu'il s'est fait remarquer par ses manieres toutes nobles & par l'inclina-

Digitized by Google

tion qu'il avoit pour les Lettres. Il est vray qu'il n'en est pas fait mention dans le Registre Batisté-re de saint Honoré, comme de ses freres & de ses cousins; mais il faut sçavoir que c'est parce qu'il est né dés l'an 1533. & que ce Registre ne commence qu'en 1542. outre que tout ce qui est allegué touchant la Coûtume municipale dans un Arrest donné en faveur de Jeanne de Halwin sa veuve; fait croire qu'il est né au Païs Blesois.

Baquet des droits de Iustice.

Dés qu'il fut en âge d'estre instruit en la connoissance des affaires, son pere ne manqua pas de luy donner les lumieres dont il avoit besoin, & il fit un si bon usage de ses leçons qu'en peu de temps il acquit l'estime & l'amitié du Duc de Guise, à la fortune duquel il l'avoit attaché. Le sieur du Thier Secretaire d'Etat estant donc mort l'an 1559. la Reine jetta les yeux sur luy pour le mettre en sa place, & il n'eut pas si-tost pris possession de cette Charge qu'on reconnut qu'il avoit l'esprit de negociation. Car ayant esté envoyé en Savoye pour l'affaire de la restitution de Thurin, & de quelques autres Places au Duc & à la Duchesse, il travailla si heureusement à faire executer les ordes de la Cour qu'il vint à bout de tout ce qu'il avoit entrepris malgré les oppositions de Bourdillon Gouverneur de ces Places; ce qui luy procura l'amitié du Roy de Navarre, qui employa son credit pour luy faire épouser Jeanne Hallwin de la Maison de Pienne, à laquelle François Duc de Monmorenci avoit donné sa foy: affaire dont Brantome demêle l'intrigue à sa maniere en la vie du Connétable de Montmorenci, &

Hist. des Secretaires d'Etat par M. du Toq.

Digitized by Google

en celle de Diane de France. La Reine Catherine de Medicis se servit de son Ministere en plusieurs affaires d'importance : car il fut envoyé par son ordre Ambassadeur en Angleterre vers la Reine Elisabeth, & l'an 1567. quand cette Catherine eut resolu de conferer avec le Cardinal de Châtillon au Couvent de Nigeon lez Paris, elle ne voulut estre accompagnée que du Cardinal de Bourbon & de nostre jeune Secretaire, qui fit voir la force de son genie en cette rencontre par le procez verbal qu'il dressa de cette conference, & par les raisons qu'il allegua pour réponse à celles du Cardinal de Châtillon; qui semblerent si bien déduites à Morvillier, le plus habile Conseiller d'Etat de ce temps-là, qu'il n'y voulut rien ajoûter. Au reste, Florimond estoit magnifique en tout ce qu'il faisoit, & comme il estimoit les Sçavans, il eut l'avantage d'en estre estimé, car c'est à luy que Ronsard addresse l'Hymne du Printemps, dans laquelle il luy parle en ces termes :

Memoires de Castelnau par le Laboureur.

Le docte Robertet lequel point ne refuse
De se laisser ravir doucement à la Muse.

Mais avec toutes ces belles qualitez la mort ne laissa pas de l'enlever dés l'âge de trente-six ans, sans laisser aucune posterité de Jeanne de Hallwin son épouse. Pour François Robertet son frere il vescut jusques à l'année 1603. comme il paroist par l'Epitaphe qui est sur son tombeau en l'Eglise de saint Segondin des Vignes, proche de Buri : aprés quoy le nom & les biens de la famille de Robertet passerent par les femmes dans les Maisons du Fau, de la

Digitized by Google

Chaſtre, de Babou, de Piovenne, de Maricourt, de Mandelot, du Puy, de Roſtaing, &c.

Il n'eſt pas ce me ſemble hors de propos d'ajoûter ici, qu'il mourut un Robertet ſi pauvre au Païs Bleſois ſur la fin du dernier ſiecle, qu'il fut porté en terre dans la Bierre des Pauvres, au bout de laquelle il y avoit une écuelle de bois, où l'on mettoit les aumoſnes qu'on demandoit pour faire prier Dieu pour luy, comme l'a aſſuré feu M. Guimont originaire de Blois, établi à Roüen & témoin oculaire, à M. d'Herouval plein d'honneur & de vie; mais je ne puis dire avec certitude s'il eſtoit de la branche du grand Florimond (ce qui ne me paroiſt gueres vray-ſemblable) ou de celle de François ſon frere.



Digitized by Google

PHILIPPES HURAULT DE CHIVERNI CHANCELIER DE FRANCE.

PArvenir aux premieres Charges de l'Etat est assurément une chose bien glorieuse ; mais y parvenir par le merite, s'acquitter avec honneur du devoir de ces Charges, & se rendre necessaire au Prince dans cet exercice, est sans doute quelque chose de rare & de grand. C'est ce que fit Philippes Hurault Comte de Chiverni Chancelier de France, qui fit tant paroître de suffisance dans tous les emplois qu'il eut, & qui se tira avec tant d'adresse & de probité des affaires les plus delicates ; qu'on fut obligé de le rappeller aprés qu'il eut rendu les Seaux, la Cour n'ayant trouvé personne en ce temps-là, plus digne que luy de la premiere Charge de la Robe.

Il nâquit au Château de Chiverni * en Blesois le 25. Mars 1528. de Raoul Hurault Seigneur de Chiverni, la Grange, la Morliere, Vibraye, Cour-sur-Loire, &c. & de Marie de Beaune. Il fut dés son bas âge destiné à l'Eglise par le testament de son pere, qui mourut au siege de Naples, où il avoit suivi le Seigneur de Lautrec ; & ne laissa pas de s'appliquer à l'étude des Loix dans les Universités de Padouë & de Poitiers, se formant ensuite aux affaires d'Etat par la lecture de Tacite & de Comines,

* Totius Provinciæ gloria Metropoli vindicatur. *Hieronim. ad Marcellam.*

à laquelle il joignit les leçons d'Estienne Poncher son oncle maternel Archevesque de Tours & Conseiller d'Etat, de la faveur duquel il esperoit tout. Mais ce Prelat estant mort l'an 1554. il achepta la Charge de Michel de l'Hôpital Conseiller au Parlement. Aprés l'avoir exercée pendant neuf années avec beaucoup d'assiduité, il en achepta une de Maistre des Requestes de l'Hôtel ; & ce fut dans l'exercice de cette Charge qu'il se fit connoître du Cardinal de Lorraine & de la Reine Catherine de Medicis, laquelle le fit Chancelier de Monsieur frere du Roy. Mais ce qui le fit davantage considerer fut l'alliance de Christophle de Thou premier President au Parlement de Paris, dont il épousa la fille. L'an 1567. il découvrit la conspiration des Huguenots, de sorte que leur entreprise avorta lorsqu'ils la croyoient à la veille de reüssir. Le Duc d'Anjou son Maistre allant prendre possession de son Royaume de Pologne le laissa en France en qualité de son Chancelier, pour veiller à ses interests ; ce qu'il fit avec beaucoup de fidelité, quoy qu'avec peril de sa vie. Mais il en fut bien recompensé, car ce Prince ayant succedé au Roy Charles IX. son frere, ne fut pas si-tôt arrivé en France, qu'il luy donna la Garde des Seaux d'une maniere si obligeante, qu'il dit hautement *qu'aprés l'autorité de la Reine mere, la Couronne luy avoit esté conservée par Chiverni.*

Papir. Masson. in Elog. Francisci Balduini.

Comme il avoit envoyé à Angers le fameux Jurisconsulte François Balde, pour y enseigner la Jurisprudence, quelque temps avant que le Duc d'Anjou fût éleu Roy de Pologne ; il le fit revenir à

Paris, quand les Polonois vinrent saluer le nouveau Roy, pour y enseigner le Droit, & pour y soûtenir l'honneur de l'Université en presence de ces Deputez. Ce fut à peu prés en ce temps-là que Papire Masson fut admis en sa Maison en qualité de Bibliotecaire, & ce fut là qu'il acquit la connoissance des choses qu'il nous a laissées par écrit, augmentant la Bibliotheque d'une grande quantité de Volumes rares. Quelque-temps aprés que le Roy eût donné la Garde des Seaux à Philippes Hurault, il voulut encore le gratifier de la Charge de Chancelier de son Ordre du saint Esprit, & ne pouvant faire davantage il le fit Chancelier de France aprés la mort de Birague, qui arriva l'an 1583. On verra dans les preuves de cette Histoire la Harangue que fit M. d'Amboise Avocat du Roy au Grand Conseil, y presentant ses Lettres de Chancelier ; & l'avis que ce Chancelier donna au Roy Henri III. sur quelques affaires.

Iacob. August. Thuan. in vita Papir. Masson.

Cependant, comme il n'y a rien d'assuré dans le monde, les troubles de ce temps-là, les cabales & la jalousie apporterent bien du changement à l'établissement de nostre Chancelier ; car enfin les défiances du Roy, dont les ombrages releguerent une partie de ses Officiers, l'obligerent à se retirer en sa Terre de Chiverni, aprés avoir remis les Seaux entre les mains de François de Montolon.

Il n'y a jamais de vuide dans la Vie des Grands-Hommes : C'est pourquoy nostre Chancelier ne demeura pas dans l'oisiveté pendant sa retraite ; car il employa tout ce temps-là au reglement de ses affaires, à l'étude, & à la composition de ses Memoi-

Digitized by Google

res, qui furent imprimés à Paris plusieurs fois, & où l'on voit des choses touchant les Regnes des Rois Henri III. & Henri IV. qu'on ne voit point ailleurs; ce que le Journal des Sçavans du 12. Janvier 1645. n'a pas manqué de remarquer.

Comme il avoit toûjours preveu que l'humeur du Roy donneroit une nouvelle face aux affaires; il n'avoit pas le moindre chagrin de se voir éloigné de la Cour, & ne pensoit à rien moins que de se voir rappellé, lorsque le Roy Henri IV. ayant succedé à la Couronne luy rendit les Seaux, avec des témoignages d'estime & de bien-veillance, qui le dedommagerent bien de sa perte. Il exerça donc encore sa Charge de Chancelier pendant le Regne de ce Prince, avec la mesme probité qu'il l'avoit exercée pendant le Regne de son predecesseur, & avec tant d'honnêteté que quand il estoit obligé de refuser quelque chose, il le faisoit toûjours avec des paroles tres-obligeantes. Il conservoit une merveilleuse gravité dans toutes ses actions, & particulierement dans les Conseils du Roy, où la force de son esprit & l'experience qu'il avoit le faisoient fort considerer, & où il fut fort desiré aprés sa mort, qui fut precedée d'un pressentiment qu'il en eut. Car estant allé faire une petite retraite en sa maison de Chiverni pendant que la Cour estoit à Blois, il dit à ses amis qui le venoient visiter; *Qu'il estoit venu mourir en son giste comme un bon Lievre.* En effet, le mal qui le surprit un peu aprés, s'estant rendu incurable, parce qu'il n'avoit pas voulu en declarer la cause; il en mourut le 30. Juillet 1599. à l'âge de soixante-douze ans, &

Memoires de Chiverni. pag. 126.

Venisse se dixit ut ingenui leporis instar in cubili suo moreretur, quod ominosè dictum exitus comprobavit, nam cum opti-

& fut inhumé, comme il l'avoit ordonné dans l'Eglise de Chiverni prés du corps de son pere, qu'il avoit fait apporter de Capouë.

On a remarqué qu'il fit eriger sa Terre de Chiverni en Vicomté encore qu'il fût de la Robe, chose extraordinaire en ce temps-là; & qu'il fit un genereux refus de séller les Lettres du Gouvernement de Provence pour M. de Guise; de sorte que se voyant contraint par ordre du Roy de les séller, il en voulut avoir une décharge signée des quatre Secretaires d'Etat, écrivant luy-mesme sur la queuë de ces Lettres avant que de les séller, qu'il en avoit le brevet de décharge du Roy: precaution qu'il avoit prise, parce que ce n'est pas l'ordre de donner des Gouvernemens de Provinces ou de Places à ceux qui pretendent y avoir quelque droit hereditaire. Il portoit pour devise l'étoile de Venus, qui suit toûjours le Soleil levant & couchant avec ces paroles, *Certat majoribus astris*, qui ne s'accordoient pas mal avec ses armoiries, qui sont *d'or à la croix d'azur cantonnée de quatre ombres de Soleil de gueulles*. Il avoit épousé l'an 1566. comme nous l'avons remarqué cy-devant, Anne de Thou fille de Christophle de Thou premier President au Parlement de Paris, de laquelle il eut plusieurs enfans, qui prirent alliance dans les Maisons d'Aumont, de la Trimoüille, de Chabot, d'Escoubleau, & d'Anglure; mais l'alliance de cette derniere fut celle dont il eut le plus de satisfaction. Car le brave Anne d'Anglure, surnommé Givri, qui avoit épousé Marguerite Hurault sa fille aisnée, fut un des Heros de son siecle, &

me valere crederetur, nec opinatà intestini convulsione correptus paucis post dieb. ibidē decessit. *Thuan. Histor. libr.* 123.

Thuan. Histor. l. 3.

Digitized by Google

Velleius Patereulus Histor. l. 2. dont on peut dire comme a dit un Historien de Scipion, qu'il estoit non seulement vaillant, mais encore sçavant, comme la pluspart des grands Capitaines; de maniere qu'il ne se passoit aucun jour, mesme dans le Camp, qu'il n'employast quelques heures à la lecture des Livres de Mathematiques, d'Histoire, & de Politique, pour ne point parler des autres grandes qualitez de ce jeune Seigneur, parce qu'on en peut voir le détail dans les Historiens, & particulierement dans son Eloge composé par Papire Masson. *Elogiorum P. I.*

Je retourne donc à nostre Chancelier pour remarquer qu'il n'y a plus personne au Païs Blesois de sa branche que par les femmes, quoy que sa Maison subsiste encore en ce païs-là, par Messire Florimond Hurault Chevalier Seigneur de saint Denis sur Loire, &c. Grand-Maistre & Reformateur des Eaux & Forêts de France, qui en est le Chef, & qui a une belle posterité: pour ne point parler ici des autres branches de cette Maison, transplantées en divers lieux du Royaume; ni des Abbez, des Evesques, des Archevesques, & des Commandeurs d'Ordres qu'elle a donnez à la Religion; non plus que des Conseillers de Cours Souveraines, des Generaux des Finances, des Chambellans de Fils de France, des Gouverneurs de Villes & de Provinces, & des Ambassadeurs, qu'elle a donnez à l'Etat. *V. la Genealogie de Hurault dans les Memoires de Chiverni.*

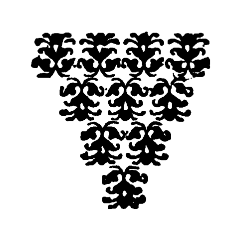
J'ajoûteray donc simplement à la vie de ce Chancelier que Pierre Airault Lieutenant Criminel à Angers, luy dedia ses Pandectes; Papire Masson la premiere partie de ses Eloges des Hommes Il-

Digitized by Google

lustres, & Germain Audebert ce Poëme qu'il intitula *Parthenope*, dans lequel il prend occasion de loüer le Roy, & le choix que ce Prince avoit fait de ce Chancelier, étalant ses grandes qualitez, & celles de son pere, mort au siege de Naples. Nicolas Rapin dans ses Elegies, Scevole de sainte Marthe dans ses Eloges, le President de Thou dans son Histoire & tant d'autres, en ont fait une fort honorable mention; & ce fut mesme en son honneur que Ronsard composa son second Bocage Royal, où il luy parle en ces termes.

Hist. des Chanceliers par M. du Chesne.

Les Esprits demi-Dieux des Huraults tes Ancestres
Qui ont eu comme toy nos Princes pour leurs Maîtres,
Seront tous réjoüis quand ils oiront là bas
Que tu suis leurs vertus, leurs gestes & leurs pas,
Blois s'en réjoüira, & ton fleuve de Loire,
Et moy qui des François celebre la memoire, &c.



Digitized by Google

Digitized by Google

JEAN BAZIN

RESIDENT EN POLOGNE.

IL n'y a point de Talent plus utile à l'Etat que celuy de la negociation, parce qu'il regarde le bien public, & que tous les autres en comparaiſon ne regardent que le particulier. Ceux que les Princes envoyent en qualité de Miniſtres Publics, doivent eſtre pourveus d'une dexterité ſinguliere & d'une prudence conſommée; & parce qu'ils ſont comme ces images du Soleil qui ſe forment dans la nuë de la refraction de ſes rayons, & comme des glaces qui repreſentent leurs Maiſtres; il faut que ces glaces ſoient fideles, & que ces images ſoient celles de leurs grandes qualitez. Ainſi quoy que Jean Bazin n'ait pas toûjours negocié en chef, comme il avoit neanmoins toutes les qualitez neceſſaires à un parfait negociateur, & qu'il le fit voir en bien des occaſions; on ne pourroit ce me ſemble luy refuſer ſans injuſtice une place parmi les illuſtres de ſon païs.

Il nâquit à Blois le 25. Septembre 1538. d'une bonne & ancienne famille du Païs Bleſois, mais de laquelle il n'y a plus perſonne en cette Ville-là que par les femmes, comme on le verra dans le nobiliaire. Son inclination le porta dés ſon bas âge à l'étude des bonnes Lettres, & il s'y appliqua avec beaucoup de ſuccés. Lorſqu'il fut en âge de prendre une

Digitized by Google

Joannes Bazinus, in Blesensi Præfectura cognitor Regius, homo doctus, &c *Hist. Thuan. cap. 53. lib.*...

Charge il achepta celle de Procureur du Roy à Blois, mais un desordre qui arriva quelque temps aprés en cette Ville-là, l'obligea de venir à Paris pour se justifier des mauvaises impressions que ses ennemis avoient voulu donner de sa conduite. Il en vint heureusement about à leur confusion, & son voyage, qui avoit eu un motif fascheux, eut un succés heureux dans la suite; luy donnant occasion d'entrer dans l'estime de M. de Monluc Evesque de Valence, qui tenoit un des premiers rangs dans le Conseil, & dans la confidence de la Reine Catherine de Medicis; & qui luy donna bien-tôt des marques de l'estime qu'il avoit conceuë pour luy. Car quelque temps aprés il le mit au nombre des quatre personnes qu'il choisit pour le seconder dans la plus importante negociation de son siecle, & dont il se trouva heureusement chargé.

Quoy que la Reine-Mere eût perdu l'esperance de voir reüssir le mariage de la Reine Elizabeth d'Angleterre avec le Duc d'Anjou, elle n'avoit pas perdu sa premiere pensée, qui estoit de tascher de faire tomber une Couronne sur la tête de ce cher fils. La maladie de Sigismond Auguste luy fit penser à celle de Pologne. Ce Prince dernier Roy de la Maison des Jagellons, ne sembloit pas pouvoir resister long-temps aux incommoditez dont il estoit
1573. attaqué, aussi mourut-il peu de temps aprés. Les Etats du Royaume voyant donc sa Maison éteinte, devoient s'assembler pour choisir dans toute l'Europe le Prince qu'ils jugeroient le plus capable de leur commander. C'est pourquoy le Roy & la Reine

Digitized by Google

Mere jetterent les yeux sur M. de Valence pour leur aller offrir le Duc d'Anjou. Afin de se soulager dans cet Employ, & s'en acquiter avec plus d'éclat, il engagea Pierre Gilbert de Mailloc Conseiller au Parlement de Grenoble, Joseph Scaliger fils de Jules, Charles Lebéron Abbé de saint Ruth son neveu, & nostre Bazin à le suivre. Ce dernier se trouva seul au rendez-vous qui luy avoit esté donné à Strasbourg, les autres ayant cru que les desordres de la saint Barthelemy qui venoient d'arriver auroient rompu, ou du moins differé les projets du voyage de M. de Valence. Ce Prelat le continua neanmoins, & pour commencer à se servir utilement de Bazin en approchant des frontieres de Pologne, il luy fit prendre le devant pour pouvoir se trouver à la Diete qui se devoit tenir à Calesch. Il y harangua publiquement, & comme il sçavoit parfaitement la Langue Latine, il se fit écouter avec beaucoup de plaisir, & d'applaudissement des Seigneurs du païs que le jeune Balagni * avoit déja engagez dans le parti de France, & fit naistre aux autres l'envie d'estre plus particulierement informez des grandes qualitez du Duc d'Anjou. Peu de temps aprés il fut encore envoyé avec d'Elbene & Choisnin, à une autre Diete qui se devoit tenir à Warsovie au commencement de l'année 1574. avec des Lettres de creance pour les Grands du Royaume, où pendant le temps de l'assemblée ils negocierent, & representerent à la Noblesse les avantages qu'ils recevroient de l'election du Prince qu'ils venoient leur proposer. M. de Valence avoit déja demeuré trois mois dans la ville

Thuan. Hist. cap. 53.

Traité de l'élection du Roy de Pologne par J. Choisnin.

* Monlucii ex contubernio filius. *Hist. Thuan.*

Memoires de Iean Choisnin.

de Connin, d'où, comme un negociateur sage & prudent, il avoit pourveu à tout, & fait agir les ressorts necessaires pour persuader aux Polonois les veritables interêts qu'ils avoient de s'unir avec la France. Pour fortifier son parti de plus en plus, & mettre la derniere main à un si grand ouvrage, en attendant la Diete generale, qui estoit convoquée pour le cinquiéme d'Avril, il chargea Bazin d'aller dans la petite Pologne, où par son addresse & par sa bonne conduite, il mit toute la Noblesse de cette Province dans les interêts du Duc d'Anjou.

Cependant l'Ambassadeur ayant quitté Connin aprés six mois de sejour, alla à Warsovie, où il eut audience du Senat. Son discours fut écouté & receu avec tant d'applaudissement, que si l'élection se fût faite immediatement aprés, il est certain que les voix de cinquante mille Gentilshommes qui composoient l'assemblée se fussent toutes declarées pour luy. Dés lors on ne douta plus de l'heureux succés que devoit avoir sa negociation. En effet, le mois de May suivant le Duc d'Anjou fut éleu Roy, & le jeune Balagni fut en mesme-temps envoyé en France pour en porter la nouvelle. Quelque temps aprés, Bazin comme celuy qui aprés l'Evesque de Valence avoit plus de part à cette importante affaire, revint pareillement en France, pour rendre compte au Roy de ce qui s'y estoit passé de plus particulier. Leurs Majestez ayant donc alors goûté son esprit, & reconnu la parfaite connoissance qu'il avoit des affaires de la Pologne, ne trouverent personne plus propre que luy pour aller remplir la place de

de l'Ambassadeur, qui avoit obtenu son congé. Ainsi il fut renvoyé en qualité de Resident, & son instruction fut signée des deux Rois, Charles & Henri. Il arriva bien à propos en Pologne, parce que depuis le depart de l'Evesque de Vallence, qu'il rencontra en chemin à Epernay, n'y estant demeuré aucun Ministre de la part du Roy; il commençoit à s'y former diverses factions parmy les Nobles. Les uns soûtenoient que l'élection n'avoit pas esté libre; d'autres publioient que le Roy n'arriveroit pas en Pologne devant le mois de Mars, & trouvoient du mystere dans ce retardement. Le Castelan de Lublin assura en plein Conseil qu'il y avoit de nouveaux troubles en France, & que le Roy empeschoit leurs Ambassadeurs d'écrire, de peur qu'on n'en sceût la verité. Dudicius Evesque des cinq Eglises, Agent de l'Empereur estoit l'auteur de tous ces faux bruits. Les plus hardis estoient venus si avant, qu'ils proposoient de faire une nouvelle élection en cas que le Roy ne fût pas en Pologne dans la fin de Septembre. Bazin étoufa toutes ces factions naissantes, envoyant avec toute la diligence dont il fut capable, des Lettres dans les petites Dietes de la grande & de la petite Pologne, par lesquelles il assuroit que sa Majesté arriveroit en peu de temps. Cependant la fin de Septembre estoit venuë, & le mois d'Octobre bien avancé qu'on ne sçavoit pas plus de nouvelles du Roy que le premier jour. Nostre Resident se trouvant dans une extréme peine ne cessoit de repeter dans toutes ses dépesches que l'unique moyen de maintenir les affaires de sa Majesté en cre-

Digitized by Google

dit, estoit d'écrire, & d'envoyer souvent des Couriers. Il se plaignoit une fois dans une de celles qu'il écrivoit à M. Brulard *que tous ses coups estoient des coups frapez par un aveugle*, parce que de luy-mesme & sans instruction, il faloit qu'il satisfist à toutes les questions qu'on luy faisoit, & qu'il remediât à toutes les mauvaises humeurs des Polonois. Effectivement le peu de soin qu'on eut d'écrire, engagea la Noblesse à rentrer dans ses premieres defiences, & donna occasion aux Creatures de l'Empereur de recommencer leurs brigues. Les uns & les autres demandoient deux choses, une Diete, & une assemblée pour l'enterrement du feu Roy. L'Evesque de Cracovie en avoit mesme écrit à l'Archevesque de Gnesne, dans le dessein d'en presser la ceremonie. Bazin, pour commencer à sortir de ce méchant pas, demanda Audience au Conseil, & se plaignit fortement de la creance qu'on ajoûtoit aux faux bruits que les ennemis du Roy faisoient courir. Il prit mesme à parti le Castelan de Lublin qui les publioit, & qui avoit parlé de luy en termes peu respectueux pour le caractere dont il estoit revêtu. Le Conseil luy en fit satisfaction le priant d'oublier le passé, & l'Evesque de Cracovie luy en demanda pardon au nom du Castelan. Il songea en suite à employer toute son addresse pour differer la Diete, & la pompe funebre du Roy. C'estoit un coup d'Etat pour luy que d'en venir about. Il sçavoit bien que les Polonois se servent des assemblées publiques, pour faire éclore les semences de division qui troublent d'ordinaire leur Etat, & quand mesme il n'auroit pas apprehendé qu'il s'y fust rien

Digitized by Google

fait au prejudice de la derniere élection, il estoit bien informé qu'il y avoit une cabale pour mettre la Justice entre les mains du Senat & l'ôter à leurs Rois, sous pretexte que le Roy qu'ils avoient éleu n'entendoit pas leur Langue, & ne sçavoit pas les Loix du Royaume. Les soins de nostre Resident ne furent pas sans fruit. La Diete fut differée, & le Conseil resolut de ne point souffrir qu'on parlât de l'assemblée ni de l'enterrement qu'on n'eût des nouvelles assurées du départ du Roy. Le calme paroissant rétabli dans les esprits, Bazin alla passer le mois d'Octobre aux Etats, qui se tenoient à Vilna. Il avoit souhaité cette assemblée, bien loin d'y apporter de l'obstacle, comme il avoit fait à celle de Pologne, parce qu'il sçavoit bien que la Noblesse de ce grand Duché, ne pouvoit prendre de resolutions qui fussent contraires aux interests de la France. Il eut une Audience publique & remercia l'assemblée au nom des deux Rois, Charles & Henri, de l'honneur qu'ils venoient de recevoir, & luy témoigna aussi la joye de leurs Majestez sur la preference qu'elle venoit de donner à la Maison de France. Il exhorta ensuite les Polonois à entretenir une bonne union nonobstant la diversité des Religions qui estoient entre eux, & à ne point faire de dépense excessive pour la reception du Roy; les conjurant de conserver leurs biens pour quelque occasion qui seroit plus glorieuse à l'Etat. Les Lituaniens prirent occasion d'entamer avec luy une grande negociation. Ils demandoient que la Lituanie fût separée de la Pologne, comme elle l'estoit devant l'union qui avoit esté faite des deux Etats, & vouloient qu'on leur restituast quatre Provinces qui

Digitized by Google

avoient esté demembrées de leur grand Duché; proposant encore d'autres articles d'aussi difficile discussion. Bazin se chargea simplement de leur memoire, afin qu'il en pût parler dans la premiere Diete. Tout estoit tranquille quand Ramboüillet Ambassadeur arriva en Pologne vers la fin de Novembre. En ce temps-là nostre Resident, qui avoit demandé son congé, estoit sur le point de se retirer, mais il receut ordre de la Reine-Mere d'attendre l'arrivée du Roy pour s'attacher auprés de sa Majesté. Les dépêches qu'il receut du Roy de France, du Roy de Pologne & des Ministres pendant le temps de son Employ, témoignent la satisfaction que sa Majesté avoit de sa conduite. Ayant demeuré quelque temps auprés de sa Majesté Polonoise il revint en France, où il reprit sa vie privée. Mais comme une infinité de gens de toutes qualitez s'égaroient en ce temps-là, cherchant le meilleur chemin, & que nostre Bazin qui estoit du nombre de ces gens fut reconnu pour Protestant; il fut obligé de sortir du Royaume pour chercher ailleurs la liberté de conscience qu'il n'y trouvoit pas. Toutesfois il revint en sa patrie quelque-temps aprés, où les guerres qui cőtinuoient ne luy permirent pas de joüir du repos qu'il y cherchoit, non plus que les goutes que ses voyages & ses applications luy avoient causées, & dont il mourut l'an 1592. Comme sa vie avoit esté exposée à beaucoup d'agitations & de fatigues, il avoit pris pour sa devise un Forgeron qui frape sur une enclume avec ces mots: *Durum patientia vinco.* Il laissa 3. enfans, dont l'aisné appellé Isaac fut nommé l'an 1626. Deputé General de la R.P.R. de France auprés de sa Majesté; employ qu'il exerça jusques à sa mort,

Digitized by Google

GILLES DES CHAMPS, dit *Ægidius Campensis*, MEDECIN.

LA pureté de la Langue est assurément quelque chose de bien agreable & de bien utile, puisque c'est elle qui banissant la barbarie du commerce & de l'entretien des hommes, contribuë beaucoup à la douceur qu'on y goûte. Gilles des Champs s'estoit tellement appliqué dans l'ouvrage dònt nous parlerons cy-aprés, à donner ses traductions dans cette pureté, que sa diction a encore, aprés plus d'un siecle, quelque chose qui n'est pas fort éloigné du nostre, quoy qu'il fist profession d'un Art dont les termes sentent assez le jargon ; & en l'exercice duquel on affecte souvent de n'estre pas entendu, pour estre admiré de ceux qui admirent tout ce qu'il n'entendent pas.

Il est certain qu'il nâquit à Blois (car il nous en assure luy-mesme*) & apparemment au commencement du seiziéme siecle : & sa famille y estoit ancienne, puisqu'il y avoit dés l'an 1215. un *Ioannes de Campis* [a] en cette Ville-là. Sa premiere Profession fut celle de la Medecine, dans laquelle il estoit habile, puisqu'il sçavoit les Langues & la Philosophie, & qu'il estoit homme d'application, sans quoy le Me-

* V. Select. Loquendi formul. Terentii Gallicè redditas per Ægid. Campensem Blesceium. &c.

[a] *Sensus Beatæ Mariæ de Burgomedio.*

decin n'est Medecin que de nom. Neanmoins aprés avoir exercé cét Art quelque temps, il suivit l'exemple de tant de sçavans Medecins, qui s'estoient consacrez avant luy à l'Etat Ecclesiastique, prenant les Ordres sacrez & acceptant une Chanoinie dans l'Eglise Cathedrale de Senlis.

Pendant qu'il y vivoit en veritable Ecclesiastique, il crut qu'il ne pouvoit mieux employer ses heures de loisir qu'à l'étude; & ne desirant pas estre moins utile au prochain pendant ce temps-là qu'à luy-mesme; il pensa que s'il travailloit en faveur de la jeunesse, qu'il appelle *le Seminaire de la Republique*, il feroit un fort bon employ du temps. Les guerres de la Religion qui mirent le desordre par tout, l'ayant donc obligé de se retirer à la Campagne, il tascha de charmer son chagrin par un choix qu'il fit des plus beaux endroits de Terence, qu'il rendit en aussi bon François pour ce temps-là, que le Latin en est pur. Et afin que rien n'y manquast de ce qui pouvoit estre utile à la jeunesse, il y ajoûta la quantité qu'il appelle *l'ame de la diction*. Mais si cette addition y fut faite à propos par des Champs; le retranchement qu'il y fit encore, estoit necessaire & honnête. Car il en ôta tout ce qui pouvoit empoisonner l'esprit des enfans par des impressions lascives, n'ayant pas plus d'égard pour les plus rares fleurs que pour les plus communes, quand il y trouvoit du venin; de sorte qu'on peut dire de son stile qu'il estoit pur & chaste en toutes manieres; comme ses amis le témoignerent par des Vers, dont je donne ici quelques fragmens.

Præfat. ad Lectorem.

Ad juvandum animum, tempore belli sceleratissimi. *Ibid.*

Abstrusos reserat sensus discrimine miro

Digitized by Google

Campensis Medicus corporis & animi.

F. R.

. . . .

Campensis decet hortensem te dicere, namque
Nomine mutabis floridiore pius
Dum fœcunda tibi colitur tua Gallia; per te
Hortus erit pinguis, qui modo Campus erat.

FRANCISC. JODELLUS.

. . . .

Nec pia Campensis tantum, sed Carmina prisca
Lasciva castrat impietate pius.

JOANN. MELDENSIS.

. . . .

Hinc per herbarum satiram componere discat,
Audeat, in Campis nulla cicuta latet,
Æternum vivet de Campis Blesius autor,
Qui nostro pecori pascua multa dedit.

GUILL. DURAND CONSUL. SILVANECT.

Mais ce qu'il y a de particulier dans les Vers que les amis de Deschamps luy addressent, est qu'ils témoignent que le Langage Blesois, de mesme que l'accent, estoit de leur temps, le plus pur de toute la France.

Si quid lingua hominum mutavit Blæsa, nitori
Blesensis tentat restituisse suo.

FRANCISC. ROB.

Il ajoûta encore des remarques Grecques & Latines à cet Ouvrage, qu'il composa en faveur de la jeunesse, & qu'il dedia à Pierre de la Roüille designé Evesque de Montpellier, où il fait voir en l'Epitre qu'il addresse à ce Prelat, l'obligation que l'on a de

V. Petrum de la Roüille Gall. Christian. T. 4. 1569.

polir de bonne heure l'esprit & la langue de la jeunesse, & combien le public est redevable à ceux qui en prennent soin; ce qu'il prouve par des raisonnemens solides, & par des autoritez des Ecritures saintes & des Historiens profanes.

Au reste, si quelqu'un méprise superbement ce que ce Medecin nous a donné, & croit qu'une étude de mots & de langage n'est pas suffisante pour le mettre au nombre des Illustres de son païs: je le prie de considerer avec moy, que cette occupation n'a pas esté fort differente de celle de tant d'habiles gens de nôtre siecle, ni mesme de celle de cette Academie Royale, qui fait tant d'honneur à la France; & qu'enfin Seneque n'a pas moins écrit la vie des Grammairiens, que celle des douze Cesars. *Scimus Tranquillum non minus de Grammaticis Rhetoribus ac Poëtis scripsisse, quam de duodecim Cæsaribus. Vossius artis Historic. pag.* 851. Il mourut l'an 1575. aprés avoir donné par testament sa Bibliotheque au Chapitre de l'Eglise de Senlis, & fut inhumé dans cette Eglise dont il estoit Chanoine.



CLAUDE PINARD
SECRETAIRE D'ESTAT.

NOus allons voir une chose qui n'arrive pas souvent, la fortune presenter la main à la vertu, & la conduire où elle pouvoit raisonnablement aspirer: & ce qui est encore plus rare, nous la verrons venir à son secours dans le besoin, pour l'affermir dans son premier poste, quoy qu'elle ait semblé s'écarter d'elle, & l'abandonner à ses ennemis.

Claude Pinard nâquit à Blois environ l'an 1525. dans une famille dont il n'y a plus personne en cette Ville-là. Il y a apparence qu'il estoit fils de Denis Pinard, & de Marie N. son Epouse, pere & mere d'un Nicolas Pinard, batisé à saint Solenne l'an 1542. & par cette raison son frere. Quoy qu'il en soit, il eut assez de courage pour ne pas demeurer oisif dans sa Patrie; & comme il se sentoit d'une constitution vigoureuse, il suivit les Grands. Aprés quelque temps qu'il employa à faire la cour, il se trouva attaché à la fortune du Maréchal de saint André, en qualité de Secretaire. Cet employ luy donna la connoissance de tout ce qui se passoit à la Cour, & comme son Maistre estoit fort avant dans les Conseils du Roy Henri II. il sçavoit toutes les intrigues du Cabinet. Cependant il se comporta avec tant de discretion au milieu des affaires les plus delicates, qu'il fut pourveu dés l'an 1553. de la Charge de Tre-

Hist. des Secretaires d'Estat par M. du Toq.

ſorier des cent Gentilshommes de la Maiſon du Roy, & deux ans aprés, de celle de Secretaire de ſa Majeſté. La mort du Maréchal ſon Maiſtre, qui fut tué l'an 1562. à la bataille de Dreux, devoit apparemment ruiner toutes ſes eſperances ; mais comme la Reine Catherine de Medicis connoiſſoit ſon merite, elle luy ordonna de ſuivre la Cour, où aprés l'avoir
1569. employé en pluſieurs affaires de conſequence, elle luy fit donner la Charge de Secretaire des Finances.

Le temps & l'occaſion de le placer en un lieu digne de ſon merite, arriverent par la mort de l'Aubepine Secretaire d'Etat. Ainſi le Roy Charles IX. le mit en la place de ce Secretaire, en conſideration des ſervices qu'il avoit rendus. Il aſſiſta en cette qualité au mariage de ce Prince, qui épouſa Eliſabeth fille de l'Empereur Maximilian II. & c'eſt pourquoy il donna au public l'ordre des ceremonies de ce mariage. Sa prudence & ſa fermeté parurent particulierement au ſiege de la Rochelle, où il fut de la part du Roy faire deffenſe au Duc d'Alençon de quitter le Camp ; affaire qui luy reüſſit de telle maniere, que non ſeulement le parti qui menaçoit l'autorité royale fut diſſipé, mais encore qu'il gagna l'eſtime du Duc meſme, qui ſe ſouvint de luy quand il fut parvenu à la Couronne. Car premierement il l'en-
1574. voya Ambaſſadeur à Stokolm, pour y propoſer au Roy Jean le mariage d'Eliſabeth ſa ſœur, avec ſa Majeſté Suedoiſe, & aprés ſon retour il le fit un de ſes principaux Conſeillers. Enſuite il eut l'honneur d'eſtre un des Deputez pour aller en Angleterre,
1575. paſſer le Contrat de mariage entre la Reine Eliſa-

T. 2. du Ceremonial François fol. 20.

beth & Monsieur. Quand la Reine-Mere partit avec quelques Seigneurs pour s'aboucher avec le Roy de Navarre à saint Bris, il eut encore l'honneur de la suivre en qualité d'un de ses Conseillers, & il l'accompagna mesme chez le Duc de Guise pendant le desordre des barricades de Paris, & fut du Conseil secret qui se tient au Louvre pour remedier aux maux qui menaçoient alors l'Etat. *Davila l. 9.*

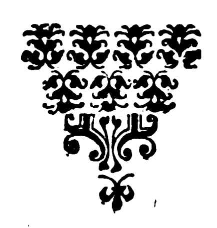
Tant de services qu'il avoit rendus, luy avoient fait obtenir la survivance de sa Charge de Secretaire d'Etat pour le Vicomte de Comblisi son fils; mais les affaires qui survinrent l'empescherent de l'exercer, le Roy ayant jugé à propos de faire retirer les Secretaires d'Etat dans leurs maisons, de crainte qu'ils ne découvrissent à la Reine-Mere leur bienfaictrice le dessein pris contre les Guises, ou du moins qu'ils ne s'y opposassent au Conseil. Il se retira donc à son Gouvernement de Chasteau-Thierri, où on le soupçonna d'avoir voulu livrer cette Place au Duc de Parme pendant la guerre civile qui suivit la mort du Roy Henri III. mais les suites firent bien voir le contraire, & connoître qu'il n'avoit pas changé les sentimens d'honneur dont il avoit toûjours fait profession, quoy que l'état des choses eût changé.

Mais comme les hommes les plus heureux ne le sont pas toûjours en leurs enfans, il eut le déplaisir de voir le Vicomte son fils accusé d'avoir trop facilement abandonné au Duc de Mayenne une des Places dont il luy avoit confié la garde, & pour cela condamné comme rebelle. Cette disgrace le tou- *Davila l. 11.*

Digitized by Google

cha si fort qu'il n'eut point de repos jusques à ce qu'il eût effacé cettte tache, faisant rétablir l'honneur de sa Maison, & remettre son fils dans ses biens par une declaration du Roy fort avantageuse. Depuis ce temps-là il ne pensa plus qu'à goûter la douceur de la retraite dans sa maison de Cramaille, où il mourut le 14. Septembre 1605. Son corps fut inhumé dans l'Eglise de Cramaille, où on lit cette Epitaphe sur son Tombeau;

CY GIST HAULT ET PUISSANT SEIGNEUR MESSIRE CLAUDE PINARD CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS D'ETAT ET PRIVE', SECRETAIRE D'ETAT DES COMMANDEMENS ET FINANCES DU ROY HENRY III. SEIGNEUR DE CRAMAILLE, PREMIER BARON DE VALOIS, VICOMTE DE COMBLISI, SEIGNEUR DE VILLE-THIERRI, ET MAROLLES EN BEAUSSE, ET BARON DE LOUVOIS. MORT AU CHATEAU DE CE LIEU LE 14. SEPTEMBRE M. DC. V.



Digitized by Google

JACOB BUNEL

PEINTRE.

LA Peinture & la Poësie ont cela de commun entr'autres choses, qu'elles ne souffrent rien de mediocre. Il faut necessairement du grand & du divin pour leur acquerir de l'estime ; & comme la principale partie du Poëte est de naistre Poëte ; il faut estre né Peintre pour reüssir dans la Peinture. On ne s'étonnera donc pas si cet Art estant si excellent, & les sçavans Peintres si rares ; je donne ici une place à Jacob Bunel, dont les Ouvrages ont eu un rang si considerable parmi ceux des grands Peintres de son siecle, dans le plus superbe Palais de l'Europe. *

* Le Louvre.

Il nâquit à Blois l'an 1558. de François Bunel Peintre, & de Marie Gribbe son épouse. Trois ans avant que Jacob vint au monde, ils avoient eu un autre fils, nommé sur les Fonds de l'Eglise de saint Honoré Apelles, *par nobles enfans Iean & Estienne les Robertets, & Demoiselle Michelle Robertet leur sœur.* Mais à ce propos on peut assurer que le nom d'Apelles convenoit bien moins à l'aisné qu'au cadet, puisque celuy-ci ne fut pas moins l'Apelles de son temps, qu'un autre Jacob, par les grands avantages qu'il eut sur son aisné. Il apprit dés son bas âge les principes de la Peinture sous son pere, & se forma ensuite sur ce modele pour le dessein. Mais comme il

Digitized by Google

avoit une grande passion d'exceller en cette Profession ; il voyagea quelque temps pour voir à loisir ce qu'il y avoit de plus grand & de plus singulier dans les Ouvrages des sçavans Peintres. Ceux du Titien ayans donc donné plus vivement dans son imagination, que tout ce qu'il avoit veu ailleurs, il s'arrêta long temps à l'Escurial pour étudier sa maniere, & passa mesme ensuite quelque temps dans les Ecoles du vieux Pomorange & de *Federico Zucchar*o. Aprés avoir fait un grand fond d'étude en ces lieux-là, il revint en France, où son merite fut bien-tost connu.

Memoires de M. Mignard Peintre du Roy.

Du Breüil y estoit alors en grande reputation & travailloit aux Galleries du Louvre. Le Roy Henri IV. qui eût bien voulu associer Bunel avec ce sçavant Peintre, luy dit un jour *qu'il souhaitoit les marier ensemble*. Mais Bunel faisant semblant de prendre la chose au pied de la lettre, quoy qu'il vist l'intention du Roy, il luy répondit modestement que sa Majesté sçavoit bien que cela ne se pouvoit. Le Roy se voyant ainsi obligé de luy parler franchement, & luy ayant dit qu'il faloit que du Breüil fist les desseins, & qu'il les peignist ; il luy repliqua fort genereusement, qu'il se contentoit de barboüiller ce qu'il avoit dessеigné, sans entreprendre de traiter ainsi les desseins des autres.

Memoires de M. Erard Recteur de l'Academie Royale de Peinture à Paris.

Ayant donc continué de travailler avec du Breüil, ce Peintre estant mort il luy succeda, & acheva ces grands Ouvrages du Louvre qu'un embrasement a depuis consummez. Il fit plusieurs tableaux à Paris, entre lesquels celuy de l'Assomption

Digitized by Google

des Feüillans de la ruë saint Honoré est fort estimé, mais toutesfois beaucoup moins que la descente du saint Esprit des Grands Augustins, puisque le Poussin la jugea digne de son estime, & que Messieurs les Secretaires du Roy en ont fait faire une copie, que l'on voit dans leur Chapelle de la Chancellerie au Palais. De plus il peignit dans la Nef & & dans le Chœur de l'Eglise Paroissiale de saint Severin, les Prophetes, les Sibilles & les Apostres, comme il paroist par les Registres de cette Paroisse & par sa maniere. On voit à Blois quelques Portraits de sa façon qui sont d'un bon goût; mais le Tableau du Chœur des Capucins de cette Ville-là est le plus beau de ceux qu'il y a faits. Il le fit par ordre de la Reine-Mere Marie de Medicis pour ces Religieux, & parce que l'amour de la patrie l'animoit il y employa toute sa science. Il a dix à douze pieds de hauteur sur environ huit de largeur. Il represente cette femme que l'Apocalypse nous dépeint environnée du Soleil, avec des simboles à l'entour. Il y a tant d'harmonie en cet Ouvrage, & je ne sçay quoy de si noble, qu'il pourroit seul faire l'Eloge de son Auteur, s'il n'avoit eu l'avantage de porter la Peinture en France plus hault qu'aucun Peintre de son temps. Mais comme la pluspart des Grands-Hommes ont leurs deffauts, & qu'ils donnent trop souvent dans la curiosité, une apparence de reforme qu'il vit dans la nouvelle Religion l'ayant seduit dés la jeunesse, il mourut dans l'exercice de cette Religion à l'âge de cinquante-six ans. Il fit un testament datté du troisiéme Octobre 1614. & laissa

Digitized by Google

Marguerite Bahuche ſon épouſe veuve ſans enfans, laquelle ſe remaria à Paul Galland Receveur du Taillon de Touraine. Ainſi le nom de Bunel fut éteint à Blois, où je ne ſçay plus perſonne qui le porte. J'ay appris de Monſieur Vignon Peintre à Paris, qui l'avoit appris de N. Vignon ſon pere Peintre de reputation, que Jacob Bunel avoit fait apprentiſſage de Chirurgie, particularité fort remarquable, puiſqu'il a eu cela de commun avec le fameux Michel-Ange Bonarota.



Digitized by Google

PAUL PHELIPEAUX
SEIGNEUR DE PONT-CHARTRAIN, SECRETAIRE D'ESTAT.

UN grand Politique a eu raison de dire que la fortune ne fait pas toûjours les choses aveuglement, & qu'elle choisit quelquefois les sujets qu'elle veut pousser dans les grands emplois. Car comme il y a au monde des hommes si heureux, qu'il ne leur manque rien que de meriter le bien & l'honneur dont ils joüissent ; il y en a pareillement dont les biens & l'élevation sont un effet de leur merite, & dont le poste fait plus d'admirateurs que d'envieux. Paul Phelipeaux, dont je vais écrire la vie fut un de ces derniers : car non seulement il avoit toutes les dispositions necessaires au ministere dont il fut honoré, mais encore il s'en acquitta avec toute l'integrité qu'on eût sceu desirer. Haud semper errat fortuna aliquando eligit. *Tacit. annal. 1.*

Il nâquit à Blois l'an 1569. de Louis Phelipeaux Conseiller au Presidial de cette Ville-là, & de Radegonde Garrault. Il estoit encore fort jeune lors qu'il fut pourveu de la Charge de Secretaire de la Chambre du Roy, & l'an 1588. il commença à travailler sous M. de Revol Secretaire d'Etat. Il donna tant de preuves de sa capacité dans cet employ, que l'an 1591. il obtint des Lettres du Roy portans permission de signer en finance. La mesme année il fut gratifié d'une Charge de Secretaire du Roy de l'an- *Hist. des Secret. d'Etat par M. du Toq.*

Digitized by Google

cien College. Ensuite M. de Villeroy ayant esté rétabli dans la Charge de Secretaire d'Etat par la mort de M. de Revol; il le retint auprés de luy & luy en donna le premier Employ. L'an 1600. le Roy Henri IV. estant informé de la maniere dont il travailloit, le choisit pour estre Secretaire des Commandemens de la Reine son épouse. Enfin comme il avoit tres-fidelement servi cette Princesse, il supplia le Roy de le preferer à M. des Preaux en la Charge de Secretaire d'Etat dont M. du Fresne Forget avoit permission de se défaire, ce qui luy fut accordé, quelque estime que le Roy eût pour M. des Preaux. La Reine ayant esté declarée Regente aprés la mort du Roy, il eut grand' part aux affaires & particulierement à celles de la Religion P. R. L'an 1616. le Roy Louis XIII. le choisit pour aller à Couci negocier le retour de M. le Prince, qui s'estoit retiré de la Cour; & il y fit les choses avec tant d'adresse qu'il eut l'honneur l'année suivante d'estre un des Deputez pour la Conference de Loudun, où il travailla avec tant d'application, qu'on peut dire qu'il fut un des principaux instrumens de la paix, qu'il eut l'honneur de signer. Depuis ce temps-là il eut bonne part à tout ce qui se passa de consequence à la Cour, & travailla au service du Roy avec tant d'assiduité, que l'ayant suivi au siege de Montauban, il y tomba malade, & s'estant fait porter à Castelsarrazin il y mourut le 20. Octobre 1621. âgé de 52. ans. Il avoit épousé Anne de Beauharnois fille de François de Beauharnois Seigneur de Miramion, & d'Anne Bourdineau, laquelle fit apporter son corps à Paris, où il fut inhumé en l'Eglise de saint Germain de l'Auxerrois, & où l'on voit son Epitaphe. *

* *Hist. des Secretaires d'Etat par M. du Toq.*

Digitized by Google

REMOND PHELIPEAUX

SECRETAIRE D'ETAT.

IL faut avouër que les hommes d'esprit ont bien de l'avantage puisqu'ils n'ont qu'à vouloir pour se rendre capables de toutes choses. C'est ce que vouloit dire Gregoras à l'Empereur Andronic, lors qu'estant interrogé par ce Prince, comment Metochite estoit parvenu à la perfection de l'Astronomie, n'en ayant eu au commencement qu'une legere teinture; il luy répondit qu'il n'y avoit pas grand sujet de s'en étonner, puisqu'avec une lampe on peut allumer un grand bucher. *Cantacuzen. in Andronico Imperat.*

C'est ce que nous allons encore voir en la vie de Rémond Phelipeaux, qui ne pensoit pas à une des plus belles Charges de l'Etat, quand il fut choisi pour l'exercer, & qui sembloit alors n'avoir aucune des qualitez requises pour la faire avec facilité; mais qui par son esprit & par son application s'en rendit si digne, & s'en acquita si sagement, qu'il fit bien voir que les Grands-Hommes n'ont besoin que d'occasions pour mettre leur merite en évidence.

Rémond Phelipeaux Seigneur d'Herbault, de la Vrilliere & du Verger nâquit à Blois l'an mil cinq cens soixante Louis Phelipeaux & de Radegonde Garrault. Mais il est à propos d'observer, avant que de passer outre, que ce Louis estoit d'une

Digitized by Google

famille alliée de sang & d'amitié à tout ce qu'il y avoit alors d'honnêtes-gens au Païs Blesois, renvoyant le Lecteur pour le reste à la genealogie de sa Maison, dont M. du Toq a donné les Alliances, & marqué les grands Emplois dans son Histoire des Secretaires d'Etat. A quoy on peut ajoûter (chose singuliere) que cette Maison a donné cinq Secretaires d'Etat à la France en moins de soixante ans.

Comme nostre Rémond avoit esté élevé dans la connoissance des affaires, il fut pourveu dés l'an 1582. d'une Charge de Secretaire de la Chambre du Roy & de la Reine. L'an 1586. il fut fait Secretaire de Finances & Secretaire du Roy. L'an 1591. il fut Secretaire des Parties Casuelles; & enfin Tresorier de l'Epargne l'an 1599. par la demission de M. Gobelin son beau-pere. Il exerça cette Charge avec tant d'honneur, & d'integrité, & d'une maniere si obligeante qu'il merita l'estime du Roy, des Princes, des Ministres & des particuliers. Mais comme il estoit né pour une plus grande Charge que celle-là, M. de Pont-Chartrain son frere estant mort devant Montauban, le Roy le fit Secretaire d'Etat en sa place, quoy que les Emplois qu'il avoit eus fussent bien differens de celuy-là.

Hist. des Secretaires d'Etat, par M. du Toq.

Le choix que ce Prince fit de Rémond Phelipeaux ne le trompa pas : car il travailla avec tant d'assiduité qu'il se rendit capable en fort peu temps de remplir tous les devoirs de sa Charge. En effet, il n'y eut rien dans le Cabinet qui ne luy fust si parfaitement connu, qu'il sembloit n'estre né que pour le Cabinet; de sorte que le Roy ayant jugé à propos

Digitized by Google

de changer les Secretaires d'Etat, il luy confia les affaires étrangeres, qu'il fit avec beaucoup de reputation. Il eut l'honneur d'estre deputé l'an 1625. avec le Cardinal de Richelieu, & le Maréchal de Schomberg, pour conferer avec le Legat du Pape sur l'affaire de la Valteline. Quoy qu'il fût fort grave dans l'exercice de sa Charge, il n'en avoit pas moins de douceur, & il n'eut jamais rien de cette dureté qui fait refuser les choses les plus faciles à accorder. Les Ministres & les Ambassadeurs étrangers estoient si satisfaits de sa maniere d'agir, qu'ils le consideroient comme un modele de capacité & de probité. Ce qu'il y a de plus considerable en sa vie, est que comme les honneurs n'enflent jamais ceux qui les meritent; tant de grands Emplois ne le rendirent ni superbe ni voluptueux. Mais comme il estoit en un âge assez avancé, & qu'il voulut suivre le Roy l'an 1629. au voyage d'Italie, la fatigue, la saison incommode, & l'air du païs altererent tellement sa santé; qu'estant tombé malade à Suze il y mourut le 22. May de cette année-là, âgé de soixante-dix ans. Son corps fut apporté en France, & inhumé aux Feüillens de Paris, où la posterité l'a honoré de cette Epitaphe que je donne ici, parce que M. du Toq ne l'a pas donnée dans son Histoire des Secretaires d'Etat.

Histor. di Venetia del Signor Battista Nani.

Æ. M.

RAIMONDO PHELIPEAUX BLESENSI DOMINO D'HERBAULT, LUDOVICI TRIDECIMI, CHRISTIANISSIMI FRANCORUM

Digitized by Google

REGIS COMITI CONSISTORIANO, ET A SECRETIS QUATUORVIRO, QUEM POST ANNOS QUINQUAGINTA, REGUM OBSEQUIIS, ET AMPLISSIMIS MUNERIBUS OBEUNDIS, NON MINUS SANCTE QUAM STRENUE AC FORTITER IMPENSOS, OPERE IN IPSO MORS IN CASTRIS AD SEGUSIUM OCULIS HOMINUM ERIPUIT, ATQUE A TERRENI COMITATU PRINCIPIS AD IMMORTALIS ASPECTUM, ET CONSORTIUM TRANTULIT. VI. NONAS MAIAS M. DC. XXIX.



Digitized by Google

PIERRE BOURBON
HERMITE AU MONT-VALERIEN.

L'Occident a eu ses Stilites aussi bien que l'Orient, & les a mesme encore à present en quelque maniere. Car quoy que tant de Reclus, comme ceux de la Trappe, des Chartreux, de saint Benoist, & quelques autres tant de l'un que de l'autre sexe, ne demeurent pas toûjours dans un aussi petit espace que les anciens Stilites; ils y vivent aussi degagez du monde, & aussi attachez à mesme objet que ceux-là. Mais entre tous ces Solitaires, ceux qui se sont retirez sur la cime du Mont-Valerien, sont à mon sentiment, des plus veritables Stilites, puisque comme ces Sages dont parle l'Ecriture, ils ont bâti sur la fermeté de la roche, pour s'approcher d'autant plus du Ciel, qu'ils le regardent comme leur veritable patrie.

Pierre Bourbon nâquit à Blois l'an 1550. de Jean Bourbon Notaire Royal en cette Ville & de Marie Peltereau. Il s'accoûtuma dés son bas âge à l'austerité de vie qu'il avoit resolu de mener hors de son païs, passant les jours & les nuits dans des exercices de pieté, & dans la mortification; de sorte qu'à l'âge de dix-huit ans il eut assez de courage pour se retirer au Mont-Valerien, où aprés avoir perseveré plus de vingt ans aux environs de la cellule de Frere Jean du Housset Reclus en ce lieu-là; il s'enferma en sa place aussi-tost aprés sa mort, & y redoubla ses premieres austeritez.

Hist. du Mont-Valerien par M. Colet.

Digitized by Google

Son jeûne commença dés lors à estre continuel, & il n'usa plus de viande ni de vin qu'à l'extremité. Il vescut pendant trente ans de cette maniere, dans une merveilleuse tranquillité, & pour se conserver dans cet heureux état il demeura dans de grands sentimens d'humilité, sçachant bien que la vanité est le plus prompt & le plus subtil poison dont le demon se sert pour perdre ceux qui se donnent à Dieu. Il ne voulut jamais entendre parler des affaires du monde, de crainte que tâchant à sauver les autres, il ne se perdît luy-mesme, & se contenta de pleurer, de prier, & d'offrir à Dieu ses mortifications pour le prochain, s'occupant quelquesfois à des lectures spirituelles pour delasser son corps & son esprit. Il n'ouvroit jamais sa porte à personne, se croyant comme ce bon Anthoine dont parle Gerson, *une bête farouche & indomtée qui avoit besoin d'estre enfermée dans ce cachot.* Dieu qui fait ses Saints quand il luy plaist, & aussi grands qu'il luy plaist, luy envoya, pour achever de l'éprouver, plusieurs maladies; & comme il soûtint leurs attaques, avec la mesme force qu'il avoit combatu contre ses passions, & contre le monde pendant toute sa vie, il fut sans doute recompensé avec largesse aprés sa mort. Voici l'Epitaphe que l'on a mise sur son Tombeau.

Gerson ad Solitarios.

CY GIST PIERRE BOURBON NATIF DE BLOIS RELIGIEUX HERMITE, LEQUEL A VESCU L'ESPACE DE CINQUANTE-UN AN ET DEUX MOIS EN CET HERMITAGE, SUR LEQUEL NOMBRE D'ANNE'ES IL EN PASSA TRENTE EN RECLUSION. IL DECEDA LE LUNDY V. DE SEPTEMBRE M. DC XXIX. A CINQ HEURES DU SOIR, AGE' DE LXXX. ANS, ET FUT INHUME EN CETTE CHAPELLE DE SAINT SAUVEUR.

NOEL

NOEL DESLANDES

EVESQUE ET COMTE DE TREGUIER.

LEs Grands-Hommes naissent quelquesfois dans les lieux les plus petits & les plus obscurs, mais comme il n'y a pas plus d'avantage à naistre dans une Ville Capitale que dans le moindre de ses Villages ; cela ne diminuë rien de leur merite, particulierement quand ils usent bien de leur bon-heur. Car si l'Histoire est remplie de ces hommes nez dans l'obscurité, & que la fortune semble n'avoir poussez sur de grands Theâtres que pour s'en divertir ; qui ont paru en spectacle d'étonnement ; & qui comme des fleuves orgueilleux, oublians leur source, n'ont pris plaisir qu'à faire du bruit sur la terre, & quelquesfois à se deborder : elle ne nous fournit que tres-peu d'exemples de ceux qui ne se sont servis de leur fortune que pour gagner l'estime & l'amitié des hommes, & qui comme de paisibles rivieres ont porté la joye & l'abondance par tout où ils ont passé. Ce sera donc fort à propos que je donneray ici la vie d'un homme, qui ne fut pas moins grand en son cours qu'il fut petit en son origine ; & qui se communiqua toûjours à tous sans autre bruit que celuy du bien qu'il fit en passant ; de maniere que l'envie ne parla pas mesme de luy en secret, loin de donner quelque atteinte manifeste à ses actions & à sa conduite.

Juven. Satir. 10.
Erasm. Epistol. 10. libr. 1.
Nazianzenus orat. de Episcop.
Juven. Satir. 6.

Digitized by Google

Il nâquit l'an 1569. de Noël Deſlandes Habitant du village de ſaint Cir du Gaud, & fut, ſelon quelques Memoires, batiſé en celuy de Francé ; l'un & l'autre du Territoire de Blois. Quoy qu'il en ſoit, (car *qui in continentibus urbis nati ſunt*, dit la Loy, *Romæ nati intelliguntur*) un jour qu'il gardoit le betail de ſon pere, les Freres Queſteurs du Convent des Jacobins de Blois le voyant fort diſpoſé à les accompagner dans leurs queſtes, le prirent en amitié & le menerent en leur Couvent ; d'où il retourna ſouvent avec eux dans ſon Village, & de là à Blois. Cependant comme ils reconnurent en ſa converſation qu'il avoit de l'eſprit, ils trouverent moyen de luy faire apprendre à lire & à écrire ; & enfin de le faire recevoir Novice, eſperans d'en faire un habile homme. En effet, s'eſtant appliqué à l'étude aprés ſa Profeſſion, il apprit en deux ans les Lettres Humaines, & Dieu qui le reſervoit pour édifier ſon Egliſe, voulut faire voir manifeſtement en ce temps-là qu'il le protegeoit. Car ayant eſté obligé de ſortir du Couvent de Blois à cauſe de la peſte qui faiſoit un terrible ravage en cette Ville, & s'eſtant retiré à la campagne en une loge de peſtiferez, où la peſte & la faim luy faiſoient une cruelle guerre ; une pauvre ſervante du voiſinage eut aſſez de courage pour luy porter de la nourriture & d'autres ſecours : ce qu'elle fit long-temps ſans conſiderer que la charité eſt toûjours perilleuſe en de telles rencontres. Cette action ne demeura pas ſans recompenſe, car dés que le Pere Deſlandes eut du credit dans la Maiſon il fit donner l'Habit de ſaint Dominique à

ſon fils * & le fit étudier à ſes dépens, s'acquittant d'une debte, & gagnant en meſme-temps à ſon Ordre un bon Religieux, & un bon Predicateur. Eſtant ſorti de ce peril aprés que la peſte eut ceſſé, Dieu luy ſuſcita un moyen d'aller étudier en Philoſophie à Paris, inſpirant le ſieur du Four Medecin du Roy de l'entretenir. Ce fut ſous le P. Coefreau, qu'il ſuffit de nommer, pour ſçavoir ſous quel Maiſtre il étudia; & il n'eut pas ſi-toſt achevé ſon cours qu'il commença à l'enſeigner dans le College de la ruë ſaint Jacques. Il n'avoit pas encore achevé ſes études de Theologie qu'il preſchoit avec reputation; mais ce glorieux & fatiguant exercice ne l'empeſchoit pas de faire un ſi grand progrés dans la connoiſſance de cette ſcience, qu'il fut bien-toſt capable de l'enſeigner à Paris. Enſuite il paſſa ſucceſſivement aux dignitez de Prieur de Blois & de Paris, & enfin à celle de Provincial, & de Vicaire general de la Congregation Gallicane.

* Le P. Courtin.

Cependant ſa reputation s'augmentoit de jour en jour par le bruit de ſon eloquence & de ſon zele, & elle crut à tel point, qu'aprés avoir preſché dans les premieres Egliſes du Royaume avec un concours extraordinaire du peuple, ſouvent en preſence du Roy, des Reines, des Princes & des Miniſtres, les Egliſes ſe trouverent trop petites pour contenir ſes auditeurs; de ſorte qu'on dreſſoit dehors de petits theatres ſous les vitres des plus grandes Egliſes pour les y placer. Auſſi avoit-il toutes les parties neceſſaires à un Orateur, le geſte, la grace, ni la voix ne luy manquans non plus que la belle maniere de com-

poser. De plus, il avoit cette onction qui gagne les cœurs. Car pour ne pas m'arrêter sur plusieurs autres preuves de cette verité, un jour qu'il preschoit à Bezançon au sujet du saint Suaire qui y estoit exposé, on remarqua que tout son auditoire fondit en larmes de penitence, au point que quelques femmes firent des confessions publiques.

Ayant esté envoyé en Espagne de la part du Roy, pour y negocier une affaire, il se comporta avec tant de conduite & de pieté qu'un Grand d'Espagne voulut luy marquer l'estime qu'il avoit pour luy, par le present qu'il luy fit d'un Crucifix garni de lames d'or, qu'il prisa bien moins par la matiere qui sembloit relever la delicatesse de l'ouvrage, que parce
V. la page 56.
qu'il s'estoit conservé long-temps dans un grand incendie.

Ce fut au retour de ce voyage qu'il fut obligé d'accepter l'Evesché de Treguier, aprés avoir employé pour s'en dispenser autant de moyens qu'on en employe souvent pour en avoir un. *Vous voulez donc*, disoit-il entre autres choses au Cardinal de Richelieu, *que je sois Evesque? si cela est ainsi, vous aurez la peine de faire pour les Bulles & pour tout le reste toutes les dépenses necessaires, car que peut-on attendre d'un pauvre Religieux en pareille rencontre.* Mais ces raisons, ni tout ce qu'il put alleguer depuis, n'eurent point d'autres suites que d'obliger la Cour à faire le principal pour les Bulles, & ses amis à penser au reste. Il est certain que les larmes qu'on luy vit verser à son Sacre pendant tout le
29. Octobre 1635.
temps de la ceremonie ne procedoient que de la crainte qu'il avoit de succomber sous le pesant far-

deau qu'on luy imposoit, & ce fut dans cet esprit, que pour ne pas contrevenir aux Ordonnances du Concile de Trente, il ne s'absenta jamais de son Diocese plus de trois mois sans dispense, & qu'il ne manqua pas d'en faire tous les ans la visite. Je croy ne devoir pas oublier ici que la Reine Anne d'Autriche estoit si persuadée qu'elle avoit obtenu de Dieu des enfans par ses prieres, qu'elle luy en fit faire un aveu sincere, luy envoyant un portrait du Roy Louis XIV. qu'on garde dans sa famille avec beaucoup de respect.

Comme il s'estoit perfectionné dans les differens états de sa vie, il parvint facilement à la perfection episcopale. Car si je le considere comme un simple Religieux, je le vois si soûmis à ses Superieurs qu'il ne dispose pas mesme de ses pensions en faveur de ses parens sans leur permission; & il me paroist si reconnoissant envers le Couvent des Jacobins de Blois, où il avoit pris, pour ainsi parler, une seconde naissance, en prenant l'Habit de saint Dominique; qu'il le traite par ses largesses & par ses amitiez, comme le pere qui l'avoit adopté & rendu frere de tant de grands personnages de l'Ordre, qu'il imitoit par ses doctes Predications, & par un zele qui le faisoit communement appeller *le Saint*. Si je le considere en qualité de Superieur, j'observe qu'il ne faisoit jamais de corrections à ses Religieux qu'en secret, & dans un esprit si doux & si Chrestien, qu'il les ramenoit toûjours à leur devoir. Mais si je le regarde comme Prestre, je le voy dans une si grande devotion en celebrant les saints Mysteres qu'on court de tous

Il prescha 20. Avents & 20. Caresmes.

Digitized by Google

les quartiers de Paris dés cinq heures du matin pour entendre sa Messe, qu'il ne commençoit jamais sans se confesser & sans témoigner une grande douleur de ses pechez, quoy que ses Confesseurs trouvassent à peine matiere de luy donner l'absolution. L'application, les humiliatious, l'amour de Dieu & la componction qu'il faisoit paroistre pendant qu'il celebroit le Sacrifice, poussoient des étincelles du feu dont il estoit embrasé jusques dans les cœurs des assistans, qui n'en partoient jamais que contrits. C'est, dis-je, par tous ces degrez qu'il monta à la perfection episcopale.

* Oportet Episcopum esse irreprehensibilem.

Sobrium & hospitalem.

Car si je le considere encore comme Evesque je le trouve non seulement irreprehensible *, mais de plus, sobre & hospitalier tout ensemble, par le bon ordre qu'il mettoit à sa dépense de table, & par le soin qu'il avoit des pauvres, se souvenant toûjours qu'il l'avoit

Prudentem.

esté. Prudent dans toutes ses actions, & sur tout dans les exhortations qu'il faisoit aux Prestres de son Diocese, ausquels il ne faisoit jamais de confusion, & qu'il se contentoit de reprendre en particulier &

Pudicum.

dans l'esprit de charité. Chaste & pudique presque juqu'au scrupule, puisque s'il eût par hazard touché le bras d'une femme, il s'en fût confessé du moins comme d'une negligence, & dans la crainte d'avoir causé du scandale. Ses lumieres & sa doctrine, qui

Doctum.

éclatoient en public, paroissoient mesme dans ses conversations particulieres, que chacun recherchoit

Non cupidum.

avec passion. Son détachement des biens de la terre estoit si grand, qu'à peine pouvoit-il distinguer une piece de monnoye d'une autre; que pouvant vendre

Digitized by Google

plusieurs Charges dont l'Evesque & Comte de Treguier dispose, il les donnoit toutes à des hommes pieux & sçavans; que l'Evesché de Nantes luy ayant esté offert il le refusa constamment; & que l'Archevesché mesme de Tours ne put rien sur sa fermeté. Car l'Archevesque de cette Ville-là, luy ayant dit au lit de la mort, que s'il vouloit il seroit son successeur: il luy répondit froidement, *Monsieur, songeons à sauver nôtre ame & non pas à l'Archevesché.* Enfin sa modestie & son humilité estoient si grandes, que loin de se plaire aux acclamations du peuple, qui s'empressoit souvent de faire toucher quelque chose à son habit, par respect; à se prosterner à ses pieds, & mesme à en baiser les vestiges aprés avoir receu sa benediction: il se jettoit alors dans les maisons comme pour se sauver de la persecution, ces paroles des saints Paul & Bernabé à la bouche, *je suis homme & pecheur comme vous.* Un jour qu'il exhortoit une personne qui s'estoit malheureusement empoisonnée en mangeant des champignons, quelqu'un ayant observé dans la conversation que tous ceux qui en avoient mangé, mesme des mauvais, n'en estoient pas morts; il fit cette réponse, dont l'humilité n'a pas sa pareille. *Il est bien vray, car quand je gardois le betail de mon pere, j'en mangeois de toutes les couleurs, & souvent tous cruds, sans m'en trouver mal.* Je ne parle point ici de sa devotion ni de l'exercice de plusieurs autres vertus qu'il pratiquoit, & qui furent recompensées dés ce monde d'une éminente dignité, & mesme par les circonstances d'une mort heureuse. Car plusieurs personnes dignes de foy ont rapporté que la chambre

Modestum.

Digitized by Google

où il expira fut long-temps remplie d'une odeur si suave que tout le monde en fut surpris. A quoy on peut ajoûter que le Parlement luy rendit aprés sa mort tous les honneurs qu'il meritoit: car quoy qu'il eût ordonné par son testament que son corps fût porté à Blois pour y estre inhumé dans l'Eglise des Jacobins sans ceremonie; la Cour ordonna malgré les instances du General des Jacobins, qui se trouva alors à Rennes, & nonobstant les poursuites des Jacobins de Blois: que son corps fust inhumé dans la Cathedrale de Treguier. Ainsi les Religieux du Couvent de Blois ne pouvant donner d'autres témoignages de leur douleur & de leur reconnoissance, envers leur bienfaicteur, se contenterent de faire graver cet Eloge en forme d'Epitaphe, sur un marbre qu'ils placerent au dessus de la porte de leur Sacristie, au dessous d'un grand Tableau de l'Annonciation, où il est representé en camail & en rochet à genoux, un Rosaire à la main.

EPITAPHIUM VIVENTIS.

F. NATALIS DESLANDES
Doctor Theologus insignis,
REGIBUS ET PRINCIPIBUS
Charus,
CONCIONATOR INTER REGIOS
eximius,
HUJUS COENOBII ALUMNUS
& reparator,
TRECORENSIS EPISCOPUS
& Comes,
SANCTITATE ET VIRTUTIBUS
plenus,
JACET TRECORIBUS
vivit hîc
IN CORDIBUS ET LAPIDIBUS.
Obiit die 29. Augusti 1645. ætatis suæ 74.

ACHILLES

ACHILLES CARDINAL DE VALLANÇAY.

LEs Chreſtiens ont eu leurs Machabées comme les Juifs, puiſqu'outre une infinité de croiſez & de braves qui ont défendu la Religion, il s'en eſt trouvé pluſieurs de ceux meſme qui s'eſtoient conſacrez au ſervice des Autels, qui ne ſe ſont pas diſpenſez d'endoſſer le harnois dans le beſoin. Car, pour ne point parler d'un Archeveſque Turpin, d'un Guerin Eveſque de Senlis, d'un Philippes de Dreux Eveſque de Beauvais, d'un P. Ange de Joyeuſe Capucin; ni meſme des Cardinaux Guillaume de Blois, Vitteleſchi, Utiſſenhovic, d'Albornos, d'Albi, de Gurce, & de tant d'autres; nous avons veu des armées commandées par les Cardinaux Infant, de la Valette, de Richelieu & de Vallançay, dont le dernier nous fournit ici par ſon intrepidité, & par ſes autres grandes qualitez, la matiere d'une vie aſſez conſiderable pour ne la pas paſſer ſous ſilence.

Il nâquit au Château de Vallançay en Bleſois l'an 1584. de Jean d'Eſtampes Chevalier Seigneur de Vallançay, & de Sarra d'Happlaincour, qui le firent recevoir Chevalier de minorité en l'Ordre de Malthe dés l'âge de huit ans. Quoy que cette Dame, qui eſtoit d'une humeur ſevere, l'eût élevé dans l'obeïſſance & dans le reſpect, il ne laiſſa pas de paroître dés ſon bas âge extraordinairement fier & hardi; de ſorte que s'eſtant enfin laſſé des frequen-

Ciaconius ab August. Oldoino S. I. recognitus.

Digitized by Google

tes corrections de cette bonne mere, il luy fit voir par un trait de son humeur, qu'il avoit besoin d'un gouverneur autre qu'une femme. Car un jour qu'elle le voulut châtier, peut-estre à contre-temps, il ne se contenta pas de luy arracher les verges des mains, mais s'estant saisi de quelques liens qu'il rencontra fort à propos, il l'attacha à la colonne de son lit, & s'estant ensuite sauvé dans l'écurie, & jetté sur un des chevaux qu'il y trouva sellez, il s'enfuit, donnant ordre cependant à quelques domestiques de l'aller mettre en liberté. Cette action ayant esté rapportée à son pere, luy fit connoître que son fils n'estoit pas né pour le repos. C'est pourquoy il ordonna dés lors qu'on le conduisist à Malthe avec un équipage conforme à sa qualité.

Quelque temps aprés y estre arrivé il fit voir la grandeur de son courage sur les Galleres de la Religion, & plus particulierement une nuit, à la faveur de laquelle les Turcs entrerent dans l'Isle, lorsqu'on ne les y attendoit pas. Car leurs troupes estans déja assez avant dans les terres, & le Grand-Maistre en ayant esté averti, il mit à la tête des Chevaliers, ceux de la Langue d'Auvergne qui ont ce privilege. Ainsi nostre jeune Chevalier qui estoit de cette Langue se distingua si bien, tuant plusieurs de ces infideles de sa main, & les poursuivant jusques sur le bord de la mer, où leurs galeres les attendoient; que ne leur donnant pas mesme le temps de rentrer dans leurs esquifs, il s'en noya un tres-grand nombre; mais il receut en cette occasion plusieurs coups fort dangereux, & mesme un coup de mousquet

Ciaconius supra citatus.

Digitized by Google

quet, dont la balle luy emporta la moitié de l'oreille gauche.

Comme il ne cherchoit que les occasions de signaler son courage, il les trouva ensuite en divers endroits de la France, de l'Italie & des Païs-bas, & particulierement au siege de Montauban, où ses quatre braves freres payerent avec luy de leur personnes, & où il receut quatre blessures fort considerables, aprés quoy le Roy Louis XIII. luy donna une Compagnie dans son Regiment de Cavalerie entretenu. Il servit le Duc Charles Emanuel de Savoye, deffendant Verrue contre les Espagnols, qui le prirent prisonnier en une sortie, abandonné des siens & blessé en huit endroits de son corps. Estant sorti de prison il revint en France & servit le Roy au siege de la Rochelle, où il commanda les Vaisseaux en qualité de Vice-Amiral, & où il porta par sa reputation & par son courage la terreur dans la Flotte Angloise, qui n'osa se commettre avec un tel Chef. Aprés la reduction de cette Place sa Majesté le fit Maréchal de ses Camps & Armées, & luy donna le commandement des Gardes de la Reine-Mere Marie de Medicis.

Je ne m'étens pas ici sur tout ce qu'il fit au pas de Suze, quoy que cet endroit de sa vie soit un des plus beaux. Il suffit de dire qu'ayant receu un coup de mousquet à la cuisse il ne voulut pas quitter le combat avant que les barricades fussent forcées, quoy qu'il perdist une si grande quantité de sang qu'il en demeura long-temps Astmatique. Toutesfois cette indisposition ne l'eût pas empesché de rendre bien

Digitized by Google

d'autres services à la France, s'il n'eût esté obligé de la quitter, & de suivre la Reine-Mere aux Païs-bas, parce qu'il s'estoit trouvé à Lion à la fameuse assemblée de la saint Martin, pendant la maladie du Roy. Mais se voyant aprés quelque temps inutile à cette Princesse, il retourna à Malthe, où il servit la Religion de son bras & de son conseil, en qualité de Grand-Croix; & particulierement à l'attaque de sainte Maure, qui fut une des plus hardies actions qu'on eût osé entreprendre; où il commanda les troupes contre les Turcs, & où malgré les Places voisines qui pouvoient secourir celle-ci, il attacha luy-mesme le pettard, la força & la pilla à la veuë de l'ennemi.

Il se trouva à Malthe à la mort du Grand-Maître de Paulle, & à l'élection du Grand-Maistre de Lascaris, mais comme il n'avoit pas concouru à cette élection, estant demeuré ferme dans les interêts du Bailli Catinara; ce Grand-Maistre ne le voyoit pas de trop bon œil. Toutefois cela n'empescha pas nostre Chevalier de luy rendre un service fort signalé. Car ce Grand-Maistre ayant fait emprisonner un Chevalier accusé d'estre l'auteur d'un Pasquin fait contre un Jesuite son Confesseur, & quelques Chevaliers, pour se venger de ce qu'ils n'avoient pû obtenir son élargissement, ayant pris les armes, enlevé les Jesuites du College & jetté leurs meubles par les fenêtres; il n'y avoit plus de remede à esperer à ce desordre qui menaçoit l'Isle entiere, si nostre brave Commandeur n'y eût mis la main, rappelant chacun à son devoir par son credit & par

Digitized by Google

ses prieres, avec une generosité d'autant plus grande qu'il servoit en cette rencontre son ennemi, & que le mal augmentant il pouvoit en tirer un grand avantage.

Cependant le Bailli de Vallançay son neveu, qui estoit Ambassadeur à Rome, voyant le Pape Urbain VIII. assez empesché dans l'affaire qu'il avoit avec le Duc de Parme & les Princes Confederez, à cause de Castro; il proposa à sa Sainteté de faire venir de Malthe nostre Commandeur, pour servir l'Eglise en cette occasion. Mais il faloit le dérober à la vigilance du Grand-Maistre, qui en répondoit à la France, & qui avoit l'œil sur toutes ses démarches. Il n'est pas necessaire de rapporter au long par quel artifice & par quel bon-heur nostre brave se tira d'affaire pour sortir de l'Isle, ni comment il arriva malgré l'hyver & le General des Galeres de Malthe, aux côtes d'Italie, secondé de l'adresse & de l'assistance du Chevalier d'Ampont, qui commandoit la Galere où il se jetta adroitement. Nous remarquerons donc simplement que le Pape le receut à son arrivée à Rome avec de grandes demonstrations d'amitié & d'estime, & qu'il le nomma Capitaine General de ses armées sous le Cardinal Antoine Barberin son neveu; le faisant appeller aux Congregations d'Etat pour y donner son avis sur l'ordre qu'on devoit tenir en cette guerre. On sçait ce qu'il fit à Castro, qu'il deffendit vaillamment contre le Duc de Parme; que par tout où les Confederez parurent il leur fit tête; & qu'enfin aprés cette heureuse expedition, sa Sainteté voulant reconnoître ses

Digitized by Google

services, le fit Cardinal du Titre de saint Adrien l'an 1643. faisant en mesme-temps le mesme honneur au P. de Lugo Jesuite Espagnol, pour ne pas faire de jalousie entre les Couronnes, & pour reconnoître (comme elle le disoit) également les services faits à l'Église par les Lettres & par les Armes. On remarqua que le Grand-Maître de Lascaris prophetisa sans y penser en faveur de nostre Cardinal : car comme il eut appris son evasion de l'Isle & son arrivée à Rome, il dit d'un air d'indignation & de raillerie : *Eh bien il est à Rome, on le fera Cardinal?*

Le Pape Urbain VIII. estant mort, nostre Cardinal ne manqua pas à se joindre avec la Maison Barberine, pour l'exaltation d'Innocent X. mais ce Pape n'en ayant pas mieux traité ceux de cette Maison, cela l'obligea de faire un voyage en France pour leur chercher un azile. Il est vray qu'il n'y trouva pas d'abord toute la facilité qu'il s'estoit imaginée, parce qu'on n'y estoit pas content de l'exaltation de ce Pontife ; que tout y estoit alors suspect ; & que la Cour avoit beaucoup de mesures à garder avec les étrangers & les Grands mesmes du Royaume. C'est pourquoy on luy ordonna, avant qu'il fût arrivé, de ne pas passer outre, & de se retirer en Italie.

Pendant qu'il se retiroit, mais à petites journées, feignant une incommodité ; les affaires des Barberins s'estant accommodées avec la France, il y revint ; & vit à Villeroy le premier Ministre, avec lequel il mangea. Il retourna ensuite à Rome par ordre du Roy, pour y veiller aux interêts de la France ;

Digitized by Google

& il n'y fut pas si-tôt arrivé, qu'on y receut la nouvelle de la mort du Duc de Brezé, arrivée devant Orbitello, comme chacun sçait. Cela obligea la Cour de luy envoyer une Commission tres-ample, pour commander en la place de ce Duc, mais comme il se trouva accablé de gouttes, & d'autres incommoditez, que tant d'exploits guerriers & l'âge luy avoient causées; il fut obligé de retourner à Rome, où le seul bruit de son nom, & sa resolution obligea l'Amirante de Castille Ambassadeur d'Espagne vers sa Sainteté à prendre un parti, dont il avoit toûjours paru fort éloigné.

Al Cardinale di Valenzé consumato nel mestiere dell'armi restava appoggiata la direttione di questa operatione.

Comme M. l'Abbé Siri rapporte fort au long dans le septiéme Tome de ses Memoires la suite de cette affaire, je me contente de dire ici simplement, que cet Ambassadeur ayant resolu de ne pas visiter le Cardinal d'Este protecteur de France, parce qu'il avoit abandonné les interêts de l'Espagne, nôtre Cardinal trouva moïen de l'obliger à le faire, & voici comment. Aprés plusieurs negociations faites en vain sur cette affaire, un jour que l'Ambassadeur alloit visiter le Doyen du sacré College, escorté d'un grand nombre de carosses d'Espagnols & de Napolitains, resolus de faire tête à tous les François, s'ils les attaquoient; ce mesme jour, dis-je, nostre Cardinal, qui estoit l'ame de cette affaire, monta en carosse avec les Cardinaux d'Este, Grimaldi & Theodoli, & tout indisposé qu'il estoit fit mener en main son cheval de bataille. Cet équipage & cette marche attira tout le peuple de Rome curieux de voir le succés de cette affaire. Cependant les gens de l'Am-

Historia de Corrent. Tempi T. VII. pag. 95.

Digitized by Google

baſſadeur, auſquels tout faiſoit ombre, ſe voyant environnez de tant de monde tirerent quelques coups de piſtolets ſur le peuple pour en écarter la foule, & le mirent en fuite avec un grand bruit. Ainſi ce bruit, & les clameurs qui le ſuivirent s'eſtant augmentées, les Eſpagnols s'imaginerent avoir déja le Cardinal de Vallançay ſur les bras, parce qu'on les en avoit menacez; & s'enfuians honteuſement, abandonnerent tous l'Ambaſſadeur, excepté quelques Seigneurs Napolitains, qui l'ayant tiré de l'Egliſe du Jeſus, où il s'eſtoit ſauvé pendant cette terreur panique; le conduiſirent le piſtolet à la main en ſon Hoſtel avant que les François fuſſent arrivez ſur le lieu.

Mais ſi le ſeul nom de noſtre Cardinal, & le bruit de ſa marche eut aſſez de pouvoir pour mettre ainſi toute la faction d'Eſpagne en déroute; la reſolution qu'il témoigna enſuite n'en eut pas moins pour obliger le Pape (* qui n'avoit au commencement regardé cette affaire que comme un jeu qui ruinoit les deux partis) à en empeſcher les conſequences, envoyant, comme il fit, quelques Princes & quelques Cardinaux vers ceux du parti de France & d'Eſte, qui eſtoient aſſemblez, pour les aſſurer qu'il alloit employer ſon autorité pour leur donner ſatisfaction. En effet, l'Ambaſſadeur fut obligé par l'accommodement qui fut fait, à viſiter le Cardinal d'Eſte, comme la coûtume & la raiſon le demandoient, malgré toutes ſes morgues & ſes rodomontades. *

* . . . . ſe ne rideva dicendo, che non havrebe ſaputo meglio morrificare il Cardinale d'Eſte, e l'Amirante che di laſciarli friggere nel proprio oleo, &c. *Il Mercurio di Vittorio Siri. T. 7. pag. 75.*

* *V. Pag. 75. T. 7. del Mercurio.*

Cette action, qui fut glorieuſe à la France juſques à faire crier au peuple Romain, *Vive France & Eſte*, fut

fut celle qui couronna toutes les hardies entreprises de nostre Cardinal ; car estant malade depuis quelque temps, il se trouva enfin si abbatu de ses douleurs qu'il mourut le 22. Juin 1646. âgé de soixante-deux ans. Il fut inhumé en l'Eglise des Carmes de la Victoire sous un simple Tombeau & sans Epitaphe.

Il estoit de taille moyenne, de visage blanc & vermeil, de phisiognomie leonine, d'humeur liberale & de constitution robuste, ayant les épaules & la poitrine larges ; prompt à se mettre en colere, mais qui s'appaisoit facilement, & d'une maniere si genereuse qu'il satisfaisoit les gens selon leurs qualitez, jusques à donner quelquefois des pieces d'argent à ses domestiques, quand il croyoit les avoir trop maltraitez. Il estoit si hardi & si brave, que les choses ne luy coûtoient pas plus à faire qu'à dire ; c'est pourquoy M. du Chastellet en parle en un de ses Ouvrages en ces termes : *Le Cardinal de Vallançay, qui dit tout & qui fait tout hardiment ;* mais tout ce qu'il disoit estoit encore assaisonné d'une raillerie prompte & naïve. On raconte à ce propos que n'estant ni d'humeur, ni de profession à répondre poliment à un compliment ; le Cardinal de Lugo luy estant venu avouër de bonne foy ensuite de sa promotion, qu'aprés le Pape il ne tenoit le Chapeau que de luy ; & qu'il chercheroit par tout les occasions de se venger de cette grace, jusques à s'offrir dés lors, par une honnesteté extraordinaire, à luy servir d'Aumônier. On raconte, dis-je, qu'il luy répondit en mesme-temps : *Et vous direz encore*

mon Breviaire, si vous voulez, car je ne le diray pas. En effet le Pape l'en avoit dispensé en luy donnant le bonnet, l'obligeant simplement à reciter trois fois par jour son Chapelet.



Digitized by Google

PAUL DE BOISGAUTIER
SIEUR DE LA TERRERIE,
PREMIER MEDECIN DE MARGUERITE de Lorraine Ducheſſe d'Orleans.

LA nobleſſe d'une profeſſion ne ſuffit pas pour la rendre recommandable dans le monde, il faut encore que celuy qui l'exerce en ſoûtienne l'honneur par des qualitez perſonnelles, & que l'Art tout neceſſaire & tout noble qu'il eſt, reçoive pour ainſi dire ſa reputation de la conduite d'un ſage Artiſan. Ainſi ce n'eſt pas aſſez de faire la Medecine pour eſtre en effet Medecin : mais joindre à l'exercice de cette Profeſſion la connoiſſance de tout ce qui ſied à un Medecin ; ne rien ordonner aux malades qu'avec jugement & application ; rechercher davantage l'honneur que le guain ; ſe preſter genereuſement à tous ; & ne ſe donner qu'à la recherche & à l'eſtime des perſonnes d'un rare merite ; traiter les malades en ami & non pas en maiſtre*; ſe tenir mieux recompenſé par le plaiſir de les avoir ſervis que par les preſens qu'on en attend ; & ſe mettre plus en peine de meriter les grands Employs que d'y parvenir : eſt ſi je ne me trompe, la plus belle idée qu'on ſe puiſſe former d'un Medecin, & le racourci de ce que je vais raconter en la vie de Paul de Boisgautier, aprés avoir averti que ſa famille, dont il n'y

* Tirannos eſſe dicta ſcribentes. *Petron. Satiric.* Non tanquam Imperatorem, ſed tanquam amicum. *Senec. in Epiſtol.*

Digitized by Google

a plus personne à Blois, estoit originaire de Touraine, où elle a passé pour noble, & d'où elle fut transplantée en cette Ville-là dés le milieu du siecle passé. Je croy qu'il n'est pas moins necessaire que j'avertisse encore ici, que tout ce que je vais dire de ce Medecin n'est pas une simple idée de perfection, mais une verité fondée sur des qualitez & sur des actions que je represente d'autant plus volontiers & plus hardiment, que les loüanges qu'on donne aux morts ne sont pas suspectes de flaterie, & que le sçavant Thomasinus & tant d'autres auteurs ont donné les éloges des Medecins, parmi ceux des autres illustres de leur païs & de leur temps.

Thomas. vita. Illustrium urbis Patavin.

Il nâquit à Blois l'an 1600. de Paul de Boisgautier sieur de la Terrerie, Medecin en ectte Ville-là, & de Catherine Pelletier. Il étudia aux Lettres Humaines sous le fameux Nicolas Caussin, & ensuite en Philosophie. Quand il fut en âge de choisir une Profession, il s'appliqua à l'étude de la Medecine, tant parce qu'il avoit du genie & de la disposition pour cet Art, que parce que son pere l'avoit destiné à l'exercer, ayant remarqué comme par avance en son fils, cet agreable & insinuant exterieur que le Grand Hypocrate croit si necessaire au Medecin.

ὑπὲρ εὐσχημοσύνης. lib. de decenti ornatu.

Ce fut avec tant de succés qu'immediatement aprés avoir fait ses Etudes à Paris il prit ses degrez à Montpellier avec des éloges extraordinaires de la part des Professeurs. La curiosité le porta ensuite à faire un voyage en Espagne, où il apprit la Langue Espagnole, & ce qu'il y avoit de bon dans la methode des Medecins de ce païs-là. Estant de retour

à Blois, où il s'établit, il acquit bien-tost tant de creance qu'on le consultoit avec plus de confiance que les anciens Medecins. Il fit voir en public qu'il estoit bon Anatomiste, & en plusieurs occasions qu'il n'estoit pas moins sçavant en l'Histoire des Vegetaux & des Mineraux qu'en celle des Animaux. Il parloit & composoit parfaitement bien en Latin, & ne sçavoit pas moins bien le Grec, à l'étude duquel il fit succeder celle de l'Arabe, & mesme celle de la Chimie, dont il croioit avec raison les remedes tres-necessaires aux maladies longües & rebelles. L'exercice de sa Profession, qu'il faisoit avec bien plus d'honnêteté qu'on ne fait d'ordinaire, ne l'empescha pas de trouver assez de temps pour apprendre les Mathematiques, & il donna mesme jusques dans l'étude de la Judiciaire, qu'il abandonna dés qu'il en eut reconnu la vanité. Comme il n'avoit que des passions d'honnête-homme, & que ni le jeu, ni la table, ni l'empressement de se faire connoître des riches, leur faisant regulierement la cour, ne luy déroboient point de temps; il emploioit ce qui luy en restoit aprés avoir veu ses malades, à la lecture de l'Histoire & des matieres les plus controversées de la Religion, ne se croyant pas moins obligé de sçavoir rendre raison de sa creance que de son Art.

Cependant, comme il avoit toûjours souhaité de voir ce qu'il y a de rare en Italie, il trouva occasion d'y faire un voyage avec deux Princes, au service desquels il s'engagea à des conditions tres-honnêtes. Pendant le voyage il ne s'occupa qu'à visiter les sçavans, & à considerer les restes de l'antiquité, & ce

Digitized by Google

que les beaux Arts ont produit en ces derniers siecles, joignant à ces observations une connoissance parfaite de la Langue Italienne ; de maniere qu'il sçavoir tous les beaux endroits des Poëtes & des Historiens Italiens. Aprés son retour à Blois, un Prince le voulut engager à son service ; mais prevoyant qu'il auroit beaucoup à souffrir de son humeur brusque & picquante, il s'excusa sur quelques raisons apparentes, mettant en sa place un de ses Confreres homme de merite, & d'un naturel propre à cet employ. Les occasions de se marier commodement ne luy manquerent pas, mais il crut qu'il estoit plus à propos de leur manquer, qu'à ce qu'il devoit à son repos, & à la tranquillité d'esprit que le celibat apporte d'ordinaire. Ainsi ne se voyant pas obligé à de grandes dépenses, il se maintint en un état frugal & honnête, ne voulant dépenser qu'en livres, qu'il appelloit ses enfans & ses vignes.

Ce genre de vie estoit une fort belle disposition pour passer à l'état Ecclesiastique, comme avoient fait avant luy tant de sçavans Medecins. La mort d'un de ses parens, qui luy laissa un assez bon Benefice, luy en fit naistre le moyen ; mais la fortune luy reservoit encore quelque chose à quoy il ne pensoit pas. Gaston de France Duc d'Orleans avoit comme nous l'avons déja remarqué, une inclination particuliere pour Blois qu'il choisit l'an 1635. pour sa demeure ordinaire, aprés que cette Ville & tout le Comté eurent esté joints à son appanage. Ce fut là où ce Prince qui avoit de l'esprit & du discernement autant qu'aucun Prince de son temps,

Digitized by Google

goûta en quelques occasions l'esprit de nostre illustre Compatriote. Il y reconnut beaucoup de sçavoir, de probité & de cette delicatesse d'honneur qui est la marque d'une belle ame, dont il se souvint quand il voulut choisir un Medecin pour servir cette grande Princesse qu'il avoit épousée. Cet employ 1642.
estoit brigué de toutes parts comme un des plus beaux de la profession, & ne fut donné qu'à celuy qui y pensoit le moins, comme s'il eût preveu les chagrins qu'il luy devoit causer. En effet, il ne fut pas plûtost engagé au service d'une des meilleures & des plus sages Princesses du monde, mais qui n'estoit pas trop bien conseillée, qu'il s'apperceut de l'alteration de la santé de cette Princesse; & comme il voulut y apporter quelque remede il s'éleva un orage si furieux & si impreveu qu'il en eût d'abord esté emporté, si sa constance & le conseil de ses amis n'eussent tenu ferme.

Cependant son merite ne manqua pas d'estre connu d'une grande partie de la Cour & de Paris, qui eurent recours à ses conseils dans les maladies les plus dangereuses, & dans les affaires les plus importantantes, & qui le regretterent aprés sa mort comme un bon Medecin, un bon Conseil & un bon Amy. Il est vray que le zele qu'il avoit pour la Maison d'Orleans pendant les fascheuses conjonctures de ce temps-là, luy fit quelquefois pousser des sentimens un peu hardis, & des plaintes un peu fortes; mais toutefois assez supportables en un homme comme luy, qui se mettoit moins en peine de ses propres affaires, que de celles de son Maistre.

Quoy qu'il en ſoit, cette grande Princeſſe reconnut enfin malgré l'artifice, la ſincerité de ſon Medecin, dont les avis luy rendirent une meilleure ſanté ; & ce fut en ce temps-là que Dieu qui avoit déja rendu ſon mariage heureux par trois enfans qu'elle avoit mis au monde, luy en donna encore un qui eût eſté la colonne de ſa Maiſon, & un des bras de l'Etat, ſi la providence ne ſe fût contentée de le montrer ſeulement à la terre, comme le Marcellus de la France.

M. le Du: de Valois.

Mais cet accident qui ſurprit à la verité noſtre Medecin, parce que la calomnie l'en voulut charger: ne le toucha pas ſi ſenſiblement que cette heureuſe diſgrace que Dieu envoya en meſme-temps à ce Grand Prince dont il changea le cœur en un moment, l'inſpirant de ſe retirer à Blois, où cette Royale Famille, qu'il regardoit comme ſon treſor, a demeuré pendant huit années. Ce fut, dis-je, ce grand changement dont il ne penetroit pas le motif, qui le toucha ſi ſenſiblement, qu'une fiévre maligne qui l'attaqua en meſme-temps luy cauſa la mort en la cinquante-deuxiéme année de ſon âge, l'empeſchant d'executer cette belle reſolution qu'il avoit priſe de chercher dans la retraite le repos qu'il n'avoit pû trouver à la Cour.

Mais la mort qui l'enleva trop toſt pour ſa patrie & pour ſes amis, ne le ſepara ni de Dieu ni de luy-meſme, car il la predit & la conſidera comme un deménagement neceſſaire, dont l'embarras ne luy fit rien dire ni de trop fort ni de trop foible, recevant

Digitized by Google

vant tous les Sacremens de l'Eglise & disposant de ses biens d'une maniere également genereuse & charitable.

Au reste, comme on ne peut trop retoucher le portrait des hommes de merite, je croy qu'il n'est pas hors de propos d'observer ici qu'il n'y avoit rien que de noble & d'honnête en ses mœurs & en ses manieres; car quoy que le malheur d'un temperamment importun, & la delicatesse de son esprit en eussent fait un fort gallant-homme, & qu'il ne fût pas ennemi des bons mots, il ne pouvoit souffrir ceux de cabaret & des vilains lieux *, & avoit une extreme aversion pour le libertinage & pour les impietez, qu'il reprenoit toûjours aigrement. Il ne manquoit jamais à se declarer pour la justice, & pour l'innocence. Il eut mieux aimé perdre tout, que de gagner en faisant une action basse, & la crainte non plus que l'esperance ne purent jamais rien sur son honneur ni sur sa conscience, & particulierement quand il y alloit de l'interêt de sa patrie. Je ne rapporteray ici qu'une des preuves qu'il en donna, parce qu'elle en vaut seule plusieurs, & qu'elle merite d'estre laissée à la posterité.

* Verba devirginata, & ructantia vinum. *J. Cæcil. Frei in Elog. Francisci Rabelesii.*

La licence du peuple estoit allée si loin pendant les desordres de l'année 1649. que les Magistrats de plusieurs Villes eurent peine à retenir l'insolence de quelques canailles qui vendoient le sel publiquement; de sorte qu'il y eut peu de familles aux environs de Blois, comme par tout ailleurs, qui ne se fussent servi de l'occasion, & qui n'en eussent fait quelque provision. Il n'y avoit point de remede

Mmm

Digitized by Google

à ce mal, tout le peuple en estoit gâté; & il eut esté sans doute plus à propos d'en dissimuler la connoissance que de vouloir y remedier. Neanmoins quelques Interessez en ayant fait des plaintes au Conseil & representé le mal comme une cangrene où il faloit appliquer les remedes les plus violens, commençant mesme par Blois, quoy que cette Ville fût une des moins coupables: ces gens, dis-je, que l'interêt avoit animez, ayans obtenu une permission de visiter toutes les maisons pour saisir le sel, & punir les habitans par des taxes dont ils eussent esté les maistres; il n'y avoit plus qu'à signer l'Arrest, quand nostre genereux Medecin touché de douleur, & de compassion pour sa patrie, fit naistre une occasion de tenir un discours si fort & si touchant à son Altesse R. M. le Duc d'Orleans, qu'il fit mesme effet sur l'esprit de ce Prince, que fit autrefois sur l'esprit de Cesar celuy de l'Orateur Romain; car ces remontrances luy ayant attendri le cœur, & fait pour ainsi dire tomber de ses mains l'Arrest qu'il tenoit & qu'il alloit signer, ceux qui l'avoient poursuivi ne remporterent que la honte & le déplaisir de le voir sans effet.

Orat. pro Ligario.

Il n'estoit pas moins religieux dans l'usage qu'il faisoit du temporel de ses Benefices, qu'à garder les paroles qu'il avoit données: car le Chapitre de saint Sauveur de Blois, dont il estoit Chanoine, l'ayant toûjours consideré comme present pendant qu'il fut à la Cour; il ne voulut jamais mêler l'argent qu'il touchoit des distributions de ce Chapitre avec celuy de sa Profession ni de son patrimoine,

Digitized by Google

le convertissant en des presens dignes du cœur qui les faisoit, & dont il ornoit son Eglise Collegiale.

Il avoit un tour d'esprit fort commode & fort agreable, qui le rendoit bien venu dans les compagnies, où il railloit finement selon les sujets. Quoy qu'il eût de l'honnêteté pour tout le monde, & particulierement pour les personnes de qualité, avec lesquelles il ne se mesuroit jamais, imitant leurs manieres par une sotte vanité : il n'avoit aucune lasche complaisance pour ces personnes, & ne souffroit jamais qu'on l'offençast ni dans sa Profession, ni dans sa Religion, quoy qu'il n'estimast cette premiere que son prix. Il recherchoit avec patience & application les causes des maladies, n'y faisant aucuns remedes qu'aprés en avoir connu le caractere ; & quant aux prejugez qu'il en faisoit il estoit toûjours si sincere, qu'il n'amusoit jamais les malades ni leurs parens, par des confiances & des esperances vaines & mal-fondées ; ni ne les épouvantoit jamais par des terreurs affectées & tiranniques, qui ne servent qu'à les desoler, & à faire valoir les heureux succés. Au reste, l'on sortoit toûjours d'avec luy pour le salaire comme on vouloit, & il avoit coûtume de dire sur ce sujet, *qu'il faloit prendre l'argent des gens ou se contenter des fruits de leur jardin*, ne pouvant goûter cette fausse honnêteté de ces Medecins qui ne veulent rien, mais qui prennent tout; & qui ne font montre de ce qu'ils ont acquis par des subtilitez indignes d'un honnête-homme, que pour en avoir davantage : semblables à peu prés à ce Medecin Italien, qui ayant rangé dans un riche

Deinde ubi gravis metus est, sine certa tamen desperatione, indicare necessariis in difficili rem esse, ut si victa ars malo fuerit vel ignorasse vel fefelisse non videatur. Sed ut hæc viro prudenti cōveniunt, sic rursus histrionis est rem parvam attollere quo plus præstitisse videatur. C. *Celsus. lib. 5.*

V. Vitã Hieron. Fabricii ab aqua pendente per L. Thomassinũ.

cabinet tous les presens qu'il s'estoit fait faire, écrivit en gros caracteres à l'entrée de ce lieu, ces trois mots : LUCRI NEGLECTI LUCRUM. Il n'aimoit sa Profession que comme un honnête-homme aime son épouse, n'estant jaloux d'aucun Medecin, ni ne tirant jamais aucun avantage des malheurs qui n'arrivent que trop souvent aux Medecins. Sa modestie & son desintereſſement estoient si grands, que quoy qu'il ne fût pas mal avec cette belle partie du monde qui fait tant de bruit & d'affaires ; il ne permit jamais qu'elle entrât dans ses interêts, disant au sujet des cabales & des partis, que les gens de trop de loisir font en faveur des Medecins, *qu'un Medecin pouvoit trouver bon que ses amis jettassent quelquefois à la traverse un mot obligeant en sa faveur, mais à propos, sans affectation & sans se déchaisner contre les autres.* Il estoit donc bien éloigné des manieres artificieuses de ces Medecins vains & ambitieux, qui se mettent moins en peine d'acquerir du merite que de la reputation, & qui intereſſent des gens pour les representer par tout comme des hommes extraordinaires ; semblables en cela à l'impie Psaphon, qui ne nourrissoit & ne siffloit certains oiseaux, que pour leur faire enfin répandre en lair au sortir de leurs cages ces paroles qu'il leur avoit apprises, *Psaphon est un grand Dieu.* Il avoit une grande consideration pour les familles incommodées qu'il servoit genereusement, & il estoit si circonspect qu'il refusoit les salaires extraordinaires quand on les luy representoit pour de certaines maladies, disant qu'il estoit obligé de garder le secret sans qu'on l'acheptât,

μέγας θεὸς Ψάφων. *Erasm. Chiliad. 1. Centur. 8. in* ψάφωνος ὄρνιθες.

Les crimes de noſtre temps, qui ont fait horreur à Hippocrate tout payen qu'il eſtoit, & qu'il deteſte par un jurement ſi ſolennel, ne trouverent pas la moindre place dans ſon imagination, & non content de faire la Medecine en Chreſtien, il évita juſques aux moindres de ces commerces * qui la peuvent deshonorer, n'en entretenant qu'avec des Libraires & des Sçavans.

Hippocrat. in jure jurando.

* ἀπεμπόλησις, Alienatio à mercimoniis. *V. Cornar. in Hippocrat. & libr. de decenti ornatu. Medic.*

Finiſſons, ajoûtant à la reputation qu'il s'eſtoit acquiſe de bon Medecin, de bon Chreſtien, de bon Compatriote, d'ami ſincere, & d'homme de cœur : qu'il eût eſté auſſi bon Courtiſan que tant d'autres, s'il eût cru en eſtre meilleur Medecin & plus honnête-homme.



Digitized by Google

Digitized by Google

FLORIMOND DE BEAUNE.

SIEUR DE GOULIOUX.

SI la gloire est une recompense qu'on ne doit pas refuser à ceux qui reüssissent en quelque Profession utile au public, elle est particulierement duë à ceux qui se signalent dans les Arts & dans les Sciences, où la prevention & la faveur ne peuvent rien pour leur reputation ; & où le succés n'est pas ordinairement un pur effet du hasard & du bonheur : telles que sont les Sciences Mathematiques les plus seures de toutes, dans lesquelles tout consiste en de bonnes preuves, & où la faveur ni les patrons ne peuvent faire d'un ignorant un sçavant. Ainsi personne ne s'étonnera si je rends ici à Florimond de Beaune la gloire & la justice qui luy est duë, puisqu'il passa dés son vivant chez les Etrangers mesmes pour un des plus sçavans Mathematiciens de son temps, & qu'il auroit esté par son seul merite l'auteur de son bonheur, comme il le fut de sa reputation ; si les maladies, qui sont les plus grands obstacles à l'établissement des Grands-Hommes, n'eussent renversé toutes ses esperances au moment que la fortune sembloit se declarer pour luy.

μαθήσεις quasi per excellentiam disciplina.

Il nâquit à Blois le septiéme Octobre 1601. de Florimond de Beaune originaire de Touraine, & de Marguerite Beliard. Il donna dés son bas âge des marques de la vivacité de son esprit & de la solidité

Digitized by Google

de son jugement, & fit ses premieres études à Blois sous le sieur Gousset, & celles de Droit à Paris. Comme il avoit du cœur, & que son pere, qui vivoit en bon Gentilhomme en une Terre qu'il possedoit à deux lieuës de Blois, luy avoit inspiré de l'inclination pour les armes; il ne put s'empescher de porter quelque temps l'épée aprés son retour des Universitez, & fit pour un temps cette difficile alliance des Livres & des Armes. Mais ces dernieres luy ayant attiré un malheur, & causé par l'imprudence d'un de ses parens, une perte qui luy fut sensible, & qui pouvoit avoir d'autres suites; il les fit ceder à la Robe; achetant une Charge de Conseiller au Presidial de Blois, afin de mener une vie douce dans son païs, & de s'occuper à quelque étude qui luy fist honneur.*

* Eum demum vivere & frui animâ videri, qui alicui negotio intentus præclari facinoris aut artis bonæ famam quærit. *Sallust.*

Je ne parle point ici de l'integrité ni de la capacité avec laquelle il rendit la Justice, puisqu'il eut cela de commun avec tous les Officiers de son Siege. Je remarque seulement en passant qu'il avoit un talent merveilleux pour la negociation & pour la conduite des affaires, qu'il n'entreprenoit jamais qu'avec une prudence singuliere & dont il sortoit toûjours bien. Mais ce qu'il avoit encore de particulier estoit une disposition tres-grande pour les Mathematiques. On observe que la pluspart de ceux qui ont excellé dans la Jurisprudence se sont aussi appliquez aux Mathematiques. C'est pourquoy je ne m'étonne pas si Florimond de Beaune, qui d'autre part avoit esté nourri dans un air tres-subtil & tres-pur*, & dont le temperamment tiroit au

Journal des Sçavans du 24. Juin 1646.

* *V. Ioannem*

au mélancolique, donnoit à cet exercice tout le temps qui luy restoit, aprés avoir remply le devoir de sa Charge ; plus heureux en cela que le celebre Tichobrahe, qui ne put se donner aux Mathematiques sans abandonner la Jurisprudence.

Imperatum libr. de humano ingenio.

Thomassinus in vita Tichonis.

S'il occupoit ainsi son esprit, il ne laissoit pas son corps en repos, s'appliquant à travailler à la perfection des instrumens qui luy estoient necessaires, & qu'il faisoit plus proprement qu'aucun Artizan. La reputation qu'il acquit en peu de temps en la connoissance de ces sciences vola jusques chez les Estrangers, qui estoient ravis de faire un commerce d'étude avec luy, & qui le consultoient sur les questions les plus difficiles, témoins quelques Lettres originales des plus éclairez Mathematiciens, qui luy écrivoient tres-obligemment, qui le citoient dans tous leurs Ouvrages, & qui demandoient son avis avec deference. Témoins aussi les copies des réponses qu'il leur faisoit que j'ay veuës dans sa famille, toutes pleines de bon sens, d'érudition & d'honnêteté. Les sieurs Bulliaud & Midorge, les sçavans Jesuites d'Erienne, Billy, Bourdin, le P. Mercenne Minime, & plusieurs autres s'entretenoient souvent par lettres avec luy ; & ce qui luy fit grand honneur le celebre René des Cartes avoit toute l'estime imaginable pour sa personne, comme on le peut voir en plus de vingt de ses lettres, mais particulierement en celle qui s'intitule *à un Pere Iesuite* ; en quelques-unes de celles qu'il écrit au P. Mercenne, & sur tout en celle du dixiéme Février 1639. dont je donne ici un petit extrait. *Pour*

T. 1. Lettre 16.

T. 2. Lettre 51.

Digitized by Google

M. de Beaune je prie Dieu qu'il le conserve, car puisque nous n'avons point de nouvelles de sa mort, je ne la veux pas croire ni m'en attrister avant le temps, & je le regretterois extremement, car je le tiens pour un des meilleurs esprits qui soient au monde. Mais comme quelques autres grands Personnages ne l'estimoient pas moins que M. Descartes, ils ne se contenterent pas des lettres qu'ils en recevoient, ils voulurent aller jusques à Blois pour conferer avec luy de vive voix. M. de Monconis entre autres se donna cette satisfaction, & parle de luy dans la premiere partie de son Journal comme d'un des premiers Geometres & d'un des plus sçavans hommes de France, & ne fait pas moins d'estime de son entretien, que d'un excellent Telescope de sa façó, qu'il luy prêta pour voir la Lune. M. Descartes que nous venós d'alleguer, y alla à même dessein, & passa quelque temps avec luy fort agreablement, témoignant hautement la satisfaction qu'il avoit euë en sa conversation. M. le Maréchal de Faber, dont le merite est si connu, l'honora aussi de sa visite en cette Ville & le sieur Bartholin y alla de la part de Messieurs les Etats des Provinces-Unies pour conferer avec luy sur quelques matieres tres-difficiles, se captivant à écrire ce qu'il luy dictoit. Outre les notes qu'il fit sur la Geometrie de M. Descartes il avoit resolu de donner au public ses pensées sur l'Algebre, comme il paroist par une lettre originale écrite à Paris par le sieur Gaignieres, & je m'imagine que ces pensées n'estoient autre chose que le traité de l'Analise que le sieur Bartholin emporta en Hollande, & dont il est demeuré une copie dans sa famill e à Blois.

T. 3. Lettre 61. à M. de Beaune.

Digitized by Google

Il estoit ennemi juré de ces Mathematiciens qui s'addonnent à la Judiciaire, qu'il traittoit de vanité comme font les sages. On a dit du celebre Tichobrahe qu'il avoit esté le restaurateur de l'Astronomie, par l'invention de plusieurs instrumens; mais Florimond de Beaune ne l'a pas moins illustrée par cette voye, ayant esté l'auteur de plusieurs Lunettes d'un artifice admirable, tant il excelloit en la preparation & en la taille des verres, avec lesquels il penetroit les Cieux, & les ouvroit pour ainsi dire, aux vivans mesmes par ces especes de machines. Mais s'il y montoit par ces innocens artifices il ne le faisoit pas moins par sa foy, & par ses œuvres, tant il faisoit profession d'une devotion solide, & l'on peut ajoûter à toutes ces bonnes qualitez qu'il avoit tout le reste d'un honnête-homme. Avec tout cela il n'eut pas une fort grande santé, ni ne possedа pas de grands biens, & ce qui est le plus à déplorer, la fortune ne se declara pour luy, & ne feignit pour ainsi dire de l'embrasser, que pour le perdre. Car comme il attendoit un jour d'hiver la commodité d'un des Ministres pour luy parler & pour conclure avec luy une affaire qui luy eût esté bien avantageuse, il souffrit un froid si sensible aux extremitez, que cette cause quoy qu'externe devint celle de toutes les indispositions qui l'affligerent depuis à jusques la mort: semblable à peu prés en cela au celebre Tichobrahe, qui mourut d'une suppression d'urine, pour s'estre trop long-temps contraint par respect à la table de l'Empereur Rodolphe II. C'est encore ainsi que la Cour fut fatale au celebre Mathematicien

Thomassinus in vita Tichonis.

Ærias tentasse domos *Horat. Ode 28. l. 1.*

Digitized by Google

Jean Stadius, & mesme à l'illustre René des Cartes, pour ne point parler de quelques autres. Florimond de Beaune ayant donc receu par cet accident une tres-grande disgrace au païs mesme des graces, & se voyant hors d'état de passer outre fut obligé de retourner en son païs, pour y traisner une vie languissante entre les douleurs d'une fascheuse maladie, & celles que les remedes de la Chirurgie y ajoûterent par l'amputation d'une jambe. Mais comme la perte de la veuë, qui est une figure de la mort, succeda à tous ces accidens, le chagrin que cette perte luy causa joint aux autres maux qu'il sentoit, luy donna effectivement la mort l'an 1652. à l'âge de cinquante-un an.



Digitized by Google

JEAN MOSNIER
PEINTRE.

QUoy que l'amour de la patrie ſoit fort naturel, il eſt neanmoins bien contraire au bonheur des gens de merite, quand ils ont trop d'attachement au lieu de leur naiſſance. Car ſi les petits lieux ſemblent n'eſtre faits que pour les hommes du commun, ceux qui ont quelque talent conſiderable doivent chercher les grands Theâtres pour les expoſer. Ils doivent meſme donner quelque choſe au haſard, comme nous l'enſeigne la Fable de Glauque, qui ſe trouva bien de ſa hardieſſe ; car il eut toûjours rampé ſur la terre, s'il n'eût eſté aſſez hardi pour goûter de l'herbe, qui le rendit de ſimple peſcheur qu'il eſtoit un Dieu-marin. Manque de ſuivre cet exemple & de s'eſtre un peu abandonné à la fortune pendant ſa jeuneſſe ; le nom & les Ouvrages de Jean Moſnier n'ont pas eſté conſiderez ſelon leur merite, quoy qu'ils ayent conſervé leur prix, comme nous l'allons voir en ſa vie.

Eraſmus in Chiliadibus.

Il nâquit à Blois l'an 1600. de Jean Moſnier Peintre, & de Suzanne Patin. Il apprit les élemens de la Peinture ſous ſon pere, qui eſtoit comme luy fils de Maiſtre, & quoy qu'il n'eût pas étudié ſous un trop bon Maiſtre ; il fut ſi heureux, qu'ayant fait tout jeune qu'il étoit la copie d'une Vierge d'André Salario, dont nous avons parlé dans la page cinquante-huitiéme

Digitized by Google

de cette Hiſtoire, & qui eſt encore à preſent dans la Sacriſtie des Cordeliers de Blois; elle plut tellement à la Reine Marie de Medicis, qu'elle le gratifia d'une penſion qui luy ſervit à continuer ſes études en Italie. De plus, elle le recommanda à l'Archeveſque de Piſe qui retournoit à Florence, où à la faveur de ce Prelat il paſſa quelque temps dans l'école du Bronzin & du Paſſignan. Cependant comme il ſe ſentoit tres-obligé aux bontez de ſa protectrice, il voulut luy témoigner ſa reconnoiſſance, luy faiſant preſent d'une Vierge qu'il avoit faite d'aprés Raphael, qu'elle donna aux Minimes de Blois.

Mais comme l'école de Florence ne paſſoit pas pour la meilleure d'Italie, il voulut voir celle de Rome, & y demeura cinq ans, y étudiant la force du coloris & la beauté du pinceau en la compagnie du celebre Pouſſin, qui eſtoit encore fort jeune. A ſon retour en France le Gentilleſque Peintre Italien, le preſenta à la Reine-Mere, & luy parla ſi obligeamment en ſa faveur, qu'on crut qu'il le regardoit comme ſon ſucceſſeur. Mais la fortune ne ſeconda ni le merite de Moſnier, ni les intentions du Gentilleſque. L'Abbé de ſaint Ambroiſe avoit l'oreille de la Reine, Moſnier ne ſongea pas à l'entretenir par quelques petits preſens de ſes Ouvrages, ni par les aſſiduitez que demandent les gens de Cour. Ainſi, ſoit que ce Prelat eût deſſein de produire quelqu'autre ſujet, ſoit qu'il manquât d'amitié pour Moſnier, il ruina toutes les eſperances que ce jeune homme pouvoit avoir de ce côté-là. Mais ce qu'il y eut encore de pire, eſt qu'il voulut faire un

Digitized by Google

petit voyage en ſon païs natal pour ſe divertir : car ce voyage acheva de gâter toutes ſes affaires.

Leonor d'Etampes, qui eſtoit alors Eveſque de Chartres, & qui fut depuis Archeveſque de Rheims, eſtoit un Prelat fort magnifique. Il aimoit les beaux Arts, & particulierement la Peinture, & entretenoit en ſon Palais Epiſcopal une Bibliotheque où il ne manquoit que quelques ornemens. On luy avoit parlé du talent de Moſnier, qui de ſon côté connoiſſoit ſa generoſité ; de ſorte qu'aprés quelques propoſitions que ce Prelat luy fit faire, il ſe diſpoſa à travailler dans ce Palais, & à luy donner la ſatisfaction qu'il eſperoit. En effet, il y peignit les quatre Conciles œcumeniques dans la Bibliotheque, & la Vie de la Vierge dans la Chapelle avec beaucoup de ſuccés. Cependant ſes parens l'ayant preſſé de s'établir à Blois par un mariage il ne put reſiſter à leurs perſuaſions, & ſe laiſſant entraiſner au torrent de ſa famille & de ſes amis ſans penſer à ce qu'il ſe devoit, il laiſſa perdre ſa fortune.

Un des premiers & des plus beaux Tableaux qu'il fit en ſon païs, aprés s'y eſtre établi, fut le Chriſt depoſé de la Croix, que l'on void aux Capucins, où toutes les parties de la peinture, le deſſein, la diſpoſition, le coloris, l'harmonie, & la degradation des couleurs ſont en un beau jour ; & où l'on obſerve particulierement une expreſſion admirable & tout-à fait convenable au ſujet. Il peignit un peu aprés en une des chambres de Bourgeuil l'Hiſtoire d'Apollon & de Daphné d'une maniere fort gallante. Il fit enſuite de beaux plat-fons, & d'autres ouvrages à Val-

Digitized by Google

lançay & à Chiverni, & s'employa long temps sur la fin de sa vie à peindre à Menars. Il y a bien d'autres pieces de sa façon à Blois & à la campagne, mais les plus fortes de celles qu'il fit en cette Ville sont la descente de Croix de S. Solenne & la Nativité de S. Honoré, car je ne m'arrête pas à tant d'autres Tableaux qu'il fit dans les Communautez & chez les particuliers. Il suffit de dire que si la santé ne luy eût manqué il n'auroit pas laissé de porter la Peinture bien plus haut qu'il ne fit. Il eut le bonheur de sauver quelques rares morceaux de l'obscurité & de la poussiere, & entr'autres cette divine piece de Raphael, qui represente la sainte famille, qu'il trouva dans un galtas du Château de Blois, & qui s'est heureusement multipliée par une infinité de copies d'aprés la sienne. Il parloit fort bien de la Peinture, & n'estoit pas moins correct en ses discours qu'en ses Ouvrages, estant mesme commode jusques au mesme prix qu'il mettoit à ses Tableaux. Quand on le blâmoit de ne s'estre pas établi aussi avantageusement qu'il eût pû, il répondoit *qu'il n'avoit pas eu assez de bien pour acheter de la reputation.* Ainsi comme il ne pensa pas à prevenir les gens par le bruit, & par ce qui donne dans la veuë, il ne fit pas de trop bonnes affaires, & mourut dans sa patrie par un reflus de gouttes, dés la 50. année de son âge l'an 1650. Mais comme ses Ouvrages le font revivre en son païs, les enfans qu'il a laissez le font encore revivre à Paris, où ils se sont heureusement transplantez, & où ils ont verifié ce que j'ay dit au commencement de la vie de leur pere.

JEAN

JEAN MORIN

PRESTRE DE L'ORATOIRE.

NOus allons voir un autre Abraham, qui quitte comme cet ancien Patriarche, son païs & sa famille ; & qui passe de la Terre des Chaldeens en celle où la voix de Dieu l'appelle ; qui se fait un Tabernacle en Bethel * choisissant pour sa demeure une Maison de Dieu ; qui immole toute sa vie des hosties de loüange, & la victime de nouveau Testament sur les Autels qu'il y trouve ; & qui laisse enfin comme Abraham une posterité que les années ne peuvent détruire.

* Domus Dei.

Quod nec imber edax neque Aquilo impotens possit eruere.

Comme il y a eu plusieurs familles de Morins à Blois, il faut observer que Jean Morin nâquit en cette Ville-là l'an 1591. de Luc Morin Marchand, & de Jacquette Gaussand, tous deux Calvinistes de Religion. Ainsi il ne faut pas s'étonner si leur fils suçça l'erreur avec le lait. Lorsqu'il fut en âge de faire ses études, il les commença à Blois & les continua à la Rochelle, où par une assiduité toute particuliere il acquit une parfaite connoissance des Langues Latine & Greque. Estant allé de la Rochelle à Leyden il y étudia premierement la Philosophie, puis le Droit & les Mathematiques ; & s'appliqua enfin entierement à l'étude de la Theologie, & à celle des Langues Orientales. Quand il se fut rendu habile en toutes ces Sciences, il s'employa à la le-

Ooo

ctûre de l'Escriture sainte, des Peres & des Conciles avec tant d'application qu'il ne donnoit pas un moment aux divertissemens necessaires, s'imaginant avoir fait une grand' perte, s'il s'absentoit un quart d'heure de son cabinet. Le fruit qu'il tira de cette occupation fut d'autant plus grand, qu'il luy fit connoître la vanité de ce que ses Maistres de Theologie luy avoient enseigné; à quoy ne contribua pas peu la difference d'opinions qui survint en ce temps-là entre les partisans d'Arminius & de Gomarus sur les matieres de la grace & de la predestination. Car ne trouvant rien qui le contentât dans les sentimens des uns & des autres, il crut ne pouvoir mieux faire que d'étudier à fons ceux des Docteurs Catholiques; de sorte que ce qui a tant excité de tempêtes, & qui a esté l'écueil de tant d'autres en divers temps, conduisit Jean Morin au port. Estant arrivé à Paris, où il acheva de s'éclaircir de ses doutes, il entra dans l'estime & dans la familiarité des Sçavans de cette grande Ville, & particulierement en celle du Cardinal du Perron, qui fut surpris de reconnoître tant d'érudition & une connoissance des choses les plus rares en un homme de son âge. Mais ce ne fut pas une mediocre joye à ce grand personnage de voir que ce jeune homme aprés estre entré en conference & s'estre éclairci des points les plus difficiles de la controverse, se rendit avec l'assistance divine à la force de ses raisons.

Les premiers pas qu'il fit ensuite dans le chemin de la vertu furent des pas de geant, car aprés avoir demeuré quelque temps dans la famille de ce Car-

Digitized by Google

dinal, il passa dans la Congregation que le Cardinal de Berulle venoit d'instituer en France, où ensuite de quelques exercices de pieté & de quelques instructions qu'il y receut il fut admis aux Ordres Sacrez. On observe à ce propos, que depuis qu'il eût receu l'Ordre de Prestrise il ne laissa passer aucun jour sans dire la Messe. Sa principale occupation estoit de refuter de vive voix ou par écrit les heresies de nostre temps, & de tascher de convaincre les Juifs, se servant toûjours pour cette fin de la Vulgate & des Septante, qu'il fit imprimer à Paris l'an 1628. & qu'il deffendit contre ceux qui les voulurent attaquer, par ce bel Ouvrage qu'il mit au jour l'an 1629. qu'il retoucha pendant vingt années, & qui fut imprimé aprés sa mort par les soins du P. Fronton le Duc. Je sçay que le P. Richard Simon, quoy que son confrere ne luy a pas esté favorable dans le jugement qu'il fait de cet Ouvrage & de quelques autres; mais outre qu'il est vray que ce sçavant critique ne pardonne à personne, il est certain que les Ouvrages du P. Morin considerez en gros sont d'une grande erudition, puisque ce Pere avouë luy-mesme dans la page 552. de son Histoire critique, *qu'il n'y a personne qui ait plus écrit sur la critique de la Bible, & mesme avec plus d'érudition que le P. Morin.* On remarque dans quelques-uns de ses Ouvrages le sensible déplaisir qu'il avoit de voir tant de personnes ensevelies dans l'erreur, à quoy il croyoit ne pouvoir mieux remedier qu'en leur representant naïvement l'ancien état de l'Eglise. Ainsi Dieu qui connoissoit la sincerité de ses intentions benit ma-

Exercitationes Biblicæ cum appendice.

V. la page 528. ligne 13. & 14.

Ooo ij

Digitized by Google

nifeſtement des mouvemens ſi charitables, ramenant à l'Egliſe par ſes inſtructions pluſieurs perſonnes qui luy en ont rendu la gloire. Il eſtoit encore fort jeune quand il compoſa *l'Hiſtoire de la délivrance de l'Egliſe par Conſtantin*, & celle *du progrés de la ſouveraineté des Papes, par la pieté & par la liberalité de nos Rois.* Il avoit un commerce d'étude & d'amitié avec tous les beaux eſprits & tous les ſçavans de ſon temps; de ſorte qu'on peut aſſurer que ſi jamais les doctes lettres qu'il leur a écrites paroiſſent au jour, le public en recevra une grande ſatisfaction. Il s'eſtoit tant acquis d'eſtime parmi le Clergé de France, que les Prelats aſſemblez prenoient d'ordinaire ſes avis ſur les matieres les plus importantes, & les plus obſcures. L'on admiroit ſur tout en luy deux choſes fort rares en un meſme ſujet, la ſcience & l'humilité. Ainſi le bruit de ſon merite fit qu'on le ſouhaita à Rome, où il fut obligé d'aller par ordre du Cardinal Barberin, & où il fut preſenté par cette Eminence au Pape Urbain VIII. qui le receut avec beaucoup d'accueil, & qui l'admit ſouvent dans ſon cabinet. Comme on tenoit alors une Congregation chez ce Cardinal appellée du nom de ſaint Baſile, où le P. Morin aſſiſtoit ſouvent, & où on ne s'entretenoit que de l'ancien état de l'Egliſe Greque, de ſes Ritz, & de la doctrine de ſes Peres; ce fut en ce temps-là qu'il forma le deſſein de compoſer ſes Livres des Ordres Sacrez, ceux de la Penitence & quelques autres Traitez; & il ménagea ſi bien les Grecs, par ſes Ecrits, par ſes ſages Conferences, & par la protection qu'il leur procura, qu'il avança fort les af-

De ſacris Ordinationibus, ad Franciſc. Cardin. Barberinũ.

faires de l'Eglise Greque avec la Latine. Mais comme le Cardinal de Richelieu, qui rouloit en ce temps-là de grands desseins dans sa tête, le jugea necessaire auprés de luy, il obligea ses Superieurs de le rappeller, ce qui causa bien du déplaisir à tant de personnes de consideration, qui l'estimoient beaucoup; & bien de l'étonnement aux curieux, qui ne pouvoient concevoir comment il quittoit Rome lorsqu'il sembloit estre à la veille de s'y voir élever aux premieres Dignitez de l'Eglise.

Aprés son retour à Paris il passa le reste de ses jours dans l'étude, composant quelques nouveaux Ouvrages, ou retouchant ceux qu'il avoit composez avant son voyage, sans que l'âge ni ce peinible exercice alterassent sa santé ni son jugement. Je croirois faire tort à son merite, si je ne remarquois ici qu'il possedoit les Grammairiens, les Poëtes, les Orateurs & les Historiens; qu'il sçavoit en perfection les Vies, les Apopthegmes, & les opinions des Philosophes; qu'il estoit consommé dans la Geographie, dans la connoissance des mœurs, coûtumes & police des Nations; dans l'Astronomie & dans les Mathematiques; mais ce qui est bien plus considerable il sçavoit l'Ecriture sainte en toutes les Langues. De plus, il avoit lû les Peres, les Conciles, l'Histoire Ecclesiastique, & les Constitutions des Papes. L'inclination qu'il avoit pour les Lettres, l'obligea à chercher, & luy fit enfin découvrir, les plus anciens & les plus inconnus Scholastiques, qui estoient cachez dans la poussiere des Bibliotheques. Il fit mesme revivre chez les Chrestiens, la Langue

Exercit. Biblica. libri 2.
De Patriarchatuum & Primatuum origine, ad Vrban. Pontific. VIII.
De Pœnitentia.
Exercitat. Ecclesiastic.

Digitized by Google

Samaritaine, tirant pour ainsi dire du tombeau le Pentateuque-Hebreu-Samaritain, dont on n'avoit point entendu parler depuis le temps de saint Jerosme ; & le faisant imprimer dans la Poliglotte de Paris avec une tres-belle Preface.

Opuscula Hebr. Cosamaritana.

Comme la pluspart des Ouvrages du P. Morin, & sur tout son opinion touchant le texte Hebreu de la Bible, qu'il croit bien moins sûr que la version des Septante ; avoit reveillé la critique non seulement de plusieurs Protestans, mais encore de quelques Catholiques, entre lesquels le sieur de Muis paroissoit le plus animé : il répondit à toutes leurs objections d'une maniere que le P. Richard Simon ne semble pas mesme desapprouver dans la page 528. de son Histoire critique sur le vieux Testament, quoy qu'il ait des sentimens bien differens des siens sur ce texte : ne comptant d'autre part presque pour rien la maniere dont de Muis deffend une cause qu'il croit bonne, jusques à la soûtenir en divers endroits de cette critique contre le P. Morin. Et à ce propos je croy que le lecteur sera bien aise d'apprendre que ce de Muis, adversaire du P. Morin, s'appelloit Marotte, & que Muis n'est qu'un petit vignoble proche de la ville d'Orleans, dont tous ceux qui y possedent quelque arpent de vigne prennent le nom, de maniere qu'on les appelle communément en cette Ville-là les Muis.

Au reste, il est vray que le P. Morin a plusieurs fois avoüé de bonne foy à ses amis, qu'il croyoit avoir trop employé de temps à l'étude des Langues Orientales, & particulierement à la lecture des Ra-

Digitized by Google

bins ; mais il est pareillement vray que son intention n'avoit esté que d'apprendre à refuter les sotises, les fables & les extravagances dont les Rabins sont remplis, pour en faire connoître la vanité à ceux qui s'en entêtent, comme on le peut voir dans cet Ouvrage que le P. Fronton a fait imprimer aprés sa mort, où il prouve contre Mercerus, Masius, Pic de la Mirande, Scaliger & Saumaise, que les Rabins ne peuvent en aucune maniere éclaircir les difficultez en matiere de Religion. Il composa encore d'autres Ouvrages qui ont paru sous d'autres noms que le sien, & que les curieux gardent dans leurs cabinets, pour ne point parler de ses Oeuvres Posthumes dont le P. Quesnel de l'Oratoire a donné le Catalogue, & qu'il promet de faire imprimer.

Les rares qualitez que nous venons d'observer dans la vie du P. Morin estoient encore relevées par une application toute particuliere qu'il avoit à l'amour de Dieu, & à son service ; & c'est ce qui faisoit rechercher plus passionnement sa conversation à ceux qui avoient joint la pieté à l'amour des belles Lettres. Quand il eut resolu de ne plus travailler que pour l'honneur & pour le bien de la Religion, il le fit avec tant de chaleur qu'il y passoit les jours & les nuits sans prendre aucun repos, témoins les Ouvrages qu'il mit au jour pendant ce temps-là ; & quant à ceux qui n'ont esté imprimez qu'aprés sa mort, s'ils ont paru moins achevez, il n'en faut accuser que cet accident impreveu ; car s'estant épuisé par des veilles continuelles, quelques deffaillences de cœur qui l'attaquerent frequemment, furent

les tristes presages de sa fin, & l'obligerent de se mettre au lit un jour qu'il se preparoit à dire la Messe; de sorte qu'il mourut quelque temps aprés, âgé de 68. ans le 28. Février 1659.

Je passe sur tant d'autres belles qualitez de ce Grand-Homme, pour remarquer encore ici que son principal caractere estoit une douceur si grande que quelque sujet d'impatience & de chagrin qu'on luy donnât en disputant de la Religion; il répondoit toûjours avec honnêteté & sans s'emporter: & qu'encore qu'il n'eût pas esté assez heureux pour ramener aucun de ses parens à l'Eglise aprés beaucoup de conferences & de disputes; il parut neanmoins si équitable, qu'il leur laissa ses biens de patrimoine, quoy que ses amis luy conseillassent le contraire. Entre tant de sçavans qui le regreterent, le docte Bibliothecaire du Vatican Leo Allatius fut le principal. Ce fameux Grec converti avoit tant d'estime pour luy, qu'il l'appelle *Homme tres-docte & auquel l'antiquité est tres-obligée*, soûmettant à son jugement tout ce qu'il écrit des nouvelles Eglises des Grecs en deux de ses Epistres imprimées. On voit encore dans les Ouvrages du P. Richard Simon une troisiéme Lettre de cet auteur, en laquelle il luy parle avec la mesme defference. Et de plus une Lettre qu'Abraham Echellensis Maronite luy addresse, où il y a des choses tres-singulieres touchant les Eglises d'Orient, & où il témoigne l'estime qu'il fait de sa personne.

Epist. 11. de Templis Græcor. recentiorib.

Fides Ecclesiæ Oriental. seu Opuscula Gabriel. Philadelph. Metropolit. opera & studio P. Richard. Simon, &c.

Les doctes Bertholdus Nihusius, Ricciardus Accoltus,

coltus, Cassianus à Puteo, Petrus à Valle, & plusieurs autres Italiens, pour ne point parler des Prelats de France & d'Italie, qui luy écrivoient avec de grandes marques d'estime, comme on le peut voir dans les originaux de leurs Lettres, que j'ay mises entre les mains de M. Baluze Bibliothecaire de M. Colbert, qui en a donné une dans le premier Volume de ses Meslanges. Les Cardinaux Antoine & François Barberin, le Cardinal Sant'Onofrio leur oncle, & le Cardinal Spada le traitent dans leurs lettres avec tant d'honnêteté & d'estime, que beaucoup d'habiles gens ont cru que si la Providence ne l'eût rappellé à Paris, il auroit enfin brillé dans la sacrée Congregation, comme il a fait dans celle de l'Oratoire.

OPUSCULES POSTHUMES DU P. Morin, dont le P. Quesnel promet de donner l'impression.

De Græcorum Ecclesiis ad Leonem Allatium Epistola prolixa cum eorundem declinatione.

Altera de materia eadem Epistola, quæ secuta est Leonis Allatii responsum editum à Richardo Hunnesio.

De Paschate seu de vetustissimis Christianorum Paschaliis, Exercitatio Ecclesiastica.

De Sacramento Confirmationis Exercitatio.

De disciplina à Patribus observata in expiatione Cathecumenorum.

De Basilicis Christianorum singulisque earum partibus

Digitized by Google

opus exquisita eruditione refertum, Capitibus 45. paginisque 335. contentum.

De iisdem Basilicis alterum brevius opusculum centum fere paginarum, aliqua continens quæ in priori desiderantur, puta de oblatione olim in Basilicis fieri solita.

Subsunt præterea 10. aut 12. alia opuscula.



Digitized by Google

GUILLAUME RIBIER CONSEILLER D'ETAT.

L'On voit bien des hommes ſortir de la Magiſtrature & des autres Emplois pour ſe repoſer, & pour n'eſtre plus qu'à leur famille & à eux-meſmes. Mais nous en allons voir un, qui aprés avoir quitté les Charges, & s'eſtre donné à Dieu, ne laiſſa pas de ſe donner au prochain; qui ne pouvant plus ſervir ſa patrie en public, reſolut de la ſervir en particulier, ſecourant par ſes conſeils du milieu de ſa retraite les veuves & les orphelins; & qui loin de languir dans une mole oiſiveté ſe rendit utile de vive voix & par écrit juſques au dernier jour de ſa vie.

Il y a prés de deux ſiecles que les Ribiers ont paru à Blois avec honneur. Car Guillaume Ribier ſieur de Villebroſſe fut general des Finances en Italie, Iſle de Corſe & autres lieux pendant douze années ſous le regne d'Henri II. qui luy témoigna par lettres la ſatisfaction qu'il avoit de ſa conduite, & il receut ſur ce meſme ſujet une lettre tres-obligeante du Connétable de Montmorenci. Michel Ribier ſon fils ſieur de Rilli fut Lieutenant Particulier à Blois, où il exerça cette Charge avec honneur & capacité. Il eut deux fils, Jacques, qui fut premierement Conſeiller au Parlement de Paris, puis Conſeiller d'Etat ordinaire, dont j'ay parlé en la page 77. de cette Hiſtoire, & dont la branche ſubſiſte encore à preſent à Paris avec

Digitized by Google

honneur ; & Guillaume dont je donne ici la vie.

Il nâquit à Blois l'an 1578. de Michel Ribier, & de Marguerite Perault. Comme il n'y a rien qui gâte davantage la jeuneſſe que de luy donner trop de liberté, ſon pere qui ſçavoit garder les meſures neceſſaires en pareille occaſion, & qui connoiſſoit l'inclination que ſon fils avoit au plaiſir ; l'arrêta aprés ſes études des Univerſitez, avec quelque eſpece de contrainte & de ſeverité, l'occupant à l'étude dans ſon logis, de crainte que les compagnies ne luy fiſſent perdre le goût des Lettres. Quand il le vit en un âge plus meur, il luy fit faire le voyage d'Italie, & ſe dépoüilla enſuite pour le revêtir, luy donnant ſa Charge de Lieutenant Particulier. Ayant épouſé quelque temps aprés la fille du ſieur Daguier Lieutenant General à Blois, il fut pourveu de ſa Charge par demiſſion, & enfin de celle de Preſident. Il exerça ces Charges avec tant d'honneur & de deſintereſſement que tout le Comté n'en a parlé depuis qu'avec une grande reconnoiſſance. Ainſi ſon merite fut bien-tôt connu des ſçavans & des perſonnes de qualité, avec leſquelles il eut diverſes occaſions de traiter, de maniere que l'aſſemblée des Etats convoquée à Paris l'an 1614. admira la vigueur de ſon eſprit en une harangue qu'il fit en preſence du Roy Louis XIII. & de la Reine-Mere Marie de Medicis ; & il en remporta non ſeulement ce qu'il avoit demandé pour ſon païs, mais encore un brevet de Conſeiller d'Etat qui luy fut donné par honneur. Pendant la retraite que la Reine-Mere fit à Blois, elle luy donna des marques de ſon eſtime, juſques à prendre ſes

avis en plusieurs occasions ; & ce fut en ce temps-là qu'on le pressa de prendre la Charge de Secretaire des Commandemens de cette Princesse, qu'il refusa par un esprit de moderation. Le Cardinal de Richelieu passant à Blois au retour de la Rochelle luy proposa de suivre la Cour, & de servir le Roy dans ses Conseils, l'assurant des moyens de s'y maintenir & d'y faire ses affaires : mais il refusa ces offres avec une modestie dont ce Ministre se souvint toûjours depuis. Ce genereux mépris des avantages qu'on luy proposoit le fit encore plus estimer qu'auparavant en son païs natal, où il a toûjours fait depuis les honneurs de la Ville ; recevant avec civilité & dépense les personnes de qualité & de lettres, qui passoient à Blois. Gaston de France Duc d'Orleans prenoit fort souvent ses avis pendant qu'il demeuroit en cette Ville, & luy renvoyoit toûjours les affaires qu'il vouloit qu'on accommodât ; de sorte qu'on peut dire sur ce sujet qu'il goûta le plaisir touchant qu'on a d'estre aimé & de posseder une espece d'Empire dans sa patrie.

Il écoutoit avec patience tous ceux qui le consultoient, sans distinction de qualitez, & les gens de Robe & d'Epée, se rapportoient tres-volontiers de leurs differens à son jugement : car quoy qu'il aimât fort ses amis jusques à pancher quelquefois un peu de leur côté dans les accommodemens, cela n'arrivoit que quand il estoit trompé par les apparences.

S'il ne laissa point de fruits de son mariage, il en laissa plusieurs de son esprit, & s'il ne fut pas heureux

en tous ces ouvrages il eut cela de commun, avec beaucoup de bons peres & de Grands-Hommes, qui ne sont pas toûjours heureux en leurs enfans. L'on peut assurer à ce propos que s'il eût commencé ses écrits par où il les finit il en auroit eu plus de satisfaction; car certaines gens ayant consideré les premiers comme des choses qui n'estoient pas de sa profession, ne leur firent pas de justice; & parce qu'il faut de la penetration pour juger des derniers, ceux qui n'ont qu'un esprit commun, & qui n'entendent rien à la negociation, n'en ont pû juger sainement.

Ce qu'il y eut de plus digne d'estime en toute sa vie, est qu'il sceut se maintenir avec Dieu & avec le monde, que sa pieté quoy que grande n'eut rien de sauvage, & que le respect qu'il portoit aux Puissances, ne l'empescha jamais de dire son sentiment avec courage & fermeté. Il donnoit les matinées à Dieu & à l'étude depuis qu'il se fut démis de ses Charges, & le reste de la journée à ceux qui le consultoient, ou qui luy rendoient des visites, au sortir desquelles les gens de lettres & d'esprit paroissoient toûjours tres-satisfaits. Pour comble de bonheur il conserva jusques au dernier jour de sa vie les mesmes sentimens de pieté, & la mesme force de jugement qu'il avoit toûjours fait paroître; & mourut aprés avoir receu tous les Sacremens de l'Eglise, & aprés avoir disposé de sa Biblioteque en faveur de ses amis & des PP. Jesuites de Blois, par un simple deffaut de chaleur naturelle; sans sentir les agonies, & les convulsions de la nature: le 21. Janvier 1663. âgé de 85. ans.

Digitized by Google

JEROME VIGNIER

PRESTRE DE L'ORATOIRE.

COmme la Noblesse de race n'est qu'un vain titre lorsqu'elle n'est pas soûtenuë d'un merite qui la releve; de mesme quand elle se rencontre dans un sujet d'une vertu rare, c'est alors qu'elle paroist quelque chose de grand. Nous allons voir un exemple de cette verité en la personne d'un Gentilhomme, qui non content d'avoir employé quelques années de sa jeunesse dans les exercices de la noblesse, voulut consacrer le reste de sa vie à la pieté & aux lettres; qui ne s'attacha pas à l'Autel comme ceux qui n'abandonnent le monde que parce qu'ils en sont méprisez: & qui aprés avoir quitté le desert * où il s'estoit retiré en renonçant à l'heresie, ne retourna pas pour cela dans l'Egypte du siecle comme tant d'autres; mais qui établit sa demeure dans une Terre Sainte * où il mourut aussi chrétiennement qu'il y avoit vécu.

Titulus sine homine. *Salvian.*

* Les Chartreux de Paris.

* La Congregation de l'Oratoire.

Avant que d'écrire la vie de ce sçavant homme je croy qu'il ne sera pas hors de propos de remarquer que sa famille n'est pas originaire de Blois, mais de Champagne; ou selon quelques Genealogistes, de Bourgogne. Elle tire son origine, pour ne pas remonter plus haut, de Guillaume Vignier Seigneur de Rouvre proche de Villeneuve saint Georges, Secretaire de Philippes le Hardi Duc de Bourgogne,

& depuis du Roy de France Charles VII. & d'Isabeau de Baviere son épouse, comme il paroist par plusieurs Titres de la Chambre des Comtes de Paris que ce Secretaire a contresignez. Nicolas Vignier Medecin du Roy de France Henri III. descendoit de ce Guillaume; il fut long-temps suspect de l'heresie de Calvin, ce qui l'obligea de se retirer en Allemagne pour un temps, comme nous le dirons cy-aprés. Il eut un fils nommé Nicolas qui s'établit à Blois, où il se maria avec Olympe de Blon, de laquelle il eut plusieurs enfans, & entr'autres Jerôme dont je vais écrire la vie, aprés avoir averti le lecteur que ce dernier Nicolas faisant imprimer l'Histoire de l'Eglise que son pere avoit composée y ajoûta tout ce qu'il voulut contre l'Eglise Romaine, & qu'ainsi on ne doit pas juger de la Religion de cet Auteur par cet Ouvrage, puisqu'il retourna à l'Eglise, comme nous l'allons observer.

V. Tom. 5. Spicileg. pag. 2. ad Lectorem.

Jerôme Vignier nâquit donc à Blois l'an 1606. de Nicolas Vignier sieur de la Motte, & d'Olympe de Blon, qui l'éleverent avec beaucoup de soin. Il ne fut pas de ces esprits dont on ne voit que peu de fruits aprés en avoir beaucoup esperé; car il passa l'esperance de ceux qui avoient admiré la vivacité de son esprit dés son enfance; de sorte qu'ayant étudié aux Loix en sortant de la Philosophie, il prit ses licences dés l'âge de seize ans avec l'étonnement des Professeurs, qui furent charmez de ses réponses. Son pere avoit suivi l'heresie de Calvin dans laquelle il avoit esté nourri, car le sçavant Nicolas Vignier dont il estoit fils estoit d'abord

tombé

Digitized by Google

tombé comme tant d'autres en un temps où les matieres de Religion partageoient presque toute la France; mais ce Grand-Homme s'estant enfin relevé dans l'Allemagne mesme, où il s'estoit retiré pour y trouver la liberté de conscience qu'il cherchoit; il laissa sa femme & ses enfans en ce païs-là, & revint en France. Ainsi cette mere opiniâtre dans ses premiers sentimens, donna telle education qu'il luy plut à son fils Nicolas, lequel s'estant aprés leur retour marié à Blois, y fit profession de la Religion pretenduë Reformée.

Mais quoy que Jerôme son fils aisné n'eût pas esté autrement élevé que luy, il ne demeura pas pour cela dans la nouvelle opinion, & ne ferma pas les yeux aux lumieres qu'il receut du Ciel. Car la frequente lecture de l'Escriture Sainte & des Peres firent un si prompt changement en son esprit & en sa creance, que les larmes mesmes de son pere & de sa mere, qui apprehendoient sa conversion long-temps avant qu'il l'eût declarée, ne purent éteindre l'ardeur qu'il sentoit pour la verité. Neanmoins pour ne pas avoir à combattre en mesme-temps le ressentiment d'un pere irrité, les tendresses d'une mere affligée, & les artifices des Ministres & des Anciens, qui ne le croyans pas trop bon Calviniste, empeschoient que son pere ne traittât pour luy de la Charge de Bailly de Baugenci; il fut obligé de feindre pour quelque temps, jusques à prendre des remedes comme s'il eût esté malade, pour avoir occasion de ne pas aller aux Presches aux jours d'obligation, rompant de cette maniere par des artifices que ses Di-

recteurs luy permettoient, les mesures de ses ennemis, ce qui luy reüssit en sorte que son pere resolut enfin de luy achepter cette Charge qu'il demandoit avec instance.

Aussi-tost qu'il en fut pourveu il commença à amortir les procez de tous les habitans de Baugency, regla les Officiers subalternes, & à son exemple les obligea à rendre bonne & breve justice. Bien plus, les memoires de sa conversion marquent qu'il n'entroit jamais au Siege qu'il n'eût fait deux heures d'Oraison Mentale, & qu'il n'eût la haire sur le corps. Aussi les jugemens qu'il rendoit estoient si équitables que tout le monde en demeuroit satisfait & que tous les habitans ne s'entretenoient que de sa vertu ; de sorte que ne sçachant pas ce qui se passoit dans son interieur ils demandoient continuellement à Dieu la conversion d'un si honnête homme.

Pendant qu'il exerçoit cette Charge, il eut plusieurs fois l'honneur de porter la parole à la tête de la noblesse du Baillage, à feu M. le Duc d'Orleans qui l'honoroit de son estime. Il lia mesme pendant ce temps-là une amitié particuliere avec M. de l'Aubépine Evesque d'Orleans, qui tira beaucoup de secours de ses études pour la composition des Ouvrages qu'il mit en lumiere. Cependant son pere qui apprehendoit toûjours de plus en plus & avec raison qu'il ne changeât de Religion ; ayant resolu de le marier avec une Demoiselle dont le bien & le merite eussent pû captiver un homme qui eût eu quelque attachement au monde ; il feignit pendant

V. Galliam Christianam. T. 2.

quelque temps d'agréer la proposition qu'on luy en fit, afin de contenter sa famille & de mettre ordre à ses affaires. On en estoit déja aux articles du mariage, & toutes les bagues & autres presens qui se donnent en de pareilles occasions estoient receus, quand son pere fut assuré qu'il avoit changé de Religion par les marques publiques qu'il en donna lorsqu'on le jugea à propos. Mais ne pouvant luy expliquer de vive voix la douleur que ce changement luy causoit, il la luy témoigna par une lettre à laquelle il receut des réponses pleines de sagesse & de force, & dont quelques unes furent imprimées. Ce fut en cette rencontre que Jerôme Vignier crut qu'il estoit temps de retirer la parole qu'il avoit donnée à cette Demoiselle de la Religion P. R. à laquelle on vouloit le marier. Comme il sortit de cette affaire de la maniere la plus honnête & la plus genereuse qu'on eût pû souhaitter; il n'executa le dessein qu'il avoit fait de quitter le monde, que pour se donner à Dieu dans une Religion trés-austere, s'enfermant dans les Chartreux de Paris, & laissant à tous ceux qui le connoissoient un sensible regret de cette retraite.

Je croy qu'on sera bien aise d'apprendre en passant que son pere luy faisant de grands reproches de cette conduite, luy remontroit entr'autres choses dans sa lettre, *qu'il devoit au moins faire choix d'une Religion moins austere, parce que la solitude estoit une peine si cruelle que Dieu mesme n'en avoit pas voulu punir les damnez.* Neanmoins ni ces raisons ni ces reproches n'eussent rien fait sur sa constance, si la vie qu'on meine en cette solitude ne se fût trouvée si

Digitized by Google

contraire à son temperamment & à sa santé, qu'il fut obligé de choisir un autre port que celuy-là pour ne pas faire naufrage au port mesme.

Ce fut donc chez les Peres de l'Oratoire qu'il se retira à la faveur du Cardinal de Berulle, qui l'honora d'une estime toute particuliere. Il ne travailla pas moins dans cette Communauté pour le prochain, par ses pieuses Conferences & par ses doctes écrits, que pour luy-mesme; de sorte que les preuves qu'il y donna de son merite l'éleverent bien tôt à la dignité de Superieur des Maisons de Tours, de la Rochelle & de Lion successivement, & enfin à celle de Superieur de saint Magloire à Paris, où il fut continué aprés que son temps fut expiré.

Il avoit une grande passion de voir sa famille suivre son exemple retournant comme luy au sein de l'Eglise, mais Dieu ne luy accorda qu'une de ces ames pour lesquelles il faisoit tant de vœux. Je ne parleray pas ici de l'adresse, ni des autres avantages du corps qui luy pouvoient estre communs avec une infinité de Cavaliers, & dont il donna plusieurs marques avant que de sortir du monde, & aprés mesme qu'il fut entré dans l'Oratoire, en des occasions où le bien du prochain & la gloire de Dieu l'y obligerent: parce qu'un pareil entretien est plus de la conversation que de l'Histoire. Je passe donc aux avantages de l'esprit qu'il partageoit avec les Grands-Hommes de son temps.

Non seulement il estoit sçavant dans les Langues, mais encore dans la connoissance de l'origine de toutes les Maisons Souveraines de l'Europe, qui le

Digitized by Google

consultoient sur leurs doutes ; de sorte qu'ayant fait un voyage en Lorraine avec M. Vignier Maistre des Requestes & Intendant de Justice en ce païs-là, il y découvrit par ses soins les antiquitez & les titres de la Province, avec l'origine de la Maison de Lorraine, & de celles d'Autriche, de Luxembourg, de Bade, d'Alsace, & de plusieurs autres, dont il fit un Ouvrage qu'il dedia au public, & que le docte Chifflet prit la peine de traduire en Latin reconnoissant de bonne foy, qu'il faloit supprimer tout ce qui avoit esté écrit jusques alors touchant l'origine de la Maison d'Autriche, & s'en tenir aux lumieres du Pere Vignier. De plus, il estoit si heureux dans la recherche & dans la connoissance des Medailles que ce qu'il en avoit amassé n'a pas peu enrichi le curieux cabinet de feu M. le Duc d'Orleans, dont les raretez ont passé en celuy du Roy. Sa curiosité l'avoit mesme porté à amasser plusieurs Talismans, entre lesquels il y en avoit un tres-singulier, qu'on garde dans sa famille & duquel il avoit donné le déchifrement dans un Ouvrage qui est demeuré dans la Bibliotheque d'une personne de qualité à laquelle il l'avoit prêté. Il n'estoit pas moins consommé dans la lecture des Peres & de tous les bons Auteurs sacrez & prophanes, que dans les Langues Greque, Chaldaïque, Hebraïque & Siriaque. Estant à Venise il y découvrit un Traité manuscrit de saint Fulgence qu'il transcrivit avec beaucoup de peine, & qu'il auroit donné au public s'il ne fût mort trop tost pour les Lettres. Il trouva pareillement à Clairvaux deux Volumes des Oeuvres de saint Augustin, qui n'avoient

V. T. 5. Spicileg. pag. 11.

Digitized by Google

pas encore esté imprimez, & qu'il a donnez avec une concordance des Evangelistes. Il avoit trouvé une Histoire de l'origine des Rois de Bourgogne & une preuve constante & assurée que les Comtes de Champagne & de Brie estoient sortis en ligne masculine de la Maison de Charlemagne; & il avoit dessein de mettre en lumiere ces particularitez avec son *Histoire Ecclesiastique Gallicane*, & un Concile tenu à Bordeaux auquel saint Martin avoit assisté; s'il eût assez vescu pour le faire.

V. T. 5. Spicileg. ibid.

Il ne se delassoit du travail de ses grandes études qu'en la compagnie des Muses, ausquelles toute la France faisoit alors la cour, parce que le Cardinal de Richelieu avoit des complaisances particulieres pour elles; & comme cette Eminence estimoit beaucoup les Paraphrases des Pseaumes en vers Latins & François; le Pere Vignier n'eut pas de peine à luy en donner de si bien faites, que ce Cardinal leur donna le prix sur toutes les autres l'an 1638.

Elles sont imprimées chez Camusat.

Mais comme il avoit goûté la douceur du repos pendant le Ministere de ce Cardinal, il ne fut pas si heureux pendant la faveur de celuy qui luy succeda. Car le Cardinal de Retz ayant esté arrêté prisonnier au bois de Vincennes M. de Gondi son pere, qui estoit Prestre de l'Oratoire eut ordre de se retirer en sa Maison de Villepreux, où la Congregation luy voulant donner une personne de merite & de capacité, qui le consolât dans son affliction & qui l'entretint dans sa retraite; elle fit choix du Pere Vignier qui s'en acquita avec beaucoup de charité & de courage, & qui entra si avant dans les in-

Digitized by Google

terêts de la Maison de Gondi, que le Cardinal qui gouvernoit alors en France l'ayant fait presser de luy dedier son supplément de saint Augustin, qu'il avoit découvert & qui estoit alors sous la presse ; il méprisa toutes les graces qu'il auroit pû attendre d'un premier Ministre pour donner des témoignages publics de son estime à un Cardinal prisonnier, dont l'amitié ne luy pouvoit attirer que des persecutions & des disgraces. En effet, aprés que cette forte & genereuse lettre qu'on voit à la tête de cet Ouvrage eût paru, il fut averti qu'on avoit dessein de le releguer en Bretagne, ce qui l'obligea de se cacher chez l'Evesque de Châlons sous un nom emprunté. Cependant il ne laissa pas de rendre service à ce Cardinal son ami : car il entreprit divers voyages pour ses interêts ; & tant de belles pieces volantes qu'on voyoit alors pour réponse aux écrits d'un homme de reputation, partoient presque tous de sa plume. Ce qui fait voir la force de son esprit, est que tant de sujets de chagrin ne l'empescherent pas de continuer son Histoire Ecclesiastique Gallicane, dont il avoit deux Volumes prêts à mettre sous la presse quand il mourut. *T. 5. Spicileg. ad Lector.*

Mais Dieu qui voulut éprouver sa patience ajoûta aux inquietudes que luy causoit son exil en luy rompant toutes ses mesures, les piquantes douleurs de la pierre, qui luy firent entreprendre un voyage à Paris, aprés en avoir obtenu permission de la Cour. Le Prince Ferdinand de Lorraine avoit esté taillé quelque temps avant par le sieur Callot Lorrain, & la suite de cette operation n'avoit pas esté heureuse.

Digitized by Google

Ce fut pour cette raison que les amis du Pere Vignier luy conseillerent de faire choix d'un autre Operateur ; mais parce qu'il avoit connu Callot en Lorraine, & que d'autre part il avoit de l'estime pour luy, il leur répondit genereusement *qu'il vouloit rétablir sa reputation.* Ainsi il se disposa à l'operation qui se fit dans la Maison de saint Magloire le jour du Vendredy Saint en presence de plusieurs Medecins, qui tous furent surpris de voir la constance avec laquelle il souffrit des maux inconcevables : car la pierre estant extrémement dure, & pesant sept onces ; l'Operateur ne pût ni la tirer ni la casser avec toute l'adresse qu'il employa dans l'espace d'un gros quart d'heure : de sorte qu'aprés quelques violences qu'il falut faire pour l'emporter, comme il fit enfin par un bonheur inespéré ; il avoüa à la compagnie qu'aprés Dieu le Pere Vignier n'avoit obligation de sa vie qu'à sa patience, parce que le moindre étonnement eût empesché l'operation en desolant l'Opérateur. A la verité le succés ne laissa pas d'en estre heureux, car le malade se trouva un mois aprés en état de retourner à Châlons. Depuis ce temps-là il ne s'exerça qu'à l'étude & à la composition de quelques Ouvrages qu'il vint achever à Paris l'an 1661. pour les donner au public ; mais il n'y fut pas si-tôt arrivé qu'il se trouva attaqué d'une maniere d'hidropisie & d'une fiévre quarte, laquelle n'ayant esté pendant quelque temps que lente se changea enfin en continuë. Ainsi ce mal ne cedant point aux remedes il vit bien qu'il se faloit resoudre à mourir. Il fit donc son testament

V. T. 5. Spicileg. ad Lector.

ſtament en faveur de ſon frere unique, qu'il inſtitua ſon heritier univerſel, & croyant ne pouvoir mieux partager ceux de ſa famille, qui demeuroient dans l'exercice de la Religion P. R. que par une confeſſion de foy tres-édifiante & tres-ſincere ; il declara dans ce teſtament *que rien ne l'avoit engagé dans la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine que l'interêt de ſon ſalut éternel* juſques à ordonner *que ſans cette clauſe derogatoire, ſon teſtament ne pourroit eſtre ni valide ni délivré par les Notaires.* Ce fut dans ces ſentimens qu'il mourut en la Maiſon des Peres de l'Oratoire du Fauxbourg ſaint Jacques de Paris le 14. Novembre 1661. à l'âge de cinquante-ſix ans.

Je ne diray rien ici de ſes vertus ni du genereux refus qu'il fit des Benefices qui luy furent offerts ; remarquant ſimplement que toutes les perſonnes d'eſprit & de merite furent ſenſiblement touchées de ſa mort, & que toutes les nouvelles de ce temps-là en parlerent d'une maniere fort glorieuſe à ſa memoire. Le ſçavant Benedictin Dom Luc d'Acheri plaça ſon Eloge à la tête du cinquiéme Volume de ſon Spicilege que je viens de citer ; tant pour faire juſtice à ſon merite, que pour reconnoître en quelque maniere le preſent que luy fit Meſſire Benjamin Vignier ſon frere d'une partie de ſes curieux manuſcrits, entre leſquels il s'eſt trouvé un Traité de la primauté de ſaint Pierre que ce Gentilhomme s'eſt reſervé, & qu'il promet de donner au public.

Digitized by Google

Digitized by Google

PIERRE PELLICAN
RELIGIEUX DE L'ORDRE
DE SAINT DOMINIQUE.

LE bon Prince Alphonſe Roy de Naples voulant témoigner à ſon peuple l'inclination qu'il avoit à luy faire du bien, faiſant obſerver religieuſement les Loix du Royaume aux dépens de ſes propres interêts : avoit pris pour ſa deviſe un Pellican qui ſe ſacrifie pour ſes petits, avec ces paroles pour ame *pro lege & grege.* Je ne ſçay ſi ce fut par une ſimple alluſion à ſon nom ou par un amour particulier pour ſa famille que Pierre Pellican Bourgeois de Blois fit peindre ce charitable oiſeau ſur une des vitres de l'Egliſe des Jacobins de Blois ; mais je ſuis aſſuré que ſon fils remplit tout le ſens & toute la ſignification de cette deviſe, s'eſtant ſacrifié non ſeulement pour le bien & pour l'honneur de ſon Ordre par ſes pieux & doctes écrits, mais encore pour la converſion de ces peuples des Indes, qui vivent dans les tenebres de l'ignorance & dans les ombres de la mort. Ainſi la volonté ne luy ayant pas tant manqué pour le martyre, que le martyre à ſa volonté ; il a rempli le charitable augure de ſon nom. & merité qu'on ne commence l'Hiſtoire de ſa vie qu'aprés luy avoir attribué ce glorieux ſimbole d'un Grand Roy, *pro lege & grege.*

Digitized by Google

Il nâquit à Blois l'an 1592. de Pierre Pellican Bourgeois de Blois, & de....... Dés qu'il fut en âge de demander l'habit Religieux il fit de grandes instances pour obtenir celuy de saint Dominique, que le Prieur du Convent de Chartres luy donna. Ayant donc fait son Noviciat & enseigné la Philosophie en cette Maison, il prit le Bonnet de Docteur en la Faculté de Theologie de Paris. Son merite ayant ensuite esté reconnu dans l'Ordre il fut plusieurs fois designé Superieur sans vouloir accepter cette Charge, ni aucune autre qui le pût faire distinguer. Une modestie si rare fit qu'il s'éleva sans y penser, & qu'on le considera bien plus qu'auparavant. Mais ce qui surprit davantage fut non seulement le zele qui le porta à entreprendre le voyage des Indes pour y prescher l'Evangile, mais encore la maniere avec laquelle il se disposa à cette action : car il recommença, tout Docteur & tout âgé qu'il estoit, son Noviciat au Couvent du Fauxbourg saint Germain de Paris, & s'embarqua ensuite avec le Pere la Mare Religieux du Convent de Sens pour l'accomplissement de son dessein. Dieu qui vouloit faire voir que levoyage de ces deux Missionnaires luy estoit agreable, & qui sans doute les conduisoit où ils ne pensoient pas, permit une chose qui pourroit paroître incroyable, & que loin de l'écrire je n'aurois pas cru moy-mesme, si je ne l'avois apprise de personnes dignes de foy, qui en ont entendu le recit de ces mesmes Missionnaires.

Leur Pilote ayant donc un jour jugé à propos de prendre terre pour se rafraischir avec quelques-uns des

Digitized by Google

paſſagers, dans une Iſle qui luy paroiſſoit aſſez agreable; il fut ſurpris d'y entendre des Perroquets qui articuloient fort diſtinctement ces paroles *Ave Maria*; & tâchant de découvrir ſi ce lieu, qui ſembloit deſert, n'auroit point eſté habité: il crût voir aprés une longue recherche la figure d'un homme caché entre des roſeaux & de la mouſſe diſpoſés en forme de cabane. Cet objet l'ayant obligé d'approcher il reconnut manifeſtement que c'eſtoit un vieillard décrepit, dont le corps n'eſtoit couvert que d'une longue chevelure, & d'une barbe extrémement grande. Ce Pilote luy ayant donc demandé au hazard en Langue Provençale quelle avanture l'avoit réduit en cet état; il luy répondit en meſme langue; Qu'il eſtoit natif de Marſeille, & que s'eſtant embarqué fort jeune pour tâcher de faire fortune dans les païs étrangers, il avoit eſté jetté dans cette Iſle par un naufrage dont il s'eſtoit ſauvé ſur le debris du vaiſſeau; Qu'il avoit vécu depuis ce temps-là d'eau, de racines & de fruits; Qu'il s'eſtoit fait cette cabane avec ce qu'il avoit rencontré de commode; Que pendant les ſaiſons les moins chaudes, les feüilles des arbres luy avoient ſervi d'habits & qu'il s'eſtoit enfin accoûtumé à coucher ſur la terre; Que pluſieurs fois il s'eſtoit approché du rivage faiſant ſigne aux vaiſſeaux qui paſſoient de venir à luy, mais en vain: & qu'il ſe ſouvenoit d'avoir oüi dire à ſon pere & à ſa mere qu'il eſtoit Chreſtien. A quoy il ajoûtoit qu'ils luy avoient appris quelques prieres, dont il n'avoit retenu que ces deux paroles *Ave Maria*, & qu'il les avoit ſi ſouvent prononcées, implo-

rant la misericorde de Dieu dans sa solitude, que les Perroquets de l'Isle avoient enfin appris à les repeter. Qu'au reste il esperoit recevoir bien-tôt des lumieres qui le conduiroient à une autre vie que celle-ci; parce (disoit-il) qu'il avoit veu la nuit precedente en songe deux hommes vêtus de blanc & de noir, qui le devoient disposer à obtenir de Dieu la grace qu'il en esperoit. A ce discours personne ne douta que ces hommes dont il parloit, & qu'il dessignoit si manifestement ne fussent nos deux Religieux qui estoient demeurez dans le vaisseau; de sorte qu'ayans esté informez de cette avanture par l'esquif que le Pilote leur envoya, & s'estans fait mener où ce bon vieillard estoit couché, il s'écria au moment qu'il les apperceut, que c'estoit eux qu'il avoit veus en songe. Ces Missionnaires ayant donc appris du Pilote & de ceux qui l'accompagnoient ce qui s'estoit passé, ils le catechiserent sur le champ, & sur l'assurance qu'il leur donna qu'il avoit esté baptisé, & qu'il croyoit les veritez qu'ils luy venoient d'annoncer, ils le confesserent & le communierent: & à peine eurent-ils fait qu'il mourut, laissant l'assemblée fort consolée, laquelle aprés l'avoir enterré & estre remontée dans le vaisseau nomma cette Isle *l'Isle des Perroquets*.

L'Histoire ne nous dit que fort peu de choses touchant le progrés que firent nos deux Religieux dans les Indes, la Providence ne les ayant peut-estre fait partir que pour le secours de ce bon vieillard qu'ils assisterent dans le besoin. Ce qu'il y a d'assuré est que les fatigues que le Pere Pellican endura en ce

Digitized by Google

païs-là, l'obligerent à repasser en France, & qu'elles furent les causes de tant de fâcheuses maladies qui le tourmenterent le reste de sa vie. Mais ces maladies n'empescherent pas qu'il ne pratiquât de grandes vertus, son abstinence entr'autres austeritez ayant esté si grande qu'il fut trente ans sans manger de viande. Cependant si cette vie affoiblit son corps elle n'affoiblit pas son esprit : témoins ses Commentaires sur les Opuscules de saint Thomas, qui font paroître une grande connoissance de la Philosophie, de la Theologie & des Langues ; & si le Livre qu'il a mis au jour de l'institution du Rosaire n'a pas eu le mesme sort que ces Commentaires, n'ayant pas esté écrit avec toute la pureté de nostre Langue ; il n'en contient pas moins d'érudition & de pieté.

Aprés une vie aussi longue & aussi chrestienne que fut celle de ce bon Religieux, il n'avoit plus rien à souhaitter que la joüissance de celle à laquelle les Chrestiens aspirent; aussi mourut-il un peu aprés avoir receu tous les Sacremens de l'Eglise, & long-temps aprés avoir predit le jour de sa mort, le 26. Decembre 1672. âgé de 80. ans, comme il paroist par cet Eloge dont son Superieur honora sa memoire, donnant avis de son decez aux Couvents de sa Province.

R. A. P. M. PRIOR.

NON sine magno dolore nostro cecidit corona Conventus Carnotensis, R. P. Magister Petrus Pellican doctor Parisiensis, cujus tot merita quot annos numerare possemus ; nisi lugens adhuc calamus stylum juberet

Digitized by Google

breviorem. Mortem à longe prævisam post suscepta Sacramenta octogenarius oppetiit die 26. Decembris, dum Natalitia Salvatoris agerentur in terris, nova Natalitia recepturus in cælis, & dum universus describeretur orbis, ipse, ut speramus in æternitate adscribendus. Sanctiorem duxit vitam quam ut in transitu cum Stephano cælos non viderit apertos, & Jesum stantem ejus merita Coronaturum. Honorum fumos & dignitatum in ordine nunquam anhelavit, quietâ semper obediendi contentus humilitate; annos quinque de viginti inter graves morborum tolerantias summâ cum patientiâ consumpsit; Insignia doctrinæ toti Ordini reliquit monumenta; sincera vitæ regularis toti Conventui præbuit exempla; Indias perlustravit animarum salutis ergo. Quid plura? hæc vita diebus plena erat æterno die complenda. Ne quid tamen huic Reverendo Patri divinæ superesset justitiæ solvendum, solita vestræ communitatis suffragia supplex efflagitat.

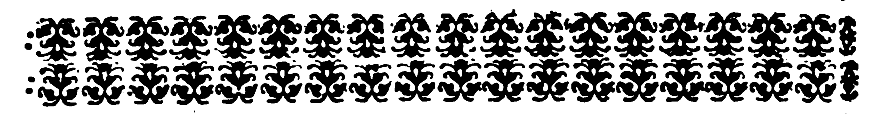
R. A. P. M. PRIOR,

*Carnuti die 27.
Decemb. 1672.*

Vester humillimus in Christo servus
Frater ÆGIDIUS DESLOGES,
Vicarius Conventûs Carnotensis.

FIN DE LA TROISIEME PARTIE.

Digitized by Google



HISTOIRE DE BLOIS.

NOMS ET ARMOIRIES DES FAMILLES Nobles de la Ville & Comté de Blois, vivantes, transplantées & éteintes.

Comme on sera sans doute bien aise de connoistre les familles Nobles du Comté de Blois, j'ay crû qu'il étoit à propos de finir cette Histoire par le recueil que j'en ay fait, & que je divise en trois Parties.

Ie comprens dans la premiere, non seulement toutes les familles Nobles qui sont établies dans le Blesois depuis long-tems, mais encores celles qui n'y sont établies que depuis peu; & mesmes celles dont les Terres sont de la Iustice ou de la feodalité de Blois, quoy qu'elles ne demeurent pas actuellement dans ces Terres.

Ie donne dans la seconde celles qui tirent leur origine du païs Blesois, quoy qu'elles soient transplantées en d'autres païs.

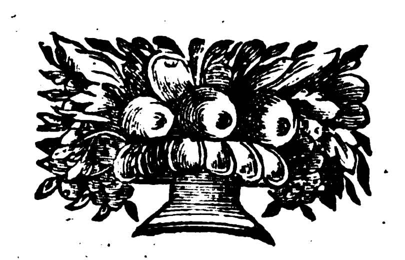
Ie range dans la troisiéme qui est historique, celles qui sont éteintes, ou qui ne subsistent plus que par les femmes; & s'il s'en trouve quelques-unes dans les deux dernieres qui ayent esté plus considerables par les Charges, & par l'ancienneté, que par la Noblesse, je croy qu'on voudra

Digitized by Google

bien me le pardonner, parce qu'elles ne font pas consequence comme celles de la premiere, & qu'il est bien difficile d'écrire juste sur une matiere telle que celle-là.

Quant aux familles qui n'ont pas esté reconnuës pour Nobles, ou qui ne sont pas venuës à ma connoissance, je seray toûjours prest à leur faire justice, s'il s'en presente une nouvelle occasion, pourveu que l'on me fasse voir leur droit par de bonnes raisons, & par de bons Titres ; car ce n'est pas à moy à examiner pourquoy quelques-unes ont obtenu des Arrests, & pourquoy quelques autres n'en ont pû obtenir pendant les dernieres recherches qu'on a fait des Nobles.

Au reste comme quelques Nobles du Comté de Blois ont refusé par je ne sçay quel motif de m'envoyer leurs Armoiries, & que d'autres me les ont envoyées si mal blazonnées qu'on n'y entend rien ; j'ay mieux aimé ne donner que leurs noms tous simples, que de les donner avec des Armoiries pleines de confusion & d'obscurité.



Digitized by Google

NOMS ET ARMOIRIES DES FAMILLES Nobles & vivantes du Comté de Blois.

Les lettres qui sont à côté de chaque nom des Nobles signifient le lieu de leur établissement. B. Blois, & ses environs. BB. Berri Blesois, ou Solloigne. C. Chasteau-Renaud, ou ses environs. D. Dunois. S. Solloigne. V. L. Val de Loire.

A

B.B. AGAR. *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoilles de ... & en pointe d'une teste de leopard de ...*

D. ALEZ, du Corbet. *de gueulles à la fasce d'argent, accompagnée de trois merlettes de mesme 2. 1.*

D. ALLOIGNI. *de gueulles à trois fleurs-de-lys d'argent 2. 1.*

D. ALLONVILLE, de la Goipierre. *d'argent à deux fasces de sable.*

BB. ANGELAR.

B. ARGI, la Cour & la Riddiere. *fascé de six pieces d'or & d'azur.*

BB. AUVERGNE, la Grossiniere. *fascé de quatre pieces d'argent & de sable, l'argent chargé de trois merlettes de sable, & le sable chargé de trois coquilles d'or 2. 1.*

B

BAFFARD, de Boussai. *de sable à trois flacons d'argent enchaisnez de gueulles.* BB.

BAILLON. *de gueulles à une teste de leopard bouclée d'or.* BB.

BAILLOU, des Coignées, & de la Mandiniere. *d'or à trois hures de sanglier arrachées de gueulles 2. 1.* BB.

BAIGNEUX, de Ville-Sablon & de la Motte. *d'or à trois testes d'ours de sable emmuselées de gueulles.* BB.

DES BANS, de Mareuil. *d'argent à l'aigle éployé de sable.* BB.

BARDIN, du Rivau. *de sinople à trois dauphins d'argēt.* BB.

Digitized by Google

S. BARBANÇON, Champ-le-Roy. *d'argent à trois lyons de gueulles couronnez d'or 2. 1.*

BB. BARAUDIN, du Breuil. *d... à la bande d'azur, chargée d'une étoile de sable, accompagnée de trois étoilles de mesme.*

B. BAUDRI, *de gueulles au casque d'argent, écartellé de mesme, à un pennache ou aigrette d'argent.*

DE BAULD, *de sainte Frique à cause de sa Terre de Landes près de Blois, d'azur au tronc écoté d'or, au chef d'argent, chargé de trois hures de sanglier de sable.*

D. BARTON, de Monbas. *d'azur au cerf couché d'or, au chef échiqueté d'or & de gueulles de trois traits.*

D. BEAUFILS, de Lierville. *d'azur à trois étoilles d'argent 2. 1.*

B. BEAUNE, de Goulioux. *de gueulles au chevron d'argent, accompagné de trois besans de mesme 2. 1.*

VL. BEAUXONCLE. *de gueulles à trois coquilles d'or au chef d'argent.*

B. BEGON. *d'azur au chevron d'argent, accompagné en chef de deux roses de gueulles, & en pointe d'un lyon d'or.*

B. BELOT. *d'azur à un las d'amour d'or, surmonté d'une rose de mesme, accosté de deux étoilles d'or.* D.

BENARDIN, de Beuville.

BEAUVAU. *d'argent à quatre lyons cantonnez de gueulles 2. 2.* BB.

BESNARD, d'Orville. *d'argent à la fasce de gueulles, accompagnée de trois treffles de sable 2. 1. écartellé d'argent à la fasce de gueulles, accompagné de six lozanges de sable trois en chef, & trois en pointe.* BB.

BERNARD, de Beaulieu. *de gueulles à trois lyons d'or 2. 1.* S.

BETHUNE. *Monsieur le Comte de Bethune à cause de son Comté de Selles, & autres Terres du ressort de Blois, d'argent à la fasce de gueulles.*

BERGEREAUX, de la Mousseliere. BB.

BETOULAT, de S. Christofle, *d'or à trois pommes de pin 2. 1.* BB.

BOISBERTRAND, de la Verderie. BB.

BOISVILLIERS, de Buxevil, *d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois croissans* BB.

Digitized by Google

d'argent, surmontez chacun d'une étoile d'or.

S. BODIN, de Boisregnard. *d'azur au chevron d'or accompagné de trois roses de mesme, au chef d'argent chargé de trois merlettes de mesme.*

BB. BLET, de la Fouquetiere.

D. BOISGUION, de Lazerois.

BB. BONNAFAUX. *d'azur à la bande d'argent, écartellé de gueulles au bezan d'argent, surmonté d'un lambel de mesme.*

D. BOUCHET, de la Guillonniere. *d'argent à trois tourteaux de gueulles, au lyon de sable en abisme.*

D. BOESSET, de Hault. *d'azur à trois épics d'orge d'or.*

S. BONNET, de Rosnai. *d'azur au lyon rampant d'or, armé & lampassé de gueulles.*

BB. DU BOIS, de Mouzai, & de Menetou. *d'or à trois chevilles de sable 2. 1. au chef d'azur, chargé de trois aiglettes d'argent*

B. BONVOUST. *d'argent à deux fasces d'azur accompagnées de six merlettes de sable posées, 3. 2. 1.*

LA BOESSIERE, de Fleuri. *d'argent au lyon de sable, armé, lampassé, & couronné d'or.* VL.

BOISGUERET, de la Valiere. *d'or à trois arbres de sinople, accostez de deux croix pattées de gueulles, chacune soûtenuë d'un croissant d'or.* B.

BRUNIER, de Ville-Sablon. *d'or à la croix Patriarchale de gueulles.* B.

BRISSAUD. de Tiville. *de gueulles à trois fusées d'argent.* D.

DU BREUIL, de Corceveuil. BB.

BRISACIER, *d'azur au lyon d'or, au chef chargé de trois treffles d'azur.* B.

BOUTAULT, Secretaire du Roy. *d'azur à trois chevrons d'or, accompagnez de trois triangles de mesme, 2. 1.* B.

BOUVILLE, de Germignonville. *d'argent à une fasce de gueulles, chargée de trois annelets d'or.* D.

BOUZEROLLES. BB.

C.

LE CAMUS, de Romainville, les Aunais, D.

Digitized by Google

& saint Peravi, *d'azur à trois croissans montans d'argent, 2. 1.*

D. CANAIE du Fresne, *d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois étoilles de mesme, 2. 1.*

S. DE CARMAIN, de saint Estienne & de la Pomaréde, *d'azur à trois coquilles d'or, 2. 1. au chef d'argent.*

B. CARRE', de Chambon, *d'or au palmier de sinople, accosté de deux colonnes de mesme, surmonté d'un cœur enflammé de gueulles.*

D. CARRE', de Villebon. *échiqueté de gueulles & d'argent.*

VL. CARPENTIER, de Chaumont, *écartellé d'or & de gueulles.*

D. CHABOT, des Fretons, *d'or à trois chabots de gueulles, 2. 1.*

CHABOT, Rohan. *Monsieur le Duc de Rohan pour sa Seigneurie de Larges d'or à trois Chabots de gueulles, écartellé de Rohan.*

D. CHALLET, Bercier, *d'azur à trois chevrons d'argent.*

D. DE CHARTRAIN, la Soubliere.

D. LA CHAPELLE, Baudouin.

LA CHAISE, *d'or à trois roses d'argent, au chef d'azur, chargé de trois couronnes d'or.* B.

CHAUVEL. *d'or à l'abre de sinople, accosté de deux croissans de gueulles.* B.

CHARTRES, de Lezenville, de Sonné, & de Belesfart, *d'or à trois fasces de gueulles, à l'orle de six merlettes de mesme.* D.

CHAUMONT, de la Bouquiniere. B.

CHENELON, de Joinville, *de gueulles à trois croissans d'argent.* D.

CHEVAUNAI, de Courion. BB.

CHEREAU, de la Guilbardiere, *de gueulles au chevron d'or accompagné de trois croissans d'argent, 2. 1.* BB.

DU CHEMIN, de Launai. BB.

CLERMONT, *de Monglas, Monsieur le Comte de Chiverni à cause de ce Comté, d'azur à trois chevrons d'or.*

DES CLOUSEAUX. *de gueulles à trois fers de pique d'argent.* VL.

Digitized by Google

BB. COÜAGNE, de Marteau. *d'hermines.*

D. COURTIN, du Moncel, *d'azur à trois croiſſans d'or, 2. 1.*

BB. CORDOÜAN, de Langei & de la Roche, *d'or à la croix engreſlée de ſable, cantonnée de quatre lyons de gueulles, armez & lampaſſez de ſable.*

D. COURTALVERT, *d'azur au ſautoir d'or, accompagné de ſeize lozanges d'or poſées, 3. 3. 3. 3. 3. 1.*

VL. COUTEL, de Monteaux, *d'azur au lyon d'or, au chef palé d'argent & de gueulles de dix pieces.*

B. COURTIN, de Nanteüil, *de gueulles au lyon d'or, iſſant d'une fuſée ondée d'argent, accompagnée en chef de deux fleurs-de-lys de meſme, & de trois treffles en pointe.*

S. DE COURRAULT, du Portail de Bellenoüe, &c. *de ſable à une croix d'argent, à la bordure de gueulles.*

D. COURSILLON, de Dangeau, *d'argent à la bande fuſelée de gueulles, accompagnée d'un lyon d'azur en chef.*

D. COMMARGON, de Meregliſſe, *d'or à trois canettes de ſable, bequées & onglées de gueulles.*

BB. CONSTANTIN, Laugé.

CRESPIN, de Billi. *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois pommes de pin d'or.* BB.

CROISILLES. *de ſable à trois croix recroiſettées d'or.* Beauſſe

LE COURTOIS, du Tartre.

CROSNE. *d'azur à la faſce d'argent.* D.

D.

DAGUIER, du Pleſſis. *de gueulles à trois épées d'azur miſes en pal, la pointe en haut, celle du milieu surmontée d'une hure de ſanglier de ſable.* Beauſſe

DROÜIN, de Vauleart. *d'azur à trois clous d'or, deux en chef, & un en pointe, accompagnez de trois étoilles de meſme, une en chef, & deux en pointe.* B.

DOIGT, de la Martiniere. BB.

DOUAULT, *de gueulles à trois beſans d'argent, 2. 1.* BB.

E.

ERGOUST, les Plantes, *de ſable au chevron d'or.* D.

Digitized by Google

accompagnè de trois cloches d'argent.

BB. ESTAMPES, de Vallançay. *d'azur à deux pointes de girons d'or, au chef d'argent chargé de trois couronnes de gueulles.*

F

D. FESQUE de la Gauberdiere. *d'argent au lyon de sable.*

FIESQUE. *Monsieur le Comte de Fiesque à cause de sa Seigneurie de Levroux, bandé d'argent & d'azur de six pieces.*

FIEUBET. *Monsieur de Fieubet à cause de sa Terre de Beauregard, d'azur au chevron d'argent accompagné en chef de deux croissans de mesme & en pointe d'un rocher d'argent.*

D. LA FERTE', de Bribar.

LE FERON. *Monsieur le Feron pour sa Terre des Touches en Dunois, de gueulles au sautoir d'or, accompagné en chef & en pointe de deux étoilles d'or, & en flanc de deux aigles de mesme.*

D. FOIAL, d'Alonne. *de gueulles à quatre chevrons d'argent.*

D. FONTENELLE.

D. LA FOREST, de Saugeville, *d'azur à trois croissans d'or.*

BB. FRANÇOIS, d'Espagne, *fascé d'or & de gueulles de six pieces à trois étoilles de gueulles.*

FROUVILLE, *d... à six annelets d...* D.

LE FRANC, *d'azur au chevron d'or, accompagné en pointe d'un cœur de mesme, au chef d'or chargé de trois étoilles d'azur.* VL.

FUZIL, Boisausous. D.

LE FUSELIER, de Cormerai. *d'or à la fasce d... accompagné de trois chausse-trappes de sable, 2. 1.*

LA FONT, Pigirault. *d'or à l'aigle de sable.* BB.

G

GAUVIGNON, de la Gaudiniere, *d'or au chevron de gueulles, accompagné en pointe d'un croissant de mesme, au chef de gueulles chargé de trois besans d'or.* BB.

GALON, de la Chaniere. *d'azur à trois sauterelles d'or.* D.

GENEST, de Charnaï. *de sable au chef d'argent, danché de quatre pointes & deux demie.* BB.

GOGUIER, de S. Georges. *d'azur à un cigne d'argent.* VL.

GUERIN, de Beaumont. *d'or à trois lionceaux de sable, armez, couronnez & lampassez* B.

Digitized by Google

sez de gueulles, 2. 1.

D. GRIMALDI, des Aunais. *fuselé d'argent & de gueulles.*

D. GIRARD, de Paradis.

B. GRIMAUDET, *d'azur à trois lyons d'or.*

D. GRENAISIE, du Plessis-d'Echelles. *d'azur au Chevron d'or, accompagné de trois malettes de mesme, 2. 1. au chef d'argent.*

D. DE GRANGE, de la Gregoriere. *fretté d'argent & d'azur.*

D. LA GROSSETIERE, de Clesle. *d'argent à trois fermaux de gueulles.*

B. GROSIL. *de sable à la fasce d'argent, accompagnée en chef de trois étailles d'or, & en pointe, d'un cerf passant.*

VL. DE GUAST la Vicomté. *d'azur à cinq besans d'or posez en sautoir.*

GUEDRON, de l'Estang.

D. GUICHARD, de Renai, & de Perrai. *d'argent à trois testes de lyon de sable couronnées d'or, 2. 1.*

H

HAMILTON, de Damerville. *de gueulles à trois quinte feüilles d'hermines.* D.

HARDI, *d... au chevron d... accompagné de trois besans d...* VL.

HASTE, de Bourgneuf. BB.

HERBELIN. *d'azur au sautoir d'argent, accompagné de quatre gerbes d'or, liées de mesme.* B.

HERVAUD, de Beauvais. BB.

L'HOPITAL. *Monsieur le Comte de sainte Mesme, à cause de sa Terre d'Ouques, de gueulles au coq d'argent cresté d'or.*

HOTMAN, Ville-Gomblain, *parti emmanché d'argent & de gueulles.* D.

I

JARNAGE, de la Riviere, *de gueulles à deux chevrons d'argent, accompagnez de deux étoilles de mesme, & en pointe d'une écrevisse d'or.* BB.

LE JAY, de l'Estang. *d'or à trois testes de paon d'azur.* D.

Digitized by Google

D. JEVIN, Moisiville.

D. ILIERS, Chante-Mesle. *d'or à six annelets de gueulles, 3. 2. 1.*

C. JOUVENSTEL, du Perrai. *d'argent à trois lyons leopardez de gueulles.*

D. JOVES, de Morainville.

S. JOÜANNE, de Saumeri. *de gueulles au lyon d'or, écartellé de sable à trois coquilles d'argent, parti d'azur à quatre fasces d'or.*

L

D. LANCE', de Bichetiere.

D. LANCELOT, de la Miré. *d'azur à trois miroirs d'or, 2. 1.*

D. LARDIERE, de la Gaudiniere. *d'or à la croix de gueulles cantonnée de quatre alerions d'azur.*

Beausse LESCOU. *de gueulles au sautoir échiqueté d'argent & de sable.*

D. LEVISTON, Bois la lande. *d'azur à trois quinte feuilles d'argent.*

D. DES LOGES, de Ville-Mesle. *d'azur à cinq fleurs-de-lys d'or posées en sautoir.*

LA LOÜE, de Nuteau. *d'argent à trois testes de sable, 2. 1.* VL.

LE LORRAIN, des Fougerais. *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois colombes d'argent.* D.

LUCERAIS, d'Ozoi le Doyen. *d'azur à trois hayes d'or.* D.

LOVAULT, de Durtal. *d'argent à trois fasces de gueulles.* BB.

M

MALO. *Monsieur Malo pour sa Terre de Frouville, d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux roses d'argent, & en pointe d'un croissant de mesme.*

MAILLE', de Rougeoux. *ondé, enté en fasce d'or & de gueulles de six pieces.* S.

LE MAIRAT, de Guibert. *d'or au chevron d'azur, accompagné de trois testes de paon au naturel arrachées de gueulles.* D.

MAREUIL, de Quindrai. *échiqueté de sinople & d'argent.* BB.

MARTIN, de la Baratoniere. *d'or au chevron brizé d... à trois mareinets d... 2. 1.* BB.

MARESCOT, *parti au 1. d'argent à la bande de gueul-* D.

les, coupé de fassé d'argent & de sable de huit pieces au 2. d'argent à la croix de gueulles.

BB. MAROLLES, de la Pignoliere. *d'azur à l'épée d'argent, la pointe en haut, la garde & la poignée d'or, accostée de deux plumes d'argent.*

Beausse LE MAISTRE, de la Massuere, *d'argent à l'encre de sable, au chef d'or chargé de trois molettes de sable.*

BB. LA MARCHE, de Fuige.

B. MARECHAU, de la Chauminiere. *de gueulles, à la croix nillée d'argent.*

BB. MATHEFELON, *de gueulles à six écussons d'or, 3. 2. 1.*

D. MANGOT, de Romainville. *d'azur à trois éperviers d'or chaperonnez, grillez, & aux longes de mesme.*

BB. MENOU, du Mée. *de gueulles à la bande d'or.*

D. MEAUSSE, de la Rainville. *d'argent à trois chevrons de sable.*

BB. MESNIL-SIMON, de la Tour-Mesnil. *d'argent à six mains dextres de gueulles.*

Beausse MERVILLIER, de Sigogne, Viabon, &c. *d'azur fretté d'argent.*

B. MENARD. *d'or à trois macles de sable, 2. 1.*

MEUNG, de la Ferté-Aurain. *d'hermines au sautoir de gueulles, chargé en cœur d'une croix de Ierusalem.* BB.

LE MESUREUX, de Champ-Renaud. *burellé de ..* D.

MIRAI, de la Lande & Fontenelle. BB.

MOMMORANCI, chef de la maison de ce nom. *d'or à la croix de gueulles, cantonnée de seize alerions d'azur.* D.

MONCEAU, de Bourneville. *de gueulles à la fasce d'argent, accompagnée de six annelets d'or, 3. 3.* D.

MOULINS, de Rochefort, &c. *d'argent à trois anilles de sable.* VL.

MOUSSI. *Monsieur de Moussi à cause de sa Terre des Rochettes en Beausse, d'or au pin de sinople, au chef d'azur, chargé de trois étoilles d'argent.*

MUZART de poix de Sanzelles. BB.

MUCET, du Pré & de la Bonaventure. *d'azur à l'épervier d'or.* Beausse

Digitized by Google

N

BB. NOUCHET, du Pui.

BB. NOBLET, de la Chaisnaie.

O

BB. OLIVIER, de la Gondelaine.

D. ORLEANS, de Rere. *fascé de sinople & d'argent, de six pieces, l'argent chargé de sept tourteaux de gueulles, 3. 3. 1.*

ORLEANS, *Rothelin. Messire Henri d'Orleans Marquis de Rothelin, à cause de sa Terre d'Herbault en Beausse, écartellé au 1. & 4. de Badè Hochberg, au 2. & 3. de Neuchastel, & sur le tout d'Orleans Longueville.*

P

B. PASQUIER, *d'or à trois marguerites ou paquerettes d'argent boutonnées d'or.*

VL. PASSAC, *échiqueté d'argent & d'azur à trois pals de gueulles.*

D. PATAI, Clereau. *d'hermines à l'écusson de gueulles en abisme.*

PEAN, de Vervillon. *d'azur à deux épics d'argent, la pointe en bas.* BB.

PERION, du Roger. BB.

PEROÜIN, de la Charnaie. *d'argent à trois perroquets de gueulles.* BB.

DE PLEURS. *d'azur au chevron d'argent accompagné de trois lyons d'or, 2. 1.* D.

DU PLESSEIS, d'Ouchams, de Savonnieres, &c. *d'argent à la croix de gueulles, chargée de cinq coquilles d'or.* S.

DU PERRAI, de la Valette. C.

DU PLESSIS, Sanderville, S. Hilaire, Beaujeu, &c. *d'argent à trois quinte feüilles de gueulles, 2. 1.* D.

DES PIERRES, de Rochepot. BB

PINGAULT, de la Rurie. *de gueulles à l'épée en bande d'argent, accompagnée de trois coqs de mesme.* C.

DU PONT, de Veillenes. *d'azur semé de fleurs-de-lys au lyon de mesme.* S.

Digitized by Google

S. De Pothin, de Mauleon & de l'Ecluse. *d'azur au chasteau d'or, au chef de gueulles chargé de trois merlettes d'or.*

D. Du Portail, *d'Apremont. Monsieur du Portail pour sa Terre du grand orme pres Marchenoir d'or à la fasce d'azur, chargée de trois testes de leopard d'argent, armées & lampassées de gueulles.*

BB. Preaux, de Gée. *de gueulles à la fasce vivrée d'argent, au lyon d'argent en pointe.*

BB. Préville, Touchenoire, *d'argent à la bande d'azur, chargée de trois annelets d'or.*

BB. La Primandaie, de Campois, *semé de France, à la patte de griffon d'or en fasce, chargé d'un écusson de gueulles aubesan d'or.*

BB. De Prunelai, *Madame de Bonges de la maison de Prunelai, veuve de Messire N. de Tournebu à cause de sa Terre de Bonges, de gueulles à six annelets d'or, 3. 2. 1.*

Du Pui, de Bois Herpin.

Q

C. Questier, de Thouneau. *d'argent à trois treffles de sinople, 2. 1.*

R

Rabeau, de Beauregard. *d'or au chef emmanhcé d'azur.* BB.

Ravardiere, de la Touche.

BB.

Regnard, de la Motteraie, Courtamblay, &c. *d'argent à trois renards passans de sable, 2. 1.* D.

Regnard, de Rilli. *d'argent à la fasce de gueulles, accompagnée de six merlettes de sable.* VL.

Reinier, de Droüé & de Boisseleau. *d'azur à une pointe de giron d'or, l'azur chargé de deux étoilles de même.* Beausse

Refuge, des Valées. *d'argent à deux fasces de gueulles chargées de deux serpens affrontez d'azur.* Beausse

Remeon. *d'or au chevron de gueulles, accompagné en chef de deux étoilles d'azur, & de deux ciprés de sinople en pointe.* B.

Renti. *d'argent à trois doloires de gueulles, les deux du chef adossées.* D.

Rochoüard, Rocheux. *ondé, enté en fasce d'argent & de gueulles de six pieces, brisé au franc quartier d'une bilette de sable.* D.

Digitized by Google

BB. ROIER, du Chesnay.

BB. ROCHEFORT, de Lucay. *d'azur, semé de billettes d'or, au chef d'argent, chargé d'un lyon leopardé de gueulles.*

BB. ROZET, du Pui.

C. RIGNI, de la Gueriniere. *d'or à la croix de gueulles frettée d'argent.*

D. RIANT, de la Brosse, & de la Salle. *d'azur semé de treffles d'or à deux bars adossez d'argent.*

D. RIVIERE, de Mauni. *de gueulles à six macles d'or.*

D. ROBINEAU, du Rondeau, & de Lignerolles. *d'azur semé de treffles d'or, à la cotice de gueulles brochante sur le tout.*

BB. DES ROCHES, de la Vernelle.

S. RODDES, de Longueville. *d'azur à la croix d'or vuidée de sable, cantonnée de quatre croissans montans d'argent.*

ROFFIGNAC. *Messire Louis de Roffignac de Tursac pour sa Seigneurie de Chaumont sur Loire de gueulles au lyon rampant d'or, armé lampassé & couronné de sable.*

LE ROUX. *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois annelets de mesme.* B.

ROUSSELET, de Chasteau-Regnaud. *d'or à l'arbre de sinople.* C.

ROSTAING. *Madame la Comtesse de Buri pour son Comté de Rostaing en Blesois, d'argent à la bande de gueulles, chargée de trois étoilles d'or, qui est d'Vrre d'Aiguebonne.*

S

LA SAUSSAIE, *d'argent au chevron de gueulles accompagné en chef de trois arbres de sinople, & en pointe d'un sanglier de sable.* B.

SEIGNEURET, de la Borde. *d'or à la fasce vivrée d'azur, accompagnée de trois alerions de sable. 2. 1.* VL.

SCOT, de Coullanges. *d'argent à la bande de sable accompagnée en chef d'une étoille d'argent & en pointe de deux croissans de mesme.* B.

SUBLET, d'Hebecour. *d'azur au pal bretessé d'or, chargé d'une vergette de sable.* B.

T

TAIX, de Sonné. *d'argent à deux fasces d'azur.* VL.

TAILLEVIS, de Jupeau. *d'azur au lyon d'or, tenant une grappe de raisin de mesme.* C.

TARCHER, de la Pagerie, famille dont un Gentil-hom- D.

Digitized by Google

me eut l'honneur de commander le ban & arriere-ban du Blesois, l'an 1674. *d'azur à trois barres d'argent, chargées chacune de trois besans de gueulles.*

D. TARAGON, de Chatonville, & d'Ozoy le Doyen. *de gueulles au chef d'argent accompagné de trois croissans montans de mesme, 2. 1.*

TERAT, *Monsieur Terat Secretaire des Commandemens de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orleans à cause de sa Terre de Chantome en Dunois, de gueulles à trois fasces ondées d'argent au chef de France.*

D. TIERCELIN, de Saveuse. *d'argent à trois tierces d'azur mises en sautoir, accompagnées de quatre merlettes de sable.*

D. TISSARD, de Biche. *d'argent à trois tourteaux de gueulles, écartellé d'argent à la fasce d'azur.*

D. TORCHARD, du Seré, *coticé de gueulles & d'or de dix pieces, au franc quartier d'argent chargé d'un sanglier de sable.*

B. TREMAULT, *de gueulles à deux haches d'armes en pal, au chef d'azur, chargé de trois étoilles d'or.*

BB. Du TROCHET, de saint Georges.

LA THUILLE, de Courgerais. *d'or au corbeau de sable.* BB.

DE THUILLIERES. *de sable au lyon d'argent armé, lampassé & couronné d'or.* D.

V

LA VALADE, de Hanche. D.

LA VALLE'E, de Terovane. *d'azur à l'épée d'argent, accompagnée en chef de deux étoilles de mesme.* S.

VANIERE, de la Borde. *de sable semé de fleurs-de-lys dor, au lyon d'argent.* D.

LE VASSEUR, de Fonteine-veille. *de gueulles au lyon d... armé, lampassé & couronné d'azur.* D.

VASSE', de Chastillon & de la Roche. *d'or à trois fasces d'azur.* D.

VENCE'. *d'azur à trois besans d'argent, chargé chacun d'une moucheture d'hermines.* B.

VERNAISON. *d'azur à la fasce d'argent, accompagnée en chef d'un griffon d'or, & de trois ruches de mesme.* LV.

VERRET, saint Sulpice. *d'azur à la fasce d'argent, ac-* B.

Digitized by Google

compagnée en chef d'un croissant, & en pointe de deux quinte-feüilles de mesme.

C. VIC, de Morand. *de gueulles à une foy d'argent, surmontée d'un escusson d'azur, à une fleur-de lys d'or.*

B. VIART. *d'or au phenix de sable éployé sur un bucher de gueulles au chef d'azur, chargé de trois coquilles de mesme.*

BB. VILLEBRESME. *d'or au dragon aislé de gueulles.*

VL. VIGNAUD, des Vories. *d'azur au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoilles d'or, & en pointe d'un croissant d'argent.*

VIMUR, d'Aupui. *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois molettes d'espron de mesme.* D.

VOISIN, de Ville-Mesme. *d'argent à trois merlettes de sable.* D.

VILLERAI, *Brigemont. N. de Villerai, à cause de sa Terre de Molitard...*

NOMS ET ARMOIRIES DES FAMILLES Nobles, originaires du Comté de Blois, transplantées en divers lieux.

B.

BARBE, transplanté à Paris, *d'or à la teste de bouc de sable. Andreas Barba*, signe dans un Titre d'Estienne Comte de Blois l'an 1082. & *Paganus Barbeus* dans un autre Titre de l'an 1250. Jacques Gaudran Chevallier Seigneur d'Antilli, Champsu, Lanchieres, & Villesablon sur loire, President en la Cour de Parlement de Bourgogne épouse l'an 1520. Jaquette Barbe native de Blois, comme il paroist par leurs Epitaphes que l'on voit dans les Jacobins de Dijon, dattées des années 1563. & 1574. Et l'an 1578. Messire Nicolas Bigot, Procureur General au Grand Conseil, épouse Damoiselle Françoise Barbe, veuve de Louis de Brabant, Vicomte d'Avranches, decedée 1580. l'an à Melun où son corps repose en l'Eglise de S. Aspar.

BAZIN, Limeville, dont

il

il a esté parlé page 505. de cette Histoire, transplanté à Paris. *de gueulles au lyon d'or.*

BOUDET, transplanté à Paris, *d'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux roses d'argent & en pointe d'un porc-épic d'or.*

BRACHET, transplanté à Orleans & à Paris l'an 1250. *de gueulles au brac assis d'or.*

LE BRETON, de Villandri, transplanté en Touraine, *d'azur au chevron d'argent, au chef cousu de gueulles chargé de trois besans d'or.*

C

DES CARTES, famille de l'Illustre René des Cartes, transplantée en Bretagne, & de-là en Touraine par N. pere de René, Seigneur de Piegu & du Guerinet annobli l'an 1611. *d'argent au sautoir de sinople, accompagné de quatre branches de palmier de mesme.*

CHARRON, de Menars, transplanté à Paris, *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoilles de mesme, 2. 1.*

DU CANDAL, transplanté à Paris, *d'azur à trois colombes d'argent, membrées & becquées d'or, 2. 1.*

CHEVALLIER, transplanté à Paris, *d'azur à la teste de licorne d'argent au chef d'or, chargé de trois demi-vols de sable.*

LE COMTE de l'Aubespin, transplanté à Paris, *d'or à la bande de sable, écartellé de gueulles à trois étoilles d'argent.*

COULOMP, transplanté à Paris, *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois colombes d'argent, 2. 1.*

COUPEAU, de transplanté à Paris, *d'azur à la fasce d'or, chargée de trois étoilles à huit rais d'argent, accompagnée en pointe d'un lyon rampant d'or.*

COTTEREAU, de Maintenon, transplanté en Touraine, *d'argent à trois lezards en pal de sinople.*

D

DAMPIERRE, de Chantecaille, transplanté à Paris.

F

LE FER, transplanté en Bretagne l'an 14.

G

GALLOIS, transplanté en Vandomois, *d'or au fraisier de sinople, fruitté de gueulles au croissant de sable, accosté de deux molettes de mesme en chef.*

GAILLARD, de Lonjumeau, transplanté en Picardie. *d'argent semé de treffles de sinople, à deux papeguais affrontez de mesme, surmontez en chef d'un T de gueulles.*

GUIOT, de Charmeaux, transplanté à Paris, *d'or à trois perroquets de sinople, bequez, membrez & aislez de gueulles.*

M

LE MALLIER du Houssai, transplanté à Orleans & à Paris, *d'argent à la fasce d'azur, accompagné de trois roses de gueulles.*

LE MAIRE, de Villeroumard, transplanté à Paris, *d'argent à deux fasces de sable chargées de trois épics de froment d'or 2. 1. à deux serpens volans de sinople brochans sur le tout, accolez & languez de gueulles.*

DE MEULLES, transplanté à Orleans, *d'argent au chevron de gueulles, accompagné de trois besans de mesme.*

P

PREVOST, de saint Cir, transplanté à Paris, où Bernard Prevost, Seigneur de Morsan fut President au Mortier l'an 1585. *d'or au chevron renversé d'azur, accompagné en chef d'une molette de gueulles, à l'aigle éploié de sable en pointe.*

PHELIPEAUX, transplanté à Paris par un des décendens de Rémond Phelipeaux, Commis à la Chambre aux deniers, au lieu de Jacques de Moulins l'an 1501. *d'azur semé de quarte-feüilles, d'or au franc quartier d'hermines, écartelé d'or à trois lezards de sinople.*

R

LE RAGOIS, de saint Dié, transplanté à Paris, *d'azur au phenix d'argent, tenant du pied droit un rameau de laurier d'or, au chef d'argent, chargé de trois faucilles de gueulles.*

Ribier de Villeneuve, transplanté à Paris par Jacques Ribier, dont il a esté parlé page 76. de cette Histoire, *d'azur à une fasce ondée d'argent, accompagnée en pointe d'une teste de licorne de mesme.*

S

SIMGNOT, de Choiseau, transplanté à Paris, *d'or au guidon de gueulles; écartellé d'azur au chevron d'or à trois roses d'argent, 2. 1.*

T

TEXIER, de la Touche, transplanté à Paris.

V

VIGNIER, transplanté par une de ses branches de Bourgogne à Blois, & delà à Richelieu & à Paris, *d'or au chef de gueulles, à la bande componée d'argent & de sable, à la bordure de France.*

NOMS ET ARMOIRIES DES FAMILLES Nobles du Comté de Blois éteintes, ou qui ne subsistent plus que par les femmes.

A

ALEXIO, & par corruption d'Alesso, transplanté d'Italie à Blois, par Jean d'Alesso enterré aux Minimes de Chaillot lez-Paris, *d'azur au sautoir d'or, accompagné de quatre limaçons d'argent.*

AGOGAI, famille de l'an 1299. perie de nos jours, *d'azur à deux foy d'argent.*

ALART, *d'argent au chevron de gueulles, accompagné de trois testes de perroquets arrachées d'azur, au chef d'azur, chargé de trois coquilles d'or.*

AUBERT, *famille que je ne mets icy que pour donner de l'éclaircissement à cet endroit de l'Histoire d'Espagne par Majerne Turquet, où il rapporte la difficulté que fit Elisabeth de France Reine d'Espagne, de prendre la medecine qui luy fut presentée, car celuy de la main duquel elle la vouloit prendre estoit natif de Blois, fils d'un Georges Aubert qui avoit rendu un bon service au Roy François I. à Amboise; mais dont le narré n'est pas de cette Histoire.*

AUTRUI, dont il a esté parlé dans la page 59. de cette Histoire, *d'or à trois lozanges de gueulles en bande.*

AUTRET, famille de Jean d'Autret, Seigneur de Rostain lez-Montils, Gentil-

Digitized by Google

homme servant du Roy Henri II. *d'azur au sautoir engreslé d'argent, accompagné de quatre cors d'or.*

ARTAULT, Philippes Artault qualifié Ecuyer sieur de Leveillere, descendu de Thibault Artaut, Avocat en Parlement, du Conseil de Jean d'Orleans Comte d'Angoulesme l'an 1533. *de gueulles au lyon d'argent, armé & lampassé de sable, à la fasce de mesme, brochante sur le tout.*

ARTON, *d'or au chevron de sable, chargé de cinq fleurs-de-lys d'or.*

B

BADOUX, *d'azur à trois annelets d'or, 2. 1. écartellé d'argent à trois testes de loup de sable, 2. 1.*

BAMAISON, famille alliée de celles de Boudet, *d'or à quatre bandes de gueulles, chargées chacune de trois testes de licorne d'argent.*

BEAUVOIR, cette illustre famille si connuë par l'Histoire des Comtes de Blois, avoit fait une branche au païs Blesois par Guillaume Seigneur de Septeine & de Beauvoir, qui vivoit l'an 1249. *écartellé de.... & de.... à la cottice de... brochante sur le tout.*

BARRE, famille de l'an 1250. & celle de Berthelot Barre inhumé l'an 1512. en l'Eglise de saint Jacques de Blois.

LE BEAU, famille de Pierre le Beau Medecin de la Reine Catherine de Medicis, *d'azur au chevron d'or, accompagné de deux étoilles d'or en chef, & d'une en pointe, surmontée d'un petit besan d'or.*

BEAUSSE de Cangé, famille dans laquelle il y a eu un Bailli de Blois.

BELON, *d'argent au chevron d'azur, accompagné de trois roses d... 2. 1.*

BECHEBIEN, Seigneur de la Boucicaudiere, Paroisse de Francé 1506. *d'azur à deux lunes d'argent.*

BELLELANCE, famille des plus anciennes & des plus Nobles du Blesois.

BLOIS, famille de Gui de Blois, Notaire & Secretaire du Roy Louis XII.

Digitized by Google

BOISGAUTIER, *d'or à trois ciprés de sinople en bande.*

BOMBELLES, famille de Salomon de Bombelles, premier Medecin du Roy Louis XII. pere de Claude de Bombelles, Notaire & Secretaire du Roy, duquel estoit issu ce Macé de Bombelles qui vendit l'an 1585. la Terre de Lavau au Chancelier de Chiverni, lequel aprés avoir fait demolir le manoir du Seigneur, enferma les heritages qui en dependoient en son parc de Chiverni.

BOREL, famille des plus anciennes & des plus Nobles du païs Blesois.

LE BORDIER, de Bonneville, fondu dans saint Estienne de la Pomarede, *de gueulles, semé de fleurs-de-lys d'argent sans nombre.*

BOUCARD, famille de Beausse, dont il a esté parlé dans la page 37. de cette Histoire, *de gueulles à trois lyons d'or.*

BOULIER, famille alliée à celle de Sublet. V. la vitre de saint Honoré de Blois, où l'Histoire de la Resurrection de Jesus-Christ est peinte, *d'argent au chevron de gueulles, accompagné en chef de deux œillets de mesme, & en pointe d'une hure de sanglier de sable.*

LA BOÜE, *de sinople à trois pals de vair, au chef d'or.*

BRANCHESEICHE, famille de l'an 1300.

BUNON. V. Brantome Vol. des hommes Illustres.

BURGENSIS, *d'azur à trois lyons d'or, 2. 1. les deux du chef affrontez soutenans une fleur-de-lys d'or.*

BUSSEAU, famille de Barthelemi Busseau, qualifié Ecuyer en un acte de l'an 1385.

C

CALIPEAU.

CHARDON, de la Bretesche.

LE CHAT, *d'argent à trois fasces de gueulles, accompagnées de quatre merlettes de mesme, 2. 2.*

CHAMBELLAN, *parti d'or & d'azur, à la bande de gueulles brochante sur le tout.*

CHAMBORD, famille fonduë en celle de Villebresme, *d'azur à la fasce d'or, surmontée de trois molettes d'argent.*

Du de CHEMIN, de Villefrisson.

COEFFIER, *d'azur à trois coquilles d'or.*

COURRAULT, famille dont quelques particuliers ont signé en des actes des Comtes de Blois de la maison de Champagne, peut estre la mesme que celle dont il a esté parlé cy-devant.

D

DAVAINE, *d... à la fasce d'or, accompagnée de trois annelets de mesme, 2. 1.*

Du DESERT.

DOUCET, de Beauregard.

DOMNO.

DROULAIN, *de gueulles au chevron d'or chargé d'une hure de sanglier de sable, accompagnée de trois roses d'argent, 2. 1.*

DES ECHELLES, famille de l'an 1460. *de sable à trois fusées d'argent.*

E

EMIERES, du Cleret.

F

DE FAVEROIS, *d'or à une bande d'azur, chargée de trois annelets d'argent.*

FENOÜILLET, de l'Erable, *d'or à trois grenades de gueulles, chacune surmontée d'une étoile de mesme.*

FILLEUL, de l'Encome. N. Filleul, Secretaire du Roy l'an 1549. estoit homme de literature, comme il paroist par quelque poësies imprimées & manuscrittes, *d'azur à deux lys au naturel passez en sautoir, brisé d'une fasce d'ar*

Digitized by Google

chargée de trois billettes de gueulles.

DE FORGES. Jean de Forges Capitaine du Chasteau de Blois, & Maistre des Eaux & Forests, dont la famille est fonduë en celle de Viart.

DES FOURNEAUX, des Rocheres.

DU FOUR. V. la page 72. de cette Histoire. Jean du Four Medecin du Roy Henry IV. inhumé aux Jacobins de Blois, *d'or à trois fusées de sable ; écartellé d'azur à trois massuës d'or, 2. 1.*

FRANCISQUI, de Rougemont, en Dunois, *d'azur à la croix fleurdelisée d'or.*

G

GAIGNON, saint Bohaire, *d'hermines à la croix de gueulles.*

GARANDEAU, *d'argent à l'encre de sable en pal.*

GARRAULT, *d'azur semé d'étoilles d'or, au lyon de mesme.*

GARNAUD, famille de l'an 1250. dont une des portes de Blois a pris le nom.

GARNIER, *d'or au lyon dragonné de gueulles, couronné, lampassé & armé d'argent.*

GOBILLON, famille de l'an 1400. bien differente de celle de nostre temps.

GUERET, Guillaume Gueret, Ecuyer sieur de Fossé, l'an 1447. fut pere de Guillaume Gueret, Maistre d'Hostel de Jean d'Orleans, Comte d'Angoulesme l'an 1467. desquels N. Gueret Auteur du Journal du Palais, & les Guerets de Blois se disent issus, *d'argent au chevron de gueulles, accompagné de trois demi-vols de sable, 2. 1. au chef de gueulles, chargé de trois billettes d'argent.*

Le GOURRELIER, des Brosses de Lassay, *de gueulles au bœuf passant d'or.*

GRATTEMESNIL, Richard de Grattemesnil est qualifié Ecuyer en l'arriere-ban, convoqué par le Roy François I. l'an 1533.

Digitized by Google

GUILLOBÉ, famille de nostre temps.

DE LAUNAI, *de Alnello*, famille dont il est fait mention en plusieurs Titres des Comtes de Blois.

H

DE LA HALLE, *d'argent au chevron ondé de gueulles, accompagné de trois lyons de mesme, 2. 1.*

HELEAU, de Nuisement, famille de l'an 1450.

DE HERE, *de gueulles au chevron d'or, accompagné en chef de trois coquilles d'argent, & en pointe d'une étoille de mesme.*

I

LE JAY. N. le Jay Chastelain de Blois l'an 1300. Jean le Jay Maistre d'Hostel de Jean d'Orleans, Comte d'Angoulesme l'an 1467. *d'or au chevron de gueulles, accompagné de trois testes de paon coupées d'azur.*

L

DES LANDES, ancienne famille, qui a possedé les Terres de Marcoi & de Molins, *de gueulles à cinq cotices d'argent.*

LEBAHI, famille de l'an 1455. *d'argent au sanglier de sable.*

LEGIER, Jean Legier qualifié Ecuyer en un titre de l'an 1385.

LE LOUP. V. l'Histoire de Chastillon fol. 97. & 295. Messire Robert le Loup, Chevalier, Seigneur de Menetou sur Cher, mentionné au procés verbal de la Coutume de Blois, fait hommage au Roy l'an 1540. pour les Seigneuries de Lorges, Mongommeri & Menetou, *d'azur au loup passant d'or.*

M

MAILLARD, Pierre Maillard, sieur de Lutenne, fait hommage au Roy pour le censif de Plainvillier l'an 1564. *d'azur au sautoir engreslé d'argent, accompagné de quatre maillets de mesme.*

MARCHAND d'Ecomans Guillaume de Marchand

Digitized by Google

chand, Secretaire de Jean d'Orleans, Comte d'Angoulesme l'an 1455. *d'or à la fasce d'hermines, accompagnée de trois lyons d'or.*

MARIGNI, N. de Marigni, Prevost de Blois l'an 1530.

LE MARESCHAL, Claude le Mareschal, Ecuyer sieur du Mesneu, de la Giraudiere, de la Folletiere &c. dernier mâle de cette famille mort l'an 1611. Il sortoit en ligne masculine de Geoffroy le Mareschal qui vivoit l'an 1234. & qui estoit allié des Comtes de Blois, comme il paroist par des Titres du Prieuré de Boulogne en Blesois, & par une Genealogie imprimée, laquelle m'a esté communiquée par Monsieur d'Hosier, *d'argent à trois fusées de gueulles, au lambel de quatre pendans d'argent.*

MACHEFER, Seigneur de la Vrilliere l'an 1539. *de sable à trois fers de cheval d'argent.*

MELISSAND, *d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois larmes d'argent, 2. 1.*

MEUDON, famille alliée de celle de Brachet.

MOLANDRIN, *de gueulles à la fasce palée de six pieces d'or & d'azur, accompagnée de trois testes de lyon d'or.*

MORENNE, *fascé de six pieces d'or & d'azur, la premiere fasce chargée d'un more de sable.*

MORIN, famille de l'an 1400. *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux tourteaux d'or, & en pointe d'un croissant de mesme.*

MORVILLIER. Voy la page 487. de cette Histoire, *d'argent à une laye de sable.*

MONDOUCET, *fascé d'argent & d'azur de six pieces, chaque face chargée de deux croisettes de l'un en l'autre.*

MONCOURTOIS.

MUNDI, famille dans laquelle il y avoit un Lieutenant General à Blois l'an 1445.

MUNET, Berthaud Munet avoit precedé Mundi en l'exercice de la charge de Lieutenant General à Blois.

Digitized by Google

DU MOULIN, famille noble du païs de Sologne, tombée dans celle de Danlezi & de Barbançon, & dont estoit Philippes du Moulin mentionné dans la page 345. de l'Inventaire de de Serres. Dunois, *d... à la croix patée de sable.*

O

OREIGNI. Pierre d'Oreigni, Chastelain de Blois l'an 1300.

N

NAMBU, Huissier de l'Ordre du saint Esprit, *échiqueté d'or & de gueulles au franc quartier d'hermines.*

NAUTONVILLE, *d'azur au cheuron, accompagné de trois dars d'argent.*

NEVEU. Eustache Neveu sieur d'Etrechi, Procureur du Roy à Blois l'an 1530. Charles Neveu originaire du païs d'Anjou, d'une famille differente de celle d'Eustache, fut pere de Charles Neveu Ecuyer sieur de la Follie lez-Blois, établi de nostre temps en Allemagne, où il a esté Grand-Bailli de Dortnau, Gouverneur de Fribourg en Brisgavv, & du Chasteau d'Ortemberg, *de gueulles à deux encres passées en sautoir d'argent.*

NOBLESSE, *d'azur à l'Agneau Paschal.*

LA NOÜE, de Teligny en

P

PARIS de Guigni, en Dunois.

PEIGNE' du Pré.

PERRAULT.

PICHAD, Geoffroy Pichard Chastelain de Blois l'an 1262.

PIGON, Odar Pigon annobli l'an 1393.

PINARD, de Comblisi, *de gueulles à trois pommes de pin*

d'or, surmontées d'un lyon leopardé de mesme.

DU PONT, *de gueulles au sautoir d'argent, cantonné de quatre paons de mesme.* V. la page 473. de cette Histoire.

POISSON, *d'azur à trois poissons d'argent.* 1450.

PREVOST, de Fabrezan, *d'azur à une teste de loup d'or au chef engreslé de mesme.*

DU PRE', *d'azur à trois pals d'or.*

Q

LE QUEUX, ou le Cœur, *de gueulles au cœur d'or, accosté de deux quinte-feüilles de mesme.*

R

RACINE, de Villegonblain, *de gueulles à trois mains dextres d'argent, 2. 1.*

RADIGOTI Fleuri, & l'Ourseliere.

RICHARD, de Villetrun,

RIVAUDE, *écartellé de gueulles & de sable.*

RIOLLE', *d'azur à la bande d'or, chargée de trois étoilles d'azur.*

DES ROCHES, de la Moriniere, & du Gueret, *d... au chevron d'or, accompagné de deux étoilles de mesme en chef, & d'un croissant d'argent en pointe.*

ROUSSEAU, de Villerussien, *d'azur à trois coupes d'or, 2. 1.*

ROUSSEAU, du Periou, *d'azur à trois roses d'argent, 2. 1.*

ROBERTET, *d'azur à la bande d'or, chargée d'un vol de sable, accompagné de trois étoilles d'argent, 2. 1.*

ROSSIGNOL, *d'azur à trois épics d'or, 2. 1. surmontez d'un lyon de gueulles.*

LE ROUX, famille differente de celle dont il a esté parlé cy-devant, *de gueulles à la bande d'or, à la bordure engreslée de mesme.*

S

SAUMERI, *Radulphus de Saumeri*, mentionné l'an 1200. au papier Censier de Bourgmoien, & *Choquardus de Saumeri* dans le Chartulaire du Roy Philippes Auguste de la Chambre des Comptes de Paris.

Digitized by Google

SALVIATI, Branche de Salviati en Italie, établie à Blois, *d'argent à trois bandes bretessées de gueulles.*

SARDIGNI, *d'azur à trois sardines d'argent.*

SAVORNI.

SENECHAL, *de gueulles à trois gruës d'argent.*

SOUVIGNI, *de gueulles à la bande fuselée d'argent, à la bordure d'or.*

SURAMONT, *d'azur à trois fléches posées en sautoir, la pointe en bas, liées de deux serpens de sinople.*

T

TAUREAU, de Molitard en Dunois, *de gueulles au taureau d'or.*

TASTE-SAVEUR, ou Teste Savoir.

TEXIER, *de gueulles à la levrette passante d'argent, accolée & cloüée d'or, accompagnée en chef d'un croissant d'or, & en pointe d'une boule de mesme.*

TERGAS, de Chassé. N. Tergas Prevost de Blois.

THIERRI, Jean Thierri Ecuyer Capitaine de Blois, inhumé l'an 1415. aux Jacobins de cette Ville, dans la famille duquel les Phelipeaux ont pris alliance, *d'azur semé de quarte-feüilles d'or, au franc quartier de trois mouchetures d'hermines.*

TORREIGNI, Jean de Torreigni, qualifié Chevalier & Chastelain de Blois l'an 1440.

LA TROUVE'E, *de sinople à la fasce d'or, accompagnée de trois enfans emmaillotez, & bandez d'argent & de gueulles.*

TRIPPE.

TUFFANI, *d'or à l'aigle éployé de sable, chargé en cœur d'un écusson d'or.*

TUPIN, famille de Renaud Tupin, qui vendit sa maison l'an 1277. à Jean de Chastillon Comte de Blois, pour faire l'établissement des Jacobins de cette Ville, d'où est venu le nom de la Tupiniere.

TURMEAU.

Fin du Nobiliaire.

Digitized by Google

ADDITIONS.

PAge 33. *l.* 24. *aprés* quatre-vingt, *ajoûtez* Chanoines.

Pag. 38. *l.* 28. *aprés* apporterent, *ajoûtez* l'an 873.

Pag. 59. *l.* 27. *effacez* le fonda, *& lisez* y fit de grandes charitez.

Page 89. *l.* 10. *effacez* gallerie, *& lisez* une muraille à jour ornée de bustes.

Pag. 212. *l.* 9. *aprés* Empereur, *ajoûtez* Et l'on croit que ces figures sont celles de Charlemagne, de Louis le Debonnaire, de ses deux enfans, & de ses trois femmes; de Turpin Archevesque de Reims, & de Roland avec son cornet. Il y a un verre d'une grandeur extraordinaire au Tresor de cette Abbaye, dont le pied est d'argent avec des compartimens d'émail separez par des filets d'or, sur lequel on lit ces mots écrits en lettres Arabes.

Majestas perpetua, vita longæva & sana,
Fortuna ascendens, tempus adjuvans, imperium perfectum.

Aussi croit-on que ce present fut fait à Charlemagne, par Aaron Roy des Arabes lors qu'ils descendirent en France.

Page 221. *ligne* 24. *effacez* de saint Bernard, *& lisez en la ligne* 18. *aprés* Ordre, à S. Estienne III. Abbé de Cisteaux.

Page 122. *l.* 8. *aprés* Alanus, *ajoûtez* Saint Estienne Harding troisiéme Abbé de Cisteaux, ayant envoyé l'an 1121. des Religieux à Thibaud Comte de Blois IV. du nom pour l'Aumône de Cisteaux, cette Abbaye en fonda d'autres en diverses Provinces, & premierement l'an 1129. le Landais en Berri *Landesium*, & la mesme année en Angleterre celle qu'on appelle *Waberleia*, qui est la premiere de cet Ordre fondée en ce Royaume-là. Begar, *Begarium* en la Basse-Bretagne fut pareillement fondée l'an 1130. par l'Aumône de Cisteaux. Elle fonda en suite l'an 1131. Tinterne, *Tinterna* en Angleterre. Et l'an 1136. Langonet, *Langonetum*, dans le Diocese de Cornoüaille en la Basse-Bretagne: & ces Colonies fonderent en Bretagne & en Angleterre diverses Abbayes

Digitized by Google

en divers tems, sur quoy l'on peut voir l'Epistre 10. de Pierre de Blois, & les Annales de Cisteaux Tom. 1. pag. 132. Quant aux Abbez de cette Maison en voicy la Liste telle qu'elle m'a esté communiquée par Dom Loüis Meschet, Abbé de la Charité de l'Ordre de Cisteaux Diocese de Langres.

Olricus l'an 1136.
Radulphus 1143.
Philippus 1156.
Philippus 1159.
Philippus 1163.
Serlo 1171.
Radulphus 1203.
Hemericus 1206.
Gaufridus 1235.
Guido 1452.
Guido 1463.
Jacobus 1476.
Jacobus Taillefer 1481.
Renatus Lucas Commendat. Abbas 1491.
Gentianus, Regular. 1502.
Gentian. Guignard. Reg. 1508.
Gentian. Regular. 1521.
Antonius Bouchetet. Commendat 1581.
Messire Jean de Valçoq. Commendat. 1604.
Messire Martin de Racine 1613.
Messire François Cardinal de la Roche-Foucault. 1630.
Messire Charles de Roche-choüard. 1640.
Messire Claude Blampignon. 1655.
Messire Jacques Potier de Novion. 1668.

Page 223. *lig.* 9. *aprés* Montigni le Gannelon, *ajoûtez*, Chasteau donné par Charlemagne à un de ses amis nommé Gannelon, & dont la principale porte retient encore à present le nom de Roland, à cause de sa figure qui y est sculpée.

Page 311. *ligne* 22. *aprés* soit, *ajoûtez* fait.

Page 313. *lig.* 16. *aprés* 1282. *ajoûtez* dont la copie est dans l'Histoire de S. Loüis donnée au Public par Monsieur du Cange, & le codicille cy-aprés dans les Preuves pag. xvii.

Page 328. *ligne* 6. *aprés* Estampes, *ajoûtez* Et mourut selon le Pere Anselme en son Livre des Grands Officiers de la Couronne l'an 1466. dans l'Abbaye de la Guiche en Blesois où elle s'estoit retirée.

Page 330. *l.* 19. *aprés* enfans, *ajoûtez* mâles.

Page 332. *l.* 22. *effacez* deux, *& lisez* trois. *Ligne* 23. *aprés* Foix, *ajoûtez* & Anne Abbesse de Frontevaut.

Page 435. *l.* 2. *effacez* le celebre Guillelmus Copus, &

lisez André Briau, *parce que ce Guillaume Cop n'a esté que Medecin ordinaire, & qu'il vivoit encore l'an 1532.*

Pendant qu'on travailloit à l'impression de ces Additions, l'on m'a fait voir un Ouvrage intitulé. *Antiquitates Ecclesiæ Orientalis clarissimorum virorum, &c. quibus præfixa est Ioannis Morini Congreg. Orator. Paris. PP. Vita*, imprimé à Londres l'an 1682. Il est vray qu'il y a plusieurs choses dans cette vie & dans les observations sur l'Indice des Opuscules Posthumes du Pere Morin qui meritent l'estime des Sçavans, & qui font voir manifestement qu'il s'est quelques-fois trompé; mais l'Auteur de cette vie y fait tant paroistre d'aigreur, que tout ce qu'il écrit de désobligeant, luy fait plus de tort qu'il n'en fait au Pere Morin. Falloit-il, parce que ce Pere s'est quelquesfois accomodé au temps en des matieres problematiques, le taxer de complaisance pour les Cardinaux de Berulle, de Richelieu & Barberin. Est-il vray-semblable qu'un homme dont la modestie estoit le principal caractere, & qui ne voulut jamais accepter aucun Benefice, ait agi par un esprit d'ambition, comme il le luy reproche ? N'est-ce pas assez que le P. Morin ait reconnu ses fautes, & qu'il se soit retracté plusieurs fois; & quand on en use de cette maniere, doit-on passer pour inconstant dans ses opinions? La jeunesse où il estoit quand il a commencé certains Ouvrages, & la difficulté des matieres n'excusent-elles pas assez ce qu'il a pû écrire contre la verité, ou la vray-semblance. J'avouë qu'il eût mieux employé le temps à continuer d'écrire sur l'Histoire & sur la Discipline Ecclesiastique, qu'à contredire les Rabins & les Professeurs des Langues Orientales, dont il s'est attiré la critique; mais falloit-il pour cela le representer comme un homme ignorant dans la connoissance de ces langues, comme un homme qui s'est mal tiré d'affaire avec ces Professeurs, comme un homme vindicatif, prompt à se mettre en colere & emporté, luy qui estoit si doux, si modeste, si patient. Cet Auteur ne s'en tient pas-là, il le dépeint encore comme un homme qui ne sçait pas vivre, jusques à s'estre broüillé faute de complaisance & d'honnesteté avec les Sçavans & la Cour de Rome, où on sçait qu'il s'est tant acquis d'amis & d'estime. Il décend jusques aux

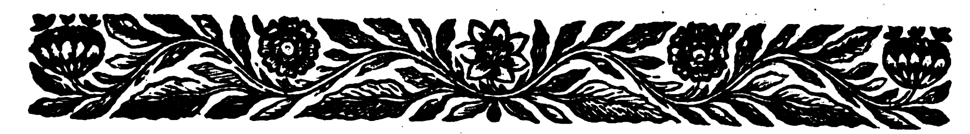
minuties, luy reprochant qu'il ne ſçait pas la Langue grecque, parce que le Pere Souvigni ſon confrere & compatriote a expliqué plus heureuſement que luy & plus promptement un paſſage grec aſſez difficile. Il prend ſa franchiſe & ſon obeïſſance à ſes Superieurs, tantoſt pour une ſimplicité d'eſprit, & tantoſt pour un effet de ſon ambition. Mais ce qu'il y a de plus malhonneſte & de plus outré dans cette vie, c'eſt que l'Auteur ne ſe contente pas de faire pluſieurs reproches mal fondez au P. Morin, & de reveler avec une maligne joye ce qu'il y a eu de l'homme, entre lui, ſes Confreres & ſes Superieurs; car il le veut meſme rendre ridicule d'une maniere indigne d'un bon cœur, & auſſi peu judicieuſe que peu chrétienne. Il introduit donc pour dernier acte de la vie de ce Pere un de ſes Confreres, qui fait une farce * ſur un eſtat qui ne doit inſpirer que des ſentimens de compaſſion, & des reflexions ſur la fragilité de l'eſprit humain, qui n'eſt plus le meſme quand les organes ſont mal affectez. Eſt-ce ainſi qu'il faloit conclure une matiere toute ſerieuſe? Eſt-ce par une vraye Turlupinade qu'on doit finir la vie d'un Preſtre, d'un homme de bien; qui n'a jamais fâché perſonne, qui a bien merité de l'Egliſe, & qui a eſté un des plus ſçavans perſonnages de ſon ſiécle?

* *Huic extremo vitæ Morini actui interfuere ſodalium ſuorum non pauci, & cum aliis adfuit Harlæus frater Harlæi Sancti Congregationis etiam Oratorii Presbyter, homo mortalium omniũ faceti ſſimus, qui Morinum intuitus anhelum & vix dimidia verba pronunciantem. ita ſodales ſuos affatus eſt, me hercle Morinus noſter Samariticè loquitur, quibus auditis omnes in riſum effuſi ſunt, & hic fuit extremus Morini vitæ actus.*

Fautes à corriger.

Page.	*Fautes.*	*Corrections.*
2. ligne 13.	*Buxefil*	*Buxevil*
8. lig. 8.	*ſix*	*ſixiéme*
29. lig. 5.	*de ſable*	*d'azur*
35. lig. 32.	*en*	*eſt*
49. lig. 31.	*l'Edgarde*	*Ledgarde*
57. lig. 12.	*ſix*	*ſixiéme*
60. lig. 31.	*de ſes environs*	*des environs*
89. lig. 17.	*Bacchanelle de Pouſſin.*	*Bacchanalle du Pouſſin*
214. lig. 21.	*temoins*	*temoin*
231. lig. 14.	*à deux*	*à ſept*
272. lig. 13.	*conſiderable*	*conſideré*
284. lig. 30.	*il y en a*	*Il y a des Autheurs.*
329. lig. 6.	1404.	1390.
381. lig. 8.	*l'exercer*	*exercer ſa vertu*
398. lig. 5.	*tels arbres*	*de tels arbres*
ibid. lig. 23.	*diſgracié*	*diſgraciée*
400. lig. 20.	*chacune*	*chacun*
458. lig 4.	*de France.*	*de Ferrare*
471. lig. 28.	*exhorbitant*	*exorbitant*
477. lig. 9.	*qu'on luy eut propoſé*	*qu'on le luy eut propoſé*
480. lig 5.	ſententiam	ſententiarum
595. lig. 8.	*tous*	*toutes*

Digitized by Google



PREUVES
DE
L'HISTOIRE DE BLOIS.

SUEVRE.

Anno 895. Pag. 363.



ULTIPLICITER multiplex omnipotentis misericordia Dei perplurimum voluit honorare genus humanum, dum cuique fidelium mortalium, largiri & tribuere dignaretur, ut ex propriis & temporalibus suis rebus regna cælestia comparari & mercari valeat, & ex transitoriis & caducis sempiterna præmia percipere ipso Domino per angelicam vocem dicente: *Fiducia magna erit coram summo Domino, eleemosyna omnibus facientibus eam*, & ipse Dominus per semetipsum in Evangelio promisit, *quicumque alicui aliquid dederit, vel Calicem aquæ fregidæ tantum in nomine meo amen dico vobis non perdet mercedem suam.* Et ipse iterum admonet, *date in præsenti quæ possedetis, & dabitur vobis in futuro præmium & regnum æternæ beatitudinis à Patre meo qui est in cælis.* Et iterum misericorditer pollicetur: *Quicumque dimiserit, & pauperibus erogaverit agros domos vineas & mancipia propter me centuplum accipiet & vitam æternam possidebit.* Quocirca in nomine summi Salvatoris Domini. Ego quidem Garnegaudus tantam & tam ineffabilem omnipotentis Dei mercedem mente devota considerans, atque quod Dominus promittit certissimum & firmissimum esse cognoscens, tractansque quotidie mecum & recogitans modum humanæ fragilitatis, qualiter unus quisque diem & horam suæ mortis ignorat, pavensque simul extremi diem judicii, districtumque meorum peccaminum judicem, & reminiscens pietatem Domini dicentis: *Date eleemosynam, & omnia munda fient vobis.* Idcirco, Ego Garnegaudus simulque uxor mea Helena, ut illius perpetuæ beatitudinis, & gloriæ comparticipes, & cohæredes intercedente piissimo Confessore Christi Domino nostro Martino effici mereamur; donamus & damus donatumque in perpetuum esse volumus eodem omnipotenti Deo, & piissimo Confessori ejus Martino in usus Canonicorum ibidem Domino servientium Alodum juris nostri proprium, quem per preceptum à gloriosissimo ac piissimo Domino Rege Odone per deprecationem interventu eximii senioris nostri Roberti Comitum potentissimi, & ejusdem Regis germani obtinvimus & quieto ordineto possidemus, situm in pago Blesense in vicaria Sodobrinse, id est Ecclesias duas, unam earum sitam in ipsa villa Sodobria constructam & dedicatam in honore sancti Leobini cum omnibus rebus ad eandem pertinentibus, & alteram sitam in eodem pago in villa quæ dicitur Vogisantus constructam in honore S. Dionisii similiter cum omnibus rebus sibi pertinentibus. Reddit una quæque per se sensum proveredum unum aut pro eodem solidos argenti x. Et excepto hoc pascant singulæ omni anno equum unum dies xl. aut reddant singulæ solidos quinque. Exceptis etiam iis Ecclesiis, donamus insuper mansos quatuor reddentes * sitos

Digitized by Google

in jam dicto pago inter villam scilicet praxeam, & villam Villagonis, cum domibus edificiis vineis pratis terris, cultis & incultis, pascuis aquis, aquarumque decursibus mobilibus, immobilibus, & mancipiis utriusque sexus desuper commorantibus, quæsitis & inquirendis, & illorum omnibus adjacentibus & utilitatibus, ad quos pertinet vinea indominicata de Aripennis vini sitos in præscripta villa Sodobria. Ex his verò præfatis rebus omnibus piissimum Christi antistitem Martinum, & ejus venerabilem Basilicam hæredes facimus, & ea quidem ratione in usus Canonicorum ibidem Domino Deo servientium cedimus & condonamus: & ipsi Canonici illorumque successores pro eorum libitu & permissione pro absolutione animarum nostrarum, & etiam præfatorum principum quamdiu sæculum steterit decantent ante sanctum Martinum post horam primam Psalmum unum scilicet *Ad te levavi oculos meos*, & quamdiu unus aut alter de nobis advixerit easdem res omnes, pro voluntate & consensu eorundem fratrum teneat & possideat, reddens omni anno quamdiu advixerit eisdem fratribus censum ad consolationem in Missa sancti Martini hiemali libram argenti unam, & post nostrorum amborum discessum res præfatæ in eorum integerrimum servitium revocatæ sine alicujus expectantium signatione habeantur, sed ex ipsis similiter rebus precantes statuimus ut annis singulis non in die sancti Martini ut supra, sed in die obitus nostri, quocumque advenerit tempore, ut eodem die in illorum sacris orationibus nostrorum memoriam habeant, similiter libram unam accipiant, cæteris aliis servitiis pro eorum voluntate & habitu in eorum stipendiis deputatis. Hæc verò omnia ita à nobis ordinata de nostro jure in jus & potestatem sancti Martini suorumque Canonicorum à die præsenti ad possidendum prona devotione tradidimus & condonamus, ut quidquid ex jam dictis rebus facere voluerint secundùm propriam legem liberam & firmissimam habeant potestatem faciendi. Si autem fuerit aliquis ullo unquam tempore quod venturum fore nullatenus credimus, si nos ipsi aut aliquis ex hæredibus aut prohæredibus nostris, vel etiam quælibet intromissa persona, quæ contra hujus nostræ piæ devotionis eleemosynam aliquam repetitionis calumniam movere tentaverit imprimis ira omnipotentis & Beati Martini nisi se citissimè correxerit, se sentiat mente depravatum, & insuper sancto Martino contra quemlibet auri ad purum excocti secundùm immunitatem sibi concessam LX. coactus exsolvat. & ejus repetitio nullum effectum habeat, sed nostra devotissima eleemosyna nostris ac senioris nostri Domini Roberti gloriosi Comitis aliorumque nobilium virorum manibus corroborata firma & inviolabilis ac diuturna permaneat. Amen.

Signum Garnegandi Vicecomitis & uxoris ejus Helenæ qui hanc donationem prætiosissimo Confessori Christi Martino humili devotione fieri, & affirmari rogaverunt. † Signum sanctæ Crucis Domini Roberti incliti Comitis & Abbatis Regis germani. Signum Ardradi Comitis. Signum † Arronis Vicecomitis. Signum † Guandalberti. Signum † Adalgerii Vicarii & Dominici. Signum † Fulconis. Signum † Fulcradi. Signum † Herici. Signum † Gundachri. Signum † Gualterii. Signum † Osberti. Signum † Gualcherii. Signum † Frodonis. Signum † Amalrici. Signum † Adalmari Advocati. Signum † Vvarini. Signum † Benedicti. Signum † Achardi. Signum † Gualchiri. Signum † Ircachardi. Signum † Christiani. Signum † Gauzleni. Signum † Jadelrici. Signum † Adelerii. Signum † Latramni. Signum † Gualterii. Signum † Dadonis. Signum † Berengarii. Signum † Bernehardi. Signum † Treachardi. Signum † Theodolii. Signum † Ragamfredi. Signum † Godelberti. Signum † Erlaldi. Signum † Euronis. Signum † Adalberti. Signum † Euremoudi. Signum † Adalfredi. Signum † Landii. Signum † Aznufredi. Signum † Benedicti. Signum Alboeni. Signum † Ementeici.

Stata est autem hujus devotionis, & eleemosynæ autoritas iiij. Kal. Augusti, in Castro Blisio in mallo publico quod tenuit præscriptus hujus cessionis autor Garnegaudus, & recepta in eodem mallo à Domino Bernone Sacerdote Archidiacono anno Dominicæ Incarnationis DCCCXCV. & Domini Odonis Regis jam in octavo anno.

On voit par ce Titre tiré de saint Martin de Tours, non seulement que Sueure est du

Digitized by Google

Territoire de Blois ; mais encore qu'il y a faute dans le Chronicon breve T. 3. Histor. Francor. Andr. du Chesne pag. 360. *puisqu'au lieu de marquer que Garnegaud & Helene donnerent les Paroisses de saint Lubin & de saint Denis de Suevre à saint Martin de Tours ; il marque qu'ils donnerent celle de saint Martin, laquelle ne dépend point de cette Abbaye, & qu'on appelle pour cette raison* la Neutrance.

QUoniam adiit serenitatem culminis nostri vir quidam specialis venerabilis, germanus quondam prædecessoris nostri Domini Odonis Regis, fidelis noster Robertus gregis eximii Confessoris Christi beati Martini Basilicæ, ipsius atque rerum Abbas reverenter exposcens, ut res omnes quas olim laudabilis pietas atque sollicitudo piorum fratrum nec-non & pastoralis cura sanctorum Apostolorum, sed etiam prædecessorum nostrorum, parentum, Imperatorum scilicet & Regum per inviolabilia semper præcepta, &c. Nos eadem in futuro eidem sancto conferendas nostris futurisque temporibus sub nostræ immunitatis tuitione consistere, & ab omni publica functione & judiciaria exactione per nostræ preceptionis seriem immunes, liberasque decernere dignaremus. Quarum rerum atque villarum nomina hæc sunt Ligogatus Pseudophorum, &c. etiamque & Sodobria, cum Ecclesiis & omnibus rebus ad ipsam pertinentibus, ex quibus quædam sunt in beneficio data, sed easdem per hoc altitudinis nostræ preceptum fratribus restauranda præcepimus, & cum aliis insuper rebus quas Garnegaudus Vicecomes fratribus dedit cum Ecclesiis in honore sancti Leobini & sancti Dionisii in iisdem rebus constructis. Datum V. Kal. Julii Indict. sept. anno 27. regnante Carolo Rege glorioso reintegrante 22. largiore verbo hereditate indepta. Actum Heristallo Regio Palatio in Dei nomine feliciter. *Anno* 930.

EGo Theobaldus Blesensis Comes Franciæ Senescallus, omnibus tam futuris quam præsentibus, notum facio quod Petrus Bisoli vendidit Capitulo B. Martini Turon. centum & quindecim libras Andegav. monetæ omnes decimas quas ipse percipiebat in Grangis B. Martini quæ sunt in præpositura Sodobrii sive in aliis decimis quæ sunt infra Parochias ejusd. præpositurae, tam in vinis quam in frugibus & aquis, & aliis quibuslibet rebus & quoniam prædictæ decimæ ad feodum meum pertinent pro pace & quiete Ecclesiæ B. Martini ad petitionem Johannis de Balgenciaco, qui prædictas decimas tenebat de me in feodo & ad petitionem dicti Petri Bisoli, qui easdem decimas de prædicto Johanne tenebat hanc venditionem concessi, & ut ea servaretur illæsa manucœpi, & ut rata maneret ne oblivione posset deleri, vel à posteris informari sigilli mei impressione firmavi. Hanc venditionem concesserunt Adelitia uxor mea & Ludovicus filius meus. Johanna uxor Petri & fratres ejusdem Petri Hugo & Garnerius & soror ejus Sibylla, filii etiam ac filiæ ejusdem Petri. Hugo, Tristantius, Garnerius Gauffridus, Aanordis, Isoldis, Adelena Gobilla, nec-non & consanguinei ejus, Hugo Grossus villanus, Petrus Grossus villanus, Robertus de Carnoto & Lætitia uxor ejus. Hujus rei testes sunt Gauffridus de Brullon, Hugo de Ruilliaco, Odo de Cormeio, Paganus de Frouilla, Obertus de Landa, Reginaldus de Menefro, Hugo de Pomereto, Nicolaus Marescallus Reginaldus Crispini. Herveus Camerarius. Actum Blesis anno Incarnati Verbi 1189. Datum vacante Cancellaria & sigillatum sericis laqueis in cera viridi. *Anno* 1186.

Tiré de la Pancarte noire de saint Martin de Tours.

SAINT SAUVEUR.

EGo Ludovicus Comes Blesensis & Claremontis, omnibus tam præsentibus quam futuris notum facio quod Comes Theobaldus felicis memoriæ pater meus charissimus, pro animæ suæ remedio & antecessorum suorum, Ecclesiæ sancti Salvatoris Blesensis dedit, & in perpetuam eleemosynam concessit decimam molendinorum de Stagnis de Beville. Postmodum verò accidit quod Domina & mater mea charis- *Anno* 1200. *Pag.* 32.

Digitized by Google

sima Adelicia Blesensis Cometissa ibidem Equitia fecit, & decimam molendinorum jam factam sive faciendam, & recordatorum, boni patris mei jam dictæ eleemosynæ concessit. Ego autem pro amore Dei & animæ meæ remedio, & antecessorum ad preces carissimæ meæ laudantibus & concedentibus Catharina uxore mea, Theobaldo filio meo & Joanna filia mea, & Philippo fratre meo & sororibus meis Magarita & Isabella hanc eleemosynam prædictam Ecclesiis misericorditer factam volui & concessi. Quod ut ratum sit & firmum literis commendavi & sigillo meo confirmavi. Testes sunt Gaufridus de Brullon, Rageracus de Orevilla, Gaufridus Radulphus, Rager de Sors, Robertus Capellanus, Avellina domicella mea. Actum apud Soys anno Incarnat. Domini 1100. Datum per manum Theobaldi Cancellarii mei mense Junio.

Communiqué par M. d'Herwal.

Chapelle de saint Antoine fondée à saint Sauveur.

EGo Theobaldus Blesensis & Carnotensis Comes o. p. l. i. Notum facio quod pro remedio animæ meæ & animarum bonæ memoriæ patris mei Comitis Ludovici, & matris meæ Comitissæ Catharinæ & antecessorum meorum in Ecclesia sancti Salvatoris Blesensis novam institui Capellaniam in honore sancti Antonii ad quam assignavi tres modios bladi in Sesterago meo Blesensi. Quod ut ratum maneat & inconcussum præsentes literas fieri concessi, & sigilli mei munimine confirmavi. Actum ab Incarnatione Domini 1217.

Communiqué par M. du Chesne.

SAINT LAUMER.

Anno 924. *Pag.* 38. IN nomine sanctæ & individuæ Trinitatis, Radulphus divina clementia Francorum Rex. Quia docente scriptura Regnum Cælorum appropinquat, dum scilicet ad patriam nostram peregrinamur, sedula mentis intentione studeamus facere fructus dignos pœnitentiæ, impendentes Christi pauperibus opus pietatis & misericordiæ non parva sed in larga benedictione ut ait Apostolus, hilarem etiam datorem diligit Deus, ipsa enim incarnata veritas hortatur nos, *facere amicos de mammona iniquitatis, ut cum defecerimus recipiamur in æterna tabernacula.* Unde ego Radulphus Rex, his & talibus dictis ammonitus nec-non etiam penuria & longa fatigatione Monachorum, qui de loco in locum fugati indecenter morantur in Castello Blesensi sursum scilicet, in Ecclesia sancti Carilephi in loco non apto neque congruo Ordini Monastico, Do & concedo precibus amici mei Theobaldi incliti Comitis Palatii victus. S. Launomaro & Monachis suis Ecclesiam sancti Leobini constructam sub manibus Blæsis Castri, & fiscum contiguum ipsi Ecclesiæ, ad construendam Abbatiam, cum aliis possessionibus quæ mihi competunt ab antecessoribus meis jure hæreditario in pago Blesensi, & omnes consuetudines ipsius terræ & aquæ. Videlicet totam Vicariam, Theloneum, Rotaticum, Bannum, Feoda, insuper servos & ancillas & omnes homines in hac terra commanentes tam servos quam ingenuos, nec aliqua persona potens, vel infimus ab eis redibitionem exigat vel consuetudines, nisi Abbas sancti Launomari, & Monachi & Ministri Abbatis constituti. Et ut donum hoc firmum & stabile permaneat, & à nullo nostrorum sit mutatum nostro nomine insignire, ac annulli nostri impressione jussimus sigillari. Actum Lugduni, anno Verbi 924.

Signatum Radulphi gloriosissimi

Anno 990. LIcet unicuique de rebus suis propriis quas jure hæreditario possidet facere quodcumque voluerit, & scilicet qui ab ingenuis parentibus extiterit procreatus vel natus, & quia unicuique finis vitæ appropinquat, considerandum est qualiter pœnam

gehennæ ignis evadat, & præmium vitæ æternæ acquirat. Hoc igitur ego unum Carbonita pertractans in Dei nomine dono & trado res omnes proprietatis meæ quæ mihi jure hereditario obvenerunt cuncti potenti Deo & B. Launomaro pro remedio animæ meæ & parentum meorum, simulque Abbati & Monachis ejus, ut ipsi & successores eorum per omne & imposterum tempus perpetualiter teneant atque possideant. Sunt itaque ipsæ res sitæ in pago Blesensi in Vicaria Oscalense in Madonis villa per diversa loca inter Ligerim magnum & nominatissimum fluvium, & Colsonem aquam parvulam, cum terris arabilibus cultis & incultis, cum omni proprio hæreditatis meæ Alodo, quidquid ibi visus sum habere ac possidere, prout terminatur, cum diversis per diversa loca terminationibus. Similiter dono & trado atque transfundo de meo jure in eorum propria potestate Alodum meum qui est in pago Vindocinensi Deo & B. Launomaro & Monachis ejus qui est in villa quæ vocatur Morœcias cum terris cultis & incultis, cum pratis & cum omni re quæ ibi visus sum habere & possidere. Simili etiam modo in eodem pago in villa quæ appellatur villa Melanis transfluvium Loodi cum pratis, terris cultis & incultis, partim etiam silvis ad eundem locum pertinentibus. In ipso denique pago in villa quæ nuncupatur Faigidius terras cultas & incultas, & vineas in absiditatem redactas. Pari etiam modo in pago Stampense in Ledramno villare, terram ad seminandum modios ducentos quinquaginta. Similiter in villa Fuldide in ipso pago terram ubi possent seminare modia quinquaginta centum, cum puteo amplo & magno, in pago quoque Vvastinense in loco nuncupato Adalarei villa, quarta una. Hæc omnia dono, trado atque transfundo cuncti potenti Deo & B Launomaro & Monachis ejus ut in perpetuum habeant, teneant, atque possideant. Si quis verò extiterit qui contra hanc donationis cartam, quippe...... aut altercationis genere.... præsumpserit, nullo modo illud ad effectum perducere queat, sed omni modo cui vim intulerit auri prætiosi libras centum exsolvat, & hæc donatio omni tempore firma permaneat † 990.

QUam utile sit, quantum fidelibus omnibus expediat servorum Dei necessitatibus occurrere, eosque sibi Patronos & amicos, à quibus in æterna tabernacula recipiantur de iniquo mammonæ præparare, nullus qui rationi, vel tenuem intellectum accommodat ignorat. Hoc enim & Dominus qui nihil jubet nisi quod nobis proficiat, imperat, hoc & vita bonorum quæ viva lectio est exemplis suis luce clarius manifestat. Quod si omnibus huic beatifico salubrique commercio insistendum est, quanto magis divitibus & potentibus hujus mundi hoc expedit, qui ubique pro nimia deliciarum abundantia in rebus Dei minus vigilant, & ex alia parte causarum negotiorumque tumultibus occupati in nonnullis sæpissimè atque gravissimè peccant. Isti, inquam, maximè debent eleemosynis peccata sua redimere ut in servos Dei qui carnalia sua seminantur spiritualibus compossint non immerito communicare. Ego Adela Comitissa, & à Mauritio Blesensis Monasterii Abbate, ubi corpus beati Launomari debito frequentatur honore sæpius super hoc ammonita, prædicti loci fratribus benefacere eorumque Monasterium de rebus mei juris ampliare & augmentare dignum duxi. Dono igitur & concedo B. Launomaro & fratribus cœnobii Blesensis pro anima charissimi sponsi mei Comitis Stephani, & pro anima patris & matris meæ, pro salute quoque mea, meorum successu liberorum, partem quandam Boscheti mei quæ silva longa dicitur à loco qui vocatur Olchia grandis usque ad terram Guillelmi filii Fredonis in longum. Ex tranverso autem à quadam calle quæ vocatur via Festi, sicut ipse porrectus est ab Olchia grandi, & cadit in vallem sancti Victoris quantum silva durat usque ad planum de parte quæ montem Foleti respicit, & Blesensem Belsiam, & sicut ego liberè dono charissimi sponsi mei hoc usque modo tenui; ita prædicto sancto concedo & Monachis qui ibi conversaturi sunt, & hospitales quos ibidem retinere potuerint ab omni penitus consuetudine sint immunes nullamque ab aliquo successorum, sive Officialium meorum patiantur infestationem. Simili quoque Beneficio concedo Beato Launomaro & prædicti loci fratribus Bannum leugæ, & si quid aliud consuetudinis Anno 1015.

in Burgo sancti Nicolai hactenus habui, quantum tenet terra quam dedit eidem Sancto, Proxedis & filius ejus Ascho Borellus, sitque penitus liberum sicut fiscus sancti Launomari. Viam autem quæ inter Burgum illud & vineas porrecta est juxta supradictæ terræ metas. Do similiter & concedo dicti loci fratribus, ab omni exactione consuetudinis ex toto liberam ad faciendum quid quid de illa vel in illa facere voluerint. De reditu verò patris mei tribus nihilominus Monachis tres modios salis omni deinceps tempore, per singulos annos, deprecansque contestor omnes qui mihi successuri sunt, tam hæredes quam officiales, ne aliqua occasione seu dilatione seu quolibet ingenio ullam eis super hoc beneficio meo præsumant molestiam inferre. Hæc igitur omnia secundùm descriptionis hujusce tenorem B. Launomaro concedens præsentem cartulam mea subscriptione firmavi, liberisque meis idipsum concedere & subscribendo roborare feci. Monachi verò reciprocato beneficio promiserunt mihi per singulas amodo hebdomadas unam Missam in Conventu pro salute mea sese decantaturos & pauperem unum in eleemosyna sua quotidie refecturos. Cùm autem me Deus à corpore migrare voluerit uno anno quotidie pro requie mea salutare mysterium offerrent, & cætera quæ pro mortuis agenda sunt diligenter exequentur. Deinceps verò anniversarium meum facient sicut anniversarium Bernardi Abbatis, vel aliorum quorumlibet Abbatum suorum. Hujus Beneficii dono ex parte mea interfuerunt hi. Hugo Candidus, Radulphus de Brenna, Nivello. Hildegarius Mareschallus, Gamelius frater Gildiu. Andreas Barba. Gelduinus de Magduno, Daniel & Borellus filii, Gobillon, Petrus de Roileicio, Guarinus Gaudulphi frater, Cavelerus Curiat. Ex parte Monachorum Bartholomeus Durandus, Aculeus, Radulphus Abbas, Gauterius Marescallus, Garnaldus, Bernardus Marescallus. Odo Major, Rainaldus filius Armenardi. Signum Guillemi. Signum Tetbaldi. Signum Adelæ Comitissæ. Testes hujus scriptionis sunt hi Hugo Sinescalcus. Guarnaldus frater Raimundi. Petrus de Rollere. Andreas Barba. Gradulphus præpositus. Hugo de Orsineo. Mathæus de Riliaco Vvalgrinus Clericus. Adam de Bollenciaco. Robertus de Bordier, Rogerius & Guilbertus Capellani.

Anno 1169. EGo Theobaldus Comes Blesensis & Franciæ Seneschallus notum facio omnibus præsentibus pariter & futuris, quod pro amore Dei & pro remedio animæ felicis memoriæ Theobaldi Comitis patris mei, dedi in puram eleemosynam & jure perpetuò habendam concessi Monachis infirmis sancti Launomari decimam piscium Coquinæ meæ Blesensis, & medietatem decimæ piscium Ecclesiæ novæ quæ est apud sanctum Victorem, & quinquaginta solidos Blesensis monetæ de reditu percipiendas singulis annis mensis Martii in molendinis fullonariis ejusdem Ecclesiæ per manus illorum qui eosdem molendinos tenuerunt. Præterea tres modios salis quos Abbas & Fratres sancti Launomari ex donatione & largitione felicis memoriæ Adelæ Comitissæ in festo sancti Andreæ in portu Blesensi percipiunt annuatim eisdem fructibus tam præsentis scripti testimonio quam sigilli mei munimine confirmo. Ut igitur hæc una donatio & libertatis confirmatio stabiles & ratæ semper habeantur nec aliquorum malitiâ possent imposterum infirmari, literis commendari feci & sigilli mei impressione muniri. Testes qui affuere, Ferricus Briardi, Hugo de Pomerino, Bernardus Decanus, Gilbertus Camerarius Petrus de Ponte, Robertus de Castroduno, Joannes Crassus. Actum Blesis anno Incarnati Verbi M. C L X I X. Datum per manum Hildrigi Cancellarii.

Ces cinq Titres sont tirez de l'Abbaye de saint Laumer de Blois.

Anno 1186. EGo Theobaldus Blesensis Comes & Franciæ Senescallus, notum facio tam futuris quam præsentibus, quod anno Incarnationis M. C L X X X V I. die 25. mensis Maii; cùm in Basilicam sancti Launomari convenissemus Vestigilensis Episcopus & ego, & Alix Comitissa, & Ludovicus filius noster, & Abbates Hugo sancti Launomari, & Raginandus Pontilevienfis, & Reginandus Eleemosynæ, & quam-

Digitized by Google

plures alii venerabiles viri, ut Corporum SS. beati Launomari & aliorum ibidem quiescentium de veteri in novam transferremus Ecclesiam, gavisus plurimum de extentione reliquiarum Sanctorum pro remedio animæ meæ & animarum patris & matris meæ laudantibus & concedentibus, Alix Comitissa uxore mea, & Ludovico filio nostro: dedi & concessi in perpetuum Monachis ejusdem Ecclesiæ calfagium suum ad novem summarios & universum usuarium suum quantum eis opus fuerit ad reparationem Ecclesiæ suæ & domorum in tota porprisa Abbatiæ in toto Blimardo, & in omni foresta Blesensi exceptâ caudâ, nisi fortè defensum facere vellent, dummodo tantum de nemoribus remaneret quod in eis usuarium suum invenirent; tunc in defenso illo non caperent. Sed si de nemoribus extra defensum non superesset tantùm, quod usuarium suum extra defensum capere possent; tunc etiam in defenso per totam forestam & per totum blimardum caperent exceptâ solummodò caudâ. Quod ut ratum semper maneat & firmum literis commendavi, & sigilli mei impressione confirmavi. Testes inde fuerunt Aubertus ejusdem Ecclesiæ Prior. Michael Hospitalarius, Joannes Gerverius, Trigerius, Norbertus, Odo, Graduldulphus, Guarinus de Motta, Robertus Gode, Gofridus Borellus, Lambertus Saccus, Reginandus de Roboreto, Gaufridus de Brulon, Robertus de Carnoto, Fulco Marescallus, Joannes Crassus, Hugo de.... Odo Gobillonius, Hugo de Pomeroio, Humbertus de sancto Briccio, Acio Borellus, Reginaldus Lancellimus, Paganus de Frouïlla, Cillo per ad terram. Actum Blesis. Datum per manum Gilduini Cancellarii mei.

EGo Theobaldus Blesis Comes & Franciæ Seneschallus, omnibus notum facio quod licet Talliam acceperim de propriis servientibus Abbatis B. Launomari Blesensis ad auxilium meæ crucis; volo tamen & præcipio ut in eodem statu sint in quo fuerant antequam crucem assumerem, nec ob eam Talliam trahantur in consuetudinem. Id etiam sciri volo quod Monachis beati Launomari dedi partem mediam in duobus molendinis & exclusis Viennæ, & nemus ubicumque opus fuerit ad emendendas molendinas & exclusas. Dedi etiam eis in censu Burgi novi ædificati, & in eo qui ædificabitur in terra eorum extra portam Carnotensem, partem mediam tam in censu quam in venditionibus & relevamentis, & partem mediam ejusdem census mihi retinui & totius Justitiæ. Quod ut ratum habeatur literis commendo, & sigilli mei impressione confirmo. Testes sunt Hugo de Bellovidere, Obertus de Landa, Galeranus de Beevilla, Bartholomæus de Roya, Nicolaus Marescallus, Reginandus Crispini, Fulco Camerarius. Actum Kalend. Aprilis, anno Incarnationis Verbi M. C L X X X X. *Ann.* 1180.

EGo Ludovicus Blesensis & Claromontanus Comes, notum facio omnibus tam præsentibus quam futuris, quod amore Dei & pro remedio animæ meæ, & patris mei Comitis Theobaldi bonæ & felicis memoriæ, & Aalis matris meæ, & antecessorum meorum, laudantibus & concedentibus, Catharina uxore mea & Theobaldo filio meo, & Joanna filia mea, & Philippo fratre meo. Do & concedo in perpetuum Ecclesiæ sancti Launomari Blesensis, Abbati, scilicet & Monachis ibidem Deo servientibus, unam Feriam in Festo sancti Nicolai & omnes consuetudines meas & omnes reditus meos Blesis infra Baulinam, in Vigilia Festi, & in die & in crastino, tam in aqua quam in terra, in omnibus & per omnia eo modo & in ea libertate, & plenitudine Justitiæ dignitatis & utilitatis, quâ Canonicis sancti Salvatoris Blesensis suam Feriam quæ incipit crastina die Ascensionis Dominicæ; ego & pater meus concessimus habendam & possidendam. Si verò hæc prædicta Feria advenerit in septimana Canonicorum B. Mariæ de Burgomedio pro tribus diebus, in quibus Feria sancti Martini erit, Canonici tres alios dies in sequenti septimana recuperabunt. Præterea concessi & quitavi prædictis diebus Abbati & Fratribus totum censum quem retinuerat pater meus in Burgo novo extra portam Carnotensem, *Ann.* 1101.

Digitized by Google

quam dedi ei per testimonium plurimorum ad jus Monachorum pertinere cum venditionibus & relevamentis ex omnibus redevantiis, exceptâ magnâ Justitiâ. Insuper reddidi eis viridarium quod plantari fecit pater meus in terra eorum quæ dicitur Godelina. Quod ut ratum habeatur literis commendo, & sigilli mei impressione confirmo. Actum anno gratiæ M. CCII. Datum per manum Theobaldi Cancellarii.

Tirés de l'Abbaye de saint Laumer.

Ann. 1129.

Super familia Bernerii ab Episcopo disracionata.

Pag. 42.

IN nomine sanctæ & individuæ Trinitatis. Ego Ludovicus Rex Francorum, omnibus tam futuris quam præsentibus, notum fieri volumus quod Gaufridus Carnotensis Episcopus Bernerium totiusque generis sui familiam, super quos servitutis calumniam imponebamus in curia sua dictante justitia & judicio in servos suos disracionavit. Cui videlicet judicio & veritati nos aquiescentes supradictos homines, tam sibi quam omnibus ejus successoribus in perpetuum concessimus. Hoc autem ne per succedentia tempora possit oblivione deleri aut à posteris infirmari scripto mandavimus, & sigilli nostri autoritate ac nominis nostri caractere firmávimus. Anno Incarnati Verbi 1129. regni nostri vigesimo.

Tiré d'un Chartulaire de l'Eglise de Chartres Titre 63. communiqué par M. Justel Secretaire du Roy.

BOURMOYEN ET SAINT SOLENNE.

EGo Yvo Dei gratia Carnotensis Episcopus, notum esse volo cunctis Ecclesiæ fidelibus, tam præsentibus quam futuris, quia Adela Cometissa, Stephani Comitis uxor divini amoris igne succensa, augmentandæ Religionis desiderio inflammata, humilitatem nostram humiliter adiit petens, ut libertatem Ecclesiæ sanctæ Mariæ de Burgomedio, ejus Canonicorum, & aliorum Clericorum eidem Ecclesiæ famulantium, nec-non etiam eorum servientium, ab Odone Comite & Bertha uxore ejus olim factam, per antiquitatem temporis aliquantulum imminutam, sed per eam diligentissimè reformatam, authoritate nostræ excommunicationis confirmaremus. Nos itaque justæ petitioni, justisque desideriis assensum præbentes cum grege nobis commisso, violatores ejus libertatis excommunicamus, & à liminibus sanctæ dictæ Ecclesiæ sequestramus, tam eos quam eorum ad prædictam libertatem infringendam fautores, in infirmitate à Presbyteris non visitentur, in hora mortis, Corpus & Sanguinem Christi non suscipiant, in Cœmeterio Christianorum non sepeliantur, æternas gehennæ flammas incurrant; nisi resipientes ad emendationem & satisfactionem confugerint, & ut hoc per succedentia tempora firmum & stabile permaneat hanc cartam manû propria firmavimus, & manibus Prælatorum Ecclesiæ nostræ firmandam tradidimus. Signum Yvonis Episcopi. Signum Arnaldi Decani. Signum Helduini Cantoris. Signum Vuilelmi Archidiaconi. Signum Serani Subdecani. Signum Vuarini Subcantoris. Signum Anselmi Cantuarensis Archiepiscopi. Signum Fulconis Archidiaconi. Signum Arlonis Archidiaconi. Signum Odonis Archidiaconi. Signum Andrææ Archidiaconi. Signum Hugonis Præpositi. Signum Gerosii Camerarii. Data Carnotis octavo Kalendas Julii, anno ab Incarnatione Domini 1105. Indictione 13. regnante Philippo Rege Francorum, anno regni ipsius 46.

Tiré de l'Abbaye de Bourmoyen.

EGo Gaufridus divina gratia humilis Carnotensis Episcopus. Notum facio omnibus tam futuris quam præsentibus, quod quibusdam Canonicorum sanctæ Mariæ

Digitized by Google

Mariæ Blesensis Spiritus sancti instinctis placuit, ut in eadem Ecclesia religiosius secundùm Regulam sancti Augustini Domino servirent, & ut nullum suæ tam probabilis voluntatis exterminium paterentur : super hoc nostrum & venerabilis Comitis Blesensis Theobaldi, & Canonicorum suorum cum omni humilitate quæsierunt assensum. Nos igitur divina dispositione contraire nolentes, consensimus, & ut in proposito voluntatis suæ perseverarent, monuimus. Consensit & memoratus venerabilis Comes, & obnixè rogavit nos, ut hujus divinæ operationis inceptum promoveremus. Consenserunt etiam Canonici, & eorum aliqui suas Præbendas in usum Fratrum dictæ professionis dimiserunt : aliqui verò in proprios usus retinuerunt, donec quolibet eorum decedente vel voluntate vel morte Præbenda ejus cederet ad Professos. Inter hos ergo ita divisimus quod earum quas ante Religionis hujus institutionem habebat dicta Ecclesia possessionum ususfructus in duodecim partes divideretur, & duodecimas suas qui sibi retinuerunt & accipient; cæteras verò accipiet numerus Professorum. Oblationes verò quæ in ministerio Altaris, sive in Festivis diebus, sive in aliis, in usus omnium offerentur & eleemosynæ pro defunctis secundùm eumdem numerum dividentur, & duodecimas suas similiter qui sibi retinuerunt sicut solebant, præsentes sive absentes accipient. Si qua verò possessio à die supradictæ possessionis, & deinceps supradictæ Ecclesiæ data fuerit, erit tantummodo Professorum, & quidquid sive in victum eorum singulariter, sive in vestitum, sive in Officinas ædificandas dabitur, suum eorumdem erit; quod verò propter ædificandum Monasterium, vel Monasterii ornamenta, vel cætera necessaria dabitur, in eisdem juxta Abbatis & cæterorum Canonicorum providentiam expendetur. Domus autem quam supradictæ Ecclesiæ dederat Gaufridus de Soliaco, erit propria Professorum, & vinea Canonicorum quam Ermenfridus Canonicus propriam possidebat : Hæc autem ita instituimus sub testimonio horum qui subsignati sunt. Stephanus Abbas sancti Joannis Carnotensis; Samson Decanus Ecclesiæ Carnotensis; Angervil. Archidiac. Salomon Archidiac. Andreas de Baudement; Petrus de robore Ligoto.

Tiré de l'Abbaye de Bourmoyen.

IN nomine sanctæ & individuæ Trinitatis : Ego Theobaldus Blesensis Comes, tam existentium præsentiæ quam futurorum posteritati, notum fieri volo quod dedi & do Ecclesiæ beatæ Mariæ Blesensis per manum Domini Gaufridi Carnotensis Episcopi quidquid habebam in Præbendis sancti Solemnis & dare poteram ad ...... Canonicorum Regularium ibidem Deo servientium. Actum id apud Blæsas anno ab Incarnatione Domini 1132. regnante Ludovico Rege Francorum, & Bernardo Capicerio, tunc illius Ecclesiæ Decano presente & concedente.

Tiré de Bourmoyen.

EGo Theobaldus Blesensis Comes & Franciæ Senescallus, tam præsentibus quam futuris notum esse volo, quod Martinus de Montlivaut, qui de servili conditione sanctæ Mariæ Blesensis erat, Arimburgim sororem Girardi Curtini quæ similiter de servili conditione mea erat, in uxorem duxit, tali conditione, quod si ab eis duo heredes vel plures processerint prædicta Ecclesia B. Mariæ, unum ex eis habebit. Si verò solus hæres ab eis processerit ego hæredem habebo......... prædicti Martini ad Ecclesiam libere revertetur. Similiter verò de Gofrido filio boni hominis, qui de servili conditione sancti Solemnis erat, ut Amelinam filiam Theobaldi de Montecortesio, quæ similiter de servili conditione mea erat, in uxorem duceret in eadem conditione concessi. Testes inde habentur, Raymundus de Vigenna, Robertus de Castriduno, Iricus præpositus, Espechellus, Iodonius Guernadi, Haimo Crassus Castinellus, Petrus Capellanus, Guido Malafinis, Joannes Crassus. Actum publice anno ab Incarnatione Domini 1169. *Anno 1169.*

Tiré de Bourmoyen.

Digitized by Google

Anno 1210. EGo Manasses divinæ gratiæ Aurelianensis Episcopus, de mandato summi Pontificis ad Inquisitionem faciendam in Abbatia B. Mariæ de Burgomedio Blæsens. deputatus. Cum ibidem facta diligenti inquisitione per Sacramentum singulorum ejusdem loci, Canonicorum multa invenerim corrigenda, ea in meliorem statum statuens reformare quæ inferius annotantur, authoritate ejusdem mandati Capitulo ejusdem loci injungo firmiter observanda. Videlicet. Ut Lintei de cotunno penitus amoveantur, & Abbas jaceat indormitorio, & comedat in Refectario, nisi infirmus fuerit vel minutus, vel nisi evenerit extra horam, vel propter hospites, vel propter invitatos & hoc raro fiat. Ut Quadragesima ante Natale Domini in jejuniis observetur. Jejunia escarum à Festo sanctæ Crucis in Septembri usque ad Festum Coronatorum, nisi in festivitate novem Lectionum, vel in Octaviis, vel in solemni Anniversario ab esu carnium observentur, ut omnes tàm intus quam foris ab esu carnium in Septuagesima abstineant, ut omnes comedant singuli in Refectorio, & non nisi cibis & potibus communibus utantur. Ut omnes jaceant induti braciis & camisiis, nullus comedat carnes in Abbatia secunda & quarta Feria nisi infirmus aut minutus, aut nisi Festum Lectionum, aut solemne Anniversarium occurrerit. Nullus canonicetur aut recipiatur infra viginti unum annum; nullus eat per villam pedes, vel de villa ad villam (nisi capellam portantes Eucharistiam vel Unctionem) nisi cum honesta societate, & propter honestam causam. Nullus loquatur cum muliere, nisi sit talis matrona de qua nulla suspicio debeat haberi, nisi sit Prior & Capellanus. Ut Canonici secum non habeant, mulieres etiam vetulas, sed si necesse habuerint mulieres intrare domos eorum pro aliqua necessaria vel honesta causa statim exeant. Ut omnes qui erant in Abbatia Canonici intersint Capitulo & Capitulationi. Silentium verò in locis & horis statutis diligenter observetur, & constituatur aliquis qui faciat servitium post Completorium & delinquentes in crastino Capitulo clamet. Nullus habeat proprium in ratione administrationis. Horæ B. Virginis solemnius celebrentur in Abbatia cum sono & Antiphonis & cantu; mulieres prorsus arceantur ab ingressu Chori & Clostri, nisi in Processionibus, vel in solemnibus Anniversariis, vel pro oblationibus faciendis, & peracta Processione vel finito Anniversario ostia Chori & Claustri firmiter obserentur. Tonsuras habeant honestas & coronas amplas; præterea tam Abbas quam Priores & Claustrales cappas apertas habeant à pectore & infra nigras, & non somptuosas in Choro & in Claustro, ita tamen quod pretium unius non excedat pretium alterius duobus aut tribus solidis. Nullus intret Ecclesiam aut Claustrum cum cappa nisi apperta, Abbati autem & Prioribus forensecis, & aliis quos propter negocia Ecclesiæ quotidie equitare oportet, licitum sit clausas habere cappas, nigras tamen & non somptuosas; sub custodia verò Camerarii sex cappæ clausæ vel amplius si necesse fuerit custodiantur quæ à Claustralibus de licentia Abbatis, vel Prioris equitaturis accipiantur, & illis redeuntibus sub custodia reponantur; Claustrales tamen tam forensеci quam intrinseci clausas cappas habentes sine dilatione sub custodia Camerarii ipsas deponant, ut Claustralibus equitare necesse habentibus per ejusdem Camerarii tradantur, & cum hæc defecerint Camerarius alias tenebitur comparare; Abbas verò uni Canonico secum equitare consueto cappam clausam querere tenebitur, & in sua camera cum propria faciat conservari. Nullus Canonicus supertunicale habere præsumat, nec aliquis tunicis utatur in Abbatia, quas per annum & dimidium Camerarius singulis Claustralibus tenebitur innovare; omnes autem tunicæ ejusdem pretii habeantur, ita quod pretium unius tunicæ etiam Abbatis, pretium cujuslibet Claustralis amplius duobus solidis aut tribus non excedat; habito tamen respectu ad staturam personarum: Omnes vestes Talares tamen habeantur; nullus ab hac die in antea cappis foratis vestiri præsumat; sub custodia autem Camerarii sex paria gunellarum, vel æstivalium * habeantur quæ Claustralibus æquitare volentibus per manum ejusdem tradantur, & ipsis redeuntibus sub ipsius custodia re-

ponantur. Præterea singulis annis in Cœna Domini camisia, bracia & suppellium singulis conferantur; Sabbato verò ante Assumptionem singulis una perlicia quolibet quarto anno tribuatur; in Festo autem sancti Remigii habebunt sotulares & botas, in Sabbato ante Festum Sanctorum Omnium iterum camisiæ & braciæ singulis conferantur; omnes autem habeant manicas ita quod sine difficultate aliqua intrare valeant vel exire; Omnes etiam sotulares amplos habeant tantùm usque ad medium vel circa pertingentes. Hæc igitur omnia prælibata singulis annis in Octavis Assumptionis B. Mariæ Virginis publicè in Capitulo legantur & in Martyrologiis scribantur. Actum anno gratiæ 1210.

OFficialis Ecclesiæ Carnotensis, universis Prioribus, Decanis, Præsbyteris & Capellanis in Carnotensi Diœcesi constitutis, ad quos præsentes literæ pervenerint, in Domino salutem. Cùm igitur Ecclesiæ B. Mariæ de Burgomedio Blæsis nuper pro ejus nimia vetustate versa sit in ruinam & de novo cœperit reædificari, nec ad ejus reædificationem Abbatia & Conventus ejusdem loci propriæ non suppetant facultates, &c. Datum anno 1243.

EGo Theobaldus Blæsis Comes, tam futuris quam præsentibus notum fieri volo, me dedisse doque Ecclesiæ B. Mariæ Blesensis & Canonicis Regularibus B. Mariæ Bles. ibidem Deo servientibus Ecclesiam sancti Solemnis, cum omnibus appendiciis suis, dedique etiam præfatæ Ecclesiæ sanctæ Mariæ, Ecclesiam sancti Carilephi de Castelleto Blesensi quæ Capella mea erat, cum omnibus quæ ad eam pertinebant. Dedi etiam supradictæ Ecclesiæ B. Mariæ Blesensis decimam Stallorum, Cambiatorum, & Corduanorum manentium à muro vetusto Burgomedii usque ad viam quæ ducit à porta Carnotensi ad pontem Ligeris. Terram quoque Raibaudi & Archembaudi Blochi, quæ ad fontem sancti Deodati juxta Maernam, & ab omnibus consuetudinibus aquitavi. Concessi etiam eidem Ecclesiæ quandam decimam de feodo meo quam Gaufridus Carnotensis Episcopus emerat à Gilduino Pabestel apud Capellam Vindocinensem & quandam decimam de feodo meo apud Montiniacum quam Petrus de Luz eidem Ecclesiæ in eleemosynam dederat. Hujus rei testes sunt Gantius de Bernum. Petrus Bursandus. Raginaldus Bisardus. Hugo de Bore. Garinus præpositus. Robertus de Castroduno. Bruno Cubans denarium. Roillus Petrus de Ponte. Rainaldus de Pons. Bruno Pincerna. Remigius Garinus de Ganiciis. Guillelmus Clericus, qui dictavit hanc Cartam. Guinebertus Cantor. Droco. Ne autem hoc donum alicui hæredum, aut successorum meorum infringere & imminuere liceret, præsentem scedulam sigilli nostri autoritate communiri præcepi. Anno 1166. Ann. 1166.

GUILL. EPISCOP. CARNOT. qui confirmat hæc.

Tiré de l'Abbaye de Bourmoyen.

EGo Theobaldus Blesensis Comes, tam futuris quam præsentibus notum fieri volo, me dedisse Deo, & Ecclesiæ beatæ Mariæ Blesensis & Canonicis Regularibus ibidem Deo servientibus Ecclesiam beati Carilephi de Castelleto Blesensi, quæ Capella mea erat, cum omnibus quæ ad eam pertinent. Anno 1150. Ann. 1150.

EGo Theobaldus Blesensis Comes & Franciæ Seneschallus Notum facio, quod Fulco de Rupe Præbendam, quam in Ecclesia sancti Carilepsi & in ejusdem Ecclesiæ redditibus à me in feodum possidebat, eamdem Præbendam ex integro Ecclesiæ beatæ Mariæ Blesensis innantavit pro viginti libris Andegavensis monetæ, quod si fulco vol hæredes mei redimere voluerint, &c. Anno 1159. Ann. 1159.

EGo Ludovicus Comes Blesensis Dei amore & pro remedio animæ patris mei & matris meæ, Beneficium quod idem pater meus dedit Durando Capellano Ann. 1191.

Digitized by Google

pro servitio Capellæ de Turre mea, do & concedo Canonicis sancti Carilephi ; ita tamen quod illi tenebuntur deservire utrique Capellæ, illi videlicet de Turre, & Capellæ, quæ meo thalamo est contingua. Anno 1191.

EGo Theobaldus Comes Blesensis & Franciæ Seneschallus ad petitionem Domini Guillelmi Prioris sancti Carilephi, concessi & præcepi quod post decessum Durandi Capellani in Capella Turris non liceat substitui deinceps alium Capellanum, & Canonici sancti Carilephi eam in perpetuum habebunt, in eo tenore in quo ante prædicti Durandi Capellani institutionem habuerunt.

Tiré de l'Abbaye de Bourmoyen de Blois.

VENERABILI RELIGIOSO VIRO DOMINO........ Abbati sanctæ Mariæ de Burgo-medio Blesensi, Ordinis sancti Augustini, cæterisque Canonicis Conventus ejusdem. Frater Bonaventura Ordinis Fratrum Minorum Generalis Minister & servus, salutem & pacem in Domino sempiternam.

Ann. 1273. DEsiderio multo desideravi atque desidero ut omnis turbationis materia propter quam de Fratribus nostris Blesensibus visi estis hactenus conquesti de medio quantum possit secundùm Dominum fieri tollerentur, essentque Fratris prædicti nobis subjectibiles quantum decet cum omni humilitate sicut olim amicabiles & devoti ; ut sic illibata omnino fraterna staret inter nos & illos charitas, & illa Christi pax quæ supererat omnem sensum. Cupiens ergo ac volens id facere quod ad possum concessionem illam Domorum Arearum & Platearum, seu rerum quarumlibet aliarum quas V. Frater Petrus nostri Ordinis Minister Provincialis in Turonia cum beneplacito, & assensu Fratrum nostrorum Conventus Blesensis nobis liberè fecit prout manifestè apparet in literis præfati Ministri Provincialis expressam de his omnibus faciens mentionem, approbo & confirmo, & prædicta omnia quæ Dominus Comes Blesensis seu quicumque alius nomine eleemosynæ Fratribus contulit memoratis, volo & decerno quod habeatis & liberè teneatis, vobisque assero, quod nec ego per me faciam, nec per Fratres nostros scienter fieri permittam aliquid citra concessionem prædictam, aut per quod dictarum rerum facta nobis concessio videatur, quomodolibet impediri & ut teneatis & indubitanter credatis quod nos tanquam patres in Christo amicos & dominos sicut decet habere intendimus, & pacificationem perpetuam vobiscum desideramus, omnium assecurationem quantum possum ex parte mea & Fratrum, facio vobis autoritate præsentium super omnibus superius memoratis. Datum Parisiis 13. Kal. Aprilis anno 1273.

Tiré de l'Abbaye de Bourmoyen.

Ann. 1269. LUdovicus Dei gratia Francorum Rex dilectis sibi in Christo Abbati & Conventui B. Mariæ de Burgomedio Blesensi, salutem & dilectionem. Inclinati precibus Fratrum & Sororum Domus Dei Vernonensis & Fratris Gualcheri de Retes Concanonici vestri qui in dicta Domo Dei Domini conversatus fuit laudabiliter sicut audivimus, Monasterium vestrum pratioso volentes munimine decorare, vobis unam de Spinis sacrosanctæ Coronæ Domini nostri Jesu Christi transmittimus cum præsentium testimonio literarum, dilectionem vestram rogantes in Domino ut eandem ob ipsius Salvatoris reverentiam debito conservare studeatis honore, & in vestris orationibus assiduam nostri memoriam habeatis. Datum Parisiis anno Domini 1269. mense Martio.

Tiré de l'Abbaye de Bourmoyen.

Digitized by Google

SAINT JEAN LEZ BLOIS.

Ann. 1089.

Pag. 59.

IN nomine ſanctæ & individuæ Trinitatis. Cùm Eccleſiam Catholicam Chriſti Dei Patris virtus & ſapientia dignatus incarnari pro humano genere redimendo ſuo prætioſo Sanguine in finem ſæculorum diſpoſitione divinâ conſecraret, ipſamque ab ipſo mundi principio variis & tipicis patrum figuris præſignaret, tempore ſcilicet juſti Noë ipſo præcipiente in tipo præſentis Eccleſiæ Archam fabricari, Tabernaculum quoque à Moïſe ſtudioſè componi, & templum in Jeruſalem à Salomone conſtitui certum eſſe videatur. Notum fiat omnibus Catholicis qui hoc amore divino ſuccenſi ædificare, & propriis facultatibus propoſſe, & velle dotare curaverunt ſe procul dubio ab ipſo bonitatis auctore peccatorum ſuorum indulgentiam conſecuturos, & in patria cæleſti præmium ineffabile adepturos. Quâ de cauſa, Ego Stephanus Comes divinitûs inſpiratus Monaſterium ſancti Joannis Baptiſtæ de Foro in Suburbio Blæſis ſcitum, juxta Ligerim fluvium ſanctæ Dei genitricis Mariæ Cœnobii Ponti-levienſis & Monachis in ibi ſervientibus & ſervituris & tempore Domini Petri Abbatis, pro animæ meæ & uxoris & Theobaldi Comitis patris mei & matris meæ Gandree, & Regis Anglorum Vveillelmi & ejus uxoris Mahildis remedio, Ala uxore mea annuente purè & abſolutè & quietè & omni poſtmodum exclusâ reclamandi occaſione perpetualiter habendum concedo. Aſſigno & ex parte mea & Alæ uxoris meæ confirmo donaria quæ pater meus Theobaldus ex dominio & redditibus ſuis eidem Eccleſiæ primitus fecerat. Duos ſcilicet molendinos ad pontem Ligeris & totam portus decimam in mercato leguminum & ſalis totam conſuetudinem, & ſi ſal ad portum Ligeris deoneretur ſimili modo, unam excluſiam ante Eccleſiam ſancti Joannis. Cenagium in diebus Jovis de Salmonibuis & Alloziis. Guannechium & Ultramnum & dominium cum familia & terra & vineis & poſſeſſionibus ſuis. Duos aripannos pratorum apud villam quæ vocatur Cadella & quatuor in vallibus, per omnes boſcos meos, paſnagium de porcis dominicis, & eoſdem boſcos ad incidendum, ad calefaciendum, ad omnia inſuper neceſſaria facienda Monachis & hominibus eorum ad hoſpitandum in terra ſancti Joannis habere permitto Familiam quoque & ſervos Monachorum in toto pago Bleſenſi, ſive vendiderint, ſive emerint ab omni conſuetudine liberos eſſe concedo. Et quidquid ſervi mei vel liberi in vita ſua vel ad vitæ deceſſum pro animabus ſuis Eccleſiæ ſancti Joannis donare voluerint ſpontanea voluntate aſſentio. Addo etiam totam conſuetudinem quam in manu mea habeo à porta ſancti Solennis uſque ad albam ſpinam, à via publica uſque in Ligerim & Forum ad feſtivitatem ſancti Joannis, eo ſi quidem modo ut nullus miniſtrorum meorum infra terminum iſtum manum mittat, ſed omnia foro facta ante Monachos diſcutiantur. Etſi ejuſmodi cauſa fuerit quæ ibi definiri non poſſit in mei præſentiam inducietur. Burgum quoque ſancti Joannis ita quietum & abſolutum eſſe volo, ut nemo qui ibi converſetur, mihi vel miniſtris meis aliquid conſuetudinariè reddat, ſed ſi in aliquo exceſſit & prius ante Monachos conclametur & diſratiocinetur, & ſi ibi conſummari non poterit uſque ad mei præſcritiam protendatur. Similiter & de omnibus cauſis ad Monachos pertinentibus. Concedo itidem Capellam de Braccolis, & de furno meo & carruca, totam decimam & totam piſcationem de molendinis, & unum famulum nomine Hildemarum Carpentarium cum tota familia ſua & poſſeſſionibus ſuis. Concedo iterum Monachis ſancti Joannis quod propter alicujus Bannum nullo excepto vinum ſuum in Caſtello vel foris vendere non ſinant. Addo prætcrea meam terram dominicam ſufficienter ad carrucam vuam, & Hugonem molendinarium cum familia & poſſeſſione ſua. Hæc omnia ſupra dicta ſanctæ Dei Genitricis Mariæ condono eo ſiquidem tenore ut Monachi omni tempore in Eccleſiam ſancti Joannis ſeptem Monachos ad Deo ſerviendum commorandos Juſtitiam & locum ita tutum & ab omni ditione liberum & immunem exhibeo, eá videlicet conditione ut in cujuſcumque

Digitized by Google

manum Pontilevienfis locus hæreditetur nequaquam ibi jure hæreditario decaufetur vel reclametur feu dominetur, fed tota loci difpenfatio ad nutum Monachorum Pontilevienfium in perpetuum concapituletur. Si quis autem huic dono contrahire vel calumniare præfumpferit anathema, Maranatha fiat. † Signum Stephani Comitis. † Quatenus hoc donum firmius effe per omnia videretur nomine proprio & Alæ uxoris meæ, Alæ uxoris Thebaudi Comitis, & quorumdam fidelium meorum tam Clericorum quam Laïcorum vel Monachorum illud corroborari præcepi. S. Bernardi Abbatis fancti Launomari Vuarini m. Roberti m. Petri Abbatis, Renaldi m. Drochonis m. Racherii m. Ingellini m. Martini m. Odonis m. Gaufridi m. Vuarini m. Gradulphi Archiprefbyteri, Gaufridi Prefbyteri, Garimundi Senefcalli, Rainaldi Pagani, Mathæi Inferni, Lifoi de Calvomonte, Gofberti præpofiti, Bernerii Hannones præpofiti, Hugonis præpofiti, Hærvei Bellonis, Afchonis Borelli, Gaulfridi fratris ejus, Odonis alterius fratris ejus, Gaufridi de Verfone, Giroïci de Cella, Theodorici de Avaciacco, Dotumnii Vinatoris, Martini, Beraldi, Guilleberti Capellani, Gumdramii Decani, Stephani Cantoris, Gaucherii Vigerii, Rainaldi majoris, Reticii Coneftabili, Olberti Tenerii, Huardi præpofiti. Actum eft Blæfis in Camera fancti Joannis teftibus fuprà nominatis præfentibus menfe quidem Novembri Indictione xj. Anno ab Incarnatione Domini 1089. Regnante in Francia Philippo Rege 32. anno Ecclefia Carnotenfi tunc temporis proprio Paftore Gaufrido Viduata.

Tiré de la Chambre des Comptes de Blois.

Ann. 1242. EGo Theobaldus Blefenfis Comes notum fieri volo quod donaria quæ Avus meus Theobaldus Comes; & pater meus Comes Stephanus Ecclefiæ fanctæ Mariæ Pontilevienfis & Ecclefiæ fancti Joannis contulerant concedo & confirmo hæc omnia videlicet quæ fubfequuntur ad pontem Ligeris, &c. Ne autem hæc dona anteceffforum meorum feu conceffiones à fucceffforibus meis inquietari vel minui aliquo modo, deinceps poffint, hanc Cartam fieri & figilli mei autoritate corroborare fecti. Actum eft hoc apud Blæfam anno ab Incarnatione Domini 1147. eo videlicet anno quo Ludovicus Rex Francorum & Henricus filius Hierofolymam adierunt cum maximo Comitatu Baronum & plebis ad domandam Turcorum contumaciam Cathedra Epifcopali Carnotenfi vacante, defuncto Gaufrido Epifcopo. Nos autem hæc omnia fuprà dicta ficut fuperius funt expreffa, volumus, confirmamus & concedimus dictis Abbati & Conventui liberè & pacificè perpetuò poffidenda. Quia verò dictus Abbas & Conventus ad preces & petitiones noftras quittabunt nobis feriam fupradictam, falvis tamen fibi redditibus per tempus totum feriæ, quos habent in archito & in portu ut confuetudinibus quas fingulis diebus percipiunt in Burgo fancti Joannis nos in ejufdem feriæ efcambium & recompenfationem dedimus in perpetuum & conceffimus dictis Abbati & Conventui viginti libras annui reditus monetæ communiter currentis per Caftrum Blefenfe quas fingulis annis eifdem affignavimus in perpetuum capiendas in Teloneo noftro Blefis reddendas annuatim in Octaviis Decollationis fancti Joannis Baptiftæ. Ita quod fi ille qui dictum Teloneum haberet non redderet dictas viginti libras annuatim dictis Abbati & Conventui termino fupra dicto, idem qui habebit Teloneum eifdem Abbati & Conventui decem folidos pro pœna reddere tenebitur fingulis hebdomadis quibus defecerit in folutione dictarum viginti librarum, et fi fortè idem qui Teloneum habebit non effet folvendo, aut non fatisfactum effet de redditibus dicti Telonei dictis Abbati & Conventui de dictis viginti libris termino fupradicto dicti Abbas & Conventus dictas viginti libras perciperent in vigeria fub dicta pœna. Ne autem ifta à fucceffforibus noftris inquietari vel minui aliquomodo deinceps poffint, hanc Cartam fieri & figillorum noftrorum autoritate corroborari præcepimus. Actum anno gratiæ 1235. menfe Decembri. Nos etiam in hujus rei teftimonium dictis Abbati & Conventui præfentes literas dedimus figillorum noftrorum munimine roboratas. Datum anno Domini 1242. menfe Augufti.

Tiré de la Chambre des Comptes de Blois.

Digitized by Google

Ex Cartulario Capellæ sancti Lazari Blesensis dicto Missale, parato anno 1126. à quodam Normannico scriptore.

SCire debet quicumque Sacerdos in hunc locum sancti Lazari advenerit Deo serviendum, quod per unum diem cujuscumque septimanæ anni offerat sacrificium Deo viventi pro salute vivorum ac mortuorum ædificantium hunc sancti Lazari locum, scilicet pro salute Theobaldi Comitis & omnium illius propinquorum. Pro salute Gaufridi Carnotensis Episcopi, omniumque illius amicorum, pro salute Domini Petri Abbatis sancti Launomari, & omnium Monachorum suorum vivorum & mortuorum, & pro salute Moyseti Archiepresbyteri. Pro salute Petri de Ruteio & uxore ejus Maria qui hunc in sua propria terra ædificare permisit. Et pro salute Reinaldi Scutarii qui similiter hunc locum manu tenuit & exaltavit, &c. Pag. 64.

EGo Ludovicus Comes Blesensis & Claramont. omnibus tam præsentibus quam futuris, notum facio quod pro amore Dei & pro remedio animæ meæ & antecessorum meorum laudantibus & concedentibus Catharina uxore mea, & Theobaldo filio meo, Joanna filia mea & Philippo fratre meo, sororibus meis Margarita & Isabella, in perpetuam eleemosynam dedi Capellæ sancti Lazari Blesensis fundatæ in honore Paracliti Spiritus sancti, feriam quandam die veneris ante Dominicam in Ramis Palmarum constitutam. Ita quod in vigilia feriæ, & in ipsa die feriæ cum sequenti die feriæ, omnes reditus meos Blesensis prædicta domus sancti Lazari integrè habebit, & juxta consuetudinem nundinarum quas domus sancti Lazari habet Octabus omnium Sanctorum librè possidebit. Quod ut ratum & firmum permaneat literis commendatitiis & sigillo meo confirmavi. Actum apud Iadrum in via anno gratiæ 1201. mense Mayo. Ann. 1201.

EGo Vvalterus Comes Blesensis & Dominus de Avenis, & ego Margarita Blesensis Comitissa amore Dei & pro remedio animarum & antecessorum nostrorum donamus & concedimus ad servitium Leprosorum Blesens. Eurardum præpositum quandiu vixerit liberum & quittum à talia & consuetudine. Actum ann. Incarnat. Domini 1221. mense Octobri. Ann. 1221.

Ex Cartulario sancti Martini Turonensis.

TEbaudus Comes, alterius videlicet Tebaudi pater, pro animæ suæ remedio sive parentum suorum perdonavit omnes consuetudines quas de terra sancti Martini habebat, id est de Vematiaco & Gandiaco & Martiniaco, & Britiniaco exceptis quatuor foris factis, sanguinis scilicet & incendii, rapti & furti, & hoc tantummodo de liberis hominibus in terra sancti Martini habitantibus. Cùm verò dies mortis ejus adesset jussit corpus suum ad beati Martini locum deferri ubi honorificè ut tantò dignum erat viro sepultum est. Detulit quoque tunc secum ad supradicti honorem Confessoris duas argenteas coronas. Quorum beneficiorum non immemor communis Capituli assensus constituit ut omni die quo alicuius anniversarum non prononciaretur fratres in Capitulo Psalmum primum id est, *Voce mea ad Dominum clamavi*, cum propria Collecta, pro ejus anima decantarent, & omni tempore quando novem Lectiones vel Octonæ non fuerint communiter in Choro ad quamcumque horam unus Psalmus diceretur pro eo. Fecit etiam supradictus Comes excommunicari si quis ex hæredibus ejus vel aliquis alius præsumpserit hanc constitutionem irritum facere niteretur, ut cum Juda proditore annumeraretur.

Digitized by Google

BAUGENCY.

Pag. 254. Ann. 1215.

EGo Theobaldus Blesensis & Claromontanus Comes, omnibus notum facio quod ego amore Dei & intuitu pietatis, pro remedio animæ meæ, & uxoris meæ & antecessorum meorum omnes eleemosynas inferius denominatas quas antecessores mei dederunt & concesserunt domui eleemosynarum de Balgentiaco singulis annis recipiendas, volo, concedo & approbo bono corde, scilicet in reditibus fori mei Blesensis prima hebdomada Quadragesimæ dimidiam summam olei, & dimidium milliare halecis. In foresta verò mea quæ Bolonia dicitur mortuum nemus singulis diebus, & singulis annis duos quercus in dicta foresta ad torcularia ea reparanda. In præfectura etiam mea de Marchesnoir viginti solidos dunenses prima die Quadragesimæ, pro anniversario dilectissimi avi mei Theobaldi recolendo. In foresta verò mea de Salloignois singulis hebdomadis duas bigatas lignorum & minutum nemus singulis diebus ad usum grangiarum dictæ domus & charneia ad vineas suas relevandas. In præfectura similiter de Castroduno tres sextarios salis in Vigilia B. Andreæ Apostoli singulis annis recepturis. In præfectura etiam mea de Carnoto unum milliare de Alecibus prima hebdomada Quadragesimæ annuatim, vel viginti solidos Carnotenses, si allecia inveniri non possint. Et ut hoc firmius permaneat præsentes literas Fratribus dictæ domus sigilli mei dedi munimine roboratas. Actum apud Feritatem de Villa noti (Villenevil) anno gratiæ 1215.

Communiqué par M. d'Herouval.

Pag. 259. Ann. 1196.

EGo Joannes Dominus Belgenciaci, omnibus tam præsentibus quam futuris quos præsentem paginam videre contigerit notum volumus fieri, quod cum legitimorum quorumdam famulorum consilio inductus, Theodbertum, Petrum Ernuden, Andream Sotel, Joannem Grison, Gaufridum Urison, & hæredes eorum, de commendatitia appellassent, & illi hanc commendatitiam se non debere viriliter denegarent, & præfatus Theodbertus, tam se quam præscriptos homines, & eorum hæredes de commendatitia illa duello deffendere vellet die statuta, armatis ut mos est ex utraque parte pugilibus, apud sanctum Maximinum convenimus, cùmque Theodbertus, & qui cum eo pro me pugnaturus erat, obsediis datis & custodibus hinc inde dispositis pugnaturi processissent in medium. Ego Joannes Dominus Balgentiaci, Domini Lancelini venerabilis Abbatis sancti Maximini & aliorum probabilium virorum qui ibi aderant consilio si quid in præfatis hominibus vel eorum hæredibus commendatitiæ vel alicujus redibitionis habebam vel habere debebam totum eis condonavi, & tam ego quam hæredes mei ipsos & hæredes eorum, ab omni penitus commendatitia vel redibitione quittavimus. Ne autem præfati homines, vel eorum hæredes ab aliquibus successorum meorum in aliquo possent molestari, sigilli mei testimonio præsentem paginam volui roborari. Actum publicè anno Incarnationis Domini 1196.

Communiqué par M. du Chesne Avocat au Conseil.

ABBAYE DE FONTAINES LES BLANCHES.

EGo Isabella Comitissa Carnotensis, universis fidelibus tam præsentibus quam futuris qui præsentes literas legerint vel audierint notum fieri volo, quod cùm dedissem, & in perpetuam eleemosynam concessissem, concedente Hugone filio meo, & Mathilda filia mea, Deo & Ecclesiæ *B. Mariæ de Fontanis*, & fratribus ibidem deservientibus, pro remedio animæ meæ & Domini mei Supplicii de Ambasia, unum milliare halecum & duas lagenas olei in festagiis domorum de Romorentino, timens quod per incuriam & negligentiam eorum qui reddere tenebantur,

rur, dictam eleemosynam deperiret, de communi consensu mei scilicet & dictorum fratrum eundem reditum commutando assignavi eis triginta solidos, Carnotensis monetæ in proventu petrariæ meæ Carnotensis in Octavis Paschæ annuatim percipiendos, tali siquidem conditione quod illi qui reddere debuerint, si fortè ad dictum terminum elapsum, quibus dicti fratres vel eorum nuntius perindinaverint prædictæ eleemosynæ expectatione ipsis fratribus vel eorum nuntio quinque solidos reddere tenebuntur, dummodo sicut debent fuerint requisiti. Quod ut ratum sit & firmum, & in perpetuum maneat, literas meas præsentes dictis fratribus dedi, sigilli mei munimine roboratas. Actum anno Domini 1240. mense Mayo.

Communiqué par M. d'Herouval.

ABBAYE DE LA GUICHE.

Nous Johanne Contesse d'Alençon, de Blois, & de Chartres, & Dame d'Avesnes & de Guise; faisons à sçavoir à touz ceus qui verront ces presentes Letres, que comme nostre chier Sires & peres Johan de Chastellon, jadis Comte de Bloys, eust commencié à fonder une Abaie de l'Ordre Monseigneur saint François en sa Terre de Blesois en la Paroisse de Chosi en l'Eveschié de Chartres, en un leu qui apelez la Guiche, laquelę Abbaie est & sera apelée la Garde Nostre-Dame. Et ledit nostre chier pere o tens que il vivoit & noble Dame Aaliz nostre chiere Dame & mere; & nous eussiens requis ou nom de ladie Abbaie à tres-saintisme pere & Seigneur Martin, par la grace de Dieu idiz souverain Evesque, que il pleust à sa Saintеé de establir, & ou fere establir le Moustier des devant dites Dames & leur octroier profession de autele reule, comme les Dame de le humilité Nostre-Dame delez saint Clooſt en l'Eveschié de Paris font, & de fere ledit Moustier & les personnes qui i apartendront, exemptées de toutes juridicions & de tout ordenaire, en retenant à lui & à la saint Eglise de Rome certeine censse en signe de especial subiection. Et ledit saint Pere eust mandé à rédoutable Pere en Seigneur Johan par la grace de Dieu, de titre de sainte Cecile, Prestre, Cardinal & Legat en France, que il acomplist les devant dites trois choses de sa auctorité, faite premierement satisfacion de l'Eglise de Chartres, dou profit temporel. Nous faisons à savoir à tous que oie & entenduë la volenté & la grace le devant dit nostre Pere & Seigneur le Pape, & son commandement fait & receu du devant dit nostre Pere le Cardinal Legat; Avons fait satisfaction à nostre Pere en Dieu l'Evesque de Chartres ou nom de l'Eglise de Chartres, d'ou profit temporel selonc le mandement du devant dit nostre Seigneur le Pape. Et donnons & otroions & assenons audit Evesque, ou nom de ladite Eglise pour ledit profit temporel, dix livres de annel rente de la monoie courant à Chartres, à prendre & à avoir á touz jours mez perdurablement dudit Evesque & de ses successeurs ou nom de ladite Eglise, en tele partie comme nous avons ou tonliu de nostre ville de Chartres. Et volons que quicunques sera nostre Receveur dou devant dit tonliu, pait & soit tenuz à paier au devant dit Evesque, à ses successeurs, ou á leur commandement à touz jours mez chascun an, les devant diz dix livres de rente, au premiers termer qui seront à terminé, devons rendre la rente que nous avons ou devant dit tonliu, & donnons & assenons audit Evesque & à ses successeurs ou nom de ladite Eglise les diz dix livres de rente touz amortis & de nous & de nos hers & de nos successeurs. Et prometons que nouz ne noz hers, ne nos successeurs ne empescherom & ne ferons empeschier que les devant diz dix livres de rente ne soient payé au devant dit Evesque & à ses successeurs chascun an, si comme il est desus dit. Et se il avenoit que les dites dix livres de rente ne fussent payé ou tenz que le siege de Chartres ne seroit vague de Evesque nous voulons que les dites dix livres soient paié à celui qui sera fet Evesque de Chartres, de tout le tenz que il auroient demouré à estre paié ou siege vacant. Et se il avenoit en aucun tenz que nostre partie dou devant tonlieu ne sofisist au devant diz dix livres paier, nous obligons nous & nos hers & nos successeurs & touz noz biens de nostre Contée de Chartres à parfaire les

Anno 1285.

Pag. 204.

Digitized by Google

devant diz dix livres de rente. Et voulons que se celui qui recevra la rente dou dit tonliu estoit en deffaute de paier audit Evesque les diz dix livres de rente chascun an. Nous voulons que pour toutes les journées que il sera en deffaute de paier que ledit Evesque en puisse lever dix solz de peine chascun jour. Et tout ce nous avons donné & otroié audit Evesque pour son assenrement que il a donné à l'exemption & aux graces desus dites, & à toutes les choses devant dites, si come il est desus devisé à faire & acomplir. Nous lions & obligons nous & nos hers & nos successeurs & tous nos biens, & especialment les biens de là nostre Contée de Chartres, & les prometons à garentir, & à deffendre en contre touz. En tesmoing de laquele chose nous avons donné au devant dit Evesque & à ses successeurs ces presentes Lettres seellées de nostre seel. Ce fut donné à Carcassone en l'an de l'Incarnation de nostre Seigneur mil c c. IIIIxx & cinc le Lundi apres les Octieves de la Pentechoste.

Communiqué par M. d'Heruval.

Ie ne donne pas ici la Bulle du Pape Martin, par laquelle il paroist que cette Abbaye n'est sujette qu'à la Cour de Rome, comme je l'avois promis page 205. parce que la copie que j'en ay est pleine de fautes.

Ann. 1286.
Pag. 41.

PHilippus Dei gratia Franciæ Rex, notum facimus universis tam præsentibus quam futuris, quod cum dilecta & fidelis nostra Joanna Comitissa Blesensis, quondam relicta Petri Comitis Alanconii patrui nostri tempore quo Comitatum Carnotensem tenebat, assignavit & concessit Episcopo Carnotensis Ecclesiæ decem libras monetæ currentis Carnuti annui reditus percipiendas, & habendas in perpetuum ab Episcopo Carnotensi & futuris post ipsum Episcopis Carnotensibus nomine dictæ Ecclesiæ super tali parte quam habebat eadem Comitissa super Tonleio villæ Carnotensis ad primos terminos assignandos ad solutionem dicti Tonlei ab eadem Comitissa amortisatos in satisfactionem proventus temporalis loci qui dicitur la Guiche, Carnotens. Diœcesis, in quo de novo cum authoritate summi Pontificis fundatum est quoddam Monasterium vocatum de Garda beatæ Mariæ prout in literis dictæ Comitissæ super hoc confectis pleniùs continetur, dictusque Comitatus ad nos devenit ex contractu habito inter nos, & Comitissam prædictam. Nos concessionem & assignationes prædictas volumus & approbamus & concedimus, assensumque nostrum impendimus in prædictis dantes tenore præsentium in mandatis Baillivo, qui pro tempore ex parte nostra apud Carnotum fuerit ut ipsi Episcopo Carnotensi & ejus successoribus nomine dictæ Ecclesiæ dictas decem libras reditua les sicut promissum est persolvi faciat annuatim nullo à nobis vel nostris successoribus, alio modo super hoc expectato. Quod ut ratum & stabile permaneat in futurum præsentes literas sigillo nostro fecimus communiri. Actum Parisiis anno Domini 1286. mense Decembri.

Communiqué par M. d'Herouval.

DUNOIS.

Pag. 210.

EGo Ludovicus Blesensis Comes & Clarimontis, omnibus præsentem paginam inspecturis notum facio, quod amore Dei & pro remedio animæ boni patris mei, & animæ Dominæ matris meæ, & meæ animæ, & pro remedio animarum antecessorum & amicorum meorum, ad petitionem Dominæ matris meæ Adeliciæ Blesis Comitissæ, dedi Ecclesiæ sancti Aviti de Castroduno in perpetuum viginti solidos Carnotenses annui reditus ad luminare ejusdem Ecclesiæ singulis annis capiendas in Festo sancti Remigii in Molendinis Fullonibus Carnotensibus. Quos autem viginti solidos annui reditus tenebit Alix neptis uxoris Buchardi de Sodaio quandiu vixerit. Post ejus verò decessum isti viginti solidi in perpetuum erunt ad luminaria Ecclesiæ memoratæ. Quod ut ratum permaneat & firmum literis commendo, &

Digitized by Google

sigillo meo confirmo. Actum apud Bonam vallem anno gratiæ 1198. Datum per manum Leobini Cancellarii mense Maii.

Ego Isabella Comitissa Carnotensis, universis præsentes literas inspecturis notum facio, quod ego amore Dei & remedio animæ meæ, antecessorum & successorum meorum dedi, & in puram eleemosynan & perpetuam concessi Canonicis sancti Andreæ Castriduni pro anniversario meo in dicta Ecclesia annuatim celebrando viginti solidos Carnotensis monetæ in Tonleio meo de Carnoto in Festo omnium Sanctorum per manum illius qui proventus dicti Tonleii percipiet singulis annis percipiendas. Et volo quod dicti Canonici unum pauperem in die anniversarii mei secum pascant. Volo & præcipio quod si illi qui dictum Tonleium percipient in dicto termino dictis Canonicis vel eorum certo mandato ab ipsis commodè requisitis dictos denarios non reddiderint, singulis diebus post elapsum terminum usque ad octo dies duos solidos pro pœna reddere teneantur. Quod ut ratum & firmum permaneat præsentes literas sigilli mei munimine roboravi. Actum anno Domini 1235. mense Maio. *Anno 1235.*

Ego Theobaldus Comes Blesensis Franciæ Seneschallus, omnibus tam futuris quam præsentibus, notum facio quod pro decimo foro Bonævallis, quod pro amore Dei & remedio animæ meæ & parentum meorum sanctimonialibus sancti Aviti dederam, eis minus salubriè erat & utile, do eis in excambium decimi fori, decem libras in præpositura Bonævallis habendas in perpetuum, quarum centum solidi in Octava Natalis Domini reddantur, reliqui centum solidi in Octava sancti Joannis Baptistæ. Itaque si præpositus Bonævallis ad terminos assignatos, & illos & istos centum solidos non reddiderit, crastina die utriusque termini decem solidos pro lege sua sanctimonialibus emendaret. Hoc demum laudaverunt & concesserunt Adelicia uxor mea, & filii mei Ludovicus & Philippus, & filiæ meæ Margareta, Isabella, Adelicia. Quod ut ratum maneat semper & illæsum literis commendo, & sigilli mei munimine confirmo. Hujus rei testis sunt Henricus de Pullato. Theobaldus de Dameto. Robertus de Melia. Gaufridus Cointes. Garnerius de Noviaco. Gerardus de Nivellis. Hugo de Beillonvilla. Guido de Chatonvilla. Actum est hoc apud Bonam-Vallem, anno Incarnationis Verbi 1189. *Anno 1189.*

Ego Isabella Carnotensis Comitissa, universis præsentes literas inspecturis notum facio, quod ego amore Dei & remedio animæ meæ & antecessorum & successorum meorum dedi, & in puram & perpetuam eleemosynam habere concessi Canonicis beatæ Mariæ Magdalenæ Castridunensis viginti solidos Carnot. monetæ pro pittancia anniversarii mei, quolibet anno in dicta Ecclesia celebrati in Tonleio meo de Carnoto in Festo omnium Sanctorum per manus recipientis proventus dicti Tonleii singulis annis percipiendas. Et volo quod Canonici dicti loci unum pauperem in die anniversarii mei secum pascant. Volo etiam ac præcipio quod si ille qui proventus dicti Toulcii percipiet in dicto Termino dictis Canonicis vel eorum dicto mandato ab ipsis commodè requisitus dictos denarios non reddat singulis diebus post elapsum terminum usque ad octo dies tres solidos pro pœna ejusdem reddere teneatur. Quod ut ratum & firmum permaneat præsentes literas sigilli mei munimine roboravi. Actum anno Domini 1235. mense Maio. *Anno 1235.*

Communiqué par M. d'Herouval.

L'AUMOSNE DE CISTEAUX EN DUNOIS.

Ego Thebodus Blesensis Comes, omnibus tam futuris quam præsentibus, notum fieri volo quod pro redemptione animæ meæ & antecessorum meorum fundavi in proprio alodio meo hanc Abbatiam cui eleemosyna nomen est, rogatu scili- *Anno 1142.*

Digitized by Google

cet & petitione Domini Stephani qui fuit secundus Cistercii Abbas, & qui conventum cum Abbate suo de Cistercio huc adduxit, quem Abbatem postea gratanter suscepit & ordinavit venerabilis & Deo dignus Carnotensis Episcopus Apostolicæ Sedis legatus Gaufridus cujus assensu & voluntati hoc totum feci, & quoniam novi quietem Monasticæ Religioni utilem & necessariam esse ob pacis augmentum, ejusdem Cœnobii terminos dilatari & certis metis signari præcepi, ne videlicet Monachi in eo degentes quominus pacatè in eo Deo serviant sæculariū tumultibus inquietentur. Discrevi igitur possessionem ipsorum in ea parte quæ continua est Ottenvillæ & quâ Belsiam respicit quodam fossato satis evidenti quod ex meo jussi fieri & aliis metis usque juxta Columbam, & ex inde strata publica quæ dicitur chiminus Comitis usque ad quadruvium Ottinvillæ, & ab ipso quadruvio eadem via per Marchesium quod vocatur Roundet, & per Grés usque ad domum leprosi Ottinvillæ. Dedi etiam eis apud Arambert de proprio meo terram duarum carucarum, & montem Calvum de emptione mea & stabula cum feodo méo. Hac omnia & quæcumque deinceps vel emptione vel beneficiis seu largitione fidelium potuerint conquirere dedi, concessi & concedi liberè & quietè deinceps possidendum Monachis de eleemosyna & successoribus eorum assensu, & voluntate Mathildis conjugis meæ & filiorum meorum Henrici Theobaudi & Stephani. Ut autem hæc donatio mea perpetuis futuris temporibus integra illibataque servetur præsentem Chartam inde fieri & sigilli mei munimine corroborari præcipi. Testes hujus rei sunt Dominus Gaufridus prædictus Carnotensis Episcopus Apostolicæ Sedis Legatus. Rad. Capellanus meus, qui hanc Cartulam sigillavit. Robertus Archidiac. Carnot. Ecclesiæ. Vvilhelmus Clericus meus. Bernerius Presbyter sancti Leonardi. Richerius de veteri vico, & duo filii ejus Odo & Hugo. Herveus de Seuls, & Herveus filius ejus. Gerbertus Cursius, & Silvester filius ejus. Gaufridus de aqua, & Herman filius ejus. Guido Arbalistarius, & Adam filius ejus. Robertus præpositus veteris vici. Herbertus de Moisi. Margoth de Salemonaria. Harduinus de Cantosma, & Gaufridus Frodanis. Actum est hoc anno ab Incarnatione Domini millesimo centesimo quadragesimo secundo.

† Signum Mathildis Comitissæ. † Signum Henrici. † Signum Theob. † Signum Stephani.

Communiqué par Dom Louis Meschet Abbé de la Charité Diocese de Langres.

ALexander Episcopus servus servorum Dei dilectis filiis Philippo Abbati Monasterii B. Mariæ de Eleemosyna, ejusque Fratribus tam præsentibus quam futuris regularem vitam professis in perpetuam rei memoriam. Religiosam vitam eligentibus Apostolicum convenit adesse præsidium, ne fortè alicujus temeritatis incursus eos aut à proposito revocet, aut robur quod absit sacræ Religionis infringat. Ea propter dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus clementer annuimus, & præfatum Monasterium in quo divino mancipati estis obsequio sub beati Petri & nostra protectione suscepimus, & præsentis scripti privilego communimus. Imprimis siquidem statuentes ut Ordo Monasticus, qui secundùm Deum & beati Benedicti Regulam atque institutionem Cisterciensium Fratrum in vestro Monasterio noscitur institutus, perpetuis ibidem temporibus conservetur. Præterea quascumque possessiones quæcumque bona idem Monasterium in præsentiarum justè & canonicè possidet, aut in futurum concessione Pontificum largitione Regum, vel Principum oblatione fidelium seu aliis justis modis præstante Domino poterit adipisci, firma vobis vestrisque successoribus, & illabata permaneant. In quibus hæc propriis duximus exprimenda vocabulis. Locum ipsum in quo Abbatia sita est cum bosco adjacenti. Grangiam putei Morelli, Grangiam Eremberti, Grangiam montis Calvi. Grangiam Ottinvillæ, Grangiam Villæflori, Grangiam de Vivonés, cum Terra de Roches; Grangiam montis Maximini. Terram Herbiliaci, cum pratis, vineis & omnibus earum pertinentiis. Abbatiam de Gaverleia, Abbatiam de Tinterna, Abbatiam de Landesio, Abbatiam de Begar. Sane laborum vestro-

Digitized by Google

rum, quos propriis manibus, aut sumptibus colitis, sive de nutrimentis vestrorum animalium, nullus omnino Clericus, sive Laicus à vobis decimas præsumat exigere. Paci quoque & tranquillitati vestræ paterna sollicitudine providentes autoritate Apostolica prohibemus, ut infra clausuras locorum seu Grangiarum vestrarum, nullus violentiam vel rapinam, sive furtum committere vel combustionem facere seu hominem capere vel interficere audeat. Et si quis hoc attentare præsumpserit tanquam sacrilegus judicetur. Decernimus ergo ut nulli omnino hominum liceat præfatum Monasterium temerè perturbare aut ejus possessiones auferre, vel ablata retinere minuere seu quibuslibet vexationibus fatigare, sed illibata omnia & integra conserventur, eorum pro quorum gubernatione & sustentatione concessa sunt usibus omnimodis profutura, salva Sedis Apostolicæ autoritate. Si qua igitur in futurum Ecclesiastica Secularisve persona hanc nostræ constitutionis paginam sciens contra eam temerè venire tentaverit, secundo tertiove commonita, nisi præsumptionem suam congrua satisfactione correxerit, potestatis honorisque sui careat dignitate reamque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat, & à sacratissimo corpore & sanguine Dei ac Domini Redemptoris nostri Jesu Christi aliena fiat, atque in extremo examine districtæ subjaceat ultioni : Cunctis autem eodem loco sua jura servantibus sit pax Domini nostri Jesu Christi quatenus & sic fructum bonæ actionis percipiant, & apud districtum judicem præmia æternæ pacis inveniant. Amen. Amen. Amen.

Ego Alexander Catholicæ Ecclesiæ Episcopus. Ego Hubaldus Ostiensis Episcopus. Ego Bernardus Portuensis, & sanctæ Rufinæ Episcopus. Ego Galtherius Albanensis Episcopus. Ego Hubaldus Presbyter, Cardinalis Tituli sanctæ Crucis in Jerusalem. Ego Henricus Presbyter Cardinalis Tituli sanctorum Neri & Achillei. Ego Joannes Presbyter Cardinalis Tituli sanctæ Anastasiæ. Ego Albertus Presbyter Cardinalis Tituli sancti Laurentii in Lucina. Ego Guillelmus Tituli sancti Petri ad Vincula Presbyter Cardinal. Ego Hyacinthus Diaconus Cardinalis sanctæ Mariæ in Cosmedin. Ego Odo Diaconus Cardinalis sancti Nicolai in carcere Tull. Ego Ardino Diaconus Cardinalis sancti Theodori. Ego Baso Diaconus Cardinalis sanctorum Cosmæ & Damiani. Ego Cinthyus Diaconus Cardinalis sancti Adriani. Ego Petrus Diaconus Cardinalis sancti Eustachii juxta Templum Agrippæ. Ego Memfredus Diaconus Cardinalis sancti Georgii ad Velum aureum. Datum apud Dolense Monasterium per manum Hermanni sanctæ Romanæ Ecclesiæ Subdiaconi & Notarii, septimo Kal. Augusti Indictione undecima Incarnationis Dominicæ anno centesimo sexagesimo tertio. Pontificatus verò Domini Alexandri Papæ tertii anno quarto.

Il y a de semblables confirmations des Papes, & notamment celles d'Innocent III. de l'an 1206. plus amples que celles-ci lesquelles outre plusieurs autres privileges ajoûtent à ces biens beaucoup d'autres acquisitions que l'Abbaye avoit faites, & entr'autres: Grangiam Rocharii, Grangiam Brentiæ, Grangiam Busai, Grangiam Pertici, Grangiam Guagnarderie, Grangiam Caprimontis, Terram Marcomi. Domum & vineas de Magdun. Domum vineas & prata de Glatiniaco; domos & vineas Sodobrii; domum Blesensem, domum & vineas Castridun. domos & vineas Firmitatis; domum & vineas de Chareto; domos, vineas & cellaria apud Vindom. & molendinum de Charis cum omnibus pertinentiis suis.

ALanus miseratione divina Tituli sanctæ Praxedis sacrosanctæ Romanæ Ecclesiæ Presbyter Cardinalis Ammonensis vulgariter nuncupatus in Regno *Anno 1246.* Franciæ cæterisque Galliarum ac illis adjacentibus partibus usque ad Rhenum inclusivè Apostolicæ Sedis Legatus. Dilecto nobis in Christo Guidoni Abbati Monasterii de Eleemosyna Cisterciensis Ordinis Carnotensis Diœcesis, salutem in Domino. Exposcit tuæ devotionis sinceritas, & religionis promeretur honestas, ut tam te quem speciali dilectione prosequimur, quam Monasterium tuum quod ut accepimus insigne existit & famosum, & in quo ut asseris duo-



decim Monachi & ultra ibidem altissimo famulantes degere noscuntur dignis honoribus attollamus. Hinc est quod tuis in hac parte supplicationibus inclinati ut tu & successores tui Abbates dicti Monasterii, qui pro tempore fuerint, Mitra nec-non tunica, dalmatica, annulo & pastorali baculo, ac aliis pontificalibus insigniis liberè possitis uti, nec-non in dicto Monasterio & illis subjectis Prioratibus & Parochialibus, & aliis Ecclesiis ad Abbatem pro tempore existentem, & dilectos vobis in Christo Conventum dicti Monasterii, communiter vel divisim pertinentibus, quamvis eis pleno jure non subsint, & alibi ubilibet benedictionem solemnem post Missarum, Vesperarum & Matutinorum solemnia dummodo in benedictione hujusmodi aliquis antistes vel Sedis Apostolicæ Legatus præsens non fuerit elargiri valeatis, autoritate quâ specialiter per Litteras Apostolicas fungimur, in hac parte tenore præsentium tibi & eisdem successoribus de speciali gratia perpetuò indulgemus, non obstantibus omnibus quæ sanctissimus in Christo Pater ac Dominus noster Dominus Calixtus divina Providentia Papa III. in ipsis Litteris voluit nonobstare quarum tenor de verbo ad verbum sequitur & est talis. Calistus Episcopus servus servorum Dei, dilecto filio Alano Tituli sanctæ Praxedis Presbytero Cardinali Apostolicæ Sedis Legato, salutem & apostolicam benedictionem. Cùm te ad Regnum Franciæ & cæteras Galliarum illisque adjacentes partes pro magnis & arduis peragendis negotiis Apostolicæ Sedis legatum de latere, de Fratrum nostrorum sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalium Consilio præsentialiter destinamus nos volentes ut negotia tibi commissa eo faciliùs & commodiùs exequaris, quo per nos fueris inibi ampliori facultate suffultus, circumspectioni tuæ cum duodecim tn insignium Monasteriorum & Ordinum quorumcumque infra limites tuæ legationis constituorum Abbatibus tibi videbitur indulgendi, & singuli ipsi, & etiam, si tibi videbitur, eorum successores pro tempore existentes ipsorum Monasteriorum Abbates mitra, annulo & pastorali baculo, tunica, dalmatica ac aliis pontificalibus insigniis uti, nec-non in eorum Monasteriis ac illis subjectis Prioratis & Parrochialibus, ac aliis Ecclesiis ad eos & dicta ipsorum Conventuum] Monasteria commutim vel divisim spectantibus quamvis ipsis pleno jure alias subsint & alibi ubilibet benedictionem solemnem super populum post Missarum, Vesperarum & Matutinorum solemnia, dummodo in benedictione hujusmodi aliquis antistes seu Apostolicæ Sedis Legatus præsens non fuerit elargiri liberè & licitè valeant felicis recordationis Alexandri Papæ III. prædecessoris nostri, quæ incipit Abbates & aliis quibuscumque constitutionibus Apostolicis in contrarium editis nequaquam obstantibus, plenam & liberam autoritate apostolica concedimus tenore præsentium facultatem. Datum Romæ apud sanctum Petrum anno Incarnationis Dominicæ 1455. pridie Idus Septembris, Pontificatus nostri anno 1. Datum Gannaci Claromontensis Diœcesis anno à Nativitate Domini 1456. die sexta mensis Augusti, Pontificatus præfati Domini nostri Papæ anno 2.

Communiqué par Dom Louis Meschet Abbé de la Charité.

Anno 1255. Omnibus præsentes Litteras inspecturis Officialis Archidiacon. Dunensis, salutem in Domino. Noveritis quod nobilis Domina bonæ memoriæ Mathildis quondam Comitissa Carnotensis Religiosis viris Abbati & Conventui Elecmosynæ Cisterciensis Ordinis in suo testamento legavit LX solidos currentis annui reditus in Tonleio suo de Carnoto capiendas in Festo sancti Remigii anno quolibet in perpetuum, & habendas pro anniversario suo, & nobilis viri Richardi Vicecomitis Bellimontis, quondam mariti sui faciendo prout in testamento dictæ Comitissæ sigillo Adami Patris G. Episcop. Carnotensis & dictæ Comitissæ sigillato plenius continetur. In cujus rei testimonium & munimen & roboris firmitatem præsentibus Litteris sigillum nostrum dignum duximus apponendum. Datum anno Domini 1255. mense Aprilis.

Communiqué par M. d'Herouval.

Digitized by Google

EGo Isabella Comitissa Carnotensis, universis præsentes Litteras inspecturis : Notum facio quod ego amore Dei, & remedio animæ meæ, antecessorum & successorum meorum dedi in puram & perpetuam eleemosynam habere concessi Conventui Eleemosynæ Cisterciensi quatuor libras Carnotensis monetæ, pro pitancia in die anniversarii mei, in dicta Abbatia celebrati, & decem solidos ejusdem monetæ pauperibus mandavi ejusdem loci erogandos in Tonleio meo de Carnoto in Festo omnium Sanctorum per manus illius qui dicti Tonleii proventus recipiet singulis percipiendos. Et volo quod Conventus dicti loci unum pauperem de extra domum in die anniversarii mei secum pascant. Volo & præcipio quod si ille qui proventus dicti Tonleii recipiet in dicto termino, dicto Conventui, vel ejus certo mandato ab ipso commode requisitus dictos denarios, non redderet singulis diebus post elapsum terminum usque ad octo dies, quinque solidos pro pœna ejusdem reddere teneatur. Quod ut ratum & firmum permaneat, præsentes literas sigilli mei munimine roboravi. Actum anno Domini 1235. mense Maio. *Anno 1235.*

Communiqué par M. d'Herouval.

EGo Stephanus de sacro Cæsare miles. Omnibus notum facio quod ego amore Dei & salute animæ meæ & antecessorum meorum, & pro anima Comitis Theobaldi Blesensis consanguinei mei dedi in perpetuam Eleemosynam Monachis Eleemosynæ Cisterciensis, centum solidos Carnotenses capiendos annuatim in Festo sancti Remigii in reditu meo quem habeo ex dono prædicti Comitis in molendinis Fullonariis de Carnoto, videlicet ad pictantiam Conventus die obitus Theobaldi. Hoc autem donum & eleemosynam voluerunt & concesserunt Elienor uxor mea, Stephanus, Joannes Theobaldus filii mei, Elienor, Aales Comitissa, Maria filiæ meæ. Quod ut ratum permaneat in futurum, sigilli mei munimine roboravi. Actum anno gratiæ 1218. *Anno 1218.*

EGo Mathildis Comitissa Carnotensis, & Domina Ambasiæ, notum facio universis præsentes literas inspecturis, quod cum Stephanus de sacro Cæsare miles amore Dei & salute animæ suæ & antecessorum suorum, & pro anima Theobaldi Comitis Blesensis & consanguinei sui dederit in perpetuam eleemosynam Monachis Eleemosynæ Cisterciensis Ordinis, centum solidos Carnotenses capiendos annuatim in Festo sancti Remigii in reditu suo quem habet ex dono prædicti Comitis in molendinis Fullonariis de Carnoto, videlicet ad pictantiam Conventus die obitus prædicti Comitis Theobaldi. Ego dictam donationem seu oblationem volo, laudo, probo & confirmo, in cujus rei robur, & testimonium sempiternum dictis Monachis præsentes dedi Literas, sigilli mei munimine roboratas. Actum anno gratiæ 1249. mense Martio. *Anno 1249.*

PIerre fils le Roy de France, Cuens d'Alençon & de Chartres, & Jeanne sa femme Comtesse d'icex mesmes lieux. A tous ceux qui verront ces presentes Lettres, salut en nostre Seigneur : Sachent tuit que comme feu Geoffroi Pichard Chevalier eut donné & octroyé en pur & perpetuel aumosne aux Moines de l'Aumosne de Cisteaux pour faire son anniversaire, & luminaire de Jeanne sa femme anpres leur decez, soixante sols de Chartrain de rente par an, que cil Chevalier avoit en la Prevosté de Chartres du don nostre chier Seigneur & pere Jean de Chastillon Comte de Blois & Seigneur d'Avesnes ; nous le devant dit don octroyons, confirmons, & voulons que le devant dit Moines tiennent paisiblement les dits devant dits soixante sols à toujous mez sans mettre hors de leurs mains. En témoin de ce nous leurs avons donné nos lettres sellées de nos seaux, sauf en autre chose nostre droit & sauf le droit d'autruy. Ce fut fait a Paris landemain de la *Anno 1278.*


Digitized by Google

Feste de saint Jean Baptiste, l'an nostre nostre Seigneur mil deux cent soixante & dix-oit.

Communiqué par M. d'Herouval.

Anno 1290. EGo Theobaldus Blesis & Claromontis Comes, omnibus notum facio quod bonæ memoriæ Comes Ludovicus pater meus dedit Monachis Eleemosynæ Cisterciensis pro Adelicia matre sua quadraginta libras Andegavenses annui reditus apud Carnotum in Banno de Pascha annuatim capiendas. Ego verò pro anima patris mei volo & præcipio ut de cætero illæ quadraginta libræ Andegavenses, reddantur iisdem de moneta Carnotensi. Propterea ego patris mei piis volens vestigiis inhærere, pro remedio animæ meæ & antecessorum meorum dedi eisdem Monachis sexaginta libras Carnotenses, & ita habebunt prædicti Monachi de Eleemosyna patris mei & matris meæ centum libras Carnotenses annui reditus ad vestiendos Monachos, quam medietatem recipient in Banno meo de Pascha, relictam verò partem in Banno de Pentecoste. Si verò prædicta pecunia non reddatur ad terminos prætaxatos statuo sicut in literis patris mei continetur, quod ille qui tempore reditum Banni mei percipiet, faciat vel successoribus meis emendationem, scilicet pro uno quoque die transacto post terminos assignatos quadraginta solidos Carnotenses. Propterea dedi eisdem Monachis emendi omni tempore siletum apud Carnotum liberè ubicumque voluerint deportari, quitavi dictis Monachis quatuordecim minas avenæ de Tonsemento, quas in grangia sua de Alonvilla annis singulis capiebam. Dedi verò prædictis Monachis licentiam vendendi nemora sua quandocumque voluerint. Quod ut ratum permaneat in futurum, literis commendavi, & sigilli mei munimine confirmavi. Actum anno Domini 1290.

Anno 1219. EGo Isabella Comitissa Carnotensis & Domina Ambasiæ, omnibus præsentes literas inspecturis notum facio, quod ego pro remedio animæ patris mei & matris meæ & antecessorum meorum, Hugone filio meo, & Mathildè filia mea, laudantibus & concedentibus, dedi Monachis Ecclesiæ Cisterciensis in perpetuam eleemosynam decem libras Carnotenses, scilicet centum solidos in Pascha, & centum solidos in Pentecoste singulis annis percipiendas in Bannis meis Carnotensibus, in quibus Bannis idem Monachi percipiunt singulis annis in iisdem terminis, centum libras ejusdem monetæ ex donatione bonæ memoriæ Ludovici fratris mei quondam Comitis Blesensis, & de dono ejus filii Theobaldi nepotis mei, quorum donationes, confirmo & ratas habeo. Si autem illi qui prædictum Bannum tenent, prædictum redditum reddere prolongaverint, ipsi pro una quaque die, usquè dum prædictum redditum reddiderint mihi viginti solidos pro emenda reddere tenebuntur. Quod totum ut ratum & firmum in perpetuum habeatur, & ne à posteris valeat deleri eisdem præsentem Cartam dedi, sigilli mei munimine roboratam. Actum Soyas anno gratiæ 1219. mense Februarii.

Communiquez par M. d'Herouval.

STEPHANI COMITIS EPISTOLA.

Pag. 291. STephanus Comes Adæ Comitessæ dulcissimæ amicæ uxori suæ. Quidquid mens sua melius aut benignius excogitare potest. Notum sit dilectioni tuæ charissime, me cum omni honore omnique corporea hospitate iter beatum tenere. Vitæ meæ ac peregrinationis seriem à Constantinopoli literatoriè tibi mandare curavi; sed ne legato illi aliquot infortunium contigerit, tibi has scribo literas. Ad urbem Constantinopolim cum ingenti gaudio Dei gratia perveni. Imperator verò dignè & honestè, & quasi filium suum me dilectissime suscepit, & amplissimis ac preciosissimis donis ditavit, & in toto Dei exercitu & nostro non est Dux neque Comes, neque

neque aliqua potens persona, cui magis credat vel faveat quam mihi. Verè mi dilecta ejus imperialis dignitas me persæpe monuit & monet, ut unum ex filiis nostris ei commendemus. Ipse verò tantum tamque præclarum honorem sei adtributurum promisit, quod nostro minimè invidebit. In veritate tibi dico, hodie talis vivens homo non est sub Cælo. Ipse enim omnes Principes nostros largissimè ditat, milites cunctos donis relevat, pauperes omnes dapibus recreat. Propè Nicæam civitatem est castrum nomine Civitot, juxta quod maris currit brachium, per quod naves propriæ pii Imperatoris die noctuque usque Constantinopolim currunt, quæ inde pauperum cibos ad castrum ferunt, qui eis innumeris quotidiè distribuuntur. Nostris quoque temporibus, ut nobis videtur, non fuit Princeps universa morum honestate à Deo præclarus. Pater, mi dilecta, tuus multa & magna dedit, sed adhuc penè nil fuit. Hæc parva de eo tibi scribere dilexi, ut paululùm quis esset cognosceres. Post dies verò decem, per quos me secum venerabilissime habuit ab eo quasi à patre discessi. Ipse verò mihi naves præcepit præparari per quas tranquillum maris brachium quod eandem circundat urbem citissimè transivi. Quidam illud Constantinopolitanum maris brachium sævum ac periculosum dicebant, quod falsum est. Nam in eo plus quam in Marna vel Sequana minimè dubitandum est. Inde ad aliud quod sancti Georgii brachium dicetur venimus. Illud quidem quia navium copiam reperire minimè potuimus ascensu superavimus. Ad Nicomediam urbem desolatam à Turcis in qua beatus Martyr Pantaleon pro Christo passus est, ubi prædictum maris brachium caput & finem habet, iter nostrum direximus. Deinde ad maximam urbem Niceam Deum benedicentes cucurrimus. Niceam autem, mi dilecta, plus quam trecentæ altæ turres cum muris mirificis claudunt; Turcos in ea audaces pugnatores invenimus, ubi infinitum Dei exercitum jam per quatuor septimanas cum Nicenis mortiferum conflictum habere reperimus. Solimanus Turcorum Princeps, paulò ante quam nos ad exercitum venissemus, cum magno exercitu in nostros paratus ad bellum subitò irruerat, æstimans se quodam impetu posse irrumpere in urbem, ut subveniret suis. Quæ prava intentio aliter quam putavit Dei misericordia evenit. Nostri autem velocissimè parati Turcos animis ferocibus receperunt, qui statim vertentes terga, se in fugam omnes dederunt. Nostri eos acerrimè insequentes multos de eis interfecerunt, & per magnum spacium terræ vulnerando, occidendo, eos fugarunt, & nisi essent ardui montes nostris innoti eadem die in magnum & imimmedicabile damnum corruissent. De nostris omnibus nemo tunc periit. Sed postea noster communis magnus exercitus multos acerrimosque congressus exercens cum balistis & arcubus, multos ex Turcis & de majoribus interfecit. De nostris quidam occisi sunt, sed verè, nec multi. Nominativus miles nullus, nisi Flandrensis Baldoinus Comes de Ganz. Videntes igitur Deo digni Principes nostri, Niceam adeo ut prædiximus Turrigeratam, armis tantum non posse superari ligneas altissimas turres cum propugnaculis & diversis instrumentis grandi labore construxere. Quod Turci aspicientes timore subacti urbem Imperatori per nuntios reddidere, ea conditione ut nudos de civitate eis liceret per conductum exire, & vivi in Imperatoris vinculis haberentur. Quod audiens venerabilis Imperator, ad nos usque properè pervenit. In suam autem Niceam intrare minime audens, ne cum infinita populorum turba, quem tanquam patrem pium venerabatur exultando comprimeret, in marina quadam insula sua, propè nos secessit. Ad quem omnes Principes nostri præter me & Comitem sancti Ægidii, cucurrerunt; ut cum eo de tanta victoria congratularentur. Quos omnes nimio ut debuit affectu recepit. Et quia ne casu superveniret civitati & exercitui nostro inimicorum Turcorum turba, me remansisse ad urbem audivit, gavisus est valdè. Altius verò atque lætius, quod tunc remansi, ipse recepit, quasi aureum montem ei dedissem. In eadem qua manebat insula magnus Imperator de Spoliis Niceæ urbis sic ordinavit: Pretiosiora ait scilicet, aurum, gemmas, argentum, pallia, equos & ejuscemodi milites habeant. Omnia verò victualia peditibus distribuantur. Principes cunctos de propriis thesauris suis se ditaturos disposuit sicut prædiximus. Deo triumphante reddita est maxima Nicæa 13. Kal. Julii.

Digitized by Google

Legitur in primitiva Ecclesia sanctos Patres apud Nicæam sanctam Synodum celebrasse, & ibi Ariana hæresi destructa sanctæ Trinitatis fidem Spiritu sancto docente eos confirmasse. Et quæ peccatis postea exigentibus facta fuerat magistra erroris nunc Deo propitiante per peccatores servos suos, facta est discipula veritatis. Dico tibi, mi dilecta, quia de sæpedicta Nicæa usque Hierusalem per quinque septimanas perveniemus, nisi Antiochia obstiterit nobis. Vale.

Communiqué par M. du Chesne Avocat au Conseil.

CODICILE DE PIERRE DE FRANCE COMTE *de Blois, non imprimé avec son testament, dans l'Histoire de Joinville.*

Pag. 312. EN nom d'ou Pere & d'ou Fil & d'ou saint Esprit, amen. Nous Pierre fil le Roy de France, Cuens d'Alençon & de Blois & de Chartres, & Sire d'Avesnes, fai assavoir à tous, que nous le present Codicille ou Ordonance ajoustons outre ce qui est contenu en nostre testament, nous conservons & approuvons. Premierement nous volons & commandons que aucune personne digne de foy & de bonne renommée, ou plusieurs personnes demandent à nos executeurs amendemens de tors faits, ou detes que nous ou aucun de nos gens ayent fait en nom de nous, lesquels torts ou dettes ne pussent estre prouvées ne par garans, ne par lettres, que empris leur fermentes leur soit fait satisfaction dc ce ou leur gré. Et se il avenoit que aucune personnes à qui nous avons deu deites ou devrons ou tens de nostre mort eussent eu dommages pour la reson que nous avions esté ou serions defaillans de payer leurs deniers aux termes que nous devions, nous voulons que les dits dommages leurs soient rendus, ou que leur gré leur en soit fait, & voulons & octroyons que les lais que nous fesons de grace à poures Religions & autres personnes en nostre testament tournent au profit des ames de ceux auxquels nous serions tenus ou tens de nostre mort pour reson d'amendement ou de deite jusqu'à la quantité de ce que nous serons tenus à ceux qui ne pouront estre seu ne trouvez se aucun en y avoit. Empres nous querons & suplions humblement à nos executeurs que ceux par la mort de Dieu, & par l'amor qu'ils ont à nous soient ententif & diligens de faire prestement sans delai d'execution de nostre testament, & ordonnons & établissons nostre executeur avec nos autres executeurs, qui nommez sont en nostre testament Frere Gilles de Juilli de l'Ordre des Freres Mineurs, & voulons & commandons que l'on l'y obeïsse en ce ainsint comme à un de nos executeurs, & ne voulons avec pour chose que ne ordonnions & commandions ici, qu'en nostre testament que nous avons fait en soit de rien amenuisé. Ains voulons qu'il demeure en toute sa force; & pour ce que ce soit ferme & estable nous avons fait sceller ce present écrit de nostre scel. Ce fut fait à Regge sur le Fare de Messine landemain de la Feste de la Conversion saint Paul l'an de grace 1282.

Tiré des Memoires de Brienne.

Exemptions accordées par les Comtes de Blois aux habitans de cette Ville.

Pag. 303. Ann. 1196. EGo Ludovicus Comes Blesensis & Claromontanus, ad honorem Dei & patriæ utilitatem, omnibus tam futuris quam præsentibus notum fieri volo, quod amore Dei & pro remedio animæ meæ, & animarum boni patris mei felicis memoriæ Comitis Theobaldi & antecessorum meorum laudantibus & concedentibus Domina matre mea Adelicia Comitissa, & uxore mea Catharina, & fratre meo Philippo, & sororibus meis Margarita, Isabella, Adelicia, salvo jure Ecclesiarum & militum, omnes homines Blesenses & infra Balivam Blesis manentes Taliam mihi debentes, & eorum hæredes à Talia ablatione emprindimento, & roga coacta de certo penitus quitto & immunes esse concedo. Quicumque verò

Digitized by Google

Blesis vel infra Balivam Blesis herberagium habebit quinque solidos Blesenses singulis annis persolvet tantum, & pro una quaque domo quam prædictum herberagium habebit quinque solidos similiter, exceptis personis nisi Domini ibi manserint vel aliis locaverint. Si autem herberagium divisum fuerit quot domus ex eo factæ fuerint pro una quaque domo quinque solidos persolvens. Si aliqua domus deciderit ita quod platea domo vacua remaneat ego nil ibi capiam donec platea redificetur. Reddetur mihi hæc censa vel mandato meo in Festo sancti Hilarii. Si quid autem de censa hac ea die reddendum defecerit, defectus die crastina in duplo à Burgensibus communiter mihi reddetur. Si pauperes se gravatos esse conquesti fuerint ad concilium & moderamen bonorum virorum super quos consilium villæ erit, super pauperes dispensabitur. Omnes Blesenses, & infra Banlivam Blesis manentes, qui de mea servili conditione erant, & eorum hæredes & tenentes ab omni jugo servitutis meæ penitus quitto & absolvo. Quilibet res suas si vendere voluerit vendat, & si à villa recedere voluerit liber & quietus recedat, nisi foris factum fecerit, & si foris factum fecerit ad judicium villæ antequam recedat illud emendabit. Quicumque Blesis vel infra Banlivam Blesis mansurus venit, manere ibi poterit justitiam faciendo secundùm villæ consuetudinem. Foris facta pratorum, vinearum, viridariorum & hortorum sicut ante mea sint. Qui equos vel alia animalia hominum Blesensium vel Banlivæ in meis nemoribus invenerit, non ducet illa nisi blesas ad ballivos meos. Quilibet quocumque die plegium suum extra domum suam nantare poterit, si eum esse privilegiatum notum fuerit, vel nisi pleuvinam negaverit ante quam nanta capiatur. Ego plegium meum nantabo sicut soleo, nisi pleuvinæ emendandæ plegium dederit creditionem in meis cibis, & Comitissæ Blesensis emendis ad tres menses persolvendum habeo. Qui vadium Clerici vel militis, vel alicujus servientis mei habebit non tenebit illud ultrà viginti dies nisi sponte sua, & tunc sine causa vendere poterit. Nullus eorum capietur vel captus tenebitur vel ipsius res seu plegium veniendo ad nos dare poterit, nisi pro multro, proditione, Thesauro invento, incendio, homicidio, rapto, furto super accusatum manifestis. Quicumque possessionem suam Blesis vel infrà Banlivam habuerit nil ex ea perdet pro quolibet forisfacto dum juri stare poterit. Nullus Blæsis vel in Banliva manens mihi brennum vel cornatam faciet. Mecum vel cum mandato meo in exercitum vel in expeditionem mecum ibunt sicut solent ubicumque voluero quoties submoniti fuerint. Nullum de foris Banlivam Talliam mihi debentem retinere poterunt nisi de meo assensu. Tabernarius pratium lagenæ recipiet de apertione Tabernæ denarium habebit. Quotiens Tabernam minorabit obolum, & hoc totum sine procuratione molendinarii annonam ad pondus recipient & ad idem pondus reddent. Nullus ante horam tertiam quicquam emat ad revendendum. Venditionem vini mei ad bannum habeo sicut soleo. Quoties præpositus Blæsis aut servientes aut Custos Turris sive sit miles, sive serviens innovabuntur, unus post alterum jurabit se omnes has consuetudines stabiliter & bona fide servaturum. Ego etiam eas firmiter & fideliter tenendas propria manu mea juravi & ex præcepto meo juraverunt Gaufridus Conterus. Petrus de Villerbatan, Hugo de Cormereio, Goffridus Borel de Burreiaco, Hamelinus de Trueriis, Guillelmus de Rilliaco. Philippus de Carterio, Herveus de Bellovidere. Garnerius de Ruilliaco, Vvillelm. de Brevillia, Philippus de Landa. Robertus de sancto Dionisio, Gaufridus de Pomerio. Reginaldus Marescallus, Rsûs. Carresius. Testes sunt Magistri Reginaldus Præpositus sancti Salvatoris. Guellelmus Gaudinus. Ragnodus de Scalis. Magister Gaufridus, Magister Gara, Magister Guillelmus Canonici sancti Salvatoris, Philippus Abbas B. Mariæ, Kang. de Ouchams, Guillelmus Prunelé. Garnerius de Frieria. Odo Decanus, Joannes Crispinus, Ivonetus Adam. Actum Blæsis publicè in mea curia, & feliciter & à populo Blesensi communiter juratum, & solemni firmatum Sacramento. Ne ergo posterorum malitia valeat infirmari, literis annotari, & sigilli mei confirmari præcepi. Datum anno Incarnatione Dominica 1196. per manum Theobaldi Cancellarii mei, septima die Junii.

Digitized by Google

Les confirmations de ces privilèges faits par divers Comtes & Comtesses de Blois sont si longues & si peu curieuses que je renvoye ceux qui souhaiteront de les voir, à la Chambre des Comptes de Blois, d'où j'ay tiré ce Titre. Il y a dans la Maison de Ville de Blois une confirmation de ces privileges faite par Marie de France, que j'ay promise dans la page 304. de cette Histoire: mais que j'obmets ici parce qu'elle ne dit rien de plus que ce Titre.

Ann. 1298. A Tous ceux qui verront ces presentes lettres, Jeanne Comtesse d'Alençon & de Blois, & Dame d'Avesnes, salut en nostre Seigneur. Sçachent tous, que nous attendans & considerans les dommages que cils qui ont leur possession en nostre Chastellenie de Blois, és Paroisses de Candé, de Chailles, de Seur, de Cellettes, de saint Gervais des Prez, de Vineuilt, de Mons, de Huisseau, de Tour, de Bracieux de Neuvi, de Touri, de Duison, de Chouzi, de Chambon, de saint Secondin, de saint Sulpice, de Pommerai & de Blois, ont eus & soûtenus ça en arriere en leurs dites possessions par nos garannes & nos bestes sauvages, que nous & nos devanciers tenons & avons tenuës, & que ça en arriere en leurs possessions en recompensation des dommages dessudits; & pour le remede de nostre ame, & des ames de nostre tres-cher Seigneur & pere Jean de Chastillon jadis Comte de Blois, & de nostre tres-chere Dame & mere Alix Comtesse de Blois & de nos antecesseurs; desirans pourvoir au profit du païs & de ceux qui y habitent toutes les garannes que nous avions, & pourons & devions avoir en toutes les Chastellenies, & ces Paroisses dessus dittes, & en autres possession & domaine abbatons, ostons & delaissons, & quittons à toûjoursmais aux dits habitans, & à leurs hoirs & successeurs, & à ceux qui y auront d'eux, sans que nous ou nos hoirs ne nos successeurs puissions jamais en ladite Chastellenie ni ces Paroisses dessus dittes tenir ne avoir garenne de quelque beste que ce soit hors de la Forest de Boulogne, du Bois de Russi & de la Forest de Blois. Si comme les dites Forests & bois s'étendent, & hors nos Landes & hors nos Guas de nostre propre tres-fons joignans aux dits Bois & Forests, & hors de nos autres Bois & Hayes; en quoy nous les avions, ainsi comme nos devanciers les y ont eu. Quiconque des habitans ou de ceux qui ont eu ou auront possession en la ditte Chastellenie & Paroisses dessus dittes, ou il soit noble ou non noble, trouvera nos dittes bestes hors des dits Bois ou Forests, des Hayes, Landes ou Gaast de nostre propre tres-fons dessusdit, les poura chasser & prendre & faire siennes quelque beste que ce soit, Cerf, Biche, Porc-laye, Chevreuil, Daim, Connin, Liévre, & quelque autre beste que ce soit, soit grosse ou gresle, grande ou petite & de toute autre maniere d'oiseaux sauvages, sans que nous leur en puissions rien demander, traire en cause ne molester, & ne pourions de ores en avant demender ne reclamer à nous bestes sauvages qui soient prises en la ditte Chastellenie, ni à dittes Paroisses prises hors des dits Bois & Landes ou Guaast dessus dits, ne pour droit despave ne pour autre raison. Nous ne pourons accuser ne faire demande, ne amande avoir de beste sauvage prise en la ditte Chastellenie en ces Paroisses dessus dites des dits habitans ou de ceux qui possession y auront, si le prenant de la beste n'estoit pris en present fait esdits Bois ou Forests, Landes ou Gaast dessus divisez. Les dits habitans ou ceux qui possession ont & auront en ladite Chastellenie, & en ces Paroisses dessus dites, pouront toutes manieres de bestes & d'oiseaux prendre à quelque maniere d'engin qu'ils voudront & à quelque heure que ils voudront, & de nuit & de jour, & à chasse de chiens & autrement, si comme ils voudront hors les dits bois ou forests, landes & gaasts dessus dits, sans ce que nous par achoison de ce leur en puissions demander amande, ni que nous en puissions demander autre droit fors la beste si elle y est prise. Et en terre ne en vigne d'autrui nuls ne pouront chasser en dommage de fruit qui en sera attendu à avoir & toutes voyes si encontre cy estoit fait, ne sera deu à nous ne autre, fors Sentence, rendre & dommage à celuy qui l'auroit eu, se il s'en pleingnoit. Se aucun a ses hebergemens, ou ses hereaux, ou quil hereau ou quil hebergement il ait sa vigne, son courtil, ses plessis qui soit clos de fossez, de hayes, de murs ou d'autre matiere à clouir

cette pourseance au dit hereau, & ne contienne plus de deux arpens, nul ne poura entrer ne chasser sans l'assentement de cil à qui la chose soit, qu'il n'en soit tenu à nous & à partie s'elle s'en plaint. Nous n'entendons pas pour celle nostre Ordonnence en rien abandonner les garennes d'autrui, ni les autres bestes d'autrui ne autres garennes que les miennes, ni octroyer ni faire que en autres garennes de Connins aucuns autres que celuy à qui sera la garenne puisse grosse beste ni vienne chercher à y chasser, ni les connins de ladite garenne molester, effondrer ne effarer, ne faire vuider ne passer hors de leur lieu. Encore ne poura estre fait, ce n'est par l'assentement de celuy à qui sera la garenne que cil qui le fera ne soit tenu à amander à nous & à partie s'elle s'en plaint. Nous entendons que les Touches de Fresnes & tous nos autres bois, & toutes nos autres hayes & buissons de la Chastellenie de Blois dessus nommée soit de la condition des forests, & n'entendons pas par cette nostre Ordonnance aquiter, deguerpir ne laisser les grosses bestes retenuës anciennement de nos devanciers en baillie & livrée que en furent en plusieurs tens de certaines portions & parties qu'ils firent à plusieurs de ladite forest de Boulogne, dudit bois de Russi, & de ladite forest de Blois. Encore les retenons à nous & à nos hoirs. Nous ne pourons empescher aucune autre possession ou tenure quelle que ce soit, ne combien qu'elle soit proche de nos bois à cloure de quelque matiere que cil à qui elle sera voudra. Toutes les choses dessus dites nous faisons, voulons & ordonnons en bonne foy au profit du païs, & les promettons tenir & garder à toûjoursmais fermement, sans jamais venir encontre par nous & par autres, & obligeons nous nos hoirs, nos successeurs & ceux qui de nous auront cause à les tenir & garder sans en fraindre en aucune chose, & à ce ils n'en viennent encontre. Et pour ce que les choses dessus dites toutes & chacunes ayent plus grande fermeté, nous avons juré aux saints Evangiles à les tenir & garder en tous articles & chacuns, & que encontre ne viendrons ; & voulons & commandons que nos hoirs & successeurs quels qu'ils soient & qui ayent cause de nous en quelque maniere que ce soit si tost comme ils viendront au gouvernement de la terre soient tenus à faire & facent semblable serment ; & à ce nous obligeons nous & nos hoirs & nos successeurs. Que si au tems à venir nous ou nos hoirs ou nos successeurs venons en aucune chose contre les choses dessus dites, que nous & eux puissions & doyons estre contraints par la Cour, nostre Seigneur le Roy en qui ressort nostre Chastellenie sera au tems avenir à tenir & garder toutes les choses dessus dites & chacune, & d'estre contraint par ladite Cour à deferer & amander ce qui encontre les dites choses seroit fait par nous ou par nos hoirs & par nos successeurs, ou en veuë de nous ou d'eux, sans ce que nous ou eux en puissions demander retour de contre, ne maintenir ne proposer aucune raison contre les choses dessus dites, ne contre aucune d'icelles. En témoins de laquelle chose nous avons les presentes scellées de nostre scel. Ce fut fait l'an de grace 1288. au mois de Novembre.

PHilippus Dei gratiâ Francorum Rex, universis præsentes literas inspecturis, salutem. Notum facimus quod cum per compositionem inter nobilem Dominam Joannam quondam Alenconis & Blæsis Comitissam ex una parte & burgenses & homines Castellaniæ Blesensis ex altera olim initam & autoritate Regis confirmatam quittavit, & in perpetuum dimisit dictis burgensibus & hominibus mediante quadam magna summa pecuniæ garenas, avium & ferarum grossarum & minutarum quam habebat possessionibus eorumdem, exceptis quibusdam forestis volens & concedens dicta Comitissa quod dicti burgenses & homines in dictis locis in quibus eisdem concessum erat destruere garenam possint, ad destructionem garenæ capere aves, feras grossas & minutas quibuscumque modis & ingeniis vellent sine contradictione quacumque prout in vetere supra dicta compositione confecta pleniùs continetur. Accedens ad nos Procurator dictorum hominum & burgensium nobis intimavit, quod occasione cujusdam prohibitionis generalis à nobis factæ post dictam compositionem ne aliquis cum panellis & bestiolis venarent impedimentum postulabant. Quare petebat dictus Procurator prædictum impedi- *Ann. 1290.*



mentum ibi amoveri. Auditâ supplicatione prædictâ ac visis diligenter dictis literis super dicta compositione confectis, pronunciatum per curiæ nostræ judicium super dictum impedimentum eisdem hominibus & burgensibus deberi amoveri, ut ipsi in dictis locis possint venari cum bestiolis & panellis & capere aves & feras grossas & parvas, & dictam garenam quibuscumque modis & quibuscumque ingeniis voluerint destruere & vastare prout in dictis literis super hoc confectis pleniùs continetur, in cujus rei testimonium præsentibus literis nostrum fecimus apponi sigillum. Actum Parisiis anno Domini 1290. mense Decembri.

Je ne donne pas ici la transaction passée entre le Comte de Blois & celuy de Vendosme pour les limites de leurs Terres, que j'avois promise au commencement de cette Histoire; parce que cette piece s'est trouvée trop longue & trop seiche, mais voici le commandement que le Roy leur fait de s'accommoder, où ce Prince parle en Maistre.

Ann. 1328. PH. par la grace de Dieu Roy de France. A nostre amé Mahieu de Pinçonsc Chevalier, & aux Baillis de Vermendois & de Senliz, salut. Comme nous aiens entendu que nostre amé & feal frere le Comte de Blais, & nostre amé & feal le Comte de Vandosme, ait si grant descort & dissencion que li uns chevauche armes sur l'autre, en leur Terres & seur leur subgiez parmy nostre Royaume en grande esclande, & dommache du peuple, & en grant vitupere de nostre jurisdiction & de nostre souveraineté, laquelle chose nous vient à grant desplaisance. Pour ce est il que nous vous mandons & commettons à touz ensemble ou à deux de vous, dont vous Mahieu soiez li uns que senz delay vous alliez audit Comte de Blois, où que il poura estre trouvé, & le prenez & adjournez de main, & de bouche pardevant nous, ou que nous soyens à la quinzaine de Feste de Noel prochenement venant, pour venir amander, & adressier les choses dessus dittes, ou pour proceder & faire en outre ce que de raison appartiendra. Et li defendez de de par nous, & specialement, & expressement que quant que il se pourroit mesfaire envers vous, il ne forface à l'autre cependant, ne face forefaire en quelque maniere que ce soit. Ce que fait en aurez vous certefiez à la ditte journée. Et nous donnons en mandement à touz que à vous ou à deux de vous, comme dit est obeissent és choses dessus dites faisant. Donné à Vincennes le secont jour de Decembre l'an de grace mil trois cent vingt & huit.

Par le Roy en son Conseil MAHGY

Communiqué par M. d'Herouval.

Je ne donne pas non plus le Contract de mariage de Louis Duc d'Orleans, & de Valentine de Milan, parce que ce Contract est fort long, qu'on me l'a donné peu correct, & que M. l'Abbé Menage le pourra donner en son Histoire de Sablé: mais voici la dispense que le Pape donna pour ce mariage.

Ann. 1390. NOverint universi & singuli has patentes literas inspecturi quod nos Valencina de Vicecomitibus mediolani Ducissa Turoniæ ac Comitissa Valesii & Belimontis supra Isaram, habuisse & recipisse ac penes nos habere fatemur Bullas Apostolicas, quarum tenor infra describitur. Clemens Episcopus servus servorum Dei, dilecto filio nobili viro Ludovico Duci Turonensi, claræ memoriæ Caroli Regis Francorum nato, & dilectæ in Christo filiæ nobili mulieri Valencinæ dilecti filii nobilis viri Galeas Comitis virtutum natæ, salutem & apostolicam benedictionem. Providentia Sedis Apostolicæ circumspecta qualitates temporum ac status & conditiones personarum diligenter attendens nonnulla personis generis claritate sublimibus Deo & sibi devotis quandoque prout in Domino cognoscit expedire gratiose concedit, quæ aliis non immerito denegantur. Sanè carissimi in Christo filii nostri Caroli Regis Francorum illustris, cujus tu fili Ludovice germanus existis, & dilecti filii nobili viri Galeas Comitis virtutum genitoris tui filia Valencina nobis exhibita petitio continebat, quod vos pro bono reipublicæ, & ut inter Regnum Franciæ ac Regnicolas & terras & incolas earum præfati Comitis ditioni subjectos specialis amicitia & confederatio habeatur amicorum vestrorum interveniente tra-

Digitized by Google

statu desideratis matrimonialiter invicem copulari. Sed quia secundo & aliis remotioribus consanguineitatis & affinitatis gradibus vos invicem ex diversis lateribus attinetis, desiderium vestrum hujusmodi non potestis absque dispensatione Sedis Apostolicæ adimplere. Quare dicti Rex & Comes nobis humiliter supplicaverunt ut nobis super hoc de opportunæ dispensationis gratia providere de benignitate Apostolica dignaremur. Nos itaque ex præmissis & aliis causis rationabilibus moti hujusmodi Regis & Comitis ac vestris supplicationibus inclinati vobiscum ut impedimentis qui ex hujusmodi consanguinitatibus vel affinitatibus ex quibuscumque lateribus provenerint & quibuscumque Constitutionibus Apostolicis ac Provincialibus & Synodalibus statutis & consuetudinibus in contrarium editis non obstantibus, matrimonium invicem etiam temporibus quibus solemnizari matrimonia sacri Canones interdicunt, aut aliis magis vobis congruis & opportuniis bannis etiam non editis contrahere & in eo postquam fuerit contractum remanere liberè & licitè valeatis autoritate apostolica de speciali gratia tenore præsentium dispensamus, prolem ex hujusmodi matrimonio suscipiendam legitimam nunciantes. Nulli ergo omninò hominum liceat hanc paginam nostræ dispensationis infringere vel ei usu temerario contraire. Si quis autem hoc attentare præsumpserit indignationem omnipotentis Dei & beatorum Petri & Pauli Apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum Avenioni septim. Kal. Decembris, Pontificatus nostri anno nono, & in testimonium expressius receptionis Bullarum suprascriptarum præsentes nostras literas, sigilli nostri fecimus appensione muniri. Datum Papiæ die sexta decima mensis Aprilis millesimo trecentesimo octuagesimo septimo, decima Indictione.

Lettres patentes touchant l'assassinat commis en la personne du Duc d'Orleans.

CHarles par la grace de Dieu Roy de France. A tous ceux qui ce presentes Lettres verront, salut. Il est venu à nostre connoissance que nostre tres-cher & amé cousin le Duc de Bourgogne se dit avoir obtenu de Nous certaines Lettres données le neuviéme jour de Mars dernierement passé, dont l'on dit la teneur estre telle : Charles par la grace de Dieu Roy de France ; à tous ceux qui ces presentes Lettres verront, salut. Comme apres le cas advenu de la mort de feu nostre tres-cher & tres-amé frere le Duc d'Orleans, que Dieu absolve, nostre tres-cher & tres-amé cousin le Duc de Bourgogne, doutant que par le rapport d'aucuns ses malveillans ou autrement nous eussions prins aucune déplaisance à l'encontre de luy pour occasion dudit cas : Nous eust fait supplier qu'il nous pleust & en nostre personne se faire se pouvoit, ou commettre aucuns prochains de nostre sang à ouïr ses justifications sur ledit cas, & à ce faire pour aucuns empêchemens que nous avions, eussions commis nostre tres-cher & tres-amé fils le Duc de Guienne, Dauphin de Viennois & nos tres-chers & tres-amez cousin & oncle le Roy de Jerusalem & de Sicile & le Duc de Berry, en la presence desquels pour ce assemblez en nostre Hôtel de saint Paul à Paris, appellez, & estans devers eux plusieurs autres de nostre sang, & grand nombre de gens tant de nostre grand Conseil comme de nostre Parlement & de nostre Chambre des Comptes, & grand multitude de gens tant nobles comme autres, & tant de nostre amée fille l'Université de l'étude de nostredite ville de Paris, comme des Bourgeois & autres d'icelle Ville ; A d'ailleurs nostredit cousin Duc de Bourgongne ait fait dire & proposer publiquement plusieurs cas touchant sesdites justifications en reservant aucuns à declaration en temps & lieu, & comme autre chose ait fait dire & proposer qu'il est par la grace de nôtre Seigneur extrait de nostre Sang & Maison de France, & si prochain de nostre lignage comme nostre cousin germain en ligne masle, c'est assavoir fils de nostre tres-cher & tres-amé oncle le Duc de Bourgongne que Dieu pardoint, qui tout son vivant aima si loyaument nous nostre generation & nostre Royaume, & alié avec nous par les mariages de Ann. 1408.


Digitized by Google

nostredit fils de Guienne & à nostre tres-chere, tres-amée fille la Duchesse de Guienne fille aisnée de nostredit cousin de Bourgongne & de nostre tres-chere & tres-amée fille Michielle de France & nostre tres-cher & tres-amé fils le Comte de Charolois fils seul & heritier d'iceluy nostre cousin & que il a & tient en nostredit Royaume si belles & notables Seigneuries comme la Duchié de Bourgongne, la Comté de Flandres & la Comté d'Artois, Ast, Paire de France & Doyen des Paires nostre hommage, Lige & Vassal & à ces causes il est tenu de entendre en toutes manieres à luy possibles à la preservation & conservation, & seureté de nostre personne, de nostre lignée, & à l'honneur & bien de nous & de nostredit Royaume & pour ce qu'il avoit apperceu & appercevoit & estoit pleinement & informé si comme il fit dire & proposer que nostredit frere avoit machiné & machinoit de jour en jour à la mort & expulsion de nous & de nostre generation & tendoit par plusieurs voyes & moyens à parvenir à la Couronne & Seigneurie de nostredit Royaume; il pour la seureté & preservation de nous & de nostredite lignée pour le bien & utilité de nostredit Royaume, & pour garder envers nous la foy & loyauté en quoy il nous est tenu avoir fait mettre hors de ce monde nostredit frere en nous suppliant que se par le rapport d'aucuns ses malveillans ou autrement nous avions prins aucune déplaisance contre luy pour cause dudit cas advenu en la personne de nostredit frere. Nous considerant lesdites causes pourquoy il l'avoit fait faire voulsissions oster de nostre courage toute déplaisance qui par ledit rapport ou autrement pouvions avoir eu au regard de luy pour occasion dudit cas, & le avoir & tenir en nostre singuliere amour, comme nous faisions par avant; & aussi ordonnons que il & ses successeurs soient & demeurent paisibles dudit fait & de tout ce qui s'en est ensuivi. Et depuis encore nostredit cousin le Duc de Bourgongne nous ait fait faire en sa presence semblable requeste & supplication tendant à cette fin presens à ce nostredit aisné fils nosdits cousin & oncle & plusieurs autres de nostre sang & de nostredit Conseil & autres plusieurs. Sçavoir faisons que nous considerant le fervent & loyal amour & bonne affection que nostredit cousin a eu & a à nous & à nostredite lignée, & esperons qu'il aura toûjours au temps advenir avons osté & ostons de nostre courage toute déplaisance que par le rapport d'aucuns malveillans de nostredit cousin ou autrement pouvons avoir eu envers luy pour occasion des choses dessus dites, & voulons qu'iceluy nostre cousin de Bourgogne soit & demeure en nostre singuliere amour comme il estoit paravant & en outre de nostre certaine science, voulons & nous plaist par ces presentes, que nostredit cousin de Bourgongne, ses hoirs & successeurs soient & demeurent paisibles envers nous & nos successeurs dudit cas & fait & de tout ce qui s'en est ensuivi, sans ce que par nous, nosdits successeurs & nos gens & Officiers ou les gens & Officiers d'iceux nos successeurs pour cause de ce leur soit ou peut estre donné, ne autre empeschement ores ne pour le temps avenir. En témoin de ce nous avons fait mettre nostre scel à ces presentes. Donné à Paris le neuviéme jour de Mars l'an de grace mil quatre cens & sept, & de nostre regne le vingt-huit. Et une autre Lettre patente scellée de nostre scel secret, & non signée d'aucun de Notaires ou Secretaire signée de nostre main, si comme l'on dit, esquelles on dit estre contenu ce qui s'ensuit. Comme nous ayant sceu que nostre tres cher & tres-amé cousin le Duc de Bourgongne avoit fait mourir le Duc d'Orleans nostre frere pour aucunes causes que ledit Duc d'Orleans avoit fait ou voulu faire faire au grand prejudice & deshonneur de nous, de nos enfans & de tout nostre Royaume; lequel faict, fait par nostredit cousin en la personne dudit Duc d'Orleans, Nous avons eu & avons tres-agreable, & que pour occasion d'iceluy faict aucuns ont voulu & veulent pourchacier & faire mal à la personne d'iceluy nostre cousin; sçavoir faisons: Qu'à nostredit cousin pour la seureté de sadite personne, avons donné & donnons par ces presentes pouvoir, autorité & mandement especial de enquerir & faire enquerir s'il y a aucuns qui pour la cause dessus dite, luy veule pourchacier son mal & deshonneur & que se en aucune maniere il pût sçavoir ne trouver qu'il y en ait de tels, iceux prenne & fasse prendre, pour en ordonner & les punir ainsi

ainsi qu'il luy semblera bon estre fait. Si donnons en mandement à tous nos Justiciers & Officiers que à nostre dessusdit cousin obeissent & entendent diligemment ; desquelles Lettres se octroyées les avons, comme dit est nostredit cousin, se il s'en vouloit aidier & les mettre à execution & effet, il ou autres pourroient, sous ombre d'icelles, entreprendre & faire plusieurs choses qui grandement seroient & pouroient estre ou prejudice de nous & de nostre Seigneurie & subjets, & en grand esclandre & lesion de nostre Justice, laquelle chose nous ne pensons point que nostredit cousin voulsist faire. Toutes voyes pour obvier à tous perils & inconveniens qui de ce pouroient ensuivre, & principalement pour ce que à l'octroy par nous fait des Lettres cy-dessus premierement transcrites, ne nous fust fait aucune mention de la mort de nostredit frere, si comme de ce nous sommes bien recors, mais nous fut seulement dit qu'il avoit esté batu par le consentement de nostredit cousin, & que depuis ils avoient esté d'accord & bien ensemble ; pourquoy nous receusmes nostredit cousin en nostre bonne grace, ce que aucunement n'eussions fait se nous eussions sceu que du fait advenu en la personne de nostredit frere, nostredit cousin eust esté consentant ou en cause ; & aussi quand nous signasmes les Lettres dont cy-dessus est secondement fait mention, nous ne les leusmes point ni oncques ne sceusmes qu'elles feissent mention de la mort de nostredit frere, laquelle chose se nous eussions sceu nous n'eussions point signé lesdites Lettres de nostre main. Nous, pour considerations de ces choses & autres nous mouvans & doyans mouvoir à ce, icelles deux Lettres dessus transcrites ou touchées, avons de nostre certaine science & propre mouvement, pleine puissance & autorité royale, revoquées, cassées, irritées & annules, & par ces presentes revoquons, cassons, irrittons & annullons, & icelles declarées & declarons estre nulles & de nul effet, force, authorité ou vertu, comme impetrées & obtenuës sans nostre consentement & contre vraye intention & volonté ; & par ces mesmes Lettres deffendons à nostre tres-chere & tres-amée compagne la Reine, à nostre tres-cher & tres-amé aisné fils le Duc de Guienne, lesquels en nostre absence nous avons chargez de nos grands faits & besougne, ou quant pour aucuns empeschemens ou occupations nous n'y pouvons vacquer, & mesmement de entendre aux faits touchant le fait advenu en la personne de nostredit frere, & tous autres de nostre sang & lignage ; à nos amez & feaux les gens de nôtre grand Conseil ceux de nostre Parlement, & à tous nos autres Justiciers, Officiers & subjets, & à chacun d'eux, si comme à luy appartiendra que icelles nos Lettres obtenuës par nostredit cousin, dont cy-devant est fait mention, ne obeissent ou obtemperent en aucune maniere, mais les refusent, reppellent & deboutent comme nulles & subrepticement impetrées. En témoin de ce nous avons fait mettre nostre scel à ces Lettres. Donné à Melun le second jour de Juillet 1408. & de nostre regne le vingt-huit ; & sur le reply est écrit : Par le Roy en son Conseil Monseigneur le Duc de Guienne, Monseigneur de Berry, le Duc le . . . Connestable, l'Archevesque de Sens, l'Evesque de Chartres, le grand Maistre d'Hostel Messire Guillaume Marcel, Maistre Jean de Roussay, Maistre Guillaume de Tignonville, & Jean Piquet presens. Ainsi signé BOUGROND, & scellé du grand sceau de cire jaune.

Tiré de la Chambre des Comptes de Blois.

Lettre de Marie de Cleves à Madame de Baujeu sœur du Roy Charles VIII.

MAdame, je n'ay refuge for à vous seule, pourcoi viens à vous suppliant qu'il vous plaise avoir pitié de ma fille de Foix, laquelle m'a envoyé secrement un homme me prier que je fisse tant envers vous que son mari l'envoyast querir : car deux ans y a que il ne la vit ; mais pis y a, car elle n'a que boire, ne que manger, ne que vestir, & si ne fust une petite fille qu'elle a regret à laisser elle estoit déliberée venir à pied querant son pain, qui m'est dure chose à porter, car je ne aime que elle seule, & plust à Dieu que les autres deux fussent en Paradis, &

qu'elle fust par deça; mais, Madame, ne dites rien à mon fils son mari qu'elle s'est plainte à moy, car elle seroit perduë : mais, Madame, s'il vous plaist ayez pitié d'elle, & pensez vostre cœur à autruy, & la mettez où que qu'il plaise au Roy, & vous serez plus seure de mon fils de Foix. Mais, Madame, ma fille de Fontevraut envoyez-là à Poitiers, ou à la Magdeleine à Orleans : car Macé de Villebreme, frere de vostre Maistre d'Hostel a feint d'estre Maistre dont il y eut trois mois à Frontevault, & toute l'assemblée s'est faite là & fait là encore, & faites prendre le Prieur de saint Ladre, car il set tout comme saurez par le porteur. Madame, sachez tout, & ce que ma fille voise servir Dieu à ladite Madelene, & la sœur de Monsieur de l'Isle en sera contente, qui dit ses Heures avec elle, qui est bonne & seure; si cette fille l'eust cruë elle n'eust pas fait tant de folies. Or, Madame, je me recommande tres-humblement à vostre bonne grace, en vous recommandant ma pauvre fille de Foix, & que son mari ne sache riens qui vient de moy ni d'elle. Madame, mon Maistre d'Hostel est arrivé à cette heure, qui vient .... & m'a dit plusieurs choses que j'ay dit de bouche à ce porteur. Or, Madame, prenez courage, & montrez-vous vertueuse, punissez ceux qui font contre le Roy plus aspremenr que n'auriez fait jusqu'ici, ou ils vous feront mourir & le Roy, s'ils peuvent, & on dit déja que estes bien lache, & que les craignez, parce que avez laissé passer pour aller en Bretagne, Madame, je prie Dieu qu'il vous doint tout vostre desir. Escrit de la main de la tente vostre tres-humble tente; CLEVES

Au dessus est écrit à Madame de Beaujeu.

L'original de cette Lettre répond à tout ce galimatias tant elle est mal écrite, mais on ne laisse pas de voir au travers de cette confusion, qu'elle regarde la guerre du bien public, ce qui est d'autant plus particulier que le fils de Marie de Cleves estoit à la teste des malcontens.

LOUIS XII. ROY DE FRANCE.

Iugement rendu par les Commissaires deputez du Pape sur la dissolution du mariage du Roy avec Ieanne de France, extrait de l'Original communiqué par M. d'Hosier.

IN nomine sanctæ & individuæ Trinitatis Patris & Filii & Spiritus sancti, amen. Viso processu, moto & pendente coram nobis Philippo, Tituli sanctorum Petri & Marcellini S. R. Eccles. Presbytero Cardinali de Luxemburgo, Cœnomanensi, ac Ludovico Albiensi, & Fernando Septensi Episcopis Judicibus à sanctissimo in Christo Patre & Domino Alexandro divina Providentia Papa sexto in hac parte delegatis inter Christianissimum Ludovicum Francorum Regem, in causa nullitatis matrimonii actorem ex una; & illustrissimam Dominam Joannam de Francia ream, partibus ex altera, rescriptis apostolicis nobis in hac parte directis, petitione Domini actoris apud acta descripta, litis contestatione, dictæ Dominæ reæ responsione per eam facta ad petitionem ipsius Domini actoris, exceptionibus peremptoriis & deffensionibus prædictæ Dominæ reæ, replicis ejusdem Domini actoris, responsionibus ejus ad positiones ejusdem Dominæ reæ super ipsius suis exceptionibus & defensionibus ex ejus propria persona factis, testium pro parte præfati Domini actoris productorum, depositionibus, objectis, reprobatoriis per ipsam Dominam ream, contra eosdem testes & salvationibus Domini actoris in contrarium datis, literis, extractibus, hinc inde productis, conclusione in causa, assignatione ad audiendum jus cum actis causæ, cæterisque visis ac consideratis quæ videnda & considerandа erant, exquisito de communicato nobiscum Reverendissimorum unius Cardinalibus, Archiepiscoporum, Episcoporum & Literatissimorum tam Doctorum Theologorum quam Jurisperitorum in magno numero consilio deliberatione provida. Per hanc nostram Sententiam definitivam quam pro Tribunali sedentes solum Deum ex cujus ore sedentis in Trono procedit gladius bis acutus, præ

oculis habentes, ferimus in his scriptis; dicimus, declaramus, & pronunciamus matrimonium inter ipsas partes contractum, & de cujus viribus fuit in hoc judicio actum, non tenuisse ac tenere, sed fuisse & esse nullum, nulliusque momenti obligationis vel efficaciæ, nec obstare quominus cum alia matrimonium efficax in Domino contrahere valeat prælibatus Dominus actor licentiam sibi in hoc faciendo quatenus opus esset concedendo, & autoritate apostolica impartiendo pro ut concedimus & impartimur, causis mediis & rationibus in processu declaratis ipsam Dominam ream ab expensis damnis relevantes. Lecta, lata & in scriptis promulgata fuit præsens Sententia in Ecclesia Parrochiali sancti Dionysii Ambasiæ, per Reverendissimum ac Reverendissimos Patres Dominos Philippum Cardinalem de Luxemburgo Cœnomanens. Ludovicum Albiensem & Fernandum Septensem, Episcopos Judices à præfato Domino nostro Papa delegatos assistentibus ipsos, Magistris Petro de Belessor Officiali Parisiensi, Guillelmo Feidelli Decano de Gassicuria, & Roberto la Leigne Officiali Archidiaconi Pariensis assessoribus in ipsa causa assumptis, astantibus etiam ibidem Reverendis ac Reverendissimis Patribus Dominis Guillelmo Tituli sanctæ Potentianæ S. R. E. Presbytero Cardinali Rhemensi Tristando Senonensi Archiepiscopis, Gaufrido Aniciensi, Carolo Castrensi, Gaufrido Constantiensi, & Regnato Carnotensi Episcopis, Dominis & Magistris Stephano Poncher, Joanne Raulin in Cameris Enquestarum Palatii Parisiensis Præsidentibus, Petro le Secourable Archidiacono Rhotomagensi Theologiæ Professore, Hugone de Bosa, & Claudio de aquis, jurium Doctoribus; Joanne Charmerea, Joanne Haro, Gaufrido Boussart Theologiæ Professoribus; Mondeto de la Martonie in utroque jure Licentiato ac Thoma Paschallo Officiali Aurelianensi, cum venerabili & egregio viro Magistro Antonio de Stagno, utriusque juris Doctore præfati actoris Procuratore sibi assistentibus; Dominis & Magistris Carolo du Haultbas Præsidente in Camera Enquestarum, dicti Palatii & Philippo Baudot ejusdem actoris Consiliariis ex una & nobili viro Carolo de Præmiis dictæ Dominæ reæ Joannæ Procuratore quo ad hoc sufficienter fundato munito in hac parte Consilio Dominorum & Magistrorum Marci Travers Officiali Turonensi, Petri Bourelli, Joannis Vesse & Francisci Bethoulat Consiliariorum ejus ex altera partibus. Anno Domini 1498. Indictione secundâ die Lunæ post Festum B. Luciæ Virginis decima septima mensis Decembris Pontificatus præfati Domini nostri Papæ anno septimo, præsentibus præfatis Reverend. ac Reverendissimis Patribus & aliis assistentibus prædictis, una cum plurimis nobilibus & plebeiis hujusmodi Sententiæ pronunciationem & promulgationem videntibus & audientibus.

Du Ban. Mesnart.

Lettre de M. l'Evesque d'Albi, depuis Cardinal d'Amboise, à Messieurs de la Chambre des Comptes de Paris, communiquée par M. d'Herouval.

Messieurs, je me recommande à vous de tres-bon cœur; le Roy a fait expedier à ces pauvres gens de Mestier qui ont fourni l'Ecurie & autres, un mandement pour estre peiez sur les restes des comptes, ainsi que verrez par ledit Roolle. vous savez que la chose est piteable & si raisonable que plus ne pouroit, & suis bien averti que les aucuns d'eux ont beaucoup de necessité à faute de payement, car le leur & l'autrui y court, & seroit chose dure qu'ils fussent contrains de payer les Marchans de qui ils ont prins les étoffes des Livrées & qu'on ne les payast pour y fournir. A cette cause ledit Seigneur a tres-volontiers fait leur expedition, & desire singulierement qu'elle sorte effet, & le plus tost que faire ce poura, car il a ceci si fort à cœur, que pour aquit & décharge de sa conscience il auroit ordonné les payer en divers comptens, qui seroient apportez par deça, mais afin qu'ils ne prinsissent autre voye il a avisé de vous remettre la matiere, dont en ce faisant il s'est déchargé & vous en charge pour y donner plus certaine & breve issuë; Et afin que les premieres restes ne soient mis ailleurs, vous avisant que en ce faisant vous ferez à luy & à toute cette compagnie, qui en desire aussi la fin, un bien singulier plaisir, à

Digitized by Google

moy par especial pour la pitié que j'en connois en aucuns. Au surplus, Messieurs, s'aucune chose voulez que je puisse, je le ferai de tres-bon cœur ; priant Dieu, Messieurs vous donner ce que plus desirez. Escrit à Lion le 28. jour de Juillet.

Le tout vostre, L'Evesque d'Alby.

A Messieurs de la Chambre des Comptes.

A nos amez & feaux les gens de nos Comptes à Paris.

DE PAR LE ROY.

Anno 1501. NOs amez & feaulx, nous avons veu, ce que vous avez escript touchant la grant quantité des connils que dites estre en nostre clos & parc du bois de Vincennes, & que vostre avis & opinions est que l'on en doit prendre & faire vendre quelque nombre, pour les deniers qui en viendront estre employez aux reparations du Chastel & Parc dudit lieu ; de quoy par cy-devant nostre cousin l'Admiral nous a fait avertir ; & à ceste causes faites regarder avec mondit cousin, lequel a la Capitainerie & Conciergerie dudit lieu comme savez, quelle quantité s'en pourra prendre pour lesdites reparations ; & ce que aviserez avec luy, faites-le faire & executer, & les deniers qui en viendront faites-les employer esdites reparations comme verrez estre à faire. Et au surplus nous en faites envoyer cent douzaines, tant pour la provision & festoyement de nostre cousin l'Archiduc, que pour autres choses, ainsi que par nos Maistres d'Hostels serez advertis. Donné à Blois le 3. jour de Decembre. Signé, LOYS. Et plus D. Cottereau, avec paraphe. *Et au dessous est écrit :* Apporté le cinquiéme jour de Decembre 1501.

A nos amez & feaulx gens de nos Comptes.

DE PAR LE ROY.

NOs amez & feaulx. Après que par la grace & divine providence de Dieu, qui est le souverain Roy & Gouverneur universel de toutes Monarchies, la Couronne & possession de ce Royaume par vraye succession nous sont advenuës, & que la crainte juste & raisonable en laquelle jusques à l'heure avions esté des Rois Louis & Charles son fils nos predecesseurs a esté ostée, par laquelle avions esté contrains durant la vie desdits deux Rois dissimuler de poursuivre la nullité du mariage fait à nostre tres-grand déplaisance par contrainte & force avec Dame Jeanne de France leur fille & sœur ; desirant la verité de nostre droit en cette partie estre juridiquement connuë. Avons requis à nostre saint Pere & saint Siege Apostolique commettre & deleguer aucuns grans personnaiges de bonne conscience, literature ronommée & experience, pour estre Juges sur la nullité dudit pretendu mariage. En quoy par les dits Juges à ce deleguez accompaignez d'un bon nombre d'autres grands personnaiges, tant Cardinaux, Prelats que autres gens d'Eglise, d'autre Estat expers & doctes és Droits, Divin, Canon & Civil, lesquels pour mieux & plus seurement juger, ils ont avecques eux appellez. A esté tellement procedé que apres ladite Dame Jeanne avoir esté à plein ouïe & nous aussi, entant qu'il a deu souffire & besoing a esté, & les solennitez de Droit en tel cas deuës & requises, gardées & observées, Sentence a esté par eux donnée & prononcée, par laquelle a esté dit ledit pretendu mariage, pour plusieurs causes & moyens contenus ou procez avoir esté nul, & à nous octroyé faculté & liberté de pouvoir traiter mariage où nous adviserons, si bon nous sembleroit. Laquelle Sentence prononcée, voulant pour le bien, seureté & repos de nostre Royaume avoir lignée & posterité venant de nous pour succeder à iceluy, avons par l'avis & conseil des Princes & Seigneurs de nostre sang & lignaige, & moyennant dispence sur ce obtenuë dudit saint Siege Apostolique, traité ma-

Digitized by Google

riage, & iceluy consommé selon l'ordre & institution de nostre sainte Mere Eglise, avec nostre tres-chere & tres-amée cousine la Reine veuve du feu Roy Charles dessus dit à present nostre compaigne & épouse; & pour ce que les choses dessus dites concernent non seulement l'Estat & honneur de nous, mais aussi la seureté, conservation, bien & tranquillité de nostre dit Royaume, & de tous nos Subjets, Terres & Seigneuries, qui ne doivent estre ignorées, mais à chacun & en tous lieux connuës & manifestées; nous avons bien voulu vous en advertir, sçachant certainement que comme nos bons & loyaux Subjets, & qui aimez & desirez nostre prosperité, les choses dessus dites vous viendront à consolation & plaisir. Donné à Nantes le 10. jour de Janvier. Signé, LOYS. Et plus bas, ROBERTET.

LOYS par la grace de Dieu Roy de France. Savoir faisons à tous presens & advenir, que nous ayans regard à ce que cette nostre ville de Blois est le lieu de nostre nativité en laquelle nous avons esté nourri tout nostre jeune âge, & que en icelle feuz nos tres-cher Seigneur & pere, Dame & mere en leurs vivans y ont fait leur principale demeure & residence; Considerans aussi que eulx & nous pareillement avons toujours trouvé les Bourgeois, manans & habitans de ladite ville bons, loyaulx & fideles, & tres-promts, enclins & deliberez de nous gratifier & complaire en ce qu'il nous a plu commander & ordonner, voulans en consideration de ce, & de l'amour naturel que leur portons les traiter favorablement, & mesmement à cestuy nouvel advenement à la Couronne, leur octroïer quelques graces, privileges & libertez dont eulx & les leur se puissent sentir à l'advenir, ainsi qu'ils ont loyaument merité, afin qu'ils ayent cause & matiere de perseverer & continuer de bien en mieulx en la bonne amour, loyauté & obeïssance qu'ils ont toujours maintenuës envers nous sans varier. Aussi qu'ils se pussent ressouldre des grans, & comme importables charges qu'ils ont cy-devant soûtenuës en nostre tres-grand déplaisance, & que en ce faisant nostre dite Ville se puisse augmenter & ameliorer comme de tout nostre cueur le desirons. A iceux Bourgeois, Manans & Habitans demeurans, & qui cy-apres demeureront ou corps & enclosture de la ditte Ville, pour les causes & autres raisonables à ce nous mouvant, avons de nostre certaine science, propre mouvement, pleine puissence & actorité royale, octroyé & octroyons, voulons & nous plaist de grace especiale par ces presentes signées de nostre main, qu'ils soient & demeurent dorénavant, perpetuellement à toujours francs, quites & exempts du fait & contribution de toutes & chacunes nos Tailles & Aydes, Subsides, impositions, Equivallent aux Aydes, Emprunts, Compositions, Imposts & autres charges quelconques mises & metre sus en nostre Royaume, soit pour le fait & entretenement de nos gens de guerre ou autrement, pour quelque cause ou occasion que ce soit ou puisse estre, ores ne pour le tems advenir; ensemble de la Taille & souldes de nos Francs Archers, ou de leurs habillemens ou équivallent d'iceux; & aussi du huitiéme du vin que lesdits habitans vendront dorénavant en détail en ladite Ville du crû de leurs heritages seulement sans fraude. Et d'icelles choses les avons affranchis, quittez & exemptez, affranchissons, quittons & exemptons à toujours de nos plus amples graces & auctorité royale par cesdites presentes. Si donnons en mandement par ces mesmes presentes à nos amez & feaux les gens de nos Comptes & Generaux Conseillers par nous ordonnés tant sur le fait & gouvernement de nos Finances que de la Justice de nos Aydes à Paris; aux Eleus sur le fait de nosdites Aydes en l'Election dudit Blois, & à tous autres Commissaires commis & à commettre pour le fait desdites Tailles, Imposts & Emprunts, ou à leurs Lieuxtenans presens & à venir, & à chacun d'eux, si comme à luy appartiendra, que de nos pressens, graces, exemptions, affranchissement & octroy, il facent, souffrent & laissent lesdits habitans demeurans & qui demeureront ou corps & enclosture de ladite Ville, joyr & user dorénavant, perpetuellement, pleinement & paisiblement, tout ainsi & par la forme & maniere que dessus est ditte. Et s'aucun empeschement leur avoit esté ou estoit fait, mis ou donné au contraire, le reparent & fassent reparer, & metre à pleine délivrance: car tel est nostre plaisir, nonobstant que par nos Letres Ann. 1485.

Digitized by Google

& Commissions qui sont & seront cy-apres envoyées pour metre sus imposer, cuillir & lever nos dites Tailles, Octroys, Emprunts & Imposts, Taille des dits Francs Archers, habillement ou équivalent d'iceux, soit par avanture mandé par icelles y asseoir & imposer toutes manieres de gens exempts & non exempts, privilegiez & non privilegiez, affranchis & non affranchis, & sans prejudice de leurs privileges, exemptions & affranchissemens pour l'advenir. En quoy ne voulons & entendons lesdits habitans de ladite Ville estre compris, ne entendons en aucune maniere. Aincois les en avons reservez & exceptez, reservons & exceptons de nostre dite grace, puissance & autorité royalle par ces dittes presentes, & quelques autres Ordonnances & restrinctions, mandemens ou deffences à ce contraires. Et afin que ce soit chose ferme & estable toujours, nous avons fait metre nostre scéel à ces dites presentes, sauf en autres choses nostre droit & l'autruy en tous. Donné à Blois ou moys de Novembre l'an de grace mil quatre cent quatre-vingt dix-huit, & de nôtre regne le premier. Ainsi signé, LOYS. Par le Roy, Monseigneur le Cardinal d'Amboise, Maistre Jacques Hurault Tresorier de France, & Maistres Salmon de Bombelles, & Jean Burgensis Conseillers & Medecins ordinaires, & autres presens, ROBERTET. *Visa* Contentor BUDE'. Collation est faite, LE BLANC.

Vers de la Biche du Jardin Royal de Blois.

Pag. 25. VOus qui cherchez du monde les merveilles,
Voyez s'il est Biches à moy pareilles :
Et si Nature, qui tout bâtit & œuvre,
Ne fit en moy un merveilleux chef-d'œuvre,
Quand j'ay porté dessus semblable corps
Ceste ramure de vingt & quatre cors.
Et qu'ainsi soit, de Baude le Marquis
Au fait de chasse tres-sçavant & exquis,
Si grosse queste dessus moy entreprint,
Que malgré moy en sa forest me print :
Lors me voyant si sauvage & estrange
A son amy le Comte de Limange
Nommé Ennel ma rameure transmis
Avec lettres, dedans lesquelles mis
Son signe & seau, & attestations
De Gentilshommes faisant probations ;
Ainsi que ceux qui a ma prise furent,
Que celles cornes dessus ma teste crurent.
Long-temps apres le bon Duc de Lorraine,
Bien connoissant la chose estre certaine,
Transmit mon chef, augmentant mon renom,
Au Roy Loys douziesme de ce nom,
Qui m'a fait mettre ici, afin qu'on voye
Cette merveille, en passant par la voye.

Pag. 420. QUant Venise apperceust, & conneust que le Roy
Vouloit venir à eulx, pour reigler leur desroy
Ung grant Providadeur, si luy vont envoyer
Pour de son bon propos le cuyder desvoier.
Au Roy tres-bien parla, & luy fit remontrance
De leurs biens & tresors, & saige pourvoyance,
Et comme par leur sens, & soigneuse conduite
De Grece une des pars, s'estoit à eulx reduite,
Et que Turs & Chrestiens les avoient requis

Digitized by Google

D'avoir paix avec eulx, craignans d'estre conquis,
Et que l'on doit penser, d'entreprendre sus gens
Tant saiges & hardis, riches & diligens.
L'arrengue fit celuy, ainsi que vous ay dit,
Auquel tres-doulcement le bon Roy répondit;
Je croy pour vray, dit-il, qu'ils sont prudens & saiges,
Advisez & expers en tous droits & usaiges;
Mais tout à contrepoil, s'il faut venir aux coups
Je leur pense mener si grand nombre de foulz
Que vos saiges n'auront, lieu, ne tems, ne saison
De pouvoir remontrer à mes fols leur raison,
Car ils frappent par tout, & sans regarder où,
Vous aurez beau crier, à l'heure arrou, arrou,
Car ils ne cesseront. Pourquoy donc vous direz,
A vos tant saiges gens, & ce rapport ferez
Que je les avertis, pour faire cour propos
Qu'ils se gardent hardiment d'assembler à mes fols,
Par ces mots apperceut, le bon Providadeur
Quil fut du Roy mocqué, si tourna de roiddeur,
Vers les Veniciens, je ne sçay si plus vit
Mais en France depuis personne ne le vit.

Tiré d'un manuscrit de la Bibliotheque du Roy, intitulé, Exemples de hardiesses de Roys & de Princes, composé par Pierre Salla, Panetier de Charles VIII. & depuis Valet de Chambre de Louis XII.

PEndant que nous sommes sur des Poësies composées du temps du Roy Louis douziéme, je croy que pour égayer un peu la matiere on sera bien aise d'apprendre par des Vers de Iean Marot pere de Clement, quel estoit ce Triboullet que François Rabelais introduit en une consultation comme un Morosophe, l'accommodant ainsi à son Theâtre. Car loin d'estre un de ces foux spirituels qui réjoüissent par de bons mots, ou qui disent au hasard quelque chose de sententieux; ce n'estoit qu'un pauvre hebeté natif du Foix lez Blois, dont les naïvetez sans doute n'auroient pas esté du goust de nostre siecle. Quoy qu'il en soit comme les Pages, les Laquais & les enfans abusoient de sa misere, le Roy Louis XII. eut la charité de le commettre aux soins d'un homme qui empeschast qu'on ne luy fist mal. C'est pourquoy Michel le Vernoy paroist employé dans l'état de la Maison du Roy en qualité d'aide & de Gouverneur de Triboullet; & la memoire de ce pauvre insensé est si recente à Blois, que quand on veut y parler avec mépris de quelqu'un, on y dit encore à present qu'on se soucie de luy comme de Triboullet. Voici donc comme Iean Marot en parle dans sa description du siege de Pesquaire page 83.

LE Roy va arriver, & a donc de plus belle
Fait bruire ses canons de sorte si cruelle
Qu'il n'y avoit soudard oiant telle tempeste;
Que dessus les carneaux osast mettre la teste.
Le feu corrusque en laer, la fumée obombroie,
Le son gens épouvente, & la pierre foudroie,
Triboullet fol du Roy oiant le bruit, l'honneur,
Couroit parmi la chambre, eut si grande fraïeur,
Que sous un lit de camp, de peur s'est retiré,
Et croy qu'encore y fust qui ne l'en eust tiré.
N'est de merveilles donc si sages craignent coups,
Qui font telle tremeur aux innocens & foulx.
Triboullet fut un fol de la teste escorné,
Aussi saige à trente ans que le jour qu'il fut né.
Petit front, & gros yeux, nez grand, taille à voste,
Estomac plat & long, hault dos à porter hotte.

Digitized by Google

Chacun contrefaisoit, chanta, dança, prescha,
Et de tout si plaisant qu'onc homme ne fascha.

DE MORVILLIER.

Huitiéme Volume des Chartres de la Chambre des Comptes de Paris, commençant à l'an 1467. & finissant à l'an 1488.

Pag. 487. Ann. 1471.

STephanus de Morvillier, habitator villæ Blæsis, liberæ conditionis & de legitimo matrimonio procreatus, gratia sibi facta per Dominum nostrum Regem, & ejus literas datas in forma cartæ, apud Montilium juxta Turones mense Januario 1471. signatas sub plica LOYS, & super plicam per Regem FLAMAND, per quas literas dictum Stephanum nobilitatis titulis decoravit, cum tota ejus posteritate, & prole utriusque sexus, in legitimo matrimonio jam procreata, seu in posterum procreanda. Expedita in camera compotorum D nostri Regis, & ibidem libro Cartarum hujus temporis registrata mediante somma viginti scutorum auri in thesauro soluto per ejus exoneratorem. Datum 22. die Martii. Actum ad Burellum 24. mensis Martii ante Pascha 1471. Signatum CHEVALIER.

Avis de M. de Morvillier, au Roy Henri III.

SIre, puisqu'il a plû à vostre Majesté nous prononcer de sa bouche la resolution qu'elle a prise sur le fait de la Religion, je n'entreray en connoissance de cause, & me contiendrai dedans les bornes de son commandement, suivant lequel je dirai :

Que pour faire observer son Ordonnance il y a deux voyes, l'une de raison & persuasion, l'autre de contrainte. Si l'on pouvoit par la premiere parvenir à vostre intention, ce seroit le plus grand bien que saurions requerir à Dieu pour le salut du Royaume. Mais j'ay grand peur que ceux de la pretenduë Religion & leurs associez ne se rendront si capables de raison comme ils devroient. Les causes principales qui me mouvent à m'en deffier, sont l'obstination que l'on a par le passé connuë en eux, en laquelle par leurs deportemens presens ils montrent de perseverer, les surprises qu'ils font de nos Villes & Chasteaux, la presomption qu'on connoist en eux à cause des evenemens des guerres passées ; l'appuy des Etrangers, mesme la Reine d'Angleterre, laquelle s'efforcera toûjours de les rendre obstinez en leurs pires déliberations. Toutesfois je suis d'avis que l'on doive continuer par tous moyens de douceur & persuasion que l'on pourra de les induire à vous obeïr de bonne volonté, comme porte le devoir de bons & loyaux sujets, plûtost que de provoquer vostre indignation à les contraindre.

Qu'à cette fin ceux qui ont esté deputez tant de la part de vostre Majesté que des Etats, devers le Roy de Navarre, le Prince de Condé & le Maréchal de Damville, partent au plûtost & s'acheminent en diligence devers eux, car toute dilation est prejudiciable à vos affaires.

Que les Gouverneurs & autres qui ont Charges de vostre Majesté par les Provinces fassent tous offices pour rendre ceux de ladite pretenduë Religion & leurs associez certains de vostre bonne intention, de l'asseurance qu'ils doivent prendre en vos promesses, mesme que tous les Etats de vostre Royaume s'offrent & soient prests de leur promettre & jurer (quand il vous plaira leur commander) toute amitié & protection, obeissant à vostre susdite Ordonnance.

Dauantage, sembleroit bon d'écrire à plusieurs Seigneurs & Gentilshommes que l'on connoist, parens, voisins ou amis des susdits de ladite pretenduë Religion, afin de s'entremettre de ladite bonne œuvre, exhorter, ammonester, & en somme faire tous offices à l'endroit de leurs amis pour les induire d'obeir de leur bon gré à l'Ordonnance de vostre Majesté, & à iceux obliger en privé nom leurs paroles & foy, s'il est besoin, pour l'observation de ce qu'on leur promettra, assurant

Digitized by Google

rant que le tout sera ratifié par elle, & apres verifié en ses Parlemens.

Si le Roy de Navarre, le Prince de Condé & le Maréchal de Damville s'induisent à vous obeïr de leur bonne volonté, je croiray que tous les autres suivront leurs pas, & si aucuns se rendent opiniâtres, estant delaissez de leur Chef vous en viendrez facilement about. Parquoy il faut principalement travailler à l'endroit des dessusdits, car le reste sans eux ne pourroit longuement subsister.

Or venant à la contrainte je laisseray en arriere les difficultez que l'on y pourra trouver, lesquelles neantmoins semble bon d'estre meurement examinées & considerées, afin de ne sortir du port & s'exposer aux hazards de la fortune & des vents sans bonnes provisions; car il est facile aux moindres de commencer la guerre, mais il n'y a si puissant Prince, ni si sage qui se puisse assurer de la faire à sa discretion, s'il est une fois embarqué. Et pour déduire ce qui m'en semble, il y a, selon mon petit jugement, trois points ausquels principalemeut on doit tendre

Le premier, de faire tout ce que l'on pourra afin que la guerre ne soit longue.

Le second, que les soldats soient bien disciplinez, & ne foullent le peuple, comme ils ont accoûtumé.

Le Tiers, sans lequel les deux precedens ni autres exploits de guerre ne se peuvent bien effectuer; pourvoir à l'argent, qu'il n'y en ait point de faute, & qu'il viénne à temps.

Quant au premier, il est certain qu'il n'y a rien si pernicieux, ni qui puisse apporter si dangereux changement à un Etat que d'y nourrir longuement la guerre intestine; car elle engendre toutes corruptions de mœurs, impieté envers Dieu, desobeïssance envers le Prince. Elle aneantit son autorité, fait mépriser la Justice & les Loix; bref elle remplit un Etat de toute confusion. Davantage elle épuise les biens & facultez des sujets, & en somme elle attire par succession de temps tous les maux qu'il est possible de penser.

En tout temps les François ont esté estimez soudains à entreprendre, mais non pas fermes & perseverans en leurs entreprises. Les anciens nous ont laissé par écrit que les François de leur naturel sont boüillans & impetueux, & aussi ne peuvent supporter les travaux & molesties d'une longue guerre; qu'ils endurent impatiemment le chaud, la faim, le froid & autres incommoditez; & dit Cesar, que de la premiere abordie ils sont plus qu'hommes, mais si on peut contre eux temporiser ils deviennent moins que femmes. Pourtant les faut-il promptement employer, car si on les retient longuement en un Camp ils se deffont d'eux-mesmes, & se ruinent sans ennemis. Outre ces considerations on connoît ce Royaume ja si affoibli, & les sujets si pauvres & recrus des guerres passées, qu'ils n'en sauroient longuement supporter une nouvelle. La continuation des armes croistra toûjours la pauvreté, & diminuëra tous moyens à vos bons sujets de vous servir & secourir. Parquoy doit-on craindre de la longueur tous les pires accidens qui peuvent advenir.

Il y auroit aussi danger que la longueur attirast en ce Royaume à se conjoindre à l'ennemi les Allemans, ausquels devez merveilleuses sommes d'argent.

Seroit pareillement à douter que si la Reine d'Angleterre vous voit affoibli par la longeur de la guerre, qu'elle ne se mist de la partie.

Il y a un autre point qui merite consideration. Tant plus longuement dureroit la guerre, tant plus auriez besoin de Suisses, & moins se pourra-t'on acquitter envers eux des grandes sommes qu'on leur doit, ne leur satisfaisant en tout ou partie, comme il sera impossible durant la guerre; il y auroit danger qu'au lieu qu'ils se sont toûjours montrez fideles & tres-affectionnez à vostre service, ils ne changeassent en un moment de volonté, & ne vous laissassent au plus fort de vos affaires.

J'ajouterai finablement que si les Provinces de vostre Royaume, qui se sont associées pour maintenir la Religion Catholique, mettent sus des forces, & entrent en contribution pour les soudoïer, si on ne les employe promptement; elles se dissiperont d'elles-mesmes & s'écouleront, se retirans chacun en sa maison. Ceux des Provinces se lasseront de contribuer, comme il est toûjours avenu en cas semblable.

Pource n'y auroit-il rien si pernicieux à leur égard que la longeur de la guerre.

Pour éviter tous les inconveniens ; si l'on est contraint de venir aux armes il faudroit faire la guerre de sorte qu'elle ne durast gueres, qu'à cette fin on pourveust à temps d'avoir les forces si prestes & si bien conditionnées ; les équipages d'artillerie, de munition, & de vivres en si grande quantité, & si à propos, qu'on pût avec grande celerité de premiere abordée faire tous extrémes efforts & presser l'ennemi de plusieurs endroits. Sur tout, que l'on procedast aux premiers exploits avec telle furie & vigueur que l'on en vint promptement about, qu'avec une courageuse perseverance on poursuivist la premiere pointe ; ce que faisant on étonneroit l'ennemi, & mettroit-on le cœur aux nostres.

Le second point concernant la police & discipline des gens de guerre, dépend de la diligence & soin de ceux qui leur commandent, qu'ils ayent continuellement l'œil sur eux, & ne les abandonnent, car la presence & vigilance des Chefs contient les soldats en leur devoir ; mais aussi les faut-il payer à jour nommé, autrement ne leur sauroit-on faire garder aucune discipline, & auroient alors toute occasion d'excuses.

Quant au tiers point de l'argent, non sans cause est dit que l'argent est le nerf de la guerre ; car tout ainsi que le corps de l'homme ne peut marcher, ne se soûtenir & mouvoir sans nerfs, ainsi ne peut la guerre se conduire ne soûtenir sans argent, pourtant il est necessaire d'y pourvoir si soigneusement que pour faute de ce l'on ne tombe aux mesmes inconveniens qu'on a veus cy-devant.

Quant aux moyens d'y pourvoir, je jure de bonne foy que je ne les sçai pas, combien que je me sois travaillé depuis dix ans à ces pensemens autant à l'avanture que homme de ma profession. Je vois l'état des affaires de ce Royaume si confus, le peuple & tous les sujets si pauvres, que je ne sçai qu'on s'en peut promettre, & toutesfois ne peut, Vostre Majesté, attendre secours que desdits sujets : car aux amis, au credit, ni au parti des Marchands il n'y a plus d'apparence. Ce que j'en puis dire est qu'il me semble tres-requis que les Princes, Seigneurs & autres qu'il vous plaira de vostre Conseil, s'assemblent continuellement & travaillent incessamment à consulter & déliberer des moyens de faire argent, executer diligemment ceux qu'on y approuvera, & que de jour en jour Vostre Majesté soit informée & entende à la verité, de quoy & de combien elle peut faire estat, & en quel temps, afin de ne bâtir sur un faux fondement, & que Vostre Majesté ne se trouvast destituée au plus grand besoin de ses affaires.

Il semble que pour cet effet elle doit tirer fruit de cette assemblée d'Etats, & les induire à conseiller quelque generale contribution par tout vostre Royaume pour vous sçavoir en si urgente necessité : car si tous vos bons sujets, en quelque qualité qu'ils soient, ne se disposent volontiers à vous secourir chacun selon ses facultez, je ne puis imaginer autre moyen. Si lesdits Deputez qui voyent maintenant à l'œil l'état de vos affaires, l'approuvent & consentent nul n'y pourra contredire ; pour le moins s'il faloit contre aucuns mal affectionnez user de contraintes, elles seroient justifiées par l'approbation des Etats ; autrement il seroit à douter que les contraintes, qui ont toûjours esté fort odieuses, apportassent trop de mécontentement & peu de fruit. Voila en somme ce que j'ai à dire sur ce propos.

Au reste, semble qu'on ne doit, faisant la guerre, estre moins vigilant & se garder de surprises de l'ennemi, qu'à entreprendre contre luy ; pourtant faut-il soigneusement pourvoir non seulement à la conservation des Villes & Places tant de mer que de vos Provinces, mais des Châteaux, s'ils sont tant soit peu fors : car la surprise d'un petit Château ruine vingt lieuës de païs à l'environ, ceux qui s'en emparent levent vos deniers, pillent les sujets, tiennent la campagne, que nul ne peut passer en seureté, on ne les peut reprendre sans assistance, bref ils portent infinis dommages, & font consumer beaucoup de temps à les recouvrer. Mais il faut aussi regarder que les soldats qu'on mettra pour la conservation ne soient à la foule du peuple sur lequel on jette toutes les charges. Il gist à l'honneur & à la

prudence des Gouverneurs de considerer ce qui sera necessaire pour cet effet, & y pourvoir au plus grand soulagement du peuple.

On sçait aussi combien il est necessaire de pourvoir aux Places des frontieres, sur tout de Metz qui est envié & espié des voisins. Il y a dedans presque la moitié du peuple faisant profession de la Religion pretenduë, on leur doit beaucoup. Ils se sont jusques ici comportez fidelement avec toute obeïssance, il ne leur faut donner occasion d'aucun autre pensement qu'ils n'ont eu cy-devant.

J'ay touché les inconveniens qu'on doit selon mon opinion éviter, pource que l'experience du passé nous donne toûjours crainte de l'avenir, & que y pourvoyans les moindres empescheroient les bons effets de vos desseins & les rendroient inutiles.

Aussi que les plus petites fautes sont quelquesfois à la guerre de telle importance qu'elles causent en un moment des changemens incroyables.

Je confesse ingenuëment que cette déliberation passe mon sens, toutesfois puis qu'il plaist à Vostre Majesté que ceux à qui avez fait cet honneur de demander leur opinion vous dient librement & selon leur conscience ce qu'ils en pensent, je diray selon mon foible jugement, que s'il faut retourner aux armes on se doit resoudre comme à jouër le coup où il va de la reste, ni penser qu'il y ait de retraite ni esperance qu'en une si grande victoire, que ceux qui se seront élevez contre vous ne se puissent jamais relever. Pourtant ne faut-il rien laisser en arriere de ce qui gist au pouvoir & diligence des hommes. Si les affaires se conduisent avec l'ordre, le soin & la raison qu'il convient, tous vos sujets prendront bonne esperance & courage de vous bien servir. C'est le vray moyen pour venir à honneur & fin de vos entreprises. Ainsi n'avons-nous signe plus évident que Dieu assiste nos actions qu'à lors qu'on les voit conduites avec raison & prudence, qui sont les instrumens avec lesquels il use à l'égard des choses du monde, quand il les veut faire prosperer. Pour ce est-il temps maintenant, si jamais, vous recommander à luy & le prier incessamment inspirer Vostre Majesté, & l'assister à ce qui sera pour son salut & celuy de son Royaume.

Au demeurant luy plaise imprimer profondement dans les cœurs de tous ceux qui vous serviront, ferme resolution de vous rendre victorieux, ou comme gens magnanimes, mourir plûtost que de survivre après la perte, & voir les ruines de vostre Estat.

Le prix d'honneur & gloire n'ont pas esté seulement proposez aux victorieux, mais à ceux qui pour maintenir leur Religion, servir leur Prince & deffendre leur Patrie, mourent magnaninement & demeurent ensemble entre les ruines d'icelles. Quant à moy, Sire, qui me sens autant obligé à vous faire service que nul autre des vostres humbles sujets & serviteurs, je vous supplie humblement croire que je n'y obmettray jamais rien de mon devoir. Vray est que je serai desormais comme un arbre devenu si sec de vieillesse qu'il ne porte plus de fruits, de fleurs ni de feuïlles. Mais comment que ce soit j'acheverai ma vie & mourai tres-fidele serviteur de Vostre Majesté, qui n'aurai jamais rien si cher en ce monde que vostre prosperité, & le bien de vos affaires, que je prie à Dieu gouverner & conduire à bon port. Fait par commandement du Roy le 2. de Janvier 1577.

Signé, J. DE MORVILLIER.

* *Tiré de la Bibliotheque du Roy.*

Avis de M. de Chiverni.

LEs moyens qui se peuvent tenir pour conserver la paix en ce Royaume, selon l'intention & volonté du Roy, & au cas que la necessité contraigne de tomber à la guerre, ce qu'il semble à quoy on doit prevoir.

Premierement est necessaire pour la conservation de la paix, de chercher les remedes aux maux qui ont engendré par cy-devant la guerre, que premierement comme chacun connoist de quatre causes principales. La premiere de la mutation en l'exercice commun de la Religion, car outre que toutes mutations & change-

Digitized by Google

mens sont fort mauvais en un Estat, principalement est tres-dangereuse celle qui se fait en la Religion, comme en ce qui a plus de puissance sur les esprits & consciences des hommes, & qui apporte consequemment plus de division & malveillance, non seulement entre les sujets & concitoïens, mais aussi entre les plus proches, qui est la raison que tous les sages Rois & Princes Souverains ont toûjours empesché tant qu'ils ont pû au païs de leur obeïssance divers exercices de la Religion.

Le second mal qui arrive souvent en un Estat, est de la division des principaux sujets & serviteurs, qui attirent avec eux les partialitez de leurs parens, amis & partisans, lesquels aprés ont plus d'égard au soûtiennement de leurs querelles & partialitez qu'à autres choses; & quant il se peut faire quelque bonne reconciliation & reunion il en vient beaucoup de bien & repos, non seulement pour les troubles qui en sont composez, mais aussi pour la bonne intelligence qu'ils peuvent avoir ensemble au service de leur Roy & bien de leur Patrie. Aprés les divisions & guerres civiles, outre le mal & ruine qu'un Royaume en a souffert, il en demeure encore un autre mal plus dangereux qui est la souvenance & desir de vengeance des injures privées, & aussi la crainte & la deffiance que peuvent avoir conceuë ceux qui se sont licentiez de l'obeïssance de leur Prince, à quoy il est tres-necessaire de donner remede pour composer toutes les querelles des Princes, & aussi en donnant toute assurance à ceux qui ont crainte d'avoir offensé.

Le quatriéme mal provient des ambitions & avarices de quelques-uns qui se dépeignent en eux-mesmes des mécontentemens, quand ils n'obtiennent pas ce qu'ils poursuivent avec trop de cupidité, & aussi de la multitude d'hommes qui ont laissé leur profession & façon de vivre durant la guerre, & qui se sont tant accoûtumez au pillage & butin, qu'ils ne peuvent plus retourner à leur vacation, commerce & travail de leur premiere vie, qui semble plus dure & difficile à porter. Sur quoy semble qu'il se peut donner remede quand chacun connoist qu'il ne doit esperer bien-fait & honneur sinon que par merite, & que le seul service peut obtenir la recompense & non pas l'importunité, & quant aux soldats qui ne se peuvent plus remettre en leur premier état, se peuvent donner de bons moyens d'employer les meilleurs & plus aguerris, soit dans le Royaume ou en quelques voyages lointains, comme souvent s'en sont entrepris pour cette seule occasion aux lieux qui ne peuvent apporter aucun doute de mal au Royaume. Et pour le regard des autres soldats de peu de valeur le moyen est de les si bien châtier & punir par Justice quand ils font mal, que cela donne exemple de crainte aux autres. Si au contraire la desobeïssance de quelques-uns contraint le Roy à faire prendre les armes, semble qu'il soit necessaire de pourvoir à ce qui s'ensuit.

Premierement, que tous les Gouverneurs de Provinces donnent ordre promptement à ce qui est necessaire pour la conservation des Villes, Ports & Passages & forts Châteaux de leurs Gouvernemens, & suivant ce qu'ils doivent avoir reconnoissance de tous ceux qui habitent en la Province qu'ils ayent égard diligemment à contenir & à conserver en toute severité suivant la volonté du Roy ceux de la nouvelle opinion, leur ostant toute la suspicion & deffiance du mal qu'ils pourroient prendre, & faisant punir ceux qui voudroient leur faire quelque outrage, & aussi empescher que lesdits de la nouvelle opinion n'entreprennent aucune chose contre le service du Roy, soit dedans les Villes ou au plat païs; & pour cet effet est bien necessaire que beaucoup de ces Gouverneurs demeurent en leurs places où leur prudence & autorité est tres-requise pour pourvoir soudainement, selon que l'occasion se presentera.

L'un des plus grands avantages qu'ayent eu par cy-devant ceux de ladite Religion a esté l'intelligence qu'ils ont euë & bons avis qu'ils ont receus de toutes parts, & que de leur côté ont tenu leurs entreprises & déliberations fort secretes, qui a esté cause, qu'avec peu de gens & de moyens, ils ont beaucoup executé, n'ayans souffert parmi eux ceux dont ils n'ont esté bien assurez en quelque charge & lieu que ce soit. Anciennement aux factions publiques les plus grands & sages Politiques,

Digitized by Google

non seulement rejetterent ceux qui n'estoient point conjoints entierement en aucune opinion, volonté & affection, disans qu'ils faisoient plus de mal à leur parti, nourrissant & entretenant la faction par neutralité que non pas s'ils estoient du tout declarez contre eux, & il est bien certain que si tous les Catholiques se vouloient joindre en pareille volonté, comme tous ceux de ladite Religion ensemble ; que bien-tost il seroit mis fin à tous les troubles, estant assez notoire de combien le nombre des Catholiques est plus grand, outre ce qu'ils sont favorisez de la puissance du Roy, du moyen & secours de toutes les bonnes Villes & commoditez de leurs passages. Il est à croire que la guerre se faisant que ceux de ladite Religion ne se mettroient point en campagne, car ils y ont toujours esté battus, & sont encore à present plus foibles & de Chefs & d'honneur qu'ils ne furent jamais, mais essayeront de prendre le plus de places qu'ils pourront, tant pour se mettre en seureté & avoir moyen d'y vivre & piller le plat païs d'allentour ; que aussi pour faire diversion des forces du Roy, & semble qu'à cela le remede seroit de faire plusieurs armées, à celle fin de prendre toutes les petites Bicoques, faire des blocus aux Places les plus fortes, & par ce moyen aussi retenir l'autorité du Roy & le commandement par les Provinces, qui importe beaucoup pour le service de sa Majesté, à celle fin d'assurer & confirmer les bons sujets à retenir ceux qui sont mal assurez, & donner crainte à ceux qui voudroient entreprendre ; & si par ce moyen le Roy conserve non seulement ses receptes & revenus ordinaires, mais aussi le bien de sa noblesse & autres sujets, qui leur donne le moyen de faire service à sadite Majesté.

Semble estre grandement necessaire d'empescher les levées des Etrangers, & que s'il y en a quelques-uns, que le Roy soit plûtost armé & sur les frontieres, pour empescher les François d'aller au devant, & les combattre s'il est besoin ; & si quelque Prince Etranger se veut declarer, luy remuer autant d'affaires & entreprises sur son païs comme il veut essaïer de faire sur ce Royaume.

Il est necessaire de faire quelque bon fond & donner ordre bien-tost pour les finances, & que chacun s'y employe de telle façon que sa Majesté en puisse estre bien servie ; & aussi de faire avancer tout le secours & aide que le Roy peut en tirer de ses sujets, soit par le moyen des associations ou autrement, & enfin prendre & s'arrêter à une bonne & certaine resolution, à laquelle tous les serviteurs de sa Majesté tendent unanimement, & apportent chacun en son particulier tout ce qu'il pourra avoir d'avis & moyen d'y bien servir.

Signé, HURAULT CHIVERNI.

Tiré de la Bibliotheque du Roy.

Fin des Preuves.



SOCIET. LITT. ET ART. LUGD.

Digitized by Google



TABLE DES MATIERES.

Digitized by Google

Extrait du Privilege du Roy.

PAR grace & Privilege du Roy, donné à saint Germain en Laye le douziéme jour de Janvier 1680. signé, Par le Roy en son Conseil, JUNQUIERES, & scellé du grand sceau de cire jaune; il est permis au sieur Bernier Medecin, de faire imprimer par tel Imprimeur qu'il voudra, un Livre intitulé, *L'Histoire de Blois*. Avec deffenses à tous autres Imprimeurs & Libraires d'imprimer, vendre & debiter ledit Livre pendant l'espace de six années, à compter du jour qu'il sera achevé d'imprimer pour la premiere fois, sans sa permission ou son consentement, à peine contre les contrevenans de trois mille livres d'amende, de confiscation des Exemplaires contrefaits, & de tous dépens, dommages & interests; ainsi qu'il est plus au long porté par l'original des presentes.

Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, le 26. Janvier 1682. Signé, ANGOT, Syndic.

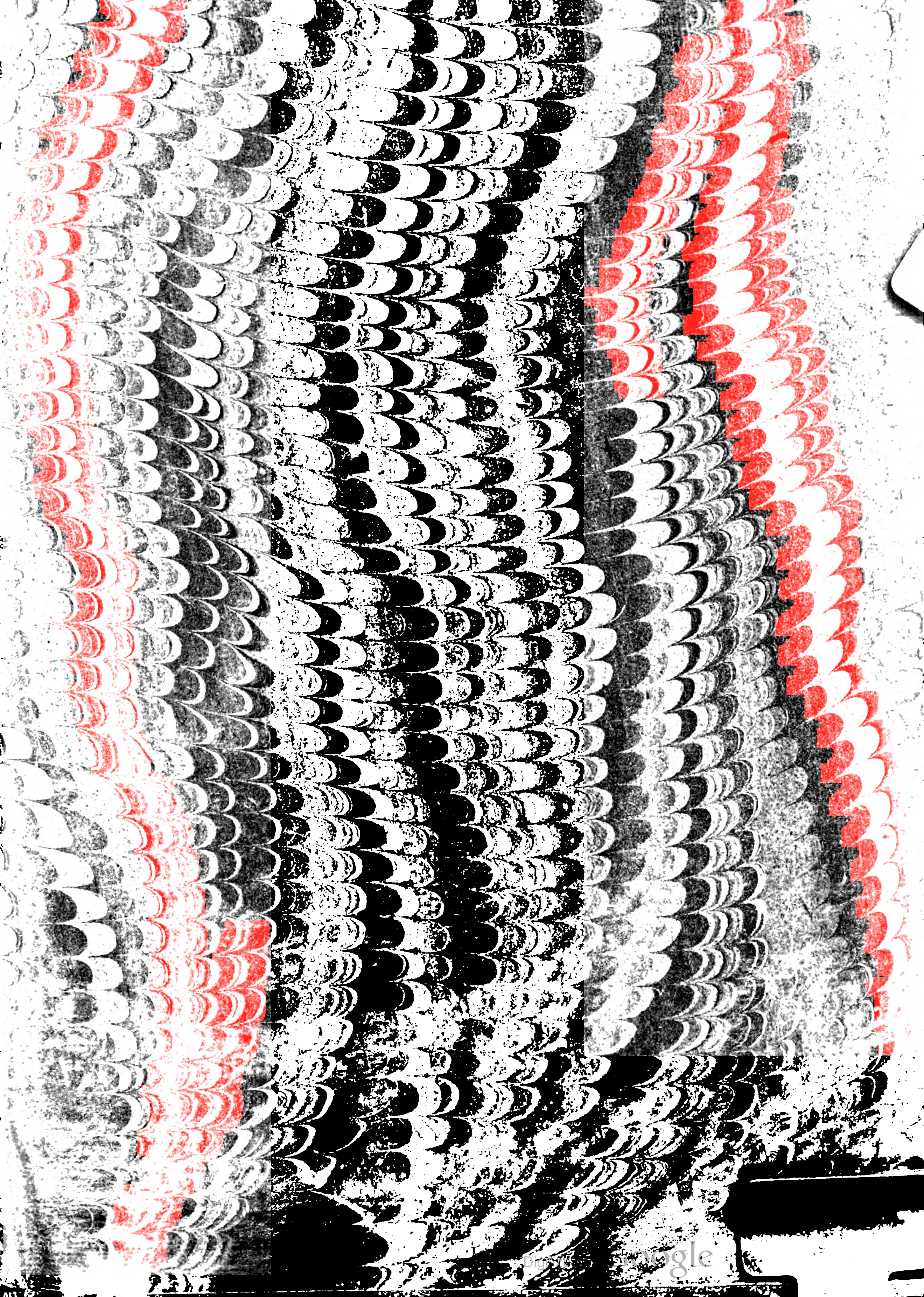
Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 6. Mars 1682.

Les Exemplaires ont esté fournis.

ACAD. SCIENT. LITT.

Digitized by Google







Digitized by Google